UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01471205 3
UNIV. OF TORONTO LIBRARY

BINDING LIST AUG 1 5 1922

MÉLANGES

OFFERTS A

M. ÉMILE PICOT

Membre de l'Institut.

5173

MÉLANGES

OFFERTS A

M. ÉMILE PICOT

MEMBRE DE L'INSTITUT

PAR SES AMIS ET SES ÉLÈVES

TOME SECOND

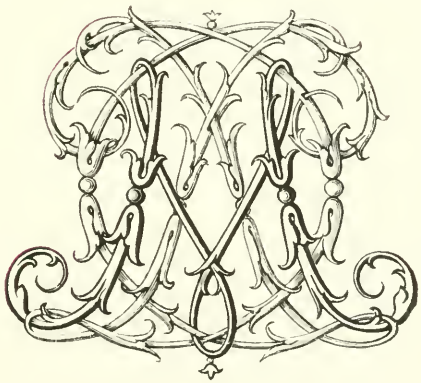

165340.
22.9.21.

PARIS

LIBRAIRIE DAMASCÈNE MORGAND

ÉDOUARD RAHIR, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

PASSAGE DES PANORAMAS, 55

1913

PC
14
P54M45
1913
t.2

SARI SALTIQ ET LE NOM DE LA VILLE DE BABADAGHI

Sari Saltiq [1] est le nom du personnage mystérieux qui conduisit, au XIII^e^ siècle, une migration de Turcs Seldjouqs d'Anatolie en Dobroudja.

Von Hammer a vu dans Sari Saltiq ou Saltiq Baba, sinon le fondateur, du moins l'éponyme de Babadaghi (= « montagne du Baba »). *Baba* signifie « père » et s'emploie comme titre honorifique attribué aux derviches, plus particulièrement à ceux de l'ordre des *bektachis*.

Il existe en Turquie plusieurs localités du nom de Babadaghi [2], à cause, probablement, de la prédilection des anachorètes pour le séjour des montagnes.

Il s'agit donc de savoir si le « Baba » de Babadaghi en Dobroudja est bien Sari Saltiq [3].

Résumons d'abord les quelques renseignements, — bien succincts — fournis sur ce dernier par l'histoire.

Voici les faits [4] :

Au XIII^e^ siècle de notre ère, le sultan Seldjouqide d'Iconium, Izz-ed-din Keïkavous, dépouillé de ses États par son frère, Rokn-ed-din, se réfugia avec quelques fidèles auprès de l'empereur de Constantinople. Les services que les nouveaux venus

1. Prononcez Sarĭ Saltŭq, c'est-à-dire avec l'*i* vélaire, presque identique au *yeri* russe.

2. Voir Degraud, *Souvenirs de la Haute-Albanie*, p. 241, note. — Voir le *Dictionnaire géographique* d'Ali Djevād (en turc).

3. Saltiq Baba ou Baba Saltiq est désigné aussi dans Evliya Tchelebi, sous le nom de Saltiq Dèdè (autre titre honorifique attribué aux derviches).

4. Voir Lagus, *Seïd Locmani et libro Turcico qui Oghuzname inscribitur excerpta*. Helsingforsiae, 1854 (texte et traduction latine). — Cf. Smirnov. *Le khanat de Crimée* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1887, p. 14 et suiv. — Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, I, 164 et 165 (trad. fr.).

surent rendre à Michel Paléologue le disposèrent si heureusement en leur faveur qu'il accorda à ses hôtes des terres dans la Dobroudja et leur permit d'y faire venir une colonie de compatriotes. Mettant à profit cette autorisation, une nombreuse horde de Turcs Seldjouqs se dirigea sur Nicée, Nicomédie et, traversant le Bosphore à Scutari, gagna la Dobroudja. A sa tête se trouvait un saint personnage [1] du nom de Sari Saltiq.

L'événement eut lieu en 662 de l'hégire (= du 4 nov. 1263 au 24 oct. 1264). Quelque temps après, Izz-ed-din Keïkavous s'étant brouillé avec le « fasilevs » de Constantinople. Bèrèkè-khan, souverain mongol du Decht-i-Qiptchaq (plaines au nord de la mer Noire et de la Caspienne), transportait dans ses États Sari Saltiq et « les Turcs de la Dobroudja [2] ».

Voilà tout ce que l'histoire nous apprend sur ce personnage qui devient d'autant plus énigmatique que la légende se l'est approprié pour en faire le héros d'aventures bizarres et incohérentes.

On trouvera plus loin le résumé de ces récits merveilleux. Nous rechercherons en attendant, — avant de quitter le terrain historique, — si Sari Saltiq peut être considéré comme le patron de Babadaghi.

Un voyageur ottoman du milieu du XVII[e] siècle, Evliya Tchèlèbi, place le tombeau de Sari Saltiq, miraculeusement multiple, dans sept endroits différents. Si l'on fait abstraction de quatre attributions purement fantaisistes [3], il reste trois localités possibles : Babadaghi, le cap Tcheligra (ou de Saint-Nicolas) et Baba-Eski. Ces localités sont en Turquie d'Europe, elles possèdent toutes les trois un « tèkyè », ou couvent, de derviches bektachis, pourvu chacun d'un tombeau de Sari Saltiq.

1. Le texte porte : « evliya-dan » = un « veli », un saint.

2. Les emmena-t-il tous ? En laissa-t-il une partie en Dobroudja ? Sari Saltiq avait-il trouvé en venant en Dobroudja d'autres tribus turques déjà installées ? Autant de points obscurs à éclaircir.

3. Il s'agit de la Russie, de la Pologne, etc. Il en sera parlé plus loin.

Evliya Tchelebi a fait ses dévotions successivement auprès des trois turbés. L'habitude orientale de « n'y pas regarder de trop près » suffirait déjà par elle-même à expliquer ce curieux phénomène de persévérance, mais on verra que la crédulité de notre touriste s'étayait sur la légende même de Sari-Saltiq. Celle-ci prévoit, en effet, une distribution miraculeuse de son corps en plusieurs répliques.

Von Hammer qui avait à opter entre ces identifications s'est rallié — après avoir montré quelque hésitation en faveur de Baba-Eski — à la solution de Babadaghi. D'après lui, c'est la même ville que celle qu'Ibn Batouta désigne sous le nom de Baba Saltouq (forme ancienne du nom de Saltiq).

Voici la traduction d'un passage du livre du fameux voyageur arabe [1] (Ibn Batouta venant de Crimée se dirige par voie de terre à Constantinople) : « Nous arrivâmes à la ville nommée Bābā Salthōuk [بابا ساطوق]. Bābā a chez les Turcs, la même signification que chez les Berbers (c'est-à-dire celle de père) ; seulement ils font sentir plus fortement le bā (b). On dit que ce Salthoūk était un contemplatif ou un devin, *mais on rapporte de lui des choses que réprouve la loi religieuse.* La ville de Bābā Salthoūk est la dernière appartenant aux Turcs ; entre celle-ci et le commencement de l'empire des Grecs, il y a 18 jours de marche dans un désert, entièrement dépourvu d'habitants. Sur ces 18 jours on en passe 8 sans trouver d'eau... »

Si séduisant que paraisse ce rapprochement entre Babadaghi et Baba Saltouq il n'a point été admis par tout le monde. Brun [2], notamment, objectait que les 18 jours de distance reportent la ville de Baba-Saltouq sensiblement plus au nord, « non loin de Soudaq ».

C'est là une conclusion un peu hâtive. Il est dangereux de tabler sur les indications de distance fournies par Ibn Batouta :

1. D'après Defrémery et Sanguinetti, t. II, p. 416.

2. Brun, *Tchernomoryè*. Odessa, 1880 (en russe). Recueil d'articles concernant l'histoire géographique des bords de la Mer Noire et, entre autres, de la Dobroudja.

il s'y est glissé des erreurs. Voilà, en effet, comment s'effectue le voyage de celui-ci. Il accompagne la khatoun Beïaloun « fille de l'empereur de Constantinople », à laquelle « son époux » Mohammed Uzbek-Khan, souverain du Qiptchaq a permis d'aller voir son père. Les voyageurs quittent Astrakhan le 10 chevval (page 412), prennent, on ne sait trop pourquoi, la direction du nord, vont ainsi jusqu'à Oukek, mettent dix jours pour aller d'Oukek à Soudaq (ce qui les fait descendre jusqu'au sud de la Crimée) et gagnent ensuite Baba-Saltouq. « Nous avions marché, dit Ibn Batouta, 19 jours depuis celui où nous avions quitté le sultan (à Astrakhan), jusqu'à l'entrée du désert (à Baba-Saltouq) » (p. 417).

Or, si l'on considère qu'Ibn Batouta lui-même place Oukek à 10 jours de Seraï et que Seraï est à mi-chemin entre Astrakhan et Oukek, on obtient 20 jours pour la distance (du sud au nord) entre ces deux villes. Ajoutons-y les 10 jours d'Oukek à Soudaq et nous constaterons que la marge des 19 jours indiquée par le voyageur aura été largement dépassée, dès Soudaq. Ces inexactitudes, la bizarrerie de l'itinéraire et l'allure générale du récit commandent la prudence [1].

Tel était l'état de la question jusqu'à ces dernières années. Entre temps, les voyages d'Evliya Tchelebi dont on ne connaissait que les deux premiers volumes en traduction anglaise [2], furent publiés [3] dans le texte jusqu'au sixième volume inclus (sur les dix existants). Le tome III contient une description détaillée de Bahadaghi, qu'Evliya Tchelebi a traversé à plusieurs reprises (sur la route de Crimée, comme Ibn Batoutah, ou d'Akerman), et dont il fut qādi.

Il nous raconte, à propos de la fondation de cette ville, que

1. Sur les difficultés auxquelles donne lieu la date même du voyage à Constantinople (vers le mois d'août 1334), voir la préface du tome II, page XI.

2. Par von Hammer, *Narrative of travels in Europe, Asia, and Africa*... Londres, 1846-1850.

3. Par Ahmed Djevdet. Constantinople, 1314-1318.

le sultan Bayezid II se rendant à la conquête de Kilia et Akerman, parvint à Babadaghi. Là, des gens dignes de foi (soulehai-ummet) vinrent lui apprendre qu'anciennement on voyait à cet endroit un turbé dit de Sari Saltiq, mais que les mécréants (munkirin) l'avaient ruiné et recouvert de terre et d'ordures. Aussitôt le sultan se rend en compagnie de Qara Chems-ed-din auprès de l'endroit désigné, y fait sa prière et s'abandonne au sommeil pour recevoir un rêve divinatoire.

Sari Saltiq ne manque pas de lui apparaître, blond (Sari signifie jaune et blond), coiffé d'un turban vert et lui faisant cette prédiction : « Bayezid, sois le bienvenu ! tu conquerras sans peine sur les infidèles de Bogdan (Moldavie) le fort d'Aq-kerman (auj. Akerman) qui est la capitale de Salsal [1] et celui de Kilia, ainsi que le pays de Q-m-ral-q-m [2] à la date « fatahnā [3] ». Tes descendants posséderont la Mecque et Médine. Délivre-moi de la poussière de l'opprobre. »

Au réveil, le sultan et Qara Chems-ed-din consignent par écrit, chacun de son côté, leurs songes. Les deux billets dûment scellés sont envoyés chez le Cheikh-ul-Islam. Celui-ci constate l'identité du texte et rend un fetva prescrivant de déblayer l'endroit indiqué. On y trouve, en effet, un cercueil de marbre avec cette inscription « en caractères tatars » : « Ceci est le tombeau de Saltiq Bay Seyyid Mohammed Ghazi. [4] »

1. Géant dont parle Evliya Tchelebi en plusieurs endroits de son ouvrage et qu'il considère comme le fondateur d'Akerman et d'Ismaïl (t. I, 658); II, 386; V, 106, 108, 111 et 113).

2. J'ignore la lecture de ce mot. Peut-être qoumral-qoum (en deux mots) = « le sable roux »? C'est un désert de sables mouvants qu'Evliya Tchelebi place « à l'est d'Akerman, du côté de la mer » (V, 108, 110 et 113).

3. Le chronogramme « f-t-ḥna » (qui signifie en arabe : nous avons conquis) donne la date 539, soit les années 1144-1145 de notre ère. Or, Bayezid a conquis Akerman en 1484.

4. Nous ne pouvons malheureusement ajouter une grande importance à l'inscription « en caractères tatars ». Le rapprochement avec un autre passage (tome I, p. 512) où une autre inscription du même genre est découverte en Crimée paraît indiquer qu'il y avait là un expédient dont notre voyageur se servait pour rendre plus vraisemblable ses affirmations, souvent très hasardeuses.

Bayezid ordonne aussitôt de construire un mausolée et une mosquée, après quoi il part pour Akerman et Kilia. Ayant conquis ces deux villes, ainsi qu'il était prévu dans la prophétie, il revient à Babadaghi pour y séjourner un an; il restaure cette ville et l'enrichit de fondations pieuses qu'il attribue comme bénéfices (vaqouf) au turbé de Saltiq Baba, ou comme l'appelle, plus révérencieusement, notre auteur, de Baba Sultan. « Encore aujourd'hui la ville de Babadaghi est le fief (khāss) de Baba Sultan » (page 367).

A la différence des récits d'allure purement légendaire, auxquels donnent lieu les autres tombeaux de Sari Saltiq, ce passage, tout embarrassé qu'il soit de détails surnaturels, se rattache à des faits historiques connus, tels que l'expédition de Bayezid II à Akerman. Hammer s'en serait sans doute servi pour appuyer sa thèse. Ce texte permet, en tous cas, de conclure que si l'on s'est trompé sur l'identité de Sari Saltiq, l'erreur a été commise en 1484, c'est-à-dire deux siècles environ avant l'époque où écrivait Evliya Tchelebi.

Ayant ainsi passé en revue les quelques données historiques qu'on peut recueillir sur Sari-Saltiq, demandons à la légende des indications qui auront au moins l'avantage de parler à l'imagination et permettront de donner un semblant de consistance à ce personnage que l'histoire semble avoir presque entièrement oublié.

Voici ce récit tel que nous le trouvons dans Evliya Tchelebi (II, 133-139).

Hadji Mehemet Bektach [1] après avoir reçu à Yesu [2] des mains de Khodja Ahmed Yesevi [3] l'investiture de « prieur » de der-

1. Fondateur de l'ordre des Bektachis dont l'histoire a été intimement liée à celle des Janissaires. — Voir ce qu'Evliya Tchelebi dit de Hadji Bektach (III, 13 et V, 54).

2. L'ancien nom de la ville de Turkestan.

3. L'auteur de *Hikem*, ouvrage très connu en Asie Centrale. Voir sur ce personnage Vambéry, *Čagataische Sprachstudien*, p. 36; Jacob (Georg), *Beiträge...*, p. 86 note; Hartmann (Martin), *Chinesisch-Turkestan*. Evliya Tchelebi (III, 13; V, 55 et 293) le considère comme le « patron des Turcs »,

viches (Sāhib-seddjadè) en pays de Roum, c'est-à-dire en Asie-Mineure, était venu rejoindre le sultan Orkhan avec 370 derviches dont le principal était Kèligra Sultan [1]. Après la conquête de Brousse, Hadji Bektach nomma à son tour vicaire Keligra Sultan auquel il donna un sabre de bois, un étendard, un tapis de prière, un tambour et un fifre et qu'il envoya en Europe avec 70 derviches pour s'y adonner à de pieux travaux.

Keligra Sultan arriva à l'endroit qui « a porté depuis son nom », traversa la mer sur son tapis et, débarqué, en un jour, en Crimée, se rendit auprès des Hechdeks [2] de Russie, de là chez les Lipqas [3] de Pologne. Il pénètre à la faveur d'un déguisement à Dansqa (Dantzig), gagne la confiance *d'un moine chrétien nommé Sari Saltiq, ou Saint-Nicolas*, le tue, cache son cadavre, se fait passer pour lui et opère ainsi un grand nombre de conversions à l'Islam.

Il se rend ensuite à Pravadi (Provadia) où il se rencontre avec le roi de la Dobroudja, dont les deux filles devaient être dévorées le lendemain par un monstre qui désolait la rive de la Mer Noire. On avait déjà, dans l'attente du dragon,

et prétend être de sa descendance. Il ne faisait qu'imiter d'autres personnes, à cet égard. Cf. *Journal Asiatique*, oct. 1826, p. 208; Smirnov, *op. cit.*, p. 173. — Hammer transcrit : Yassúi.

1. Kaliakra ou Kalliakra ou Tcheligra qui n'est autre chose que le cap Saint-Nicolas des Bulgares. Les textes turcs donnent K-l-gra, que Hammer lit Kilgra. Les cartes du XVIIIe siècle portent Kelogra-Bouroun, ce qui avec avec la forme Tcheligra, nous porte à préférer la leçon Keligra.

2. H-š-d-k; est employé par Evl. Tchelebi pour désigner les Musulmans (les Tatars) de Russie. Dans un passage (I, 73) le mot est même étendu aux musulmans de la Perse, de Balkh, Boukhara, Khorasan et Moscovie. Le contexte permet de discerner qu'il s'agit de gens de la race turque. Le même nom figure, sous la forme As-t-k, dans une lettre d'un khan de Crimée, dans le recueil de Véliaminof-Jernof (page 750), avec l'acception de Musulmans de Russie.

3. Nom des musulmans de Pologne. Muchlinski leur a consacré deux études en russe (Saint-Pétersbourg, 1857) et en polonais. Le même nom s'appliquait aux Tatars du nord de la Moldavie (v. Büsching, édit. fr. III, 318; l'*Atlas de Pologne*, de Rizzi Zannoni de 1772, feuille XXIII).

attaché les deux victimes à un poteau au milieu de la plaine de la Dobroudja. Le roi jure de devenir musulman si Sari Saltiq délivre ses filles. Le derviche accompagné de ses 70 compagnons, se rend à l'endroit désigné. Au plus fort de la chaleur apparaît le monstre. Lutte mouvementée dont les traces subsistent encore dans le roc, sous la forme d'empreintes de mains et de pieds. Le sabre de bois finit par abattre les sept têtes du monstre.

Pendant que Sari Saltiq ramène les deux princesses à leur père, le papas (prêtre chrétien) qui lui avait servi de guide, coupe sournoisement les oreilles et la langue du dragon et, prenant les devants, vient réclamer au roi le prix de la victoire. Pour trancher le différend, on s'en remet, sur la demande de Sari Saltiq, à une sorte de jugement de Dieu en jetant les deux compétiteurs dans un chaudron d'eau bouillante à l'endroit dit Qazan balqani (le Balkan, c'est-à-dire la montagne du chaudron).

A ce moment critique Hadji Bektach Veli qui se trouvait à Qır Chehir, en Anatolie, invoque Dieu en faveur de « Saltiq Mehemet », tout en passant son essuie-main (destmal) sur un rocher. Aussitôt une eau salée de jaillir, et c'est là l'origine de la source saline dite de Hadji Bektach (Hadji Bektach Touzou)[1].

On ouvre les chaudrons. Sari Saltiq en est quitte pour une forte sudation, tandis qu'il ne reste que des os du papas imposteur.

Là-dessus, le roi de la Dobroudja se convertit à l'Islam avec ses sujets. Il se soumet au sultan Orkhan dont il reçoit le nom d'Ali Moukhtar avec l'investiture (étendard et queue de cheval). Un qadi lui est envoyé.

Cette même année, Sari Saltiq prédit que sept rois viendraient se disputer à main armée son cadavre, et recommande pour éviter la discorde, de préparer sept cercueils. Ainsi fut fait. Après sa mort, le corps de Sari Saltiq fut placé dans l'un d'eux. Les princes ne tardèrent pas à venir. Chacun ouvrit un cercueil et y trouva les restes de Sari Saltiq et chacun se

1. Voir V. Cuinet. *La Turquie d'Asie*, I, 342.

crut en possession des reliques authentiques. Ce fut d'abord le roi de Mosqof (Russie); puis ceux de Leh (Pologne), de Tcheh (Bohême) et d'Ichfet (Suède) qui enterrèrent chacun son Sari-Saltiq, respectivement dans les villes de Dansqa (Dantzig), de Pronitchè [1] et de Bivantcha.

En pays ottoman trois autres princes en firent autant : le roi d'Édirnè (Andrinople) inhuma un cercueil à Batouria, aujourd'hui Baba Eski; Yervan, roi de Bogdan (Moldavie) déposa le sien dans un ancien couvent, près du fort de Bogova [2], « aujourd'hui Babadaghi », et ce tombeau fut plus tard restauré par Bayezid II. C'est celui dont nous avons déjà parlé. Le septième et dernier exemplaire du cadavre fut enterré par Ali Moukhtar, le prince de la Dobroudja qui avait envoyé Sari Saltiq combattre le dragon. Ce tombeau est au cap Keligra [3].

Sari Saltiq, ajoute Evliya Tchelebi, durant 21 ans, déguisé en moine chrétien, a prêché la foi musulmane. « Il s'appelait Baba Sultan, Sari Saltiq Sultan, Keligra Sultan. Les chrétiens qui l'honorent beaucoup... l'appellent Svet-Nikola (saint Nicolas).

A un autre endroit de son voyage (I, 659), il affirme l'identité de Sari Saltiq avec Mehemet Boukhari [4], l'un des saints les plus vénérés de l'Anatolie. L'assurance de notre auteur ne se trouve en rien diminuée du fait qu'il avait visité aux environs de Brousse, le véritable tombeau de Mehemet Boukhari (II, 47).

On trouve d'autre part, dans le livre de feu M. A. Degrand, *Souvenirs de la Haute-Albanie* [5], une autre version, quelque peu différente de la même légende, brièvement résumée d'après un Vilayetnamè « ouvrage sur parchemin d'un auteur inconnu,

1. Hammer lit Pezzunijah et Brun y voit le nom de Pilsen (?)
2. Chez Hammer : Bozak (*Travels...* I, partie II, p. 72).
3. « Ce qui signifie en latin, le dragon à sept têtes », dit Evliya Tchelebi.
4. Chez Hammer : Boukhara. Il est plus connu sous le nom d'Emir-Sultan. Voir à son sujet Evl. Tchel., II, 48.
5. Paris, Welter, 1901. — Voir les pp. 228 à 248 de ce livre intéressant.

très ancien et rare : Kaza [1] kitab vilayet name [-i-] shérift Hunkiar Hadji Begtasch veli kades Sirréhoulaziz, livre qui se trouve à Tirana et contient la vie et les miracles de Hadji Begtasch ». « Sari Saldiq » y figure comme berger de Bektach. Cette version a également pour centre Keligra [2].

Enfin, Degrand nous donne, (p. 236-240) avec plus de développement l'épisode du dragon tel qu'il l'a recueilli à Croïa, où l'on montre également un tombeau de Sari Saltiq, ainsi que les traces palpables de la lutte avec le monstre. Cette version est plus complète que celle d'Evliya Tchelebi dont l'affabulation est assez confuse. Quant aux divergences qu'on y constate, elles semblent pouvoir s'expliquer par le désir d'adapter aux particularités locales de Croïa l'histoire de Sari Saltiq.

Analysons rapidement les traits les plus saillants de cette légende.

Notons de suite que le thème de la lutte victorieuse contre le danger est loin d'être spécial à l'histoire de Sari Saltiq. Les moines bektachis en s'appropriant ce personnage lui ont attribué un exploit familier à leurs légendes. D'autres derviches héroïques ont abattu les sept têtes avec leur sabre de bois et ont reproduit le miracle de la source.

Il existe, d'autre part, une fable d'origine populaire dans laquelle un certain Atoglou ou Atolou [3] (le fils du cheval) sauve une princesse en tuant un dragon à sept têtes ; la source

1. Lire Haza. — La Bibliothèque Nationale possède également un « Vilāyet-namè-i-Hadji Bektach Veli » ms. Ancien fonds turc 136, mais il ne contient rien au sujet de Sari Saltiq. — D'après M. Jacob, *Beiträge...*, p. 1 note, l'ouvrage signalé par M. Degrand serait le même que celui que possède, en manuscrit également, M. Brown (cf. *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1907, p. 561).

2. M. Degrand lit Kelfra. La confusion entre *f* et *g* est due à la similitude des caractères arabes figurant ces deux sons.

3. Ce conte a été traduit par M. Ignaz Kúnos. *Der Pferdesohn. Ein türkisches Volksmärchen.* Deux articles dans la *Ungarische Revue* de Budapest, 1888 et 1889. — Un autre article du même auteur « *Eine türkische Siegfriedsage* » *ibid.*, 1887) rapproche « Atoglu » de « Ferdinand der Schmied ».

y figure. Enfin, le saint Georges de l'Orient, Khizir, a été légué également aux Turcs par la légende arabe [1].

L'épisode du dragon n'offre donc point d'intérêt pour nous.

Notre légende contient, par contre, d'autres éléments plus caractéristiques. Ce sont notamment les voyages de Sari Saltiq et sa prédication.

Nous le voyons arriver du Turkestan et prendre part, sous la forme de Mehemet Boukhari, à la prise de Brousse par les Ottomans, après quoi il passe en Europe (en Dobroudja) et gagne la Crimée pour, de là, aller prêcher en Russie et en Pologne.

Notons que la première partie de ce voyage (parcours asiatique) se confond avec la marche des Ottomans sur Brousse et ne pourrait, par conséquent, prendre date qu'à l'année 1326 de notre ère, tandis que la seconde partie (parcours européen), se confondant avec la migration des Seldjouqs en Dobroudja (en 1263), se trouve être de beaucoup antérieure.

Sans se soucier de la chronologie, on a voulu mettre au compte de Sari Saltiq les actes de Mehemet Boukhari avec lequel on l'a confondu, intentionnellement, afin de faire de leurs épopées réunies comme la figuration d'une seule chose : la marche triomphale de l'Islam turc, une sorte de « Gesta Dei per Turcas ». C'est pour cela que l'itinéraire de Sari-Saltiq s'étend et s'allonge par les deux bouts. D'une part, on le rattache par delà Mehemet Boukhari, au cheikh du Turkestan, à Khodja Ahmed Yesevi, « le patron des Turcs ». On remonte ainsi au berceau de la race. D'autre part, on lui fait dépasser la Dobroudja et il porte la parole islamique et turque dans tous les endroits de l'Europe où il y a des Turco-Tatars ou, comme dit la légende, des « musulmans ». Sari-Saltiq, présenté ainsi, personnifie l'expansion de son peuple.

1. Voir sur l'extension de ce mythe les articles de M. Clermont-Ganneau : *Horus et saint George*. Acad. des Inscript. et Belles-lettres. *Comptes rendus* des séances de l'année 1880.

Il existait, d'ailleurs, une survivance curieuse du souvenir laissé par lui, à ce titre : Evliya Tchelebi, dont le dire se trouve, sur ce point, contrôlé par d'autres textes [1], nous apprend que ce héros national était le patron de la corporation des bozadjis de Constantinople, pour la plupart des Tatars. Comme l'indique leur nom, ces gens vendaient la boza [2], leur boisson nationale, une boisson fermentée faite avec du millet.

Disons enfin quelques mots des autres particularités de la légende de Sari Saltiq, particularités qui, relevant du domaine du merveilleux, ne paraissent pas, de prime abord, se rattacher à une réalité historique.

C'est d'abord le fait que Sari Saltiq se substitue à un moine chrétien.

Ce détail de la légende ne doit pas être étranger aux assez nombreuses identifications de Sari Saltiq avec des saints chrétiens, notamment avec saint Nicolas [3], avec saint Naoum (enterré près du lac d'Okhrida) et avec saint Spiridion, dont les reliques jouissent d'une si grande vénération à Corfou [4].

En énumérant les tombeaux de Sari Saltiq, Evliya Tchelebi les place, d'ailleurs, dans d'anciens couvents chrétiens [5].

Un autre trait, également bizarre, de notre légende, la

1. Voir le « Futuvvet-nâmè », ms. de la Bibliothèque Nationale. Supplément turc 9, fol. 137. Sari Saltiq y est désigné comme : « bozadjilar piri ». Evliya Tchelebi proteste contre une insinuation aussi irrévérencieuse et préfère confier ce rôle à Salsal.

2. Voir ce que dit de la « boza » ou « bouza » Ibn Batouta II, 367.

3. Saint Nicolas, alias Keligra, alias Sari Saltiq. Cette identification pourrait être due simplement à ce fait que le cap Keligra s'appelle en Bulgarie cap de Saint-Nicolas. Il y avait un tèkyè de bektachis où séjourna Evliya Tchelebi. Ce sont peut-être ces derviches qui lui ont fait adopter cette identification.

4. *Dictionnaire de noms propres* de Sâmi-Bey (en turc), au mot de Sari-Saltiq.

5. S'il fallait prendre ce détail au pied de le lettre, il constituerait une grave objection contre l'identification de Sari Saltiq avec le personnage dont le tombeau aurait été restauré à Babadaghi par Bayezid II. Il ne s'agirait que d'une nouvelle adoption par l'Islam d'un saint chrétien.

quasi-ubiquité de Sari-Saltiq se présente, semble-t-il, comme un simple corollaire des identifications multiples dont il vient d'être parlé. Acceptant de confiance les différents tombeaux, au nombre de sept et même de quarante, de Sari Saltiq, la légende a fini par en donner une explication anticipée : Sari Saltiq prend lui-même les devants en se commandant un grand nombre de cercueils.

Notons aussi qu'aucun de ces derniers ne figure en Asie. Ils sont tous en Europe.

Une tendance nouvelle se laisse ainsi discerner à travers les bizarreries de l'affabulation, celle d'attacher Sari Saltiq au sol de l'Europe. D'où une sorte de dédoublement : à côté du personnage que nous avons vu plus haut, — et qui semble prendre dans la légende une si vaste part à la représentation de l'Islam turc, — se dessine un Sari Saltiq à compétence territoriale plus étroite, si l'on peut dire. Installé en Europe, il devient plus qu'à moitié chrétien, comme la terre qui l'a adopté. Le voilà bien loin de son rôle premier de prédicateur musulman. Il appartient simultanément aux deux panthéons, celui des saints musulmans, et celui des saints chrétiens, comme nous l'indique, entre autres, un passage d'Evliya Tchelebi (V, 188) qui prête ces lamentations à des chrétiens en détresse : « Jésus, Marie, saint Nicolas, Sari Saltiq, Auguste... »

Ailleurs, notre voyageur, qui a lui-même raconté que Sari Saltiq était un moine chrétien, soit scrupule, soit oubli, proteste contre une semblable insinuation à cause du discrédit qu'elle peut jeter sur le vénérable saint (III, 366).

Cette christianisation de notre personnage est-elle due aux Bektachis ? N'oublions pas, en effet, que ceux-ci le considèrent comme l'un des leurs, que presque tous ses tombeaux sont dans un « tèkyè » de leur ordre, et qu'il n'y aurait là qu'une manifestation nouvelle des tendances qu'ils ont toujours marquées pour le « krypto-christianisme islamique », comme dit M. Georg Jacob [1].

1. Dans son étude : « Die Bektaschijje in ihrem Verhältnis zu verwandten Erscheinungen » *Abh. der ... bay. ak. der Wiss.*, t. XXIV. Munich 1909.

Ce nouvel et dernier avatar de Sari Saltiq sort-il de l'officine des Bektachis, alambiqué par quelque derviche cauteleux ou superstitieux, ou bien a-t-il été forgé de toutes pièces au foyer de la légende populaire, au feu où vient s'alimenter une imagination naïve, avec ce besoin incurable de merveilleux et de paganisme, qui est commun aux âmes chrétiennes et musulmanes ? Il ne serait peut-être point facile de répondre à cette question.

Il faudrait avoir plus de données sur la vie de Sari Saltiq.

Malheureusement les ouvrages auxquels renvoie, pour plus de détails, Evliya Tchelebi ont dû se perdre.

Notre voyageur (III, 366) cite un petit écrit auquel il semble donner le titre de « Menâqib », ou « actions remarquables », dû à la plume de Mehemet Yazidji-Oghlou de Gallipoli, l'auteur bien connu de la « Mohammediyè » mort en 854 (1449-1450).

Il affirme également avoir lu un ouvrage dit « Saltiq-namè » qui serait une compilation faite par Ken'an Pacha [1] du temps où il avait été vali de Silistrie et d'Ozou (= Otchakov) [2], compilation d'après l'ouvrage précédent et d'autres écrits tels que « Futouhat-i-Tokhtamich » (?)

Ajoutons qu'on aura sans doute plus de détails sur Sari Saltiq le jour où aura paru l'Oghouznamé retrouvé dans les archives du Sérail [3] et dont le texte, publié par Lagus, ne doit être qu'un extrait résumé.

L'étude que nous venons de faire est forcément sommaire et incomplète. Elle se proposait d'ailleurs uniquement de réunir le peu de renseignements qu'on a sur Sari Saltik [4] et

1. Autrement dit Qodja Ken'an Pacha marié à 'Atikè Sultane, fille d'Ahmed Ier (voir Mehemet Süreyya. Sidjill-i-Osmani, p. 83). Il ne faut pas le confondre avec un autre Ken'an Pacha, marié à 'Atikè Sultane, fille d'Ibrahim Ier (*ibid.*).

2. En 1046 (= 1635-1636). Cf. Evl. Tch. V, 106.

3. Voir Martin Hartmann. *Unpolitische briefe aus der Türkei*, p. 37.

4. Citons aussi une prière bizarre où Evliya Tchelebi invoque Sari Saltiq, prière qu'il prétend avoir faite en présence du sultan Mourad IV et pour

d'attirer l'attention du lecteur sur ce personnage, d'apparence falote, mais qui a dû jouer un rôle important à son heure.

J. Deny.

favoriser ses exploits, pendant que cet athlète amateur luttait à bras-le-corps avec des personnages de sa suite (I, 254).

UNE LETTRE D'ANTOINE ARLIER A LOUIS GRILLE

Cette lettre, écrite par Arlier au moment du passage du roi en Provence en 1537, est adressée à un personnage qui, malgré le fait que son nom soit tombé dans l'oubli, jouait un rôle assez important dans son pays au XVI^e^ siècle. Ainsi qu'on le voit par les renseignements qui suivent, sa famille était une des plus puissantes de la ville d'Arles.

Louis Grille était petit-fils de Jacques Grille qui vint de Gênes s'établir à Arles vers le milieu du XV^e^ siècle. Jacques testa d'abord en 1453, encore en 1460, et enfin en 1464 (*Cabinet de d'Hozier*, 174, *Bibl. nat.*). Dans un document du 13 mai 1454, il y a mention de Jacques Grille, damoiseau d'Arles (*Gard*, *arch. civ.*, série E 358). Sa femme, Catherine Bouic, qu'il avait épousée le 27 novembre 1449, testa en 1453, 1455, 1459 et enfin en 1469, la date sans doute de sa mort (*Cab. de d'Hoz.*, 174). Le fils de Jacques, Simon Grille, fut syndic de la ville d'Arles en 1475, 1481 et 1501. Il épousa Jeanne Vento ou de Vente le 29 décembre 1472 (*Nobiliaire de la Ville d'Arles*, par Laurent Bonnemant, 1775. Ms. de la Bibl. d'Arles). Ce contrat de mariage sous seing privé fut rédigé en forme publique, le 17 août 1479, par Guillaume Raymundi, notaire royal d'Arles. D'après ce contrat, Jeanne était fille *nobili viri Percevalli Vento quondam mercatoris ciuitatis Massiliae* et de noble *Milheta*, veuve de Perceval, lors de la rédaction de cet acte en présence de plusieurs citoyens de la ville d'Aix (*ibid.*). Simon assista au contrat de mariage de Marie, sa sœur, à Arles, le 2 avril 1472, et lui constitua en dot 1675 florins. Il fut également présent à celui d'Orientine,

son autre sœur, le même jour (*Chérin*, 199, *Bibl. nat.*). Il fut un des consuls nobles de la ville d'Arles pour l'année 1475 (*Registre Creator, Arch. de l'Hôtel de Ville d'Arles*). Il fut encore consul en 1489 et en 1501. (*Annales de la Ville d'Arles*, par L. Bonnemant, *Bibl. d'Arles*). Il mourut au mois de mai 1510, sans avoir fait de testament (*Chérin* 199). Le 9 avril 1513, sa veuve, Jeanne de Vente, donna tous ses biens à son fils aîné Pierre (*Cab. de d'Hoz.*, 174). Dans une transaction passée par la veuve de Simon, tant en son nom qu'en celui de Louis et Vincent Grille, ses enfants, avec Pierre, son autre fils, le 18 septembre 1517, il est dit que Simon laissa de son mariage avec *Janotte* six enfants *relictis et superstitibus sibi Petro, Domino Ludovico jurium doctore, Johanne-Baptistâ canonico Arelatensi, Stephano monacho Montismajoris, Barnabâ canonico Nemausensi, Vincentio et Magdalenâ, moniali monasterii Sancti Cesarii* (*Nobiliaire d'Arles*, I, f° 4; Chérin, 199). Dans le préambule de cette transaction il est dit que Pierre, après la mort de son père, a pris l'administration de ses biens et les a gérés à sa volonté jusqu'à ce jour; qu'à cette occasion il s'était élevé un différend entre les enfants puînés et Pierre, ceux-là prétendant qu'il restait leur débiteur pour une grande somme d'argent. Par cette transaction la veuve de Simon, comme donataire des biens de Jean-Baptiste, Barnabé et Madeleine, et les deux autres enfants majeurs, Louis et Vincent, convinrent avec Pierre qu'il aurait encore durant cinq ans l'administration des biens de l'héritage sans les diviser, à condition de payer toutes les dettes et pensions de la succession. Pierre s'engagea aussi à nourrir et à entretenir sa mère avec une servante (*ibid.*). Trois mois plus tard, le 22 décembre 1517, *nobilis Janota Vento*, Vincent et Louis Grille se portèrent garants de la dot constituée par noble Paul Grille, de Gênes, à Orientine sa fille (*ibid.*). Enfin le 1er janvier 1518, Pierre, Louis et Vincent Grille partagèrent les biens de leur père avec leur mère Jeanne de Vente, qui mourut le 7 octobre 1540 (*ibid.*).

Quant à Pierre, fils aîné de Simon, nous trouvons d'abord

que le 7 septembre 1511 il fit donner par son frère Barnabé, au chapitre de Saint-Augustin, une chape, une tasse d'argent et dix florins, parce qu'on venait de donner l'habit de cet ordre à son frère (Menard, *Hist. de Nîmes*, 1874, t. V, p. 77). L'année suivante, le 25 avril, Pierre est élu capitaine d'Arles (*Annales de la ville d'Arles, loc. cit.*) Parmi les autres charges qu'il occupa se trouvent celles d'estimateur de la ville en 1522, de consul en 1531, et de capitaine de la Tour en 1535 (*Cab. de d'Hoz.*, 174). Le 8 avril 1513, Pierre Grille épousa *Petram de Cavallione*, fille de feu Gilles de *Cavallione*, habitant d'Arles (Chérin 199). D'après les registres du notaire Camaret, le 5 septembre 1531, noble Pierre de Grille « recognoist maison à la paroisse Ste Anne, rue de la Calade, servant aux bénéficiatures de St Jehan » (*Cab. de d'Hoz.*, 174). Le 20 décembre 1535, lui et les consuls de la ville se consultent au sujet de la nouvelle charge de lieutenant de Sénéchal à laquelle Antoine Arlier de Nîmes venait d'être nommé (*Annales de la ville d'Arles, loc. cit.*). Dans les preuves testimoniales d'Honoré de Grille pour l'ordre de Malte en 1540, on fait mention de noble Pierre de Grille son père (Chérin, 199). Il y a une quittance faite par lui le 3 novembre 1547 (*ibid.*). Puis le 30 août 1554, Guillemette de Rispe, abbesse de Saint-Sauveur, fait une quittance de 300 livres, valant 500 florins petits, à noble Pierre, écuyer, comme tuteur des hoirs de noble Louis de Cavaillon, représenté par Barnabé Grilhe, chanoine de la cathédrale de Nîmes, recteur de l'église Saint-Étienne du Chemin (*Archives départ. du Gard*, série E 737). Pierre de Grille fit son testament au monastère de Saint-Césaire, dans la chambre de l'abbesse, le 11 août 1558. Dans son testament, il fait un legs à son fils Valentin et nomme Gabriel et Nicolas légataires universels (*ibid.*). Sa veuve fit son testament à Tarascon le 14 octobre 1559. L'année suivante, le 30 septembre, elle fit un codicille où elle substitua Nicolas à Valentin comme héritier universel, et à celui-ci Anne et Marguerite, ses filles (*Cab. de d'Hoz.*). Enfin feu noble Pierre de Grille et sa femme Pierre de Cava-

lhon sont rappelés dans une sentence rendue le 13 février 1572 en faveur de Valentin leur fils (*ibid.*). Par les documents que nous avons cités, on trouve que Pierre de Grille eut huit enfants : Valentin, son fils aîné, Gabriel et Nicolas, conseiller à la Cour des Aides de Montpellier, mentionnés dans le document du 11 août 1558; Honoré, mentionné dans les preuves testimoniales de 1540; Anne, femme de Jean Motel ; Jeanne, religieuse de Saint-Césaire ; Madeleine et enfin Marguerite, femme de Nicolas Romyeu, receveur pour le roi au ressort d'Arles. Dans un document du 25 mars 1549, Nicolas Grille, docteur en droit, fils de Pierre, est appelé juge ordinaire de Saint-Gilles (*Archiv. du Gard*, E 923). Il fut pourvu de l'office de conseiller du roi et général en la Cour des Aides de Montpellier le 19 février 1566, en remplacement de son oncle Louis (*Carrés de d'Hoz.* t. 314; *Pièces originales* 1409, *Bibl. nat.*) Le 13 août 1574, Nicolas épousa en secondes noces Phélize de Quiqueran d'Arles, fille de feu noble Ardoin de Quiqueran, seigneur de Ventabreu, et de Jeanne Deiguières, fille du notaire Jean Deiguières (*Carrés de d'Hoz., loc. cit.*).

Il avait déjà épousé en premières noces Christofle de Bourdin, dont il eut un fils Antoine de Grille, qui fut à son tour conseiller à la Cour des Aides. Le 23 janvier 1593, Antoine épousa Isabeau de Bourcier de Pontault, seigneuresse de Barre, Cabanes et autres lieux. La mère d'Izabeau était Catherine de Sarras, fille de Jacques de Sarras, dont nous aurons à parler ailleurs (*ibid.*)[1].

Quant à Louis de Grille, second fils de Simon, auquel Arlier a adressé sa lettre, ce fut le membre le plus illustre de cette famille importante. Il était déjà en 1513 docteur en droit et jouissait de la charge d'assesseur de la ville d'Arles élu le 8 avril (*Annales de la ville d'Arles, loc. cit.*). Plus tard il était reconnu comme un des conseillers les plus savants de la Cour des Aides de Montpellier. On l'estimait surtout à Arles, on ne

1. Pour Valentin Grille, fils aîné de Pierre, voir plus loin.

s'étonne donc pas de trouver dans les actes consulaires du 1er janvier 1514 que « le présent conseilh ha ordonné que nul n'aye office, qui ne soit conseilhier de l'année et aye demouré ung an revollu conseilhier, excepté à l'office de Monsieur l'Assesseur Grille » (*ibid.*). D'après les registres du notaire Pierre Barberi de la même année (le 4 avril), *Johanneta Vento dat... Petro Grille, filio suo, ut matrimonio possit se collocare, tertiam partem bonorum suorum, cum pacto quod si decedat sine liberis, donatio deveniat ad Ludovicum et Vincentium, duos filios suos* (*Nobiliaire de la ville d'Arles, loc. cit.*). Le 13 janvier 1515, selon les registres du même notaire Johannis de Camareto, *nobilis et potens vir Phil. Aymini, capitaneus castri et portaliti Tharasconis constituit suum procuratorem nobilem Lud. Grilhe, sororium suum* (*ibid.*). On trouve dans les registres du même notaire de cette année-là (le 21 avril) que *nobilis Lud. Grille, jurium doctor, desemparat Ambrosio Grille, habitatori Montismajoris, omnia bona que dictus suus patruus ipsi Lud. dederat donatione inter vivos* (*ibid.*). Le 7 janvier 1516, Jeanne de Vente et Louys Grille, au nom de Pierre et Vincent Grille, *dant terram in plano Burgi nobili Christoph. Boche pro dote Orientine Grille ejus uxoris* (*ibid.*). Les registres du notaire Pierre Bruni, du 26 mai 1517, contiennent la mention que Jeanne de Vente, « donataire des biens de feu noble Jean-Baptiste Grille (mort le 10 mai 1514), en son vivant chanoine de l'église d'Arles, d'Estienne Grille, religieux de Montmajour, de Barnabé Grille, chanoine de Nîmes, et de Magdelaine Grille, religieuse à Saint-Césaire, ses enfants, se souvenant qu'elle a fait donation du tiers de ses biens à noble Pierre Grille, son fils, par acte du 29 avril 1513, en donne par semblable donation un autre tiers à Louys Grille, docteur en droit, son très cher fils » (*ibid.*). Le 18 septembre 1517, il y avait une transaction entre Jeanne, Louis et Vincent, d'une part, et Pierre, de l'autre (*ibid.* ; cf. Simon Grille). L'année suivante (1518), Louis fut nommé conseiller et général en la Cour des Aides de Montpellier (Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, 1879, II, pp. 409-10 ; ms. du sieur de

Rignac). Les registres du notaire Jean Daugières de cette année nous font savoir qu'au 1er janvier les biens de Simon Grille furent partagés entre Pierre, Louis et Vincent, ses fils, et qu'ils avaient une sœur Margarite qui mourut le 2 septembre 1506 (*Nobiliaire de la ville d'Arles*, *loc. cit.*). Par ce partage, Louis eut *totum affare de Caparron*, un jardin situé dans la ville d'Arles, etc. (Chérin, 199). Louis Grille est un des juges du procès entre Raulin Séguier et Guillaume Boyssonis, le 23 janvier 1521 (*Arch. de la Cour des Aides*, 1517-1523; cf. *Notes sur Raulin Séguier etc.*, par J. Gerig, *Les Annales du Midi*, XXI, 1909). Son nom paraît encore parmi les juges de Cour des Aides, le 2 août 1527 (*Arch. de la Cour des Aides*). Dans un curieux document rédigé le 24 septembre 1528 « en la cité de Rodez et maison, *sive* hostellarie vulgairement appelée, où pend par anseigne l'*ale*, et à la chambre dit le *soleil* », on trouve les faits suivants : « C'est la fourme de procéder et table sur le faict de la ville, ressarche et reveue generalle, estimation et avaluation de tous et chascuns les biens immeubles et meubles, lucratifs, bestail et aultres subjectz à contribuer aux tailhes et deniers royaulx de la conté de Rodez, quatre chastellanies et leurs ressortz, faicte, arrestée et accourdée par nous, Loys Grille, général et conseiller du Roy nostre sire en sa court des généraulx de la justice des aides séant à Montpellier » (*Arch. départ., Gard*, E 767). Les registres du notaire Jehan Daugières (f° 99) contiennent une mention d'une transaction qui eut lieu le 16 septembre 1530 entre noble Loys Grille, général des Aides, etc., et noble Vincent Grille d'Arles (*Cab. de d'Hoz.*, 174). Dans un arrêt de la Cour des Aides, prononcé le 16 octobre 1531, entre « les sindicz, manans et habitans du lieu de Sainct-Felix au diocèse de Lodeue supplians et demandans d'une part, et les sindicz, manans et habitans du lieu de Jonquieres aud. diocèse suppliez et defendeurs d'autres », on trouve que l'arrêt fut d'abord prononcé le 29 août et que le procès d'exécution de cet arrêt fut fait par « maistre Loys Grille, conseiller du roy et général en lad.

court, commissaire sur ce depputé » (*Arch. de la Cour des Aides*). Dans l'assiette tenue le 4 décembre 1533 à Pont-Saint-Esprit par Jehan de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, et Louis Grille, général de la justice des Aides, il fut procédé à la répartition de 18.612 livres 6 sous 11 deniers, montant de la quote-part de l'aide et de l'octroi, et de 2.937 livres 8 sous pour les frais de ladite assiette (*Arch. civ., Gard*, C 624, Paris, 1865). Le 5 septembre 1541, la Cour des Aides fait un arrêt sur le rapport de Louis Grille (*Arch. de la Cour des Aides*). Ensuite, le 9 septembre 1548, dans la maison de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, à Nîmes, et pardevant Louis Grille, substitut de général au gouvernement de Languedoc, Jehan Bertrand, fermier du grenier à sel de Nîmes, nomme Martin Guiraud, chirurgien, garde du sel au port de Saint-Gilles (*Arch. civ., Gard*, E 858, Notariat de Saint-Gilles). Nous avons la quittance suivante signée de la main de Louis Grille et datée du 4 juillet 1552 : « Je, Loys Grilhe, conseiller du Roy nre. Sire et général en sa Court des Généraulx sur le faict des Aydes à Montpellier, confesse avoir eu et receu comptant de Me. Estienne du Moys, receueur des amendes et exploicts de lad. Court et paieur des gaiges des officiers d'icelle, la somme de soixante deux liures dix sols tourn., et ce pour le second quartier de mes gaiges d'auril, may, juing derniers. De laquelle somme de lxii l. x s. ts. en ay quicte et quicte led. du Moys, receueur, et de tous autres. Tesmoing mon seing manuel y mys le quatriezme jour de juillet, mil cinq cens cinquante vng. L. Grilhe (*Pièces Originales* 1409, *Bibl. nat.*). Le 20 juin 1552, Nicolas Grille, « docteur en droicts et conseiller général en la Cour des Aides », procureur de Louis, son oncle, se substitue un autre procureur (*Nobiliaire de la ville d'Arles, loc. cit.*). Louis Grille mourut avant le 19 février 1567, car son neveu Nicolas était pourvu de sa charge de conseiller à la Cour des Aydes à cette date (*Carrés de d'Hoz.*, 314)[1].

1. Dans l'étude généalogique sur la famille de Grille, qui se trouve dans la *Noblesse de Provence*, par Artefeuil, 1776, I, p. 524, Louis Grille

Jean-Baptiste Grille, chanoine d'Arles, frère de Louis, est nommé d'abord dans la transaction du 18 septembre 1517. Ensuite il s'engage dans un procès par-devant la Cour des Aydes, le 4 mars 1527, contre Guiraud Guyraud, « collecteur des tailles et deniers royaux » (*Arch. de la Cour des Aides*). Le 26 mai 1528, il avait les charges de chanoine de Nîmes et prieur de Bellegarde (*Arch. civ.*, Gard, E 711). En 1539 il est *archidiaconus major Nemausensis* (Menard, *Hist. de Nîmes*, IV, p. 153), et le 16 août 1540, il est chanoine de Nîmes et archidiacre de Marguerittes (*ibid.*, p. 175 et p. 165 ; p. 171, le 17 novembre 1540). Le 27 mars 1546 il achète une terre à Marguerittes (Gard, E 766). Enfin, le 3 février 1548, il y a mention d'un lods fait par Jean Grille, premier archidiacre, appelé de Marguerittes et chanoine de la cathédrale de Nîmes, au marchand Jacques Cussinel (Gard, E 732).

Estienne, frère aussi de Louis, était moine de Saint-Pierre de Montmajour (*Montismajoris*) le 18 septembre 1517, et sacristain de ce couvent le 1er janvier 1518 (*Chérin*, 199)[1].

Quant à Barnabé Grille, fils de Simon et frère de Louis, la première mention que nous ayons de lui est à l'occasion de son entrée chez les Augustins dans l'église de Nîmes, le 7 septembre 1511 (Menard, *Hist. de Nîmes*, V, p. 77). Ensuite, il est mentionné plusieurs fois dans des documents de 1539-1540 (Menard, *Ibid.*, IV, p. 153, p. 163 ; le 16 août 1540, p. 175 ; le 18 novembre 1540, p. 171). Le 19 août 1540 eut lieu la procuration de Barnabé, « chanoine de la cathédrale,

n'est pas mentionné. On se demande si *Grillio*, le personnage auquel Jean de Boyssonné (Toulouse, ms. 834) et Jean de Pins (Nîmes, ms. 212-17 ff. 166 v°) adressent des lettres, n'est pas Louis Grille.

1. Son neveu, qui avait le même nom, était chanoine de la cathédrale de Nîmes le 23 janvier 1582 (*Arch. civ.*, Gard, E 723), et comme syndic du chapitre plus tard, il passa deux arrentements en 1596 — l'un le 11 mai d'une maison sise dans la rue des Cardinaux, à Nîmes, et l'autre le 9 juin d'une maison sise à La Rouvière (*Ibid.* E 561). Il avait aussi la charge de recteur de Saint-Étienne du Chemin en avril 1595 (*Ibid.*, E 788). Il est mentionné pour la dernière fois le 24 mai 1597 (*Ibid.* E629).

prieur claustrier, recteur de la Chapelle du St-Sépulchre de ladite église » (Gard, E 716). Le 16 novembre 1543, il y a une reconnaissance féodale pour Barnabé, recteur de l'église de Sainte-Eugénie (Gard, E 729). Il y a ensuite deux procurations par lui, la première le 2 décembre 1540, et la seconde à Jacques Jaubert, prêtre, le 15 janvier 1544 (Gard, E 716 et E 729). Dans une reconnaissance féodale pour lui, le 9 février 1547, il est intitulé chanoine et recteur de Saint-Étienne du Chemin (*Ibid.*, E 731). Enfin, il est nommé à l'office de trésorier de la cathédrale de Nîmes en 1568 (*Arch. ecclés.*, Gard, G 889).

Vincent, le dernier des frères de Louis, eut par le partage du 1er janvier 1518 une grange située dans Arles. Il épousa le 27 juin 1531 noble Sibile de Bastoni (*Cab. de d'Hoz.*, 174). Par le testament de noble Pierre de Bastoni fait à Arles le 30 décembre 1535, on apprend que son neveu Vincent Grille est son légataire universel (*Ibid.*). Cristol de Grille, fils de Vincent, épousa le 18 janvier 1564, à Arles, Anne de Meiran, fille de noble Barthélemi de Meiran et de Madelène de Saint-Martin-de-Champtercier, sa femme. Le notaire qui reçut ce contrat fut Jean de Nicolay, docteur en droit, assesseur d'Arles, un des amis d'Arlier, dont nous aurons à parler ailleurs (*Ibid.*). Cristol eut un fils Valentin, qui fut baptisé le 21 décembre 1567 et qui se maria le 14 octobre 1592 (*Carrés d'Hoz.*). Feu Vincent est rappelé dans un échange du 20 août 1568 (Chérin, 199).

Parmi les autres membres de cette famille, Valentin de Grille, seigneur d'Estoublon et de Roubiac, fils aîné de Pierre, est digne de mention. D'abord, il est consul d'Arles en 1546 et viguier de la ville à partir de cette date jusqu'en 1601. Il fit son testament en 1603. Le 7 juillet 1563 il épousa en premières noces Madeleine de la Tour, fille de Pierre de la Tour (*Nouveau d'Hoz.*, 165) ; et en secondes noces, Catherine Rousse, veuve de Barthélemi Meyran, le 17 décembre 1581, en même temps que son fils Jacques épousait Pierre de Meyran, fille de Barthélemi et de Catherine (*Cab. de d'Hoz.* 174 ; *Nouveau d'Hoz.*

165). Avant son premier mariage, Valentin était prieur de Saint-Étienne de Corconne. Le 3 septembre 1550, il passa un arrentement de son prieuré moyennant 190 livres de rente (Gard, E 860). Le 21 décembre 1567, il est parrain du fils de Cristol de Grille (*Carrés de d'Hoz.*, 314). Il fut encore consul d'Arles en 1576 (*Annales de la Ville d'Arles, loc. cit.*). Il est mentionné encore en 1597 (Vaucluse, *Arch. civ.*, B 917).

Anto. Arlerius Ludo. Grilho jurecons. S.[1] A die qua ad fratriam[2] scripsi, febris diris cruciatibus pressus, spiritum miserrime duxi, maximo perterritus pavore, ne membris sic affectis, remoratus, magnum Franciæ Curionem[3] adire non possem. At paulo nunc sedato dolore, constitui (et si non plane restitutus viribus) me heroem[4] aditurum, secumque in Provinciam profecturum. Ubi, et apud quem, si opera et studio nostris egeas, te hisce plane fructurum spera. Interim, si me amas, fac quaeso, ut quorsum commune negotium deduxeris accipiam. Vale. Ex urbe Nemauso ad IIII Decemb.

John Gerig,
Columbia University
New York.

1. Antonii Arlerii Nemausensis Epistolae a Bartlolomaeo Blea Amanuensi, e Chartis Neglectis Selectae, M. D. XXXIX. Bibl. Méjanes, Aix-en-Provence, ms. 761, lettre XLV. Pour Arlier, voir Picot, *Rabelais à l'entrevue d'Aigues-Mortes*, *Revue des Etudes rabelaisiennes*, III, 1905, pp. 333-338; Gerig, *Notes sur Raulin Séguier, humaniste narbonnais du XVI^e siècle, et sur Antoine Arlier de Nîmes*, *Les Annales du Midi*, XXI, 1909, pp. 483-495.

2. C'est la femme de Gabriel de Laye, beau-frère d'Arlier.

3. Le maréchal de Montmorency, grand-maître de France. L'année suivante, 1538, François I^er récompensa tous les services de Montmorency par la dignité de Connétable de France. Gaillard, *Hist. de François I^er*, 1819, III, p. 56.

4. C'est François I^er. La trêve entre les Impériaux et les Français devait durer trois mois. Elle se fit le 27 novembre 1537 à Carmagnol, où était le roi, et à Ast, où était le marquis du Guast. Gaillard, *op. cit.*, p. 48. François I^er se trouva encore à Lyon le 6 décembre. Passant par Cavaillon le 13 décembre et Avignon le lendemain, il arriva à Arles avant le 16 décembre. De là, il partit pour Montpellier où il fit son séjour du 21 décembre 1537 jusqu'au 17 janvier 1538. *Catalogue des Actes de François I^er*, III, 1889, pp. 417-454, nos. 9438-9600, etc.

LA CHRONOLOGIE DES « PASTOURELLES » DE FROISSART

Les œuvres poétiques de Froissart, qui furent sans doute moins goûtées que ses Chroniques, ne sont conservées que dans deux manuscrits, les nos 830 et 831 du fonds français de la Bibliothèque Nationale, à Paris. Nous les désignerons par *A* et *B*. Le premier est daté de 1393 ; l'autre fut achevé, d'après une notice manuscrite, « l'an de grasce 1394, le 12e jour de may ». Quoique plus récent, *B* ne dérive certainement pas de *A* ; des différences dans le contenu et dans la succession des pièces en sont une preuve manifeste. D'un autre côté, des erreurs et des lacunes communes nous obligent à admettre pour les deux copies une même source d'où elles sont issues plus ou moins directement. Dans ce cas, les lacunes assez considérables de *B*[1] pourraient au moins en partie s'expliquer, comme c'était déjà l'opinion d'Aug. Scheler, par une omission voulue dont les raisons, il est vrai, nous échappent. Les lacunes bien moins importantes de *A*[2] sont ou fortuites ou, peut-être, étaient-ce des pièces qui furent écrites, quand *A* était déjà achevé[3]. Donc, quand on voit les différents poèmes dans les deux manuscrits se succéder à peu près dans le même ordre, on ne peut pas encore tirer de là la conclusion que cette coïncidence soit l'effet d'un plan prémédité et bien arrêté d'avance. Mais on arrivera peut-être par d'autres voies à un résultat précis.

1. Six pastourelles et quatre dits manquent dans *B* (soit 2710 vers).

2. Manquent dans *A* : une pastourelle, deux ballades et quatre rondeaux (soit 160 vers).

3. C'est sans doute le cas au moins pour les rondeaux : les quatre pièces uniques de *B* sont les dernières du recueil des *Rondelés amoureus*.

Dans la bonne édition des poésies de Froissart que nous devons au zèle infatigable d'Auguste Scheler [1], l'ordre des mss. a été interverti. L'éditeur n'attachait pas d'importance à la succession des pièces qui lui « paraît être indépendante de la date de la composition » [2]. Et cependant quand il veut prouver que la *Plaidoirie de la Rose et de la Violette* doit être l'ouvrage le plus récent de Froissart, il s'appuie sur le fait que dans les deux recueils ce poème occupe la dernière place. Il semble donc attribuer, se contredisant soi-même, une certaine valeur chronologique à la succession des différents poèmes dans nos mss.

L'ordre des pièces dans *A* est le suivant : d'abord neuf grands poèmes (*dits*), à savoir

1. Le Paradys d'Amour (éd. Scheler, n° I)
2. Le Temple d'Onnour (— n° VII)
3. La Loenge dou joli Mois de May (— n° VIII)
4. Li Orloge amoureus (— n° II)
5. La Fleur de la Margherite (— n° IX)
6. Le Dit dou bleu Chevalier (— n° V)
7. Le Debat dou Cheval et dou Levrier (— n° X)
8. Le Trettié de l'Espinette amoureuse (— n° III)
9. La Prison amoureuse (— n° IV)

Ensuite, classées par genres, les poésies lyriques :

10. Lays amoureus (— n° XIII)
11. Pastourelles (— n° XIV)
12. Chansons roiaus amoureuses (— n° XV)
13. Ballades amoureuses (— n° XVI)
14. Virelais amoureus (— n° XVII)
15. Rondelés amoureus (— n° XVIII)

Enfin encore trois dits :

16. Le joli Buisson de Jonece (— n° VI)

1. *Œuvres de Froissart*, Poésies, p. p. A. Scheler, 3 vol., 1870-72.
2. *L. c.*, I, p. XII.

17. Le Dit dou Florin (éd. Scheler, n° XI)
18. Plaidoirie de la Rose et de la Violette (— n° XII)

Dans *B* on trouve quelques changements peu importants : les pièces 8 et 9 ont été interverties ; les poésies lyriques sont séparées ; les Lays et les Pastourelles succèdent immédiatement au n° 5 ; les Chansons roiaus sont placées entre 9 et 8, et les Ballades, Virelais et Rondelés suivent le n° 8. De plus, les pièces 4, 6, 7 et 17 y sont omises.

On reconnaît sans peine qu'en première ligne le groupement des œuvres de Froissart a été déterminé par la forme qui, on le sait, devient l'élément le plus important dans la production poétique du XIV^e^ et du XV^e^ siècle. Les « dits », poèmes plus étendus et de composition plus libre, écrits — à deux exceptions près — en couplets de deux vers octosyllabiques, sont dans *A*, plus nettement encore que dans *B*, séparés des poésies lyriques, et celles-ci sont encore réunies par genres, c'est-à-dire d'après leur forme. Mais ce principe fondamental [1] ne reparaît plus dans l'intérieur des différents groupes ; les pièces dont ceux-ci se composent s'y succèdent, en apparence, sans aucun ordre. On n'y trouve non plus aucun des autres principes de classification possibles et employés ailleurs : ni l'ordre alphabétique (comme chez Jehan de Lescurel), ni une distribution d'après « la matière », comme elle est tentée, assez maladroitement d'ailleurs, dans le manuscrit unique des Œuvres d'Eustache Deschamps. Il ne reste donc comme dernière possibilité que la succession chronologique, si ce n'est pas simplement le hasard qui a présidé à ces groupements.

Il va de soi que les poésies amoureuses, par leur nature même, ne donnent aucune indication sur la date de leur composition, c'est-à-dire que la grande majorité des poésies lyriques ne nous sera d'aucun secours et peut tranquillement être écartée. Seul, le groupe des pastourelles fait exception.

1. On le retrouve par ex. dans les manuscrits de Machaut et de Deschamps.

A l'époque de Froissart, ce genre, jadis si brillamment et si richement représenté dans la poésie française, est sur son déclin et près de sa fin [1]. Dans la forme, il a subi la loi générale qui régit l'évolution de la poésie lyrique aux XIV^e^ et XV^e^ siècles : une réglementation sévère, succédant à la liberté des temps précédents. Le nombre des strophes est désormais fixé à cinq. Le refrain, facultatif autrefois, est obligatoire à présent; réduit à un ou deux vers, il se répète régulièrement à la fin de chaque strophe. Un envoi au « Prince » [2] termine chacun des poèmes, comme dans le Chant royal. L'agencement des vers, si libre à l'époque antérieure, est maintenant indéfiniment le même, celui de la ballade et de la chanson royale. L'ancienne variété de rythmes, plus riche dans la pastourelle que partout ailleurs, fait place à une uniformité complète, l'octosyllabe restant le seul vers usité et admis [3]. Cette forme, si strictement réglée et que nous ne rencontrons pas avant Froissart, n'est peut-être pas l'œuvre de notre poète lui-même. Je suppose qu'elle a été créée et fixée dans les sociétés poétiques des grandes villes du Nord, les « puys », dont l'influence sur l'évolution de la poésie française mériterait d'être étudiée de près [4]. Nous savons par Baudet Herenc que ce genre était cultivé dans ces « puys »; les pastourelles, d'après lui, « se font à Béthune en Artoys [5] », et l'exemple qu'il en donne offre exactement la même forme que celles de

1. Les traités poétiques du XV^e^ siècle ne la mentionnent même plus après le *Doctrinal de la seconde rhétorique* de Baudet Herenc (de 1432), qui en a encore entendu lors de son séjour en Picardie au « puy » de Béthune (Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, p. 177-178).

2. Trois fois, *Princes* est remplacé par *Belles* (6, 8, 14).

3. D'après l'auteur anonyme des *Règles de la seconde Rhétorique* (§ 4), les vers dans la pastourelle « ne sont que de 8 silabes ou masculin et de 9 ou feminin » (Langlois, *loc. cit.*, p. 21).

4. On peut rattacher cette transformation des genres lyriques au nom de Guillaume de Machaut, comme le veut par ex. M. Pillet (*Studien zur Pastourelle, Beitr. zur roman. u. engl. Philologie*, 1902, p. 121), mais ce n'est pas ce poète qui les a créés; il n'a écrit lui-même aucune pastourelle.

5. Langlois, *loc. cit.*, p. 177.

Froissart. D'un autre côté, notre poète, dont les chansons royales étaient couronnées à Valenciennes, à Abbeville, à Lille, à Tournai, ne dédaignait pas de prendre part aux concours poétiques des « puys » de son pays ; il devait, par conséquent, connaître, pour s'y soumettre, la réglementation poétique qui y était en vigueur.

C'est plutôt dans le contenu des pastourelles de Froissart qu'on retrouve encore quelques traces de l'ancienne pastourelle française. Leur caractère est narratif et dramatique, et non lyrique ; le poète lui-même se met en scène ; la forme est dialoguée, et dans l'introduction elles donnent encore presque sans exception la vague indication de temps, l'*autrier* ou l'*autre jour*, formule d'introduction sacramentelle du genre, et l'indication plus précise du lieu de l'action, le cadre de la scène champêtre. Ce que M. Jeanroy dit des pastourelles plus anciennes [1] est encore vrai de celles de Froissart : « C'est toujours à la campagne que l'action se déroule : c'est une loi du genre ; les portraits et les scènes rustiques y abondent. » Il est vrai que la donnée la plus répandue aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, l'aventure amoureuse personnelle du poète avec quelque jeune et jolie pastoure au coin du bois, le type « classique » du genre, ne paraît pas une seule fois dans les poésies de Froissart. Il n'a conservé de l'époque antérieure, en le développant encore, que le genre « objectif », c'est-à-dire la « description de milieu », la pastourelle qui présente des tableaux de la vie champêtre : jeux et danses rustiques, aventures sentimentales de bergers, querelles et rivalités villageoises. Cette forme particulière de la pastourelle est sans doute née dans la région picarde et artésienne et elle ne paraît avoir été cultivée que là [2]. Froissart continue donc tout simplement une tradition

1. *Origines de la poésie lyrique en France*, 2^e^ éd., p. 18.

2. Jeanroy, *loc. cit.*, p. 44 ; Pillet, *loc. cit.*, p. 120. Les poètes du XIII^e^ siècle qui cultivent ce genre, Guillaume le Vinier, Guilebert de Berneville, Jean Erart, sont tous picards ou artésiens (voy. Bartsch, *Romanzen und Pastourellen*, III, n^os^ 15, 16, 21, 22, 24, 27, 30).

plus ancienne qui lui a peut-être également été transmise par les puys [1]. Nous retrouvons chez lui toutes les données de ses prédécesseurs : la description de divertissements champêtres (Past. V, VII, voy. G. le Vinier III, 30, J. Erart III, 21-22, Anonymes II, 30, 41, 58, 77, dans le recueil de Bartsch), la distribution d'un prix de beauté (X, XX, voy. G. de Berneville III, 27), les plaintes ou les querelles de bergers et de bergères (IV, XIX, voy. J. Erart III, 16, 24). Ici comme là, le rôle du poète est tout effacé ; c'est en simple spectateur ou auditeur qu'il assiste aux scènes rustiques, les reproduisant sans s'y mêler. L'élément principal de l'ancienne pastourelle, l'amour, est relégué au second plan ; le plus souvent il ne paraît même plus.

Mais bien plus nombreuses sont les pastourelles d'un tout autre genre, tout nouveau celui-ci et inconnu avant Froissart. Le cadre en est le même : la scène se joue toujours à la campagne, et les interlocuteurs appartiennent encore au monde des bergers et des paysans. Ce qui est neuf, c'est le sujet de leurs entretiens ; car le caractère commun de toutes ces pièces est de traiter des sujets très précis, qui n'ont au fond pas de relations directes avec la vie de la campagne, et qui préoccupaient certainement bien plus notre poète que les villageois qu'il met en scène : ceux-ci ne sont là que pour exprimer naïvement et avec une pointe de comique voulu les sentiments du poète lui-même. Ce sont, pour la plupart, des pièces de circonstance, composées à l'occasion de quelque fait historique ou d'un événement personnel dans la vie de l'auteur, et renfermant le plus souvent un hommage à quelque patron ou bienfaiteur du poète. Admettons encore que des bergers s'entretiennent sur les vertus de saint Jean-Baptiste, comme dans la pastourelle XVIII, où toutefois le renvoi aux coutumes de l'Orient trahit suffisamment le caractère d'historien de l'auteur, — peut-être est-ce même son propre patron que célèbre

1. En tout cas, la pastourelle du puy de Béthune, conservée par Baudet Herenc, appartient en effet à ce genre « objectif ».

Jean Froissart ; — qu'ils chantent les louanges de la marguerite dans la past. XVII, où les données mythologiques dans la bouche des bergers font un effet assez surprenant et nous rappellent que dans son *Dittié de la Flour de la Margherite* le poète a traité le même sujet ; ou qu'ils s'amusent à décrire une nouvelle forme de houppelande (past. I). Mais le récit de la conquête de la Toison d'or par Jason (past. XVI), qu'a-t-il de commun avec les mœurs villageoises et les sentiments des bergers ? Ici, l'élément champêtre est purement factice et rien ne le justifie plus. Ce procédé qui fait servir la donnée fondamentale de la pastourelle, son caractère naïf et champêtre, à des sujets qui n'ont en somme plus aucun rapport avec le cadre dans lequel ils sont traités, genre encore plus faux et plus factice que la pastourelle primitive, constitue la nouveauté de la pastourelle de Froissart, nouveauté dont la valeur est pour le moins discutable [1].

Les plus intéressantes parmi ces pièces sont celles qui traitent d'événements contemporains : les pastourelles « historiques ». Parmi les anciennes pastourelles, il y en avait bien déjà l'une ou l'autre qui contenait quelque allusion à un fait historique contemporain (voy. II, 21, III, 40 dans le recueil de Bartsch) ; mais la pastourelle historique de Froissart en diffère en ceci que ce qui n'était qu'allusion passagère est devenu ici le sujet même de la pièce. Il est assez tentant d'admettre que ce nouveau genre soit l'œuvre de Froissart lui-même. Avant lui, on ne le trouve pas dans la poésie française ; les « puys », autant que nous pouvons en juger, ne le connaissent pas, et il ne reparaît plus, à notre connaissance, que sous la plume d'Eustache Deschamps, qui pourrait bien l'avoir emprunté à Froissart. Il ne serait pas étonnant que la pas-

1. Les pastourelles de Deschamps du même genre (*Œuvres*, t. II, nos 336, 337, 339, 344, 359) où sont vraiment exprimés les sentiments des classes inférieures, nous montrent pourtant quels heureux effets on pouvait tirer de cette modification du genre.

tourelle historique fût la création du grand historien du XIV^e^ siècle.

Ces pastourelles historiques sont au nombre de sept. A part leur intérêt littéraire sur lequel nous ne pouvons nous arrêter ici, elles ont encore cet avantage de faire connaître assez exactement la date de leur composition. Il faut bien admettre *a priori* que ces pièces ne peuvent être écrites que sous l'impression immédiate de l'événement qui en fait l'objet et qu'elles le suivent de très près. Autrement elles n'auraient plus de raison d'être. Cette hypothèse est confirmée par les faits suivants : dans la 2^e^ pastourelle, Froissart célèbre le retour en Angleterre du roi de France, Jean le Bon. Ce retour eut lieu dans les premiers jours de l'année 1364. Trois mois plus tard (le 8 avril), le roi était mort. Admettra-t-on que Froissart ait écrit son poème après cet événement ? Nécessairement, la pièce a dû être composée avant cette date, sans doute au moment même où la cour d'Angleterre, où se trouvait alors notre poète, se préparait à recevoir solennellement son hôte royal.

La 12^e^ pastourelle permet de serrer les dates d'un peu plus près encore. Le poète y glorifie le passage de la Lys, effectué par l'armée française le 20 nov. 1382, ce qui lui fait espérer la victoire de Charles VI [1]. En effet, le 27 nov., les Flamands subirent la défaite sanglante de Roosebeke. Si Froissart avait déjà connu cette grande victoire des armes françaises, n'aurait-il pas plutôt pris celle-ci comme sujet de son poème que le succès, important, mais bien moins brillant, du passage de la rivière? Ou au moins n'aurait-il pas annoncé, après l'événement accompli, avec plus de précision et plus de détails qu'il ne le fait, cette défaite qu'il ne prévoyait sans doute pas aussi complète ? Ceci nous autorise donc à placer la composition de cette pièce entre le 20 et le 27 nov. 1382, immédiatement à la suite de l'événement même qui y est célébré, et nous

1. *Je tienc Flamens pour desconfis* (v. 75).

pouvons en effet prendre au pied de la lettre le mot du poète :

> J'entenc que hier de la journée
> Passerent de nos gens foison,
> Car la riviere est conquestée (v. 66-68).

La pastourelle daterait donc exactement du 21 novembre.

Enfin il est clair aussi que les n^os^ XIII et XIV, composés pour des mariages princiers, n'ont pu être écrits qu'au moment même de ces cérémonies, ou même un peu avant, puisque les poèmes étaient certainement destinés à être offerts soit aux mariés, soit à leurs parents, à l'occasion même du mariage. Nous pouvons donc établir, comme principe général, que la date des pastourelles historiques coïncide à peu près avec les événements qui y sont traités.

Les pièces qu'on peut ainsi dater sont les suivantes :

N° II. Le retour de Jean le Bon en Angleterre, dans les premiers jours de 1364.

N° III. La pastourelle s'occupe d'une nouvelle monnaie frappée en France après l'avènement de Charles V, les « florins » ou « royaux à la chaise » (voy. la description dans la str. 5). L'ordonnance qui les mit en cours date du 27 juillet 1364 [1]. Même sans admettre avec Kervyn de Lettenhove [2] que, d'après les vers 38 ss. [3], la pièce ait été écrite quinze jours après cette date, il est certain qu'elle a été composée peu après la première apparition de cette monnaie (*On a, ens es lieus des Frans, Fait forgier florins tous nouviaus*, 7-8).

N° VI. Retour de Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, fait prisonnier à Bastweiler (22 ou 23 août 1371) et relâché dans les derniers jours de juillet 1372. C'est à ce moment que Froissart a dû écrire cette poésie de bienvenue.

1. *Ordonnances*, IV, p. 468, 488.
2. *Œuvres de Froissart*. Chroniques, Introduction, I^1^, p. 122-123.
3. *Or pert bien que tu es chetis,*
Quant tu as ja plus de quinzainne
Demoré dedens ce pays,
Et se ne cognois, ce m'est vis,
L'ordenance qui est plaisans.

N° XII. Passage de la Lys. La pièce date peut-être du 21 nov. 1382 (voy. ci-dessus).

N° XIII. Mariage de Louis de Chatillon avec Marie de Berry, à Bourges, en août 1386.

N° XIV. Mariage de Jean, duc de Berry, avec Jeanne de Boulogne, à Riom en Auvergne, le jour de la Pentecôte de 1389.

Dans ces deux cas, les pastourelles précèdent le jour du mariage (les verbes y sont au futur !).

N° XV. Entrée solennelle d'Isabeau de Bavière à Paris, le 20 août 1389. Le poème paraît écrit un peu après l'événement.

Ce tableau nous fait voir que la succession de ces pastourelles historiques, comme elles se suivent dans les manuscrits, coïncide très exactement avec leur succession chronologique.

En outre, on peut encore dater avec quelque précision les pièces VIII et IX. Elles se rapportent toutes deux au voyage de Froissart en Béarn, auprès du comte Gaston de Foix, vers la fin de l'année 1388. Les détails que donne le poète s'accordent parfaitement avec ceux du *Dit dou Florin* et des *Chroniques*. Le premier de nos deux poèmes est écrit avant l'arrivée (voy. l'Envoi), l'autre sans doute pendant son séjour à Orthez qui dura environ trois mois, jusqu'au printemps de l'année 1389. Mais cette fois-ci, l'ordre chronologique n'est plus observé, car les deux pastourelles devraient occuper la place entre les n^{os} XIII et XIV. Faut-il admettre que ce soit là un changement dans l'ordre primitif des pastourelles ? Ceci ne serait pas l'effet du hasard, car d'un côté, les deux pièces déplacées, reliées entre elles par leur sujet (hommage à Gaston de Foix) et rapprochées par la date de leur composition, forment évidemment un ensemble indissoluble ; or cet état de choses a été maintenu ; d'autre part, en enlevant de leur place normale ces deux pastourelles, l'auteur ou le copiste réunissait les n^{os} XIII et XIV, qui sont également étroitement appa-

rentés l'un à l'autre par l'identité du sujet (mariages princiers). C'est peut-être même là le motif de ce déplacement. Quant à la raison pourquoi nos pièces occupent leur place actuelle, elle nous échappe. Faut-il la chercher dans la disposition matérielle du manuscrit primitif d'où dérivent *A* et *B* ?

Ce sont là toutes les pastourelles dont nous pouvons fixer la date d'origine. Kervyn de Lettenhove [1] croyait encore pouvoir assigner à la première pastourelle la date du mois d'août 1364, lors d'un voyage qui mena Froissart hors de France à Valenciennes. Mais rien dans le poème ne justifie cette supposition qu'A. Scheler n'a d'ailleurs pas acceptée. — Dans la past. XI on trouve une idée que Froissart a sans doute empruntée au *Dit de la Fontaine amoureuse* de Guillaume de Machaut (la fontaine dont l'eau fait s'entr'aimer ceux qui en boivent). Ce poème de Machaut fut écrit entre 1360 et 1364. La pastourelle de Froissart est donc plus récente, mais il est impossible d'en fixer exactement la date.

A côté des dates, il y a encore l'étude des lieux qui peut donner quelques résultats. La plupart des pastourelles de Froissart ont été très exactement localisées par l'auteur ; presque toujours il indique dans les premiers vers des localités réelles auprès desquelles se serait passée la scène champêtre. Le choix de ces endroits paraît fait d'après un double principe : en partie ce choix lui est dicté par le sujet de la pièce ; le poète nomme des localités voisines du théâtre même du fait historique traité dans le poème. Ainsi la pastourelle sur le retour du roi Jean à Londres est placée « entre Eltem et Wesmoustier ». Or, c'est à Eltham que le roi d'Angleterre attendit son illustre prisonnier. Celle sur le passage de la Lys joue « entre Lille et le Warneston », donc tout près de Commines où s'effectua le passage de l'armée française, etc. Il en est ainsi pour toutes les pastourelles historiques. L'autre principe que Froissart semble avoir suivi est celui de choisir des localités situées aux envi-

1. *Loc. cit.*, p. 125-126.

rons de sa propre résidence qu'il occupait au moment où il composait son poème. Dans deux cas au moins on peut distinguer des groupements de pastourelles qui paraissent établis d'après ce principe : les deux pièces en l'honneur de Gaston de Foix sont placées dans le Midi de la France, l'une « entre Luniel et Montpellier » (n° VIII), l'autre « entre Pau et Ortais » (n° IX), et nous savons par ailleurs que Froissart passa en effet cette fois-là par Montpellier et qu'il séjourna avec le comte de Foix à Orthez. Un second groupe est formé par les pastourelles IV-VII : les localités qui y sont mentionnées, La Louvière et Préau (IV), Bonne Espérance (V), Binche et Haine [1] (VI), Rœulx et La Louvière (VII) appartiennent non seulement toutes au Hainaut, mais sont encore toutes proches l'une de l'autre, séparées entre elles par quelques lieues à peine ; et surtout elles sont toutes groupées autour de Lestinnes, la résidence de Froissart durant plusieurs années. Ce groupement n'est certainement pas dû au hasard ; il s'explique aisément quand on admet que toutes ces pièces qui se succèdent dans les mss., se succédèrent aussi dans la réalité, qu'elles datent donc à peu près de la même époque et furent écrites pendant le séjour de Froissart dans cette partie du Hainaut. On a vu que l'une de ces pièces, le n° VI, fut composée en 1372 (voy. plus haut). Or, Froissart est précisément signalé comme curé de Lestinnes dans une pièce du 19 sept. 1373. La légère différence de date ne saurait avoir de grande importance puisque nous ignorons la date exacte de son entrée en service. Celle-ci pourrait, d'après notre pastourelle même, déjà avoir eu lieu en 1372 ; ou au moins peut-on admettre, avec Kervyn de Lettenhove [2], que c'est à ce moment que Froissart vint habiter cette partie du Hainaut. La date de la pastourelle VI confirme, par conséquent, notre hypothèse que ces quatre pièces datent toutes du séjour de Froissart dans la contrée de Lestinnes.

1. Cette leçon du ms. *B* me paraît préférable à la leçon *Braine* du ms. *A*.
2. *Loc. cit.*, p. 238. A. Scheler déclare accepter volontiers cette induction (*loc. cit.*, p. 466).

En examinant sous ce point de vue les pastourelles de notre auteur, on obtient les résultats suivants :

I. « Entre Aubrecicourt et Mauni », près de Valenciennes, la patrie de Froissart. La pièce pourrait avoir été écrite encore avant que le poète n'ait entrepris son vagabondage à travers le monde.

II. Ecrite en Angleterre (voy. plus haut), où séjournait Froissarten 1364.

III. Sur le chemin de Paris à Melun. Un document du 29 août 1364, signalé par Kervyn de Lettenhove [1], nous fait connaître un voyage de Froissart à Paris à cette date, dont il ne dit rien dans ses chroniques.

IV-VII. Les pastourelles du Hainaut.

VIII-IX. Les pastourelles du voyage en Béarn.

X. La pièce n'est que vaguement localisée (« En un pré gracieus et gent Près d'un bois entre deus rivières »). Les noms de localités qui y figurent comme désignation des différents personnages (et qui ne paraissent tous qu'à la rime !) n'ont, comme nous le verrons encore, aucune valeur pour la localisation de la pièce.

XI. La scène est placée « entre Lagni sus Marne et Meaus »; la pastourelle aurait donc été écrite lors d'un voyage en France entre 1372 et 1382. Ici aussi, les noms des bergers et des bergères sont en partie formés du prénom et du lieu d'origine. Or, ces localités, qui figurent de nouveau toutes à la rime (Saint-Venant, l'Aunoit, le Busquois, etc.), appartiennent aux provinces du Nord, à la patrie de Froissart. Cette contradiction s'explique, je crois, facilement de la manière suivante : Pour former le nom de ses personnages, Froissart emploie les noms de villages de son pays qu'il connaît évidemment mieux que ceux de l'Isle-de-France et qui ont en même temps l'avantage de lui offrir des rimes commodes. Il ne se soucie guère de la contradiction entre ces noms et l'endroit où il place la

1. *Loc. cit.*, p. 125, note 4.

scène champêtre. Quand les noms de localités ne servent qu'à désigner des personnages, ils sont sans valeur pour la localisation de la pièce.

XII. « Entre Lille et le Warneston ». Voy. plus haut. Nous ignorons malheureusement si Froissart prit lui-même part à la campagne de Flandre.

XIII. « Assés près de Roumorantin », entre Blois et Bourges. C'est dans cette dernière ville que se rendit Froissart en 1382 pour assister au mariage de Louis de Chatillon.

XIV. « Assés près dou castiel dou Dable Liquels est au conte Daufin », donc dans le Dauphiné ou se trouvait le poète en 1389 à l'occasion du mariage du duc de Berry.

XV. « Assés près dou Bourch la Roïne » (Bourg-la-Reine), près de Paris, où l'auteur venait d'assister à l'entrée triomphale d'Isabeau de Bavière.

XVI-XIX ne contiennent pas d'indication précise du lieu où se déroule l'action de ces pièces.

XX. « En une prée verdoiant Par dessus Oize la riviere. » Aucune localisation précise. Les noms de lieu dont sont désignés plusieurs personnages sont de nouveau employés sans aucun souci de leur situation géographique (Soissons, Saint-Omer, Saint-Venant, Braibant, etc.) et ne servent qu'à la rime (voy. ce qui est dit sous le n° XI).

Dans tous les cas où l'on peut exactement localiser les pastourelles de Froissart, on constate que les localités, nommées successivement dans les différentes pièces, se suivent exactement dans le même ordre dans lequel elles ont dû se succéder dans les pérégrinations de leur auteur. La seule exception est de nouveau faite par les pièces VIII et IX qui, aussi sous ce rapport, ne se trouvent pas là où nous les attendons. Pour le reste, la succession des différentes pièces dans nos mss. coïncide complètement avec l'ordre chronologique des déplacements de Froissart. Le résultat obtenu par l'étude des dates se trouve donc non seulement confirmé par l'examen des

lieux, mais même complété, car, dans quelques cas, la localisation d'une pastourelle non historique nous permet de l'attribuer au moins approximativement à une certaine époque de la vie de l'auteur. Nous pouvons par conséquent établir comme règle générale que, dans le groupe des pastourelles, les différents poèmes se suivent dans l'ordre chronologique. Cette règle, comme toute règle, ne va pas sans exceptions : soit par hasard, soit pour des raisons qui nous échappent, l'ordre primitif a pu subir ici ou là une modification. La règle générale ne nous dispensera donc pas de rechercher dans chaque cas particulier encore d'autres moyens de contrôle.

Le résultat ainsi obtenu ne peut que gagner en solidité, quand on constate que les « dits » de Froissart se succèdent également d'après le même principe chronologique. Nous ne pouvons entrer ici en détail dans l'examen de ce fait. Il suffira de rendre attentif au trait suivant : Dans *Le joli buisson de Jonece*, Froissart énumère quelques-uns de ses poèmes antérieurs :

> Voirs est qu'un livret fis jadis
> Qu'on dist *L'Amourous Paradys*,
> Et aussi celi de *L'Orloge*,
> Ou grant part de l'art d'amours loge ;
> Après, *L'Espinette Amoureuse*
> Qui n'est pas a l'oïr ireuse ;
> Et puis *L'Amoureuse Prison*
> Qu'en pluisours places bien prise on (vv. 443-450).

Il ressort clairement des termes mêmes employés par le poète (*après* et *puis*) qu'il entend énumérer les pièces dans l'ordre dans lequel elles furent écrites. Mais c'est précisément aussi dans l'ordre indiqué ici qu'elles se succèdent dans les mss. (nos 1, 4, 8, 9) [1], de même que nous les y voyons aussi toutes les quatre précéder le *Buisson de Jonece* (no 16), qui est évidemment plus récent qu'elles. Ce trait seul suffira pour nous per-

1. Dans *B*, 8 et 9 ont été intervertis sans raison apparente.

mettre d'admettre d'ores et déjà qu'ici aussi c'est d'après le principe chronologique que — sauf exception — les dits de Froissart sont classés.

On peut tirer de ce résultat des conclusions assez importantes que nous ne pouvons que brièvement indiquer ici :

1° Il permet de fixer, sinon avec une certitude absolue, du moins avec de fortes probabilités et avec plus ou moins de précision la date de la composition des poèmes de Froissart, quand, faute d'allusions historiques ou autres, elle n'avait pu être déterminée jusqu'ici.

2° On obtiendra ainsi, directement ou indirectement, des aperçus nouveaux sur les œuvres, et des renseignements inconnus sur la vie du poète qu'on ne connaît encore que si imparfaitement.

3° On dispose d'une base assez sûre pour étudier dans la succession chronologique des poèmes de Froissart le développement de son génie poétique.

4° Dans les rapports des poésies de Froissart avec les contemporains, on dispose, d'un côté du moins, de données assez précises qui permettront peut-être d'établir avec plus d'exactitude que jusqu'ici la part d'originalité qui revient à chacun d'eux et de trancher des questions de priorité encore pendantes [1].

5° Enfin, il sera permis d'étendre ce même principe de classement des œuvres d'un poète du XIV^e^ siècle à d'autres auteurs contemporains (G. de Machaut p. ex.), non moins soucieux de leur gloire que Froissart et non moins préoccupés de leurs productions littéraires, à la condition toutefois que l'examen des dates, tant qu'elles se laissent fixer, vienne confirmer l'exactitude de ce principe.

E. HOEPFFNER.

1. Il faudrait par ex. reprendre la question des relations de Froissart et de Chaucer.

IL GRAN CREDO DI VENEZIA

PARODIA RELIGIOSA DEL SEC. XVI.

All' illustre uomo cui è dedicato questo volume io non offro un dono, ma faccio soltanto una restituzione. Devo alla sua dottrina la conoscenza di questa poesia e alla sua inesauribile gentilezza la copia che di propria mano ne trasse dall' esemplare forse unico che la conserva.

Nel 1509, ossia al tempo della gran guerra di Cambray, la poesia satirica non era ai Francesi un' arma nuova per combattere i loro nemici d'Italia: se n'erano giovati già al tempo della calata di Carlo VIII e poco appresso, nell' aprile del 1507, allorché Luigi XII aveva punito i Liguri ribelli, *domando coll' armi Genova superba*. Jean d'Auton, storico cesareo, al seguito del re nella spedizione d'Italia, interruppe il racconto dell' impresa per frammettervi *Un petit Traicté sur l'exil de Gennes, faict par ballades, baillé lors au Roy*, che è propriamente un lamento di Genova, la quale si lagna di non avere ricevuto soccorsi da Roma, che s'era accontentata di consolarla, dalla Germania, che non aveva potuto muoversi, perché sempre a corto di danari, e da Venezia sempre fedele al più forte [1]. Nella stessa occasione un altro poeta di corte, la quale fu naturalmente la grande officina delle satire contro l'Italia, Andrea de La Vigne, segretario della regina, compose un *Paternostre des Genevois adressant leur complaincte a Dieu* in forma di ballata, cui segue un *Atollite portas et qui est iste rex glorie, en ballades fais sur la prinse et conqueste de Gennes, avec certains rondeaulx*, ove alle invettive con-

1. *Histoire de Louys XII dès l'an 1506 jusques en l'an 1508*, Paris, 1615, pp. 318-330. Vi è pure un' edizione parigina del 1835.

tro ai Genovesi, « Gens obstinez, temeraires, haultains », si alternano i vanti di Luigi XII, dichiarato *Dominus fortis et potens, Dominus potens in prelio* : *C'est le seigneur de tous seigneurs certains* [1]. Due anni appresso, allorquando Luigi XII, nell' atto che si raffermava fedele alleato dei Veneziani, ordiva a Cambray quella lega congiurata ad annientare la potenza della Serenissima, si ridestò spontaneo nei poeti francesi il ricordo, nonsolo delle non lontane vicende di Genova, ma anche dei versi scritti per la sua caduta. Pierre Gringore nell' *Entreprise de Venise* ammoni i Veneziani di temere la potenza e il valore di Luigi XII :

> Prenez exemple à vos circunvoisins
> Les Genevoys; ne faites plus des fins [2].

E parimenti un chierico di Chalon accumunò la sorte delle due Repubbliche italiane, della già caduta e di quella che pareva imminente a precipitare, foggiando l'otto Aprile (giorno di Pasqua) del 1509, ossia nove giorni innanzi che l'araldo francese presentasse ai Signori veneziani la sfida in nome di Luigi XII, un suo lamento satirico di Venezia sulla parodia del *Credo*, a quel modo che il de La Vigne per la caduta di Genova aveva parodiato il *Pater noster*. E il riscontro non è casuale o arbitrario, ma viene espressamente dichiarato dal l'anonimo versificatore di Chalon nella prefazione della sua ballata. La quale à divisa in due parti : nella prima parla la città; nella seconda, assai più breve, la Signoria di Venezia.

L'esemplare che conserva questo curioso documento poetico, non ricordato, prima che dal Picot, in alcun repertorio bibliografico, si trova nella biblioteca Rothschild, e venne accuratamente descitto nel primo volume del Catalogo di quella bellissima libreria [3]. È di quattro carte, senza alcuna indica-

1. Furono pubblicate con la *Louenge des roys de France* (Paris, Eustache de Brie, 1508). Cf. E. Picot, *Catalogue des livres comp. la bibl. de feu M. le baron J. de Rothschild*, T. I. (Paris, 1884), p. 352.

2. *Œuvres complètes* (Paris, 1858), vol. I, p. 152.

3. *Op. cit.*, p. 348 e segg.

zione tipografica, con tre silografie nel frontispizio, di cui le due prime formano una chiesa gotica (forse, nell' intenzione del disegnatore, la Basilica de S. Marco) e la terza rappresenta un cavaliere francese armato di spada e picca. Al tergo dell'ultima carta si leggono gli otto versetti di chiusa e si vedono due piccole silografie, le quali vorrebbero raffigurare l'autore, che indossa una lunga veste talare, e il re Luigi XII con lo scettro e la mano della Giustizia.

Dopo la pubblicazione del primo volume del Catalogo surricordato, di questo *Credo* fu fatto cenno solo due volte ; entrambi da me : la prima, nel saggio di bibliografia delle opere poetiche latine, italiane e francesi sulla guerra di Cambray, premesso alla ristampa della *Lamentation de Venise* [1] ; la seconda, nella bibliografia accodata al mio volume: *La storia della Repubblica di Venezia nella poesia* [2]. E poichè questo testo a nessuno, ch'io sappia, è noto, non riuscirà inutile e sgradita la presente edizione; la quale, come dissi in principio, gli studiosi, più che a me, devono allo stesso prof. Picot.

A. Medin.

1. *Archivio Veneto*, t. XXXVIII, P. I (Venezia, 1889).
2. Milano, 1904, p. 510.

LE GRANT CREDO DE VENISE

L'Acteur

Pensif et plains de fantasies, ennuyés de long sejour et repoux, las ! fatigué de riens faire fors songer, forger et edifier par imagination nouveaux chasteaux en Espagne, le cueur chargé de menues pensees, après la souvenance d'ung nouveau *Pater* et *Ave Maria* depuis peu de temps en ça faitz et composés[1] a la confusion des Genevoys et a la gloire du trescrestien roy, par maniere de recreation, advisé me suis de composer et escripre ung nouveau grant *Credo* pour la seignourie de Venise, après la composition duquel je, compositeur indigne, ay prins l'audace et vouloir a vous, reverand pere en Dieu, monseigneur de Chalon[2], mon treschier et[3] honnoré sire et maistre, le presenter, ce que de tresbon cueur et humblement je fays, priant a la vostre dignité, noblesse et seignourie le recevoir a grey, suppliant la ruralité et peu sçavance de vostre petit et obeyssant subject.

Vous avez veu la *Paternostre*
Des Genevoys, deux ans y a;
Si avez vous au plaisir vostre
Des dames l'*Ave Maria*,
Ce jour qu'on chante *alleluya*
En nostre mere saincte eglise
Verrés le *Credo de Venise*.

Venise, las, larmoyant de ses yeux,
Dit le *Credo* qui s'ensuit, se m'ist Dieux.

1. La stampa: *composees*.
2. Jehan de Poupet de La Chaux, vescovo di Chalon (1503-1531).
3. *treschere honnore*.

v. 1 la stampa : *pate noster*. — 8 *las* manca ma senza di esso il verso non avrebbe che 9 sillabe. — ces. — 9 ce *mistdieux*.

1 *Credo* que l'annee est venue
Qu'il me conviendra prandre maistre ;
Sans seigneur me suis maintenue,
Trespuissamment entretenue
Depuis le temps que suis en estre,
J'en ay prins a destre, a senestre,
Ay mis *tuum* avec *meum*,
Croyant sus bon gaige *in Deum*.

2 *Patrem omnipotentem* Françoys
Est maintenant, bien le puis dire ;
Germains, Espagnolx et Anglois
Se sont unis a ceste foys
Pour me courir sus et occire.
Ne sçay de quel part me retire,
Plus n'attens secours de nully :
Le veult *creatorem celi*

3 *Et terre*. Il fault que ainsi soit
Pour les grans maulx que j'ay commis.
Nul en amour ne me ressoyt ;
Fortune par trop me dessoyt,
Puis que au besoing pers mes amys,
Suis pressee de mes ennemys :
Me mettront hors de ma maison.
Tout va au roy et *in Jesum*

4 *Christum filium*. Mes meffais
En sont cause, je le confesse :
J'ay mains de mes voisins deffais ;
Seulle en deusse porter les fais :
Je dis, ainsi vray que la messe,
Le povre peuple qu'on oppresse
En souffrira avec *mecum*,
Qui s'en plaint. *Ejus unicum*

5 *Dominum nostrum* vient sur moy
Acompaigney de ses souldars :
Sera cy deans le moys de may,
De quoy je suis en grant esmoy,

21 *cest*. — 30 *besoings*. — 43, 46 *ces*.

Crains par trop ses lances et dars :
Il a tant de piques tant d'arcs,
D'hommes d'armes et gros vallets ;
C'est pour moy *qui conceptus est.*

6 *De Spiritu sancto* fust faicte
L'aliance des nobles roys;
Pour ce que je me suis fourfaicte,
Desolee seray et deffaicte;
Sus moy viengnent en grans desroys —
Les miens en seront mors — tous roys,
Par l'ung de grace illuminé
Natus ex Maria virgine.

7 *Passus sub Pontio Pilato*
Celuy par qui je suis pugny ;
Je suis au dangier d'Alletho ;
Au peril de son fils *dilecto*
En l'infernalle compagnie;
Par trop souvent me suis honnye,
Sans craindre le Dieu de lassus
Qui pour nous fust *crucifixus.*

8 *Mortuus et sepultus* mon non
Est a jamais, je le voys bien.
Sy seur touttes j'avoys renon,
Plus je n'aray de pouoir, non;
De moy tantost ne seray rien.
De l'aultruy j'ay plus que du mien,
Dont mon bruyt, comme chascun dit,
Du plus hault en bas *descendit.*

9 *Ad inferna* soyent mes ducas,
Puis qu'il ne me peuvent bien faire.
Je suis tant advertie du cas,
Que bien vouldroye passer ce pas,
Estre quicte de tel affayre.
Chascun pence a moy deffayre;
Mon mal auroit *cothidie* ;
Ne vivray *tertia die.*

10 *Resurrexit a mortuis*
Le tort que j'ay de mes voysins.

Par mes pechez, dire je puis
Que bien près de ma fin je suis
Se secours n'ay des Sarrasins.
Ceulx que tenoyes pour mes cousins
M'ont maintenant tourné le dos ;
Mon bien *ascendit ad celos.*

11 *Sedet ad dexteram* le Sainct Pere,
Cesar Auguste d'aultre part :
Le Liz sus tous aultres prospere,
L'Espagnol en marchant espere
D'y voir courir le Leopart ;
Le Lyon aussi, tresexpert,
S'i griffera a mes pourpris
Par le vouloir *Dei Patris.*

C'est la Seignorie qui parle.
12 *Omnipotentis* ils sont tous ;
Et si ont droit de leur partie,
A bon tiltre viengnent sur nous.
Avons merité, oyés vous,
Que du lieu fassions departie.
Nostre finance soit partye !
Plus n'avons le vent Zephirus ;
En yrons *inde venturus.*

13 *Judicare* bien l'on nous peult
Que perdons honneur et chevance ;
De nous l'Italye trop se deult :
Chascun n'y fait pas ce qu'i veult.
Par le moyen de nostre offence,
De nostre parte et-meschance
S'esjouyront, nottez ces motz,
Bien tost *vivos et mortuos.*

Le grant *Credo* dessus escript
Fust fait passant melancolye ;
Qui vouldra faire le petit,
Mais qui l'escripre d'apetit,

85 *je* manca. — 88 *tourner.* — 92 *aultre.* — 101 *merites.* — 108 *ce deult.* — 111. Si dovrebbe leggere : *De nostre parte* (cioè *perte*) *et male chance.*

Ne s'en pourra trouver que lye.
Le facteur n'est pas d'Ytalye,
A Chalon fait sa demourance :
Qui veult sçavoir qu'il est, qu'il pence.

CALVINIANA

I

Les Cauvin de Paris.

En août 1523, Jean Calvin, âgé de quatorze ans, fils de Gérard Cauvin, fut envoyé à Paris pour y continuer ses études. Une biographie du réformateur, que Papire Masson rédigea en 1583 et que son frère, Jean-Baptiste Masson, mit au jour[1] en 1620, contient (p. 6) le renseignement que voici :

Hæc causa fuit cur pater eum quam doctissimum fieri cuperet, mitteretque Lutetiam, et Ricardo fratri commendaret, in vico D. Germani Altissiodorensis fabro ferrario, fratrique ejus Jacobo, qui nunc, anno scilicet supra millesimum quingentesimo octuagesimo tertio, eandem artem Parisiis prope sanctum Medericum; via Vulpis dicta, exercet, viris quidem honestissimis, a quibus hæc didicimus, qui nunquam sectam sequuti sunt... ; quin ab eodem Jacobo narrante scivi nullum jam neque Novioduni, neque in Belgica secunda[2] sibi cognominem ac gentilem vivere[3]. Ipse vero a Calvini naturali nomine numquam recessit.

Il y a dans ces lignes une erreur manifeste : Gérard Cauvin,

1. *Vita Ioannis Calvini. Auctore Papirio Massone.* Lutetiæ, 1620, in-4° de 36 p. — Première édition, restée inconnue à presque tous les historiens. A elle seule, son existence suffirait pour ruiner la tradition absurde qui attribue à Jacques Gillot (Brunet, *Manuel*, t. III, col. 1522) la vie de Calvin insérée dans les *Elogia* (1638, 1656) de Papire Masson. — Cf. É. Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, t. I, 1899, p. 527-529.

2. La Picardie.

3. Assertion inexacte. Voy. H. Bordier, article *Calvin* dans la 2e édit. de la *France protestante* des frères Haag, t. III, col. 639.

déjà greffier de la « Cour spirituelle de Noyon » en 1481 [1], né par conséquent vers 1450-1460, n'est pas le frère de Jacques Cauvin, qui, en 1583, aurait eu plus de cent ans. Au lieu de *fratrique ejus*, il faut lire *filioque ejus* [2], ainsi que je l'ai proposé à M. Doumergue [3].

Cette correction ne fait pas disparaître toutes les obscurités du texte. L'incise *a quibus hæc didicimus* ne doit pas être prise à la lettre : comment Papire Masson aurait-il conversé en 1583 avec Richard Cauvin, sans doute mort depuis longtemps? L'auteur ne parle plus loin que de Jacques (*ab eodem Jacobo narrante scivi... Ipse vero...*). D'autre part, Gérard Cauvin n'a pu « recommander » son fils à Jacques Cauvin : en supposant que celui-ci vécût déjà en 1523, il était encore en bas âge.

Selon les biographes modernes, Calvin suivait les leçons du collège de La Marche, puis celles du collège Montaigu, en qualité de *martinet*, c'est-à-dire d'externe libre, et il logeait chez son oncle, Richard Cauvin, près de Saint-Germain l'Auxerrois [4]. Rien n'établit ce fait d'une façon positive, mais il offre quelque vraisemblance.

Un écrivain très érudit, Albert Rilliet, de Genève, avait entrepris un ouvrage qu'il voulait intituler : *La jeunesse de Calvin, ou le réformateur malgré lui*, et qui n'a point paru. Il me demanda en janvier 1870, — j'étais alors élève à l'École des chartes, — si les dires de Papire Masson, relatifs à Richard et à Jacques Cauvin, pourraient se vérifier par les anciens actes

1. Jacques Le Vasseur, *Annales de l'Église cathédrale de Noyon*, 1633, p. 1170.

2. De même, dans le récit des funérailles de Calvin (*patre, amicis, civitate, funus prosequente*), on remplacera *patre* par *fratre*.

3. *Op. cit.*, t. I, p. 6-7, n. 2.

4. « La chambre qu'on lui donna avait vue directement sur l'église. » (Abel Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, 1888, p. 59.) Bien que cette indication soit très précise, elle ne repose cependant sur aucun témoignage. — F. Brunetière a placé en 1531 (!) l'installation de Calvin « chez un de ses oncles, Jacques ou Richard. » (*L'œuvre littéraire de Calvin*, dans la *Revue des deux mondes* du 15 octobre 1900, p. 901.)

d'état civil de Saint-Germain l'Auxerrois et de Saint-Merry.

La collection considérable de ces registres, pour toutes les paroisses de Paris, déposée dans l'annexe de l'Hôtel de ville, y fut brûlée l'année suivante. D'après les notes que j'ai conservées, les baptêmes, à Saint-Germain l'Auxerrois, commençaient en 1528, les mariages en 1541, les décès seulement en 1668 ; il y avait aussi des livres de la marguillerie, donnant les enterrements depuis 1602, et deux volumes de testaments du XVI^e siècle [1]. Avec une extrême complaisance, l'archiviste, M. Saint-Joanny, parcourut page après page les registres de cette paroisse, tâche ingrate et fort longue qui n'aboutit qu'à un résultat négatif : de 1528 à 1590, M. Saint-Joanny ne rencontra aucune trace d'un Cauvin, ce qui démontrerait, — si P. Masson a été bien informé, — que les enfants de Richard Cauvin étaient nés avant que la famille vînt s'installer dans le quartier.

Je m'étais chargé de Saint-Merry, dont les baptêmes débutaient en 1536, les mariages en 1557, les décès en 1630. Ici les volumes étaient accompagnés de répertoires alphabétiques facilitant beaucoup la besogne. Après avoir contrôlé les nombreux renvois énumérés sous les noms de Cauvin, Chauvin, Chovin, Cavin, Cavain, Covin, etc., parfois mal lus et estropiés par l'auteur des tables, je mis la main sur les six actes qui vont suivre. Ils attestent que Jacques Cauvin, maître maréchal [2], habitait de 1572 à 1587 la paroisse de Saint-Merry.

Du mardy xviij^e jour de mars 1572, à [*un blanc*] heures du soir, a esté baptisé une fille [*sic*],

Et nommé Jehan, filz [de] m^e Jacques Cauvin, m^e mareschal, et

1. Dans sa *Notice historique sur les anciens registres de l'état civil à Paris* (Société de l'histoire de France, *Annuaire pour 1847*, p. 200-218), A. Taillandier n'a pas signalé la présence de ces testaments et des livres de la marguillerie.

2. On avait toujours traduit, avec raison, par serrurier ou par forgeron le *faber ferrarius* de Papire Masson.

de Margueritte Caron, sa femme. Les parains, Jehan Cognet, m^e^ mareschal, et Paris Caron, secretaire. La mar[a]ine, Claude Le Camus, fille de Jehan Le Camus, en son vivant marchant et bourgeois de Paris.

(*Baptêmes à Saint-Merry, vol. V, 1571-1578, 1^e^ part., p. 21.*)

Le Mardy xvij^e^ dudit mois de may 1575 fut nay ung filz à dix heures du matin et baptisé entre cinq et six de soir audit jour,

Et nomé Françoys, filz de Jacques Chauvin, m^e^ marichal, et de Margueritte Le Caron, sa femme. Les parains, venerable et discrete persone m^e^ Françoys Le Camus, prebstre et prieur de Pont sur Seine, et Jehan Barinet, marchant drappier [1]. La maraine, Marie Caron, femme de hon. homme Regnault Lestellé, marchant drappier.

(*Même volume, 2^e^ part., p. 39.*)

Le dit jour [26 mai 1576] fut né ung filz à deux hoeures du matin et baptisé à sept hoeures du soir [2] apres diner le dit jour,

Et nommé Pierre, filz de Jaquez Cauvin, maraischal, et de Margueritte Caron, sa feme. Les pari[n]s, Pierre Caron, m^e^ cordonnier à Paris, et Estiene Dolé, maraichal. La maraine, Batharine le Camus, fille de feu Jeham le Camus, en son vivant marchant à Paris.

(*Même volume, 2^e^ part., p. 125.*)

Et le dit jour [mercredi 23 octobre 1577] fut née une fille à midi et baptisée à cinq heures du soyr,

Et nommée Marie, fille de m^e^ Jacques Cauvin, mestre marichal, et de Marguerite Caron, sa femme; et le parain, m^e^ Anthoine Denost, notaire [3], et les marainnes, Marie Dorlient, femme de m^e^ Nicolas Bougoys [4], marchant drapié, et Marie le Caron, femme de m^e^ René Letelé, marchant drapié.

(*Même volume, 2^e^ part., p. 231.*)

Le Lundy xxiiiij Janvier 1580 fut né ung filz à vij heures du matin et baptisé à vj heures du soyr audit jour,

1. Le même, apparemment, que Jean Barinet, bourgeois de Paris, inhumé à Saint-Merry (3 octobre 1583). Voy. H. Cocheris, additions à Lebeuf, t. II, p. 222.

2. Ce mot est barré.

3. Les minutes (1569-1604) du notaire Antoine Desnotz ont été conservées. Voy. A.-J.-A. Thomas, *Notariats du dép. de la Seine, ou tableaux par ordre chronologique indiquant les minutes appartenant à chaque étude*, Paris, (1862), in-fol., p. 125.

4. *Sic* au registre, mais il convient peut-être de lire « Bou[r]g[e]oys. »

Et nommé Renés, filz de Jacques Covin, m^e^ marichal, et de Marguerite Le Caron, sa femme ; et les parains, Renés Letelé, marchant drappier, bou[r]goyes de Paris, et Jehan Caron le jeune, drappier, et la maraine, Fleurance Guere, femme [de] Thomas Guinan, fourier du Roy.

(*Volume VI, 1579-1585, 1^e^ part., p. 97.*)

Le mardy xxiiij^me^ dudit moys [mars 1587] fut baptizé ung filz à six heures du soir, né de la nuit precedent sur les dix heures,

Et nommé Jeham, filz de Jacques Cauvin, mareschal, et de Margueritte Caron, sa femme. Les parains, Jeham Caron, marchand drappier, et Estienne Daulet, m^e^ mareschal, à Paris. La maraine, Damoiselle Françoyse Chevallier, femme de Paris Caron, suivant la chancellerye.

(*Volume VII, 1585-1596, 1^e^ part., p. 145.*)

J'ai également relevé en 1870 le baptême d'un fils de Paris Caron, dont le nom apparaît dans deux des actes ci-dessus, et qui devait être un frère ou un proche parent de Marguerite Cauvin :

28 septembre 1588. Naissance et baptême de « Nicolas, filz de Noble homme Paris Carom [*un blanc*] et de damoiselle Françoise Chevalier, sa femme. Les pareins, Noble homme Nicolas Potier, seigneur du Bla[n]mesnil, conseillier du Roy en son conseil d'estat et presidant de sa cour de parlement de Paris, et Jeham Carom, marchant drapier. La mareinne, damoiselle Charlote Baillet[1], femme de Noble homme Louis Potier, conseillier du Roy et Segretaire en son conseil d'estat et de ses finances[2]. »

(*Même volume, 1^e^ part., p. 260.*)

Pour découvrir d'autres informations sur la famille Cauvin, il faut attendre que l'on se décide enfin à réunir dans un

1. La particule *de*, avant Baillet, a été biffée.

2. Nicolas Potier, seigneur de Blanc-Mesnil, président à mortier au Parlement de Paris, et son frère, Louis Potier, seigneur de Gesvres, secrétaire d'État en 1589, comte de Tresmes en 1608, avaient épousé deux sœurs, Isabeau et Charlotte Baillet, filles de René Baillet, seigneur de Tresmes, président au Parlement de Paris. Leurs descendants directs portèrent les titres de marquis de Novion, ducs de Tresmes ou ducs de Gesvres, marquis d'Annebault, de Gandelu, etc. (Le P. Anselme, t. IV, p. 763-774.)

dépôt public les anciennes minutes des notaires parisiens. Il est difficile de saisir les motifs qui s'opposent à la réalisation d'un vœu aussi légitime.

II

Les dates de quatre lettres (1533-1534).

Jusqu'à l'arrivée de Calvin à Bâle, vers la fin de 1534, nous ne possédons que douze missives de lui [1] et trois de ses amis. Elles sont importantes pour la connaissance, encore vague et incertaine, de ses années d'études. En insérant ces quinze pièces dans les tomes II (1868) et III (1870) de la *Correspondance des réformateurs*, Herminjard les a soigneusement annotées. A celles qui n'avaient point de date, il s'est efforcé d'en attribuer une, et les éditeurs des *Calvini Opera* (t. X, 2e part., 1872) ont adopté presque toutes ses conclusions.

Cinq ans après, Jules Doinel publiait [2] deux documents des 10 mai et 11 juin 1533, en tête desquels figure Calvin, et il y joignait, sur les camarades orléanais de l'étudiant de Noyon, plusieurs renseignements inédits. Au nombre de ces derniers, on remarque l'analyse du contrat de mariage (25 mai 1533) [3] de François Daniel, l'ami de Calvin. Mais, chose étrange, ni Doinel [4] ni les auteurs venus après lui [5] ne se sont aperçus que

1. Outre la préface adressée à François de Connan (6 mars 1531), dans l'*Antapologia* de Nicolas Duchemin, et la dédicace à Claude de Hangest (4 avril 1532) du commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque.

2. *Jean Calvin à Orléans* (*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXVI, 1877, p. 174-185).

3. *Ibid.*, p. 184.

4. *Ibid.*, p. 176.

5. Ed. Cunitz et Ed. Reuss, *Calvini Opera*, t. XXI, 1879, col. 190, 191 ; — A. Pierson, *Studiën over Johannes Kalvijn* (*1527-1536*), 1881, p. 66, 67, 71, n. 2 ; — P. Bianquis, *Trois conversions, ou essai chronologique sur les origines de la Réformation française*, 1881, p. 34, 35, 37 ; — H. Bordier, article cité, 1882, col. 515 ; — A. Lefranc, *op. cit.*, p. 21, 22, 37, 38, 86-89, 91, 96 ; article *Calvin* de la *Grande Encyclopédie*, t. VIII (1889), p. 1011, 1012 ; *Histoire du Collège de France*, 1893, p. 133 ; — A.-J. Baumgartner, *Calvin hébraïsant et interprète de l'Ancien Testament*, 1889, p. 15 ; — Dalton, *Calvins Bekehrung*, dans les *Deutsch-evangelische Blätter*, 1893, p. 540 ; —

la découverte de ce contrat modifie notablement la chronologie calvinienne de 1531-1533.

La lettre, souvent citée, de Calvin à Daniel, écrite de Paris le 27 juin (sans millésime)[1], où il raconte la visite qu'il a faite dans un monastère à la sœur de son correspondant[2], contient ce message : *Saluta uxorem*. Elle n'est donc pas de 1531, comme Herminjard le croyait, mais de 1533. A la

A. Lang, *Die Bekehrung Johannes Calvins*, 1897, p. 8, 21, 22 ; *Johannes Calvin, ein Lebensbild*, 1909, p. 13 ; — É. Doumergue, *op. cit.*, t. I, 1899, p. 196-199, 201, 206-207, n. 3, 293-294, n. 2, 351, 352 ; — K. Müller, *Calvins Bekehrung*, dans les *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, 1905, p. 190, 191, 195, 199, 202, 203, n. 2 ; — H. Clouzot, *Les amitiés de Rabelais en Orléanais*, dans la *Revue des études rabelaisiennes*, t. III, 1905, p. 171, 175 ; — A. Bossert, *Calvin*, 1906, p. 36, 37 ; — W. Walker, *John Calvin, the organiser of reformed protestantism*, 1906, p. 53-57, 65, 107 ; traduction française (intitulée *Jean Calvin, l'homme et l'œuvre*) par E. et N. Weiss, 1909, p. 61-65, 73, 115 ; — R. Busquet, *Étude historique sur le collège de Fortet (1394-1764)*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXXIV, 1907, p. 29 ; — *Johannes Calvins Lebenswerk in seinen Briefen. Eine Auswahl von Briefen Calvins, in deutscher Uebersetzung von R. Schwarz*, 1909, t. I, p. XIII, 2-4 ; — E. Knodt, *Johann Calvin, Mitteilungen aus seinem Leben und seinen Schriften*, 1909, p. 10-14 ; — W. Schlatter, *Johannes Calvin, ein Bild seines Lebens*, 1909, p. 17 ; — Fr. Sieffert, *Johann Calvins religiöse Entwicklung und sittliche Grundrichtung, Festrede*, 1909, p. 15 ; — J. Neuenhaus, *Calvin als Humanist*, dans les *Calvinstudien* publ. par J. Bohatec, 1909, p. 10 ; — H. Strathmann, *Die Entstehung der Lehre Calvins von der Busse*, dans les mêmes *Calvinstudien*, p. 241, 242 ; — G.-A. Van der Brugghen, *Calvijn*, 1909, p. 13 ; — C.-H. Irwin, *John Calvin, the man and his work*, 1909, p. 16 ; — P. Pruzsinszky, *Kálvin János életrajz*, t. I, 1909, p. 44 ; — etc.

1. Herminjard, t. II, p. 346-348 ; — *Calvini Opera*, t. X, 2e part., col. 9-11.

2. J. Doinel a signalé en 1880 (*Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VII, p. 245) un acte notarié de février 1533, par lequel Claudine Daniel, avant d'entrer en religion au couvent de La Saussaye, près de Paris, abandonnait sa part dans l'héritage paternel à sa mère, Charlotte Lhuillier. Ce document, qui nous fait connaître le prénom de la sœur de François Daniel et la maison où Calvin se rendit le dimanche 22 juin, a échappé aux récents biographes du réformateur. — La Saussaye était un prieuré d'Augustines, dans la paroisse de Chevilly, non loin de Ville-juif. Voy. *Gallia christiana*, t. VII, col. 635-640, et Lebeuf, édit. de 1883, t. IV, p. 36-39. Cf. *Hist. ecclés. des Églises réformées*, t. II, p. 194, 195.

nouvelle date du 27 juin [1533], Calvin, après avoir assisté au mariage de Daniel à Orléans, a quitté cette ville, où il se trouvait encore le 11 juin. Arrivé à Paris le 16, il s'occupe de chercher un logement [1]; il annonce son intention de suivre les leçons de grec du lecteur royal Pierre Danès [2], et c'est l'hiver de 1533-1534 qu'il se propose de passer à Paris, sans prévoir les événements qui l'en empêcheront.

Même constatation pour une lettre sans date à Daniel, mise jusqu'ici [3] au début de 1532. Comme Calvin y répète *Saluta uxorem*, c'est postérieurement au mois de mai 1533 qu'il prend la plume. Les circonstances défavorables dont il se plaint (*Statueram hoc tam alieno tempore nihil ad te scribere*) ne sont pas « la peste et la disette, qui ravageaient Paris » dans la seconde moitié de 1531 et qui avaient entraîné l'interruption de tous les cours publics [4]. Si la missive est de la fin de 1533, ainsi

1. Il se décida sans doute pour le collège de Fortet, puisque c'est là qu'il demeurait en novembre 1533, selon le témoignage de Nicolas Colladon (*Calvini Opera*, t. XXI, col. 56). On ne doit plus admettre qu'il y fût déjà installé (Herminjard, t. III, p. 118, n.) en juillet 1531. — D'autre part, aucun texte n'établit qu'en septembre 1533 Calvin ait logé (Lefranc, p. 107) rue Saint-Martin, chez Étienne de la Forge.

2. Le 28 mai 1533, Pierre Siderander mande à Jacques Bedrot, professeur à Strasbourg, que Danès n'a pas encore repris son enseignement, suspendu pendant tout le carême, mais qu'il compte le recommencer dès qu'il aura touché son traitement. (C. Schmidt, *Gérard Roussel*, 1845, p. 207.) — Dès le 20 mai, on avait payé à Danès sa « pension » du 1er novembre 1531 au 31 octobre 1532, soit 420 livres (au lieu de 450); mais en réalité, bien que la pièce ne le dise pas, ce chiffre représente seulement 240 livres à-compte, plus un arriéré de 180 livres. Pour les gages de l'année courante (1er nov. 1532 — 31 oct. 1533), il y eut un long retard, causé par l'incurie habituelle des trésoriers royaux; le mandat de François Ier, délivré le 18 mai 1534, renouvelé le 10 février 1535 ne fut soldé que le 14 mai 1535; la somme versée comprenait (enfin !) le reliquat de 210 livres dû sur l'exercice précédent. (Cf. A. Lefranc, *Hist. du Collège de France*, p. 394-400, nos VI, X, XII.)

En mai 1533, P. Danès vivait à la campagne, avec un évêque auquel il servait de précepteur. En janvier 1534, et peut-être déjà en décembre 1533, il expliquait au collège de Cambrai un ouvrage d'Aristote (*Ibid.*, p. 144-146, 404, 405), mais Calvin ne pouvait être alors l'un de ses auditeurs.

3. Herminjard, t. II, p. 393, 394; — *Opera*, col. 17, 18.

4. Herminjard, t. II, p. 385, n. 7; — *Opera*, col. 12, n. 3.

que je le présume [1], Calvin fait allusion aux conséquences du discours de Nicolas Cop (1er novembre 1533).

Enfin, lorsqu'un 27 décembre [2] François Daniel parle de son beau-père (*Ego vacationibus peregre cum socero sum profectus*), sa lettre est de 1533, non de 1531, ce qui en augmente l'intérêt. La mention de l'arrivée prochaine d'un évêque [3] présentait une difficulté chronologique : comme le siège d'Orléans n'était pas vacant en 1531, Herminjard, songeant au diocèse de Noyon, avait supposé un voyage de son chef, Jean de Hangest, tandis qu'en décembre 1533 Daniel a évidemment en vue Antoine Sanguin [4], nommé évêque d'Orléans peu de temps auparavant [5]. En outre, Daniel, au retour d'une excursion à Paris, a appris que Calvin habitait maintenant à Chaillot [6]. Ainsi c'est tout près de la grande ville que le jeune humaniste avait

1. Calvin se préparait à quitter Paris (*dum discessum meditor*). Avant d'avoir réalisé ce projet, il reçut la visite de Daniel, et celui-ci, revenu à Orléans, lui écrivit le 27 décembre.

2. Herminjard, t. II, p. 383-385 ; — *Opera*, col. 11, 12.

3. « Scis nos Episcopum nationis tuæ habere, cujus adventum quotidie expectamus. Vellem tuorum amicorum opera te illi ita commendatum esse, ut Officialis dignitate aut aliqua te ornaret. »

4. Antoine Sanguin (1493-1559), qui devint cardinal en 1539, grand aumônier de France en 1543, etc., était seigneur de Meudon et « natif de Paris, » où il résidait sans doute en décembre 1533. C'est ce que Daniel veut exprimer par *tuæ nationis*, et il désire que l'entourage parisien de Calvin lui fasse obtenir un poste qui le ramène à Orléans. — Une sœur d'Antoine Sanguin ayant épousé Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Heilly et d'Oudeuil-le-Chastel, l'évêque était l'oncle de la duchesse d'Étampes, — « par le moyen de laquelle il fut avancé aux plus éclatantes dignités de l'Église » (Le P. Anselme, t. VIII, p. 263), — et de sa sœur, Mme de Canny. A partir de 1549, Calvin correspondit avec Mme de Canny, mais rien ne prouve qu'il l'ait connue dès 1533, année où, selon M. Lefranc (*La jeunesse de Calvin*, p. 36), qui n'indique pas sa source, elle passait déjà pour « une protestante déclarée. »

5. En novembre 1533. (*Journal d'un bourgeois de Paris, 1515-1536*, publié par L. Lalanne, p. 435. — *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1483.)

6. « Statim post reditum accepi...te Chalioteum esse. » — Ignorant le nom latin (*Caloilum*) de la localité, Daniel a forgé une traduction sur la forme française *Chaliot* (précédemment Chailloel, Challoel, Chailliau, Chalyau, etc.)

d'abord trouvé un refuge, pour se dérober aux poursuites commencées contre lui, et il y jouissait de grands loisirs.

Les observations qui précèdent m'amènent à corriger aussi la date adoptée pour une lettre[1] à Daniel[2], qu'Herminjard place « vers mars 1534[3]. » Elle aurait été écrite par Calvin durant son séjour chez Louis du Tillet, à Angoulême, et il faudrait reconnaître cette ville dans l'indication finale *Ex Acropoli* : le savant éditeur estime que l'hypothèse est « fort probable. » Examinons-la.

Le philologue Pierre Daniel, fils de François, a transcrit vers 1567 une partie des missives échangées entre Calvin et ses amis d'Orléans ; les débris de leur correspondance ne nous sont parvenus que grâce à ce travail et à la conservation de deux autographes[4]. Or, dans une lettre de Calvin à François Daniel[5], très certainement envoyée de Paris, Pierre Daniel a ajouté à la fin de sa copie les mots *Ex Acropoli*, en ayant soin toutefois de noter en marge qu'ils n'existaient pas dans l'original. Il semble, par conséquent, qu'aux yeux de Pierre Daniel c'est la capitale qui est *Acropolis*, et ce nom ne peut s'entendre de deux cités différentes. Pour l'appliquer à Angoulême, bâtie sur un plateau qui domine la Charente, Herminjard se sera laissé guider par la signification de citadelle, et par le souvenir de l'Acropole d'Athènes. Mais ἄκρος, le plus élevé, veut dire aussi, au figuré, éminent, illustre; en sorte qu'un humaniste a pu désigner Paris par *Acropolis*, de même que Giovanni-Francesco Conti, dit Quintianus Stoa, avait intitulé *Cleopolis*[6] sa description de la même ville (1514). Il y en

1. Herminjard, t. III, p. 156-158. — *Opera*, col. 37, 38.

2. Et non à Duchemin, comme le dit M. Bossert (*op. cit.*, p. 39).

3. M. Lefranc (*op. cit.*, p. 46) croit qu'elle est postérieure de plusieurs mois. — Cf. Doumergue, t. I, p. 370, 426-427, n. 6.

4. Dont l'un, vu et collationné par Herminjard (t. III, p. 106-111) à la Bibl. de Berne, ms. 141, ep. 237, a disparu dans la suite (*Opera*, col. 27).

5. Herminjard, t. II, p. 397, 398. — *Opera*, col. 15, 16.

6. Sur ce poème, voy. une notice de M. Paul Lacombe dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1890, p. 114-117. Cf. *ibid.*, 1894, p. 139.

a précisément un exemple dans le *Thesaurus epistolicus calvinianus* : un correspondant du réformateur appelle, en 1553, « senatores ἀκροπόλεως » les conseillers au Parlement de Paris[1].

Dans le corps de sa missive, Calvin vante la bonté de son protecteur (*patroni mei humanitas... tanta benignitas*), dont le goût pour l'étude est un stimulant. Ces louanges, en particulier l'expression de *patronus*, ne conviennent guère à Louis du Tillet, qui avait à peu près le même âge[2] que son ami. Plus loin Calvin rappelle ses loisirs (*tanto in otio*), exactement comme Daniel l'avait fait (*tantum otium*) le 27 décembre [1533]. A mon avis, nous avons là une réponse à cette dernière lettre, et je pense qu'elle a été expédiée de Chaillot en janvier 1534. La proximité de ce village, devenu en 1659 un faubourg de la capitale, avant d'être absorbé par elle, autorise par extension l'emploi d'*Acropolis*[3], et les termes *d'exilium, secessus*, cadrent avec la situation de Calvin. Quant au mystérieux protecteur qui avait recueilli chez lui le fugitif, il demeure inconnu.

III

Le prétendu emprisonnement de 1534.

Parmi les extraits que le chanoine Sézille a tirés, entre 1760 et 1768, des registres capitulaires de Noyon, maintenant perdus, M. Lefranc a trouvé celui-ci :

1534, 26 mai. — Me Jean Cauvin [*suivent*, dit en note M. Lefranc, *deux mots illisibles*] est mis en prison à la porte Corbaut, pour tumulte fait dans l'église la veille de la Sainte-Trinité, fol. 20 ro, élargi le 3 juin, fol. 21 ro, remis en prison le 5, fol. 22 ro.

1. *Opera*, t. XX, col. 413.

2. Il était né vers 1508, selon Herminjard (t. V, p. 108, n. 11).

3. On remarquera également que Chaillot, « éloigné d'une petite lieue de la Cité, » occupait « le haut du coteau, d'où l'on aperçoit Paris » (Lebeuf, édit. citée, t. I, p. 408); sa position s'adaptait donc assez bien au sens propre et usuel d'*Acropolis*.

A la lecture de l'ouvrage de mon excellent confrère, ce texte (p. 201) m'avait surpris, soit parce que le « tumulte fait dans l'église » paraissait absolument contraire à ce que nous savons du caractère de Calvin, soit parce que lui-même, s'adressant à la reine de Navarre, remerciait Dieu de ne l'avoir « jamais esprouvé par examen ne par prison [1]. » Une erreur s'était d'ailleurs glissée dans l'extrait de Sézille, car le dimanche de la Trinité tombe, en 1534, au 31 mai.

Les affirmations de M. Lefranc (p. 45-48, 54, 181, 182) étant très catégoriques, les biographes ont enregistré, d'après lui, l'incarcération [2] de 1534, « cette sorte de Wartbourg subie par le réformateur français [3]. » Elle est entrée dans le domaine des faits acquis [4]. M. Doumergue nous a donné (t. I, p. 25)

1. 28 avril 1545. *Opera*, t. XII, col. 68.

2. Due, selon M. Lang, à « une tentative grandiose et audacieuse pour répandre la vérité. »

3. Lefranc, p. 47.

4. Voy. par exemple, — outre plusieurs comptes rendus de *La jeunesse de Calvin* (H. D[raussin], *L'Église libre*, 1888, p. 222; — Ch. Dardier, *Le Protestant*, 1888, p. 244; — N. Weiss, *Bull. du protest. franç.*, 1888, p. 493; — G. Monod et Ch. Bémont, *Revue historique*, t. XXXVIII, p. 149; — R. Jalliffier, *Journal des Débats*, 26 septembre 1888; — H. H[eyer], *La Semaine religieuse* de Genève, 1888, p. 248; — [Rod.] R[euss], *Revue critique*, 1889, II, p. 259, 260; etc.), — A. Lefranc, article cité, p. 1013; — R. Stähelin, article *Calvin* de la *Realencyklopädie für protest. Theologie und Kirche*, 3te Aufl., t. III, 1897, p. 658, l. 18-20; — A. Lang, *Die Bekehrung*, p. 11-13; *Johannes Calvin*, p. 22; — É. Doumergue, t. I, p. 426-428, 441, 556; — Benrath, *Calvin und das Genfer Reformationswerk*, dans le t. I [1900-1901], p. 103, de : *Der Protestantismus am Ende des XIX. Jahrhunderts*, hsgg. von C. Werckshagen; — K. Müller, mémoire cité, p. 218, n. 1; — W. Walker, *op. cit.*, p. 115 et suiv.; trad. française, p. 125 et suiv.; — N. Weiss, dans le *Bull. du protest. franç.*, 1909, p. 381; — J. Pannier, *L'enfance et la jeunesse de Jean Calvin*, 1909, p. 51, 52; — E. Knodt, *op. cit.*, p. 19; — W. Schlatter, *op. cit.*, p. 24; — Fr. Sieffert, discours cité, p. 17; — K.-H. Cornill, *Zu Johannes Calvins Gedächtnis, Rede*, 1909, p. 4; — W. Conrad, *Johann Calvin, ein Lebensbild*, 1909, p. 16; *Calvin, ein Volksabend*, 1909, p. 11; — Th. Schneider, *Calvin und wir*, 1909, p. 5; — A. Baur, *Johann Calvin* (*Religionsgeschichtliche Volksbücher*, IV. Reihe, 9. Heft), 1909, p. 8; — G. Sodeur, *Johann Calvin*, 1909, p. 9-10; — E. Kornmann, *Johannes Calvin, ein Lebens-und Charakterbild*,

une vue de la prison du chapitre à la rue Corbault, et M. Pannier[1] nous apprend qu'aujourd'hui « pour les Noyonnais, c'est la *prison Calvin*. » Si ce détail est exact, il montre une fois de plus la rapidité avec laquelle les légendes se propagent dans les milieux populaires, puisque celle-ci est née il y a moins de vingt-cinq ans.

Un seul historien, M. Karl Holl, a eu des doutes : il exprime le souhait que l'analyse de Sézille soit l'objet d'un nouvel examen[2]. C'est un soin que j'avais pris dès l'année 1900, mais le résultat de ma recherche est encore inédit.

Vérification faite, le manuscrit[3] porte : « Un Jean Cauvin dit Mudi est mis en prison... » La suite comme dans le livre de M. Lefranc, avec les mêmes dates[4].

Ainsi le chanoine Sézille n'a pas écrit « *M^e* Jean Cauvin », mais « *Un* Jean Cauvin », et ce vocable est déjà significatif. Le surnom, *dit Mudi*, que le fils de Gérard n'a jamais reçu ni porté, achève de démontrer que le prisonnier n'était pas Calvin. On s'explique dès lors pourquoi Sézille s'est contenté d'un bref sommaire, au lieu de copier ou de traduire intégralement les trois passages originaux.

Au reste Le Vasseur ne s'y est pas trompé. Comme il relevait, pour ses *Annales* (1633), toutes les mentions de Gérard, Charles, Jean et Antoine Cauvin qu'il rencontrait dans les archives du chapitre de Noyon, il se serait empressé de profi-

1909, p. 14 ; — G. Bayer, *Johann Calvin, sein Leben und Wirken*, [1909], p. 25 ; — P. Wernle, *Johannes Calvin (Monatsblätter für den evangelischen Religionsunterricht*, Juli 1909), p. 194 ; — G.-A. Van der Brugghen, *op. cit.*, p. 10 ; — L. Penning, *Het leven van Johannes Calvijn en zijn tijd*, [1909], p. 85 ; — C.-H. Irwin, *op. cit.*, p. 20 ; — P. Pruzsinszky, *op. cit.*, p. 80 ; — F. Balogh, *Kálvin, a történelemben*, 1909, p. 7.

1. *Une visite à la ville natale de Calvin. Noyon.* Paris, [1909], p. 10.

2. *Johannes Calvin. Rede gehalten in der Aula der Universität zu Berlin.* Erweiterte und mit Anmerkungen versehene Ausgabe, 1909, p. 46.

3. Bibl. nationale, ms. fr. 12032, fol. 22 r°.

4. Probablement interverties par une distraction de Sézille : le tumulte serait alors du 26 mai, et l'arrestation du 30 mai.

ter de l'occasion pour injurier derechef le clerc tonsuré qui venait de résigner ses bénéfices. Or il s'abstient de noter l'incident, et Desmay (1621) l'omet aussi. Tous deux ont compris que l'arrestation de 1534 ne se rapportait pas à Calvin.

On savait par Desmay[1] et surtout par Le Vasseur (p. 1170-1171) qu'en 1553 un « Jean Cauvin, Chappellain Vicaire de la mesme Eglise de Noyon, non heretique[2], » déjà puni « pour son incontinence » et « sa vie libertine » le 23 décembre 1552 et le 2 janvier 1553, avait fini par être « privé de sa Chappelle et du chœur, » après être demeuré « insensible à la privation de ses gages. »

Mais ce n'est pas seulement en 1553 que les documents de Noyon nous révèlent l'existence d'un homonyme de Jean Calvin. Outre le fragment de mai-juin 1534 reproduit plus haut, en voici encore un[3], antérieur de quatre ans :

1530, 20 juin. *Il y avoit un* Jean Cauvin, *vicaire*, à qui le Chapitre fait donner 6 l[ivres] pour un procès au sujet de sa chapelle qu'il défendoit. Fol. 4 v°.

En publiant ces lignes, M. Lefranc (p. 199) a remplacé « vicaire » par « chapelain » et retranché les quatre premiers mots, tandis que le véritable texte prouve clairement que ce Jean Cauvin n'était pas le futur réformateur[4]. En effet Calvin n'a jamais été vicaire et, en 1530, il ne possédait pas sa portion de chapelle, puisqu'il l'eut du 29[5] mai 1521 au 30 avril

1. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. V, p. 390. — Voy. aussi Doumergue, t. I, p. 435.

2. Mort le 24 mai 1553, à Tracy-le-Val (Le Vasseur, p. 1182).

3. Ms. fr. 12032, fol. 21 v°.

4. MM. A. Lang (*Die Bekehrung*, p. 8; *Johannes Calvin*, p. 13) et Doumergue (t. I, p. 425, n. 3) admettent qu'il s'agit ici de Calvin. Observant que celui-ci n'était pas chapelain en 1530, M. Karl Müller (p. 221-222, n. 4) conjecture que la décision du 20 juin se place dans une autre année.

5. Non le 19, comme l'indiquent MM. Lefranc (p. 10, 195), A. Lang, Walker, etc.

1529 et du 26 février 1532 [1] au 4 mai 1534. Le Jean Cauvin de 1530 est-il le même que ceux de 1534 et de 1553 ? Je l'ignore, et la question n'importe guère. En revanche, il est tout à fait certain que les deux passages de 1530 et de 1534 ne concernent pas le théologien qui rédigera l'*Institution de la religion chrétienne*.

Un troisième extrait de Sézille est encore à citer :

1533,23 aug. Un Jo. Cauvin paroît en chapitre, avec d'autres chapelains, fol. 330 v°. On ordonne, ce même jour, des prières contre la peste, qui faisoit ravage [2].

Après avoir réuni ces deux phrases en une seule, M. Lefranc (p. 200) a de nouveau supprimé le mot *Un*. Sézille l'a cependant employé à dessein, soit qu'il estimât se trouver en présence d'un autre que Calvin, soit qu'il ne voulût pas se prononcer sur l'identité du personnage. Pour nous, comme pour lui, le doute subsiste ici. Mais on devra désormais laisser de côté ce texte, fréquemment invoqué [3] dans les discussions relatives à la

1. Une transcription faite pour Dom Grenier (Coll. de Picardie, vol. 163, fol. 196 v° ; Lefranc, p. 198) offre la date du 26 février 1530, qui correspondrait au 26 février 1531 n. st. Mais il n'y a là qu'une faute du copiste, et Le Vasseur donne (p. 1159, 1161, en se trompant sur le jour de la semaine, qui fut un lundi, non un mercredi) le 26 février 1531 (= 1532 n. st.), ce qui est confirmé par Sézille. — La date inexacte du 26 février 1530, comportant un écart de deux ans sur la date réelle, a passé dans le récit de M. Lefranc (p. 12) et chez M. Lang (*Die Bekehrung*, p. 7). MM. K. Müller et Walker l'ont ramenée au nouveau style (1531). M. Doumergue imprime tantôt 26 février 1530 (p. 425, n. 3), tantôt 26 février 1531 (p. 39).

2. Ms. fr. 12302, fol. 22 r°.

3. Lefranc, p. 21, n., 107, et article cité, p. 1012 ; — H. Lecoultre, *La conversion de Calvin*, dans la *Revue de théologie et de philosophie*, 1890, p. 18, ou dans les *Mélanges* de l'auteur, 1894, p. 149 ; — Dalton, article cité, p. 545 ; — A. Lang, *Die Bekehrung*, p. 9, 13, 38; *Johannes Calvin*, p. 14; — Doumergue, t. I, p. 304, 342, 352 ; — K. Müller, p. 190, n. 10, 213, 214, 245 ; — W. Walker, p. 63, 66, 98; trad. franç., p. 70, 74, 105 ; — P. Wernle, *Noch einmal die Bekehrung Calvins*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XXVII, 1906, p. 99 ; — J. Pannier, *L'enfance et la jeunesse*

conversion de Calvin, car on ne saurait affirmer qu'il s'applique à l'un plutôt qu'à l'autre des chapelains portant alors le nom de Jean Cauvin.

Théophile Dufour.

Novembre 1911.

de Jean Calvin, 1909, p. 40 ; — E. Knodt, *op. cit.*, p. 14, 15 ; — Fr. Sieffert, discours cité, p. 16 ; — K.-H. Cornill, discours cité, p. 3, 4 ; — K. Holl discours cité, p. 43 ; — H. Strathmann, mémoire cité, p. 242.

BIGORNE E CHICHEFACE

RICERCHE D'ICONOGRAFIA POPOLARE [1]

Fra le creazioni più originali e gustose che siano uscite mai dal cervello capriccioso de' vecchi giullari di Francia, quella de' due fantastici mostri chiamati Chicheface e Bigorne, merita, a mio giudizio, un luogo segnalato, e giustifica pienamente la popolarità grande ed inalterata, di cui godette per secoli non pochi tanto nel paese nativo quanto in parecchi stranieri. Il concetto d'immaginare un animale come Chicheface, dal corpo grottesco ed incartapecorito, dal muso allampanato, più secco e magro della lupa dantesca, condannato quale è dall' avverso destino a non nutrirsi che di mogli esemplari, cibo rarissimo ; e quello di contrapporre a lui un altro bestione, Bigorne, tanto grasso, grosso e tondo quanto Chicheface è smunto, scarno ed impresciuttito, per la ragione ch'esso si pasce invece di mariti bonarî, mercanzia straordinariamente abbondante, è certo arguto e felice ; e suona come lo scroscio d'una schietta e giovanile risata in mezzo al borbottio fastidioso ed all' acre malignità delle pedantesche invettive che il Medio Evo ha ripetuto con ipocondrica tenacia in disdoro del

1. Dò a questo studietto il sottotitolo presente per meglio precisarne il carattere e la portata. Già fin dal 1901, difatti, Johannes Bolte ha pubblicato nell'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen u. Litteraturen*, v. CVI, p. 1-18, una diligente dissertazione, in cui, cavando partito dal rinvenimento di un foglio volante a stampa del sec. XVI fra i volumi della Vickiana di Zurigo, contenente la storia dei « zwei Wunder thier », passava in rassegna tutti i testi fin allora noti intorno a Bigorne ed a Chicheface. Il tema, che letterariamente poteva dirsi quasi esaurito, offre invece ancora parecchia novità sotto il rispetto iconografico; ecco perchè io l'ho ripreso pur dopo l'accurato articolo dell'erudito tedesco.

sesso femminino ed in denigrazione del matrimonio, cucinando in tutte le salse il vetusto dettato : *Foemina nulla bona*... Ma quando precisamente Chicheface e Bigorne abbiano fatto in Francia la prima loro apparizione, e se siano balzate ad un punto dalla calda fantasia d'un allegro giullare o abbiano tratti i natali da diversi padri e siansi poi venute a ricongiungere insieme per affinità di razza : son tutti quesiti ai quali sarebbe difficile rispondere. Si è voluto per l'addietro da taluno designare in certo bassorilievo, che esistette un tempo nella chiesa di S. Marziale di Limoges, e che rappresentava un animale mostruoso, detto dal popolo « la Chiche », la più antica raffigurazione della Chicheface ; e se n'è cavato argomento a congetturare che il mostro divoratore delle brave donne fosse comparso per primo, in età remota, ed innanzi che nel campo della poesia, avesse conseguita qualche popolarità nel dominio dell'arte [1]. Ora a noi, come già ad Anatole de Montaiglon, non parrebbe punto infondato l'avviso che la storiella di Chicheface avesse in origine rinvenuto luogo fra quelle facezie che gli scultori medievali amavano riprodurre sulle marmoree pareti delle cattedrali ; ma, a dir vero, il poco che si sa del bassorilievo limosino, non concede affatto di riconoscere nell' animale che v'era raffigurato (si vuole fosse una leonessa) la Chicheface cara ai trovieri [2]. Per ora quindi null'altro torna lecito dire di quest' ultima, se non che essa fu ben conosciuta in Francia già nel corso del secolo decimoquarto, se potè fornire materia ad una locuzione proverbiale che ebbe presto a varcare le frontiere ed a divenire anche altrove d'uso corrente.

1. V. L. C., *Poésies morales*, in *Hist. littér. de la France*, t. XXIII, p. 246 sg.; A. DE MONTAIGLON, *Recueil de Poés. françois. des XV^e^ et XVI^e^ siècles, morales, facét., historiques*, Paris, Jannet, MDCCCLV, t. II, p. 198, n. 3.

2. Anche nel nome v' è una bella differenza ; chè *la Chiche* non equivale punto a *Chiche face*. *Chiche* ha qui il significato fondamentale di « piccolo », « arido », « secco », « sparuto » (cf. KŒRTING, *Latein.-roman. Wörterb.*, 2 ediz., n. 1369) ; quindi *chiche face*, più che « vilaine mine », come spiega il Leclerc (*Hist. cit.*, p. 247), vale « faccia secca » o qualcosa di simile.

Goffredo Chaucer, difatti, quando chiude il racconto delle straordinarie prove di pazienza, d'umiltà, di dolcezza, date da Griselda, la marchesana di Saluzzo, rivolgendosi alle donne del suo tempo, le scongiura a non imitarne mai la condotta. « Non vogliate, o sagge, che l'umiltà vi chiuda mai la bocca; « altrimenti finireste male, nella gola di Chicheface » :

O noble wyves, ful of heigh prudence,
Lat noon humility your tonges naille...
Lest Chichevache yow swelwe in hir entraille ! [1]

Ora di qui si desume in maniera indubitata che, ai giorni del poeta, correva un testo francese, il quale narrava le avventure del mostro misogino, e la sua vana ricerca d'un cibo tanto eletto quanto raro. E probabilmente non andremo errati additando nel *Dit de Chincheface*, un poemetto di censessantotto versi, che Achille Jubinal pubblicò già ne' suoi *Mystères du XV^e^ siècle* [2], di su un ms. del secolo XIV, il fonte a cui l'autore de' *Canterbury Tales* attinse e la cognizione delle inutili ricerche di Chicheface e la pungente frecciata alle donne. Il troviero anonimo, difatti, chiude il suo breve componimento, rivolgendo loro la stessa ironica raccomandazione :

Por Dieu, dames, soiez garnies
De grans orguex et d'aaties;
Se vo sire parole à vous,
Respondez li tout à rebours :
Se il veut pois, qu'il ait gruel;
Gardez de rien qui li soit bel :
Ja nulle de vous ne li fache :
De fain morra la Chinchefache [3].

1. *The complete Works of Geoffrey Chaucer*, edit. from numer. mss. by the Rev. Walter W. Skeat, vol. IV, *The Canterbury Tales*, Oxford, MDCCCXCIV, p. 425, *The Clerkes Tale*, v. 1183 sgg. Chaucer pare scrivesse *Chiche vache*, in luogo di *Chiche face*; donde l'erronea opinione che il nome del mostro fosse « vacca magra » : *lean cow* (cf. *op. cit.*, vol. V, p. 351 sg.).

2. Paris, 1837, v. I, p. 390 : cfr. BOLTE, *op. cit.*, p. 10-11.

3. *Op. cit.*, *loc. cit.* E cf. *Hist. littér.* cit., *loc. cit.*

Nè l'oscuro autore del *Dit* nè il celebre cantore delle virtù di Griselda, narrando i lagrimevoli casi dell'affamata Chicheface, fanno accenno veruno a Bigorne; ma dal loro silenzio sarebbe erroneo il dedurre che del fortunato divoratore de' mariti bonaccioni, fosse ignoto ai loro tempi anche il nome [1]. Ben al contrario; un documento notevolissimo, posteriore di pochi anni ai *Canterbury Tales*, ci permette invece di constatare che la fama di Bigorne correva allora in largo ed in lungo, non chè la Francia, l'Inghilterra. Alludiamo al poemetto inglese, che fu rivendicato a Don John Lydgate, nelle cui Opere minori si trova inserito, il quale porta come titolo i due nomi accoppiati : *Chichevache and Bicorne* [2].

Nel curioso componimento, ispirato forse al Lydgate, amico e discepolo devoto del Chaucer, dall' allusione che questi aveva introdotto alla bestia vaga di sgranocchiare donne compiute, nell' *Envoy* del « Racconto del chierico d'Oxford », noi rinveniamo ormai avvenuta l'unione non più frangibile di Bigorne e di Chicheface : il primo, anzi, si dichiara legato all' altra dai « vincoli sacri e dai giuramenti del matrimonio ». E il libretto (in cui chiunque sia un po' pratico delle abitudini del Lydgate, non ricuserà di riconoscere un plagio da un testo francese) ci offre già tutti gli elementi che costituiranno anche in appresso il piccolo dramma : vale a dire, accanto a Bigorne è posta in scena la schiera de' mariti bonarî, che sconteranno sotto i denti di lui la troppa condiscendenza dimostrata verso le

1. *Bigorne* è forse preso a prestito dal provenzale *bigorna*, lat. *bicornis*, a due corna. Così si chiamava e si chiama in Francia (ed anche in Italia) oggi ancora una piccola incudine. Anticamente, però, si dava siffatto nome anche ad una mazza di legno colla testa ferrata : cfr. Du Cange, s. v. *biscorna*. Il Godefroy poi, s. v., registra *bigornier*, che spiega : « qui entend bigorne, c'est-à-dire l'argot »; ma non reca insieme nessun luogo di scrittore antico (come non fanno nè il Littré nè il Darmesteter-Hatzfeld-Thomas nè altri), che giustifichi l'equazione *bigorne* = *argot*.

2. J. O. Halliwell, *Minor Poems of Dan John Lydgate*, London, 1840 (Percy Society), p. 129; cfr. Morley, *English Writers*, VI, 107 ; e dello stesso, *Shorter English Poems*, p. 55. Il de Montaiglon, *op. cit.*, p. 192 sgg., ha riprodotto, traducendolo, tutto il poemetto del Lydgate.

tiranniche metà; mentre vicino a Chicheface, anzi fra le mascelle di lei, appare collocata l'unica donna, che, attraverso, migliaia e migliaia d'anni, e dopo infinite, affannose peregrinazioni, l'affamata bestia sia riuscita ad afferrare. E dal contrasto fra i lagni della malnutrita Chicheface e le dichiarazioni di egoistico giubilo del troppo pasciuto suo marito, scaturisce schietta l'ironia ridanciona della semplice farsa.

Però il componimento del Lydgate presenta una particolarità molto curiosa. Ogni strofa di esso, quando entra in scena un nuovo personaggio, è preceduta da una didascalia che s'inizia con le parole : « Qui sarà ritratta da principio una figura », ecc. Ora queste istruzioni a chi son desse indirizzate ? « Credere — scriveva già il De Montaiglon — che siffatte indicazioni : *Ici sera pourtrait* (*portrayed*), siano destinate soltanto a designare le miniature da dipingere ne' mss., in cui la poesia doveva venire trascritta, sarebbe puerile. D'altro canto, non veggiamo qui nulla di drammatico, e la congettura che un attore sciorinasse i versi, mostrando de' quadri, come un ciarlatano sulla fiera, sembra inammissibile. Assai più probabile stimerei dunque il pensiero che codeste strofe siano state composte per trovare luogo come iscrizioni su cartelli o banderuole per una tappezzeria ovvero una pittura murale [1] ».

Il dotto francese ha senza dubbio colto nel segno. Evidentemente, fino dagli inizi del Quattrocento la storia di Bigorne e di Chicheface dovette aver preso luogo fra que' temi burleschi che si solevano di preferenza riprodurre vuoi negli arazzi vuoi negli affreschi destinati a decorare i palazzi signorili ed i castelli baronali, così in Francia come in Fiandra ed in Inghilterra. Se non abbiamo testimonianze sicure che ci attestino per Bigorne e Chicheface questo fatto, come le possediamo, invece, già fino da tempo molto antico, per la « Fontana di Giovinezza », il « Mercante svaligiato dallé scimmie », le « Dame che vanno a saccheggiare », possiamo però essere certi che su

1. *Op. cit.*, p. 196 sg.

principio del sec. XVI le due bestie favolose fornivano spesso motivi all' estro de' pittori. Difatti, in una galleria coperta, che cinge il cortile del castello di Villeneuve, posto nella vallata di Lambron, al sud-ovest d'Issoire (Puy-de-Dôme), si vede ancora una rappresentazione in grandezza naturale di Bigorne e di Chicheface, accompagnate dalle loro vittime, la quale è illustrata dai rispettivi *Dits*, dipinti in caratteri gotici neri con iniziali rosse. E le due bestiacce fiancheggiano il ritratto di colui che fece ricostruire il castello ed eseguire le pitture che lo decorano, vale a dire Rigault d'Aurelle, consigliere, ciambellano e maggiordomo di Luigi XI, Carlo VIII, Luigi XII e Francesco I, che, nato nel 1445, morì il 15 settembre 1517 [1].

Mentre il pennello d'artisti certo non volgari istoriava così delle gesta di Bigorne e della sua ischeletrita compagna le suntuose dimore di nobili personaggi, il bulino di rozzi incisori in legno s'affaticava a sua volta a riprodurle in grossolane raffigurazioni per la gioia delle moltitudini. Un rarissimo libretto, stampato in caratteri gotici, sul principio del Cinquecento, contenente *Les dictz de Bigorne, la tres grasse beste laquelle ne mange seullement que les Hommes qui font entierement le commandement de leurs femmes*, veniva nel 1840 riprodotta a facsimile dal Crapelet per la nota Collezione del Silvestre [2]; ed il poemetto in esso stampato, quindici anni più tardi, era poi di bel nuovo pubblicato da Anatole de Montaiglon nella preziosissima sua « Raccolta di poesie francesi dei sec. XV e XVI ». Illustrando da par suo la leggenda del mostro nemico de' mariti compiacenti, il de Montaiglon si domandava come mai, accanto ad essa, non si rinvenisse quella di Chicheface: e conchiudeva che, probabilmente, l'editore della *plaquette* su Bigorne,

1. Queste pitture sono state segnalate all' attenzione degli studiosi da M. Georges de Soultrait, in un articolo comparso primamente nel *Bulletin d'antiquités monumentales* di M. de Caumont, 1849, XV, p. 404 sgg. Larghi estratti ne sono recati dal DE MONTAIGLON, *op. cit.*, p. 198 sgg.

2. *Collection de poésies, romans, chroniques, publiée d'après d'anciens mss., etc.*, Paris, Silvestre, 1838-1858, 26 plaquettes in-16. *Bigorne qui mange tous les hommes*, etc. costituisce il n° 9 della collezione.

doveva averle dato « pour pendant » un' altra dedicata a Chicheface, andata perduta [1]. Parole profetiche, perchè nel 1870 un fortunato ricercatore di preziosità bibliografiche, il libraio E. Tross, scovava in Svizzera, insieme ad un secondo esemplare de' *Ditz de Bigorne*, anche una copia della fin allora sconosciuta stampa de' *Ditz de Chicheface*. I due pregevolissimi opuscoli, acquistati dal barone James de Rothschild, passarono ad arricchirne la mirabile collezione di libri rari; e si rinvengono magistralmente descritti nel Catalogo, che della Biblioteca Rothschildiana ha messo in luce il Bibliografo insigne, al quale queste pagine sono dedicate come tenue dimostrazione d'ammirazione affettuosa e devota [2].

Il Picot, con quella competenza che tutti gli riconoscono, non tardò ad avvedersi che i due libretti, così felicemente ricuperati, dovevano essere usciti da una delle tante tipografie lionesi, le quali fra gli ultimi del sec. XV e la fine del XVI furono attivissime divulgatrici di produzioni popolari. Ed anzi, avvalendosi di taluni dati storici offertigli da un' *Epistre* di Francesco La Salla, aggiunta in fine alla *plaquette* de' *Ditz de Chicheface*, potè assegnare la comparsa de' due libretti al 1537 circa [3]. Ma, indubbiamente, i poemetti che racchiudono i vanti de' due mostri antifemministi, oltrechè a Lione [4], dovettero uscire chissà quante volte mai alla luce in Parigi ed in altre città di Francia, nel periodo indicato! Seguirli in queste oscure vicende, torna a noi oggi, come ben s'intende, impossibile. Tuttavia nel corso di certe nostre indagini sull' iconografia popolare, ci è avvenuto di mettere le mani sopra parecchi documenti i quali,

1. *Op. cit.*, p. 191.

2. *Catalogue des Livres composant la Bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, Paris, D. Morgand, 1884, t. I, p. 337 sgg., n. 527, 528.

3. *Op. cit.*, p. 340.

4. Qui pare che fossero ristampati anche dal noto incisore, libraio e stampatore, Leonardo Odet (1578-1610), poichè fra le produzioni uscite dai suoi torchi, è fatta menzione d'« une image sur Bigorne et Chicheface ». Cf. E. VAN HEURCK et G. J. BOEKENOOGEN, *Histoire de l'Imagerie popul. flamande*, Bruxelles, 1910, p. 593.

riaccostati, potranno aiutarci a delineare almeno sommariamente le trasformazioni e le rielaborazioni a cui la storia di Bigorne e di Chicheface è andata soggetta così in Francia come fuori di essa durante il secolo XVII ed il XVIII.

Sul cadere del Cinquecento nella produzione popolare francese si verifica un mutamento di forme assai considerevole; accanto al libretto di poche carte, in piccolo formato, che contiene la storia o la canzone, fregiata sul frontispizio d'una silografia molto alla buona, comincia ad aver luogo il *placard*, il foglio volante, impresso da una parte sola, che, attese le maggiori sue dimensioni, può essere stampato in caratteri più vistosi, contenere un' illustrazione di proporzioni più grandi e comprendere anche de' testi più lunghi. In questi *placards* della fine del sec. XVI e de' primi del XVII i tipografi parigini ed i lionesi fanno, a volte, sfoggio d'un' eleganza e d'una signorilità che riescono del tutto inattese in fatto di stampe popolaresche ; talvolta la carta, grossa e sostenuta, è colorata in rosa pallido o in giallo chiaro, ed i tipi impiegati sono nuovi fiammanti; ornati d'iniziali, di testate, di *culs-de-lampe*; il tutto di una correttezza singolare. Chi dia un' occhiata ai preziosi volumi della Collezione Hennin, conservata presso il Cabinet des Estampes a Parigi, potrà facilmente sincerarsi della verità di queste nostre asserzioni [1].

Anche Bigorne e Chicheface hanno approfittato di codesta impreveduta benignità de' tipografi francesi verso le vecchie facezie, da cui traevano tanti profitti e che trattavano in generale così senza cerimonie. E la Collezione Hennin ci offre per l'appunto i *Ditz* dell' una e dell' altra, sotto codesta veste di gala. Il foglio volante loro dedicato da Simone Graffard, uno de' tipografi parigini, che, sui primissimi del seicento, die' mano alla stampa di cose popolari, è degno in tutto d'osserva-

1. Di questa cospicua collezione è a stampa, come si sa, l'Inventario, a cura di Georges Duplessis, Parigi, 1876-1884, in cinque volumi.

zione [1]. Ogni cosa v'è migliorata, così nel testo come nella illustrazione grafica che lo precede. Nelle *plaquettes* lionesi, descritte dal Picot, ai *Ditz* di Bigorne e di Chicheface sono aggiunti (già si è detto) i ritratti d'entrambe; e nel Catalogo Rothschild essi sono ottimamente riprodotti a facsimile. Non si può a meno di ridere, guardando que' due sgorbi d'una barbarie merovingica... Bigorne vi è rappresentato come un animale tozzo e grasso, con una testa quasi umana ed orecchie di rettile; la schiena è ricoperta di larghe squame ossee, il ventre deliziosamente quadrettato a losanghe con un puntino nel centro; le zampe anteriori sono munite d'artigli e le posteriori paiono quelle d'un palmipede. In bocca tiene un poveraccio di marito, di cui non si vedono più che i piedi; daccanto, inginocchiato, gli sta un altr' omiciattolo a mani giunte, pronto al sagrifizio. Non meno amena è Chicheface, che pare una lupa rabbiosa, con la coda di vacca, le mamme vizze e pendenti, le zampe alternativamente terminanti in zoccoli di capra ed in artigli di gallo: coi denti essa stringe il fianco ad una donna che, alzando le braccia, manda strilli da disperata. Nel *placard* di Simone Graffard ai due vecchi ed isolati disegni vien sostituita una composizione, disegnata ed incisa anch' essa alla buona, ma con maggior senso d'arte rispetto alle proporzioni. La scena rappresenta una campagna boscosa; sul dinanzi, a sinistra, sta ritto Bigorne, bestione obeso, che serba ancora in parte il vecchio tipo della stampa lionese, sebbene non abbia più le zampe d'oca e non sia più quadrettato con tanta infantile ingenuità. Esso inghiotte posatamente un buon marito, di cui le gambe sole s'agitano convulsivamente fuóri della sua gola. A destra è collocata Chicheface, magra da far paura, colla

1. Esso fa parte del tomo XIII, n. 1, 200, e reca queste indicazioni tipografiche: *A Paris, chez Simon Graffart, rue Montorgueil, à l'Image Saincte-Agnès.* Manca l'anno; nella collezione Hennin è segnato il 1600, ma, come ben si capisce, questa è una data puramente approssimativa. Ved. G. DUPLESSIS, *Inventaire de la Collect. d'Estampes relatives à l'Hist. de France, léguée en 1863 à la Bibl. Nation. par M. Michel Hennin*, Paris, H. Menu, MDCCCLXXVI, t. I, p. 150.

solita abbondanza di mammelle, ma senza le zampe di gallo : essa tiene stretta fra le mandibole la sua preziosa preda che si dibatte e grida. Di fianco a Bigorne è inginocchiato, in atto di chiedergli aiuto, un altro marito, che la moglie infuriata insolentisce e minaccia anche in quel supremo momento. Nello sfondo si scorge poi un'altra coppia che s'abbaruffa. Nel centro un gruppo di mariti troppo buoni, e destinati quindi ad ingrassare sempre più Bigorne, assistono sgomenti alla fine del loro disgraziato compagno. Più in là si vede ancora Chicheface che ha ripresa la sua corsa interminabile attraverso piani e monti, alla ricerca di quella selvaggina che non rinviene mai.

Al dissotto della silografia è poi disposto su quattro colonne il testo de' *Ditz*. Ed anche qui non siamo di fronte ai vecchi componimenti : questi hanno evidentemente servito di fondamento all' opera di un rifacitore che, senza ricopiarli alla lettera, ne ha cavato il meglio. La lettura dell' intero testo, che diamo in Appendice (I), mostrerà, senza che aggiungiamo altre parole, la verità del nostro asserto.

La stampa del Graffard, che abbiamo così descritta, o direttamente o per via d'altre riproduzioni, che a noi sono rimaste ignote, ha contribuito a fissare stabilmente il tipo iconografico più diffuso della leggenda di Bigorne e Chicheface [1]. Passata in Olanda nel corso del seicento, essa capitò alle mani d'uno de' più abili e fini incisori che quel paese abbia vantato, Cornelis de Visscher [2]. Costui, incapricciatosi del soggetto, lo riprodusse

1. Il foglio volante tedesco « getruckt im Jar 1586 », ritrovato a Zurigo, mentre, per quanto riguarda il testo, non fa che tradurre assai fedelmente i poemetti francesi di Bigorne e Chicheface, quali leggonsi nelle stampe parigine del 1537, reca de' protagonisti due ritratti incisi in legno, che s'allontanano non poco dalla tradizione francese (ne dà una mediocre riproduzione il Bolte, *op. cit.*, p. 1). Lo stesso erudito aggiunge poi altri interessanti ragguagli sulla fortuna dei due mostri in Germania e sopra quella del Narrenfresser, un loro concorrente, ma in sembianza umana, non bestiale.

2. Sopra di lui, n. ad Haarlem nel 1629, m. ad Amsterdam nel 1658, è a stampa una buona monografia del Wussin. Ved. G. K. Nagler, *Die*

in una ragguardevole stampa in rame, di non grandi proporzioni, dove mantenne, si può dire, quasi intatta l'economia della composizione primitiva, ma aggiungendo di suo molti minuti particolari, e dando ai personaggi il carattere e le fogge della sua patria e della sua età [1]. La scena è dunque sempre un paesaggio, ma l'orizzonte è divenuto più largo, e sul cielo si profilano le torri e le facciate d'una vecchia cattedrale, mentre fra i boschetti fanno capolino fattorie e capanne. I due mostri, rimpulizziti e resi più bonarî, stanno ancora sul primo piano del quadro : l'uno a destra, l'altro a sinistra, con le loro vittime in gola ; ma i personaggi che li circondano, sono diventati più numerosi. Fra Chicheface e Bigorne non più una sola coppia, ma due s'accapigliano : *Goeden Broeder*, insultato da *Duyvel*, supplica Bigorne di porre fine ai suoi tormenti ; e *Signoir*, che *Maeij* ha afferrato per la chioma, chiede pietà poco lontano. Nello sfondo, oltre al gruppo centrale de' mariti sbigottiti e piangenti, due altre coppie si avvertono : a destra *Jan Goetbloet*, caduto a terra, geme sotto i colpi che gli lascia andare sua moglie *Nijdickeyt*, armata d'una mazza, mentre *Griet* fugge spaventata ; a sinistra *Neel* con un bastone, non meno poderoso, insegue *Jasp*, il marito, che scappa a mani giunte. *Schreminckel Aensicht* ricompare in lontananza, sperando invano fra tante megere di scoprire una moglie ammodo. Al dissotto dell' incisione una lunga leggenda versificata spiega il soggetto e dà conto dei numerosi personaggi portati sulla scena [2].

Monogrammisten, fortgesetzt von A. Andersen u. C. Claus, München-Leipzig, Hirth, 1881, v. V, p. 212.

1. Un buon esemplare di quest' incisione si trova al Cabinet des Estampes di Parigi, Tf, 2, p. 48. Il titolo della stampa è : *Bigorne u. Scherminkel*. Il nome dell' incisore si legge in basso : *C. Vischer excudit*.

2. Come i lettori avranno già avvertito, parecchi tra i nomi de' personaggi raffigurati nella stampa ed incisi accanto a loro, sono allegorici : *Goeden Broeder* = Buon Compagno ; *Duiivel* = diavolo, donna cattiva ; *Engeltgen* = Angelica ? ; *Jan Goet lloet* = Giovanni sangue dolce ; *Niidigckeyt* = Invidia, ecc. Vien fatto di pensare che la leggenda di Bigorne e Chicheface fosse stata ridotta, come è avvenuto di tant' altre, nelle Fiandre ad una farsa da rappresentare sul teatro.

L'incisione del Visscher, conformandosi ai gusti de' suoi connazionali, ebbe certo ad incontrare molto favore. Nè questo favore si limitò all' Olanda. Sul finire del sec. XVII o meglio sui primi del XVIII, il rame originale essendo passato in Germania, esso vi fu impiegato per ottenere una nuova tiratura; ma l' editore tedesco, naturalmente, volle fare sparire almeno in quella parte ch' era possibile, l'impronta dell' origine olandese : egli tolse dunque via i titoli antichi e la vecchia leggenda e sostituì in alto della stampa due nuove intitolazioni latino-tedesche ; in basso, due abbastanza lunghi componimenti tedeschi, due prediche pronunziate rispettivamente da Bigorne e da Chicheface all' indirizzo delle mogli e dei mariti [1]. La stampa così racconciata riprese quindi la sua corsa; ed il rame riaccomodato finì poi coll'essere portato in Francia, dove entrò a far parte del fondo messo insieme dal Richer, uno dei più attivi editori parigini di stampe popolari del secolo decimottavo [2].

Questa, però, non fu l'ultima trasformazione della facezia. Il de Montaiglon, chiudendo la bella nota, da lui dedicata alle due bestie famose, assicurava che, quand' egli scriveva, « i contadini del Nord comperavano ancora per un soldo al pezzo, due fogli colorati di Bigorne e Chicheface con relative leggende in versi [3] ». Noi abbiamo inutilmente esaminate a Bruxelles

1. Un esemplare di questa rielaborazione esiste al Cabinet des Estampes di Parigi, Tf, 4, p. 62, ed é quella di cui siamo lieti d'offrire qui una buonissima riproduzione. I titoli incisi al di sopra dei due mostri sono i seguenti : *Hoc animal adeo macilentum est eo quod tantum bonas devorat faeminas* : *Das Thier so mager an dem Leib Frist nicht dann nür ein frommes Weib* (sulla *Chicheface*). *Hoc animal perpinque* (sic) *est eo quod tantum probos devorat viros. Das Thier so hic vor Aügen ist Nichts dann die frommer Männer frist.* (su Bigorne). In basso, preceduti da due rubriche latine, i distici tedeschi che riferiamo nell' App. II. Nel margine inferiore di una mano del tempo si legge questa nota : « cette Estampe a paru en Allemagne vers 1735 ». Naturalmente, i nomi dei singoli personaggi incisi in olandese nell' interno dell' incisione non sono stati toccati.

2. Nell' angolo superiore di destra la stampa nell' esemplare parigino ora citato reca la sigla *Rich.* ; nell' inferiore a sinistra il numero progressivo 28.

3. *Op. cit.*, p. 203.

HOC ANIMAL ADEO MACILENTUM EST EO QUOD TANTUM BONAS DEVORAT FÆMINAS
Das Thier so mager an dem Leib Frist nichts dann nur ein frommes Weib.

HOC ANIMAL PERPINQUE EST EO QUOD TANTUM PROBOS DEVORAT VIROS
Das Thier so hie vor Augen ist Nichts dann die frommer Manner frist.

Quoniam nullibi invenio bonam fæminam, mirandum nonest, quod sim tam macilento corpore qui enim præter bonam Uxorem nihil comedet, cum fame perire oportet

O ihr Weiber auf der Erden
Und wann ihr nicht wolt fromer werden,
So muß ich armes Thier verderben
Und in der Welt gar hunger sterben
Ihr seid viel arger dan der Teuffel
Das erfahr mancher ohne Zweiffel,
Mit Zancken schreyen und auch reissen
Mit kratzen, schlagen und auch beissen,
Mit schlæren fressen und auch naschen.
Ja was sie vor dem Man erhaschen,
Das thun sie alles allein verzehren.
Wer will mich armes Thier ernehrn

Dur mager ist mein gantzer Leib
Weil ich nichts friß dan ein froms Weib,
Und das muß ich im Hunger büssen
Endlich noch gantz verderben müssen,
Dan ich lauff in der Welt herum
Doch ich kein fromes Weib bekom.
So will ich auch gantz unvermessen
Anheben böse Weiber fressen.
So darff ich nicht lang Hunger leiden
Will mich der fromen gar vermeiden
Und lauter böse Weiber schlücken
Und solt ich halt daran ersticken

Quoniam ubique magnam invenio bonorum Virorum copiam, quos ego comedo, quid mirum, quod sim corpore Obeso mecum qui hoc utetur cibo, ille numquam fame vexabitur.

Ihr Mäner wolt ihr auf der Erden,
Nicht euren Weiber scherffer werden,
So muß das dick und fete Thier,
Vom fressen noch verstickon schier
Drum hut euch doch seid nicht so from
Das euch das Thier nicht all bekom
Dan dises Thier voll böser Tücken,
Die fromen Mäner thut verschlücken,
So sie die Weiber lassen schlagen,
Mit Zancken areinen hefftig plagen
Und ihn außreissen Haar und Bart,
Wie iekund ist der Weiber art.

Dan deren Weiber find man viel
Daß der Man thun muß was sie will,
Und solt es kosten Leib und Leben,
Wie dan du allhie sichst darneben,
Das böse Weib auf diser Ban,
Dem Thier thut schenken ihren man,
Welcher Man hat ein böses Weib,
Der wird gantz dürr an seinem Leib,
Und wird auch von dem Thier zernagen,
So ist mein raht, er soll sie schlagen,
Und mit ihr durch all wincke rennen,
So kan er disem Thier entrinnen.

come a Parigi parecchie collezioni di stampe popolari, date alla luce nel secolo passato da varie stamperie della Francia settentrionale, a Cambrai, a Lille, a Metz, ad Epinal, a Nancy, per tacere di Chartres, di Troyes e di Parigi. *Bigorne et Chicheface* sono rimasti irreperibili.

E l'Italia? Anch' essa, ad un dato momento, ha fatto conoscenza con uno almeno dei due animalacci tanto avversi al bel sesso; vale a dire con Bigorne. L'autore di quella accademica cicalata, che si intitola *Lezione di maestro Nicodemo della Pietra al Migliaio sopra il Capitolo della Salciccia del Lasca*, impressa a Firenze nel 1589, per i tipi di Domenico e Francesco Manzani, e ristampata poi dagli stessi, nel 1606, sia desso o non sia il Lasca medesimo [1], fra molto baie e molte scipitaggini, reca una pagina che non è senza qualche interesse per le nostre indagini [2]. Eccola :

« È stata usanza in Firenze sempre mai (egli scrive) uicino al carnouale, farsi publicamente giuochi e feste; e fra l'altre andare in maschera in diuersi habiti, con uarie foggie e con nuoue inuenzioni ; sicchè fra l'altre auuenne una uolta (molti anni passati sono) che parecchi buon compagni per un Carnouale ordinarono una Mascherata, e fecero uno animalaccio, a guisa di quel Dragone, che l'anno per san Giovanni suol menar la compagnia di san Giorgio a pricissione, ma maggiore assai, e di maniera diuisato e colorito strauagantemente, non pareua nè uccello nè pesce nè serpente nè altra fastidiosa fiera, perciochè il collo aueua di Cicogna, la bocca di Cigniale, la testa era cornuta, ad uso di Toro, aueua l'alie di Pipistrello, la stiena come il Coccodrillo, il corpo di Lupoceruieri, le cosce d'Orso, la coda e la groppa di Lione, e i piedi d'Asino. Eraui un huomo dentro che camminando adagio lo menaua a mostra per la

1. Ved. B. Gamba, *Serie dei Testi di lingua*, 4 ed., Venezia, 1839, n. 1475, p. 435. Il Melzi, *Dizion. di opere anon. e pseudon.*, t. II, p. 230 ; il Brunet, *Man. du libr.*, to. III, c. 1043, non fanno che ricopiare il Gamba.

2. *Lezione*, ecc., p. 49-50.

Città, ed aueua congegniato un fil di spago in modo che tirandolo colui, la bestiaccia apriva la bocca più larga assai d'un forno, e dilungaua il collo ad uso di Giraffa, più di dodici braccia in alto, di sorte che aggiugneua ad ogni finestra; talchè le donne impaurite serrauono e si fuggiuano dai balconi, aspettando che fusse passato. aueua una scritta al petto a lettere d'Appigionasi :

> Io son Bivrro che mangio coloro
> che fanno a modo delle donne loro [1].

Biurro (donde il nome sia scaturito non saprei precisare) è senza fallo un figliuolo della vecchia Bigorne francese; e se poco gli rassomiglia nel fisico, giacchè que' bizzarri umori fiorentini posero ogni industria a farne uno « strano uccello », in compenso al morale è tutto come il padre. Influssi orali, soltanto, o letterari ed artistici insieme? Sarebbe difficile dire [2]. Invece la cognizione della leggenda nella forma tradizionale in Francia, traspare in un secondo e curioso documento nostrano. Voglio alludere ad una « Descrizione del Paese di Cuccagna », uscita alla luce sui primi del secolo XVII da un' officina romana; probabile riproduzione d'una stampa più antica, come il titolo induce a supporre [3]. Orbene, nella carta di Scanza fatica, la città ideale, detta anche « Cuccagna delle Donne », vicino alla

1. Già nella ristampa de' *Ditz de Bigorne*, fatta dal Silvestre, era stato segnalato questo luogo della *Lezione*, sulla scorta de' *Canti carnascialeschi*, Cosmopoli, 1750, p. 294, dove è stampata la « Canzone di Biurro », dovuta all' accademica penna di Guglielmo detto il Giuggiola. E ved. anche De Montaiglon, *op. cit.*, p. 203; Bolte, *op. cit.*, p. 12.

2. Biurro era ancor vivo nelle memorie alla fine del sec. XVII. In uno zibaldone genealogico di questo tempo, che si conserva nella Braidense di Milano (AH. IX, 1), a c. 2 A, è disegnato a penna un informe serpentaccio con testa umana, lunghe corna in capo. E sotto sta scritto :

> Io son bruto (*sic*) e mangio coloro
> che fanno a modo delle moglie loro.

3. *La vera descrittione del paese chiamato anticamente Scanza fatica et hora si è nominato Chvcagna delle donne.* La stampa è descritta e riprodotta nel mio volume di prossima pubblicazione, *L'Iconografia popolare italiana dal secolo XV al XVIII*, p. LII del Catalogo, n. 146.

porta d'ingresso, sono collocati due arconi, che guardano verso la campagna. E nell' interno di essi stanno accovacciate due bestiacce che con la gola spalancata minacciano i passanti. Al disopra del primo arco un cartello reca la seguente iscrizione :

La Biligorgna che le mogli diuora
Che obedisce i mariti pur un' hora ;

ed al dissotto della seconda porta è scritto quest' altro distico :

La Biligorgna che mangna quei mariti
Che di lor moglie contentan l'appetiti.

Stavolta Bigorne ne ha fatta una assai grossa ; oltre a mangiarsi i mariti e le mogli troppo esemplari, s'è divorata andirittura anche Chicheface, la sua compagna fedele !

Francesco Novati.

APPENDICE I.

Bigorne et Chicheface
(Paris, S. Graffart, 1600

LA BIGORNE

Bigorne suis en Bigornois,
Qui ne mange figue ni nois,
Car ceux-là sont qui me nourissent,
Qui ne voudroient, quoiqu'il coustat
Que leurs femmes quittent l'estat,
Tant à leurs femmes obeyssent,
Tenant le pot quant elles pissent;
Tels hommes me plaisent beaucoup :
Je les avalle tout d'un coup.

LE BONHOMME

Fier animal, sans nul soucy,
Sachez que je suis venu (i)cy,
Afin que sans misericorde,
Pour me depestrer de ma femme,
Qui à haute voix me diffamme,
Votre vouloir au mien s'accorde;
Ce me sera paix et concorde,
Si vous m'avallez promptement;
Je n'auray plus tant de tourment.

LA BIGORNE

Attens un peu, beau Damoiseau,
Que i'aye avallé ce morceau,
Le quel est bon, je t'en asseure;
Et puis ton cas j'escouteray
Et si secours te donneray :

Puis que tu viens à la bonne heure.
Homme qui si tristement pleure
Comme tu fais, n'est pas joyeux :
Trop pleurer fait grand mal aux yeux.

LE BONHOMME

Je dois bien plaindre et lamenter,
Car je ne la puis contenter;
Et si au demeurant du monde
Je crois que pire n'y en a ;
Vilain par cy, vilain par là,
Me dit elle quand' elle gronde :
En coq d'Inde elle fait la ronde :
O quel pernicieux animal,
Qui jour et nuict me fait du mal !

LA BIGORNE

Vrayment ie voy bien à ta trongne
Que tu es un sot en personne.
Les femmes sont toutes langardes,
C'est ce qui fait souvent perir
Chicheface et de faim mourir.
Ces faulses pies babillardes
Elles sont cointes et bragardes;
Et le bon homme est leur valet,
Qui porte tout comme un mulet.

LE BONHOMME

Las ! oserois-je vous le dire
Car ceci est encore pire :
Je suis si pauvre et malautru
Qu'elle a iuré par sainct Martin,
Que devant demain au matin
Elle me mangera tout creu.
En son jardin ie ne suis creu :
J'aime bien mieux que me mangiez
Et que d'elle vous me vangiez.

LA BIGORNE

Bon homme, tu me presse fort;
Ne sois point cause de ta mort,
De moy tu devrois avoir crainte
Et ne devrois venir icy
Pour t'exposer à ma mercy.
De te manger je suis contrainte.
Si ta femme en vient faire plainte,
Par après plus temps ne sera,
Car ton corps bien tost passera.

LA FEMME

Villain, tu ayme mieux encore
Donc que Bigorne te devore,
Que d'estre sous la servitude
D'une telle Dame que moy ?
Bien, bien, qu'elle face de toy
Une fin malheureuse et rude;
Car c'est une béatitude ;
Pour vous le dire en bon françois,
Qui a bon homme garder le dois.

CHICHE-FACE

L'on m'a nommée Chicheface
Aussi seiche qu'une carcasse;
Par tout bonnes femmes ie cherche
Qui obeyssent promptement
De leurs marys au mandement.
Je suis plus gresle qu'une perche,
Car toute femme est si revesche
Que j'en reçois le plus d'injure,
Mourant faute de nourriture.
Car la femelle que ie tiens,
Helas, fait bien je m'en souviens!
Je la pris lorsque de grand rage,
Il y a plus de deux cent ans,
Je cherchois par villes et champs
Taschant de faire mon carnage.
Si ie l'avalle c'est outrage ;

L'on ne me voudra secourir;
Je crains par après de mourir.
Deux mil ans i'ay esté en voye
Sans pouvoir trouver quelque proye
Si non ce fut à la bonne heure
Qu'à bon droict et iuste raison,
Comme sortois de la maison
Je pris ceste-cy sans demeure.
Il faut maintenant qu'elle meure
Ainsi comme ie le pretend,
Car c'est le loyer qu'elle attend :
Si je demeure encore autant,
Mon ventre n'en sera content;
Mais quoy ? quelque douceur j'espère,
Que quelque femme obeyra
A son mary : cela sera
Pour moy quelque faveur prospère.
Car leur seroit grant vitupère
Et un acte trop inhumain
De me faire mourir de faim.
J'aurois d'une seule goulée
Desjà celle ci avallée,
Si i'avois esperance aucune,
Soit par les monts ou par les bois
Ou aux lieux où passer ie dois,
Encore d'en trouver quelqu'une.
Contre moy ont tant de rancune
Qu'elles ne veulent obeyr;
C'est pourquoy me faudra perir.
Bonnes femmes, par amitié
Veuillez avoir de moy pitié;
A vos maris obeissez,
Ne leur respondez nullement,
Afin que plus commodement
Desormais nourrir me puissiez;
Tant que ma panse remplissiez,
Qui pour vous tant de mal endure .
Femme est plus que la roche dure.

LA FEMME

Celle qu'elle ma[n]ge s'escrie :

Ha ! beste, ie ne pensois mie
De mon mary aucunement,
Quand ainsi fus en desaroy
Emportée et prise de toy,
Obeyr au commandement :
J'en reçois un cruel tourment.
Rien ne me sert la repentance.
Femme doit user de science.
A Dieu vous dis, mes cheres Dames,
Prenez mary sans aucun blasme
Gardez vous de la male beste !
Femmes, ne vous corrigez pas;
A crier prenez vos esbas
Et ayez touiours bonne teste.
Et si vostre mary tempeste,
Laissez le crier, ne vous chaille :
Femme qui craint ne vaut pas maille.

APPENDICE II.

Bigorne und Schreminkel.

SCHREMINKEL.

Quoniam nullibi invenio bonam foeminam, mirandum non est quod sim tam macilento corpore : qui enim praeter bonam Uxorem nihil comedet, eum fame perire oportet.

O ihr Weiber auf der Erden
Und wann ihr nicht wolt frömmer werden,
So muss ich armes Thier verderben
Und in der Welt gar hünger sterben.
Ihr seyd viel ärger dann der Teuffel,
Das erfähr mancher ohne Zweiffel.
Mit zancken schreyen und auch reissen,
Mit tragen schlagen und auch beissen,
Mit schlieren fressen und auch naschen,
Ia was sie vor dem Mann erhaschen.
Das thün sie alles allein verzehren
Wer will mich armes Thier ernehr[e]n.

Dür, mager ist mein ganzer Leib,
Weil ich nichts friss dass ein fromms Weib ;
Und das müss ich im Hünger büssen,
Endlich noch gantz verderben müssen.
Dann ich lauff in der Welt herum,
Doch ich kein frommes Weib bekom ;
So will ich auch gantz yn vermessen
Anheben böse Weiber fressen.
So darff ich nicht lang Hünger leiden,
Will mich der Frommen gar vermeiden,
Und laüter böse Weiber schlucken
Und solt ich halt daran erststücken.

BIGORNE

Quoniam ubique magnam invenio bonorum virorum copiam, quos ego comedo, quid mirum, quod sim corpore obeso : mecum qui hoc utetur cibo, ille nunquam fame vexabitur.

Ihr Männer wolt ihr auf der Erden
Nicht eüren Weiber scherffer werden ;
So müss das dick und fete Thier
Bom fressen noch versticken schier ;
Drum hut euch doch seyd nicht so fromm
Das euch das Thier nicht all bekom ;
Dann dises Thier voll buser Tücken
Die frommen Männer thut verschlucken.
So sie die Weiber lassen schlagen
Mit zancken greinen hefftig blagen,
Und ihn aussreissen Haar und Bart,
Wie jetzund ist der Weiber art.
Dann deren Weiber find man viel,
Dass der Mann thun muss wass sie will ;
Und solt es kosten Leib und Leben,
Wie dann du all hie siehst darneben.
Das böse Weib auf diser Ban
Dem Thier thut schenken ihren Mann.
Welcher Mann hat ein böses Weib,
Der wird gantz dürr an seinem Leib,
Und wird auch von dem Thier zernagen ;
So ist mein raht : er soll sie schlagen.
Und mit ihr dürch all winckel rennen,
So kan er disem Thier enttrinnen.

LE POÈME CRÉTOIS
DE LA BELLE BERGÈRE

I

Parue pour la première fois à Venise, en 1627, la *Belle bergère* a été souvent réimprimée dans cette ville, et c'est par elle qu'Émile Legrand a inauguré sa *Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique*; il en a ainsi publié chez nous trois éditions successives (1869, 1870 et 1900). En voici l'analyse, telle que l'a donnée Legrand lui-même, dans la préface de sa deuxième édition :

« Un jeune berger, gardant son troupeau de brebis dans une verdoyante vallée, rencontre, sous l'ombrage des arbres émaillés de fleurs, une blonde jeune fille, dont il devient éperdument amoureux. Ils restent quelques jours ensemble; mais le père de la bergère, qui est allé à la carrière chercher de quoi bâtir une étable, va bientôt revenir. Il faut se séparer. Que de pleurs et que de baisers ! Les deux amants se jurent un amour éternel et se donnent pour gage de leur foi des bagues de jonc. Le jeune berger promet à sa bien-aimée de revenir dans un mois la demander en mariage à son père. Il part; mais, retenu dans la montagne par une cruelle maladie, il ne revient qu'au bout de deux mois. L'âme en proie aux plus sombres pressentiments, il dirige ses pas encore chancelants vers la grotte qui servait de demeure à sa fiancée; hélas ! la grotte est vide, solitaire, et semble pleurer l'absence de celle qui est partie pour ne plus revenir. Sur une colline du voisinage, le jeune berger aperçoit, vêtu de noir et assis sur un roc, un vieillard à l'aspect désolé. Il l'aborde, l'interroge, et le vieillard lui répond : « Celle que tu cherches était ma

fille; la mort me l'a ravie, elle était la lumière de mes yeux obscurcis, elle faisait la joie et la consolation de mes vieux jours, mais la pensée qu'elle avait chaque soir l'a conduite au tombeau. Elle m'a chargé de t'attendre ici. Il passera, m'a-t-elle dit, un joli berger à la taille élancée, au teint bruni par le soleil, aux yeux noirs, au gracieux sourire. Il s'informera de celle qui est morte et à jamais perdue pour lui. Dis-lui qu'elle est morte, mais qu'elle est morte en l'aimant, l'infortunée. Qu'il la regrette et qu'il la pleure, car la cause de sa mort, c'est qu'il avait laissé passer les jours sans revenir et qu'il avait tout à coup abandonné la pauvre fille ; et pour cela elle est morte de chagrin. Et ce jeune berger, ajoute le vieillard, d'après la ressemblance, c'est toi; je te plains, car je croyais que vous seriez tous deux mes enfants et nous avions parlé de mariage. » Le malheureux berger, le désespoir dans le cœur, se fait conduire à la tombe de sa bien-aimée, et, là, il fait vœu de pleurer le reste de sa vie celle qu'il a perdue pour toujours. Il dit un éternel adieu à son troupeau, à sa flûte, à sa musette, et se condamne à errer dans les bois avec un petit mouton blanc qu'il avait reçu en cadeau de la jeune fille. »

On lit, à la fin du poème, les vers suivants (477-488) :

Τέλος τῆς Βοσκοπούλας.

Κι ὡς ἐδεπὰ τελειών' ἡ Βοσκοπούλα,
ἱστόρια τση, καμώματά της οὔλα·
κι ἂν εὑρεθοῦν ἄλλες πολλὲς γραμμένες,
ἂς ξεύρῃ πᾶσα εἷς πῶς εἶναι σφαλμένες·
Μόνον πῶς αὐτὴ εἶναι ἡ καλλιωτέρα
ἀπ' ὅσες κι ἂν βρεθοῦν τὴν σήμερον ἡμέρα·
ἔτσ' ἀπὸ μὲ τὸν Ἀποκορωνίτην
Νικόλαον Δρυμητινὸν ἀπὸ τὴν Κρήτην,
Διαλεγμένη μὲ τὸν περίσσιον κόπον
καὶ τυπωμένη εἰς Βενετιᾶς τὸν τόπον,
διὰ πασ' ἕνα ποῦ θέλει νὰ μάθῃ
νὰ φύγῃ τς ἔρωτες καὶ σαρκὸς τὰ πάθη.

Fin de la Bergère. A cet endroit finit la Bergère, son histoire, tous ses gestes, et s'il arrive qu'on en trouve beaucoup d'autres écrites, que chacun sache qu'elles sont erronées. C'est celle-ci qui est la meilleure de toutes celles qui se trouveront au jour d'aujourd'hui, ainsi par moi l'Apokoronite Nicolas Drymitinos de Crète choisie à grand peine et imprimée au pays de Venise, pour quiconque veut apprendre à fuir les amours et passions de la chair.

Naturellement l'attention de Legrand s'est portée sur ce passage. « Telle est, dit-il, dans sa charmante simplicité, cette idylle champêtre dont, paraît-il, le fond n'a rien de fictif ni d'imaginaire. Le poète a purement et simplement mis en beaux vers un événement arrivé de son temps, événement que tout le monde connaissait et qui avait inspiré d'autres poèmes, qui ne nous ont pas été conservés. » Cette manière de voir appelle, à notre avis, deux correctifs. Tout d'abord, rien ne nous autorise à penser que l'événement rapporté, s'il est réel, comme le dit Huet (Legrand, 3e édit., p. 8), soit contemporain de Drymitinos. De plus, il ne nous semble pas résulter du texte précédent que ce dernier soit l'auteur, au sens où nous entendons aujourd'hui ce mot, du poème qui nous est arrivé sous son nom. Il a choisi (διαλεγμένη) parmi différentes versions et non différents poèmes, qui existaient à cette époque, et sa version imprimée est meilleure que celles qu'on pourra trouver écrites à la main (γραμμένες). Drymitinos est à vrai dire le premier éditeur de la Belle bergère, dont l'auteur reste inconnu. Le texte que nous possédons n'est pas le texte original. Celui-ci a circulé en manuscrit, très probablement aussi oralement, pendant un temps que nous ignorons, et Drymitinos, vers 1627, s'est livré sur lui à un travail dont nous ne pourrons apprécier la valeur que si jamais l'on découvre une des versions contre lesquelles lui-même nous met en garde. Voir, pour d'autres cas semblables, Politis, Λαογραφία, tome I, p. 37 et suiv.

*
* *

Le poème, tel qu'il se trouve dans l'édition de 1627, a des qualités indéniables. Cependant il traîne en longueur vers la fin et il est fort possible que ceci ne soit pas le fait de l'auteur, mais de Drymitinos ou de quelqu'un de ses prédécesseurs. Comme nous ne possédons ici aucun criterium objectif, nous laisserons de côté les questions de ce genre, pour proposer seulement quelques corrections de détail au texte adopté par Legrand.

Les premières seront d'ordre rythmique. L'unité du mètre employé dans l'édition princeps n'apparaît pas à première lecture et ceci tient surtout à l'usage très irrégulier qui y est fait de la synizèse. Un mot tel que ἥλιος est compté tantôt comme disyllabique (v. 12), tantôt comme trisyllabique (v. 259); διὰ, κρυὸν forment une syllabe aux vers 24, 202 et deux aux vers 319, 194. Au vers 338, φθάνω, θωρῶ τὸ σπήλαιο ἀραχνιασμένο, il faut scander en unissant les deux derniers mots par une triphtongue; καημένος (v. 218), ἀκούειν (v. 348), καίῃ (v. 461), φχαριστιὰ (v. 85) forment diphtongue, mais non pas καημένη (v. 390), ἀηδονάκι (v. 471), πόδια (v. 404); etc., etc.

Lorsqu'on tient compte de ces irrégularités, on s'aperçoit que les vers du poème sont des hendécasyllabes, sans coupe définie, mais avec accent obligatoire sur l'avant-dernière et facultatif sur les autres syllabes paires. Comme dans le vers politique, la première syllabe fait exception et peut être accentuée, bien qu'impaire. La combinaison d'accents la plus fréquente est celle-ci (v. 3) :

σὲ δέντρη, σὲ λιβάδια, σὲ ποτάμια,

avec un triple accent, sur les seconde, sixième et dixième syllabes. Peuvent être considérées comme atones les formes ἔχω (v. 159, 171, 172), εἶχε (v. 149, 153), ποὖχε (v. 372), ἦτον (v. 353), ἤσανε (v. 368), θέλω (v. 215, 434), θέλει (v. 203, 384), λέγω (v. 221), εἶντα (v. 205), τοῦτο (v. 255), ἄμε (v. 181), δίχως (v. 291).

On verra tout à l'heure qu'il n'est pas certain que Drymitinos lui-même ait parfaitement saisi la structure des vers qu'il publiait. Dans ces conditions, les éditeurs qui sont venus après lui sont excusables d'avoir laissé subsister tout ou partie des fautes que nous allons signaler, en prenant pour base la troisième édition de Legrand.

V. 1. Εἰσὲ μεγάλην ἐξοριά, σ' ἕνα λαγκάδι. Lire 'Σ μεγάλην; comparer v. 418 'ς τόπον, v. 446 'ς λιβάδι.

V. 19. διατὶ ἔρωτες εἶχαν καὶ δοξεύγαν. L'accent de ἔρωτες se trouve ainsi en troisième syllabe; on peut songer à διατ' εἶχαν ἔρωτες καὶ μὲ δοξεύγαν.

V. 22. μὲ προθυμιὰν ἄπλωσαν στἄρματά τους. Lire ἁπλώσαν, qui est en effet la leçon des éditions postérieures à 1627.

V. 25. Κ' εἰς τὴν καρδιά μου ἡ σαίττα τους μὲ σώνει. Pour que le vers fût juste il faudrait lire σαίττα disyllabique, ce qui est une prononciation gênante et contradictoire avec σαϊττεύσουν (v. 20) et σαγίττες (v. 23). Nous corrigerions volontiers en κ' εἰς τὴν καρδιά μου ἡ σαίττα σώνει.

V. 101. Λέγω της· τὰ γλυκειά σου κι ὄμορφα μάτια. Vers hypermètre; lire λέγω της· τὰ γλυκειὰ κι ὡραιά σου μάτια, cf. plus loin, v. 268.

V. 140. καὶ δίδω το αὐτηνῆς καὶ μένα αὐτήνη. La finale du vers précédent est δακτυλίδι, la rime est donc défectueuse. Les éditions suivantes ont corrigé en καὶ δίδω το αὐτηνῆς καὶ μένα αὐτήνη δίδει, ce qui fait un vers de treize syllabes. Peut-être pourrait-on lire δίδω το αὐτῆς καὶ μένα αὐτὴ τὸ δίδει.

V. 145. Ἔλαμπεν οὐρανὸς ἄστρη γεμάτος est la leçon de l'édition originale, il n'y a pas lieu d'ajouter ὁ devant οὐρανός, pas plus qu'au vers 472 devant ἀετός. L'absence de l'article dans des cas semblables est due à un phénomène de contraction moderne (Pernot, *Études de linguistique*, I, p. 185); disparu phonétiquement dans ἀετός pour ὁ ἀετός, cet article est ensuite supprimé devant voyelle et même devant consonne. Il reste une apparente irrégularité d'accent (ἄστρη), qu'il faut,

croyons-nous, conserver, car elle se retrouve au vers 461 : καὶ ἔντεν ὁ ἥλιος καίει πέτρες καὶ ξύλα; dans les deux cas cet accent inattendu vient après une coupe, ce qui peut le justifier, cf. aussi v. 371.

V. 199. καὶ μὲ συγκερνᾷ μὲ κρυὸ νερὸ καὶ πίνει. Vers hypermètre; lire, avec les éditions postérieures, καὶ συγκερνᾷ ou, ce qui vaudrait mieux encore, τὸ συγκερνᾷ.

V. 208. ὡτὰν εἰς τὸ σκοτίδι τὸ πυροφάνι. Vers hypermètre, qui devient juste en supprimant le second τὸ, comme il a été fait dans les autres éditions.

V. 268. νὰ βρῶ τἀγγελικὰ κι ὄμορφα κάλλη. L'original porte κι ὄμορφά σου κάλλη. Lire κι ὡραιά σου κάλλη, en comparant ce qui a été dit plus haut, vers 101.

V. 324. κ' ἤλθα καὶ γιάγυρα εἰς τὴν ἀποστροφή μου. Les éditions suivantes ont supprimé avec raison κ' ἤλθα.

V. 339. 'Εγρίκουν ἀπὸ τὸ δάσο της νὰ κλαίγη. Lire ἀπ' τὸ.

V. 379. τὴν χαρὰν ποῦ βλέπω στὄνειρόν μου. L'accent sur la troisième syllabe fausse le vers, en outre le texte ainsi donné n'a aucun sens. Quelques éditions ont remédié au plus grave de ces défauts en imprimant στὴ χαράν. Lire τὴν ὥρα.

V. 383. παραγγελιὰ μ'ἄφηκε· πὰ στὰ δάση. Lire μ'ἀφῆκε.

V. 395. ζυμιὸν ἀλησμόνησέ τη τὴν καημένη. Vers hypermètre. Les éditions suivantes ont ζυμιὸ, on peut lire ζυμιὸ ἀλησμόνησέ τη ou ζυμιὸν λησμόνησέ τη.

V. 459. τότες ἐγὼ στὰ βουνά καὶ στὰ ὄρη. L'accent de βουνὰ est métriquement faux. Lire δάση.

Des erreurs du genre de celles qui viennent d'être signalées n'ont rien de surprenant pour qui sait ce qu'étaient les éditions de Venise, même « corrigées avec le plus grand soin », suivant la formule consacrée.

On remarquera que le passage où Drymitinos parle de lui-même et dont on ne saurait par conséquent lui dénier la paternité, contient neuf vers faux sur 20 (478-495). La proportion est ici beaucoup plus grande que dans le reste du poème, et ceci confirme les doutes que nous avons émis sur

sa qualité d'auteur. On pourrait, il est vrai, en corriger aisément quelques-uns, mais d'autres résistent à toute tentative et on a nettement l'impression que leurs défauts ne sont pas, comme dans les cas précédents, le fait des compositeurs de Venise. Parmi ces vers, six ont été cités plus haut (479, 480, 482, 484, 485, 488). Les trois autres sont : καὶ τέλους τῆς Βοσκοπούλας τῆς καημένης (492), Ὅμως ἀφίνοντας αὐτὰ τὰ παραμύθια (493, corrigé par Legrand en Ὅμως ἀφίνοντας τὰ παραμύθια) et Εἰς τοὺς χίλιους ἑξακόσιους κ' εἰκοστὴ ἑβδόμη (495, où le même a écrit Στοὺς... ξακόσιους).

Moins nombreuses sont les corrections de texte proprement dites.

Au vers 27, νεκρὸν ἀπὸ τὸν ἅδη ἐσηκώσαν, les éditions ultérieures ont avec raison ajouté μὲ devant le verbe.

V. 83-84, κ' ἤμουνε κρατημένη νὰ βοηθήσω, | καὶ πῶς νὰ βάλω νὰ τὸν ἀναστήσω. Nous proposons κόπον au lieu de καὶ πῶς.

V. 88. κ' εἰς τὰ θελήματά σου νὰ κατέχῃς. Le pronom μὲ convient mieux ici que νὰ' μὲ κατέχεις.

V. 293-296. Πιὰ γλήγορα στὴ γῆ νὰ ζήσῃ ψάρι, | καὶ ὁ ἔρωτας νὰ χάσῃ τὸ δοξάρι, | τὴν νύκτα δίχως ἄστρα καὶ δροσοῦλα, | παρὰ νἀφήσω τέτοια βοσκοπούλα. Lire κ' ἡ νύκτα, au vers 295.

V. 343. καὶ βλέπε κάποια πρόβατα καημένος. Lire κ' ἔβλεπε.

Le vers 371, κι ὥρα τὴ μιὰ μερὰ καὶ ἄλλη νὰ πιάσῃ, est pour nous incompréhensible. Les éditions suivantes ont mis στὴ au lieu de τὴ, sans éclaircir le sens.

V. 374. εἶντα πολλὰ βαρὰ τὰ ὄνειρά της. Lire εἶντἄν'.

V. 399. δι' αὐτ' ἤθελα παιδί μου νὰ σὲ κάμω. Lire διατ'.

V. 418. 'ς τόπον ἀκαθαρὸ καὶ χιονισμένο. Lire ἀγκαθερό, qui est la leçon des éditions suivantes.

II

Nous connaissons trois versions populaires modernes de la Belle bergère. La première a été publiée par Marinos P. Vrétos, dans son Ἐθνικὸν ἡμερολόγιον pour l'année 1868, p. 13-15, et reproduite par Legrand à la fin de sa deuxième édition seulement. Elle est donnée par Vrétos comme provenant de la mer Égée, sans plus. Ç'est une version écourtée et même mutilée. La seconde se trouve dans les Χιακὰ ἀνάλεκτα de Constantin Kanellakis, p. 113-128. Elle suit de très près le texte de certaines éditions modernes, et je l'ai considérée comme une simple copie légèrement modifiée, jusqu'au jour où l'éditeur m'a affirmé qu'il l'avait recueillie à Nénita de la bouche d'une

VERSION DE S. GEORGES

Κάτω σὲ βρύση καὶ σὲ ποτάμνια,
σὲ βρυσερά, σὲ τρυφερὰ καλάμνια,
ἐκεῖ μιὰ λλυγερή, πανώρια κόρη,
σὰν καλὴ καρδιὰ κι ὡργκιὸς τὰ θώρη,
ἤβλεπεν κάποια πρόβατα δικά της.
Σὰν τὸν ἥλιον ἤλαμπεν ἡ ὀμορφιά της,
ἡ φορεσὰ ποῦ φόρε ἦταν ἄσπρη,
κ' ἤλαμπε σὰν τὸν οὐρανὸν μὲ τἄστρη.
Κ' ἐγ' ὡς τὴν ἰδῶ τὸ καημένο
πέφτω στὴ βρύσιν ἀπεθαμμένο.
Πιάνει νεράκι ἀπὲ τὴ βρύση,
σὲ μένα τὸν καημένο νὰ πὰ τὸ χύση,
ξενεπιάννει, ξενερώννει μου το πάλι,
γιὰ νὰ μὲ συνεφέρῃ ἀπὸ τὴν ντζάλη·
ἐκεῖνο μοῦ φανίστηκε πῶς ἦταν γιατρικόμ μου.
Σὰν ἐσυνέφερε, τὴν ἐρώτησε·
« Δὲν ἔχεις μάννα, δὲν ἔχεις κύρη;
— Εἶχα καὶ μάννα, εἶχα καὶ κύρη,
μᾶμ' πολλὺς καιρὸς ὁποῦ πεθάνα,

vieille femme. La troisième est celle que nous allons reproduire. Elle m'a été dite en 1910, au village de Saint-Georges (Chio), par une femme d'environ quarante-cinq ans, qui m'a déclaré l'avoir apprise d'une vieille et pour qui elle ne se distinguait en rien des autres chansons anonymes connues dans le village. Ces trois chansons remontent au texte de Drymitinos, celle de Kanellakis presque immédiatement, par une édition moderne, les deux autres d'une façon beaucoup plus lointaine, avec plus d'intermédiaires. C'est là précisément ce qui fait leur intérêt. Nous envisagerons seulement ici la version recueillie par nous, sans reprendre en détail celle de Vrétos, qui d'ailleurs n'est pas de nature à modifier la portée de nos observations.

ÉDITION DE 1627 [1].

	σὲ δέντρη, σὲ λιβάδια, σὲ ποτάμια,	3
	σὲ δροσερὰ καὶ τρυφερὰ λαγκάδια.	4
	Πανώρια λυγερή, πανώρια κόρη,	9
	ὡσὰν καλὴ καρδιὰ καὶ ὡραιὰ στὰ θώρη,	10
5	ἔβλεπε κάποια πρόβατα δικά τση,	11
	κ'ἔλαμπε σὰν τὸν ἥλιον ἡ ὀμορφιά τση.	12
	κ'ἡ φορισιὰ ποῦ φόρει ἦτον ἄσπρη	15
8	κ' ἤλαμπε σὰν τὸν οὐρανὸν μὲ τάστρη.	16
10	κι ὀμπρὸς στὴ βρύση πέφτω λιγωμένος	29
	κ' ἡ κόρη ἐθάρρεις κ'εἶμαι ἀποθαμμένος·	30
	Καὶ παίρνει κρυὸν νερὸν ἀπὸ τὴ βρύση	37
	κ' ἔρχεται πρὸς ἐμένα νὰ πὰ τὸ χύσῃ·	38
	Τὸ πρόσωπόν μου ξαναρραίνει πάλιν,	41
	ὀγιὰ νὰ μὲ συφέρῃ ἀπὸ τὴν ζάλην·	42
15	λογιάζοντας πῶς νἄναι γιατρικόν μου.	40
16-17	Ῥωτῶ την· ἀδελφοὺς ἔχεις γὴ κύρη,	177
	Ἐγὼ ἀδελφοὺς δὲν ἔχω οὐδὲ μάννα,	189
	εἶναι καιρὸς πολὺς ποῦ ἀποθάνα·	190

1. Les nombres placés à la fin des vers renvoient à la 3e édition de Legrand.

ἔχω τὸ σπήλιο νοικοκύρη·
ἔχω να γέρο γεροντάκι
καὶ λείπει ἀπὲ χτὲς στὸ χαράκι,
πὰ πελεκήσῃ πέτρα νὰ κάμῃ μάντρα,
καὶ βρίσκεις μοναξάδα ὅλην τὴν ἑβδομάδα. »
Πλακώννου εἰς τὸ σπήλιον ἀφνίδια,
μὲ (γ)έλοια, μὲ χαρὲς καὶ μὲ παιχνίδια·
βρίσκουβ βαγιὸ, κόβγουν κλαδάκι,
κάμνου γιωργκιὸ πιτήδειοβ δαχτυλίδι,
κ'ἐρρεβωνιάστηκαν τὰ δυό των εἰς τὸ δρόμο.
Πάνε στὸ σπήλιο.
Ἴδια, πιτήδεια τἄχεν βαρμένα.
καὶ τὰ τσουκαλάκια της τἄχεν κρεμασμένα,
στοῦ σκουτελιοῦ τὸν κῶλον εἶχεν λυχνάρι
κ'ἦταν μιὰ χαρὰ κ'ἕναν καμάρι.
Σὲ μιὰγ γωνιὰ τοῦ σπήλιου εἶχεφ φωτιὰ χωσμένη,
κι ἀφ'τὴν ἡμέραν ποῦλειπε τὴν εἶχεφ φυλαμμένη.
Πιάννει γλυκὺ γλυκὺν κρασάκι καὶ κερνᾷ με.
« Ἐγώ, κόρη, κρασὶ δὲν πίννω,
μόνο νὰ μοῦ κάμῃς μιὰχ χάρη,
νὰ πάμεν τὰ δυὸ μαζὶ στὸ κλινάρι. »
Ὥστεμ ποῦ πῆγεν ὁ ἥλιος ὁ καλινάρι.
ἐν ἐσηκώθηκαν ἀπὲ τὸ μαξιλλάρι.
Γειὰτ σ' ἀφίννω νὰ τὴν ἔχῃς,
καὶ τοῦτον τὸν μῆνα νὰ μ' ἀπαντέχῃς,
νἄρτω ναῦρω τὰ νόστιμα τὰ ὄμορφά σου κάλλη. »
Κ' ἐθέλησεν ἡ μοῖρα του τἀντζάκη
καὶ πέφτει ἀρρωστημένο στὸ κρεββατάκι,
καὶ μπαίννει ὁ μῆνας καὶ βγαίνν' ὁ ἄλλος
καὶ δὲν ἐμπόρε τὸ κορμάκιν του γιὰ νἀνεσάνῃ.
Στοὺς πέντε μῆνες κινῶ καὶ πάω,
καὶ παίρνω τὸ βεργάκιμ μου γιὰ νἀκκουμπάω·
σὲ κάθα τόσον ἐκάθιντζα κομμάτι,
γιὰ νἄρτῃ τὸ κορμάκιμ μου γιὰ νἀνεσάνῃ.
Πάω καὶ βρίσκω τὸ σπήλιο ραχνιασμένο,

καὶ ποῖον ἔχεις στὸ σπήλαιον νοικοκύρη· 178
Λέγει μου· κύρην ἔχω γεροντάκι, 181
καὶ ἀπὸ τὰ ψὲς λείπει στὸ χαράκι, 182
νὰ κόψῃ πέτρα ὀγιὰ νά κτίσῃ μάντρα, 183
Δὲν ἔρχεται ὡς τὴν ἄλλην ἑβδομάδα, 185
ὄντε στὸ σπήλαιο σώσαμεν αἰφνίδια 147
μὲ γέλοια, μὲ χαρές, μὲ τὰ παιγνίδια. 148
βρίσκω βαγιὰ καὶ κόφτω ἕνα κλαδάκι· 138
κάνω γοργὸ πιτήδειο δαχτυλίδι 139
καὶ δίδω το αὐτηνῆς καὶ μένα αὐτήνη. 140
Μὲ τὰ παιγνίδια ἐπηαίναμε τὴ στράτα· 141
Ὅμορφα καὶ πιδέξια ’σαν βαλμένα· 169
ἤσανε τὰ τσικάλια κρεμασμένα, 170
Στοῦ σκουτελιοῦ τὸν πάτο εἶχε λυχνάρι, 153
ἤτονε μιὰ χαρὰ κ’ ἕνα καμάρι· 154
Στὴ μιὰ μεριὰ τοῦ σπήλιου εἶχε χωσμένη 149
φωτιὰ ἀπὸ τὴν ἡμέρα φυλαμένη· 150
Εἶχε καὶ ξυδωτὸ κρασὶ δαμάκι 197
καὶ μὲ συγκερνᾷ μὲ κρυὸ νερὸ καὶ πίνει 199
Μὰ λέγω της· κυρά, κρασὶ δὲν πίνω, 201
κ’ ἤθελα νὰ μοῦ ἔκανες τὴ χάρη 223
νὰ πήγαμε γοργῶς εἰς τὸ κλινάρι. 224
Κ’εἰς ὀλίγην ὥραν βλέπομεν τὸν ἥλιον 229
καὶ ξάπλωνε τς ἀκτῖνες του στὸ σπήλιον· 230
Γειὰ καὶ χαρὰ σ’ ἀφίνω νὰ τὴν ἔχῃς, 265
καὶ ἂν ζήσω μέσ’ στὸ μῆνα ἔρχομαι πάλι 267
νὰ βρῶ τἀγγελικὰ κι ὄμορφα κάλλη. 268
μὰ θέλησεν ἡ μοῖρα μου τἀζάπη, 307
Ἔπεσ’ ἀρρωστημένος στὸ κλινάρι, 309
Ἐπέρασεν ὁ μῆνας πρὶν νὰ θέσω, 313
καὶ διάβη καὶ ὁ ἄλλος νὰ μπορέσω 314
νὰ πορπατήσω καὶ σαλευσθήσω 315
Μὰ μέσα στσὶ δυὸ μῆνες ἐγκρικούμου 317
μὲ προθυμιὰ κινῶ διὰ νὰ πάω, 319
κρατῶντας τὸ ῥαβδάκι νἀκκουμπάω. 320

55 μὲ πηλά, μὲ βοῦρκα ἀνεβουβρωμένο.
Σκύβγω, θωρῶ σ' ἕναχ χράκι,
σφυρίντζω του, γυρίντζει καὶ θωρεῖ μμε (τοῦ γέρου)·
γιὰ τὴδ βοσκοπούλλα ἀνερωτῶ το.
« Εὐτὴν ὁποῦ μοῦ λές, παιδίμ μου,
60 ἦτα σπλάχνη μου καὶ πνοή μου,
καὶ χτὲς ἦταν τἀννιάμερά της
καὶ πουλλάκια κιλαδοῦσαν στὰ προσκέφαλλά της.
Στὸ ψυχομαχισμόν της ἤλεέν μου·
« Κύρη, γονιέ, νὰ ντζήσῃς, ἀφεντάκι,
65 ἐδῶ κάποιος βοσκὸς θεῖ νὰ περάσῃ,
μαυριδερὸς εἶναι κι ἀδυνασιάρης,
ντζαχαροκουρβομμάτης καὶ ντζαφισσιάρης.
— Νὰ μοῦδειχτες τὸ μνῆμα τῆς κυρᾶς μου,
νἄκαμνα τὸ θεράπειο τῆς καδριᾶς μου·
70 Λύρα νὰ μὴν παίξω πλιά, μηδὲ παγιαύλι,
σὲ περιβόλι νὰ μὴν ἔμπω πλιά, μηδὲ σὲ λιβάδι,
σ' ἀγκαθερὸν τόπο νὰ πηγαίννω,
νὰ τυραννειῶμαι, νὰ σύρνω πόνο.

La comparaison du texte de S. Georges et de la version complète dont il dérive appelle quelques observations générales.

Le fait que l'original était rimé nous place dans une situation particulière, favorable à la bonne conservation de ce dernier. Néanmoins la diseuse s'est peu souciée de la rime. Elle l'a gardée là où elle l'avait présente à l'esprit ; souvent elle a rimé par à peu près et souvent aussi elle n'a pas rimé du tout.

Pas plus que la rime, le rythme ne s'est imposé à elle. Si elle a parfois conservé le mètre ancien, il lui est arrivé bien plus fréquemment de le rompre, et de telle façon, qu'on ne découvre dans ce nouveau texte aucune tendance rythmique.

Les termes dialectaux familiers à Drymitinos n'ont pas été plus respectés. Il n'y a pas eu pour eux suppression voulue, mais substitution inconsciente, et ce n'est pas sans peine qu'on

Φτάνω, θωρῶ τὸ σπήλαιο ἀραχνιασμένο, 337
μέ βοῦρκα, μὲ πηλὰ ναμουρδωμένο· 338
Σ' ἑνοῦ βουνοῦ κορφή, σ' ἕνα χαράκι, 341
σφυρίζω καὶ φωνάζω, χαιρετῶ τον, 345
καὶ γιὰ τὴν βοσκοπούλα ναρωτῶ τον· 346
Δι' αὐτήνη ποῦ ρωτᾷς ἦτον παιδί μου, 353
Θάρρος μου τοῦ φτωχοῦ καὶ ἀπαντοχή μου· 354
Τἀννιάμερά της ἦταν ὀψές, υἱέ μου· 381
τὴν ὥρα ποῦ ξεψύχα, ἐμίλησέ μου, 382
Κύρη, γονή, νὰ ζήσῃς, ἀφεντάκι, 409
ἕνας καλὸς βοσκὸς θέλει περάσει, 384
Μελαχρινός, λιγνὸς καὶ γελασιάρης, 385
νέος καὶ μαυρομμάτης, διωματάρης· 386
νὰ πάμε στὸ μνημούρι τῆς κυρᾶς μου, 411
νὰ κάμω τὸ κοντέντο τῆς καρδιᾶς μου. 412
Παντοῦρα νὰ μὴν παίξω, οὐδὲ φιαμπόλι, 445
'ς λιβάδι νὰ μὴν μπῶ, οὐδ' εἰς περιβόλι· 446
Δίχως γαμπᾶ, ξεπόδυτος νὰ πηαίνω 417
'ς τόπον ἀκαθαρὸ καὶ χιονισμένο· 418
διὰ νἄχω πόνους, πρίκες καὶ λακτάρες, 435

distinguerait l'origine crétoise de cette version : seul le lexique en a gardé quelques traces, tandis que la phonétique et la morphologie sont nettement chiotes; la première permettrait même de localiser immédiatement notre texte à S. Georges ou aux environs.

Enfin, quelques formes ont été mal rendues, probablement par simple erreur d'audition : v. 4, ὡργκιὸς (forme locale pour ὡριὸς) στὰ θώρη au lieu de ὡριὰ στὰ θώρη, v. 9, ἰδῶ au lieu de εἶδα, v. 46, ἀντζάκη (forme locale pour ἀζάκη) au lieu de ἀζάπη.

Le poème primitif a été considérablement abrégé, puisque notre version ne comporte que 73 vers, en regard des 498 de l'original. On en a gardé l'essentiel, la partie dramatique, mais on a notablement réduit le côté descriptif. Les additions

sont insignifiantes, elles se ramènent en somme aux vers 52-53 et 62. Ceci s'explique : le sujet est spécial, on ne pouvait guère le confondre avec un autre, de plus son rythme particulier faisait, lui aussi, obstacle aux intrusions. En revanche les interversions sont assez importantes ; on les suivra aisément à l'aide des chiffres mis plus haut comme renvois à l'édition de Legrand.

Pour simples qu'elles soient, ces quelques remarques ne paraîtront peut-être pas superflues, si l'on songe combien sont peu nombreux, dans le domaine des chansons connues du peuple, les cas où nous pouvons, comme ici, partir d'un archétype certain. Le cas courant est celui d'une chanson s'offrant à nous uniquement dans ses variantes modernes.

Les progrès réalisés dans ces dernières années permettent de croire que bientôt les néo-hellénistes chercheront à dégager de ces variantes modernes les rédactions primitives, du moins dans leurs lignes essentielles. Quelques essais ont été déjà faits. Des chansons comme celle-ci semblent présenter quelque intérêt, au point de vue de la méthode qu'on pourra légitimement adopter dans les travaux de ce genre.

Hubert PERNOT.

I SANTI DI MANERBI PRINTED ON VELLUM

The productions of the earliest presses are not in general noted for their artistic qualities, but occasionally some printer would issue one or more copies of an edition printed on vellum instead of on the usual coarse paper. These vellum copies were doubtless intended for high personages, and it was customary to have them adorned with the beautiful miniatures commonly executed by the artists of the fifteenth century.

The standard scholarly guide to the books printed on vellum is the well-known work of J. B. B. Van Praet entitled *Catalogue de Livres Imprimés sur Vélin* [1]. But in the nature of the case this work cannot be wholly exhaustive, and it is the purpose of the present article to give some account of a vellum copy from the incunabulum period which was unknown to Van Praet (although he cites a number of editions from the same press), and which seems to have escaped the notice of Brunet and other later bibliographers.

While working in the Royal Library of Hanover in the summer of 1902 the writer had the good fortune to come across a fine specimen of an incunabulum printed on vellum which had stamped on its cover the title *I Santi di Manerbi*. This copy seems to have been mentioned in print only in a small catalogue entitled *Xylographische und Typographische Incunabeln der Königlichen Oeffentlichen Bibliothek zu Hannover* [2],

1. A Paris : chez De Bure Frères, 1822-1828. 10 vols. 8vo.

2. Beschrieben von Eduard Bodemann, Königl. Rath und Secretair der Königl. öffentl. Bibliothek zu Hannover. Mit 41 Platten typographischer Nachbildungen der Holzschnitte und Typenarten und 16 Platten mit den Wasserzeichen des Papiers. Hannover : Hahn'sche Hof-Buch-Handlung, Druck von J. C. König & Ebhardt, 1866. Folio, vi and 130 pp.

where there is given a brief bibliographical description citing Panzer, Ebert and Brunet.

Extant Copies.

As far as known the following copies of this edition are extant :

1. Berlin, Kupferstichkabinet, no shelf-number (very imperfect) ;
2. Besançon, Bibliothèque Municipale ;
3. Bologna, Biblioteca Universitaria, Inc. 867 ;
4. Glasgow, Hunterian Museum, Bx. 1. 8 ;
5. Hannover, Königliche Bibliothek, Inc. 213 (on vellum) ;
6. Paris, Bibliothèque Mazarine ;
7. Paris, Bibliothèque Nationale (on vellum).

There are probably a number of other copies preserved elsewhere, but at present unknown to the bibliographers.

Edition.

Of the edition as a whole the following may be said.

The latest and best bibliographical description may be found in Copinger's *Supplement to Hain*[1], where the technical features of the edition are carefully noted down, and the copies in Glasgow, in the Mazarine Library at Paris, and in Besançon are mentioned. The statement is likewise made : « F. 170, 241, 294, 322 *not known*. » Seven other editions of the fifteenth century are also described by him.

Copies of the edition here under consideration have been put down in various auction and bookseller's catalogues since the close of the eighteenth century, but the particulars may be passed over here in silence.

Of the contents of the literary work itself but little need be said. It is an Italian translation of the well-known hagiol-

1. Part II. Vol. ii. London : Henry Sotheran and Co., 1902. See pp. 219-220, Nos. 6496-6503, especially 6497.

ogy of Jacobus de Voragine commonly called the *Legenda Aurea*. Such knowledge as we have of the translator is derived chiefly from the work itself, and will be cited later on.

Hanover Copy.

The vellum copy in the Royal Library of Hanover was carefully examined on August 18 and 19, 1902, when the following interesting details were noted.

On the recto of the first preliminary leaf, and again on f° 315 v° there is an oval red stamp whose legend is :

Bibliotheca | Regia | Hannoverana

The then Librarian, Eduard Bodemann, affirmed to the author of the present article on August 19, 1902, that he could not tell when or how this volume came into the library, but that the stamp and the binding might well go back to the times of Leibniz himself.

Now Gottfried Wilhelm von Leibniz, the celebrated philosopher and eminent scholar, became the librarian of the Duke of Brunswick in 1676, when he took up his residence permanently in Hanover, living on there until his death on November 14, 1716. It seems likely, therefore, that the vellum copy here described was bound and stamped for the Royal Library of Hanover somewhere near the year 1700 A. D.

Some indication of its earlier history is, however, given by the numbering of the leaves. Originally there seems to have been no attempt at foliation or other marking of the leaves, but some early possessor (or librarian) has numbered the odd pages in a rather modern hand, which is nevertheless prior to the execution of the present binding. For many of the Arabic numerals in ink, which are in the upper righthand corners, have been either wholly or partially trimmed off by the binder's knife.

In this connection there may be mentioned a curious fea-

ture of the table of contents occurring before the body of the text. In this references are given to the folio on which each new life of a saint begins, and strangely enough these are expressed by Roman numerals, while the leaves of the book themselves bear no such numeration. The reason for this method of giving references is not apparent.

Material.

This huge folio volume is printed on vellum leaves measuring at present 38.5 cm. by 27 cm., and it forms a mass 6 cm. thick without including the covers.

One of the most noticeable features about this handsome book is the extent to which the vellum leaves have been patched before printing. The unusual size of the leaves no doubt made it rather difficult to obtain skins of the proper dimensions which had no blemishes. The patching begins on the twenty-third folio, where an almost circular hole in the lower margin measuring about two centimetres in diameter has been carefully pieced out. As the volume progresses the patches become more numerous, there being altogether thirty-four patched leaves out of a total of three hundred and nineteen. Most of the patches are in the margins, but in two instances the text is printed upon them. In several cases the skins were evidently too small, and consequently large pieces had to be sewed on at the corners. The number of patches on the same leaf varies from one to four, but in only one instance is the patch roughly put on. There are also a certain number of holes which have not been mended, but these are chiefly ragged at the edges and are no doubt due to the rough handling which the book received in later times.

Binding.

The original Mediaeval binding has been removed, and in place there has been substituted one in full brown leather with elaborate gold tooling on the back and the prancing horse of the Hanoverian royal family. On the cover there is also stamped the title of the work as given at the head of this article.

There are no fly-leaves at the beginning, but at the end there is one vellum fly-leaf followed by a paper fly-leaf, which latter is much crumpled and has a large piece torn off at the side. Now it may be a question as to whether the paper fly-leaf just referred to was inserted at the time when the present binding was put on, or whether it is a relic of a former binding. The fact that fos 314 and 315 (the last printed leaves in the book, at least at present) are both torn at the top and a trifle crumpled at the bottom, while the succeeding vellum fly-leaf has suffered similar damage, would lead one to suppose that all four of these leaves had been injured at a time when a preceding binding was in a dilapidated condition.

Furthermore on referring to Copinger's statement already mentioned : « F. 170, 241, 294, 322 *not known* », it may be surmised that as there are three preliminary leaves, plus three hundred and fifteen printed leaves in the body of the text, plus one blank leaf at the end (the vellum fly-leaf), in this copy fos 170, 241 and 294 are missing, while the apparent fly-leaf is in reality fo 322 considered above as *not known*.

The entire work seems to have been simultaneously set up in type and printed in three parts later bound together. For fo 77 vo, col. 2, is almost entirely blank without apparent reason ; and fo 204 has extra spacing between the lines on both recto and verso, while the second column on the latter has a large blank space at the bottom — all this without

any reason for such an arrangement of the text being evident. This fact of the simultaneous printing of several parts (which was the common practice for bulky works at that time)[1] may in some way account for the three missing leaves noted above, and which seem to be lacking in all the known copies.

Illumination.

Books printed on vellum in the fifteenth century lent themselves to illumination with the same readiness as did manuscripts written on the same material, which far surpasses both papyrus and paper for purposes of ornamentation.

On the second of the three preliminary leaves the text begins with an ornamental initial shaded in ink in a style not usually found in incunabula. But the chief adornment of the book is found at the beginning of the body of the text, as the whole recto of the first leaf is elaborately ornamented. The entire margin is beautifully decorated in the same style as the initial already referred to, but the artist has brightened his work considerably by the addition of various colors. The two columns of the text are separately marked off by a deep blue border, as are also the edges of the entire page. This latter border, however, has barely escaped the binder's knife, but must originally have been surrounded by a generous blank strip of the vellum. There is also an elaborate scheme of floriation on this page. This contains six cherubs, as well

1. Cf. W. Kurrelmeyer, *Die Erste Deutsche Bibel*, Vol. I (1904), pp. ix-xi, especially the following passage :

« Die in betracht kommenden nur teilweise bedruckten blätter deuten also darauf hin, dass mehrere setzer nebeneinander arbeiteten. Jeder setzer fing natürlich mit einem neuen blatte an. Der grösse des blattes wegen (4 kol. zu je 61 zeilen) war also nicht zu erwarten, dass der ihm zugewiesene abschnitt genau beim schluss eines blattes fertiggestellt werden würde. Da aber mit dem folgenden abschnitt schon begonnen war, blieb das letzte blatt des jeweiligen abschnittes teilweise leer. »

(*Bibliothek des Litterarischen Vereins in Stuttgart*, CCXXXIV.)

as other figures, and is relieved by four small circular miniatures in colors. Three of these are below the text, while the remaining one is on the right-hand margin. The miniature below the division line of the columns of text contains a long shield in white and red on a deep blue background, and this heraldic device is no doubt that of the original owner who had the illumination executed by especial order. The other three small miniatures represent seashells containing jewels set with precious stones of various colors but somewhat conventionalized. The spaces between the columns and on the left-hand margin are likewise filled with floriations. Most conspicuous of all, however, is a large miniatured P representing Christ walking down from a high hill surmounted by houses. This beautiful initial occurs at the beginning of the main body of the text and occupies a space equivalent to ten lines.

Arrangement.

The general arrangement of the printed matter in the volume calls for no special comment. The text is divided into two columns, except in the case of the dedicatory letter by the translator where long lines are employed. Besides this letter the body of the text is preceded by the usual prologue of the original author, and a table of contents. All these matters occupy three preliminary leaves, on which they are arranged as follows : The recto of the first leaf is blank, its verso contains the letter referred to ; the recto of the second leaf contains the prologue, its verso the first portion of the table of contents ; the recto and verso of the third leaf contain the remainder of the table of contents.

The body of the text occupies three hundred and fourteen leaves printed on both sides, and a portion of the recto of the three hundred and fifteenth leaf. Near the middle of the latter and below both columns of the text is found the colophon. The verso of this leaf is entirely blank, as are both recto and verso of the succeeding and last vellum leaf.

The colophon reads as follows : A laude de Dio finiſſe le legẽde de tutti li ſancti & le ſancte | dalla romana ſedia acceprati & honorati impreſſe per mae | ſtro Nicolo ienſon franzoſe regnante Sixto quarto ponti- | fice maximo : & Pietro mozenigo inclyto duce di Venetia.

Dedicatory Letter.

Probably the most interesting feature of the whole volume is the dedicatory letter, as in it alone do we obtain information concerning the Italian translator and his relations with the printer. It reads as follows :

Nicolao di Manerbi Veneto mõacho del ordĩe Camaldulẽſe. A tutte le deuote & catholice chriſtiãe | perſone : La gratia de Dio ſia con tutti uoi & la pace del ſignor noſtro meſſere Ieſu Chriſto.

LA ſũma charita & bẽiuolẽtia cõ laq̃le tutte le catholice & deuote m̃te ho proſeguito : ſa che | giamai nõ reſti dĩagĩarme & molto pẽſar̃ q̃llo diletti al deſiderio uoſtro: & cõducer̃ poſſi al | piacere uoſtro. Per modo che or legendo : or ſcriuendo : or priuata : or etiã publicamente | exhortãdo : ogni eta & ſtudio mio cõmoueſſe. Intanto che nulla coſa tãto faticoſa ſia & tãto diffici | le chio a la gratia uoſtra con lieto anĩo : & hilare uolto non mãdi a executiõe : & q̃ſto maxĩam̃te : cõci | oſia chio uedo molte ſi religioſe cõe etiã laice p̣ſone cotãto p̣penſo anĩo di portarſe a la uirtu & a la preclara lectione de le ſacre litter̃ : che de loro glie da ſpare bene : & ĩ tal modo glie da ſpare che ſono p̣ | douer̃ ſup̣are lopiniõe di curioſi huomini dediti a le uane & ficte fabule : ſe come ſpião frequẽtemẽte | ſi darão a la lectiõe de le optĩe & ſãcte hiſtorie. Laqual coſa fa chio dediĩdi uerſo le charita uoſtre ſia | piu ardẽte apreſtarui ſpirituale cõſolatiõe : & chio abrazi li deſiderii uoſtri. Imaginante dũq3 io q̃le | preclaro dono preſtare ui poſſi. Ecco che diſponẽte la diuĩa prouidentia : e ſtato prepoſto a eſſer tra- | duto di lingua latina in lingua materna &

uulgare el uolume in ſe continente le hiſtorie & legende | di ſancti : come ſono de li ſancti apoſtoli martyri confeſſori uirgene & de qualūq3 ſtato : de lequale la | ſacroſancta chieſia catholica per tutto lanno fa memoria. Loquale certe carigo ſi come graue & im- | menſo molto uolentieri harebe iſchiuato: ſaluo come di ſopra ho dicto : el mio uerſo le charita uo- | ſtre ſūmo amore : & lexhortatione & preghieri de molti amici : a queſto aſtricto nō mi haueſſero. Et | etiam ſio non haueſſe ignorato in queſta tempeſtade : di quanta utilita ſara al ornamento de la ſa- | cra religione noſtra : & ne futuri ſeculi a gloria : & a uoi tutti auidi di intendere li geſti & grandi facti | di ſancti : di q̄to commodo & laude tale tradu- tiōe di portaraſe. Venuta e hormai leta mia īgraueſcē | te laquale in ueruno a Dio piu acepto otio : & a uoi piu utile ſe poſſi exercitare ho imaginato : q̄to in | .tale preclara tradu- tiōe.

Chiamato dūque a me il dilecto Hieronymo clariſſimo citadino firētīo : nō | meno erudito de le ſacre littere : quāto di uirtu adornato adcioche lui reuedeſſe : & al arbitrio ſuo eī | daſſe quello ritrouarebe da eſſere correcto. Et ī tal modo homi aſſūpta queſta magna ꝑīcia del tra | ducere : adcioche habiate el uulgarizato libro : per lo q̄le poſſati prendere el cōſolatorio ſpirituale ali- | mēto : de le ſacre hiſtorie : uilipē- dādo laltre uane buſiarde & laſciue fabule poetice & nō ſolaīnte uoi | ma ſi etiā li poſteri noſtri : & tutti li altri indiuerſe parte de litalia ſitibundi de le optīe ſācte hiſtorie : | ꝑ uoi da q̄ſto uberrīo fonte ſatulare poſſino la lor ſede. Diche īuocato el diuīo preſidio : cō ogni cu- | ra ſtudio & uigilātia : laquale gia ꝑ il tēpo paſſato ꝑ diffecto di ſcriptori o ꝑ meno ſapeī : ī tale ſacre | hiſtorie aiūcte mutate : & nō al uero ſētiīnto tradute. habiāoſe ſtudiato de inſtaurare. Si ꝑo che uer- | una minima coſa del noſtro aiuncto habiāo o ſminuito : ma ogni ſētētia & hiſtoria & dictiōe līata : | ſi come meglio adaptauaſe al ſētiīnto ſuo : expoſto habiāo. Voi dūque deuotiſſime & catholice ꝑſo | ne : lequale di & nocte a prendere ſpirituale cōſolatiōe : reuol-

gete li molti uolumi di libri a cõſeqre el | celeſte & īmortale prēio : cõ hilare uolto & lieto anīo aſumete tale diuīa opera : abrazate eſſo uolūe : | & eſſo uoltate con la nocturna mão & riuolgete cõ la diurna. Queſto certe e il ſalubre & cõdito col | ſale el uerbo del ſignore : qui ce il uero ornato del dire : qui glie la perfecta eloquētia la ſolēne fede & | religione. Quiui glie la coſtūata clarita. Quiui ue lordīe & il ſācto modo del benuiuere. Quiui final | mte ue la uera demoſtrāte uia di ſalire a la eterna patria. Quiui nō ue la ꝑuerſa amonitiōe del frau- | dare & del calūniare : qui nō ue le ſophiſtice arte dargumti : ma dimōſtrādoſi li ueri & philoſophici | amaeſtramti Da tale diuīo certe uolūe racoglierete li diuini & uberoſi fructi : ꝑ modo che ſete ꝑ do | uere diportare & a la patria & a li parenti maxīo ſplēdore : & a li amici ornato : & uoi ſete ꝑ doueꝛ cō | ſeqre gloria & honore & celeſti beni. Queſto etiā cō ſcilētio nō e da paſſare : anci ī qlūque luoco glie | da eſſere predicato : come Nicolao Ienſō ducēte lorigīe da la illuſtre & generoſa Gallia : dapoi li in- | ſtaurati quaſi infiniti diuini & preclari uolumi. liquali per lantiqta erēo ſtati depditi & qſi extīcti : | el diuīo del qle faſe mentiōe uolūe de le legēde di ſācti uulgarizato : cō mirabile īgegno & diuīa arte | ha īpreſſo & ſtāpito : & quella coſa laqle ꝑ rarita era quaſi ſtata incognita : hora cō larte & induſtria | ſua a tutti e māifeſta : ꝑ la cui uirtu glie da eſſerli cōtribuito el prēio cō ꝑpetua lauda. La gratia & pa- | ce del ſignor noſtro meſeꝛ Ieſu Chriſto ſia cō tutti uoi. In ſācto Mathia de murião a cāto a lalma pa | tria Veneta : ſottol pōtifice maxīo ſixto quarto & Mafeo Girardo deuotiſſīo patriarcha di Venetia | qnto Pietro Mozenigo īclyto duce di Venetia a di prīo de luio mille quatrocēto ſeptantacinque.

Translation.

In order to gain a clear notion of the general character of the translator's method there may be cited in parallel columns

the beginning of the *Life of St. Alexis* from a Latin edition of 1478, and from the Italian edition of about 1475, here under consideration [1] :

Original

Lexius fuit filius | Euphemiani viri nobiliſ= | ſimi romanorum. 7 in aula | imperatoris primi. Cui tria | milia puerorum aſſiſtebant. qui ſonis | aureis cingebantur. et veſtimentis ſe = | ricis induebantur. Erat autem prefe= | ctus Euphemianus valde miſericors. | et ſingulis diebus in domo ſua tres mē | ſe pauperibus. orphanis. viduis et pe = | regrinis parabantur. quibus ſtrennue | ſeruiebat. et hora nona ipſe cum viris | religioſis cibum in timore domini capiebat.

Translation.

FV Alexio figliolo di Eufemiano nobiliſ | ſimo huomo romão : & primo nella cor | te del imperatore : alla preſētia delquale ſtaua | no tremilia ſerui : liquali cincti erano di cintu | re doro : & ſi ueſtiuano di ueſtimente di ſeta. | Era iui Eufemiano preclaro huomo & molto | miſericordioſo : nella caſa del quale ogni di ſi | preparaua tre menſe : alli poueri : alli orfani : al | le uidue : & alli peregrini : alliquali egli ſtrenu | amente ſeruiua : & circa lhora di non a piglia- | ua el cibo con li huomini religioſi nella parte | di dentro della caſa :

George C. Keidel.

Johns Hopkins University.

1. The *Latin* text here given was copied on Aug. 6, 1902, from Mainz, Bibliothek des bischöflichen Priesterseminars, Inc. 104 : Jacobi Januensis Opus Historiæ Lombardicæ sive Legenda Sanctorum, Nurimbergæ, 1478, fº 118 vº, col. 2. The Italian text occurs on fº 142 rº, col. 2.

« ROSAFLORIDA »

Fra i manoscritti spagnuoli di cui è ricco il Museo Britannico, si trova, sotto la segnatura « Add. 10,431 », una raccolta di « Poesías varias », che appartenne nel secolo XVIII all' appassionato raccoglitore e non oscuro erudito D. Gregorio Mayans y Siscar. Se ne possono avere ragguagli dal *Catalogue of the Manuscripts in the Spanish Language of the British Museum by* Don Pascual de Gayangos, I, Londra, 1875, p. 14-15. Il codice è cartaceo; di 121 foglietti; e andrebbe assegnato, stando al Gayangos, alla seconda metà del secolo XV. Altri tituba tra la fine di quel secolo e il principio del successivo.

La raccolta ci presenta una serie di ben quarantaquattro rimatori, tutti, credo, spettanti al secolo quindicesimo. Il decimo posto vi è occupato da Juan Rodríguez del Padrón, che comincia a mostrarcisi a carte 30 r° e si ritrae alla carta 32ma. Delle poesie che dovrebbero esser sue, le più erano ignote al Paz y Melia, quando, nel 1886, per la « Sociedad de bibliófilos Españoles », dette fuori a Madrid un volume intitolato *Obras de Juan Rodríguez de la Cámara* (*ó del Padrón*), dove del resto le composizioni poetiche sono in piccolo numero. Il manipolo londinese (di un semplice manipolo si tratta anche lì, come già indica il poco spazio occupato) ha fornito la materia a una pubblicazione di Hugo A. Rennert, *Lieder des Juan Rodriguez del Padron*, nel t. XVII (1893), p. 544-58, della *Zeitschrift für romanische Philologie*.

Di Juan Rodríguez ben più che le rime importano sicuramente le prose. Così dichiarò due volte, a distanza di tempo,

il rimpianto Menéndez y Pelayo, che dello scrittore galiziano ha trattato ampiamente, colla solita dottrina e sagacia, prima nella *Antología de Poetas líricos Castellanos*, t. V, 1894, p. CCVII-CCXXXV, e poi negli *Orígenes de la Novela*, t. I, 1905, p. CCCIV-CCCXII [1]. Il giudizio sarebbe stato modificato dalla pubblicazione del Rennert, ignorata la prima volta, se il Menéndez y Pelayo non si fosse sentito poco disposto [2] a riconoscere col Rennert, p. 557-58, e più ancora col Baist, *Spanische Litteratur*, nel *Grundriss* del Gröber, II, II, 433, come appartenenti in proprio a Juan Rodríguez tre composizioni eterogenee — « romances » —, che nel codice londinese vanno frammiste colla roba cortigiana.

Uno dei tre era già stato pubblicato dal Delius fin da quando il codice era di recente acquisto, nel volume XIII dell'*Archiv* del Herrig. Ma nè di questo, che è una versione peculiare del *Conde Arnaldos* [3], nè della variante qui offertaci della *Infantina* [4], io ho ad occuparmi ora di proposito [5]. Voglio bensì fermar l'attenzione sulla *Rosaflorida*, anch' essa dataci in forma distinta da quella in cui l'accolsero fino dalla metà del secolo XVI le note collezioni a cui attingono i moderni [6]. Riproduco dal Rennert, p. 546-47 [7], il testo di Londra; e gli

1. *Antol.*, p. CCXXV, « Restan de Juan Rodríguez del Padrón tres libros en prosa mucho más interesantes que sus versos »; *Orig.*, p. CCCV, « Su prosa vale más que sus versos ».

2. *Orígenes*, p. CCCV. V. anche *Tratado de los romances viejos*, in *Antol. de poet. lir.*, t. XII, 1906, p. 282.

3. DURAN, *Romancero general*, n. 286; WOLF e HOFMANN, *Primavera y flor de Romances*, n. 153.

4. DURAN, n. 284 e 285; *Primavera*, n. 154 e 154 *a*.

5. Me ne occupo bensì in uno scritto intitolato *Osservazioni e dubbi concernenti la storia delle romanze spagnuole*, da cui queste pagine sono rampollate, e che figurerebbe qui in loro vece, se l'essermi cresciuto troppo fra le mani non mi avesse costretto a dargli altra destinazione.

6. DURAN, n. 384; *Primavera*, n. 179.

7. Solo aggiungo alcuni accenti, modifico l'interpunzione, talora l'aggruppamento, e do rilievo coll'iniziale maiuscola ai versetti dispari, ossia al principio di ogni periodo ritmico. Le correzioni sicure accolgo tacitamente.

metto accanto, come si fa da lui, la lezione del *Çancionero de Romances*, indispensabile alla discussione che terrà dietro.

Allá en aquella ribera
que se llama de Ungría,
Allí estaba un castillo
que se llamaba Chapiua.
Dentro estaba una donzella
que se llama Rosaflorida.
Siete condes la demandan,
tres reyes de Lunbardía ;
Todos los a desdeñado,
tanta es la su loçanía.
Enamoróse de Montesinos
de oydas, que no de vista.
Y faz a la media noche
vozes da Rrosaflorida.
Oydo lo abie Blandinos,
el su ayo que tenia.
Levantárase corriendo
de la cama do dormia.
¿ Qué abedes vos, la Rrosa ?
¿ Qué abedes, Rrosaflorida,
Que en las vozes que dades
parecés loca sandía ?
Aý fabló la donzella,
bien oyrés lo que diria :
Ay bien vengas tu, Blandinos,
bien sea la tu venida.
Llébesme aquesta carta ;
de sangre la tengo escrita.
Llébesmela á Montesinos,
á las tierras do bivia,
Que me viniese á vere
para la Pascua Florida.
Por dineros no lo dexe ;
yo pagaré la venida.
Vestiré sus escuderos
de un escarlata fina ;
Vestyré los sus rrapazes
de una seda broslida.
Si mas quiere Montesinos,
yo mucho mas le daria.

En Castilla está un castillo,
que se llama Rocafrida ;
Al castillo llaman Roca,
y á la fonte llaman Frida.
El pié tenia de oro,
y almenas de plata fina ;
Entre almena y almena
está una piedra zafira ;
Tanto relumbra de noche
como el sol á mediodia.
Dentro estaba una doncella
que llaman Rosaflorida.
Siete condes la demandan,
tres duques de Lombardía ;
A todos les desdeñaba,
tanta es su lozanía.
Enamoróse de Montesinos
de oidas, que no de vista.
Una noche estando así,
gritos da Rosaflorida.
Oyérala un camarero
que en su cámara dormia.
¿ Qué es aquesto, mi señora ?
¿ que es esto, Rosaflorida ?
O tenedes mal de amores,
ó estais loca sandía.
— Ni yo tengo mal de amores,
ni estoy loca sandía ;
Mas llevásesme estas cartas
á Francia la bien guarnida ;
Diéseslas á Montesinos,
la cosa que yo mas queria.
Dile que me venga á ver
para la Pascua Florida.
Darle he yo este mi cuerpo,
el mas lindo que hay en Castilla,
Si no es él de mi hermana,
que de fuego sea ardida.
Y si de mí mas quisiere,
yo mucho mas le daria.

Dall'é yo trynta castillos,
todos rriberas de Ungría.
Si mas quiere Montesinos,
yo mucho mas le daria.
Dall'é yo cien marcos d'oro,
otros tantos [1] de plata fina.
Si mas quiere Montesinos
yo mucho mas le daria.
Dall' é yo este mi cuerpo
siete años á la su gisa,
Que sy dél no se pagare,
que tome su mejoría.

Darle he siete castillos,
los mejores que hay en Castilla.

Di Rosaflorida non parlano altri « romances » ; ma Montesinos, universalmente noto per l'episodio della « cueva » nel *Don Chisciotte* (P^te^ seconda, cap. XXII e XXIII), ci viene innanzi, quale protagonista o deuteragonista, in varii [2]. Deuteragonista egli è in quelli a cui si riferisce e di uno dei quali cita versi il Cervantes : protagonista vi è il cugino Durandarte, così chiamato curiosamente dal nome della spada d'Orlando [3]. Nè guardando ad essi, o ai due che ci rappresentano una sfida e un sanguinoso duello fra lui ed Oliviero per ragione di una donzella, Aliarda [4], e nemmeno guardando a quello che si conchiude colle nozze sue colla saracina Guiomar, fattasi cristiana [5], alcuno potrebbe indovinare ciò che vide per il primo Gaston Paris [6], che sotto le vesti dello spagnuolo Montesinos noi abbiamo il francese Aiol. La cosa re-

1. « *l.* otro tal? », domanda il Rennert. Più semplicemente, direi, « otro tan ».

2. V. per la serie in genere, MILÁ Y FONTANALS, *De la poesía heroico-popular castellana*, p. 346-51 ; MENÉNDEZ Y PELAYO, *Antol. de poet. lir.*, XII, 411-25 ; FOERSTER, *Aiol et Mirabel und Elie de Saint Gille*, Heilbronn, 1876-82, p. XX-XXII ; NORMAND e RAYNAUD, *Aiol*, Parigi, 1877 (nella collezione della *Soc. des anc. textes fr.*), p. lj-lix.

3. DURAN, n. 385-93, e il satirico n. 436, « Durandarte, buen amigo », dal quale si può sospettare che venisse al Cervantes qualche spinta, considerata la probabilità che in causa sua Durandarte sia detto riguardo a Montesinos o da lui medesimo « su grande amigo », « mi amigo ». *Primav.*, n. 180-82.

4. DURAN, n. 370 ; *Primav.*, n. 177 e 177 *a*.

5. *Primav.*, n. 178.

6. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 212-13.

sulta bensì in modo indubitabile da due « romances » fondamentali [1], di cui il primo conta, con tono di pretta narrazione [2], i casi paterni e la nascita di Montesinos, e il secondo la venuta sua alla corte e la vendetta che egli prende del traditore Tomillas [3].

Ben altro carattere ha la « Rosaflorida », così concisa, rapida, piuttosto lirica che narrativa [4]. Accadrà perfino di dubitare che Montesinos-Aiol stia qui a rappresentare un valoroso qualunque della corte di Carlo Magno, e se occorre, non

1. Duran, n. 382-83 ; *Primav.*, n. 175-76.

2. Si arriva al segno di darci, senza che nella moltiplicità delle fila se n'abbia la giustificazione (cfr. *Le fonti dell' Orlando Furioso*, 2ª ed., p. 143), formole come questa, rispondenti alle abitudini dei narratori ingenui : « No prosigo mas del rey, sino que lo dejo estar ; Tornemos á don Grimaltos... » ; « Dejemos lo de la corte, y al conde quiero tornar ». E il racconto ci è presentato come un « exemplum », ed ha un cominciamento affatto insolito per un « romance », che a questo carattere aggiunge ancora rilievo : « Muchas veces oí decir y á los antiguos contar, Que ninguno por riqueza no se debe de ensalzar, Ni por pobreza que tenga se debe menospreciar. Miren bien, tomando ejemplo » (*al.* « Mirad bien, tomad ejemplo ») « do buenos suelen mirar, Como el conde » ecc.

3. Di questa composizione il *Cancionero de romances*, ossia la più primitiva tra le raccolte di romanze apparse in antico (F. Wolf, *Studien zur Geschichte der Spanischen und Portugiesischen Nationalliteratur*, Berlino, 1859, p. 314 sgg., e Introduzione alla *Primavera*, p. lxix sgg. nella versione spagnuola, dentro al t. VIII della *Antol. de poet. lir. cast.*), non dà che una prima parte ; e la dà in forma che non combacia bene col « romance » anteriore. In esso, quando Montesinos è stato partorito, il padre Grimaltos prende in braccio la puerpera e lui, e con questo carico arriva ad un romito, che battezza poi il neonato, imponendogli il nome che le circostanze della nascita suggeriscono a Grimaltos ; nell' altro il padre narra al figliuolo come la madre, pertoritolo, dicesse al marito di prendere il bambino e di portarlo a battezzare, facendolo chiamar « Montesinos » ; e conforme al detto è da supporre che sia seguita l'azione. — Il dissenso sparisce nella lezione data dalla *Silva de varios romances* nell' edizione barcellonese del 1582 (vedasi nella *Primavera*, in nota), che ci offre un testo completo, preso verosimilmente da un « pliego suelto ».

4. Il Menéndez y Pelayo, *Antología*, XII, 411, la dice « lindísima joya de nuestra poesía popular, cuyo asunto es, en el fondo, el mismo que el de *la linda Melisendra* ; pero tratado con más delicadeza, en forma casi lírica y envuelto en la misma atmósfera fantástica, que se respira con deleite en los vagos y misteriosos romances sueltos de *Fontefrida* y *Rosa Fresca* ».

di quella soltanto. Che mutamento s'avrebbe mai se al posto suo si mettessero Rinaldo [1], Oliviero, che già abbiam visto suo rivale negli amori di Aliarda, « Gaiferos » [2], ed anche Lancilotto oppure Tristano [3]? E movendo dall' analogia che il Menéndez y Pelayo rileva col « romance » della *linda Melisenda* o *Melisendra* [4], che, accesa di passione per il « conde Ayruelo», balza nottetempo dal letto, esce dal palazzo, uccide un « alguacil » del padre che la vuol fermare, e, aperte per arte d'incanto le porte della dimora di Ayruelo, arriva a lui e gli si abbandona [5], movendo, dico, di qui, vien fatto di rammentare che si chiama « Melisenda » la moglie appunto di Gaiferos in una romanza divulgatissima [6], e che questo nome riceve il suggello dell' autenticità dalla sua rispondenza con quello francese di « Belissant », portato de una lussuriosa figliuola di Carlo Magno in un episodio dell' *Amis et Amiles*, in cui Corrado Hoffmann, approvato poi da tutti, vide l'origine della romanza iberica [7].

Ma ci son fatti i quali conducono a ritenere che Montesinos non sia qui punto un semplice intruso. Già Wendelin Foerster, proemiando all' *Aiol* [8], avvertì sagacemente che il nome « Rosaflorida » richiama il « Bellarosa » dell' *Aioljo* italiano in ottava rima : uno sgraziato e tardo prodotto della nostra letteratura cavalleresca, del quale ci sono note per

1. Milá, p. 354-55 ; Menéndez y Pel., *Antol.*, XII, 427-37.
2. Milá, p. 344-46 ; Menéndez y Pel., *Antol.*, XII, 378-87.
3. Milá, p. 382-85 ; Menéndez y Pel., *Antol.*, XII, 469-76.
4. Nel passo riferito in nota testè. E si veda ciò che di questo « romance » è stato da lui detto prima, p. 388-91. Il Milá ne discorre a p. 359.
5. Duran, n. 322 ;*Primav.*, n. 198.
6. Menéndez y Pel., p. 385-86. Vive tuttora anche fra gli ebrei spagnuoli del Levante ; e la sua popolarità si estende al Portogallo e alla Catalogna.
7. *Amis et Amiles et Jourdain de Blaives*, Erlangen, 1852. Nella 2ª edizione, posteriore di trent' anni, che mi trovo sotto gli occhi, p. v-vi (in nota).
8. A p. xxi. Si veda qui dietro l'indicazione bibliografica, p. 118, n. 2.

esemplari pervenutici tre edizioni degli anni 1516-19 [1], e che resulta essere stato stampato perlomeno fino del 1503 [2].

Bellarosa non è già nel poema nostro un personaggio episodico. Ci si mostra al canto quinto, e non sparisce che alla fine del dodicesimo ed ultimo, occupando un posto ed esercitando funzioni, che ne fanno un appropriato riscontro per la « Rosaflorida » spagnuola [3]. Figliuola dell' Argalia od Argaliffo, signore di Baldrach, bella quanto si può essere, un buffone ne porta la fama a Parigi, destando in Aiolfo una passione irrefrenabile. Egli vuol andare ad acquistarla. Non lo sgomenta il sapere che per ottenerla dovrà combattere

> Prima con mille, puo' con dua mille,
> po' con trea milia gente armate tutti;

indi, successivamente, con quattro cani, due leoni, un drago. Parte dunque col buffone, e dopo varie avventure arriva a Baldrach, dove gli si presenta lo spettacolo di dieci impiccati, suoi predecessori nella disperata intrapresa. Viene in

1. Si veda la *Bibliografia* Melziana. Io studiai e sunteggiai questo *Aiolfo*, od « *Aiolpho* », più di quarant' anni fa alla Marciana, sopra un esemplare dell' edizione milanese del 1518, appartenuto ad Apostolo Zeno. Il Foerster e gli editori francesi competitori suoi ebbero invece davanti l'edizione del 1519. V. FOERSTER, p. X ; NORMAND e RAYNAUD, p. xlvij.

2. Un' edizione veneziana recante quella data è registrata da Marin Sanudo in un elenco di ben trenta poemi e poemetti italiani, quasi tutti cavallereschi, contenuto nel Codice Marciano 369 della Cl. IX. Ital., c. 225-232. Di ciascun poema, oltre al luogo, stampatore ed anno, si dà la prima stanza. Una notizia del notevole documento, grazie al quale veniamo a conoscere non poche edizioni ignote ai bibliografi moderni, pubblicò il Crescini, sotto il titolo, alquanto discutibile, « Marin Sanudo precursore del Melzi », prima nel *Giornale storico della Letteratura italiana*, V, 181-85, e poi nel volume *Per gli studi romanzi*, Padova, 1892, p. 155-61. I libri forse appartenevano al Sanudo stesso; forse piuttosto stavano nella biblioteca del cognato suo Giovanni Malipiero. V. BERTONI, « Le manuscrit provençal D et son histoire », *Annales du Midi*, XIX (1907), p. 242.

3. Dell' andamento generale di tutta l'azione possono informare gli « argomenti » dei canti, che sono riprodotti tanto dagli editori francesi dell' *Aiol*, p. xlvij-l, quanto dal tedesco, p. XI-XIII. Quest' ultimo aggiunge qualche particolare a p. XVIII.

cospetto dell' Argalia, manifesta il proposito, e non nasconde la condizione sua di cristiano. Bellarosa, che subito s'è innamorata di lui per ciò che gliene ha detto una cameriera, lo va a vedere, s'infiamma ancor più, lo arma lei stessa, e gli dà un cristallo, che basterà mostrare al drago per farlo cader morto. Aiolfo esce vincitore da tutte le prove, e costringe colla forza l'Argalia, repugnante, a consentire alle pattuite nozze. Avanti che si celebrino Bellarosa vorrebbe gustarne il dolce; ma Aiolfo dichiara che ella deve prima esser cristiana. La fanciulla lo informa di insidie che hanno a temere dal padre; e per suo consiglio si prepara una fuga. Il giorno appresso si celebrano le nozze; e nella notte successiva gli sposi scappano in barca, mentre l'Argalia è assopito per virtù di un beveraggio somministratogli dalla figlia. Approdano a un'isoletta; ed ivi Aiolfo, dopo aver mangiato, si lascia vincere dal desiderio che prima aveva tormentato Bellarosa, generando in lei due gemelli, ai quali, in castigo dell' aver così violato la legge cristiana, non si aggiungeranno altri figli; nè a ciò si limiterà punto il castigo. Ucciso un terribile serpente, ucciso il suocero che con un numeroso stuolo lo ha raggiunto, fugati gl' inseguitori, Aiolfo arriva colla moglie ad un romitaggio; e lì avviene il battesimo. Passati poi in Ponente, i due corrono gravissimo pericolo, per motivo della passione destata in un ospite dalla bellezza della donna. Ma i coniugi sono separati. Aiolfo è tenuto in prigione; Bellarosa si sgrava e coi due neonati è chiusa in una cassa bucata, che è immersa in un fiume, ma che per miracolo divino non si riempie d'acqua ed è spinta verso Venezia, dove approda presso il monastero di S. Zaccaria. Le monache la vedono, l'aprono, vi trovano portentosamente addormentati madre e figliuoli, li accolgono, danno battesimo ai bimbi, che sono chiamati Sadoro e Mirabello, ed ospitano lungamente tutti e tre, senza venir mai a sapere chi realmente siano. Frattanto Aiolfo è stato tratto di prigione dal re Luigi suo zio; ed andandosene poi sconsolato per il mondo, capita anch' egli a Venezia, e,

sotto finto nome, va qual capitano a liberar Candia da un saracino, che se n'erà impadronito e l'aveva resa ribelle, e sconfigge poi anche le genti venute alla riscossa. Una burrasca lo sbalestra a Napoli, città saracina essa stessa, e per tal modo gli procaccia altre avventure. Ritorna poi a Venezia, non più incognito; e la nuova della sua presenza essendoi giunta a S. Zaccaria, Bellarosa manda a lui i figliuoli, che sono frattanto cresciuti, ed ha quindi la gioia di riunirsi col marito festante. Più tardi Aiolfo, con un esercito del quale fanno parte i due giovani, viene in soccorso dei Veneziani per un'altra guerra di Candia, nuovamente ribelle, a cui tien dietro una impresa di Costantinopoli, che procaccia ad uno de figli la figliuola dell' imperatore qual moglie, e la corona imperiale, che gli è imposta in Roma. E da Costantinopoli, dov'è con lui la madre Bellarosa, accade che questi venga poi, trasportato da demonii, sui quali ha potere, a salvare Parigi da un gravissimo pericolo. L'ultimo canto narra di un' andata di Aiolfo al Santo Sepolcro, e del veleno che nel ritorno gli è propinato a S. Giovanni d' Acri da un maganzese. Il figlio, colle sue arti, riesce ad averlo seco morente a Costantinopoli; ed ivi, per il dolore di lui, spira arcor prima di lui Bellarosa.

Che la somiglianza fra i nomi « Bellarosa » e « Rosaflorida » provenga da un'intima connessione in cambio di essere effetto di uno mero incontro fortuito, parrà probabilmente cosa troppo dubbia, perchè fosse qui da fermarsi a dar conto particolareggiato di un poema da strapazzo, sia pure non accessibile ai più. Ma si badi. Una « chanson de geste » che ha coll' *Aiol* rapporti strettissimi, mi fornisce in funzioni analoghe un terzo nome singolarmente adatto a fare ufficio di mediatore fra gli altri due, sicchè ne resulta un ravvicinamento impensato. L'omonimia e la tendenza a narrare dei padri allorchè i figliuoli erano famosi, condussero a convertire in storia giovanile del padre di Aiol un *Elie de Saint Gilles*, o

semplicemente *Elie*, che in origine gli era affatto estraneo [1]. Ivi il protagonista, trovandosi, come Aiol, in terra saracina, vi suscita l'amore di « Rosamonde », figliuola del re Macabré, che per lui si fa cristiana, e che dovrebbe secondo tutte le norme della logica de' romanzi diventare sua moglie, se il bisogno di metter d'accordo l'*Elie* coll' *Aiol* non avesse costretto chi rimaneggiò il poema a sostituire allo scioglimento naturale una conclusione artifiziosa. Ora si consideri il nome « Rosamonda ». O non è forse espressione esatta, ma più chiara e appropriata, di ciò che a un orecchio latino esso pareva dire, *rosa monda* (del significato primitivo germanico nessuno aveva sentore) [2], il « Bellarosa » datoci dal testo italiano in ottava rima ? E alla sua volta il « Rosaflorida » spagnuolo rispecchia in altra maniera « Rosamonde », con sostituzione di epiteto, ma serbando ai componenti l'ordine in cui si presentavano. Sicchè io sono indotto a pensare, essere esistita una redazione in cui la dama e futura sposa di Aiol si chiamasse « Rosamonde ». Immaginare che il « Rosamonde » dell' *Elie* esercitasse indipendentemente un' azione sull' onomastica della progenie spagnuola e della progenie italiana dell' *Aiol*, sarebbe cosa affatto aliena dalla verosimiglianza, tanto più che l'*Elie* ebbe scarsa divulgazione [3].

Un nome ha prodotto un lungo discorso. Per ciò che concerne l'azione adombrata nella romanza spagnuola posso sbrigarmi in breve. Rispetto ad essa un riscontro ben migliore di quello fornito dal poema in ottave (anche qui sono stato preceduto dal Foerster, p. XXI e XVIII) è offerto dal testo italiano in prosa di Andrea da Barberino [4] e da esso soltanto. La

1. L'*Elie de Saint Gille*, oltre che dal Foerster nel volume varie volte citato, è stato pubblicato separatamente dal Raynaud nel 1879 per la *Société des anciens textes français*. Nel giudizio sulla condizione primitiva del poema concordano gli editori : RAYNAUD, p. XIX-XX ; FOERSTER, p. XLIV-XLV.

2. Si può vedere FÖRSTEMANN, *Altdeutsches namenbuch*, t. I, 2ª ed., Bonn, 1900, col. 1282.

3. V. FOERSTER, p. XLIII-XLIV, RAYNAUD, p. XXIII-XXIV.

4. *Storia di Ajolfo del Barbicone* ecc., Bologna, 1863-64; due volumi curati, in servigio della Commissione per i Testi di Lingua, da Leone Del Prete.

Leonida che in questa redazione risponde alla Bellarosa di quello in ottava rima, alla Mirabel della « chanson de geste », innamoratasi di Aiolfo « de oydas, que no de vista » (posso valermi delle parole stesse del « romance »), per il gran bene che aveva sentito dire di lui dal gigante Tornabuc, ritornato di Francia (cap. xxx), chiama a sè un suo nano di nome Farlet, e, non altrimenti da ciò che fa Rosaflorida coll' aio Blandinos, gli affida una lettera da portare a colui che ella ama, perchè abbia da venirsene a lei (cap. xxxi; e V. poi anche xxxiii). Fra il « romance » e la nostra prosa ci sono anche convenienze di parole [1]; ma non sono esse che contano [2].

Ha così messo salde radici ha persuasione che la *Rosaflorida* sia proprio un fiore sbocciato sull' albero dell' *Aiol*. E una radice s'aggiunge per fatto dell' analoga *Melisenda*. Il nome « Ayruelo » che ivi è dato al « conde » di cui la fanciulla si è accesa non mi par proprio essere altra cosa che un adattamento di « Aiol » alle convenienze castigliane. Ma anche un altro elemento ci porta alla medesima fonte. Mentre Melisenda, « hija del emperante », figliuola dell'imperatore, non diversamente dalla Belissant dell' *Amis et Amiles* da cui proviene invece il nome suo, ha nella stessa residenza paterna, appunto come Belissant (nel « romance »

1. V. 25, « bien vengas tu, Blandinos » : I, 58, « Ben vegna il mio Farlet. » — V. 27-31, « Llébesme aquesta carta .... á Montesinos... Que me viniese á vere » : p. 59, « da sua parte gli portasse una lettera... promettendogli molte ricchezze s'egli facesse tanto, che 'l Valletto la venisse a vedere. »

2. Piuttosto rileverò che tanto Rosaflorida, quanto Lionida non si limitano a toccar la corda del sentimento. Rosaflorida prende sopra di sè le spese del lungo viaggio, promette di vestire di ricchi abiti scudieri e val letti, offre, per tacere di trenta castelli, cento marchi d'oro e cento d'argento (v. 34-46); Lionida, certo più delicatamente, manda « uno anello, nel quale era una ricca pietra di gran valuta » (p. 59). — Noterò altresì che la prima dichiara di aver scritto la lettera col (proprio) sangue (v. 28); e la seconda dice che, mentre scriveva, dovette molte volte rasciugarsi le lagrime per non bagnare il « brieve ».

non ci moviamo dalla città, nella « chanson » non usciamo nemmeno dal palazzo) l'oggetto de' suoi ardori, ecco che venuta ad Ayruelo, gli dice, « yo soy una morica venida de allende el mar ». Glielo dica pur anche scherzosamente, lo scherzo dove avere un' origine, che ora intendiam bene. Sicchè la *Melisenda* ci apparisce contaminazione di due temi affini : di uno principale, emanato dall' *Amis et Amiles*, e di uno secondario, che mette capo all' *Aiol*, e che in forma autonoma ci è rappresentato dalla *Rosaflorida*, la quale ottiene di qui una riprova del suo esser realmente ciò che vuol essere. Così stando le cose si capisce anche bene che tra i due « romances » s'abbiano o si determinino comunanze di parole e di versi [1], siano poi da porre comunque si voglia le partite del dare e dell' avere. E altresì si capisce che in una versione si sia potuta chiamare « Melisendra » la Guiomar, che otterrà per marito Montesinos [2].

Qui le spiegazioni riescono ovvie e persuasive. Ma come spiegheremo i rapporti della *Rosaflorida* cogli *Aiolfi* italiani ?

Sarà da premettere che essi sono suscettibili di una semplificazione ; ed oso anzi dire che una semplificazione viene ad imporsi. Al posto della prosa di Andrea da Barberino e del poema in ottava rima, da assegnarsi rispettivamente con verosimiglianza al principio e alla fine del secolo xv [3], vorrà

1. *Melis.* : « ¿ Qué es aquesto, Melisenda ? ¿ Esto qué podia estar ? ¡ O vos teneis mal de amores, ó os quereis loca tornar ! — Que no tengo mal de amores, ni tengo por quien penar ». — *Rosaflor.* di Londra : « ¿ Qué abedes vos, la Rrosa ? ¿ Qué abedes Rrosaflorida, Que en las vozes que dades parecés loca sandía ? » *Rosaflor.* del *Cancion. de Rom.* : « ¿ Qué es aquesto, mi señora ? ¿ Que es esto, Rosaflorida ? O tenedes mal de amores, ó estais loca sandía. — Ni yo tengo mal de amores ny estoy loca sandía ».

2. Menénd. y Pel., *Antol.*, XII, 418-9, in nota.

3. Andrea da Barberino era nato nel 1370 o giù di lì (V. la « Prefazione » del Vandelli al testo dei *Reali di Francia*, Pte Ia, Bologna, 1892, p. cvi, in nota), e l'*Aiolfo* non pare da considerare come una delle prime sue opere. Quanto al poema, giudico dall' insieme ; ma ad una determinazione positiva potranno forse condurre le ribellioni candiotte. Di un curioso rapporto col *Morgante* ho bisogno di poter discorrere con agio ; e

essere sostituito, per ciò che riguarda il problema attuale, un unico testo, nel quale la principessa saracina destinata a diventar moglie di Aiolfo agisse come agisce nella redazione prosaica e si chiamasse con un nome atto a darci ragione da una parte di « Bellarosa », dall' altra di « Rosaflorida », e precisamente, come è venuto ad apparire assai probabile, « Rosamonde », « Rosamonda ». La sostituzione riceve lume ed appoggio dai resultati a cui un confronto diligente fra le due versioni italiane ha condotto il Foerster. Mentre gli editori francesi dell' *Aiol*, guardando le cose alquanto superficialmente, avevano visto nel poema null' altro « qu'une imitation lointaine de la version en prose d'Andrea » (p. xlvij), il loro competitore tedesco appurò esserci nel poema, nonostante il suo grande allontanamento dalla tradizione, un certo numero di tratti, maggiori e minori, che trovano rispondenza nell' *Aiol* francese e non l'hanno nella prosa nostra, o che ve la trovano migliore che in questa (p. xix). In pari tempo erano altresì venute a manifestarglisi convenienze speciali fra le due redazioni italiane ; sicchè la conclusione doveva essere, e fu, che esse mettessero capo a un comune ascendente, distinto dalla « chanson de geste » pervenuta a noi ; ascendente che il Foerster considera come già proprio dell' Italia. Ad essa potè appartenere, e nondimeno essere pur sempre francese di linguaggio. Chi ignora oggidì quanto intensamente nelle nostre regioni settentrionali (a Venezia, o lì presso, dovett' esser composto il poema in ottava rima) si sia narrato in francese fino al declinare del secolo XIV [1] ?

però rinunzio a trattarne in questo luogo. Noterò bensì non essere da fare assegnamento sopra un' ultima ottava dalla quale il poema apparirebbe composto proprio per esser stampato, da tale che doveva pubblicar poco dopo il *Carlo Martello*. « Carlo martello si domanda questo || con i fatti d'ugo fia stampito presto », dicono i versi finali. Questa ottava può troppo bene venire da un editore, anzichè dall' autore. Cfr. la *Bibliografia* melziana, p. 19 e 295 nell' edizione originaria del 1838 (i versi, a p. 293), p. 6 e 114 nell rimaneggiamento del Tosi.

1. L'informazione più ricca per questo soggetto si troverà in uno scritto

A un testo francese in prosa, non conservato o non conosciuto, pensa come a fonte diretta di Andrea da Barberino, assegnandolo a quel secolo, la coppia Normand-Raynaud [1]; e un argomento speciale che se n'adduce ci tocca troppo da vicino per non essere qui riferito. Una traccia dell' originale che Andrea aveva davanti è scorta là dove alla principessa che Aiolfo ha condotto di Spagna, si dà in Parigi il battesimo: « ... E quando furono per battezzarla, non sappiendo come le porre nome, el re Aluigi misse el capo dentro e videla ignuda. E la reina la ricoperse, e disse : O santa corona, vaglia cortesia. E-l re si volse, e tre volte disse : *Par nostre Dame, par nostre Dame, par nostre Dame de Paris, je non vi oncques mais plus mirable dame* [2]. E per questa parola le fu posto nome *Mirabildam*. E così si mutò el nome di *Lionida* in *Mirabildam*; benchè molti la chiamano *Mirabella*; ma guastano el nome. » [3] La traccia tuttavia pottrebb' esser fallace. Non è punto da escludere che Andrea da Barberino, avvezzo alle letture in lingua d'oïl, abbia immaginato lui la curiosa scenetta, inspirata ad intenti etimologici, che a lui ben convengono [4]. Certo poi essa pare inventata piuttosto di qua

di Paul Meyer, « De l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge », pubblicato negli *Atti del Congresso Internazionale di Scienze storiche* tenuto a Roma nell' aprile del 1903, Vol. IV, p. 61-104. Quanto alla durata del fenomeno, si confronti colla p. 93 di questo scritto una mia nota a p. 15 della 2ª edizione delle *Fonti dell' Orlando Furioso*, Firenze, 1900, e ciò che mi è accaduto di mettere in chiaro riguardo al tempo in cui fu composto l'*Attila* di Nicolò da Càsola, *Romania*, XXXVII, 96-102.

1. *Introd.*, p. XLV.

2. L'editore Del Prete, I, 327 (n. 74), dice di aver cercato alla meglio di correggere queste parole, date spropositatamente nei codici. Non mi do qui la briga di ricorrere ad essi, per meglio assodare la lezione.

3. Fine del cap. LXXI; I, 139-40.

4. Riporterò ciò che mi trovo aver scritto a proposito de' suoi *Reali di Francia* nelle *Ricerche* destinate a servire d'introduzione al testo, Bologna, 1872 (p. 302) : « Più volte l'autore si studia d'interpretare i nomi e di mostrarne l'origine. Riccieri a suo dire era prima chiamato Ricciardo ; Riccieri fu detto 'perchè venne poi tutto ricciuto' (I, 19). Maganza, l'epo-

che di là delle Alpi, poichè spiega meglio il nome *Mirabel, Mirabella,* a chi diceva *mirabil, mirabel,* e cogli accenti poteva fare a fidanza, che a chi profferiva *mirable.* Bensì essa mostra nota ad Andrea la denominazione originaria della donna, la quale d'altronde si riflette anche nel nome *Mirabello,* imposto [1] ad uno dei figliuoli ; e gli potè esser nota tanto dalla redazione che è da ritenere essere stata comune capostipite alla prosa nostra ed al poema in ottave, quanto dalla « chanson de geste » o da che altro so io ; dacchè l'indagine dimostra che il romanziere toscano fu industrioso raccoglitore e ingegnoso compilatore di versioni diverse di una medesima storia [2]. Dirà qualche cosa in favore della prima ipotesi l'osservazione che la conoscenza del nome *Mirabel, Mirabella,* renderebbe ancor più piana la metamorfosi da me supposta di *Rosamonde* in *Bellarosa.* Qualche cosa, non molto ; poichè, con *Mirabella* davanti, *Rosamonda* avrebbe dovuto diventare piuttosto *Rosabella.* E si consideri che anche dopo il preteso mutamento di nome Andrea seguita a chiamare imperturbatamente *Leonida* la donna [3] ; il che prova che si tratta di un elemento per lui affatto accessorio e deve rendere noi molto proclivi a vederci un' intrusione. Ma da tutte queste dubbiezze speciali sgorga una conclusione generale e di lunga portata : la conoscenza nostra delle vicende

nima della perfida gesta, fu così denominata dalla madre 'per lo regno che avea cambiato, che viene a dire, 'io ò male changié' (I, 22). Fioravante significa ' questo fior vada inanzi ' (II, 1). »

1. L'imposizione segue nel c. CLXXIII : t. I, p. 285.

2. Si osservi alla p. 217 delle citate *Ricerche* lo schema col quale diedi forma grafica a ciò che, rispetto al l. IV dei *Reali,* ossia al *Buovo,* era venuto resultandomi dallo studio particolareggiato antecedente. Preziose dilucidazioni ebbe poi ad aggiungere il frammento riccardiano di un' altra redazione toscana in prosa, a me allora ignota. V. *Zeit. für roman. Philol.,* XII, 493, 500-502.

3. Una volta (non oso dire che sia l'unica) la cosa gli torna a mente e gli desta come un po' di scrupolo ; ma null' altro ne esce se non un « Non si potrebbe dire el pianto che facea Lionida, per altro nome chiamata Mirabildam » (cap. CII ; I, 193).

dell' *Aiol* è peggio che imperfetta; e ben più numerosi dei testi che possediamo sono da ritenere i perduti. Ciò è da aver ben presente ritornando alla *Rosaflorida*.

Dato che autore fosse realmente Juan Rodríguez, saremmo tratti a riflettere che questi (mi affido al Menéndez y Pelayo, *Antología*, V, CCXIII, e ne uso le parole) « viajó mucho por Italia, en compañía de su señor » : D. Juan de Cervantes, un prelato che rappresentò una parte notevole nella politica [1] e che ben dovette vivere a lungo nella curia pontificia e però fra noi, se fu creato cardinale fino dal 1426, quattro anni avanti di essere titolare della prima tra le sedi vescovili ed arcivescovili spagnuole a cui lo troviamo successivamente preposto [2], taluna delle quali forse non lo vide neppure. Ma non si pensi di aver qui, viceversa, un buon argomento per l'assegnazione del « romance » al rimatore-novelliere. Il vagabondaggio perpetuo dei cantastorie e contastorie, l'ufizio che essi adempivano di scemare ai signori la noia dei lunghi viaggi, l'enorme richiamo di pellegrini che esercitavano Roma da una parte, Compostella dall' altra [3], ben poterono trasportar nella Spagna un *Aiol* rifoggiato qui da noi, specialmente se francese di linguaggio; nè d'altronde è detto che il nome e l'episodio da cui sono rannodati la *Rosaflorida* e gli *Aiolfi* italiani non siano preesistiti in qualche

1. V., a buon conto, CIACCONIO. *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium*, t. II, col. 860-61 ; VON HEFELE, *Conciliengeschichte*, VII, 774. Negli atti divulgati del Concilio di Basilea il nome del Cervantes — « Johannis tituli sancti Petri ad vincula presbyteri cardinalis » — mi appare la prima volta il 6 settembre 1432, LABBÉ, *Sacrosancta Concilia*, ediz. Coleti, t. XVII, col. 255. Era già in quel primo anno con lui Juan Rodríguez, che a Basilea fu certamente, conservandone triste ricordo ?

2. Dal Gams, *Series Episcoporum Ecclesiae Catholicae*, Ratisbona, 1873, ricavo che esse furono Tuy (1430), Avila (1438), Segovia (1442), Siviglia (1449). È da escludere Burgos. Quale arcivescovo di Siviglia il Cervantes morì nel 1453; e a Siviglia ebbe sopoltura.

3. A questi pellegrinaggi domandai la spiegazione di un rapporto italo-spagnuolo relativo alla leggenda di Roncisvalle, che ci si mostra nientemeno che nel 1131. V. *Archivio storico italiano*, serie 4ª, t. XIX (1887), p. 51-52.

redazione spettante propriamente alla Francia. Certo poi la presenza di una redazione siffatta nella penisola iberica è, più che domandata, richiesta da ciò che è accaduto di osservare rispetto alla *Melisenda*.

Con tutto ciò, se dei tre « romances » che nel codice di Londra stanno colle poesie di Juan Rodríguez uno dovesse proprio appartenergli, questo, secondo me, avrebbe ad essere la *Rosaflorida*. Rispetto agli altri l'ufficio suo non può essere andato al di là del raccogliere e mettere in iscritto. Così vogliono gli sgorbi che le lezioni londinesi, guardate in sè stesse e raffrontate con quelle che abbiamo da altre fonti, vengono a manifestarci.

Ma più genuina della londinese non è da reputare analogamente anche la *Rosaflorida* del *Cancionero de Romances* ? Ad affermarlo parrebbe d'esser subito condotti dal paragone dei due cominciamenti. Il nostro pone la scena nella remota Ungheria e in un enimmatico castello che chiama « Chapiua » vale a dire « Chapiva », o forse piuttosto « Chapina ». L'altro la mette nella Castiglia stessa e profferisce dei nomi familiari agli orecchi spagnuoli in connessione col nostro soggetto o almeno colla sua materia, « Rocafrida », « Fontefrida ». Vero che dei due castelli di « Rocafrida », che, in condizione di ruderi, si additavano al tempo di Filippo II [1], l'uno, dove proprio la gente di allora faceva risiedere la « Rosaflorida » della romanza [2] e venire a vivere e morire, attratto da lei, Montesinos, era nella Mancha, in prossimità

1. Menéndez y Pelayo, *Antol.*, XII, 411-14. I dati sono forniti da « Relaciones » ufficiali di quel tempo, che cominciarono ad esser messe a profitto dal Pellicer nelle note al *Don Chisciotte*. Del Pellicer, di cui il Menéndez y Pelayo si vale, ho davanti anche il testo, nell' edizione di otto volumi in 16°, Madrid, 1798-99, t. VI, p. 317-22.

2. Di questa gli abitanti de' luoghi (credo bene essi stessi e non l'estensore delle loro risposte) citavano un doppio ottonario che non è nella lezione del *Cancionero de Romances*, e che andrebbe qui inserito tra il secondo ed il terzo :

Por agua tiene la entrada y por agua la salida.

della « Cueva » di cui tanto c'intrattiene il Cervantes [1]; e l'altro, che al ciclo epico carolingio si trova rannodato da una preghiera che la vigilia dell' Ascensione si recitava ogni anno dopo la messa « por el rey Pepino » in un antico prossimo romitaggio al quale s'andava processionalmente, sorgeva presso Zorita de los Canes nella provincia di Guadalajara. Ma di qui resultan pur sempre dati per la popolarità, e conseguentemente presunzioni per l'antichità della lezione del *Cancionero de Romances*. Tuttavia questo stesso motivo ci rende mal concepibile la sostituzione della londinese, che invece si capisce benissimo come potesse essere scacciata. E sa di originario il nome « Blandinos », suggerito forse dalla « Brangain », « Brangien » — « Brandina » talora in testi italiani — fida ancella d'Isotta, per l'aio di « Rosaflorida », che rimane anonimo nella versione del *Cancionero*. Nella quale il basamento d'oro delle muraglie, i muri d'argento, gli zaffiri e il conseguente splendore notturno, che danno al castello un carattere fantastico, possono molto bene essere stati trasportati d'altronde. Per le gemme e la luce ciò è anzi da affermare risolutamente [2]. E contro ciò a me stesso

1. In me il sentir Don Chisciotte manifestare un gran desiderio di entrarci per « ver á ojosvistas, si eran verdaderas las maravillas que de ella se dezian por todos aquellos contornos » (P^te^ 2^a^, c. XXII), e il modo stesso come, sotto forma di parodia, si svolge poi l'episodio, determinano la convinzione che se ne contasse ben altro che quanto è noto a noi : tale da far dire al Pellicer (ed. cit., p. 327), « Las marabillas, que de la Cueva de Montesinos se decian por todos aquellos contornos, no eran á la verdad tantas, como pondera Cervantes, afectando seguir la voz del pueblo ». Credo cioè che se ne dovessero narrare cose analoghe a quelle che si raccontavano della grotta nostra della Sibilla di Norcia e del germanico Monte di Venere, e che a Montesinos si fossero attribuite avventure da farlo apparire uno stretto consanguineo del Tannhäuser e di Guerino il Meschino.

2. Il Menéndez y Pelayo, p. 411, rileva come i versi « Entre almena y almena está una piedra zafira ; Tanto relumbra de noche como el sol á mediodia », trovino riscontro nel « Romance de Bovalías el pagano », DURAN, n. 2. *Primav.* n. 126 : « Encima en el chapitel estaba un rubí preciado : Tanto relumbra de noche como el sol en dia claro. » Ora qui si

era accaduto di pensare dapprima, direi cavata d'altronde anche la menzione d'una sorella, dalla quale Rosaflorida si riconosce superata o uguagliata in bellezza:

> Darle he yo este mi cuerpo el mas lindo que hay en Castilla,
> Si no es él de mi hermana, que de fuego sea ardida.

Una menzione siffatta nè ha riscontro od appiglio, che io sappia, dentro alla stirpe degli *Aiol* [1], nè conviene al soggetto considerato in sè medesimo.

parla di un padiglione; e il tratto è un luogo comune delle descrizioni appunto di padiglioni, così copiose nella letteratura cavalleresca della Francia e dell' Italia. Valgano le indicazioni fornite nelle *Fonti dell' Orlando Furioso*, 2ª ed., p. 378-80. Alla maniera medesima, per esemplificare, il padiglione d'Alessandro del *Romans d'Alixandre*, ed. Michelant, p. 53, ha in funzione di pomo (d'una delle aste che lo reggono) « un carboucle qui luist par nuit oscure »; e del padiglione di Luciana dice il Pulci, *Morgante*, XIV, 86, « I carbonchi e le gemme, ch' egli avia, Facean d'oscura notté parer giorno ». E citerò anche, di su la stampa del Vandelli (V. *Fonti*, p. 379, n. 10), questo passo che occorre sulla fine del polimorfo *Padiglione di Carlo Magno*: « Di mezza notte vi parea di giorno. El fusto suo era d'ambra e di corallo » — verso alterato — « E'l piedistallo è d'oro e di cristallo. » Qui, come si vede, ha rispondenza in condizioni diverse anche « El pié tenia de oro ».

1. Riscontro od appiglio avrebbe invece in quella dei *Floovent*, dove due fanciulle, Maugalie e Florete nella « chanson de geste », Drugiolina o Drusolina e Galerana nelle redazioni italiane, innamorano entrambe perdutamente dello straniero protagonista. Fra le due non è parentela nella « chanson »; ma nelle versioni nostre sone cugine germane, figliuole di fratelli; e nel *Libro delle storie di Fioravante*, cap. XXXIII (*Ricerche intorno ai Reali di Francia* ecc., p. 391) può accadere che l'una rivolga la parola all'altra chiamandola « Sirocchia mia ». La rivalità produce nella « chanson » due scene da segnalare. Nella prima Florete, non riuscita a farsi baciare da Floovant e ben comprendendo esserne causa Maugalie, rende omaggio alla sua bellezza — « Bien la devez amer, car elle ai le cors gent » ed. MICHELANT-GUESSARD, p. 17, v. 516 (cfr. p. 67, v. 2198-99) —, ma le dà accusa d'esser leggiera, provocando il giovane a dirle, — v. 521 — « Moult la aez, pucele ». Nell' altra — p. 20-21, v. 640-671 — le due fanciulle « Formant se contralient a deçai et delai; Jai venisent ansanble », cioè alle mani, « quan l'on les desservrai ». L'esito nondimeno è lieto; poichè, se Maugalie ottiene per marito Floovant, Florete finisce per contentarsi di sposarne il prode scudiero e compagno Richier — p. 67-70, v. 2184-2272 — e se ne trova bene. — Invece nelle ver-

E come non vedo ragioni che obblighino a togliere a Juan Rodríguez la *Rosaflorida*, taluna ne vedo che aggiunge un poco di conforto all' attribuzione del codice di Londra. Fra i tre « romances » esso è il primo ; e se non è preceduto da un affermativo « Romance suyo », a quel modo che in capo ad altre composizioni si legge « Mote suyo », « Cancion suya », « Cancion suyo », « Otras suyas », si distingue pur sempre in qualche misura dai due confratelli col non portar nulla là dove essi hanno un generico » « Rromance », « Romance ». E imitazione della poesia del popolo piuttosto che poesia di popolo la *Rosaflorida* mi par essere anche per la natura dei rapporti che la legano alla stirpe dell' *Aiol*. Così ben si capirebbe che fosse opera di un rimatore che *El conde Arnaldos* e *La infantina* attesterebbero aver prestato orecchio con simpatia ai canti che tra il popolo erano divulgati, alla maniera come lo diede, prendendone lo stampo e lo spunto a composizioni spiccatamente proprie, un contemporaneo di Juan Rodríguez, il Carvajal [1]. Ma tutto questo non basta davvero perchè io mi permetta un' asserzione ; sicchè mi trovo ridotto a sperar luce da una più larga e profonda esplorazione del materiale manoscritto. Saprà dirci nulla il Foulché-Delbosc, postosi alla bella impresa di raccogliere e pubblicare riunito, sia pure con « carácter esencialmente provisional », sotto il titolo di *Cancionero Castellano del siglo XV*, « todo el caudal poético » di questo tempo, e che, qual tomo 19 della *Nueva Biblioteca de Autores Españoles*, ha cominciato dal darci (Madrid, 1912) il cominciamento dell' opera ? — Si vedrà a suo tempo.

PIO RAJNA.

sioni italiane la catastrofe è tragica. Avendo Fioravante, prigioniero e dato in custodia alle due fanciulle e da loro invitato a scegliere, dichiarato di risolversi per Drugiolina o Drusolina, Galerana si ritrae nella sua camera, e strette le pugna, cade morta a terra (*Fioravante*, cap. XXXIII, p. 392 ; *Reali*, l. II, cap. XV).

1. Dei due « Romances » del Carvajal discorro nello scritto indicato nella n. 5 della p. 116.

L· ANNEI SENECAE

OPERA, ET AD DICENDI FACVLTATEM, ET AD bene uiuendũ utilissima, per DES. ERASMVM ROTEROD. ex fide ueterum codicũ, tum ex probatis autoribus, postremo sagaci non nunquã diuinatione, sic emendata, ut merito prioré æditioné, ipso ab/ sente peractã, nolit haberi pro sua. Confer & ita rem habere cóperies.

Adiecta sunt eiusdem scholia nonnulla.

Ad Usum frum Capucinorũ Conu^tus Salin

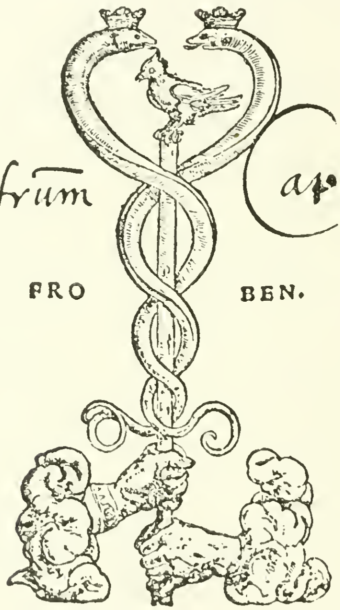

FRO BEN.

BASILEAE IN OFFICINA FROBENIANA, ANNO M. D. XXIX.

hic Manum Des. Erasmi Scribentis Deosculare

Haiom Caminge phrysio amico Des. Erasmus Rot. dono dedit. 1529 3: Id. Ian.

P. Mortar.

Aducite hoc dignum peculiari Consideraone.

Page 135.

NOTE SUR UN LIVRE PORTANT UN HOMMAGE D'ÉRASME

La bibliothèque de la ville de Salins du Jura, possède un exemplaire de l'édition des œuvres de Senèque le philosophe, donnée par Érasme en 1529, et dont le titre est reproduit ci-contre en facsimile.

C'est un petit in-fol. de 8 ffnc., 690 pp., 9 ffnc., avec signatures a^8, $a\text{-}z^6$, $A\text{-}Z^6$, $Aa\text{-}Ii^6$, KK^4, Kk^4, Ll^4, Mm^6, Nn^8. Au fnc. 9e final, se trouve ce colophon : BASILEAE EX OFFICINA FROBENIANA || per Hieronymum Frobenium & Ioannem Hervagium, || Mense Martio. Anno M.D.XXIX. || Sur le verso, la marque de Froben, la même que celle du titre.

L'exemplaire qui est à Salins est couvert d'une reliure du XVIe siècle, en peau de truie gaufrée et c'est semble-t-il la reliure primitive. Des deux fermoirs, un seul subsiste et le dos a été refait au XVIIe siècle, en veau, sans doute par les soins des capucins de Salins à qui il a appartenu, comme en témoigne ces mots *Ad Usum fratrum Capucinorum Conventus Salinensis*, qui se lisent sur le titre.

Ce qui rend à la fois intéressant et précieux ce volume, c'est l'hommage suivant qu'il porte : *Haioni Caminge phrysio amico Des. Erasmus Rot. dono dedit. 1529. 3 Id. jan.*

Deux notes de mains plus récentes, écrites un peu au-dessous, à droite et à gauche, montrent qu'à une époque déjà loin de nous, on faisait grand cas de ce *Sénèque* : La première dit : *Hic manum Des. Erasmi scribentis deosculare.* L'autre note ajoute : *Aduerte hoc dignum peculiari consideraone* [pour *consideratione*] et un astérisque renvoie à la dédicace.

Sous les lignes tracées par Érasme se voit un nom : *P Moreau*, à qui, au XVIe siècle, le livre a appartenu.

Aucun doute ne peut s'élever sur l'authenticité de l'autographe d'Érasme et nous ne nous attarderons pas là-dessus.

Nous voulons seulement identifier le personnage à qui le célèbre humaniste a donné ce volume et, s'il est possible, expliquer la suite de la destinée de celui-ci.

Haijo Caminga ou plutôt van Cammingha fut lié avec la plupart des érudits de son temps et il entretenait avec eux les plus cordiaux rapports. Sa biographie complète est encore à écrire et malheureusement ce que nous en savons se réduit à peu de chose. C'est dans les très rares lettres de lui que nous possédons et dans celles de quelques-uns de ses correspondants que nous avons trouvé les éléments de l'esquisse suivante.

Il appartenait à une ancienne famille noble de la Frise, dont plusieurs membres ont laissé des traces dans l'histoire. Son père, Pieter van Cammingha, seigneur d'Ameland, joua un rôle important dans la sédition de Leeuwarden en 1487. Il laissa trois fils : Sicco, Wytso (celui-ci lui succéda comme seigneur d'Ameland) et Haijo qui nous occupe.

Ce dernier naquit au début du XVI^e^ siècle, peut-être en 1503, et c'est à Leeuwarden qu'il reçut sa première instruction sous la direction d'Antoine de Cologne. Parmi ses condisciples d'alors il convient de citer Viglius van Aytta de Zuichem qui, par la suite, lui demeura très attaché.

Haijo Cammingha montra de bonne heure, paraît-il, un goût très vif pour l'étude et, comme beaucoup de ses compatriotes, il fréquenta pour se perfectionner les écoles et les universités des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Sa vie est errante de même que celle de tant d'humanistes de ce temps, et il n'est pas aisé d'en suivre exactement les étapes.

Le 1^er^ mai 1528, après un long voyage en Allemagne, il arrive à Dôle, dont l'Université alors florissante attirait beau-

coup de Belges. Il y retrouve Viglius Zuichem comme nous l'apprend une lettre de celui-ci [1]. Nous ignorons la durée du séjour de Cammingha à Dôle, mais nous pensons qu'il se prolongea jusqu'à la fin de janvier 1529. Ce serait en cette ville qu'il reçut la lettre d'Erasme, du 12 novembre 1528 [2].

En février 1529 Cammingha a rejoint Érasme à Bâle [3] et il vécut avec lui jusqu'à la fin de 1530, tant à Bâle qu'à Fribourg [4]. Il voyagea alors en Italie, et retourna en passant par Louvain, dans son pays natal où il se trouve au début de 1532 [5]. Il semble avoir fait alors en Frise un assez long séjour. En 1533, le 2 septembre, il écrit de Leeuwarden à Érasme dont la prochaine venue en Brabant lui était annoncée, et il prie son ancien maître et ami de venir chez lui, mettant à sa disposition sa maison et ses jardins [6].

Nous pensons que c'est encore à Leeuwarden qu'il reçut les deux lettres que Viglius lui écrivit de Spire, le 8 septembre 1535 et le 15 juillet 1536. Dans cette dernière, Viglius l'engageait fort à se marier, mais Cammingha ne se laissa pas convaincre, et toute sa vie demeura célibataire [7].

En 1541 il est de nouveau en voyage. Une lettre qu'il écrit à Ausone Hoxvier établit sa présence à Louvain vers la

1. A son beau-père Bernard Bucho, datée de Dôle, 1528, 9 mai (dans *Analecta belgica* de Hoynck van Papendrecht, II, 1, pp. 4-6).

2. Datée de Bâle (dans *Opera*, édit. Le Clerc, t. III : epistolae, col. 1128-1130).

3. Lettre d'Erasme à Haijo Hermannus, Bâle, 1529, 25 février (*Epist.* III, 1159) et lettre de Viglius à Érasme, Dôle 1529, 23 mars (*Analecta belgica*, II, 1, 9-10).

4. Lettre d'Erasme à Gérard ab Herema, Fribourg 1530, 31 janvier (*Epist.* III, 1128-1130).

5. Lettre d'Hector Hoxvier à Érasme, Franeker, 1532, 16 mars (Förstemann et Günther. *Briefe an Desiderius Erasmus* dans le 27e *Beiheft z. Centralbl. f. Bibliothekswesen*, Leipzig 1904, pp. 200-203).

6. Lettre de Haijo Cammingha à Erasme, Leeuwarden 1533, 2 sept. (Förstemann et Günther, pp. 228-229).

7. Ces lettres se trouvent à la Bibliothèque royale de Bruxelles, Manuscrits II, 1040, ff. 129a-130b et 6920, pp. 116-117 (lettre du 8 sept. 1535) et *ibid.*, II, 1040, ff. 153a b (lettre du 15 juillet 1536).

fin de mai[1]. Il se rend ensuite en France, à Bourges et à Orléans[2], et ne reprit le chemin de la Frise qu'en 1542.

Pour cette année nous possédons deux lettres que lui adressa son vieil ami Viglius.

Celui-ci avait perdu sa mère, Ida van Heringa, et Haijo lui avait écrit dans cette circonstance si triste, une lettre dont la cordialité avait fort touché Viglius qui lui en exprima sa vive gratitude le 25 février[3]. La seconde lettre de Viglius, datée de Bruxelles 1542, 13 août, nous apprend que Cammingha revenant en Frise, se trouvait alors à Cambrai[4]. Le 18 octobre 1544 il est à Lomme, auprès d'Utrecht, l'hôte d'un personnage dont il ne dit pas le nom[5].

Après cette date, nous ne savons rien de précis sur son existence. Son frère Wytso, mort sans fils le 10 octobre 1552, lui avait par testament du 25 octobre 1541[6], laissé la seigneurie d'Ameland, mais il n'en jouit pas longtemps.

Le 19 décembre 1556 il tombait, le crâne fracassé par un noble frison, Feije Houwerda, devant le Weeshuis à Leeuwarden.

Les causes de cette mort tragique sont inconnues et les

1. Datée : Pridie Pentecostis (dans *Epistolarum ab illustribus et claris viris scriptarum centuriae tres quas passim ex autographis collegit et edidit Simon Abbes Gabbema*. Groningue, 1666, in-12. Pp. 537-540).

2. Lettre de Viglius à Haijo Cammingha, Ingolstadt 1541, 28 juillet (mss. II, 1040[2] de la bibl. royale de Bruxelles, 199 et 199[2]).

3. Dans Gabbema, pp. 552-554, et ms. de Bruxelles, II, 1040[2], f. 11.

4. Mss. de Bruxelles, II, 1040[2], pp. 44 et 45.

5. Lettre de Haijo Cammingha à Hector Hoxvier (dans Gabbema, pp. 540-543).

6. Houwinck (Jan), *De staatkundige en Rechtsgeschiedenis van Ameland tot deze eeuw*... Leiden, Ijdo, 1899, in-8°, p. 172. Te Water (Jona Willem), *Historie van het verbond en de smeekschriften der nederlandsche edelen, ter verkrijgingen van vrijheid in den Godsdienst en Burgerstadt in de jaaren 1565-1567*. Middelburg, Gillissen, 1776-1796, in-8°, 4 vol., II, 314-317 et note 2. Eekhoff (W.-J.), *Geschiedkundige Beschrijving van Leeuwarden, de hofstad van Friesland*. Leeuwarden, Eekhof, 1846, in-8°, 2 vol. II, pp. 388 et 389. Van der Aa, *Biographisch Woordenboeck der Nederlanden*... Harlem, van Brederode [1858], in-8°, III, p. 45.

recherches faites dans le rôle et les arrêts criminels du conseil de Frise pour les années 1556 à 1562 n'ont donné aucun résultat [1].

Haijo Camminga fut inhumé dans l'île d'Ameland et la pierre tombale familiale dresse encore aujourd'hui sa masse imposante dans l'église de Ballum. On y lit ces mots concernant notre personnage : A° 1556 DEN 19 DECEMBRIS STERF DEN EEDELEN EERENWHESTEN ENDE WELGEBOREN HEER, HEER HAIJO VAN CAMMINGHA, HEER VAN AMELANDT [2].

Il serait intéressant de connaître comment ce Sénèque donné par Érasme à Haijo Camminga, se trouve aujourd'hui à Salins. Nous avouons en être réduit aux conjectures. Il est possible que le volume ait été apporté à Salins par Camminga lui-même. Il a pu recevoir le présent d'Érasme alors qu'il se trouvait à Dôle. D'autre part, nous savons que Viglius Zuichem se rendit à Salins en 1530 pour y visiter les sources salines.

Il n'est pas impossible qu'avant de se rendre à Bâle auprès d'Érasme, Camminga ait également visité Salins, et par inadvertance ou autrement, y ait laissé ce livre.

Quoi qu'il en soit, le volume en question devint plus tard la propriété de ce P. Moreau dont nous avons relevé le nom sur le titre. Mais qui était ce Moreau ?

C'est certainement le même homme à qui ont appartenu deux incunables et un manuscrit conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Besançon [3].

Le premier de ces incunables est un exemplaire de l'édition

1. Communication de M. le Dr Berns, archiviste de la Frise.

2. Je dois le texte de cette épitaphe à M. le Dr J. Loosjes, pasteur mennonite à Hollum et Ballum. La pierre tombale des Camminga a été reproduite en carte postale.

3. Castan, *Cat. des incunables de la bibl. publ. de Besançon*. Besançon, 1893, in-8°, n° 43, pp. 28-29, et n° 139, pp. 95-96. *Cat. des mss.*, I, p. 461, n° 742.

de l'*Alexander Magnus de praeliis*, s. l. n. typ., 1490, in-4°. (Hain 781. Pellechet, 448) ; il porte trois ex-libris : à la fin du volume : *Ce present liure appartient a L. Mareschal*, d'une écriture du XVI^e^ siècle ; sur le titre : *Est Petri Moreau* et sur le fnc. 2 r° : *Collegii Dolani Soc. Jesu catalogo inscriptus 1596*. L'autre incunable est une édition de *Nicolas de Ausmo*, *Supplementum summae Pisanellae*. Venise, Fr. Renner, 1483, in-fol. Hain* 2165. Pellechet (1638). Il porte deux ex-libris : *P. Moreau* et *Ad vsum fr. Cap. Conuentus Salin* (puis) *Willafinensis* (XVII^e^ s.). Le ms. n° 742, *Concilium Basileense*, porte au bas du f. 2 cet ex-libris *Est Petri Moreau, s. p. d.* (sacrae paginae doctoris). Ce ms. provient également des capucins de Salins chez qui il fut trouvé à la Révolution et attribué aux Archives du Jura, puis offert à l'évêque constitutionnel Moïse.

L'examen de l'écriture permet de dire que ces trois volumes, de même que le *Sénèque* dont nous parlons, ont appartenu à la même personne.

Il nous paraît possible de l'identifier avec un chanoine de Saint-Jean-Baptiste de Salins qui, en 1582, obtint la permission d'ériger un couvent à Salins, comme le constate le passage suivant du manuscrit 31 (fonds Dunaud) de la bibliothèque de Besançon : *Prieurés et maisons religieuses*. Fnc. 232 *bis* v° : *Salins. Permission d'eriger un couvent audit Salins en date du 29 may. 1582, 3^e^ vol. des actes importans du Parlement, fol. 86 v° et 2^d^ reg. fol. 26. pierre Moureau chan. de S. Jean baptiste de Salins obtint l'agrément du card. de la baume archev. de Besançon, celuy de J. de Vergy gouverneur ; délibération de la ville, on alla a Lyon en 1582. On obtint du R. P. Jérôme de Milan, 2 religieux, on les logea d'abord a l'hérmitage de S. Jean le 2 août 1582. Ils y restèrent un an ; transferé au lieu dit S. Pierre le martyr, paroisse que l'on dit la 1^re^ paroisse du pays.*

Ce même Pierre Moreau, aidé d'un de ses collègues, le chanoine Blondel, avait commencé en 1569 à organiser un collège à Salins [1].

1. Tripard (J.), *Notices sur la ville et les communes du canton de Salins*. Paris, Dumoulin, 1881, pp. 217 et 219.

C'est chez les capucins du faubourg Saint-Pierre que la première bibliothèque publique de Salins fut établie par les soins du mayeur François Merceret, en 1593. M. Coindre [1] dit qu'elle s'accrut de divers apports, notamment des collections des chanoines Moureau et Blondel. Il est vraisemblable que ce fut après la mort de Pierre Moreau, puisque, nous l'avons vu, l'*Alexander Magnus* appartint après lui aux jésuites de Dôle et non aux capucins de Salins, et la mort de Moreau eut lieu avant 1596. Cette bibliothèque des capucins, objet des soins du magistrat, était devenue fort importante dans la suite puisqu'un inventaire dressé en 1790 y constatait la présence de 4150 volumes [3]. Ces trésors furent dispersés par la Révolution qui amena la ruine et la destruction du couvent. Des bâtiments, rien ne subsiste aujourd'hui ; des archives, rien ou presque rien ne paraît avoir été sauvé [2] ; de la bibliothèque mise au pillage, il demeurait environ 3.000 volumes en 1831 ; plusieurs furent transportés à Besançon, peut-être s'en trouve-t-il encore dans d'autres collections de la Franche-Comté ; les plus beaux sont aujourd'hui dans la bibliothèque de Salins, et parmi eux le moins précieux n'est pas celui auquel nous avons consacré cette note.

M.-Louis Polain.

1. Coindre (Gaston), *Le vieux Salins. Promenades et causeries*. Besançon, Jacquin, 1904, in-8°, pp. 250-253. Voir aussi pp. 101, 251, 252, 313, 315.

2. Gauthier (Jules), *Le couvent des cordeliers de Salins, son église et ses monuments* (Extrait du *Bull. archéologique*, 1896), in-8°, pp. 1 et 2.

UN POEMA SU CARLO MAGNO DEDICATO A ENRICO IV

Ottavio Pisani non è ignoto agli studiosi, perchè fu in relazione con G. B. Della Porta, col Keplero, col Galilei; ma non si può dire noto, se nulla si sa delle ragioni che dalla sua Napoli lo trassero ad Anversa, e per le quali là si trovò in grandi strettezze, e se neppure si sa quando nacque (verso il 1575) nè quando morì (dopo il 1638). Un po' più cognite sono le sue opere scientifiche, l'*Astrologia*, *Le Leggi*, alcuni esperimenti del canocchiale, e alcune carte cosmografiche; e di lui si conosce questa curiosità, che egli fu il primo a introdurre nel Belgio l'uso italiano di portare agl' infermi il viatico sotto un baldacchino o un ombrello, il che si ha dall' incisione di un quadro del Rubens [1].

Di un suo poema su Carlo Magno non trovo registrato, e neppur là dove si doveva, che il titolo. E stimo non inopportuno farne qui un breve cenno. Eccone il frontespizio: « Octavii Pisani | *poema* | *Pietatis Caroli* | *Magni.* | Ad Inuictissimum, et Augustissimum | Galliarum Regem Christianiss. | Henricum IIII. | Romae, | Apud Gulielmum Facciottum. M DC III. | Superiorum permissu. » In 16°, di pp. 296 num., più 3 non num., nella firma delle quali si leggono le regolari approvazioni ecclesiastiche, del 27 gennaio 1603. A p. 284 un epigramma, in quattro distici, Magistri Caroli

1. Cf. A. Favaro, *Amici e corrispondenti di Galileo Galilei*, II. *Ottavio Pisani*; in *Atti del R. Istituto Veneto*, tomo VII, serie VII, 1895-1896, pp. 411 sgg. E cfr. G. Galilei, *Le Opere*, Firenze, 1890-1909, seguendo i copiosi rimandi dell' Indice dei Nomi, e le notizie date quivi, XX, 509, nell' Indice biografico.

de Ligny Cameracensis, in lode dell' opera; e a pp. 285-295 « Octavii Pisani, *Compendium Poeticae inter loquutores Franciscus Monterno et Pisanus* » sul quale Compendio torneremo tra breve.

Chi conosce la storia del poema italiano dopo l'Ariosto e il Tasso sa che Carlo Magno e la guerra da lui sostenuta in favore del pontefice trovarono cantori, in Girolamo Gabrielli, di cui *Lo Stato della Chiesa liberato* uscì a Vicenza nel 1620, in Onofrio D'Andrea, di cui *L'Italia liberata* uscì a Napoli nel 1646, in Girolamo Garopoli, di cui *Il Carlo Magno* uscì a Roma nel 1655, e in Sigismondo Boldoni, di cui *La caduta de' Longobardi* uscì a Milano nel 1656, e in altri ancora, fino a Pier Jacopo Martelli, che tentarono l'argomento o che piuttosto ne furon tentati [1].

Il poema latino del Pisani ha strettissima affinità co' suddetti poemi italiani, ai quali precede di tempo. Ne' suoi ventiquattro libri, in esametri, deriva anch' esso le invenzioni da poemi cavallereschi, più o meno classicheggianti, e in ispecie va mescendo insieme, con l'*Iliade* e con l'*Eneide*, l'*Orlando furioso* e la *Gerusalemme liberata*. Non mette davvero il conto di darne un sunto particolareggiato. Basta accennare, in poche parola, che Carlo Magno guerreggia contro i Goti, aiutato dai paladini e da altri eroi de' romanzi (per esempio, da Amadigi e da Ruggiero, con Oriana e Bradamante) : i suoi sono conturbati da una Taide, che è una nuova Armida, mandata dal mago Alete : e vi sono miracoli, tra i quali quello d'un bosco incantato, in cui Rinaldo si ritrova dinanzi agli stessi casi che aveva narrato il Tasso : e v'è uno scudo con istoriate le gesta di Enrico IV : finchè Carlo non libera Roma, e fa grazia al debellato Desiderio.

Non v'ha figura, non episodio, che si distingua per luce di poesia ; e il complesso ha più del repertorio di viete inven-

1. Cfr. A. Belloni, *Gli epigoni della Gerusalemme liberata*, Padova, 1893, pp. 447 sgg., e l'*Appendice bibliografica* relativa.

zioni che di ben ordinato poema, tanto è incalzante il trapasso da una cosa all' altra, e fiacco, nelle sue formali reminiscenze virgiliane e talvolta enniane, lo stile. V'ha solo di notevole una certa vena di numeri e di parole ; sia pure vena non sempre pura.

Quanto alle parole, dobbiamo a questo punto tornare a quel compendio dell' arte poetica che indicammo sopra. Quivi, infatti, il Pisani, interrogato sul suo proprio poema, risponde così : « Ego fateor me multum licentiae sumpsisse, sicuti ut exprimerem figuram ovi, dixi ovare, et ut magnum clamorem ostenderem, voare dixi. » E sarebbe forse attraente rintracciare tutto il libro da cui egli volle trarre il compendio, e leggere le ragioni, quali a lui si presentavano, dell' arte sua.

Che fosse il Pisani un seguace del Tasso basta a dimostrarlo il poema ; ma, nel compendio, alla *Gerusalemme* egli rimanda apertamente, sebbene la *Pietas Caroli* gli apparisca più veramente un poema epico ed eroico perchè v'è assai più del militaresco e v'è invece assai meno del romanzesco. Di tanto un autore può ingannarsi!

Resta che rileviamo ciò che a Enrico IV e a Maria de' Medici si riferisce nel poema. Per prima cosa, le lodi nel principio, dopo la protasi su Carlo :

Tu vero, similem quem extollunt gesta nepotem,
Et pietate virum proavita, et laude cluentem,
Seu gladio sternis, seu sceptro pectora mulces,
Induis alterno in galeam seu more coronam,
Quarte Henrice heros titulo, virtuteque prime,
Pone supercilium, nostrisque adlabere coeptis,
Da facilem cursum, rotisque assuesce vocari,
Vatum, namque novis coeunt nunc sydera formis,
Magnus ab integro, et stellarum nascitur ordo,
Alcidis laudes, victricis gesta Minervae
Inachidis merita, atque horrentia gonis ora[1]

1. Diamo i versi quali anche negli errori e nell' interpunzione si leggono nella stampa. Qui è chiara la correzione *Gorgonis*.

Jam linquunt gestare, omnis variatur imago,
Nam serpens varijs, queis tergus inhorruit astris,
Exprimitur iam nunc furor ingenti ore Draconis,
Quem tu sublimem atque potentem vulnere strasti,
Palladis et clypeus stellis queis fulgidus arsit,
Distincta scuto tua nunc constantia fulget,
Quae induit in lapides hostilia corda rebellum,
Jam leo regali cor sydere quove coruscat,
Cor praefert Henrice tuum pietate cluescens,
Non secus ac radijs, Delphin qua per te refulsit
Delphinus nunc ille tuus effingitur astris,
Laudibus hinc caelum distinctum pondere nutat
Ingeminans duplici libratas orbe choreas.

L'altro luogo è nel libro XXI, dove si narra come Aglante riesce a superare gli ostacoli miracolosi del bosco, e ucciso il mago, riporta al campo uno scudo effigiato :

Henrici hic quarti laudes et coniugis ora,
Summam et Delphini surgentis spem exprimit aere,
Invictum Henricum centrum iaculantibus unum
Huc illuc fremere ardentem per bella per hostes,
Quem circum glomerati hostes hinc cominus, atque hinc
Perturbant, medio telisque frequentibus instant,
Illum autem valido sternentem verbere turmas,
Sanguine purpureum hostili, lugubre rubere,
Iuxta autem magno surgentia corpore monstra
Tartarea, in solum socijs assistere in armis,
Gorgoneis mulier fulget infecta venenis
Viperam inspirans animam pugnantibus illis,
Sufficit et vires, armat et tela veneno,
Interdum anguicomos iaculos intorquet in illum,
Extrema hic soror Enceladi, Coeique ferocis
Invigilans oculis fumantia tela coruscat,
Alectosque facem minitanti verbere quaxat,
Saevit amor ferri, fervetque licentia belli
In tantum, circum portendunt omnia mortem,
Ille autem victor demittens agmina morti
Imponit paci nomen, hostesque serenat,
Aequali belli et pietatis laude cluescens,
Et parcit subiectis, debellatque superbos,

Saeva sedet arma pius, ducitque triumphum
Non spolijs, non captivis, non mole superbum,
At pietate pium ingenti, qua is straverat hostes,
Post tergum vinctus furor, et fama, ardet in iras,
Alecto, victi et spolijs ducuntur opimis,
Expressa hinc pietas Capitoli nobile saxo
Excipit Henricum sublimem mole triumphi,
Iuxta autem eradiat Medices e sanguine creta
Virgo, super cuius solium distincta theatro
Astra benigna nitent, et mulcent acre coelum,
Exhilarantque himeneis, dites ipse leonis
Cordis coniungit taedali lumine amantes,
Borbonium et Medicem; fulget magnum instar in ore,
Coniugis; heroum hinc sobolem molitur, et ingens
Borbonium decus, et presenti pignore firmat
Delphini nuper surgentis, qui ore coruscat
Spes cunctas, parvo et pertendit grandia vultu,
Talia per clypeum miranti, muneris author
Fatur sic Carolo (Henricum ducto indice monstrans)
Hunc sibi portendi ingentem virtute nepotem,
Qui fraeno Francos, fama terras reget omnes,
Cordibus imperium, virtutem terminet astris,
Et caelum stellis, et terram heroibus aucturum.

Le nozze di Enrico IV con Maria de' Medici accaddero, come ognun sa, nel 1600; la stampa del poema accadde, come abbiam visto, nel 1603. Abbiam quindi i termini ai quali è ragionevole riferire la composizione; sebbene potrebbe darsi che il Pisani anche prima del 1600 avesse cominciato a macchinare qualcosa sulla *Pietas Caroli Magni*.

Guido Mazzoni.

A PROPOS D'UN PASSAGE D'ALFRED DE VIGNY

La mode est à la critique des sources de nos grands écrivains. Aucun temps, aucune école, aucun genre n'échappent à des investigations, d'ailleurs inégalement heureuses. Mais c'est la littérature de 1830 qui est surtout remuée en tous sens. Abondante, complexe, mal connue en somme, produit d'un cosmopolitisme que des travaux récents ont éclairé, elle devait fournir aux chercheurs une ample matière. Pendant si longtemps, on n'y avait puisé que des inspirations, des exaltations, des consolations parfois !

Quel changement s'est accompli ! Il ne se passe pas d'année, on pourrait dire de mois, et peut-être de semaine, sans qu'on signale une réminiscence, un emprunt, une trace d'imitation plus ou moins directe chez l'un ou l'autre écrivain romantique. Il n'y a pas que les plus féconds dont on tende à réduire ainsi la part inventive dans des proportions inquiétantes; un Vigny si sobre, si resserré, se trouve redevable, non seulement à la Bible, à Milton et à Byron, mais aussi à Thomas Moore, à André Chénier, à Delille, à Millevoye, à Chateaubriand, peut-être à Joseph de Maistre; on ne sait où s'arrêtera l'ardeur de ses critiques.

Parmi ces derniers, M. Pierre-Maurice Masson tient un rang notable. Après un « Discours » consacré à l'auteur de *Cinq-Mars* et couronné par l'Académie française, il a soumis les poèmes de Vigny à une enquête, dont on ne peut que louer l'étendue et la précision. C'est la lecture de cette enquête qui m'a décidé à publier ces notes. Elles ne sont qu'un fragment assez anodin d'un travail d'ensemble, inspiré par une

lecture attentive des petits poètes du XVIII^e siècle. J'aurais pu joindre, à l'exemple unique sur lequel je m'appuie, d'autres exemples que j'estime aussi démonstratifs. Mais il m'a paru que M. Masson me fournissait une excellente occasion de faire certaines constatations d'ordre général, quitte à demander crédit pour en produire une justification moins sommaire. Dois-je ajouter que, désireux de collaborer à ce recueil, j'arrivais tard et devais laisser la plus grande place à des études de qualité et d'importance supérieures ?

M. Masson [1] n'a pas eu de peine à découvrir un grand nombre d'analogies formelles entre André Chénier et Alfred de Vigny. Il en est d'assez précaires; admettons qu'elles aient une valeur de confirmation, qu'elles corroborent la thèse d'une parenté morale entre les deux poètes. Il en est d'autres, qui, frappantes au premier regard, éveillent le doute à seconde inspection. C'est parmi celles-là que j'ai fait mon choix, les analogies vraiment directes et décisives n'offrant aucune utilité pour ma démonstration.

Donc, dans cette *Dolorida* dont le vernis espagnol est plutôt léger (M. E. Dupuy l'avait déjà noté), M. Masson a cru retrouver un souvenir direct d'André Chénier. Voici le passage essentiel; l'héroïne, à l'heure du sommeil,

> ... n'a plus que *ce voile incertain*,
> Le premier que revêt le pudique matin
> Et le dernier rempart que, dans sa nuit fôlâtre,
> L'Amour ose enlever d'une main idolâtre.
> Ses bras nus à sa tête offrent *un mol appui*.
> Mais ses yeux sont ouverts, et bien du temps a fui
> Depuis que *sur l'émail*, dans ses douze demeures,
> Ils suivent ce compas qui tourne avec les heures.

J'ai souligné, après M. Masson, les membres de phrase qui ont éclairé ses recherches. Tout le passage a, certes, l'accent d'une poésie préromantique; déjà M. Dupuy en avait noté les

1. *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1909, p. 1 et sv. Les passages discutés ici sont aux pages 21-22.

« sentiments artificiels » et l' « expression relativement démodée ». Encore fallait-il nous apporter des précisions. Un rapprochement qu'il avait fait avec les *Regrets d'une Infidèle*, de Millevoye, n'avait, confessons-le, rien résolu. M. Masson est venu à son tour, et il a signalé plusieurs passages de Chénier, offrant d'incontestables ressemblances avec celui d'Alfred de Vigny. Cet *émail*, désignant le cadran d'une horloge, c'est Chénier qui l'a trouvé (comparez *Iambes*, IV, etc.); le *mol appui* ne diffère guère du *mol oreiller* d'une élégie célèbre; et, à défaut du *voile incertain*, nous avons une mention du tissu — désignation pudique pour la chemise — qui « à l'amant incertain » semble « un voile d'air » (trad. de L'*Art d'Aimer*).

Répétons-le, l'imitation semble flagrante. Et pourtant elle m'est devenue suspecte. Elle me l'est parce que, familier avec les élégiaques du XVIII^e^ siècle, j'ai rencontré maintes fois, sous leur plume, des tours analogues. Chez Bertin, par exemple, apparaît « le voile incertain », d'une approximation moins contestable que « l'amant incertain » de Chénier. C'est dans la VIII^e^ pièce du livre I des *Amours* que je l'ai noté, et ce n'est assurément pas la seule fois que l'expression a été employée par l'un des poètes dont Chénier fit ses délices et ses modèles. De même, le *mol appui* est un tour bien banal et le rapprochement fait par M. Masson n'a rien de décisif. L'*émail*, pour désigner une pendule, n'est pas plus caractéristique que l'*airain*, et le vers de Vigny est un évident ressouvenir de Millevoye :

> L'aiguille qui, du temps, *dans ses douze demeures*,
> Ne marque plus les pas, ne fixe plus le cours,
> Laisse en silence fuir *les heures*...
> (*La demeure abandonnée.*)

Ne voyez pas là un désir d'infirmer les conclusions générales de M. Masson. Je m'y rallie au contraire. Mais qu'il me soit permis, en m'appuyant sur ce modeste exemple (et je pourrais en invoquer d'autres) de réclamer une étude plus complète et plus précise de ce lyrisme, qui pendant les vingt

dernières années du XVIII^e^ siècle et les premières du XIX^e^, servit de transition nullement méprisable à celui du premier Lamartine et du premier Vigny.

On a trop longtemps isolé André Chénier. On l'a isolé pour le grandir. Il n'avait peut-être pas besoin de cela. En tout cas, lui non plus ne possède pas à un haut degré cette veine créatrice, que l'on ramène à des proportions moindres chez ses illustres élèves de 1820 et des années suivantes. Traducteur, adaptateur, imitateur, voilà ce qu'il fut surtout, d'admirable façon il est vrai. Et aussi, il fut de son temps, un voluptueux, qui ne dédaigna aucun des thèmes usés, aucun des poncifs de style de ses contemporains. En relisant Parny, Bertin et Ecouchard Lebrun, on découvre tout ce qu'il leur doit. Il n'est guère plus varié qu'eux dans ses descriptions amoureuses. Il use et abuse des mêmes procédés. Tantôt il peint l'amant ivre de volupté, tantôt il nous le montre en proie à la jalousie, trahi ou croyant l'être : ce sont les deux états qu'il excelle à nous décrire; mais il se désintéresse des autres, de cette gamme infinie du sentiment, où ses successeurs (et déjà un Chênedollé, un Fontanes, un Millevoye) trouveront une ample matière. Il ignore la vraie mélancolie; il ne songe à promener sa rêverie, comme le fera délicieusement Léonard, dans aucun décor de nature; il n'est qu'épicurien.

Et si je reprends maintenant la comparaison tentée par M. Masson, mais en m'efforçant de l'étendre aux confrères de Chénier, à ses maîtres aussi, il me semble qu'elle gagne en intérêt. Cette femme jeune et belle, qui gagne sa couche, n'est-ce pas un thème courant chez les élégiaques du XVIII^e^ siècle ? Qu'ils la travestissent en bergère, ou qu'ils lui gardent ses allures élégantes et l'encadrent d'un luxe urbain, il n'importe. Ce « lin flottant », cet « albâtre ardent et pur », ces lys et ces roses, mais nous les connaissons ! Ce sont eux que vantent déjà Parny et Bertin[1]. Lebrun en fera un abus,

1. Voyez notamment *albâtre* employé pour désigner le sein dans Parny,

qui nous choque et le condamne à l'oubli. Et pourtant c'est à lui surtout que Chénier, qui l'avait lu [1], est redevable de quelques-uns des traits les plus caractéristiques de ses voluptueuses peintures.

Dans plusieurs de ses Élégies, Lebrun s'est complu à décrire l'amie qui reçoit son rival. On dirait qu'il goûte un amer plaisir à se représenter leurs jeux, à les montrer rendus plus tendres et plus vifs par la trahison même (*Élégies*, II, 2, 3, 5, 6, 8). Or, il n'est pas besoin d'un examen très attentif pour retrouver chez lui quelques-uns des développements où s'est complu Chénier (*Él.*, XXXVII). C'est tout d'abord

ce *lin flottant* qui voile la fenêtre

et qui n'arrête pas la vue du jaloux.

Il deviendra chez Chénier le dernier vêtement de la belle, qui n'arrête pas la fureur amoureuse du traître

Tout, jusqu'au *lin flottant*, sa défense dernière.

Mais la voilà qui se prépare à recevoir ce rival en redoublant les soins de la coquetterie ; il entre, s'avance

jusqu'à ce lit fatal,
Où triompha l'amant dont tu souilles l'absence.

Et bientôt

A ses bras odieux entrelaçant ses bras [2] :

elle s'abandonne à lui.

Tableaux, IV ; *Léda* ; *Cabinet de toilette*. La rime *albâtre* : *théâtre* (qui reparaît chez Vigny, *Dolorida*) est chez Parny, *Délire*. Comparez encore Bertin, *Amours*, III, 15 ; Colardeau, *Épître d'Alcée* ; Lebrun, *Odes*, IV, 20. Pour les « lis » et les « roses » il serait vain d'accumuler les exemples.

1. M. Potez (*L'élégie en France*, etc. p. 225) reconnaît « que Lebrun a connu André Chénier et exercé sur lui une influence ». Ses élégies ne sont pas toutes datées ; mais « la plus ancienne remonte à 1753, la plus récente à 1783 » (*ibid.* 220), et s'il ne les publia point lui-même, il en « donnait de temps en temps des lectures » (211).

2. Elle parlait ainsi ; mais lui tendait les *bras* (: *pas*).

La rime *bras* : *pas* n'est pas rare chez Lebrun ; voyez *Odes* VI, 13 ; *Élégies*, III, 5, etc. Ici je me fonde sur la 5e él. du livre II.

Dans une autre pièce de Chénier, les analogies se pressent, plus nombreuses et plus directes :

> Lit chéri tant de fois fatigué de nos jeux.
> Ah ! le verre et *le lin*, *délicate barrière*
> *Laissent voir à nos yeux* la tremblante *lumière*
> Qui, jusqu'à l'aube, au teint moins que le sien *vermeil*,
> Veille près de sa couche et garde son sommeil.
> ..... Oh ! si tu l'avais vue
> Quand, fermant ses beaux yeux, *mollement étendue*...
> (*Élégies*, XVII.)

Certes, Vigny aurait pu, dans *Dolorida*, se ressouvenir aussi de ce passage. Mais rien ne prouve qu'il n'eût pas trouvé ailleurs que chez Chénier, les images qui en font l'attrait voluptueux. Car voici ce qu'avait écrit Lebrun :

> La *lumière* veillait : *elle offrait à ma vue*
> En dépit des rideaux importuns et jaloux
> Ta *vermeille beauté*, *mollement étendue*
> Sous *un lin* qui voilait les charmes les plus doux.
> Je n'osais soulever l'*importune barrière*.
> (*Élégies*, IV, 4.)

L'imitation chez Chénier est flagrante, et si l'on peut varier les conjectures sur la source où puisa Vigny, celle du poète à qui il a plus d'une obligation n'est douteuse, je crois, pour personne. Mais ce poète lui-même a trouvé dans Parny et Bertin des modèles trop certains. Je me réserve de le démontrer une autre fois, content d'avoir indiqué une voie où il reste à s'engager désormais, si l'on veut, par dessus Chénier, Delille, Millevoye, etc., vouer aux petits poètes du XVIII^e^ siècle une attention aussi justifiée, que celle dont bénéficient depuis longtemps ses grands prosateurs.

M. WILMOTTE.

LA COMPLAINTE DU PRISONNIER D'AMOURS

Le Jardin de plaisance renferme, à la suite du *Débat des deux fortunés* d'Alain Chartier, un petit poème intitulé *La Complainte du prisonnier d'Amours faicte au Jardin de plaisance*[1].

Ce poème semble avoir eu quelque succès. Il a été publié à part, à Lyon probablement, vers 1540. Le seul exemplaire connu de cette édition lyonnaise, après avoir été conservé successivement dans les bibliothèques Heber, Nodier, Yemeniz et Ambr. Firmin-Didot, se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild. Dans le tome IV — qui vient de paraître — du précieux catalogue de cette bibliothèque, on peut voir une reproduction du titre de la Complainte du prisonnier d'Amours et de deux figures sur bois, l'une représentant le prisonnier, l'autre une dame[2]. Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que le bois du prisonnier d'amour figurait déjà dans le volume du Passe-temps et du Songe du Triste, imprimé à Lyon, par Antoine Blanchard, vers 1532[3].

On ne trouve aucun renseignement littéraire sur la *Complainte du prisonnier d'Amours* ni dans les catalogues des riches bibliothèques d'amateurs mentionnées ci-dessus, ni dans les notices consacrées au Jardin de plaisance, ni ailleurs. Seul, le rédacteur du Catalogue de la bibliothèque Ambr. Firmin-Didot a jugé ce petit poème « réellement remarquable[4] ».

1. Edit. Antoine Vérard, fol. clxi ; édit. Martin Boullon, fol. cix.
2. T. IV, p. 569.
3. Voir le *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*. Paris, 1912, t. IV, p. 572.
4. Catalogue de 1878, p. 97, n° 218.

La complainte qui a été recueillie dans le Jardin de plaisance est mieux, en effet, qu'une banale élucubration amoureuse, comme il y en a tant au XV^e siècle. Elle est composée, non pas de strophes liées entre elles par la forme et par le sens, mais d'une série de quatorze rondeaux indépendants les uns des autres :

I. Près de ma dame et loing de mon vouloir,
Plain de desir et crainte tout ensemble...

Rondel de dix vers, qu'on retrouve dans les manuscrits de la Bibl. de Grenoble, n° 874, fol. 58 v°, de la Bibl. de Clermont-Ferrand, n° 249, fol. 18[1], de la Bibl. de Vienne en Autriche, n° 2619, fol. 77 v°. Il figurait dans le manuscrit perdu du cardinal de Rohan, fol. 72 v°[2].

II. Comme(nt) osera la bouche dire
Ce que le cueur pas penser n'ose?...

Rondel de dix vers, intitulé *Rondin* dans le manuscrit de Grenoble, n° 874, fol. 61. Les deux premiers vers seulement ont été copiés dans le manuscrit de Vienne, n° 2619, au bas du fol. 77 v° (les feuillets 78 et 79 sont blancs).

III. Au povre prisonnier, ma dame,
Donnez l'aumosne de liesse...

Rondel de dix vers : Grenoble, n° 874, fol. 61 ; Lyon, n° 1235 (anc. 1107). Il a été publié, d'après ce dernier manuscrit, par M. Clédat dans *Lyon-Revue, recueil littéraire, historique et archéologique*, Lyon, 1886, p. 313.

IV. Ou mon desir m'assouvira,
Ou ma tristesse m'occira...

1. Voir *Bulletin de la Société des Anciens textes*, 1889, p. 107.

2. Voir *Romania*, t. XXI, p. 428, t. XXVII, p. 62, note 1. Dans la notice sur le Jardin de plaisance que je prépare pour la Société des anciens textes, je publierai intégralement la description de ce manuscrit, telle qu'on la trouve à la suite de l'exemplaire du Jardin de plaisance de la Bibl. Nat. Rés. Ye 169.

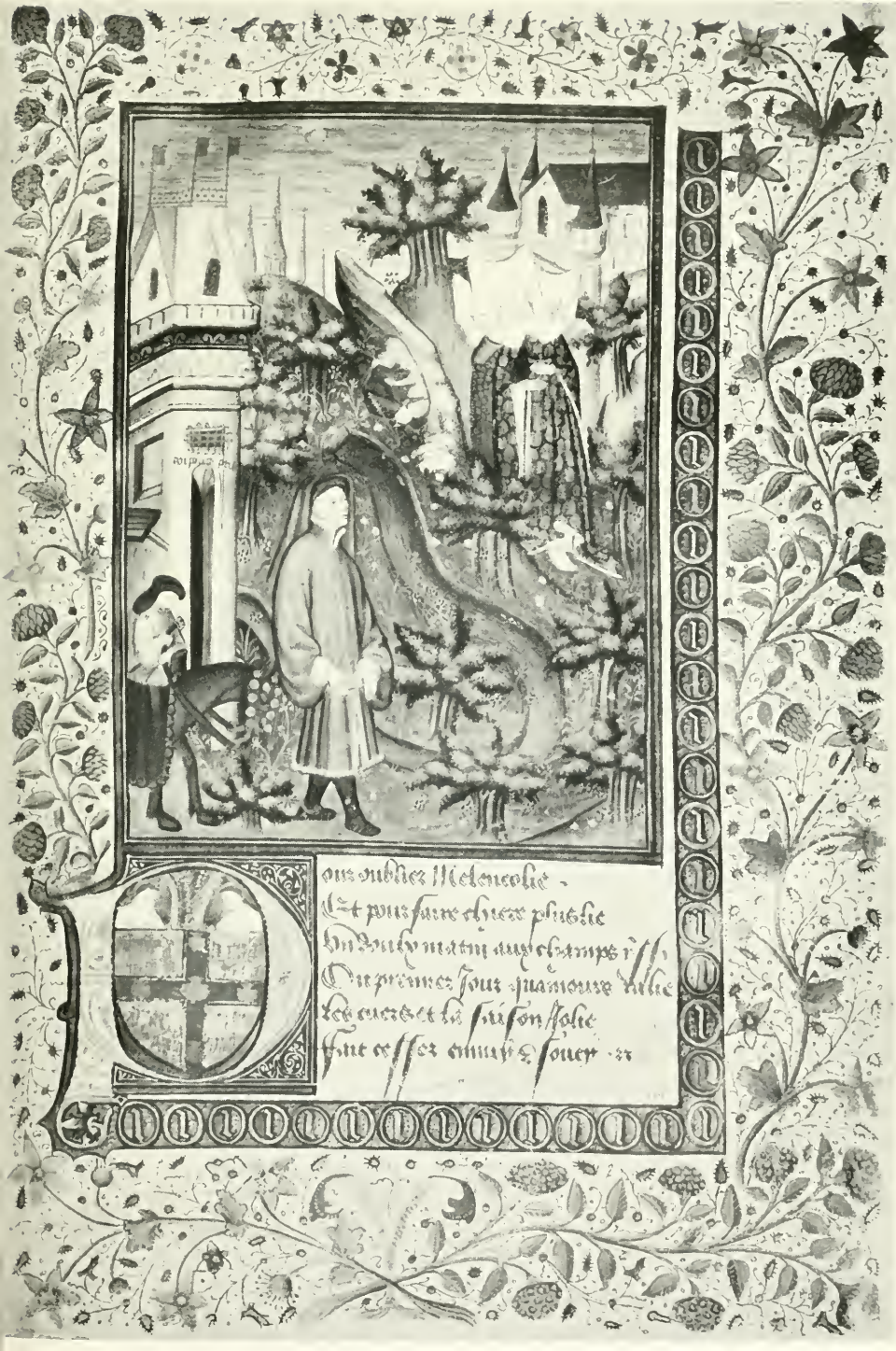

Dous oublier melancolie
Et pour faire chiere plaisie
Un matin au moys de mars
Que prennes jour pour noustre fille
Les oyseaux en la saison ioliue
Font en leurs chans maintz gracieux

Rondeau de treize vers : Grenoble, n° 874, fol. 61 v°; Clermont-Ferrand, n° 249, fol. 18.

V. Tr(a)istre plaisir et amoureuse joye,
Aspre doulceur, desconfort envieux...

Chanson de dix vers; le cinquième vers manque dans le Jardin de plaisance : Grenoble, n° 874, fol. 59; Brit. Mus. Roy. 20. C. VIII, fol. 165 ; Bibl. nat. fr. 9346, fol. 74 v° avec musique : publiée d'après ce manuscrit par A. Gasté, *Chansons normandes*, p. 108 [1]; Lyon, n° 1235 : publiée d'après ce manuscrit dans *Lyon-Revue*, 1886, p. 320.

Cette chanson a une histoire. Elle servit de consolation et d'inspiration à un brave homme dans une circonstance tragique. Jean Regnier, bailli d'Auxerre, échanson et conseiller du duc de Bourgogne, surpris en ambassade par la garnison française de Beauvais, était prisonnier, fers aux pieds, dans la tour de Beauvisage. Il avait finalement obtenu que sa femme, Ysabeau Chrétien, dont le corps était « tant precieux », et son fils, viendraient à Beauvais se constituer otages, tandis qu'il s'occuperait à réunir une rançon de trois mille écus. C'était en mai 1433. Ysabeau, « la bonne, doulce, simple et coye », avait pris sa place. Jean Regnier, après quatorze mois de prison, cheminait dans la campagne. Il raconte lui-même que, malgré son angoisse, son cœur « se print a resjouyr ». La joie d'être libre, l'espérance d'être de nouveau en « la grace dame Fortune », firent monter à ses lèvres une chanson, bien appropriée à son état d'âme :

Triste plaisir et douloureuse joye,
Aspre doulceur, reconfort ennuyeux,
Ris en plourant, souvenir oublieux,
M'accompaignent combien que seul je soye...

Le bailli d'Auxerre spécifie bien que cette chanson n'est pas de lui, mais d'Alain Chartier :

1. M. Gasté déclare « ne rien comprendre à cette chanson ». Le texte du « ms. de Bayeux » est en effet très incorrect.

A chanter, dit-il, tantost me pris
Une chanson que ne feis oncques.
Mais pourquoy la chantay je doncques ?
Pour ce que au cueur me tenoit
Et a mon propos revenoit.
Maistre Alain, duquel Dieu ait l'ame,
Lequel cy gist soubz une lame,
Si la fit, comme l'ay ouy dire.

Jean Regnier copia textuellement dans son poème la chanson d'Alain Chartier. Puis il composa sur le même thème, en y entremêlant des allusions à ses malheurs personnels, une chanson en balade layée. Il dit lui-même qu'il fit œuvre de charpentier et de maçon qui avec « de vieil mesrien » bâtissent une maison neuve :

Triste plaisir et douloureuse joye,
Aspre doul[c]eur, reconfort ennuyeux,
Triste plaisir et douloureuse joye
Sont avec moy en allant par la voye.
Et si semble que je soye joyeux.
Ce fait Fortune qui ainsi me desvoye,
Car nuyt et jour trop fort si me guerroye.
Mais j'ay espoir au puissant roy des cieulx,
Quant luy plaira, qu'il me soit gracieux.
Si ce n'estoit cet espoir je mourroye,
Povre, pensif et melencolieux,
Sans avoir bien, mais a tousjours avroye
Aspre doul[c]eur, reconfort ennuyeux.
. . . . . .

La chanson d'Alain Chartier a dix vers ; celle de Jean Regnier a cinq strophes de treize vers chacune [1].

VI. Mort sur le[s] pied[z], faignant d'avoir plaisir,
[Et] estrainé de doloreuse estraine...

Rondel de dix vers : Grenoble, n° 874, fol. 59 ; manuscrit du cardinal de Rohan, fol. 65 ; Lyon, n° 1235. Publié d'après ce dernier manuscrit dans *Lyon-Revue*, 1886, p. 318.

1. Edit. Lacroix, p. 144-147.

Ce rondel figure dans les *Rondeaux en nombre troys cens cinquante* (Bibl. nat. Inv. Rés. Ye 1401, fol. xxiiij v°), et dans *La Chasse et le départ d'Amours* (Bibl. nat. Inv. Rés. Ye 300).

VII. Riche d'espoir et povre d'autre bien,
Comblé de dueil et vuide de liesse...

Ces dix vers sont intitulés *Rondelet* dans le manuscrit de Grenoble, n° 874, fol. 59 v°, et *Chançonete* dans le manuscrit de Lyon, n° 1235. Ils figuraient dans le manuscrit du cardinal de Rohan, fol. 81 v°. Ils ont été publiés par M. Clédat, *Lyon-Revue*, 1886, p. 312.

VIII. Je n'ay pouoir de vivre en joye,
Et si ne puis mourir de dueil...

Rondeau de dix vers : Grenoble, n° 874, fol. 62 ; Brit. Mus. Roy. 20. C. VIII, fol. 165 ; Bibl. nat. fr. 1719, fol. 93 v° ; intitulé *Rondinet* dans le manuscrit de Lyon, n° 1235. Publié dans *Lyon-Revue*, 1886, p. 317.

IX. Helas ! ma courtoise ennemye
Et mon gracieux adversaire...

Rondel de dix vers : Grenoble, n° 874, fol. 62 ; attribué à Alain Chartier par le manuscrit d'Aix, n° 168. Publié par Ph[ilippe] de Ch[ennevières] dans *Rondeaux et ballades inédits d'Alain Chartier, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Méjanes, à Aix*. Caen, 1846.

X. Je vis le temps que je souloye
Vivre en espoir d'estre joyeux...

Rondel de dix vers : intitulé *Chançonnette* dans Grenoble, n° 874, fol. 62 ; Aix, n° 168. Publié d'après ce dernier manuscrit dans *Rondeaux et ballades inédits d'Alain Chartier*. Caen, 1846.

XI. Dehors ! dehors ! Il vous fault deslogier,
Desir sans joye et pensee d'amours...

Rondel de dix vers : Grenoble, n° 874, fol. 60 ; ms. du cardinal de Rohan, fol. 80 v° ; Lyon, n° 1235. Publié dans *Lyon-Revue*, 1886, p. 315.

XII. Ainsi que bon vous semblera
Et que vostre plaisir sera...

Rondeau de treize vers : Grenoble, n° 874 ; fol. 64 ; Lyon, n° 1235. Publié dans *Lyon-Revue*, 1886, p. 313.

XIII. Quant ung jour suis sans que je voye
Ung seul plaisir que mes yeulx ont...

Dix vers intitulés *Rondelet* dans le manuscrit de Grenoble, n° 874, fol. 64 v°.

XIV. Au feu, au feu, qui trestout mon cueur ard
Par ung brandon tiré d'ung doulx regard...

Rondeau de treize vers, intitulé *Chançon nouvele* dans le manuscrit de Grenoble, n° 874, fol. 60 v° ; ms. du cardinal de Rohan, fol. 82 ; Bibl. nat. fr. 9346, fol. 51 v° avec musique : texte incomplet publié par A. Gasté, *Chansons normandes*, p. 78.

J'ai réuni depuis longtemps quelques notes sur les ballades et rondeaux d'Alain Chartier, que je ne puis publier ici, parce que cela m'éloignerait trop de la *Complainte du povre prisonnier d'Amours faicte au Jardin de plaisance*, et que cela prendrait d'ailleurs trop de place. Je me borne à dire ceci : Les quatorze rondeaux énumérés ci-dessus sont tous d'Alain Chartier. On a vu que la chanson V^e^ lui était attribuée par Jean Regnier, de même que les rondels IX et X par le manuscrit de la Bibliothèque Méjanes. Le manuscrit de Grenoble, dans lequel on retrouve les quatorze rondeaux de la complainte, est une excellente copie des œuvres poétiques d'Alain Chartier. Il semble bien également que les ballades et chansons du manuscrit de Lyon doivent être attribuées à l'auteur de la *Belle dame sans Merci*.

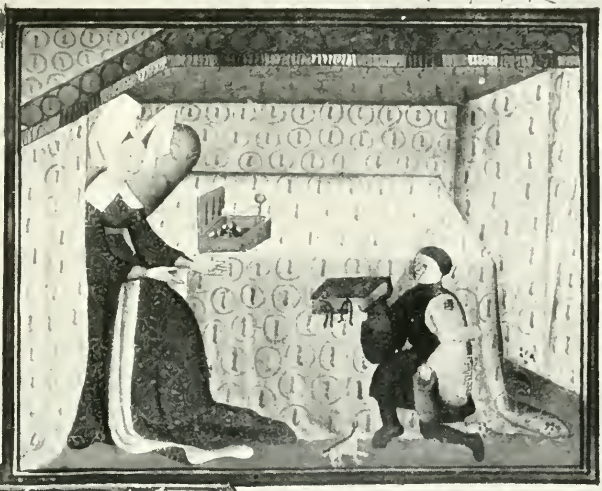

Lapluo belle que ie hme
Gissay en espaume ma sore
Et mon cuer ysi pt q ie sore
Tousiours liesse.
Vraye sante lon que ieune ce
Et vere mor monster sa lurtesce
Et vuloir dester ma destresce
Tresdure et grande
De quoy il vous me le commande
Quant saue nose autre demande
Il me set comus q ie demande
Vre vous bele.
Dune question bn nouuelle

La Complainte du prisonnier d'Amours est donc formée artificiellement de quatorze rondeaux. Ce genre de composition était à la mode à la fin du XV^e^ siècle. On peut en rapprocher, par exemple, la « Balade faicte de plusieurs chansons », qu'on trouve dans le Jardin de plaisance, édition de Vérard, fol. lxij. Les trente-deux vers de cette soi-disant ballade sont les premiers vers de chansons connues [1]. Toutes les strophes du *Dyalogue du gendarme et de l'amoureux* de Molinet [2] commencent par le premier vers d'une chanson. Les strophes de l'Oraison à la Vierge Marie du même rimeur commencent aussi et finissent « par chansons [3] ».

C'est le premier vers du rondel III : « Au povre prisonnier... » qui a suggéré le titre de la Complainte. Le compilateur du Jardin de plaisance a-t-il choisi lui-même, pour en former un petit poème, quatorze rondeaux d'Alain Chartier? Ou bien a-t-il rencontré cette complainte déjà fabriquée par quelque rimailleur à court d'inspiration, qui avait trouvé fort commode de se parer des plumes du paon? Il est probable que la seconde alternative est la vraie. Les vers d'Alain Chartier ont été mis au pillage à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle. On pourrait en citer de nombreux exemples.

On vient de voir que le rondel III commence par ces mots : « Au povre prisonnier... » Or, d'après le manuscrit de Londres, Add. 21.247, ces trois mots seraient la devise amoureuse d'Alain Chartier. Ce joli petit manuscrit renferme une copie du *Livre des Quatre Dames*, faite pour un membre de la famille Montmorency-Laval [4]. Il est orné de cinq miniatures,

1. Dans ses *Chansons du XV^e^ siècle*, p. 71, G. Paris a publié ces quatre strophes d'après le ms. de la Bibl. nat. fr. 12744, mais il lui a échappé que cette pièce, qui n'a nullement le caractère populaire, était un simple ouvrage de marqueterie.

2. Édit. de 1531, fol. 4 v°.

3. Édit. de 1531, fol. 95 v°.

4. Voir fol. 1 les armes de cette famille, d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur. Ce

dont deux surtout sont intéressantes. L'une, au début du poème, fol. 1, représente le poète sortant dans la campagne, « un doulx matin ». On y voit des tours, des châteaux, des bosquets, un « ruisselet », un berger et une « pastoure » qui s'entrebaisent, un troupeau de « brebiettes », quatre dames, dont l'une montre en marchant son « beau blanc petit pié nu ». Le poète semble sortir d'une tour, sur laquelle on remarque, au-dessus de la porte, une petite fenêtre grillée, avec l'inscription : *Au povre prisonnier*. Un personnage à cheval, dans lequel le miniaturiste a voulu sans doute représenter le poète, porte sur la manche droite la même grille avec la même inscription [1].

Au fol. 69 du même manuscrit, une miniature nous montre le poète, un genou en terre, faisant hommage à sa dame du livre qu'il vient de composer. Sur la manche gauche d'Alain Chartier, on retrouve la même petite grille et la devise : *Au povre prisonnier*.

Cette devise amoureuse convenait assez bien au poète du *Livre des quatre dames*. N'y déclare-t-il pas qu'il aime sans espoir une belle dame, et qu'il ne cessera « d'estre en ses las » jusqu'à la mort ?

Arthur Piaget.

volume est à ajouter aux manuscrits des Laval énumérés par L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 375-377.

1. Malheureusement peu visible dans la reproduction.

LES QUINZE LOIS
DE LA
BIBLIOTHÈQUE DES VARGAS MACCIUCCA

Les quelques renseignements que nous possédons sur le duc Thomas Vargas Macciucca (1680-1740) et sur son fils, le chevalier François (1699-1785), marquis de Vatolla, nous nclinent à penser que ces deux personnages furent de bien aimables humanistes. Mais telle est leur destinée qu'il est souvent arrivé que l'on ait confondu, avec la meilleure foi du monde, le père et le fils, et que l'on ait attribué au chevalier la rédaction des quinze fameuses lois dont on est redevable au duc. Ce n'est pas qu'on jugeât le duc incapable d'en être l'auteur, mais la renommée a déjà tellement souri au chevalier que maintes personnes auraient été charmées d'augmenter encore ses titres à la postérité. La confusion est d'autant plus aisée que l'un et l'autre signèrent les mêmes lois, comme si elles eussent été l'œuvre aussi bien de l'un que de l'autre. Quoi qu'il en soit, les noms de ces deux gentilshommes méritent de ne point se perdre dans l'oubli. Les quelques commentaires que nous joindrons au texte de ces quinze lois dont nous donnons ici une leçon originale (selon Thomas) serviront à la juste gloire du duc comme du chevalier, encore qu'il nous arrivera de nous occuper davantage de l'un que de l'autre.

Les livres provenant de l'une ou de l'autre bibliothèque sont peu fréquents. Nous avons découvert récemment à Florence un exemplaire ayant appartenu au duc Thomas Vargas Macciucca : une *Imitation*, in-folio de 1640, sortant des

presses royales du Louvre. Au même moment, paraissait dans la *Revista delle Biblioteche* [1] une Notice (que la *Bibliofilia* [2] eut raison de reproduire) annonçant qu'un ami du Directeur de cette *Revue* venait de découvrir, lui aussi, un *Testamentum Novum* annoté par Erasme, et ayant fait partie de la bibliothèque du chevalier François. On ne sait guère comment était composée la bibliothèque du duc, mais l'histoire veut bien nous révéler que la bibliothèque du Chevalier s'enorgueillissait d'exemplaires précieux sur l'histoire des Pères, comprenait une collection rare des classiques grecs et latins, beaucoup d'ouvrages de jurisprudence et un fonds important sur l'histoire de Naples. Chacun des deux Macciucca possédait un ex-libris différent alors que les lois étaient semblables.

L'ex-libris [3] du duc représente un trophée de drapeaux au centre duquel on lit, dans un cartouche surmonté d'un heaume, la devise parlante des Vargas. La légende rapporte qu'un ancêtre des Vargas, ayant brisé sa lance dans une bataille contre les Maures, se défendit avec une telle bravoure que le général Alvarez de Castro, qui dirigeait le combat, encourageait le valeureux guerrier en s'écriant : « Asi Vargas Macciucca » (Ainsi Vargas broie) et les descendants ajoutèrent toujours ce surnom à leur nom. Le cri de guerre devint un nom. On lit ensuite autour de l'ovale d'azur de l'étiquette légèrement verdâtre, les noms suivants : EX BIBLIOTHECA ILLRIS DUCIS THOMAE VARGAS MACCIUCCA.

Quant à l'ex-libris du chevalier François, il est bien dans la tradition du XVIII[e] siècle. C'est une étiquette carrée représentant deux Chinois assis sur une estrade comportant trois marches et supportant une croix de Malte, au centre de laquelle on peut lire le monogramme du chevalier, qui porte la couronne

1. *Gennaio-Febbraio*, 1912, p. 34.
2. *Aprile*, 1912, p. 35-36.
3. BARTERELLI (A.) et PRIOR (D.-H.). *Gli ex-libris italiani*. Milano, Hœpli, 1902, cf. pp. 390 et 399, et GELLI (Jacopo), *3.500 Ex-libris italiani*. Milano, Hœpli, 1908, pp. 272 et 404.

ducale. Sur le contrefort de la première marche, on lit en une petite italique cursive : *Cavalier Francesco Vargas Macciucca.*

Sur le plat de la garde en papier à ramages du volume que nous possédons, s'étale la grande étiquette où sont imprimées en petit romain et en italique, les Quinze Lois. Ce règlement a été imprimé en divers formats comprenant 23, 26, 27 ou 28 lignes. Notre étiquette mesure 22 cm. 9 sur 16 cm. 2. La marge du haut mesure 2 cm. 5, celle du bas 8 cm. 5, celle de droite 3 cm. 4, celle de gauche 2 cm. 85. Notre texte comprend 26 lignes, dont les cinq premières en italiques et les vingt-et-une dernières en petit romain. Les lignes ne sont point toutes d'égales dimensions ; c'est ainsi que la première mesure 10 cm. 4, les trois suivantes 9 cm. 9, la septième 7 cm. 8 et toutes les dernières 10 cm. 4. Il est à remarquer que le premier mot *Leges,* au lieu d'être en retrait, avance vers la gauche de telle sorte que le premier « a » d'accepta (seconde ligne) se trouve sous le « g » de *Leges.*

Voici d'ailleurs le texte de ces quinze lois :

[1] *Leges, Volumina ex Bibliotheca nostra commodato* || [2] *accepta, lecturis. Secundum auspicia lata Lictor* || [3] *Lege agito in Legirupionem. Mas vel Fœmina* || [4] *fuas hac tibi lege, Codicis istius usum, non* || [5] *interdicimus.* [6] I. HUnc ne Mancipium ducito. Liber est : ne || [7] igitur notis compugito. II. Ne cœsim || [8] punctimve ferito : hostis non est. III. Lineolis || [9] intus, forisve, quaqueversum, ducendis abstineto. || [10] IV. Folium ne subigito, ne complicato, neve in || [11] rugas cogito. V. Ad oram conscribillare caveto. || [12] VI. Atramentum ultra primum exesto : mori ma- || [13] vult quam fœdari. VII. Purœ tantum papyri Phi- || [14] luram interserito. VIII. Alteri clanculum palamve || [15] ne commodato. IX. Murem, tineam, blattam, || [16] muscam, furunculum absterreto. X. Ab aqua, || [17] oleo,

igne, situ, illuvie arceto. XI. Eodem uti- || [18] tor, non abutitor. XII. Legere et quaevis excer- || [19] pere, fas esto. XIII. Perlectum, apud te peren- || [20] nare ne sineto. XIV. Sartum tectumq-prout tol- || [21] lis reddito. XV. Qui faxis, vel ignotus Amico- || [22] rum albo adscribitor : qui secus, vel notus era- || [23] detor. Has sibi, has alliis praescribit leges in re || [24] sua, Ordinis Hyerosolimitani Eques Dux Thomas || [25] Vargas Macciucca. Quoi placeas annue, quoi mi- || [26] nus, quid tibi nostra tactio est? Facesse.

En voici la traduction, aussi exacte que nous l'avons pu faire, en conservant volontairement certaines tournures archaïques :

« *Lois, à l'usage de ceux qui liront des livres reçus à titre de prêt de notre bibliothèque.*

Selon les auspices pris, Licteur, au nom de la Loi, poursuis le violateur de la Loi. Que tu sois homme ou femme, voici quelle sera ta loi, mais je ne t'interdis point l'usage de ce livre.

I. Tu ne le considéreras pas comme un bien aliénable. C'est un livre ; ne le marque point d'une note, marque de l'esclavage.

II. Tu ne le frapperas ni d'estoc, ni de taille : ce n'est pas un ennemi.

III. Tu n'y traceras pas de petits traits, ni au dedans ni au dehors, ni d'aucun côté.

IV. Tu ne maltraiteras aucun feuillet, tu ne le plisseras pas, tu ne le corneras pas.

V. Tu ne maculeras pas les marges.

VI. Avant tout, pas de taches d'encre : plutôt la mort qu'une souillure.

VII. Tu interfolieras le Livre de feuillets blancs.

VIII. Tu ne le prêteras pas à un tiers, ni en cachette, ni ouvertement.

IX. Tu le tiendras à l'écart des rats, des vers, des mites ou mouches et des petits larrons.

X. Tu repousseras très loin l'eau, l'huile, le feu, la moisissure et les choses salissantes.

XI. Uses-en sans en abuser.

XII. Tu pourras y glaner et y faire des emprunts à ta guise.

XIII. Après l'avoir lu, tu ne te permettras pas de le garder éternellement chez toi.

XIV. Tu le rendras en bon état et couvert comme tu l'emportes.

XV. Quiconque agira ainsi, fût-il même un inconnu, sera inscrit au tableau des amis, quiconque ne le fera pas, même connu de moi, en sera rayé.

Telles sont les lois qu'à lui-même et aux autres a prescrit sur son bien le duc Thomas Vargas Macciucca, Chevalier de l'ordre de Jérusalem. Si cela t'agrée, approuve, sinon, à quoi bon toucher ce livre. Va-t-en. »

Le duc Thomas Vargas Macciucca ne manquera pas d'être hautement apprécié par les lettrés comme par les bibliophiles pour la délicatesse avec laquelle il sut exprimer en termes tantôt graves, tantôt frivoles, des vérités essentielles. Ces quinze commandements sont, à n'en point douter, imités de l'antique et calqués sur les fragments qui nous sont restés de la loi des Douze Tables. Mais, en dépit de leur feinte gravité, on éprouve en lisant ces lois, embaumées d'archaïsme, je ne sais quelle joie secrète pour leur charme malicieux. Voulût-on être sérieux, que l'on est forcé de sourire, tant le badinage est évident, tant la copie sent l'épigramme et la satire. Comme en un déguisement, la formule peut à peine donner le change et modifier le visage souriant de l'aristocrate du XVII^e^ siècle qui se dérobe sous la tunique d'un Appius Claudius. Loin donc ces formules sanguinaires de la

loi du talion, loin ces ordres tyranniques que Cicéron cependant considérait comme « un sommaire de philosophie pratique ». Ce n'est plus cette terrible maxime : « *Qui membrum rupsit ni cum eo pascit, talio esto.* » Mais, au contraire, usant aussi de l'impératif en « to », ce conseil aimable : « *Legere et quævis excerpere, fas esto.* » Et, poussant le désir d'archaïsme jusqu'à buriner un commandement d'une concision sybilline, rappelant cette formule à deux termes, si harmonieusement balancée : « *Incantessit, pellexerit* », nous avons : « *Eodem utitor, non abutitor.* »

Parfois aussi le duc Vargas se plaît à faire de l'esprit et à jouer sur les mots, comme dans les commandements premier et onzième, l'un avec « liber », l'autre avec « legere ». Mais le plus souvent, ces lois sont d'un ami qui traite ses livres comme des hôtes avec lesquels il importe de nourrir d'exquises relations. Et il insiste : « Hostis non est ». Et de faire mille recommandations, d'éloigner les petits larrons et de tenir les feuillets à l'abri des huiles et des choses salissantes. Car les pages sont comme des hermines : plutôt la mort qu'une souillure. Sous cette forme gracieuse, les recommandations ne sauraient froisser. Et même à relire ces lois de près, en tâchant de pénétrer le sens qu'a voulu y mettre le duc Thomas, on se trouve en présence d'un bel aristocrate qui philosophe avec finesse. Il ne faut point le céler, le fait de légiférer, ne fût-ce que pour soi-même, est la marque d'un bel esprit, épris de mesure et d'ordonnance. Vauvenargues ne disait-il point que la beauté de l'ordre est plus aimable que toutes les beautés sensibles? Altruisme bien compris, santé morale aussi bien que physique, habitudes d'ordre et de propreté, façons civiles et révérentes, philosophie aimable : on trouve tout cela dans les lois du duc Thomas Vargas Macciucca.

Son fils, le cavalier François, marquis de Vatolla, pouvait donc trouver dans l'héritage de son père maintes raisons de tirer vanité de ces quinze lois dont il se plut aussi à orner la garde de ses livres. Il remplaça toutefois le nom de feu le duc

son père par le sien. A défaut d'être connu comme législateur, il sera considéré comme le gardien zélé des lois paternelles.

Est-ce à ces commandements indulgents qu'il doit la faveur dont il fut entouré ? Nous l'ignorons. Nous ne lui faisons pas l'injure de le penser, car si on en croit les historiens, il fut prisé et recherché par les esprits les plus distingués de son époque. Ses amis sont à sa mesure : mieux, il est à leur hauteur. Et l'on serait tenté d'étudier la vie de ses illustres amis, pour rechercher en eux le reflet des traits qui nous manquent pour pousser plus avant le portrait du marquis de Vatolla.

Voici cependant quelques anecdotes. On rapporte qu'il se lia d'amitié avec les deux papes Benoît XIII et Benoît XIV. Ces deux pontifes, sans avoir atteint la gloire des Jules II ni des Léon X, font figure dans l'histoire générale des papes comme des modèles de bienfaisance et de charité. La chronique nous fournit sur eux des traits qui nous les peignent. Benoît XIV disait de son prédécesseur : « Nous aimons avec respect ce pontife qui fit reculer son carrosse pour n'avoir point de disputes avec un charretier. » Ce Benoît XIV, au demeurant, prisait davantage que son prédécesseur dont il louait l'extrême mansuétude, les choses d'art et les vieux parchemins. On doit en effet à Prosper Lambertini (car tel est son nom) des mesures temporelles aussi vénérables que ses spirituelles. Il passe pour avoir encouragé les Académies romaines et avoir augmenté de précieux manuscrits la librairie du Vatican.

En de telles compagnies, le cavalier Francesco Vargas Macciucca ne laisse pas que de se plaire. Il aimait les érudits, les artistes, les antiquaires en toutes matières. On comprend l'amitié qu'il prodigua au jurisconsulte hellénisant Jean Lami qui méritait aussi des Belles-Lettres et des Beaux-Arts. Et si Lami disait du cavalier Vargas qu'il était un « vir insignis, ad miraculum usque eruditus » nous pouvons faire créance à l'un sur l'autre.

Un autre de ses familiers, le marquis Tannucci, ne s'expri-

mait pas autrement en surnommant Vargas : « bibliotheca ambulante ». Mais l'opinion de Galanti est peut-être plus séduisante encore. Galanti, qui nous est connu par ses éloges de Voltaire et de d'Alembert, disait du Mécène bibliophile qu'il était un « magazzino di dottrina ». Opinion flatteuse s'il en fût et vraie jusqu'à la précision.

Depuis l'enfance, le chevalier Vargas montrait de séduisantes qualités. Né dans les Abruzzes, dans le petit village de Teramo, il fit ses études à Naples, dans le collège des nobles que dirigeaient les Jésuites. Il vint bientôt à Rome où il montra bientôt d'étonnantes dispositions pour le dessin et la sculpture. Il fit en tout preuve d'une telle maitrise qu'il méritait l'opinion de Galanti. On lui doit à la fois une traduction du *Système intellectuel de la Nature* de Cudworth, et un *Traité de Contrepoint*. Il fut poète, jurisconsulte, physicien, précurseur de l'aérostation. Minervi raconte qu'un jour, quelqu'un lui lisant un article sur l'invention des Montgolfières, il indiqua dans sa bibliothèque un livre paru à Brescia, en 1670, où l'on décrivait un navire volant. Il mourut à Naples, où il passa la plus grande partie de sa vie, le 17 juillet 1785.

Prodigieux esprit que le sien. Il mérite aussi bien que son père le duc, que son nom voltige sur les lèvres des hommes et que sa mémoire soit vénérée par les bibliophiles et par les lettrés. Les deux visages affrontés du duc et du chevalier Vargas Macciucca émergeraient avec quelque élégance du plat de la médaille qu'il conviendrait de leur consacrer comme les auteurs et les gardiens de ces quinze curieuses lois transcrites par nous, en lesquelles demeure un délicat parfum d'humanisme que n'eussent dédaigné ni Pétrarque, ni Montaigne.

ALFRED PEREIRE.

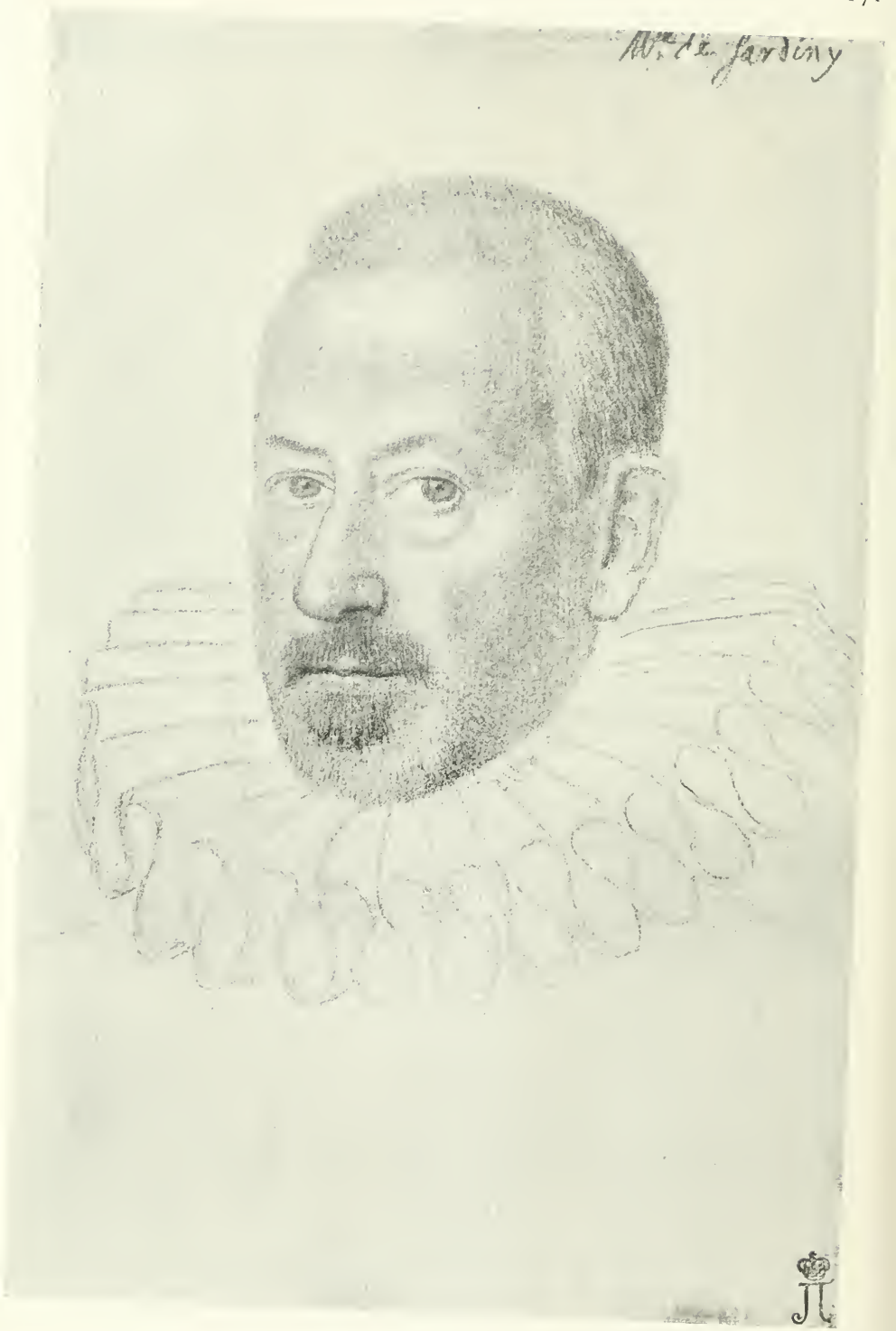
Mr. de Jardiny

SCIPION SARDINI ET SA FAMILLE

Parmi les banquiers italiens de haut rang qui ont vécu à Paris au temps où la famille des Médicis y régnait toute-puissante, on cite volontiers Scipion Sardini, dont une voie de la capitale rappelle le nom. Dans cette rue du quartier Saint-Marcel (rue Scipion), une vieille demeure se distingue encore partiellement par une décoration originale et unique qui date de l'époque de sa construction, c'est-à-dire du règne de Henri III ; on la connaît communément sous le nom d'hôtel Scipion, aujourd'hui occupé par la Boulangerie centrale des hôpitaux après avoir été un hôpital [1], et elle passe pour avoir servi de logis, peut-être de maison de campagne, au richissime banquier. Anatole de Montaiglon a signalé aux curieux l'intérêt des médaillons sculptés avec goût de cette façade intérieure [2] ; puis, le premier, M. Émile Picot a tenté de réunir [3] toutes les mentions qu'il a pu recueillir, son érudition aidant, sur le personnage étranger dont la faveur fut considérable à la cour de France pendant plus d'un quart de siècle [4].

1. Un document relatif à l'élargissement de la ruelle qui allait en 1781 de la barrière Saint-Victor à la « maison de Scipion » se trouve dans Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, II (1873), p. 115.

2. *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1857, pp. 99-101 ; — cet article a été développé ensuite par son auteur dans *Les Beaux-Arts, revue nouvelle*, I (1860), pp. 161-166 et 197-202.

3. *Les Italiens en France au XVI^e siècle*, 1^re série (Bordeaux, Feret et fils, 1902 ; extr. du *Bulletin italien* de 1901-1902), pp. 134-137.

4. Peut-être le père de Scipion était-il ce Louis Sardini qui fit, avant 1567, par testament, donation de 1371 livres à l'Hôtel-Dieu de Paris (Brièle, *op. cit.*, III, p. 329). — Sur Davino Sardini, dont nous ignorons l'exact lien de parenté avec Scipion, voir *Registres du Bureau de la Ville de Paris*, VI, p. 474, et VII, p. 153 ; et Archives nationales, P 2318, p. 237.

Grâce à ces précieuses recherches, nous savons que Scipion Sardini fut l'âme damnée de Catherine de Médicis, qui eut sans cesse besoin de ses services et lui fit obtenir une foule de privilèges et de concessions ; nous le suivons à partir de 1548, où on le trouve établi à Lyon [1], jusqu'en 1589 ; nous le voyons prêter au roi, au clergé, aux princes du sang [2], des sommes considérables à des intérêts fort élevés, négocier des emprunts et même faire imprimer de son autorité privée un édit qui augmentait les impôts ; nous lisons les satires et les épigrammes volontiers distribuées ou affichées contre lui et ses semblables dans les rues et les carrefours, mais qui n'étaient point faites pour l'émouvoir [3].

1. Il était lucquois, comme les Cenami, les Spifame, les Balbani, les Zamet, et autres qui vinrent s'établir à Lyon ou à Paris.

2. Cf. Archives nationales, E 11ª, fº 54, P 2321, p. 597-611, P 2330, p. 729, et KK 116, fos 840 et 847 vº (remboursements à lui faits, pendant la seule année 1585, d'une somme de 80196 écus 58 sous, et d'une autre somme de 4833 écus 20 sous, intérêts compris, sur les fonds de la trésorerie royale) ; — Bibliothèque nationale, nouv. acquisit. françaises, nº 6830 (contrat de 1588 avec le clergé pour recouvrement d'une somme de 500000 écus accordés au roi par ledit clergé) ; — Brièle, *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, IV (1887), p. 197 ; — *Registres du Bureau de la ville de Paris*, IX, p. 587 ; — *Procès-verbaux des Assemblées du Clergé*, I, pp. 591-595.

3. Voici un sonnet qu'on peut ajouter à ces pièces satiriques (ms. fr. 22563, fol. 162 vº) :

L'Espaigne a triomphé à l'encombre des Gotz
Qui la tenoient soubz eulx d'une brave arrogance,
Et vous Parisiens soubz un muet silence
Tresfins avez deceu les plus grands huguenotz.

Puisque vous retenez ces inventeurs d'imposts
Poltrons italiens le malheur de la France
Pour immortalizer vostre grande vaillance
Que ne les grillez vous de gros boys et fagotz.

Les faicts que leurs ayeux aprirent a Sodome
Et qu'au sceu de chacun exercent dedans Rome
Vous debvroient inciter a œuvre si sacré.

Sus donc la commencez dessus ce grand Camille,
Sus Sardin le songeart, bref sus tous à la file
Le plus petit Francois vous en saura bon gré.

Cet homme, parvenu à rassembler une grosse fortune, jouissait d'une influence qui lui permettait d'agir à sa guise et de dominer les cris de la foule. Comme avec les puissants financiers de toutes les époques, le gouvernement devait compter avec lui. On peut ainsi se faire une idée au moins vague de sa situation morale ; mais ne serait-il pas possible de chercher à le mieux connaître encore ? Quand mourut-il ? Quelle postérité laissa-t-il ? Et que devinrent après lui les propriétés qu'il avait acquises, les trésors qu'il avait accumulés ? Ces questions n'ont jamais été posées, ou, si elles ont pu l'être, elles n'ont pas trouvé de solutions. Comment le mystère s'est-il donc fait si grand, jusqu'à ce jour, sur la personnalité et l'entourage de Scipion Sardini ?

Quelques documents notariés, conservés aux Archives nationales, vont nous permettre de soulever un coin du voile. Sans être aussi précis et aussi détaillés que nous l'aurions souhaité, puisque l'on n'y trouvera pas le moindre renseignement sur l'état de la fortune du fameux banquier, puisque l'on n'y découvrira rien qui en facilite l'évaluation, du moins pourront-ils servir de point de départ pour des recherches nouvelles à qui voudra les entreprendre.

Seigneur de Chaumont-sur-Loire [1], de cette magnifique demeure féodale qui avait antérieurement appartenu aux comtes de Blois, à Diane de Poitiers et à Catherine de Médicis elle-même, Scipion Sardini paraît avoir possédé des biens en Brie, puisque l'une de ses filles décédée a été provisoirement inhumée en l'église de Roissy [2] ; il acquiert en 1605 les droits du duc de Bouillon sur le domaine de Beaufort [3] ; sa

1. Voir Alex. Dupré, *Le château et les seigneurs de Chaumont-sur-Loire* (Blois, 1855, in-8 de 58 p.). Le château fut possédé de 1600 à 1668 par les Sardini, Scipion l'ayant obtenu par retrait lignager du chef de sa femme, cousine de la précédente propriétaire, Charlotte de La Marck ; ensuite les Roffignac le conservèrent jusqu'en 1699.

2. C^on^ de Tournan (Seine-et-Marne) ; Roissy est peu éloigné de Ferrières et d'Armainvilliers.

3. Archives nationales, E 9^a^, f° 239.

femme Isabeau de la Tour [1], appartenant à la grande famille des La Tour d'Auvergne [2], est qualifiée parfois vicomtesse de Buzancy, et transmettra cette seigneurie ardennaise, voisine de Sedan, à l'un de ses fils; enfin Scipion avait eu des propriétés à Lyon, à Blois, ailleurs encore, sans oublier les domaines patrimoniaux de Lucques qu'il avait pieusement conservés et peut-être accrus.

Lorsqu'il rédige son testament, le 27 juillet 1596, Scipion Sardini n'est plus jeune, mais il est encore sain de corps et d'esprit, et ce n'est pas une vaine formule, puisqu'il ne mourra que longtemps après. Il habite à Paris rue Hautefeuille [3], paroisse Saint-Séverin ; et n'est-il pas surprenant d'apprendre qu'il ne demeure pas dans l'hôtel qu'il a fait construire au faubourg Saint-Marcel ? L'a-t-il déjà aliéné ? Ne l'aurait-il fait construire que comme habitation de campagne ? Cette dernière hypothèse paraît plus vraisemblable. A cette même date, il a bien marié déjà deux filles : l'une, Madeleine, est veuve de Jacques de Roffignac, sieur de Marzac [4]; l'autre, Isabelle, a

1. On l'appelle plutôt Isabelle de Limeuil, et on sait qu'elle avait été avant son mariage la maîtresse d'un Condé. En vérité les Limeuil et les La Tour ne sont qu'une seule et même famille, ou tout au moins une branche de la famille des La Tour d'Auvergne; on trouve François de La Tour seigneur de Limeuil au début du XVIe siècle (Archives nationales, R² 46) et vers 1530 fut plaidé un procès entre plusieurs frères au sujet de la donation de la terre de Limeuil à Gilles de La Tour (*Idem*, R² 48) ; le titre de seigneur de Limeuil fut porté entre autres par Gilles de La Tour, qui testa en 1566 (*Idem*, R² 29, et par son fils Galiot de La Tour, qui testa à son tour en 1588 (*Idem*, R² 49) : Isabelle, fille de Gilles, est mentionnée dans le testament de 1566. Elle fut célèbre par sa beauté. On a deux portraits d'elle, l'un au musée du Louvre (Reiset, *Catalogue des dessins*, nº 1360), l'autre, que nous croyons un peu plus ancien, dans le volume 1206 de la collection Clairambault, fº 16 (Bibliothèque nationale).

2. Sur le scandale que causa sa grossesse en 1564, voir Brantôme (éd. Lalanne), IX, p. 87, et X, p. 511.

3. Aucune mention de lui n'est faite par E. Baillière dans sa monographie de *La rue Hautefeuille*, qu'a publiée le *Bulletin de la Société du VIe arrondissement de Paris*.

4. La généalogie des Roffignac, seigneurs de Marzac, se trouve dans le *Nobiliaire du Limousin* de l'abbé Nadaud. — On a un portrait d'elle au

épousé un compatriote et un voisin des bords de la Loire, F. Salviati, sieur de Talcy [1]. Mais il a en outre deux fils, plus jeunes sans doute, auxquels il a donné les prénoms d'Alexandre et de Paul, et qui lui survivront. Nos documents signalent l'existence d'un sien frère, décédé en 1596, mais dont les fils Jean-Baptiste et Bernard Sardini ne sont pas oubliés par leur oncle lorsque celui-ci prend soin de dicter ses dernières volontés : sans doute ces neveux ont-ils d'ailleurs continué de résider en Italie, car c'est à eux que sont réservés les immeubles de Lucques. La famille se complète par un cousin du même nom patronymique, Marc-Antoine Sardini [2], et par un autre neveu nommé Orazio Nieri. Ce dernier est en toute certitude un immigré à Paris : à sa qualité de neveu, il joint celle de commis du banquier Scipion [3], et comme tel se trouve exposé à des poursuites dans lesquelles est impliqué son patron [4].

Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, qui portait le nº 264 au catalogue de l'Exposition des Portraits de 1907.

1. Cne de Cour-Cheverny (Loir-et-Cher). — Sur les Salviati, consulter le travail ci-dessus mentionné de M. Émile Picot, pp. 86-87 ; — A. d'Aubigné, *Histoire universelle*, édon A. de Ruble, VI, pp. 285 et 317 ; — A. Storelli, *Notice historique et chronologique sur les châteaux de Blaisois ; le château de Talcy* (Paris, 1884, in-4); — P. Dufay, *Autour de Cassandre : les Salviati* (Paris, 1909, in-8, extr. du t. X des *Annales Fléchoises*). C'est en effet à cette famille qu'appartenait la Cassaudre de Ronsard, comme l'a démontré M. Henri Longnon (*Revue des Questions historiques*, janvier 1902, et *Pierre de Ronsard, essai de biographie* (Paris, 1912, in-16), pp. 320-358).

2. Mentionné maintes fois comme fondé de pouvoirs de Scipion, et dès 1574 (*Registres du Bureau de la ville de Paris*, VII, p. 153). Cf. Archives nationales, P 2330, p. 809 ; et N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, passim.

3. Il l'était en 1595 et encore en 1606.

4. Un document, cité seulement par M. Émile Picot, fournit quelques détails sur cette affaire (Biblioth. nationale, coll. Dupuy, vol. 857, fº 180) : « Arrêt du quartier d'octobre 1606 donné à mon rapport au Conseil privé du roy. Entre me Nicollas Lescalopier, conseiller notaire et secrétaire du roy, demandeur et requérant l'enthérinement d'une requeste par luy présentée au roy le dernier mars 1606 à fin de reiglement de juges pour la contention de jurisdiction d'entre la Court du Parlement de Paris, prévost

Dans son testament, où Scipion Sardini prend ses dispositions pour le partage de sa fortune, il demande à avoir sa sépulture « en l'église des Augustins » ; il ne peut s'agir que du couvent des Grands-Augustins, où aucun archéologue n'a

dudit lieu, et le Grand Conseil, d'une part, et Horace Niery, soy disant commis du sieur Scipion Sardiny, deffendeur, d'autre ; Veu par le roy en son Conseil ladite requeste, arrest dudit Conseil sur icelle du dernier mars 1606, exploict de signiffication d'icelluy audit de Niery au domicille du dit Sardiny, et assignation donnée à icelluy de Niery à six sepmaines, du 6 avril audit an, lettres d'anticipation obtenues par ledit de Niery du 1er may audit an, exploict de signiffication d'icelles audit sieur Lescalopier du 6 desdits mois et an, procédures faictes par devant le prévost de Paris à la requeste dudit Lescalopier allencontre de Allexandre Fanouche [Fanucci], couratier, pour raison d'une saisye sur la somme des 6000 livres qu'il doibt par promesse en blanc audit Fanouche, pour seureté des sommes de 6000 livres d'une part et 7500 livres d'autre, qui luy sont deues par promesses signées Grandeau et contresignées Baudouyn, qu'icelluy Fanouche luy auroit baillées et que ledit Baudouyn prétend faulces, acte d'opposition formée à ladite saisye et délivrance à ladite somme de 6187 livres par me Jehan Garnier et Jacques Deschamps comme créanciers dudit Fanouche, du 21 juing 1605, sentence dudit prévost de Paris ou son lieutenant audit an, etc...

...Autre arrest du Grand Conseil du 17 mars [1606] donné par deffaut, par lequel la cause d'entre ledit Lescalopier à ladite Court de Parlement aux fins que lesdits Fanouche et Niery y feussent appellés, sur laquelle auroit esté ordonné que la partie seroit appellée, du 30 mars audit an, exploict de signiffication de ladite ordonnance auxdits Niery et Fanouche desdits jour et an, autres listes dudit Sardiny des années 1595, 1597, 1598, par lesquelles ledit de Niery seroit compris, lettres d'évocation audit Grand Conseil des feuz rois Charles et Henry derniers décédés, de tous les procès et différendz que ledit Sardiny, sa femme, leurs faicteurs, serviteurs et entremetteurs auroient des 21 aoust 1572 et 26 septembre 1576, certificat dudit Sardiny comme ledit de Niery est son nepveu et employé en ses affaires, du 26 juing 1606, appointement en droit pris entre les dites parties du 8 juing audit an, et ouy le rapport du commissaire sur ce depputé, le Roy en son Conseil, faisant droit sur ladite instance de reiglement de juges, a renvoyé et renvoye lesdites parties en la Chambre de l'édit du Parlement de Paris suivant ledit arrest du 18 septembre, à laquelle Sa Majesté, en tant que besoin seroit, en a attribué toute court, jurisdiction et cognoissance, et icelle interdite à tous autres juges, despens réservez de ladite instance, etc. » — Au fo 62 vo du même registre, on trouve trace d'une affaire à laquelle se trouve mêlé Jacques Ernault, autre commis du lucquois Sardini ; cf. encore, pour un autre procès antérieur, un document des Archives nationales, V6 1, no 22.

songé à relever son épitaphe, depuis longtemps disparue. On ne sera pas surpris du choix qu'il avait fait, si l'on veut bien se souvenir qu'en l'église des Grands-Augustins [1] furent inhumés un grand nombre de riches Italiens habitant Paris : il suffira de nommer Am. Capponi, Albizzo Del Bene, Leonardo Canigiani, J.-B. de Gondi, Raniero Rinaldo, Agostino Ysbarre, et quatre membres de la famille Spifame.

En août 1599, Scipion Sardini fait venir de nouveau son notaire ; il rédige un codicille qui confirme son testament en réglant plus spécialement les détails de son exécution. Il le rappelle encore moins d'un mois après : se défiant peut-être de ses gendres, ou craignant de voir s'émietter sa fortune, il déclare vouloir conserver entre les mains de ses fils la part de l'héritage revenant à ses filles pendant un espace de quinze ans à dater du jour de son décès. Il est à supposer que ce décès survint peu de temps après. On ne pourra pas nier que le banquier avait pris toutes les précautions nécessaires pour voir exécuter sa volonté.

Dix ans plus tard, Isabeau de La Tour mourut à son tour, très peu de temps après avoir rédigé un testament le 24 mars 1609. Le 29 mai suivant, les deux fils Alexandre et Paul [2] déclarent se contenter des dispositions prises par la défunte en leur faveur et renoncer au surplus des biens qu'elle possédait ; ils habitaient conjointement avec leur mère un hôtel sis en la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. Ils demeurent encore ensemble le 16 avril 1610, mais rue de Braque, lorsqu'ils signent une nouvelle pièce notariée par laquelle ils se font donation mutuelle et irrévocable de tous leurs biens meubles et immeubles : touchante union de deux frères alors inséparables, qui pouvaient avoir alors trente-cinq ans, mais dont

1. Voir Raunié, *Épitaphier du Vieux-Paris*, I (1890), pp. 151-229.

2. Scipion Sardini paraît avoir eu de grosses difficultés avec le gouvernement de la Ligue ; une saisie de ses meubles eut lieu en 1590 (*Registres du Bureau de la ville de Paris*, IX (1902), p. 578 et 588) ; ses fils, sans doute retenus comme otages, réussirent à s'échapper, et l'affaire se termina par des poursuites dont nous ignorons la solution (*Idem*, X, p. 260 et 271).

la destinée ne nous est pas connue. Dans ce dernier acte, Alexandre Sardini, l'aîné, porte à son tour le titre de seigneur de Chaumont-sur-Loire ; il est également vicomte de Buzancy et c'est lui qu'on trouve parfois cité avec le titre de vicomte de Sardini [1].

Telles sont les indications que peuvent fournir les documents nouveaux dont le texte suit.

Les traits du financier Scipion nous ont été conservés par un dessin, probablement de la main de Benjamin Foulon, qui appartient aux collections du Musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, et que l'on trouvera reproduit ici pour la première fois.

Henri Stein.

1. Archives nationales, E 24[b], f° 203 (arrêt du Conseil du 26 novembre 1609).

DOCUMENTS

I

Testament et codicilles de Scipion Sardini.

A tous ceuz qui ces présentes lettres verront, Jacques d'Aumont, chevallier, conseiller du roi et gentilhomme ordinaire de sa Chambre, et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Léonor de Saint Leu et Nicolas Le Camus, notaires du roy en son Chastelet de Paris, soubzsignez, fut présent en sa personne noble homme Scipion Sardiny, gentilhomme lucquois, demeurant à Paris, rue de Haultefeille, paroisse Saint Séverin, lequel estant en pleine santé et disposition de sa personne, admonesté par les saintes Lettres de la briefveté et incertitude de nostre vye, par son aage et indisposition du temps, comme Dieu le peust révocquer à soy d'heure à autre, désirant disposer de ce qu'il a pleu [à la] divine Majesté luy bailler, après l'avoir très humblement suplyé luy voulloir faire la grace par la mort et passion de nostre Seigneur Jésus Christ son filz, et par bonté et miséricorde luy voulloir donner part entre ses bienheureux, a fait et ordonné son testament et disposition de dernière volonté ainsy qu'il s'ensuit :

Premierement il prie dame Isabel de la Tour, sa femme et espouze, et aussy leurs enfans et exécuteurs du présent testament, voulloir faire inhumer son corps en l'église des Augustins à Paris sans aucune cérémonye avecq les cendres de feue Margueritte, sa fille, de présentz en dépostz en l'église de Roissy en Brie ;

Item il veult et ordonne que sur les plus clairs de ses biens il soit baillé et délivré à ladite dame son espouze tout ce qui luy appartient et appartiendra par le moien de ses conventions matrimonialles, prye et commande à tous ses enfants de l'honnorer, servir et révérer selon que Dieu leur commande, et ledit sieur testateur comme leur père, et mesmes de l'assister de leurs moiens sy elle en a besoing, et ne luy donner aucune occasion de mescontentement ;

Item il veult et entend que, sy au jour de son decedz il demeure

debbiteur et reddevable envers quelques personnes que ce soient, que du plus clair de ses biens ilz soient entierement paiez avant que ses héritiers puissent de rien disposer, et mesmes que sur toutes choses ses serviteurs et servantes soient paiez de ce qu'il leur sera ou pourra estre deub de reste de leurs gaiges, et qu'en oultre ilz soient récompensez selon leurs mérites, de quoy il charge les consciences de ses dits enfans et héritiers ;

Item ledit sieur testateur veult et ordonne que, estant toutes les debtes paiées, mesmes les conventions de ladite son espouze satisfaittes, toutes et chacunes les rentes, arréraiges et toutes les autres debtes à luy deues tant par le roy, Messieurs du Clergé, héritiers du feu sieur de Richelieu, que aultres, ensemble les proffictz d'iceulx qui en sont et seront deubz lors de son decedz, avec tous les meubles, soient unis en ung bloc général duquel seront vingt partz et lotz contenant chacun d'iceulx à proportion toutes lesdites rentes, arréraiges, debtes, proffictz et meubles, et que desdites vingt partz il en soit baillé et délivré lors à Alexandre Sardiny, son filz aisné, les unze parts et portions pour tous ses droicts oultre et pardessus ce qu'il se trouvera qu'il aura receu et despencé ; item les sept partz et demye à Paul Sardiny son second filz ; et quand au surplus desdits lotz et partz qui sont un lot et demy, il veult et ordonne en estre baillé à damoiselles Magdeleine et Ysabel Sardiny, ses filles, à présent femmes de deffunt Jacques de Roffignac, sieur de Marzac et du Plessis, et de Forest Salviati, sieur de Talcy, la moictié dudict lot et demy, oultre et par dessus ce qu'elles et leurs ditz mariz ont eu et receu lors de leurs mariages et en faveur d'iceulx que depuis, à la charge qu'elles se contenteront, sans que leurs dits maris ny elles puissent plus rien demander ny prétendre en la succession du dit sieur leur père ; et quand au reste que de l'autre moictyé dudit lot et demy, icelluy sieur testateur le donne et laisse, assçavoir ung tiers à noble Marc Anthoyne Sardiny, son cousin, ung autre tiers à noble Horatio Nyery, son nepveu, et l'autre tiers à Jean Baptiste et Bernardin Sardiny ses nepveuz, à chascun par moytié ; et oultre il donne et laisse à ses dits deulx nepveux Baptiste et Bernardin Sardiny aussy par moytié tous et chacuns les héritaiges et biens immeubles que ledit sieur testateur a à luy appartenant en la ville et territoire de Lucques et es environs, tant de son propre par les successions de ses feuz pere, mere, et frere, que de son acquest et conquest sans aucune exception, et sans que ses dits enfans et héritiers leur en puissent rien demander ne prétendre, et si au jour du décedz dudit sieur testateur les-

dictes debtes, arréraiges et proffictz n'avoient esté emploiez en héritaiges et fondz de terres, il veult et ordonne qu'à mesure qu'ilz seront receuz et touchez, employ en soit faict pour ses dictz filz et filles, chacun à son égard, le plus tost commodément que faire le pourront, à la charge expresse que sy sondict fils aisné decedde sans enfans nez en loyal mariage, lesdicts biens retourneront et appartiendront à son dict fils puisné, et aussy sy ledict puisné prédecedde sondict aisné sans enfans, lesdicts biens retourneront à sondict aisné et à sesdicts enfans, ainsy de l'un à l'autre et leurs dicts enfans successifvement et deffaillant ladite ligne masculine, il veult et ordonne que le tout retourne à ses dictes deux filles et à leurs enfans malles, et s'il n'y a malles, aux femmelles également, en portant avec leurs conjoins celluy de la maison du dit sieur testateur.

Et pour exécuter et entierement accomplir sondit présent testament de poinct en poinct selon sa forme et teneur, le dit sieur testateur nomme et eslit ladite dame son espouze, ledit Alexandre son filz esné, et lesdits sieurs Marcq Anthoine Sardiny et Horatio Niery, ausquelz et à deux d'entre eulx en l'absence des aultres, avecq l'intervention de ladite dame son espouze, icelluy sieur testateur a donné et donne plein pouvoir et puissance d'icellui sondit présent testament exécuter et accomplir, et à ceste fin il se desmect et dessaisit en leurs mains de tous ses biens, voullant qu'ilz en soient saisiz et vestus jusques à la concurence d'icelle exécution testamentaire, en révocquant par luy tous autres testamens et codicilles précédans, sy aucuns y a et s'en trouve, ensembles toutes donnations qu'il a faicte à ses dits enfans pour cause de mort ou autrement, parce qu'il veult et entend cestuy seul son dict testament avoir lieu et sortir effect selon sa forme et teneur, soubzmettant l'audition et examen de compte d'icelluy à la jurisdiction et contraincte de ladicte prévosté de Paris et à toutes autres quelconques. En tesmoing de ce, nous, à la rellation des dicts notaires, avons fait mettre le scel de ladite prévosté de Paris à ces dites présentes, lesquelles ont esté faictes, passées, dittes et nommées par ledit sieur testateur en l'hostel desdictz notaires soubsignez, avant midy, l'an mil cinq cens quatre vingtz seize, le samedy vingt septiesme jour de juillet. Et a ledit sieur Sardiny signé la minute de sondit présent testament avecq lesdits notaires soubzsignez, lesquelz luy ont levé et relevé, suivant l'ordonnance, et est demeurée par devers ledit Le Camus, l'un des notaires. Signé : de Saint Leu et Le Camus ; et, plus bas, est escript ce qui s'ensuict :

Et le mardy vingt troisiesme jour d'aoust l'an mil cinq cens quatre vingtz dix neuf, avant midy, est comparu en l'hostel desdicts notaires soubsignez ledit sieur Sardiny, lequel estant aussy en bonne santé et dispos de sa personne, a par forme de codicille voullu et ordonné que sy au jour de son decedz sesdits deux filz dénommez en sondit testament estoient aagez chacun de vingt cinq ans, l'un d'iceulx ou les deux ensemble soient exécuteurs avecq les trois autres personnes y dénommez de sondit testament et disposition de dernière volonté, ausquelz et à ses dits enfants il donne pouvoir de l'acomplir et exécuter, ores que les autres n'y consentissent, sans l'intervention desdits deux filz ou de l'un d'eulx, sinon il n'entend ne veult qu'il puisse estre rien résolu ne délibéré pendant l'année de ladite exécution, laquelle estant passée et expirée, chacun desdits héritiers pourra lors disposer à sa volonté de ce qui leur appartiendra par sondit testament, lequel au surplus il veult et entend avoir lieu, et à ceste fin le ratiffie, confirme et approuve après l'avoir veu et receu et entendu. Ce fut faict, dicté et nommé par ledict sieur testateur les an et jour derniers dictz, et a aussy ledit sieur Sardiny signé la minutte escripte au pied de celle de son dict testament, ensemble les dictz notaires. Signé : de Saint-Leu et Le Camus. Et plus bas est escript ce qui ensuict :

Et le tiers jour de septembre ensuivant, est derechef comparu en l'hostel desdicts notaires, avant midy, ledit sieur Scipion Sardiny dessus nommé, lequel estant en bonne santé et disposition, a derechef ratiffié et approuvé son dict testament et codicille, et par forme de second codicille ou autrement il a voullu et veult que ce qui appartiendra par sondit testament à ses dites deux filles demeure après son trespas es mains de ses filz, lesquelz l'assembleront et garderont à leurs dictes sœurs pour les en survenir en leurs urgentes necessitez, sans que leurs mariz en puissent aucunement disposer, soit en principal, fruictz ou proffictz en quelque maniere que ce soit ; desquelz fruictz et proffictz sesdites filles jouiront et s'en accommoderont durant le temps et espace de quinze ans à mesure et ainsy que bon leur semblera, et d'eulx passez elles pourront aussy jouir et disposer tant du principal que desdictz fruictz. Ce fut faict, dicté et nommé par ledict sieur testateur, et à luy leu et receu suivant l'ordonnance les an et jour derniers dictz; et a ledit sieur Sardiny aussy signé ladicte minutte escripte au bas du codicille susdit. Signé : de Saint-Leu et Le Camus, et plus bas a été mise l'insinuation (le vendredy 3e jour de juin 1608).

(Archives nationales, Y 147, fo 182.)

II

Arrangement conclu entre les deux fils de Scipion Sardini à la suite de la mort de leur mère, suivant les dispositions testamentaires de celle-ci.

Aujourd'huy sont comparus par devant les notaires du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris soubzsignez messire Alexandre de Sardini, escuier, viconte de Buzancy, et Paul de Sardini, aussy escuier, sieur de Jouy, demeurantz en ceste ville de Paris, rue Saincte Croix de la Bretonnerye, parroisse Saint Paul, enfans de deffunctz noble sieur Scipion Sardini, vivant seigneur de Chaulmont sur Loire, et haulte et puissante dame Ysabeau de la Tour, dame et vicomtesse de Buzancy, leurs pere et mere, donnataires par bénéfice d'inventaire de ladite deffuncte dame Ysabeau de la Tour leur mere, par son testament passé par devant de Monhenault et Le Voyer, l'un des notaires soubzignez, le vingt quatriesme jour du moys de mars dernier passé [1], desquelles dispositions et donnations ilz se contentent, ilz ont renoncé et renoncent par ces présentes au surplus des biens de ladicte deffuncte leur mere, par protestation où ils seroient évincez desdites donnations et dispositions de eulx dire et porter héritiers de laditte deffuncte leur mere par bénéfice d'inventaire ou autrement, comme ilz verront estre à faire par raison et pour icelle déclaration faire en justice, soit audit Chastelet, Court de Parlement, Requestes du Palais et partout ailleurs où il appartiendra, icelle faire enregistrer au Chastelet et insinuer, mesmes la faire signiffier à leurs sœurs et beau frères, ad ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, lesdits sieurs de Sardini ont faict et institué leur procureur audit Chastelet de Paris Me Ysaacq Fremin, procureur audit Chastelet, auquel ilz ont donné pouvoir de ce faire et tout ce que au cas sur ce requis et nécessaire, dont et de ce que iceulx sieurs de Sardiny ont requis acte ausdicts notaires qui leur ont octroyé la présente pour leur servir et valloir en temps et lieu ce que de raison. Ce fut faict, requis et octroyé en l'hostel desdits Sardini l'an mil six cens neuf, le vingt neufviesme jour de may ; et ont lesdicts sieurs Sardini signé la minutte du présent acte qui est demeuré chez ledit Le Voyer, l'un des notaires soubzsignez.

(Archives nationales, Y 148, f° 282 v°.)

1. Son testament, rédigé en son hôtel de la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, est transcrit au feuillet précédent du même registre.

III

Donation entre vifs signée par les deux fils de Scipion Sardini.

Par devant Charles Richer et Hilaire Lybault, nottaires et garde-nottes du roy nostre Sire en son Chastelet de Paris soubzsignez, furent présens en leurs personnes messire Alexandre de Sardini, chevallier, viconte de Buzancy, seigneur de Chaulmont sur Loire, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, et messire Paul de Sardini, seigneur de Jouy, aussy gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, demeurans à Paris rue de Bracque, parroisse Saint Nicolas des Champs, lesquelz, pour tesmoignaige de leur singuliere affection et amityé qu'ilz ont l'un envers l'autre et bons offices qu'ilz ont receuz l'un de l'autre, et qu'ils esperent continuer à l'advenir, ilz ont volontairement et sans aucune force ne contrainte, ains de leùr propre mouvement et d'ung mutuel consentement, donné et donnent par donnation entre vifz irrévocable et mutuelle au survivant d'eulx deulx l'un à l'autre, acceptant réciproquement tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles propres, acquestz, droictz, noms, raisons et actions qu'ilz ont de présent et auront lors de leur décedz, en cas que le premier decedde sans enfans, en quelques lieux et endroictz que lesdits biens se trouverront et soient scituez et assis, et à quelque pris et valleur qu'ilz se puissent et pourront monter, disans aucune chose en excepter ne réserver, pour jouir par le survivant des biens donnez, ses hoirs et ayant causes, et disposer d'iceulx comme bon luy semblera, et à luy appartenans, desquelz ils se sont dessaisiz et devestuz dès maintenant par ces présentes au proffict l'un de l'autre et du survivant d'eulx deux, et en ont saisy et saisissent l'un l'autre, et ledict survivant se constituant précaires possesseurs l'un au proffict de l'autre, consentant et accordant que des biens présentement donnez soit prise possession et saisine au proffict dudit survivant des biens de celuy d'eulx deulx qui premier deceddera sans enfans, et se sont réservez et réservent respectivement l'usufruict des choses données et pouvoir de disposer entre vifz, par testament ou autrement, au proffict de qui bon leur semblera, jusques à la somme de dix huict mil livres, laquelle demeurera au survivant en cas que le prédéceddé n'ayt disposé d'icelle ou de partie ; promettant respectivement entretenir la présente donnation sans y contrevenir, et à la garantie et entretenement d'icelle ont obleigé et obleigent tous et chacuns les dits biens présens et advenir, et pour consentir ladite prinse de possession, saisine et dessaisine, insinuer ladite

donnation par tout où il appartiendra et besoing sera suivant l'ordonnance, et faire tous actes requis et nécessaires pour la validité de la dite présente donnation, ont lesdits sieurs Alexandre et Paul Sardini faict et constitué leur procureur spécial et irrévocable le porteur des présentes, auquel ilz donnent pouvoir de ce faire ; promettans, obligeans chacun en droit soy, renonceans, etc. Faict et passé double pour lesdits sieurs de Sardini, en l'hostel des dits sieurs de Sardini devant déclairé, l'an mil six cens dix, le vendredy après midy seiziesme jour d'april ; et ont lesdits sieurs Sardini signé en la minutte de ces présentes avecq lesdits notaires gardenottes soubsignez, suivant l'ordonnance, qui est demeurée en la possession dudit Libault, l'un d'iceulx notaires. Signé : Richer et Libault.

(Archives nationales, Y 149, f° 349 v°.)

NOTES SUR UN RECUEIL FORMÉ PAR PHILIBERT DE PINGON

Nous avons eu l'occasion d'examiner un recueil de pièces formé entre les années 1540 et 1542 par le géographe et historien de la Savoie Philibert de Pingon [1], comprenant les opuscules suivants :

G. BUDÆI VIRI CLARISS.. || VITA || PER LUDOVICUM REGIUM, || AD GULIELMUM POIETUM MAGNUM || FRANCIÆ CANCELLARIUM || .*Parisiis ;* || *apud Ioannem Roigny, via ad D. Iacobum,* || *sub Basilico & quatuor Elementis.* || 1540. || cum privilegio. in-4° de 50 p. — DOCTORUM HOMINUM || *epigrammata in laudem* || *Budæi* p. 49-79 — Q. HORATII FLACCI DE || Arte Poetica liber, || ad Pisones. || *Parisiis,* || *Apud Ioannem Tiletanum, ex* || *adverso collegii Remensis.* || 1540. in-4° de 19 p. — POMPONII MELÆ DE || situ orbis libri III. *summa fide & diligentia recogniti* || *cum Indice copiosissimo.* || *Parisiis,* || *Apud Ioannem Lodoicum Tiletanum, ex* || *adverso collegii Remensis* 1541. 9 ff. non chiffrés pour l'*Index* et 71 p. — MAR. TUL. CICERONIS PA-||radoxa, ad M Brutum cum adnotationibus Barth. Latomi. *Parisiis apud Fran. Gryphium,* M. D. XLI. (1541), 10 p. et v°. — ORATIO LATO-||mi, XXV. die octobris in auditorio dicta. *Parisiis apud Fran. Gryphium,* M. D. XLI. (1541), 8 ff. non chiff.

Philibert de Pingon était né à Chambéry, le 18 janvier 1525. Conseiller d'État du duc Charles Emmanuel, il fut chargé officiellement d'éclaircir les origines de la maison de

1. La preuve matérielle se rencontre dans les nombreuses signatures, monogrammes, dessins des armes etc. Les dates extrêmes nous sont fournies de la main même de Pingon (1540-1541).

Savoie : de là ses ouvrages de généalogie et d'histoire locale, l'*Augusta Taurinorum* (Turin 1577) et l'*Inclytorum Sabaudiæ Saxoniæque principum arbor gentilitia* (Turin 1581)[1]. Notre recueil est donc de la jeunesse de Pingon, alors étudiant à Paris. Il est couvert de notes, d'une belle écriture humaniste : certaines ont paru avoir suffisamment d'intérêt pour être signalées ici.

La vie de Budé par Louis le Roy de Coutances[2] est un témoignage d'une importance considérable : à notre connaissance, jusqu'au beau livre de M. Louis Delaruelle (*Etudes sur l'Humanisme français. Guillaume Budé, les origines, les débuts, les idées maîtresses*, 1907), elle a été plus souvent traduite que citée. On l'a représentée parfois comme une oraison funèbre, un morceau d'éloquence qui fit à son auteur une réputation bruyante de latiniste : on oublie trop facilement que c'est le seul document un peu étendu, qui nous fournisse autant de détails intimes, de traits particuliers et charmants sur la vie privée du grand érudit, que Le Roy nous présente comme un ascète fiévreux, un martyr de l'érudition[3].

1. Nous avons encore de cet auteur un curieux recueil de poésies latines mystiques sur le célèbre linceul du Christ : PHILIBERTI || PINGONII || SABAUDI || Cusiacen. Baronis. SINDON. || Evange || -lica. *Accesserunt hymni aliquot*, || *insignis bulla* || *pontificia*. elegans epist. Franc. Adorni || Ies. de peregrinatione || memorabili. *Augusta Taurinorum apud hæredes Nicolai Bevilaqua* 1581. *cum privilegio decenanli* in-4 (fig.).

2. Sur ce personnage voir : *Un humaniste du XVI^e siècle Loys le Roy (Ludovicus Regius) de Coutances* par A. Henry Becker, Paris, 1896, in-8.

3. Cf. par exemple le témoignage d'un voisin de Budé, conseiller au Parlement : « *Budæus e regione ædium mearum (ait) plus decem annis jam habitavit : tamen quoad possum totius ejus spatii memoriam recordari, hunc nunquam vidi, ne diebus quidem festis in limine domus (ut assolet) ociantem, nunquam horis pomeridianis circulantem, aut prætereuntes circunspicientem, nullum denique tempus vacuum laboris sibi dantem animadverti, aut unam dieculam remittentem relaxandi animi causa...* » *Vita*, p. 15. Les jours de fête il n'abandonnait pas ses travaux : « *Non aleæ, non pilæ (quemadmodum magna pars hominum) sed recolendis suis studiis impertiebatur.* » *Vita*, p. 16. « *Nuptiarum etiam die, qui est lætitiæ & hilaritati dicatus, minimum tres horas studuisse commemorant.* » *Vita*, p. 16. —La vie de Du Cange nous fournit un trait tout semblable.

C'est en raison du caractère de ces témoignages de la *Vita* que notre exemplaire reçut l'addition du trait suivant que le jeune étudiant nous a pieusement conservé : le maître avait coutume de puiser fréquemment l'eau du puits de son petit jardin et cet honnête exercice lui ouvrait l'appétit :

Hoc a domino Cœnomano audivi : Solebat Budeus otii fugiendi gratia aquam putei in hortulo frequentius haurire atque hoc labore honesto apetitum sibi parabat [1].

A la suite de la *Vita Budæi*, Louis Le Roy nous a conservé sous le titre de *Doctorum virorum epigrammata* un choix de pièces [2] parmi les innombrables poésies françaises, latines, grecques, pompeux morceaux de genre qui célébraient la gloire de celui qui voulut être porté de nuit, très humblement, de la rue Sainte-Avoye à Saint-Nicolas, « sans semonce, à une torche ou deux seulement ». Si ces pièces ne sont pas exemptes de banalité et rappellent souvent des lectures trop fraîches, elles témoignent de la piété, de la passion même, que le vieux maître sut inspirer. Nous transcrirons parmi les pièces manuscrites copiées par le jeune écolier les suivantes épitaphes :

Epitaphion.

Annosam terris pepulit qui munere noctem
Palladio moriens hac requiescit humo.

G. Budæi Epitaphion.

Phœbeos hic solus equos qui flectere dignus,
Emicuit duplici lucifer igne polo,
Et Latium et Graios amplexus, luce corusca [3],
Tersa dedit genti verba legenda suae :

1. Cette anecdote, transcrite sur le titre des *Doctorum virorum epigrammata*, Philibert de Pingon la tenait probablement de Richard du Mans, nommé dans le Catalogue des livres publié dans la présente notice.

2. *Lectori. Innumerabilia Epigrammata in laudem Budæi post ejus obitum scripta sunt quæ annectere omnia non fuit consilium. Ex tanta turba selecta quædam ad ejus vitam attexuimus, ut uno in conspectu viderentur. Tu fruere lector, & Budæi manibus bene precare. Vale.* (R° du titre des *Doctorum Virorum Epigrammata*).

3. Ms. *Coruscat.*

Nunc procul a cœtu Musarum numine divum
Distractus, jacet hoc molliter in tumulo.

In honorandissimi & dé literis bene meriti Guilliermi Budaei obitum elegia.

Heu, heu, quam celeri labuntur tempora passu,
Quam levis in stabili (*lis.* : instabili) volvitur orbe rota!
Quid, deus indomitos animo mihi subdidit ignes
Pulsavitque meas sors inimica fores!
O crudele nephas nostri decus abstulit ævi
Accelerans rapido mors inopina gradu.
Ecce dies venit nigro signanda lapilo.
Quam sunt fatali stagmina [1] fracta manu.
Iam jam larga meos humectent flumina vultus,
Iam fluat in lachrimas Pegasis unda meas.
Ecce chori Aonidum lugent, passimque vagantur,
Crinibus albenteis, dillacerantque genas.
En sua ferali mutant serta cupresso,
Cypris & in madidam lumina vertit humum.
Purpureos lucubri [2] habitus Tritonia veste
Mutavit, nostri signa doloris habens.
Vix Phoebus radiis lustrat solaribus orbem,
Nec movet aurabeæ [3] fila canora lyræ.
En, positis erat [4] Mavors inglorius armis,
Serus & obmissa lege vagatur Amor;
Interpres divum necnon moderator Olimpi,
Et Iuno assiduis fletibus ora rigant.
Sed tamen est nostro medicina petenda dolori :
Corpus abest, verum fama superstes erit.
Vivet honor, Budæe, tui, dum sydera cœlum
Pascet & auratas dum vehet Eurus [5] aquas.
Astra prius freto [6] labentur in æthera cœlo
Quam tua lætheis facta notentur aquis.
Siste pedem, lector, noli vexare : quiescit
Cui rhedum [7], ad superos mens pia fecit iter.

1. Pour *Qua...stamina.*
2. Pour *lugubri.*
3. Sans doute pour *auratæ.*
4. Sans doute pour *errat.*
5. Sans doute *Evrus* pour *Hebrus.*
6. Peut-être faut-il lire *fracto.*
7. Erreur de copie pour *r(h)ectum.*

In Eundem Epitaphum.

Hic situs eloquii parens utriusque Minervæ est
Budæus, jacet hic conditus hoc tumulo :
Non obiit tandiu sed enim victurus in ævum,
Sequana dum istius urbis ad ora riget.
Mens pia Budæi superorum scandit in astra :
Corporis at terræ vile reliquit onus.
Gallica terra tenet Musarum semper alumnum
Budæum e medio [1] quem impia Parca ferit.
Vos igitur, quos Musa fovet charitesque sorores,
Budæum huc lachrimis excipitote tenus.

Sur les marges de l'Art poétique d'Horace, de Pomponius Mela, des *Paradoxa ad Brutum*, Philibert de Pingon a recueilli les explications minutieuses d'Adrien Turnèbe [2] et dessiné plusieurs cartes où s'essaye le talent du futur géographe.

A la suite de Pomponius Méla restaient quelques feuillets blancs : le jeune Savoyard n'a pas manqué de les utiliser. Il a dressé un catalogue intéressant de sa petite bibliothèque d'étudiant. Ce sont des livres de scolastique, avec des notes prises à la Sorbonne, des livres de théologie avec les commentaires des écoles franciscaines et dominicaines, certains ouvrages grecs, et quelques chroniques locales :

In moralibus. Aristotelis Ethica, Politica, Œconomica vitulo nigro tecta. Aristotelis ethica grece. *In Phisicis.* Introductio in Phisicam. Aristotelis Phisica, Methaphisica. *In Medicis.* Alexandri Aphrodisiei Problemata medica men[bra]neo cortice compacta, parva forma, grece et latine. *In Mathematicis.* Arithmetica speculativa Boetii. Gemme Phrisii [3]. Arithmetica. Sphera de sacro Busto [4], ejusdem Computus ecclesiasticus.

1. Ms. *medo.*

2. Si nous nous reportons aux œuvres de Turnèbe : *Viri clariss. Adriani Turnebii... opera* (Argentorati, 1610) nous trouvons, t. I, p. 336-341, le commentaire d'Horace sous une forme assez différente et beaucoup moins abondante ; t. II, p. 171 on rencontre des *Paradoxa* un simple commentaire en grec; le commentaire de Pomponius Méla manque.

3. Gemma Frisius (Renierus). *Arithmeticæ practicæ methodus facilis.* Anvers, 1540, in-4°, réimprimé très souvent au XVIe siècle et notamment à Lyon, chez J. de Tournes, 1556.

4. Sacro Busco ou Busto (*Joh.* Halifax). *De sphera mundi.* [Ferrare], 1472, in-4°.

Procli sp[h]era grece et latine. Justini liber admonitorius gentium grece & latine. Oratio ad pastores. Parænesis ad pœnitentiam. De origine Cartusianorum carmen. Vita Gervasii et Prothasii carmine [1]. Vita divi Nicolai. Isocratis Nicocles. Luciani laus Muscæ ; ejusdem Somnium sive gallus ; ejusdem Caucasus grece ; ejusdem de non facile credendis [a]dulationibus latine. Dialogus de piscibus. Literarum italicarum ratio : omnia simul tegmine rubeo connexa. *In sacris Literis.* Novum testamentum versione Erasmi, parva forma, corio vitulino rubeo eoque deaurato compactum. Procli sp[h]era. Genesis cum illius interpretatione quam in scolis sorbo nicis excepimus divi Thomæ Aqui. De potentiis anime christiani-hominis institutum (*sic*). Sententie aliquot selectiores, membrana. Magister sententiarum vitulo rubro deaurato. Christiani aliquot poetæ. Methodus confessionis. Divi Aureliani Augustini de cura pro mortuis gerenda que sequitur. Epistolæ aliquot Basilii. Pet. Rosseti Christus. Liber papiraceus in quo continetur explicatio primi capitis evangelii Johannis, tum epistolæ ad Romanos, ad Galatas, ad Ephesios, ad Hebreos & alia quædam que tum Dominicanorum tum Franciscanorum scolis excepimus, rubro tegmine compactus. Item, alius paulo majuscula forma, rubro tegmine, in quo interpretatio Epistolæ ad Philippenses, Colossienses, Thessalonicenses etc. continetur, quam in Franciscanorum scolis doctore Richardo Cœnomano, excepimus. Item, alius membrana nigra, in quo variæ conciones continentur quas, ut fieri potuit, excepimus. Eusebius de Preparatione evangelica. Theophilactus in Evangelia. Theophilactus in epistolas Pauli et in prophetas, minori forma, vitulo nigro. Magni Anastasii opusculum in psalmos.

L'*Oratio Latomi*, qui termine notre recueil, n'est pas sans intérêt. Latomus, ou plus exactement Barthélemy Masson [2], né à Arlon en 1485, après avoir mené une vie nomade, tantôt à Cologne, à Trèves, à Louvain, fut nommé professeur de latin au Collège de France en 1534 [3]. Il devait y rester jusqu'en 1545

1. Le martyre des saints Gervais et Protais est célèbre dans toute la région Milanaise et la Savoie.

2. Cf. Abel Lefranc. *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire.* Paris, 1893, in-8, p. 183-184. Voir également sur ce personnage le *Mémoire historique et littéraire sur le Collège des Trois Langues à l'Université de Louvain* par Félix Nève. Bruxelles, 1856, in-4.

3. Cette date est donnée par M. Abel Lefranc. Voici ce que nous dit Masson en 1539 : « *oblata est tamen aliquando facultas, postquam octo jam*

où Pierre Galland [1] lui succéda. En 1539 François Ier l'avait envoyé en Italie. A son retour il prononça, le 25 octobre 1540, la leçon d'ouverture que nous nous proposons d'analyser [2].

L'*Oratio Latomi* est à la fois un rapport fidèle de ce voyage; un tableau, par un curieux et un érudit, des villes les plus célèbres de l'Italie, de leurs Universités, de l'enseignement qui y était donné; un portrait exact des professeurs les plus célèbres. Par analogie l'*Oratio* peut nous faire comprendre les relations, l'existence de François Rabelais, qui se trouvait alors en Piémont [3].

A Milan, Masson fut frappé de la grandeur de la ville : à Padoue, il vante l'érudition d'Alexander Socinus et de Lazare Bonamici. Venise lui parut Athènes renaissante : il célèbre à la fois son luxe et sa force. A Ferrare, où il fut reçu par Renée de France, le professeur rend un touchant témoignage à sa douceur et à sa générosité. Dans la studieuse Bologne Masson passa l'hiver : il dit l'activité de l'antique université de droit et de médecine. Le printemps le trouva à Florence où il sut goûter tout le charme des collines et des villas. Mais c'est à Rome qu'une grande stupeur devait le saisir. Il demeure angoissé devant l'absolue tristesse de ses grandes ruines où la philosophie et l'évangile lui montraient la brièveté des entreprises humaines. Masson entre ensuite dans un curieux exposé des mœurs des Allemands et des Italiens. Sa conclusion est toute

annos in hoc Gymnasio [le Collège de France] *publice privatimque stibendia fecissem* ». *Oratio*, aij r°.

1. Pierre Galland l'avait déjà suppléé pendant son voyage en Italie. *Oratio*, aij.

2. Nous ne l'avons pas sous sa forme primitive ainsi que nous l'apprend la note suivante :

Typographus lectori. Impressa est hæc oratio non ut habeatur in bibliothecis, sed ut legant ii qui volunt, quique eam flagitarunt ab authore dictam in auditorio. Quod si cui displicet hoc genus orationum edi, ne emat : mihi liberum sit vel lucrari operam in hoc quoque genere, vel una cum officina chartam perdere. Vale. (R° du titre de l'*Oratio*.)

3. Cf. Heulard. *Rabelais, ses voyages en Italie, son exil à Metz*. Paris, 1891, in-4.

pratique : il exhorte les étudiants à cultiver les Lettres, qui mènent aux plus hautes fonctions, et termine son discours par un éloge délicat de François Ier qui a permis un tel état de chose : il célèbre Guillaume Budé, le promoteur et l'initiateur de cette renaissance des Lettres, qu'il convient de perpétuellement honorer.

Mieux que cette analyse, quelques extraits de l'*Oratio* montreront toute l'importance de ce petit document :

Superatis Alpibus primum in Taurinos, deinde Mediolanum veni : quæ urbes magna & copiosa in agro fertilissimo sita est. Arcem habet inexpugnabilem, illam quam sæpe memorari audistis, quæ opposita est urbi in planicie, ad lævam, ubi hinc accesseris, modico intervallo, agroque omni circum nudato ne quid fallere possit. Hanc qui tenet, urbe potitur capite ditionis opulentissimæ, de qua tot annis inter maximos exercitus nostros dimicatum est. Petivi hinc Venetias, quo in itinere post Brixiam, Veronam, Vincentiam, Patavium vidi nobilem illam atque vetustam urbem, in cujus Gymnasio Alexander Socinus est jurisperitus celebris, & Lazarus Bonamicus humanarum literarum professor : quem, cum salutassem, cumque una essemus apud amicum quendam, eruditionem ejus qua ante mihi notus erat, ex multo et vario sermone libenter recognovi. Venetiæomnium mihi quas vidi pulcherrimæ videntur, cum ædificiorum elegantia, tum cæli serenitate. Urbs magna & opulenta, porrecta in longum, & quod mirum est, in ipsis aquis Adriatici maris fundata. Nihil æque admiratus sum, quam primos conditores ausos fuisse urbem fluctibus committere : sed coëgit necessitas infesta a barbaris Italia, et paulatim inceptum opus in tantam magnitudinem excrevit. Templa, fora, basilicæ magnifice ornatæ, cum aes, marmor, manus artificum, visantur etiam in privatis ædificiis. Forte aderant legati a Cæsare & rege nostro, qui magno cum apparatu communem legationem obibant. In horum comitatu cum essem, vidi armaria publica refertissima omni armorum genere, sive terra sive mari pugnandum sit. Elegantia certabat cum varietate : ut non arma te, sed thesaurum

pulcherrimum spectare putares. Iam navale huius civitatis (Arsenale vocant) quam egregia & quam digna spectatu res est, officina omnium quas extare puto, & maxima & omni navali apparatu longe instructissima. Oppidi magnitudinem obtinet, sita in parte urbis, murisque cincta, ut ipsà per se, si qua vis ingruat, teneri ac defendi possit. Quatuor milia operarum alit quotidie : quorum alii naves ædificant varii usus ac magnitudinis, alii vela, anchoras, bombardas, cæteraque armamenta expediunt. Puto similes quondam in re navali fuisse Athenas... Docet in hac urbe juventutem Baptista Egnatius, jam senex, sed doctus et sanctus vir, cujus eruditione & eloquentia conjuncta cum summa hilaritate in docendo valde delectatus sum. Relictis Venetiis Ferrariam, atque inde Bononiam perrexi, ut in Bononiensi Gymnasio hyemarem. Ferraria munitissima est inter urbes totius Italiæ, & Gallico nomini peramica. Ibi Renata est fœmina nobilissima, orta ex regio Francorum sanguine, ac duci Ferrariæ in matrimonio conjuncta : quæ mulier decus ac specimen matronalis sexus, in maxima fame Italiæ aluit cives suos : nec quenquam egere passa est, nisi qui curam ejus diligentissimam fefellisset. Ea cum intelligeret me in regio stipendio esse, invitavit per doctos viros, domesticos suos, atque etiam discedentem hospitali munere prosecuta est. Gymnasium in hac urbe ornat Cælius Calcagninus, vir doctus, & philosophiæ literis clarus, quem docentem audivi, cum locum Ciceronis de animorum immortalitate in prima Tusculana explicaret. Bononia amplior est, & celebritate Gymnasii illustrior, cui neque scholasticorum frequentia, neque nobilitas professorum deest. Itaque hic hybernavi. Professorem habet in jure civili doctissimum clarissimumque hominem, Andream Alciatum, quem magna cum dignitate & eloquentia docentem audivi quotidie. Audivi & Curtium medicum insignem, & Romulum Ammusæum bonarum literarum professorem, cum libros Ciceronis de Oratore interpretaretur. Doctus hic vir, & in congressu perhumanus est : sed puri & casti sermonis præter cæteros, ut parem ejus curam & in scribendo & in loquendo agnoscas. Multos transeo doctos & excellentes homines... Exacta hyeme Florentiam, atque inde paucis diebus Romam profectus sum. Florentiam amœnitate agri

merito pulcherrimam dici puto. Eam Arnus interluit, collibus undique assurgentibus, media valle in planiciem deducta. Crebra circum prædia, eaque cultissima usque in summos colles, quantum in omnem partem ab urbe prospici potest. Arx ædificatur ad dextram, qua hinc acceditur, opus amplum atque munitum, quod jam bona parte perfectum tenetur Hispanorum præsidio, ad coercendam urbem, cuius potentia paulo ante vicinis infesta erat. Venio nunc Romam, cujus gratia imprimis hæc peregrinatio mihi suscepta fuit. Nam Senam prætereo, quæ et si Gymnasium habet, tamen nihil est in ea præter templum unum, & veterum ædificiorum altitudinem visendum. Ad Romæ conspectum primum obstupui, volvens animo quanta fuisset quondam illa inclyta imperii orbis terrarum sedes, quam dispar præsens fortuna. Urbs ingenti ambitu septem amplectitur colles, declivis in planiciem qua ad nos spectat. Montes a læva procul ex Apennini jugis, dextra Janiculus cum Vaticano, magna parte uterque mœnibus inclusus. Parte ima allabitur Tyberis, angusto sed prævalto alveo, descendens ex montibus per patentem regionem : obliquus qua primum accedit, inde flectens sensim interluit infima urbis, quæ inter Aventinum montem & Janiculum sunt, donec egressus longo tandem intervallo in mare, quod inferum vocant, evolvitur. Veterem urbem vocant quæ tota in ruinis est, cujus amplitudo septem fere collibus universis continetur : novam, quæ vergit ad Tyberim, nunc crebra ædificiis, ac sola pene Roma, cum rarior quondam, & in campos fere divisa fuerit. Operæ pretium est videre ingentes ruinas, publicorum privatorumque operum, ex quibus solis patet quanta Roma fuerit. Templa, porticus, theatra, fora, arcus, aquæductus, alia rescissa pendent ab ruptis molibus : alia collapsa montes æquasse diceres : aliorum vestigia nusquam nisi in fundamentis apparent. Nihil integrum est ex tanta magnitudine, nihil forma sua præditum, sed obruta vastaque omnia, crevitque solum ruinis, in quo jacet quæcunque Roma quondam appellata fuit. Miseram conditionem rerum mortalium, in quibus nihil perpetuum esse tam illustria exempla docent. Fateor auditores, ex hoc spectaculo me magnum fructum cepisse peregrinationis meæ... Vidi jacentem atque oppressam clade sua urbem illam, quæ quon-

dam victrix & domina rerum humanarum sola pene cásus humanos contemnere potuit. Quid nos? etc.

Nous avons plaisir à transcrire ce vieux discours latin puisqu'il nous parle de l'Italie et de l'humanisme, deux sujets que nous devons surtout à M. Émile Picot de mieux connaître.

Édouard Champion.

MANUSCRIT DE « LA MORT DE SOCRATE » DE LAMARTINE

ESQUISSES ET VARIANTES

M. le comte de Montherot conserve au château de Saint-Point, parmi beaucoup de papiers et de lettres qui proviennent de Lamartine, un manuscrit de la *Mort de Socrate* (34 pages de papier assez épais de grand format, 35 × 22 cm. environ).

On sait que les carnets de la Bibliothèque Nationale ne nous ont rendu que quelques ébauches des 36 premiers vers de ce poème [1]. D'où l'intérêt du manuscrit de Saint-Point. Il contient une mise au net dont je préciserai tout à l'heure le caractère, et diverses ébauches, plans et notes pour le même poème.

Le texte est complet sauf en un point : les vers 621-644 manquent; ils ont été ajoutés ultérieurement, mais une note marginale indique le développement à faire.

Le texte est en général identique à celui qu'on lit aujourd'hui, et qu'on peut appeler la Vulgate de Lamartine, celui de l'édition Hachette in-16. Cependant l'édition princeps [2], d'accord avec le manuscrit, nous donne quelques variantes; et sur un plus grand nombre de leçons, le manuscrit diffère à la fois de l'édition princeps et de la Vulgate.

Dans bien des endroits, ce n'est qu'après avoir essayé une ou plusieurs expressions et les avoir raturées que Lamartine a trouvé l'expression qui est passée dans l'édition princeps.

Il est probable que Lamartine s'est mis à recopier son

1. N° 3, f. 37-39.
2. Paris, Ladvocat, 1823, in-8.

poème avant de l'avoir achevé : c'est l'impression qui ressort de l'examen du manuscrit.

La première page contient le titre : *la Mort de Socrate*, et toute sorte d'additions de nombres de 3, 4 et 5 chiffres. Lamartine dresse son bilan, d'où il résulte que « le 27 février » (1823, je suppose), il a touché 51.000 fr. et dépensé 15.000 fr. : d'où un reste de 36.000 fr.

Les pages 3-15 contiennent les vers 1-512 du poème. Les premières pages ne présentent pas beaucoup de ratures : à partir de la page 10 et du vers 300, le travail devient plus difficile. Les carnets devaient dès lors présenter des ébauches insuffisamment avancées.

Peut-être même n'y avait-il qu'une centaine de vers qui fussent bien établis quand Lamartine a constitué le cahier de gros papier où il a mis son titre et commencé d'écrire; car les pages 28-29 offrent des études pour les vers 97-116 : la forme du passage n'était donc pas arrêtée, et Lamartine devait refaire, et non simplement recopier.

De place en place, des notes marginales attirent notre attention : la première (en face des vers 178-180) est bien une note, une réflexion du poète sur sa propre idée. Mais les cinq autres (cf. vers 229, 271, 330, 404, 472) sont des espèces de sommaires qui indiquent le développement à faire, et le mouvement. On ne peut faire là-dessus, semble-t-il, que deux hypothèses.

Ou bien le poète, interrompant sa composition pour une raison quelconque — si vous voulez, pour aller dîner ou se promener — amorce le travail de la séance prochaine par quelques notes, pour assurer la continuité de l'œuvre.

Ou bien il amorce les développements à faire dont il établira les ébauches sur quelque carnet, et qu'il mettra ensuite en place.

Dans les deux cas, il faut que la préparation de l'ouvrage ne soit pas très poussée.

Les pages 25-27 fournissent les vers 511-652, et les pages

19-23, les vers 654-838. L'esquisse du premier morceau semble avoir été assez avancée avant la mise au net; quant au dernier morceau, dont la rédaction est indiquée comme une *reprise*, il n'a pas subi dans cette reprise de grands remaniements, mais il s'est enrichi des vers 810-838, qui sont une addition faite à la copie déjà terminée.

A la page 30, la dernière qui porte de l'écriture, Lamartine avait écrit, sans doute dès le début de son travail, une sorte de table analytique de son poème (à partir du vers 97), c'était peut-être de la partie qui était demeurée informe dans ses carnets.

5e couplet — Les amis s'assoient autour de Socrate dans des attitudes
et regardent sa figure qui rayonne &c
ils contemplent les traits où la sagesse &c
comme on regarde le soleil couchant
ou un ami qui va partir
ou les dernières lueurs d'un flambeau &c
6e coup. — Socrate commence à parler — Du bonheur de mourir !
7e — de même
8e — de même
9e — de même
10e — Cebès fait son objection
11e — Socrate passe la main dans les cheveux de Phédon &c, son silence
12e — il répond
13e — il raconte le ciel
14e — idem
15e — idem
16e — le soleil se couche
17e — on apporte le poison
18e — il recommence à parler
19e — il parle
20e — il parle
21e — il se couche et le froid gagne ses jambes
22e — il fait un soupir et rend grâce aux dieux
23e — description
—fin

Le compte des couplets ne correspond pas à l'état définitif : le 5e de cette table est aujourd'hui le 7e ; le 11e est aujourd'hui le 16e, etc.

Un autre canevas se trouve à la page 24; il se rapporte aux vers 330-808 : rien n'y vise l'épisode de Psyché, qui, sans doute, n'était pas encore prévu par le poète. Le voici [1] :

(Note)

Milieu *fin*

et déjà le soleil &c

les dieux, le Paradis — l'homme purifié, remonté — sens & corps perfectionnés, multipliés, &c

la nuit tombe, on allume les torches dans des trépieds d'airain ! l'esclave apporte la coupe, description —. Socrate boit

il se couche & parle encore du paradis pendant 20 vers — puis le froid gagne, il délire

1re strophe Pleurez, cyprès d'Academus !

2 Fuyez, vaines clartés de la sagesse antique, livrez la place à la vérité, fuyez, dieux mortels & infâmes, &c— (*addition* : heureux ceux)

3 Mais qui estois tu donc, mon génie? Approche que je te voye (*mot barré* : dieux [?])
es-tu Mercure ou l'amour ou Bacchus ? Approche. Non ! Dieux, que vois-je ? le verbe incréé !

4 heureux ceux qui naîtront sur les bords de la mer —! ils verront la première aurore de la Verité qui éclairera le monde

5 Mais déjà je la vois moi-même &c Trinité !! Verbe, Esprit, Puissance &&c
il parloit, nous n'entendions plus
Enfin il meurt &c description
qu'on sacrifie
Je suis guéri ! de quoi ? dit Cebès — de la vie !
puis un leger soupir de ses lèvres coula !

(*il y a, là où j'ai laissé un blanc, deux ou trois mots qarrés illisibles*; *le dernier est le mot* long.)

1. Je mets la ponctuation indispensable, et je rectifie les fautes d'orthographe. Dans les variantes, je respecte celles de ces fautes où l'on peut voir une hésitation, un tâtonnement de l'invention. Je conserve les caractères généraux de l'orthographe du temps.

Lamartine, toujours préoccupé du nombre des vers à fournir pour composer un poème de juste étendue, a compté ceux de la *Mort de Socrate* en marge du manuscrit. Mais son compte est très inexact. Il marque, par exemple, du nombre 300 le vers 304, et du nombre 326 le vers 344. Mais ici soudain la numérotation change, et le vers 354 au lieu d'être coté 336, est coté 650, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la page 15 : le nombre 800 est en face des vers 505-506. Cela se rapportait-il à quelque projet d'agrandissement du poème ? En revanche, le vers 804, à la fin, est coté 600.

Voici maintenant la collection des variantes. Je crois devoir joindre à celles du manuscrit de Saint-Point, les ébauches du carnet n° 3 : on aura ainsi sous les yeux tout ce qui peut actuellement nous apparaître du travail de Lamartine pour cet ouvrage.

Je marque des lettres B. N. les leçons prises pour les vers 1-36 dans le carnet n° 3 de la Bibliothèque Nationale, et des lettres S. P. les leçons du manuscrit de Saint-Point pour le même passage. Aucune indication n'accompagne plus les leçons du manuscrit de Saint-Point, à partir du vers 37.

Les passages en italiques sont les leçons raturées ou biffées par le poète. Beaucoup de passages raturés du manuscrit de Saint-Point sont totalement ou partiellement illisibles.

J'indique l'accord du manuscrit et de l'édition princeps contre la Vulgate de l'édition Hachette in-16 par la mention : Ms. et éd. pr. [1].

V. 1. B. N. et S. P. au sommet
V. 3. B. N. frappoit d'un reflet d'or
V. 4. B. N. *A travers les barreaux*
Comme un furtif adieu
V. 5. B. N. poupe sacree
V. 7. B. N. le (*corrigé en*) ce
V. 8. B. N. *A Socrate* Aux condamnés marquait

1. La transcription des variantes a été faite par M. J. Madeleine : j'ai collationné sa copie et l'édition princeps sur le manuscrit.

V. 10. B. N. *leur patrie* la patrie.
S. P. *leur patrie* l'Ionie
V. 11. B. N. (*esquisse incomplète*) :
De peur que tes rayons
Ne fusse(nt) profanés par
V. 12. B. N. (*rédaction complète*). S. P. Dans le sang des humains
V. 14. B. N. *regrettât à la fois*
B. N. et S. P. ne regrettât deux fois
V. 15. B. N. (*vers incomplet*) l'homme en quittant des bords chers à ses yeux
S. P. exilé des bords chers à ses yeux
V. 16. B. N. *en* part avant que l'*ombre* l'aurore.
V. 17-20 B. N. (1) *Quelques amis en deuil épars sous le portique*
Attendaient le réveil du fils de Sophonisque
Et sa femme tenant son fils sur ses genoux
Ses tendres mains jouaient avec les verroux
de ses cris gemissements
(2) *Quelques amis en deuil groupés sous le portique*
Attendoient le réveil du fils de Sophonisque
Et sa femme tenant son fils sur ses genoux
son fils dont les
(3) *Et sa femme tenant son fils sur ses genoux*
Tendre enfant dont la main joue avec les verroux
Tendre enfant dont la
(4) *Quelques amis en deuil errant sous le portique*
Attendoient le réveil du fils de Sophonisque
Et sa femme tenant son fils sur ses genoux
(5) (*rédaction définitive sauf*): vers 17, Sophonisque ; vers 19, tenant
V. 17. S. P. Sophonisque
V. 21. S. P. Accusant par ses cris les
B. N. et S. P. insensibles (*changé par une surcharge en*) : inflexibles
V. 22. B. N. et S. P. portes insensibles
V. 23. B. N. (*après une 1re rédaction biffée*) : La foule cependant
V. 25. B. N. *Quel crime avait commis*
Puis reprenant
V. 26. B. N. et S. P. Et sous les longs
V. 27. B. N. ces bruits *legers* (*et un mot illisible au lieu de*) : recueillait
V. 28. B. N. et des dieux

V. 29. S. P. Culte (*est en surcharge sur*) rite (?)
V. 30. B. N. *Et de ce Dieu sans* (*autel*) *nom, inconnu dans la Grèce*
S. P. inconnu
V. 30. (*Après le vers 30, Lamartine écrit et biffe les vers 31-32, qu'il fait suivre d'une indication de mouvement*) :
Et c'étoit
mourais pour la justice et pour la vérité
V. 33. B. N. La celeste justice. S. P. La divine
V. 34. B. N. La terre alloit offrir. S. P. au ciel offroit
V. 35-36. (*Après le vers 34, le poète s'acharne sur les vers 35-36 qui ne viennent pas.*)
(1) *Et c'étoit*
mourais pour la justice et pour la vérité
(2) Et c'étoit
Qui pour la vérité ce soir alloit mourir.
(3) Socrate ! et c'était toi qui dans
Mourais pour la justice et pour la vérité !
S. P. (*Dans une leçon barrée je ne distingue que ces mots*) :
Hélas ! c'était Socrate. martyr
Qui pour la vérité allait mourir.
V. 37 .....les lourds battants roulèrent
V. 38 .....ses amis (*biffé* : les disciples entrèrent)
V. 50 (*barré* : serre point sa voile, *déjà en surcharge sur une autre leçon*).
V. 57 .....prête à quitter.....
V. 60 Voit percer.....
V. 61 Et dans la sainte extase où son regard se noie
V. 62 .....il (*en surcharge sur* : elle) exhale.....
puis
V. 64 .....je *vais* chanter (*le vers 63 a été ajouté entre les lignes pour remplacer un vers barré illisible après 64.*)
V. 70 Leur pleurs en ces moments.....
V. 72 .....dans ce monde.....
de ma fin j' pas à
V. 80 Depuis que *mon destin m'*approche *du tre*pas
V. 81 .....m'enseigne, me console,
V. 82 Je reconnois plutôt *l'accent de* sa parole
V. 83 Soit *que l'homme par l'âge* affranchi de ses sens (*en surcharge sur une 1re leçon où la fin du premier hémistiche restait en blanc*).
V. 86 .....sa céleste harmonie !

V. 87 .....son sort qui va finir,
V. 89 Distingue mieux la voix.....
V. 90 .....la nuit, voguant sur l'onde,
V. 94 Toujours de ses accents (*1re leçon barrée où je n'ai déchiffré que les deux rimes :*
....âme .... m'enflamme.)
V. 95 (*1re leçon barrée*) : sa voix *mystérieuse est plus forte* (?) aujourd'hui.
V. 96 .....ce n'est pas moi.....
V. 97-116. (*Les pages 28-29 du manuscrit contiennent diverses esquisses des vers 97-116*).
Assis autour du lit
Socrate
(*Toute la suite est biffée d'un trait transversal*).
(a) Le front calme et serein, l'œil rayonnant d'es-
[poir,
Socrate *aux bords du lit* à ses amis fit signe de
[s'asseoir
et lui-même sur le bord de sa couche
(b) Le front calme et serein, l'œil rayonnant d'es-
[poir,
Socrate à ses amis fit signe de s'asseoir.
A ce signe muet (*deux mots barrés illisibles*)
[*soudain obéiren-*
Et *près des* bords du lit *à ses piés* en silence ils
s'assirent
Cebès entre les s
L'un tenoit son manteaux abaissé sur ses yeux !
L'autre d'un front (*en blanc*) *pour accuser les*
[*dieux*
Celui Cebès (*en blanc*) baissoit un front
[mélancolique
Et Symias riant d'un rire sardonique
(c) Le front calme et serein, l'œil rayonnant d'es-
[poir
Socrate à ses amis fit signe de s'asseoir !
A ce signe muet *les sages* obéirent.
Et *près des* bords du lit en *silence s'assirent* !
Symmias abaissoit son manteau sur ses yeux !
Criton d'un *front* œil *plus ferme* interrogeoit les
[*dieux*

Xantippe hélas penchoit un front mélancolique
Cebès baissoit à terre
sous
Et Symmias riait d'un rire sardonique
On entendit au loin sous
Sembloit *de son maître* enviant l'heureux sort
rire de la fortune (*en surcharge sur quelques*
[*mots illisibles*)
et défier la mort !
Et le dos appuyé sur la porte de Bronze,
les doigts entrelacés, le serviteur des onze
(*deux mots effacés*)
et
que lui sert la vertu ?
Regardait sans comprendre, et
malgré (?) *lui combattu*
Murmuroit *en son* cœur : que lui sert sa vertu?
Mais *Phédon* le jeune Phédon
Et cependant Phédon
Mais Phédon *qui pleuroit* l'ami plus que le sage
Sous ses cheveux épars voilant son beau visage,
Plus près du lit funèbre aux pieds du maître
[assis
Sur ses genoux (*en blanc*) se penchoit comme
[un fils
Levoit ses yeux voilés sur
Et soulevant (*quelques mots illisibles*) l'ami qu'il
[adore
Rougissoit de pleurer et repleuroit encore !
pensif
V. 102 Criton d'un œil *plus ferme* interrogeoit les dieux,
V. 103 Cebès baissoit à terre.....
de son grand maître du philosophe
V. 105 Sembloit *en sage antique*, enviant l'heureux sort,
Se moquer des humains,
V. 106 *Rire de la fortune*, et défier la mort ;
V. 107 .....sur les portes.....
Sous cheveux épars voilant
V. 112 *Sur* ses *genoux chéris penchoit* son beau visage
V. 114 Sur ses genoux tremblants se penchoit.....
V. 115 (*Deux mots barrés au début du vers*)
osoit er
V. 118 N'*avoit* point altéré.....

loin nous
V. 119 Son regard élevé (au de)[1] *dans* de *lui* sembloit lire
Sa bouche où *rayonnoit* reposoit son
V. 120 *Ses lèvres où planoit le* gracieux sourire,
V. 123 Ses cheveux *argentés* du souffle de l'automne
Dessinoient sur sa tête *rare* pâle
V. 124 *Jetaient sur son front chauve* une *blanche* couronne
V. 125 Et d'un souffle de l'air.....
V. 126 .....ses reflets.....
l' étoit
V. 127 .....ou *toute* ame *est* tracée
V. 130 La lampe dans la nuit.....
V. 132 De reflets lumineux.....
V. 133 Comme *un ami des yeux suit son ami* qui part
solennel ant
V. 134 *Ses amis* sur ce front attach*oient*.....
V. 139 Comme la *vague*
du ciel sur eux
V. 141 Enfin *sur ses enfants*.....
V. 142 Et lui comme autrefois (*en surcharge sur des mots barrés*).
V. 146 Va monter vers les dieux.....
V. 148 Trouver la vérité, l'aimer et la connoitre?
une
V. 151 Pourquoi dans cette mort qu'on appelle *la* vie
V. 155 C'est le prix des combats, l'immortelle couronne
V. 156 Qu'aux bornes de la vie un saint juge nous donne!
Que la vertu mérite et que le ciel (*correction remplaçant un mot illisible*) *lui donne*
Je pouvois de la vie arrachant (*en surcharge sur*): disputant quelque reste
je pouvais
V. 159 *Peut être j'aurais pu, par un retour funeste*
V. 161 M'en préservent les dieux de prolonger mes jours!
V. 164 .....les parfums.....
couvrez, couvrez de fleurs les murs de la prison
V. 165 Suspendez une offrande aux murs de la prison
V. 166 Et le front couronné d'olive et de citron (*vers barré et rétabli, en substituant les mots*: de rose, *à la leçon*: d'olive)
V. 167 .....que la foule.....
V. 168 Jonchant de pâles fleurs.....
'un à la tombe
V. 173 D*u* vil poids *de ses sens*.....

1. Je complète par conjecture la leçon première : *au dedans de lui.*

V. 178 (*En face de ce vers, une note biffée*) : 1. (Note) C'est un enfantement, c'est peut-être une volupté. (*Les rimes* arrêté, vérité *paraissent avoir été ajoutées après coup*).
V. 180 Voit du jour éternel briller déjà l'aurore,
V. 181 (*Vers barré commençant ainsi*) : De ce jour sans mélange...
V. 182 .....révolte au sein des dieux,
V. 184 De l'essence immortelle.....
(qui l'ennyvre)
V. 186 *Mais* Et
V. 188 Pour le corps.....
V. 189 N'est-ce point par le mal.....
V. 191 *La vertu du combat, le plaisir de la peine !*
V. 195 Est *notre*
sa
V. 197 sur *leur* lèvre. (*Tout le vers, sauf le dernier mot, remplace une leçon barrée illisible.*)
qui vis encor
V. 199 Pour moi, *je l'avouerai*, je ne sais
V. 200 (*Leçon barrée, et remplacée par*) *: au fond de ce mystère*
la sévère
V. 201 .....*l'éternelle* bonté
un plaisir des
V. 204 L'amour cache souvent *le bonheur* sous *les* larmes !
(*Lamartine avait d'abord placé ici la fin du couplet. Il a ajouté ensuite les vers 205-206*).
V. 209 Le doux son de la flûte au théorbe mêlé
V. 210 .....du narcisse exhalé
V. 219 Mais il ne suffit pas de mourir.....
V. 220 Il faut que de nos corps.....
Soumettre
V. 221 *Combattre* nos penchants, les vaincre avec effort !
comme
V. 222 Que notre vie enfin *soit* une longue mort
V. 223 Mérite en combattant le prix de la victoire !
V. 224 La terre est en un mot l'autel.....
V. 226 *son ce* son
au dieu pur l'aussi pur
V. 228 De sa mort *même à Dieu l'auguste* sacrifice !
V. 230 *re*joindre (*en face du vers 229, Lamartine a jeté à la marge quelques mots de sommaire* : « Celui qui etc. Mais l'âme non dépouillée (?) ».
aimé
V. 237 Souffert pour la justice *et pour* la vérité

du Ciel
V. 238 Et des enfants *des dieux* conquis.....
V. 241-242 Et comme Io livrée à de honteux transports
Prostitué cette âme aux vils baisers du corps !
V. 245 .....qu'eux même ont resserrés
Leurs mânes imparfaits
V. 246 *Ces morts semi vivants*.....
V. 249 .....ces tissus flétrissants
V. 252 La ramènent sans fin à ces lieux qu'elle abhorre
Et comme un air épais qui ne peut s'exhaler
V. 253 Et comme l'air pesant qui dort sur les marais
V. 255 *Leur poids au sein des dieux l'empêche de voler !*
V. 256 .....poussent des cris.....
V. 258 .....traînant les vils lambeaux
V. 263 Imitent pour tromper le réveil.....
V. 264 Font courir sur les flots.....
V. 265 .....assiègent.....
V. 266 .....jettent.....
V. 270 (*Lamartine a jeté à la marge ce sommaire*) : « Quand le flamb(eau) est consum(é), où est la lumière ? — Quand la lyre est brisée, où est le son ? — si l'âme est l'harmonie des sens, que devient l'harmonie quand les sens sont brisés ? — Réponse — L'âme n'est pas la *lumière* lueur *et pas le son* (?) *de Cebès* — Elle est l'œil qui la voit et l'oreille qui entend le son.
d'offenser
V. 272 .....*d'outrager*.....
semblable à l'amour
V. 273 Cette divinité qui *dans notre chemin*
Un bandeau sur les yeux nous conduit par la main !
V. 274 Nous conduit en aveugle au céleste séjour !
Hélas ! et que voilà.....
V. 276 *Et que nous recevons*
consumé
V. 283 .....*sa* la.....*épuisé*.....
V. 288 L'accord harmonieux (*les vers 287-288 sont répétés une seconde fois sur le manuscrit, et conformes cette fois au texte imprimé.*)
V. 289 Quand le temps ou les pleurs en ont usé la voix
nerfs brisés
V. 291 Et que les *vains débris*.....
V. 293 Réponds ! qu'est devenu l'harmonieux accord ?
V. 295 .....sondant ce grand mystère

V. 298 .....ils répétaient
V. 302 De l'autre il découvroit le beau front de Phédon
V. 303 Et sur son col d'ivoire.....
V. 304 Caressoit mollement.....
V. 308 Ou rouloit dans ses doigts leurs tresses vagabondes
V. 310 ..... aux doux jeux d'un festin.
(*Les vers 307-310 ont donné beaucoup de peine au poète. Huit vers sont barrés et illisibles; en marge avec une accolade devant les cinq derniers qui représentent sans doute déjà une seconde version, la note : à changer, qui a été biffée ensuite. Dans le texte définitif écrit en marge, avant la variante indiquée pour le vers 308, il y a une rédaction barrée qui est illisible.*)
Non, non,
V. 311 Amis, l'âme n'est pas.....
V. 314 Naître, briller, baisser.....
hors de soi
V. 315 Et qui sent *à la fin*.....
V. 316 .....*ce* le flambeau de sa vie
V. 314 (*Première leçon barrée*) : Comme l'œil qui... dans l'obscurité.
V. 323 L'esprit silencieux
V. 324 .....établit l'harmonie,
qui des sons discords
V. 325 Et *forme avec les sons*.....
dit-il, grâce aux cieux
V. 329 Es tu content, Cebès ? — Oui, *j'en rends grâce aux dieux*
Mon âme après sa mort t'entendra dans les cieux (*Lecture douteuse*)
V. 330 .....Mais parle nous des dieux !
V. 331 *Mais* Et.... (*Ici en sommaire marginal*) : Note. Description de la coupe. Psyché ou l'âme — il boit, puis il reprend. — Dialogue entre Socrate et ses amis en mourant : Socrate, que sens-tu ? etc.
V. 333 sembloit (*mot illisible*), *faisant à* (*mot illisible*) un *noble* adieu.
V. 336 L'ombre couvroit déjà les flancs noirs de l'Hymète
V. 337 Delos nageoit au loin dans une vapeur d'or !
V. 338 Le pêcheur fatigué.....
V. 342 .....sur les soufles des airs
venoient se mêler
V. 343 *Et se mêloient, hélas,*.....

se fond dans les
V. 344 Comme un rayon du jour *qui se mêle aux* ténèbres.
V. 345 (*En marge les deux vers*) :
La vérité n'est pas sur la terre où nous sommes ;
Ce n'est pas l'aliment, c'est un appas des hommes.
le vase
V. 346 .....dans *cette urne* d'airain
urne
V. 348 .....dans l'*onde* qui murmure
V. 350 ...dans sa main.....
en
V. 352 .....*il* fit ruisseler l'onde
V. 359 Ni de Vénus sourtout.....
V. 362 Qui nous donne les jours ou qui lance l'éclair !
Non !
êtres
V. 363 *Ce nombre Tous* ces *dieux*.....*dieux*.....
V. 367-368 (a) A ce titre divin mon esprit les adore
Comme on voit le soleil sous une pâle aurore
Comme un soleil caché sous une pâle aurore
Du vrai jour qui doit naître ils sont la pâle aurore
(b) A ce titre divin ma raison les adore
Comme avant le soleil nous saluons l'aurore.
semés le vaste
V. 373 Qui des êtres *errans* dans *l'énorme* univers
V. 374 Sépare & réunit tous les ordres divers !
se meut
V. 376 Dans tout ce qui *s'agite*.....
V. 381 .....sous un ciel pur
flottant
V. 382 Est un esprit *nageant*.....
V. 383 .....d'où jaillit
V. 384 *qui* voile... *voilé par la*
V. 386 (*Deux premières leçons barrées et illisibles pour le premier hémistiche*).
V. 391 Dont la nécessité démontre l'existence,
V. 392 Et que voit seulement l'œil de l'intelligence !
V. 394-396 (*Lamartine a jeté en haut de la page 12, avant la leçon définitive du vers 367, l'esquisse des vers 394-396, précédée de l'indication : Note. Il a repris sans variante les vers* 394 *et* 396, *et remplacé par le vers* 395 *l'ébauche que voici*) :
Du poids de son son être nous accable
c'
V. 396 Son premier attribut est.....

V. 399 Tout ce que nous voyons mortels est sa puissance !
V. 400 Tout ce que nous pensons est encor son essence !
Force, Amour,
V. 401 *Justice* vérité ! pur auteur de tout bien
V. 403 (*Sommaire marginal*) : *Mais le mal ? Je ne le comprends pas. — Ou il n'existe pas ou il vient de nous. Peut-être sommes nous déchus. — Le jugement, le paradis.* Corps glorifiés ; le ciel. Nourriture de ces corps par des actions et des pensées divines. Fin. — On allume les trépieds ; l'esclave entre. Fin.
V. 405 sur ce *monde*
V. 408 Ait attiré *jadis de loin*
V. 410 *Ait* (*la première leçon du premier hémistiche est barrée et illisible*).
Les enchaîne un moment
V. 411 *Ou les ait enchainés* d'un amour adultère
V. 416 Sur ces vils éléments.....
Dit Cebès, — à ton œil donc
V. 420 *A toute heure, à tout être* (?) est il *donc* accessible ?
V. 421 Non, dit-il pas encore... — et pour le decouvrir
être pur,
vivre, amis,
V. 422 Que faut-il dit Cebès ? — *être pur*, et mourir !
V. 423 *Par dela nos soleils, au dessus de la sphère*
Ou Saturne roulant sur son char solitaire
Borne les cieux connus et se cache à nos yeux
Dans l'espace infini s'étendent d'autres cieux
Du dieu qui les forma premier dernier ouvrage
V. 433 .....et ces riants berceaux
vie
V. 440 Ou la *paix* et l'amour sont l'air qu'on y respire !
(*Lamartine avait placé d'abord ici la fin du couplet, puis il a ajouté les vers 441-444*).
V. 444 Oui des corps immortels que l'âme glorifie (*mot biffé et rétabli*).
ces
V. 445 Pour former le tissu de *ses* purs vêtements
V. 446 L'âme cueille en tous lieux la fleur des éléments !
blanche
V. 448 Les rayons transparents de la *douce* lumière
V. 454 .....sous un ciel pur
V. 456 Et les vagues lueurs des tremblantes étoiles
V. 458 Ornent son diadème.....

joue avec
V. 464 Et *leur donne* les corps, la matière et la vie !
V. 466 Elle *parfume* aime à parfumer
V. 467 D'un rayon de l'Iris les revet, les colore
V. 468 Et du nord au midi.....
errante
V. 469 Comme une abeille *d'or*.....
V. 470 Adorer et baiser.....
V. 472 (*En marge cette note biffée*) : *redescendant à ce qu'elle a aimé, elle le poursuit et le lâche pour le poursuivre encore.*
V. 474 Cherchant les grands esprits.....
V. 477 .....suit les profonds détours
V. 479 (*Au haut de la page, en marge, ces deux mots de sommaire « la vertu », ensuite biffés*).
V. 480 .....*point*.....sa noble nourriture
V. 482 .....par les vents dérobé
la libation
V. 483 Ni *l'odeur de l'encens*.....
V. 484 de pensée !
V. 484 (*La phrase s'arrêtait d'abord sur le mot* pensée. *Et une autre phrase commençait par deux mots barrés qui sont illisibles.*)
V. 485 .....d'actes, de sentiments
grâce à
V. 487 *Et de* ces fruits divins.....
nourrit (*après une première leçon illisible*)
V. 488 Elle entretient, accroit, renouvelle sa vie
V. 494 Multiplié cent fois.....
V. 495 la *flamme* (*et en surcharge la leçon définitive*) : l'éphémère
V. 500 D'un éternel baiser s'embrassent.....
V. 501 Et peuplant de l'esprit, les vastes régions
V. 502 Prolongent dans les cieux.....
saints transports, chaste flamme
V. 503 O célestes amours ! *voluptés créatrices*
V. 504 *Ineffable union, immortelles délices,*
V. 505 Où l'éternel désir de l'immense beauté (*En trouvant la leçon définitive du vers 505, Lamartine a oublié de changer* de *en* et).
V. 506 *Puise un attrait nouveau dans chaque* volupté ! (*A la suite de ce vers, un vers barré illisible*).
V. 507 .....un cri retentit.....
V. 508 .....se tait, se penche, écoute,
élevons les
V. 509 .....nous *tournames nos* yeux

V. 511-512. (*Les vers 511-512 étaient déjà dans leur texte définitif au bas de la page 15 du ms., terminant le couplet*).
V. 512 Lui tendit le poison.....
V. 514 Et comme un vin sacré la tenant.....
V. 516 Avant de la vuider achevoit.....
V. 517 .....de la coupe au long bord
fondu un soufle de flamme
V. 519 L'artiste avoit *gravé* sous *son ciseau l'argile*
emblème
V. 520 .....triste *image* de l'âme
V. 522 Un papillon immense.....
Plongeant avide
V. 523 *Sembloit baigner* sa trompe en ces ondes mortelles
V. 526 Quittoit.....
V. 532 Comme un désir sacré.....
soufles
V. 536 .....aux doux *baisers* d'Æole
V. 539 .....de sa divine haleine
V. 540 Et jaloux, à l'amour la livrer avec peine!
V. 541 .....sur les roses couché
V. 542 .....l'amoureuse Psyché
V. 544 .....mais n'osoit les lui rendre!
V. 546 .....avant le jour.
du voile nocturne
V. 548 Et *de ses vêtements*.....
V. 549 La lampe.....
risquant contre
V. 550 Psyché *perdoit* l'amour, hélas *pour* un regard!
jettoit un cri
V. 553 .....*et son trouble* soudain
Et l'on voyoit pencher
V. 554 *Faisoit trembler sur lui*.....
V. 555 Mais de l'huile enflammée une goutte brûlante
V. 556 .....par hasard de la lampe tremblante
V. 557 .....sur le sein nud de l'époux endormi
tour à tour
V. 559 Contemploit *sa Psyché*.....
désirs
V. 561 Terrible chatiment des *regards* indiscrets
plus
V. 564 Pleuroit son jeune époux et non *pas*....
V. 566 Pardonnoit à l'amour.....
V. 567 Par son céleste amant.....

ant
V. 568 .....buv*oit*.....
s'avançoit .
V. 569 *Et marchant*.....
Et l'on voyoit Vénus sourire à
V. 570 *Venus d'un œil jaloux contemploit* sa beauté !
que par la mort
V. 571 Ainsi *par la vertu* l'âme divinisée
Meurt et semblable règne
V. 572 Revient, égale aux dieux regner dans l'élysée !
Et
V. 579 *Puis* de sa bouche.....
Il le but à longs traits
V. 580 *Le vida lentement*.....
d'or
V. 582 Qui dans sa coupe *encor* verse un reste du vin (*la 1re édition comme le ms. donne* : du).
dernier jus
V. 583 .....le *doux nectar* qu'il goûte
la
V. 584 .....et *le* boit.....
V. 585 .....mollement étendu
V. 594 .....les victimes.....
V. 599 .....à ce festin suprême
V. 604 *N'importe*.... jetter ma cendre ?
V. 609 Ce corps, vil composé.....
V. 610 .....que la vague des mers ?
V. 611 Que la feuille.....
V. 612 Qu'un argile pétri sous une forme humaine ? (Ms. et éd pr.).
V. 614 ....., dans les chemins, foulé ? (Éd. pr.)
dans *vos* chemins
plus noble
V. 616 Un débris *plus réel* de ce qui fut Socrate
(*En face des vers 616-617, à la marge, Lamartine écrit cette note :* Les enfants de Myrto, *indication du développement : à faire pour compléter cette rédaction du manuscrit où manquent les vers 621-644*).
V. 645 Il dit et recevant ses enfants.....
V. 646 Trop jeunes pour pleurer ce sublime trépas
V. 648 .....briller *sous*.....
V. 649 .....les présentant aux dieux
les quittant
V. 651 Que pourrai je en *mourant* craindre pour leur enfance ?

V. 652 Je les lègue, ô dieux saints ! à votre Providence ?
(*Le ms. donne ici cette note*) : Passer à la page précédente pour trouver la suite.
V. 653 (*En tête de la page*) : Reprise du dernier morceau.
V. 654 Enchainoit dans son sein le cours du sang glacé
V. 661 .....sous *ses* doigts
palpiter son cœur *saint* vague
V. 666 *La* fait *palpiter* d'un *doux* étonnement,
V. 671 (*Première leçon : un mot illisible à la place de* rayonnant)
de
V. 672 Brilloit comme une aurore au sommet *du* didyme !
V. 674 .....en croyant voir un dieu
V. 677 Tel qu'un homme enivré.....
ou errant
V. 679 Comme Orphée *égaré* dans les royaumes sombres
V. 680 (*A ce vers le manuscrit marque la fin d'un couplet.*)
V. 682 *me* le
V. 687 Voilà Cebès, Platon,.....
V. 690 Pleurer sur son (?) cercueil aux passants dérobé
V. 691 Et penchés *vers*
V. 692 Que ma voix de si loin se fasse encore entendre ?
V. 694 Quand penchés *vers* mon lit vous respiriez ma voix
V. 697 Vous qui cherchez en vain.....
Une première rédaction de ce vers a été barrée et est illisible, sauf le premier mot : venez, *et le dernier :* trépas.
V. 698 Retournez vous ! voyez !.....
ce deuil
V. 699 Pourquoi *ces pleurs*.....
V. 701 Lève au ciel tes beaux yeux.....
(*Une première rédaction, après le mot* lève *est illisible.*)
V. 702 Myrto, Cebès, Platon.....
& auguste
V. 719 .....votre *céleste* foule
V. 723 .....quelle *sainte* harmonie.
V. 727 .....comme un ami fidèle
l'heureux
V. 731 Tiens tu la lyre d'or ? ou *le saint* caducée ?
V. 732 .....qu'une sainte pensée ? (Ms et éd. pr.)
V. 735 Laisse moi contempler.....
V. 736 Cet ami qui m'aimoit.....
V. 737-338 *Première rédaction barrée et illisible. — 2e rédaction :* en entrant au séjour... (un ou deux mots illisibles)

V. 739 Lève ce voile d'or.....
Reçois ! o Prodige !
V. 740 *Approche* !... Mais *que vois-je* ?.....
V. 758 L'univers égaré.....
V. 760 Quoi ? J'avois deviné.....
profonde
V. 761 .....*céleste* trinité
V. 763 *Les* (*un mot illisible*), *les saisons*, les formes, les couleurs.....
V. 764 Tout *nous*
V. 765 Mais tes voiles.....
V. 766 ....nous ne comprenions plus!
déjà
parfois
V. 769 sur ses lèvres entrouverte *paraissoit s'arrêter*
toucher
V. 771 Comme près de *s'abbattre*.....
V. 773 ....il sembloit *s'*endormir
par
V. 779 ..... .*dans* des ombres funèbres ?
V. 780 Non je vois un jour doux.....
V. 781 N'entends-tu pas rouler les flots du Phlegeton ?
V. 782 J'entends *les chants du ciel où se mêle mon* nom.
nuit son
V. 784 Quand laissant à la *terre une* enveloppe aride
V. 785 Aux rayons de l'aurore à peine (*remplaçant une première*
les
leçon barrée et illisible) ouvrant ses yeux
la roule
V. 786 Le soufle du matin *l'enlève* dans les cieux.
V. 787 *Ne regrettes tu rien en fermant tes paupières ?*
V. 788 *Comment regretter l'ombre au sein de la lumière ?*
V. 787 Ne nous trompois tu point ?.....
V. 789 Et pourquoi de ton sein tarde-t-elle à sortir ?
la nef
V. 790 Elle attend comme au un souffle pour partir.
V. 791 D'où viendra-t-il ? — Des dieux.....
laissez l'âme en paix
V. 792 Non, *ne lui parlez plus !*.....
V. 795 .....hélas par intervalle
V. 779 Ainsi dans un beau soir de l'ardente saison
V. 801 .....il sembla.....
V. 804 .....De quoi ? dit Phédon.....
V. 806 .....que le vol des abeilles d'Hybla

V. 807 *Et nous comme* (?) (*un mot illisible*) d'*un céleste* dyctame.
(*Après le vers 808, Lamartine ajoutait d'abord ces deux vers*) :
debout,
Et *sans pleurs* ses amis au retour du soleil
Sembloient comme autrefois attendre son réveil.
(*Le poème devait se terminer ainsi. La suite est dans le manuscrit une addition qui a rempli, après coup, le bas de la page.*)
V. 809 Comme un lys sur les eaux que le zéphir incline
penchoit
V. 810 Sa tête mollement *tomboit*.....
ce
V. 817 *Son* sourire surpris dans son dernier essor
V. 818 Sur ses *traits embellis sembloit* errer encor
vie
V. 819 ....*mort*.....a perdu tout empire (Ms. et Ed. pr.).
V. 822 .....sembloit montrer le ciel
V. 826 Vint dorer ses traits morts.....
V. 827 .....de son long deuil suivie
V. 830 .....le corps d'Endymion
V. 831 Ou que du haut des cieux.....
V. 835 Comme un cygne planant sur l'onde transparante
aile
V. 836 Aime à voir dans les flots briller son ombre errante !
V. 837 On n'entendit de nous.....
V. 838 ..... *Si c'étoit là* mourir.
Amis, si c'est
(*En marge, cette dernière rédaction*) :
C'est ainsi qu'il mourut. Oui si c'est là mourir ?
(*Et au-dessous, le mot*) : fin

Sans vouloir en exagérer l'importance, je crois que les tâtonnements et les premières rédactions du manuscrit de Saint-Point apportent une petite contribution à l'étude psychologique et littéraire de l'invention poétique de Lamartine. On le voit, comme dans les brouillons étudiés par MM. Jean des Cognets et Pierre-Maurice Masson, chercher l'expression qui le satisfasse ; arrêté parfois par l'embarras de remplir exactement le moule de l'alexandrin, il recommence, et recom-

mence jusqu'à ce qu'il ait franchi l'obstacle. On le voit même souvent hésiter, chercher, retoucher le détail, un mot, une épithète. Dans ce travail, l'intelligence, la réflexion, la critique ont leur part : mais il est curieux d'y voir clairement combien Lamartine a conscience de la nature de la faculté créatrice et de ses conditions d'exercice. Sa méthode consiste à se servir du jugement pour bien voir où il en est, où est la difficulté, et, cela fait, à se remettre le plus possible dans les conditions de l'activité spontanée, à laisser agir les réflexes, l'instinct, l'intuition, le « génie », quitte à en condamner encore une fois les résultats, et à recommencer une fois de plus.

Gustave Lanson.

UN PERSONNAGE DE CHANSON DE GESTE NON IDENTIFIÉ JUSQU'ICI

On sait combien d'efforts ingénieux les érudits ont dépensés pour identifier les héros de nos romans de chevalerie à des personnages historiques de l'époque carolingienne. Ils ont tellement moissonné ce champ que nous n'y avons plus rien trouvé à glaner, nous qui avons pourtant consacré plusieurs années à l'étude de ces romans ; et si nous avons rejeté comme chimériques maintes des identifications proposées avant nous, nous n'avons pas su en découvrir de nouvelles. En voici une pourtant, qui a échappé à nos devanciers. Le héros de roman de qui nous croyons avoir retrouvé le prototype n'est, hélas ! ni le duc Nayme de Bavière, ni Vivien, ni Olivier, ni Aymeri : c'est un personnage de bien moindre envergure. Par compensation, son prototype historique fut l'un des hommes les plus marquants de l'entourage de Charlemagne, et plus illustre en son vivant que Guillaume lui-même, voire que Roland.

Il s'agit d'un personnage d'*Anseïs de Cartage*, chanson de geste de la fin du XII^e^ siècle. Dans ce roman, Charlemagne, ayant conquis l'Espagne, en a remis la garde à l'un de ses barons, Anseïs, et rentre en France. Mais, comme Anseïs est très jeune et très imprudent, Charlemagne a pris la précaution de le mettre sous la tutelle d'un sage conseiller, d'un autre Turpin (car, selon les données du roman, Turpin est déjà mort). Le Mentor d'Anseïs est donc, comme Turpin, un

« rice clerc letré [1] », « de grant sience [2] », très « cortois [3] », et, qui, lui aussi, se plaît mieux en la compagnie des chevaliers qu'en celle des gens d'église [4]. Bref, il serait de tous points semblable à Turpin, n'était une certaine peur naturelle des coups :

Prestres estoit, n'ot cure de meslee [5].

Or le poète l'appelle, au vers 8471,

Danz Englebers, ki fu de Saint Richier ;

au vers 3062,

Danz Englebers, ki de Saint Richier fu ;

et, au vers 6893, Englebert, ayant à baptiser un Sarrasin de marque, lui choisit le nom de son propre patron, Richier.

Il est évident que ce n'est pas un personnage de fantaisie : « Dant Englebert de Saint Richier » ne saurait être autre qu'Angilbert, abbé de Saint-Riquier, né vers 740, mort en 814 [6]. Et nous avions bien droit de dire qu'il fut en son temps plus illustre que Roland lui-même, lui, l'un des amis les plus intimes de Charlemagne, lui, le diplomate que Charlemagne chargea de plusieurs missions auprès du pape, l'homme d'État qui fut le ministre en Italie du jeune roi Pépin, le bon poète que ses émules de l'Académie du palais avaient surnommé Homère, que Charlemagne lui-même, en l'une de ses lettres, appelle « Homeriane puer [7] », et qui sut

1. *Auseïs de Cartage*, édition J. Alton, Tübingen (*Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart*), 1892, v. 153, 9182, etc.

2. *Ibid.*, v. 1227.

3. V. 784.

4. V. 8867-89.

5. V. 8574. Comparez les vers 8669 et suiv., 8687 et suiv., 8717 et suiv., 8797 et suiv.

6. Voyez la notice biographique que lui a consacrée Dümmler, au tome I des *Poetae latini aevi carolini*.

7. On trouvera cette lettre dans les *Monumenta Germaniae historica, Epistolae carolini aevi*, t. II, p. 135 : « Vade cum prosperitate, proficiens in veritate, reversurus in gaudio, Homeriane puer. »

chanter en vers élégants la fille de Charlemagne, la belle Berthe :

> Virginis egregiae Bertae nunc dicite laudes,
> Pierides, mecum, placeant cui carmina nostra[1]...

Il eut deux fils de Berthe, et Charlemagne lui donna à régir la riche abbaye de Saint-Riquier. Il fut un très bon abbé, mais qui garda le costume laïque et ses habitudes de vie mondaine au point d'inquiéter Alcuin par son goût des spectacles, des « histriones » et de leurs « diabolica figmenta[2] ».

*
* *

Voilà donc une identification toute neuve, et, croyons-nous, incontestable. Interprétons-la selon la méthode consacrée et comme officielle, selon la méthode familière aux partisans de la théorie des origines anciennes des chansons de geste. Nous ne serons pas en peine de trouver entre l'histoire et la légende d'Angilbert des concordances frappantes, et nous en induirons, s'il nous plaît ainsi, qu'Angilbert dut être célébré de son vivant même en des chants lyrico-épiques ou en des poèmes épiques. Par exemple, en un certain passage du roman d'*Anseïs*, Englebert déplore que les ménestrels ne soient plus guère admis dans les cours des princes (v. 8886) :

> Nus menestreus, tant sace bien parler,
> Puet mais a paines en haute cort entrer.

Or, nous savons par des textes historiques que Charlemagne prit des mesures contre les « histriones » et qu'Angilbert s'en affligea[3] : nous induirons de cette concordance,

1. *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 360.
2. Voyez les lettres d'Alcuin, citées par Dümmler, *l. laud.*
3. Voyez la lettre 116 d'Alcuin, citée par Dümmler, *l. laud.* : « Vereor ne Homerus irascatur contra cartam prohibentem spectacula et diabolica figmenta. »

s'il nous plaît ainsi, qu'il a dû exister au temps de Charlemagne des « cantilènes » en l'honneur d'Angilbert, défenseur des poètes d'alors. — Dans le roman, Charlemagne confie à son favori Englebert le jeune roi d'Espagne Anseïs : de même, dans l'histoire, Charlemagne confie à son favori Angilbert le jeune roi d'Italie Pépin : nous induirons de cette concordance, s'il nous plaît ainsi, que cette scène du roman doit être un renouvellement d'une épopée du temps de Charlemagne : si Anseïs a remplacé Pépin, quoi d'étonnant ? C'est un « transfert épique » ; et si l'Espagne a remplacé l'Italie, quoi d'étonnant ? C'est « l'altération fatale de l'histoire par la légende ». S'il nous plaît de supposer l'existence de tels poèmes sur Angilbert, comme il plaît à tant de critiques de supposer l'existence d'antiques poèmes sur Roland, ou sur Ogier, ou sur Guillaume, nous ne ferons que rentrer dans l'orthodoxie et que recourir avec autant de vraisemblance qu'eux aux procédés qui sont les leurs.

*
* *

Mais nous ne recourrons pas à leurs procédés. Pour expliquer que des poètes du XII^e^ siècle aient introduit dans leurs romans Ogier, Roland ou Angilbert, il n'est pas nécessaire qu'ils aient exploité des poèmes du VIII^e^. L'auteur d'*Anseïs*, appelant son personnage Englebert de Saint-Richier, nous a par là même indiqué d'où lui venait son savoir historique : c'était de l'illustre abbaye de Saint-Riquier, l'ancienne Centule, au diocèse d'Amiens. Nous montrerons ailleurs que les chanteurs de geste du XI^e^ et du XII^e^ siècle ont bien connu et fréquenté cette abbaye et que la légende de Gormond et Isembard, notamment, s'est formée là. Or, au XII^e^ siècle comme aujourd'hui, quiconque entrait dans l'église de Saint-Riquier, comme il y trouvait Gormond et Isembard, y trouvait Charle-

magne et Angilbert [1]. Au XII[e] siècle, la tombe d'Angilbert se voyait à l'entrée du chœur : l'emplacement en était marqué par les mots REX. LEX. LVX. PAX., restes de cette ancienne inscription :

> REX, requiem Augilberto da, Pater atque pius REX.
> LEX legum, vitam aeternam illi da, quia tu LEX.
> LUX, lucem semper concede illi, bona quia es LUX,
> PAX, pacem illi perpetuam dona, es quoniam PAX [2].

Angilbert avait composé, pour divers édifices par lui construits, des inscriptions où il avait pris soin d'introduire son nom [3], et telle ou telle de ces inscriptions devait subsister encore au temps des chansons de geste, celle-ci, par exemple, qu'il avait fait graver sur une dalle de marbre magnifique, devant l'autel de saint Riquier :

> Hoc pavimentum humilis abbas componere feci
> Angilbertus ego, ductus amore Dei,
> Ut mihi post obitum sanctam donare quietem
> Dignetur Christus, vita salusque mea [4].

De plus, la reconnaissance des moines entretenait au XII[e] siècle la mémoire de saint Angilbert. Il leur avait donné des reliques, des évangéliaires, deux cents manuscrits ; il était vénéré par eux comme leur second fondateur. Il faisait pour eux des miracles insignes [5]. Tout visiteur de l'abbaye entendait parler de ces miracles. Si donc il est devenu le Turpin de la

1. Aujourd'hui le chef de saint Angilbert est placé dans un reliquaire de verre sur le maître-autel, où il fait pendant au chef de saint Riquier.

2. Voyez la *Vita S. Angilberti auctore Hariulfo* (fin du XI[e] siècle), dans la *Chronique de Saint-Riquier*, édition F. Lot, p. 78.

3. Voyez les *Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 365-6.

4. *Chronique de Saint-Riquier*, éd. Lot, p. 55 : « Videtur usque hodie in pavimento chori tam pulchra et tam distincta marmoris operatio, ut quicumque illud inspicit, incomparabile opus asseveret. Sane coram altari sancti Richarii fecit pingere in ipso pavimento quosdam versiculos, quos nos hic quoque necessario mittere curamus : *Hoc pavimentum*, etc. »

5. Anscher en a raconté un grand nombre (cf. F. Lot, *ouvr. cité*, p. LIII).

chanson d'*Anseïs*, c'est simplement, croyons-nous, parce que l'auteur de ce roman, ou quelqu'un de ses confrères, avait visité son abbaye.

Les deux biographes de saint Angilbert, Hariulf et Anscher, rapportent de lui cette légende. Charlemagne l'avait nommé gouverneur d'une partie de la France maritime, en un temps où nul lien ne l'attachait encore au monastère de Saint-Riquier. Or, les Normands ayant envahi les vallées de la Somme et de la Seine, Charlemagne lui confia une forte armée. Avant de combattre, il vint s'agenouiller au tombeau de saint Riquier, le suppliant avec des larmes de défendre sa terre. A peine avait-il regagné son camp, une tempête merveilleuse éclata. Des voix surnaturelles retentissent dans les airs ; les éclairs, la grêle chassent les Normands jusqu'à leurs vaisseaux. Ils s'enfuient, décimés : « ainsi le Christ, à la requête de son ancien chevalier, saint Riquier, porta secours à son futur chevalier, Angilbert ; par reconnaissance, Angilbert quitta le siècle et entra à l'abbaye [1]. » Nous surprenons ici la légende carolingienne sous sa forme rudimentaire, et c'est, si l'on peut dire, une chanson de geste restée à l'état de chrysalide. Que l'on enrichisse cette histoire, selon les formules connues, de quelques épisodes belliqueux et romanesques : comme on a un *Moniage Guillaume*, on aura un *Moniage Englebert*. Les vies de saints, les chroniques d'abbayes nous offrent ainsi de nombreuses légendes auxquelles il n'a manqué, pour se transformer en chansons de geste, qu'un peu de chance. Mais les jongleurs qui fréquentaient les foires de Saint-Riquier pouvaient négliger Angilbert : ils avaient un autre héros à chanter, Isembard le renégat.

Joseph BÉDIER.

1. Cf., sur les fabrications d'Anscher, Lot, *ouvr. cité*, p. LI et suiv.

LA DIATRIBE DE JEAN D'ANNEUX

Le théologien Jean d'Anneux, qui vivait dans la première moitié du XIV^e^ siècle, est un auteur presque totalement inconnu. Ses ouvrages n'ont jamais été imprimés ; ils paraissent d'ailleurs avoir été peu nombreux et les manuscrits en sont rares. C'est à peine si, en passant, Du Cange [1] et Fabricius [2] le mentionnent d'après Sanderus. Ce dernier est lui-même extrêmement bref. Dans son inventaire des manuscrits de la bibliothèque des chanoines réguliers de Saint-Martin de Louvain, il se contente de noter : *Joannis de Annosis sermones* [3].

Casimir Oudin a poussé un peu plus loin les recherches. Il signale deux traités qui doivent être attribués à notre théologien : c'est d'abord un *De obedientia exhibenda pastoribus a laicis*, puis un *Tractatus contra Fratres* dirigé contre les réguliers qui se mêlent d'administrer les sacrements. Après avoir décrit sommairement les deux œuvres qu'il restitue à leur auteur, Casimir Oudin constate, avec une certaine satisfaction, que personne avant lui, si ce n'est Du Cange et Sanderus, n'avait parlé de Jean d'Anneux [4].

1. « Joannes de Annosis. Vide Sander. part. 2, p. 218 ». *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, édit. de 1681, t. I, p. 118 (*Index seu nomenclator scriptorum mediae et infimae latinitatis*).

2. « Joannis de Annosis sermones mss. memorat Sanderus ». *Bibl. lat. med. et infim. latinitatis*, t. IV (1754), p. 51^a^.

3. *Index codicum mss. adhuc existentium in bibliotheca canonicorum regularium S. Augustini in Valle S. Martini Lovanii*, dans *Bibl. belgica manuscripta*, *pars* 2^a^ (1643), p. 218.

4. « Joannes de Annosis, doctor theologus parisiensis, et magistri Joan-
« nis de Poliaco socius, scripsit anno 1327 *Tractatum de obedientia exhi-*
« *benda pastoribus a laicis*, quem ms. asservat bibliotheca Collegii Choletani

Pendant longtemps on ne connut de cet écrivain que les trois ouvrages qui viennent d'être indiqués ; mais, en 1886, je pus augmenter d'une unité son bagage littéraire. A cette époque, en effet, je donnai une notice un peu détaillée d'un opuscule du même auteur, adressé, en guise de lettre, à Guillaume, comte de Hainaut, sous le titre de *Tractatus de regimine principum* [1]. Quelques années plus tard, M. l'abbé P. Féret consacrait un court article à Jean d'Anneux et ne manquait pas d'y réserver une place au nouvel ouvrage que j'avais signalé [2].

Ce traité du *Gouvernement des princes* mérite peut-être mieux qu'une sèche mention : non pas que la lecture en soit attrayante en toutes ses parties, mais il est écrit d'une plume parfois assez alerte, et, malgré son titre latin, il est tout entier en français. L'ouvrage est encore remarquable par l'extraordinaire liberté avec laquelle l'auteur parle au comte de Hainaut.

C'est dans le manuscrit n° 2059 de la Bibliothèque de l'Arsenal que se trouve le traité dont il s'agit ; il y occupe les feuillets 211 à 223 v° et porte pour titre :

« parisiensis, Cod. 2, ubi inscribitur : *Tractatus de obedientia exhibendâ pas-*
« *toribus a laicis, compilatus anno Domini M. CCC. XXVII. a magistro*
« *Joanne de Annosis, doctore theologo regente et consocio Joannis de Poliaco.*
« Incipit : *Obedite praepositis vestris et subjacete eis, ipsi enim vigilant rationem*
« *reddituri pro animabus vestris. Ista verba scripta sunt in Epistola ad*
« *Hebraeos, cap. 13, ubi praecipitur subditi ad praelatum obedientia*, etc. —
« Idem anno 1328, Avenione constitutus, composuit tractatum inscriptum
« *Tractatus magistri Johannis de Annosis contra Fratres, compilatus Avenione*
« *1328, 7 septembris*, qui extat ms. in bibliotheca Bodlejana, codice 1969,
« in mss. codicibus Thomae Bodleji litera B 2, codice 4, num. 16. Agit
« hoc in libro contra regulares et sacramentis administrandis sese immis-
« centes. Ego nullum vidi qui de hoc scriptore loqueretur, nisi Carolum
« Dufrenium du Cange *in Indice authorum* quem praemisit suo *Glossario*
« *mediae et infimae latinitatis*, columna 118, ubi citat Antonium Sanderum
« *in Bibliotheca manuscriptorum belgicorum*, parte 2, p. 218. »

(Casimir Oudin, *Commentarius de scriptoribus Ecclesiae antiquis*, III (1722), 802.)

1. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, t. II (1886), p. 392.

2. *La Faculté de théologie de Paris*, t. III (1896), p. 231-232.

Incipit quidam tractatus de regimine principum, quem compilàvit magister Johannes de Annosis, doctor sacre theologie, curatus Sancti Amandi in Pabula, missus pro epistola domino comiti Hanonie Guillermo, bone memorie, quorum animabus omnipotens Deus parcat.

A la fin (fol. 223 v°) se lit la souscription latine suivante en vers léonins, qui, sous une forme assez ambiguë, nous donnent : d'abord le nom de l'auteur, puis le nom et le surnom du scribe, et enfin la date de la copie.

In multis annis hic vivat fama Johannis.
Nec valeat mergi cui donas, alme Georgi,
Nobile cognomen, vel Thudinium sibi nomen ;
Et careat pena per quem sit scripta camena.
In celi cena post mortem pascat amena,
Est ubi solamen eternum. Fine sit. Amen.
L, C ter, I, D bis, hanc factam nempe videbis.

Par le premier vers nous voyons, ce que nous savions déjà, que l'auteur se nommait Jean. Les noms du copiste nous sont donnés par le deuxième et le troisième vers. Quant au septième vers, les indications qu'il nous fournit doivent être lues ainsi : D *bis* = DD ; — C *ter* = CCC ; — L ; — I ; soit : DDCCCLI, c'est-à-dire 1351. C'est bien là, en effet, la date de la transcription du traité de Jean d'Anneux. D'ailleurs, plusieurs autres pièces du manuscrit, qui n'en contient pas moins de quatorze, sont également datés de 1351, et l'une d'elles nous apprend que le volume fut écrit à Valenciennes.

Tout aussi bien que la souscription, le titre contient quelques indications utiles. Il nous livre le nom complet de l'auteur : « Maître Jean d'Anneux », et nous dévoile ses qualités : « docteur en théologie, curé de Saint-Amand-en-Pevèle ». Par le titre nous savons encore que la lettre est adressée à un comte de Hainaut, nommé Guillaume, qui n'était plus vivant au moment où fut copié le manuscrit, comme le prouve la formule « bone memorie » accolée à

son nom. Mais le scribe ne nous laisse pas ignorer non plus qu'à la date de 1351 Jean d'Anneux était mort également, puisqu'après avoir mentionné l'auteur et le destinataire de la lettre, il ajoute : « Quorum animabus omnipotens Deus parcat. »

Ce ne sont pas là sans doute des renseignements d'une grande précision. On aurait tort néanmoins de les négliger en un sujet aussi obscur: car ce que l'on sait de Jean d'Anneux se réduit à fort peu de chose. A vrai dire, le rôle qu'il a joué n'eut pas assez d'éclat pour que personne ait jamais songé à écrire sa biographie. Je n'essaierai pas non plus de la dresser ici, remettant même à plus tard l'analyse des manuscrits qui contiennent ses divers traités. Mon dessein ne va seulement qu'à donner quelques notes très brèves permettant de fixer à peu près l'époque à laquelle cet auteur a écrit et d'apprécier celui de ses ouvrages qui me paraît offrir un certain intérêt.

Jean d'Anneux prenait vraisemblablement son nom de la petite ville d'Anneux, dans le département du Nord, arrondissement de Cambrai, canton de Marcoing. En 1326, nous le trouvons curé de Saint-Amand-en-Pevèle, ou Saint-Amand-les-Eaux, alors diocèse de Tournai, faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement de Valenciennes. Bien que pourvu d'une charge ecclésiastique qui l'obligeait à la résidence, il se rendit à Avignon cette même année 1326 et y demeura depuis le 14 avril jusqu'au mois de novembre. Le jour même de la Toussaint, 1er novembre, il obtenait du pape Jean XXII l'autorisation de percevoir les fruits, rentes et revenus de sa cure de Saint-Amand, non seulement pour le temps qu'il en avait été absent, mais encore pour une période de trois années qu'il se proposait de passer à Paris comme lecteur en théologie [1]. Il est certain toutefois qu'il ne résida pas trois ans

1. « Dilecto filio magistro Johanni de Anneus, rectori parrochialis ecclesie « Sancti Amandi in Pabula Tornacensis diocesis, sacre theologie doctori, « salutem. Litterarum scientia... Tuis itaque supplicationibus inclinati ut « a tempore quo in Romana curia te asseris resedisse, videlicet a XV kal.

entiers dans cette dernière ville, puisqu'au mois de septembre 1328 nous constatons de nouveau sa présence à Avignon, où il achève le traité *Contra Fratres*[1]. C'est sans doute vers la fin de l'année 1328 qu'il retourna à Saint-Amand, le délai de l'autorisation de non-résidence octroyée par le pape étant expiré.

Telles sont les indications, bien sommaires à coup sûr, qu'il m'a été possible de recueillir sur l'auteur de la lettre au comte de Hainaut. La date de sa naissance, ainsi que celle de sa mort, me sont inconnues. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il n'était plus vivant en 1351. Le titre du manuscrit de l'Arsenal ne laisse, semble-t-il, aucun doute à cet égard.

Quant au copiste, Georges de Thun, il serait difficile de dire avec certitude quelle est la ville qui lui a donné son nom : car on compte au moins trois localités portant ce nom de Thun dans le département du Nord[2]. Cependant, si l'on considère que le volume a été écrit à Valenciennes, que d'autre part le traité de Jean d'Anneux, qui résidait à Saint-Amand, a dû être transcrit peu de temps après sa mort, il paraîtra assez vraisemblable que le scribe tirait son nom du village de Thun, situé dans le canton de Saint-Amand. C'est là, du reste, une question tout à fait secondaire.

« Maii proximo preteritis usque ad festum Omnium Sanctorum immediate « sequens, et usque ad triennium post Parisius sacram theologiam legendo « fructus, redditus et proventus parrochialis ecclesie Sancti Amandi in « Pabula Tornacensis diocesis, cujus rector existis, libere percipere valeas, « et ad residendum interim in eadem minime tenearis... auctoritate tibi « presentium indulgemus... Nulli ergo, *etc.*, nostre concessionis infringere, « *etc.* Dat. Avinione kal. Novembris, anno undecimo.

« Reg. Vat. Comm. Johannis XXII, an. 11, p. 1, ep. 144, fol. 67[b]. »

(H. Denifle et E. Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II (1891), p. 294).

1. « Tractatus magistri Johannis de Annosis contra Fratres compilatus Avenione 1328, 7 septembris. »

2. 1° Thun, canton (rive gauche) de Saint-Amand ; 2° Thun-l'Évêque ; 3° Thun-Saint-Martin : ces deux derniers font partie du canton est de Cambrai.

Il serait plus intéressant de savoir exactement quel est le comte de Hainaut à qui Jean d'Anneux crut devoir adresser sa diatribe. Le titre du traité nous apprend qu'il se nommait Guillaume ; mais au temps de notre auteur trois comtes de ce nom gouvernèrent le Hainaut.

Il en est un qu'on doit tout d'abord écarter : c'est Guillaume III, dit l'Insensé. Le copiste indique clairement, nous l'avons vu, que le destinataire était mort en 1351. Or, Guillaume III, dépossédé de ses États en 1357 pour cause de folie dûment constatée, ne mourut qu'en 1389.

L'âpreté des critiques, d'autre part, ne permet guère de croire qu'elles s'adressaient à Guillaume Ier, mort le 7 juin 1337. Ce prince, dans l'histoire, a été surnommé le Bon. Certes, la raison serait insuffisante pour affirmer qu'il ne commit aucun des excès que stigmatise notre théologien ; mais, s'il se montra souvent impitoyable dans ses guerres contre les Flamands, on ne voit pas qu'il ait pressuré exceptionnellement ses sujets du Hainaut, ni « adamagié les abbeys » de cette province, dont le sort intéresse avant tout Jean d'Anneux.

Quant à Guillaume II, fils et successeur de Guillaume le Bon, il paraît n'avoir rien négligé pour justifier les dures leçons que lui donne le curé de Saint-Amand. Porté au pouvoir à la mort de son père, il périt en 1343 dans une bataille contre les Frisons. Durant les six années qu'il gouverna la Hollande et le Hainaut, Guillaume II se montra toujours violent, irascible et vindicatif, ne respectant souvent pas plus les personnes que les biens des étrangers et de ses propres sujets. Froissart, qui, originaire du Hainaut, avait des raisons de n'en point médire, Froissart lui-même ne peut se défendre de constater qu'il était « moult entreprendans et hardis chevaliers durement [1] ». Il est, en outre, resté d'indéniables traces des rapports fâcheux qu'il entretenait avec les lombards et les

1. *Chroniques de J. Froissart*, édit. Siméon Luce, t. III (1872), p. 106.

usuriers, ainsi que de ses disputes intéressées avec les évêques, notamment celui de Cambrai, et autres gens d'église [1]. Mais c'est au Hainaut qu'il fit sentir surtout le poids de sa colère, et aucune ville peut-être n'eut tant à souffrir que Saint-Amand, siège paroissial de Jean d'Anneux. Froissart nous a laissé un récit assez détaillé du désastre que cette ville eut à subir en 1340 [2]. S'étant rendu maître de la place presque sans coup férir, le comte Guillaume détruisit en partie l'abbaye, maltraita la ville, rançonna et massacra les habitants. C'est là sans doute dans toute l'histoire de Saint-Amand l'événement le plus considérable. Jean d'Anneux toutefois n y fait aucune allusion : d'où il est permis de conclure que l'événement ne s'était pas encore produit quand la lettre fut écrite.

Pour ces diverses raisons on peut logiquement admettre, d'abord que le traité *De regimine principum* a bien été adressé à Guillaume II, et en second lieu qu'il a dû être composé entre 1337, époque de l'avènement de ce prince, et 1340, date du sac de Saint-Amand.

En lisant l'opuscule de Jean d'Anneux on est frappé de la liberté de langage dont il use envers un seigneur aussi puissant que le comte de Hainaut, dont il était le sujet et dont le caractère violent nous est connu. Si c'était là le texte d'un sermon prononcé même en face d'un prince, la virulence des paroles ne serait pas pour nous étonner, les prédicateurs ayant toujours eu leurs coudées franches aussi bien pendant le moyen âge qu'aux époques plus modernes. Mais il s'agit ici d'objurgations privées, d'une lettre de remontrances personnelles et faites sans ménagement. A ne considérer que les premières lignes du traité, on pourrait croire, à vrai dire, que l'auteur s'est placé à un point de vue très général. C'est à tous les conducteurs d'hommes qu'il semble s'adresser : « A tous

1. Voir : *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, publié par Léopold Devillers, t. Ier (Bruxelles, 1881, in-4°), *passim*.

2. *Chroniques de J. Froissart*, édit. Siméon Luce, t. II (1870), p. 65-69.

prinches poissans en tierre, Jehans d'Anneus, entre les mestres de divinté li menres, desire vo salut ou chiel et sagement vo peule gouvrener en tierre, ensi que li rois Salemons pour lui le pria, et Dieus boinnement li ottria [1]. » Cette sorte de dédicace n'est qu'une fiction destinée peut-être à amortir le premier choc; mais, sans souci des périphrases, c'est clairement et pour ainsi dire à découvert qu'en terminant notre théologien porte les coups à son redoutable adversaire.

« Chier singneur, écrit-il à la fin de son traité [2], or vien-ge « à vous espesciaument, car vous vos destruissiés chiertainne- « ment s'il est ensi c'on dist.

« Car on dist : — Quant vous avés oy vos boins conseilleurs, « vous les laissiés et créés les deceveurs.

« Item, on dist que vous fourmenés vos sougis : si que il « vuident vos pays.

« Item, on dist que pour argent soustenés les useriers, les « lombars [3] et les juis. Et ensi estes à yauls tenus et liiés.

« Item, on dist que vous donnés auctorité de maletotes « maisement tolir. Et ensi vous et elles iestes tenus dou rendre « et de restaulir.

« Item, on dist que vous adamagiés les abbeys trop sou- « vent en mariages, em prières que on n'ose refuser, et em « pluiseurs manières autrement : si qu'il ne puéent leur « eglises amender qui boin besoing en auroient, ne rechevoir « tant de personnes qu'il soloient, ne donner as povres ensi « qu'il deveroient. »

1. Ms. Ars. 2059, fol. 211.

2. Fol. 223 v°.

3. Les lombards auxquels fait allusion Jean d'Anneux étaient les quatre frères : Bernard Royer, Baudrekin Royer, Pierre Royer et Raphael Royer; ils habitaient Ath. C'est, semble-t-il, avant son avènement que Guillaume II s'était engagé vis-à-vis d'eux. Dès le commencement du mois d'août 1337 — son père était mort au mois de juin — il négocie avec eux et prend des décisions en leur faveur. *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, publié par Léopold Devillers, t. Ier (Bruxelles, 1881, in-4°), p. 4-6.

Si c'est seulement à la fin de sa lettre que Jean d'Anneux, oubliant toute prudence, ose braver aussi directement le prince coupable, il ne cesse point, dans le cours du traité, de lui lancer les plus sévères avertissements, sur le sens desquels le comte Guillaume ne pouvait se méprendre. Quand il parle des princes qui ruinent les abbayes, au lieu d'en fonder de nouvelles, l'allusion est trop claire pour n'avoir pas été comprise. S'il met en parallèle avec les seigneurs de son temps Charlemagne et le roi Dagobert, les anciens comtes de Hainaut et de Flandres, la comparaison n'est point en faveur des princes ses contemporains. Or, quel est, parmi ces derniers, celui qu'il connaît bien sinon le maître de la province dans laquelle il vit ? C'est bien à Guillaume de Hainaut, le doute n'est guère permis, que s'adressent les reproches suivants :

« Li prinche cha en arrière, dit Jean d'Anneux [1], soloient « fonder eglises, abbeyes, hospitaus et maladries, si que li rois « David fonda XLIII priestres pour faire le siervice de Dieu; « li rois Salemons, le temple de Jherusalem pour Dieu sier- « vir ; li empereres Coustantin, les eglises de Romme ; li « rois de Franche Karlemainne, Dangobier et li autre fon- « dèrent Saint-Denis, Saint-Amand, Saint-Vaast et pluiseurs « autres en leur vies ; li conte de Haynnau, pluiseurs en « Haynnau ; li contes de Flandres, pluiseurs en Flandres ; et « ensi des autres.

« Mes maintenant est au contraire : car il les desfont et « amenuisent et destruisent ; car il prendent, tollent et « lièvent tant par iaus, par leur gens, par force, par priières « armées, par dissimes, par subjections, par empruntemens « et autres cuvriemens que on ne leur ose refuser ; si que il « ne puéent recevoir tant de piersonnes qu'il soloient. Et « ensi par iaus est li siervices amenuisiés, ne ne poéent au- « mousnes donner tant qu'il soloient. Et ensi ont les povres « entrelaissiés.

1. Ms. Ars. 2059, fol. 219.

« On se poet esmierveillier que tel prinche pensent; com-
« ment il osent vivre, ne comment il osent morrir. »

Si la véhémence de l'adresse à Guillaume de Hainaut témoigne chez l'auteur d'une réelle indépendance de caractère, l'énergie de l'expression me semble aussi par endroits très remarquable. N'est-elle pas vraiment saisissante la conclusion du passage que je viens de citer ? Après avoir fait le procès des chefs d'État contemporains qui foulent aux pieds toutes les lois divines et naturelles : « On peut se demander, s'écrie Jean d'Anneux, ce que de tels princes pensent! On s'étonne comment ils osent vivre et comment ils osent mourir ! » Peut-être n'eût-il pas été facile d'exprimer avec plus de force la réprobation qu'inspire au curé de Saint-Amand le mauvais gouvernement de son « chier singneur ».

Il ne faudrait pas croire, sans doute, que tout le traité soit écrit de ce style : s'il en était ainsi, l'auteur mériterait d'être plus connu. Celui-ci, en beaucoup d'endroits, se contente de paraphraser, sans grande originalité, tel ou tel passage des livres saints. Mais souvent aussi, lorsqu'il exprime des idées qui lui sont propres, le discours offre une incontestable énergie. Quels moyens, selon lui, quels procédés sommaires emploient les princes pour extorquer l'argent des religieux et du peuple ? Ce sont les dîmes, les emprunts qu'on n'ose refuser; ce sont aussi, ajoute-t-il, les « prières armées ». Je ne saurais dire si ces « prières armées » sont une trouvaille de Jean d'Anneux; mais le terme, en tout cas, est singulièrement expressif.

Peut-être estimera-t-on, après avoir lu ces notes succinctes sur un écrivain jusqu'ici presque entièrement ignoré. qu'il serait digne de se voir réserver, certes je ne dis pas une place d'honneur, mais une toute petite place dans l'histoire littéraire de la France au XIV^e^ siècle. Si j'avais à plaider sa cause, je revendiquerais pour lui, à défaut d'autres titres, le mérite d'avoir, l'un des premiers, rédigé en français, non sans verve, l'historiette du Renard confesseur, dont notre La Fontaine a tiré l'admirable fable des *Animaux malades de la peste*.

Les origines de cet apologue sont fort obscures. Dans son édition des *Œuvres de J. de La Fontaine* (*Les Grands Écrivains de la France*), M. Henri Regnier a réuni tous les documents relatifs à la question [1]. Au dire de l'éditeur, c'est en Allemagne, au XIII^e^ siècle, qu'aurait été « pour la première fois écrite la tradition qui a inspiré à La Fontaine un de ses chefs-d'œuvre, son chef-d'œuvre, disent Chamfort et Saint-Marc Girardin ». La plus ancienne rédaction de cette fable qu'on ait citée jusqu'à présent est celle de Hugo de Trimberg. L'auteur, maître d'école à Nuremberg, composa, de 1280 à 1300, un recueil de vers allemands, *der Renner*, « le Coureur », dans lequel figure *la Confession*, « die Beichte », imprimée pour la première fois par Grimm en 1833 dans son *Reinhart Fuchs* [2]. M. Regnier, toutefois, paraît accorder la priorité au *Pœnitentionarius lupi, vulpis et asini*, qui ne nous est connu que par l'édition qu'en a donnée Flacius Illyricus dans son ouvrage : *Doctorum piorumque virorum varia poemata de corrupto Ecclesiae statu* [3] (Bâle, 1557, in-8°). Mais Matthias Vlacich ne dit nulle part que la pièce ait été composée au XIII^e^ siècle ; il a soin, au contraire, de transcrire l'explicit tel qu'il l'a lu dans le manuscrit : « Explicit pœnitentiarius lupi, vulpis et asini, completus anno Domini 1343 [4]. » Si l'on ne possède pas d'autres renseignements, rien ne permet de dater du XIII^e^ siècle la poésie dont il s'agit ; il faudrait même admettre qu'elle a été écrite seulement vers le milieu du XIV^e^ siècle, c'est-à-dire à peu près à la même époque que la rédaction française de Jean d'Anneux. Ce dernier, d'ailleurs, différent en cela de l'anonyme cité par Flacius Illyricus, n'a pas conté l'histoire dans le but de composer un morceau littéraire. S'il rapporte la légende du Renard confesseur, c'est pour mettre en défiance le comte de Hainaut et lui montrer qu'il se glisse

1. Tome II (1882), p. 88-94 et p. 484-493.
2. Pages 392-396.
3. Pages 199-214.
4. Page 214.

auprès des princes non seulement des donneurs de conseils pernicieux, mais même de mauvais prêtres toujours disposés à excuser et à absoudre les actions les plus condamnables quand ils espèrent tirer honneur et profit de leur criminelle condescendance. Le récit, comme on va le voir, ne manque ni d'entrain, ni de malice [1].

« Item encore, écrit Jean d'Anneux, se doivent aviser no « princhе qu'il sont aucun confiesseur qui voellent iestre « confiesseur des riques et n'ont cure des povres : pour çou « qu'il en ont bouche à court, les dons et les honneurs qu'il « n'aroient nient autrement.

« Ensi c'on conte de Renart qui vaut iestre confiessères « pour avoir riquèces et honneurs et devient moinnes ; et les « autres biestes, pour chou qu'il quidoient iestre saint, « vinrent à lui à confiesse.

« Et vint premiers li Lyons et se confiessa de çou qu'il par « sa force et par sa segnourie avoit mout tolut as autres « biestes. Et li Regnars s'apensa qu'il poroit partir au gaaing « si l'asoloit ; et l'escusa par douces parolles et dist : — « « Sire, vous iestes rois des autres biestes, se poés faire par « vo signourie moult de choses que li autre ne puéent ne « doivent mie faire. Et pour çou je vous assauc : dittes vo « patrenostre. »

« Or vint li Leus à confiesse et dist qu'il avoit estranlé « moult des brebis, plus qu'il n'en peuist mengier. Et « Regnars s'avisa que là poroit-il avoir aucunne gratuité ; et « en flatant l'escusa et dist : — « Sire Leus, vous l'avés de « nature. On ne le vous poet mie boinnement oster. Je vous « asauc : dittes vo patrenostre. »

« Apriès vint li Asnes à confiesse et dist : — « Je porte « les sas au moulin et n'ai à mengier que. j. pau de « fain. Et par faminne je pris avant-ier. j. pau d'avainne no « voisin et le mangai. » — Et Regnars s'apensa : — « Chius-

1. Ms. Ars. 2059, fol. 221 v°-222.

« chi ne me poroit emplir ma pance. Je ne voel nient porter « les sas au moulin. » — Et dist à l'Asne : — « Va-t'ent : « tu ies lerres. Je ne te rassorrai point. »

« Ensi deçoivent li faus confiesseur nos prinches, les pois- « sans et les rikes; et pour avoir bouche à court taisent [1] « verité. »

Il serait, à coup sûr, téméraire d'attribuer à tel ou tel écrivain l'honneur d'avoir imaginé ce conte moral, où les puissants sont absous et l'humble, l'inoffensif, impitoyablement châtié. C'est là sans doute un lieu commun aussi vieux que les sociétés humaines. En France même, Jean d'Anneux n'est pas le premier qui l'ait noté. Avant lui, l'auteur du livre appelé *Ci nous dit* ou *Composition de la Sainte Écriture* avait mentionné la condamnation de l'âne par le lion pour avoir mangé quelques brins de persil. Paulin Paris, qui en 1841 donnait le texte de cet apologue d'après un manuscrit ayant appartenu à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, exprimait le regret que les commentateurs de La Fontaine n'eussent pas encore utilisé le *Ci nous dit* [2]. Dans le volume même où est transcrite la diatribe de Jean d'Anneux, on trouve une copie de cette singulière compilation, qui, comme le manuscrit étudié par Paulin Paris, renferme, mais sous une forme plus abrégée, la fable du lion pardonnant à tous les animaux, sauf à l'âne. La moralité, d'ailleurs, n'est pas identique dans les deux transcriptions. Voici cette fable d'après le manuscrit de l'Arsenal :

« *Chi devise de Dan noble le Lion qui reprenoit les bestes qui « vivoient de proie* [3].

« Dan nobles li Lyons, li rois des biestes, reprenoit les « biestes qui vivoient de proie de leur defautes. Et se n'en y « ot nulles pugnies, mais que li povres Anes qui avoit mengié « une plante de pietrecil.

1. Ms. *taisant*.
2. *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. IV, p. 85.
3. Ms. Ars. 2059, fol. 28 v°.

« Les grans larronz sont auchunne fois espargniés de leur « meffait ; et les povres cheitis si sont pugnis empresent pour « ce que il n'ont que il puissent donner. »

Il ne me semble pas douteux que cet apologue doive se rencontrer beaucoup plus anciennement encore ; mais je n'ai pas connaissance jusqu'à présent qu'un autre auteur français ait, antérieurement à Jean d'Anneux, traité le sujet en lui donnant cette forme vive de dialogue pittoresque, réaliste et plaisant : « Je vous absous : dites vos patenôtres. »

HENRY MARTIN.

ORIGINES ET CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA SIGNORIA

La Signoria, tyrannie, est la forme caractéristique de l'état italien, tel que l'a réalisé l'époque de la Renaissance, entre le premier tiers du XIV^e^ siècle, moment où disparaît l'autorité impériale et pontificale en Italie, et le milieu du XVI^e^ siècle, où Charles-Quint restaure l'empire. Époque riche en contrastes et en anachronismes, semée de ruines et de germes, de traditions qui s'effondrent et de paradoxes qui prospèrent, de mille ambitions qui s'attirent, s'entredétruisent et s'amalgament dans un incessant conflit. Époque d'autant moins aisée à définir que ce n'est pas un seul siècle, ni une seule histoire, mais plusieurs, qui se déroulent synchroniquement en Italie, car le quattrocento de Florence n'est pas celui de Venise, ni celui de Mantoue ne se peut confondre avec celui de Milan ou de Naples. Dans chaque centre la Renaissance garde une physionomie distincte, éclôt à une heure différente et représente un degré de culture particulier : tels contemporains semblent séparés par un intervalle de plusieurs générations, tant ils sont disparates, et il est presque choquant de rencontrer Savonarole, ce fanatique odieux, au chevet de mort de Messer Lorenzo, ce représentant magnifique de l'esprit nouveau. Et parfois même l'âme des individus semble multiple, tant elle subit de contacts et d'influences contradictoires, tant il est malaisé d'en saisir l'unité : tel ce Gilles de Viterbe à la fois scolastique et hébraïsant, helléniste et astrologue, et célébrant en Christophe Colomb un *Christus redivivus*. Ainsi tout ici est divers, fuyant et muable, et cette mêlée d'idées en puissance et de volontés en conflit est précisément la Renais-

sance. Quoi de surprenant, dès lors, que la Signoria, expression politique de ce temps, ait, elle aussi, revêtu bien des aspects différents en apparence ? On peut cependant essayer de les ramener à deux types généraux.

I. *La tyrannie a hérité de la commune.* La commune italienne, qui est le grand fait politique et social du *Dugento* et du *Trecento*, a eu un grand rôle historique : elle s'est dégagée de l'empereur, et, à un degré moindre, du pape. Elle a été le premier noyau d'une unité publique vraiment nationale ; elle a créé le citoyen, l'esprit civique, conquis l'égalité du travail, l'impôt sur le revenu, inauguré une âme collective et fraternelle, quoique sanguinaire. Florence en est le type le plus accompli, Florence qui

> Fiorenza] dentro dalla cerchia antica
> Si stava in pace sobria e pudica. *Par.*, XV, 92.

et dont les chroniqueurs, comme Giovanni Villani, ont opposé la probité austère aux mœurs plus somptueuses de l'âge suivant; Florence qui, en 1289, délivra le paysan de toute servitude temporaire ou à vie, « parce que la liberté est un droit imprescriptible » ; qui, en 1293, promulgue ses Ordinamenti di giustizia et exclut les nobles des fonctions publiques, comme Venise devait plus tard en exclure le clergé et qui, en 1298, se disait « très grande, parce qu'elle était composée de l'âme des citoyens, unis ensemble en un seul vouloir ». Cette vie municipale, que le Cacciaguida du poète regrettait presque dans les délices du paradis, songeant

> A cosi riposato, a cosi bello
> Viver di cittadini, a cosi fida
> Cittadinanza

ne dura guère pourtant, ni à Florence, ni ailleurs. — La commune ne reste pas une unité organique : elle devient un conglomérat de corporations et de métiers, de clientèles et de partis, où l'égoïsme de la caste triomphe souvent du bien public. Les classes supérieures en arrivent à s'éliminer presque automa-

tiquement, et exclues du pouvoir, parfois de la cité, en deviennent les ennemies. A la noblesse féodale succède une aristocratie d'argent et aux dépens du peuple civique s'agglomère une nouvelle plèbe. La commune, qui a accueilli des habitants nombreux, ne les a point assimilés ; les ruraux, délivrés du servage, n'arrivent point à la vie civile. Dans chaque commune se constitue une masse sociale, dépendante, étrangère, inerte : Florence, sur 100.000 habitants, n'a que 3000 citoyens. La commune est à la merci du moindre coup de main. — La commune s'isole : l'esprit municipal, germe de sa grandeur, le devient de sa décadence. Il limite son amour de la patrie à l'enceinte de son rempart et ne cherche sa prospérité qu'à l'ombre de son campanile. Séparatistes ou plutôt individualistes, les communes lombardes n'ont su faire qu'une fois la Ligue lombarde ; leurs discordes et leurs révolutions intérieures n'intéressent qu'elles seules. — La commune perd son idéal civique. Formée pour l'indépendance, née de la lutte, elle se corrompt après l'indépendance conquise et la liberté assurée. L'art militaire décrié est abandonné à des professionnels mercenaires et subalternes. La guerre devient une industrie dont la bourgeoisie se désintéresse. Le commerce règne : c'est pour leurs intérêts mercantiles que les communes ont des débats : révolutions, guerres, alliances, sont l'œuvre, en Italie comme en Flandre, de marchands citoyens pour qui se confondent la Bourse et la patrie : les longs duels de Florence avec Sienne et avec Pise s'expliquent surtout par des causes économiques, Sienne fermant à Florence la route de Rome, Pise celle de la la mer. De même pour les rivalités de Gênes et de Pise de Venise et de Gênes. On lutte pour acquérir, on lutte pour répartir le bien acquis, et les divisions internes des communes sont causées par des intérêts économiques. L'argent tend à devenir la seule mesure de la politique. Dans cette ploutocratie en puissance apparaît le maître futur : marchand, banquier, drapier, armateur, qui remplit l'Italie et le monde de son industrie, de ses comptoirs, qui va commercer en Champagne,

en Flandre, en Angleterre, parfois jusqu'à Samarcande, jusqu'à Pékin, qui revient après une longue absence, fondateur de comptoirs lointains, chargé de richesses fabuleuses, l'esprit élargi par la pratique des mœurs étrangères, et qui rapporte dans la cité natale, austère et médiocre, l'habitude de l'autorité, des habitudes corruptrices, des désirs sans frein, et le moyen de les satisfaire. Ainsi naîtra le tyran. Dans cette commune isolée qu'encercle un mur jaloux, marchande aveuglée par le désir du gain, oublieuse des vertus ancestrales, où la bourgeoisie dirigeante est submergée par une démocratie qui ne la subit qu'en la détestant, si l'un de ces riches, descendant d'une famille ancienne ou nouveau venu, bourgeois mécontent ou métèque ambitieux, se plaît aux affaires publiques, il devient vite l'âme d'un parti; son ambition est soutenue, avant d'être formulée, par une faction très nombreuse, par la foule toujours nombreuse des opposants, par la masse des non-citoyens, heureux d'avance et résignés à la servitude, si elle atteint avec eux leurs maîtres d'hier. Ou bien quelque condottière, rompu aux turpitudes et aux aventures, seul armé parmi ce peuple de marchands qui lui ont aveuglément remis le soin de leur indépendance ou de leur ambition, rêvera de confisquer à son profit ce pouvoir qu'il protège. Mais, soldat ou citoyen, dans la commune qui s'émiette en partis, — les corporations changées en factions rivales, le conseil de ville déchiré par les passions ou déserté par les rancunes, les ennemis du dehors parfois menaçants —, est-ce son ambition personnelle qu'il sert, ou si c'est le bien de sa patrie, sa liberté, qu'il défend ? Il semble qu'il n'ait qu'à vouloir, cet *individu* ambitieux, plus vigoureux, plus hardi, plus politique que la commune; il veut en effet, et un matin d'émeute ou de scrutin, le voici capitaine du peuple, gonfalonier, podestat, defensor libertatis, — tyran.

II. *La tyrannie a hérité du vicariat.* Tandis que l'Italie communale se transforme ainsi, ce qu'elle avait laissé subsister chez elle et à côté d'elle de l'autorité impériale et ponti-

ficale n'évolue pas moins. L'Italie des empereurs et des papes s'est éparpillée en mille centres autonomes. Déjà Frédéric II avait dû substituer à ses vicaires temporaires, souvent étrangers, qui représentaient l'empereur dans tout le royaume, des vicaires permanents, italiens, locaux ; après la mort d'Henri VII ils se multiplièrent prodigieusement ; comme le morcellement du pouvoir politique impérial en avait rendu l'exercice impossible à un seul vicaire général, l'affaiblissement de ce pouvoir rendit impossible la désignation par l'empereur de vicaires de son choix. L'éloignement du pouvoir pontifical, l'anarchie des états de l'Eglise, produisirent le même phénomène quant aux vicaires pontificaux. Alors on vit apparaître dans les derniers fiefs de l'empire et du Saint-Siège, des tyranneaux locaux, fils de vieilles familles, condottieri habiles, qui semblèrent supprimer complètement tout lien avec le Saint-Siège ou l'Empire. Le désir de ces anciens pouvoirs de conserver au moins une apparence de domination, la nécessité des pouvoirs nouveaux de se donner une apparence de légalité, se rencontrèrent dans une ingénieuse combinaison. Les usurpateurs acceptèrent le vicariat, qui devint un compromis entre leur prépotence, et l'impuissance du pape et de l'empereur, une emphythéose à terme ou perpétuelle, dont le bénéficiaire est, à l'origine, tenu à l'accomplissement de certaines obligations féodales, prestation d'un serment de fidélité, service militaire, tribut. Mais tandis que les empereurs, rêvant encore d'une puissance qui ne devait plus renaître, tentent de transformer les signori en simples vicaires en les détachant du peuple, l'esprit démocratique pénètre dans le vicariato, le modifie, en fait une charge civique, et tend à rendre le tyran de plus en plus indépendant de l'empire. D'ailleurs le tyran oppose à ces tendances adverses une parfaite indifférence, un esprit pratique dénué de scrupules. Uniquement soucieux de consolider son pouvoir, il en demande la confirmation aussi bien au pape qu'à l'empereur et ne se soucie guère que le pape accorde le vicariat pour des terres impériales et réciproquement. Guichar-

din l'a dit : « Accadde talvolta che secondo la varietà delle cose i vicari di Romagna e di altre terre ecclesiastiche, allontanatisi apertamente dal nome della chiesa, riconoscevano in feudo quelle città dall' Imperator, come qualche volta riconoscevano in feudo dei Pontifici quegli che occupavano in Lombardia a Milano, Mantova, ecc. » C'est ainsi que le vicariat sanctionne le fait accompli, légitime tous ces petits seigneurs que la force des factions a créés ou qu'elle soutient. Quand Passerino Bonacolsi est fait vicaire de Mantoue par Henri VII, sa maison y dominait depuis un demi-siècle ; en 1328 Ludovico Gonzaga tue Passerino et son fils Franceschino, usurpe leur principat sur le vœu du conseil général, et, l'année suivante, le diplôme de vicaire que lui vend Louis de Bavière efface toute trace d'illégitimité. En 1311, quand les frères Alboino et Cane della Scala obtiennent l'investiture impériale pour la cité de Vérone, leur famille possédait la ville depuis 43 ans, Martin l'ayant acquise en 1268 ; quand Matteo Visconti obtient le titre de vicaire d'Adolphe de Nassau en 1294, son oncle Ottone et lui-même dominaient à Milan depuis près de vingt ans. On sait quel était, au milieu du XIV^e^ siècle, le morcellement des Romagnes pontificales. Quelques princes y feignaient de temps à autre des actes d'une soumission incertaine, dérisoire, inacceptable. Il fallut le haut esprit et la dure main d'Albornoz pour les déposséder, soumettre leurs villes ou réduire à des traités ceux qu'il ne put réussir à éliminer, les Este, les Alidosi, les Malatesta, les Da Polenta et autres. En somme ce fut la violence des signori et le désir de sauver quelques lambeaux de souveraineté qui réduisirent les papes, et encore plus les empereurs, à accorder ces diplômes de vicariats. Est-ce à dire que ces concessions aient été sans valeur, et, comme le prétend Burckardt, que malgré elles le fondement de la Signoria reste illégitime, que le peuple se soucie peu du parchemin acheté en pays étranger ou à l'étranger qui passe ? Peut-être y a-t-il là quelque exagération. Il ne faut pas prêter à toute la population italienne les idées de la démocratie guelfe de Florence.

Au XIII^e^, au XIV^e^ siècle la puissance impériale, ruinée en fait, subsistait encore comme un prestige et un souvenir, l'Italie acceptait cette suprématie, la ligue lombarde avait lutté pour l'autonomie, non pour l'indépendance, et Constance Barberousse ne lui avait accordé que l'autonomie. L'empereur restait théoriquement la source unique et éternelle de tout droit et de toute juridiction. Dans la croyance populaire, le gouvernement de la république était passé successivement des comtes aux évêques, aux communes aristocratiques, puis démocratiques, mais toujours par délégation ou concession impériale, et la ville qui vit son chef décoré du titre de vicario le tint pour légitime représentant des Cesars. D'ailleurs si ce titre de vicaire n'avait été qu'un objet de moquerie ou de dérision, on ne voit pas pourquoi les signori l'auraient tant ambitionné. On pourrait à certains égards appliquer au vicariat ce que dit Fazio degli Uberti.

> Di questo grazioso e dolce pome
> Sorsero piante per lequali ancora
> Di qua l'Aquila vive in pregio e in nome
> (*Dittamondo*, II, 30)

et le peuple raconta que l'empereur Henri VII avait légué la puissance impériale à Cangrande « Costituens vicarium, fidelem commissarium Canem de Verona. »

III. Ainsi, tantôt héritant son pouvoir de l'empereur ou du pape, tantôt le tirant d'une révolution communale, apparaît le tyran : dans la commune, il masque son pouvoir personnel d'un nom constitutionnel ; dans le vicariat, il lui donne un autre caractère, moins auguste, plus fécond en pouvoir et en indépendance. Sous le nom de Capitaine du peuple ou de Signor, il s'efforce de représenter la libre bourgeoisie municipale, l'élément social qui, au congrès de Venise, avait revendiqué le droit d'entrer dans la vie publique, de prendre place à côté des hiérarchies féodale et ecclésiastique. Bartole lui-même admet que la cité a autant d'autorité sur son territoire

que l'empereur en a dans l'empire : les chefs des cités, réunissant en leurs mains tous les pouvoirs publics, devaient résumer et personnifier l'importance politique des communes. Les empereurs s'en avisèrent et s'ingénièrent à transformer en autorité impériale cette nouvelle et puissante autorité civique. Tentative infructeuse.

En somme, même dans son origine démocratique, le pouvoir des tyrans eut une légitimité, et, pour reprendre le mot de Romagnosi, une légitimité de bonne foi et de libre contrat. Légitimité grossière, primitive, imposée par l'astuce et la force, mais la meilleure en somme que pût produire la société italienne de ce temps, hors de laquelle, sans laquelle il n'y avait qu'anarchie.

C'est ainsi que le trecento voit se fonder et s'affermir vingt signorie, nées de fiefs usurpés, communes confisquées, consolidées par un travestissement en vicariats. Florence, la commune par excellence, connaît les Médicis, Milan les Visconti ; Pérouse a Baglione et Pesaro Sforza : il y a à Mantoue les Gonzague, à Bologne les Bentivoglio, à Ferrare les Este, à Urbin les Montefeltre. Là-même où elle ne peut s'implanter, son esprit essaye de pénétrer : à Venise, où sans succès Baiamonte Tiepolo essaye une révolution analogue ; à Gênes, où, faute d'un indigène, on l'offre à un prince étranger ; à Rome même, où il semble que le Saint-Siège se réduise à une seigneurie locale.

Le tyran, le fondateur d'une signoria, ne ressemble ni au seigneur féodal, ni au souverain italien du siècle suivant. — *Il est seul*. Le plus souvent il n'est le « fils de personne » ; derrière lui, point d'aïeux, point de tradition historique ou familiale, point de « morts qui parlent », qui conseillent et qui entravent. Matteo Visconti sort de la bourgeoisie milanaise, les premiers Médicis son marchands, Attendolo Sforza vient de boucherie, d'autres sont des soldats de fortune ; combien sont des bâtards ? « Ce n'est pas la naissance qui fait le roi, c'est l'élévation d'esprit, la culture », disait Pie II, quelque peu parvenu lui-même. Son pouvoir est né de la force : usurpation, coup d'état, conquête.

« Tutti li stati, dit Guichardin, chi ben considera la loro origine, sono violenti. Ne ve potesta che sia legittima, neanche quella del' imperatore ». Aussi ne se maintient-il que par la force, obligé de conquérir chaque jour sa signoria : d'où une lutte incessante, une tension perpétuelle de ses facultés qui, presque toujours, l'emporte en pleine vigueur. Bernardino da Siena le montre, non sans éloquence, en proie à la peur : « S'il mange, il a peur du poison et se fait faire la *credenzia*. Il ne se fie à créature au monde ; s'il se lève ou se couche, s'il s'apprête à monter à cheval, s'il attache ses éperons, toujours la credenzia. » Contre lui la conspiration classique, le complot imité de l'antiquité semble le remède spécifique : à quoi bon citer des exemples aussi nombreux que célèbres, dont celui d'Olgiati et Lampugnano est le plus pur de style et le plus noble d'inspiration ? Cette hypertension de la volonté détermine chez le tyran un besoin irrésistible de sensations violentes, un excès maladif de passions; férocité, haine, amour, volupté, sadisme sont hyperestésiés chez lui. On accuse Galeazzo Maria Sforza d'avoir empoisonné sa mère, enterré vivantes ses victimes, d'exposer *in postribolo* les femmes qu'il a séduites. Un jour il surprend un paysan qui lui a braconné un lièvre, il l'oblige à manger le lièvre cru avec le poil et la peau, et le paysan en meurt. Everso d'Anguillara déchaîne dans les castelli romani le meurtre, l'inceste, le viol et le sacrilège. Et je ne puis ici que renvoyer au portrait que Pie II a tracé de Sigismondo Malatesta, pillard et sacrilège, ennemi des prêtres, bâtisseur de temples païens, assassin de ses femmes, « libidinis ita impatiens, » continue le pontife dans son beau latin d'humaniste, « ut filiabus ac generi vim intulerit... virgines sacras incestaverit, et — comble d'horreur sans doute à ses yeux —, judeas violaverit ». Ce ne sont pas des fous ni des criminels-nés. Le tyran joint à ce déchaînement d'animalité des goûts d'artiste et de philosophe. Ce Malatesta est orateur et historien, d'une rare aptitude d'assimilation. Le sauvage qui déchirait de morsures le bras d'une princesse allemande, consacre

des vers aux charmes du printemps et trousse des rondeaux pour les jeunes filles. Il fait sculpter en marbre une tête de mort pour avoir sans cesse devant les yeux la pensée de la mort et du salut. Presque tous se sauvent par un goût sincère de la culture littéraire et artistique, sont humanistes et raffinés. Presque tous se créent des existences somptueuses dans des cadres magnifiques : un Gonzague se vanta d'avoir dépensé 200.000 ducats pour ses plaisirs ; les plus petites cours, Mantoue, Urbin, étalent un luxe effréné. Les plus obtus en matière d'art se plaisent encore à la beauté des armes, des meutes, des chevaux. Ludovic le More fait ciseler des cuirasses en Allemagne, emprunte ses musiciens à François de Gonzague. La plupart sont grands bâtisseurs et, pour détendre leurs nerfs, se donnent des maisons champêtres aux noms significatifs, Schifanoia, Quisisana. — Le tyran est magnanime ; il met sa vanité à donner et à savoir donner ; l'un ôte ses bagues pour se laver les mains, les distribue à ses familiers et les oublie volontairement à leurs doigts ; tel autre, dégénéré mystique et tiqueur, est aussi un séducteur qui subjugue par sa politesse exquise tous ceux qui l'approchent. Les plus extrêmes sont encore préoccupés d'être *virtuosi*, de composer leur vie comme une œuvre d'art. Pourquoi, d'ailleurs, crime et vertu, vice et philosophie, art et sadisme eussent-ils été incompatibles ? Le tyran est le produit et la figure d'une période de pleine anarchie intellectuelle. Fils d'une époque dégagée de tout scrupule moral et religieux, qui trouve dans la culture individuelle d'un moi intensif, dans la soumission à l'instinct naturel, sa suprême philosophie, il trouve légitime de vivre pleinement sa vie. Conforme d'ailleurs en cela au génie même de la Renaissance.

Ainsi *seul* par ses origines, par l'usage égoïste de son pouvoir, superposé à son état, isolé dans son palais, presque étranger aux préoccupations matérielles et aux soucis économiques de son peuple, le tyran ne s'attache guère, en matière politique, qu'aux moyens de conserver son pouvoir : la guerre et la diplomatie.

La guerre est un état presque normal pour les Italiens du Trecento et du Quattrocento, mais bien différent de ce qu'elle a été à l'époque communale. Des campagnes comme celle de Montaperti sont devenues impossibles au XIVe siècle : la guerre n'est plus un acte politique vital de la commune, c'est souvent une fantaisie de prince ; la guerre de nécessité est remplacée par ce que Louis XIV appellera la guerre de magnificence et, comme Louis XIV, le tyran voit dans le droit de guerre un privilège et une marque de son pouvoir. Il dépend de lui seul de donner à ses peuples le bienfait de la paix : « Ite et bono animo estote, disait Sigismond Malatesta à ses sujets, nunquam me vivo pacem habebitis. » Et les chevauchées de ces rudes meneurs d'hommes ébranlèrent pendant deux siècles toutes les routes d'Italie. Œuvre personnelle au prince, le prince la fait par ses moyens propres, différence essentielle avec les campagnes communales. Ici, plus de milices bourgeoises, des condotte mercenaires, aventuriers d'Angleterre et de Gascogne, de Picardie et de Suisse, Grisons et Dalmates, appelés pour renforcer les troupes urbaines, et qui les supplantent ; aventuriers toujours à vendre, dont Alberico de Barbiano compose sa compagnie de Saint Georges, les encadrant d'éléments italiens. De son école sortent les grands chefs militaires du temps: Biancardo, Dal Verme, Cane, Broglia, Braccio da Montone, les uns devenus tyrans, d'autres loués au service des tyrans et des républiques. Aucun esprit patriotique chez les hommes, chefs ou soldats ; aucun sentiment de clocher ; le métier de la guerre est sa fin en soi, le contrat avec le prince la seule règle. La bassesse de leur origine, leur anonymat, la rudesse de leur milieu, dont le biographe d'Attendolo donne un si vigoureux tableau, garantissent leur détachement de qui n'est pas leur maître. De là vient le caractère atroce que prend la guerre : nul amour du pays, nul ménagement pour l'adversaire, nulle crainte de représailles ; tragédiens de passage, que leur importe le public ? Mais leurs poignards ne sont pas de théâtre : on sait les férocités d'Attendolo, de Braccio da

Montone pour les habitants; Cornazzano a dépeint avant Callot la misère des soldats. De là, aussi, la courtoisie chevaleresque qu'ils affichent et pratiquent entre eux : simple déplacement d'égards diplomatiques, leurs *bandes* étaient leurs *patries* et leurs capitaux. Le prince ne veut point qu'elles se détériorent ; le métier militaire devient une industrie, une science. On limite le théâtre de la guerre, on restreint l'enjeu ; on donne à la prise de tel château, Cascine, Montepulciano, une valeur symbolique. Les condottieri adversaires se considèrent comme des collègues momentanément séparés, souvent comme des amis. Il s'agit non plus d'écraser l'ennemi, mais de le lasser, de l'épuiser, la condotta n'est qu'une pièce sur l'échiquier où le prince fait manœuvrer aussi ses fous ou ses diplomates. La guerre devient un jeu minuscule autour des citadelles; tandis que l'esprit militaire achève de s'y avilir, les lois de la tactique sont découvertes. C'est quand elle n'a plus de soldats que l'Italie trouve ses meilleurs généraux. — Enfin, par un juste retour, la guerre, moyen d'action ou plaisir du tyran, crée elle aussi le tyran, à moins qu'elle ne fasse supprimer le candidat trop ambitieux à la tyrannie.

La guerre n'est qu'un moyen accessoire de gouvernement. Le procédé essentiel, c'est la diplomatie. Elle appartient en propre et plus directement encore au prince. Diplomatie petite par son théâtre, par son objet, analogue à ce qu'est devenue la guerre. Aucun principe d'intérêt général, aucune notion d'une unité italienne, une incapacité parfaite à combiner une idée générale. Chaque seigneur raisonne et combine pour soi des accroissements de domaine particulier, des avantages personnels ou familiaux: leur seule idée commune est le souci du maintien de l'équilibre. Les papes eux-mêmes sont atteints par cet esprit, se restreignent au souci de leur territoire, de leur ambition népotique. Florence ne dépasse plus les collines de Toscane et ces monts détestés « per cui Pisan'veder Lucia non ponnor. » Seule Venise, sauvée de la Signoria, conservera le goût et le sens de la grande politique; mais c'est sur mer, contre les

Turcs qu'elle poursuivra, languissante et superbe, le rêve oriental qu'elle n'a pas achevé. Le champ de la diplomatie est donc limité et en même temps fragmenté, multiplié, compliqué. Les intérêts plus restreints sont plus âpres, leurs négociations plus minutieuses. Mais, si l'on suppose l'importance de ces *questioni*, quelle ingéniosité, quelle souplesse, quel sens précis des évènements et des hommes, quelle vision sagace de l'univers politique et social, quelle somme d'intelligence, de savoir et d'énergie dépensée dans chaque négociation. Ce n'est pas à l'ampleur des affaires qu'il faut mesurer la valeur de ceux qui les traitent. Jamais l'esprit humain n'a été fouillé, compris avec plus de clairvoyance, avec une logique plus implacable. Le prince, le tyran, est le premier de ses diplomates encore plus que le premier de ses *condottieri*. Dénué de préjugés, il ne croit qu'à lui-même, à son *observation* des choses, à ce *livre de la discrétion* dont parle Guichardin. Le mécanisme des faits a remplacé le règne des idées. Du terrain mouvant qu'est devenue l'Italie, du spéctacle toujours renouvelé qu'offre son cadre politique, où nulle institution ne demeure, où nul royaume ne dure, ou ligues et contreligues se nouent et se dénouent sans raison apparente, le prince tire cette leçon, que cela seul compte, être intelligent, fort et ppportun dans le monde devenu un théatre d'intéréts et de passions humaines. Ainsi, comme la guerre, la diplomatie devient une science personnelle et une science expérimentale.

Cette science, le tyran la possède, il la pratique en artiste Vespasiano di Bisticci dit que Comte de Medicis « era discreto in ogni cosa e conosceva gli uomini a guardarsi in viso ». Fil. Visconti savait sonder les cœurs les plus fermés et forçait les gens « ad bollum evomere ». Le prince, reste pour sa part, impénétrable, « remarquable ouvrier, comme le dira Pie II de Malatesta, de simulation et de dissimulation ». Le prince doit être informé ; il entretient partout des agents, parfois plusieurs dans la mème cour, qui se complètent, se suppléent et s'espionnent : il se renseigne sur la politique, les affaires de famille,

les intrigues, les intérêts dynastiques des autres princes. Les agents suivent le prince à la guerre comme au Conseil, assistent à ses audiences diplomatiques, le voient à table, à sa toilette, au lit, surveillent le lit du moribond et la chambre de l'accouchée. Et le prince ainsi informé sait jour par jour d'où le vent se lève et où il devra s'orienter, toujours disposé à se tourner, selon la variation du vent et de la chance, comme la statue de la Fortune sur le globe doré de la Salute. Ainsi la signoria développe, si elle ne la crée pas, la conscience politique individuelle, par elle la politique, et, à la fin de cette période, le livre de Machiavel sera, non une théorie préconçue de gouvernement, mais le résultat de son analyse perspicace et aiguë.

Ainsi la virtù, la guerre, la diplomatie, tels sont les arts de governo qui établissent la signoria du tyran. Ce n'est plus l'état féodal, pas encore l'état moderne. Si le vicariat lui a fourni un berceau, elle s'en est vite libérée ; elle ne présuppose aucun droit, elle est son droit à elle-même, le tyran règne sur une cité asservie, non plus constitutionnelle. Il réussit à faire admettre par l'opinion, par les humanistes, que le peuple est politiquement incapable. Le florentin Palmieri, oublieux du bon sonneur de cloches Antonio Pucci « chi soleva consigliare il comune per cierte cose », oublieux du cardeur de laine Michele di Lando, l'illettré qui gouverna trois ans Florence, Palmieri écrit que c'est une sottise qu'un cordonnier conseille comment il faut faire les lois, et Guichardin dira : « chi disse un popolo disse veramente un pazzo, perche è un mostro pieno di confusioni et di errori ! » Ainsi le prince absorbe toute vie publique, toute conscience nationale. Le peuple n'est plus rien que la collection des sujets du prince, maltraitée souvent, parfois opprimée, toujours avilie.

Le nouveau tyran, maître du pouvoir à titre civique, pontifical ou impérial ou à tous ces titres, ce qui est le plus fréquent, maître de son état par la virtù, la guerre et la diplomatie, s'efforce de le conserver, de le transmettre, de fonder l'hérédité. Cette évolution se réalisa malaisément. A la fin du

XIVe siècle on trouve des familles de princes, assurées contre l'inconstance populaire, contre les dédains des empereurs et des papes, contre les prétentions de leurs rivaux et les ambitions de leurs propres membres, s'étant créé un droit à la seigneurie, transmissible dans leur sein avec un ordre de succession bien défini. Cette évolution fut aidée plutôt que combattue par le peuple. Si le seigneur régnant le contentait, son intérêt n'était pas de changer. La tyrannie était-elle trop lourde, il en craignait une nouvelle, qui ne paraissait moins scélérate que parce qu'elle était moins éprouvée. Le mot de Matteo Visconti à Torriani est le plus spirituel jugement de ce temps: « Quand les Visconti comptent-ils rentrer à Milan ? — Quand les crimes des Torriani auront dépassé les leurs », et l'événement lui donna raison. A l'origine, l'élection des seigneurs et des capitaines par le peuple entraînait rarement le droit de succession dans la famille : plusieurs exemples montrent des villes (Parme, Comacchio) revenant à de plus anciennes maisons seigneuriales. Mais elle est le plus souvent faite à vie, et si elle est « à temps », l'élu, par le moyen de confirmations faciles à obtenir, rend sa charge durable. Aucun exemple d'élection à temps à Ferrare ou à Vérone; nombreux cas d'élection perpétuelle à Milan, à Padoue. L'élu, à temps ou à vie, essayait naturellement d'assurer le pouvoir à ses héritiers en les associant à son gouvernement, et il serait impossible d'énumérer tous les artifices employés par le tyran pour éviter que le pouvoir sortît de sa famille et pour obtenir du peuple la reconnaissance des héritiers déjà désignés. Un procédé assez fréquent était la dissimulation de la mort du prince : on cacha celle de Matteo Visconti pendant quatorze jours. Puis le peuple proclama lui-même la seigneurie héréditaire, par exemple à Padoue, à Mantoue ; ailleurs ce fut le tyran qui l'institua, supprimant audacieusement les derniers restes des libertés publiques. Galéas Visconti réclama de Milan un serment de fidélité comme étant son vrai souverain, indépendant à la fois de la République et de l'Empire, il l'obtint, et à sa mort il ne fut pas question de conférer

au nouveau tyran aucune autorité, mais de lui prêter serment. Ainsi disparut le vote populaire, réduit d'une élection véritable à une *acclamation* purement formelle, qui servit parfois à légitimer des usurpations, et finalement à un pur et simple serment de fidélité. L'hérédité de la signoria se trouva ainsi assurée à l'égard du peuple par le droit de la force ; à l'égard des empereurs et des papes, elle le fut par le pouvoir de l'argent.

Les suzerains faisaient un commerce lucratif d'investitures, concédées pour de courtes durées et payées cher ; ce ne fut qu'après l'affermissement des *signorie* que les suzerains se résignèrent à donner des investitures perpétuelles et héréditaires, mais toujours à prix d'argent. Restait à définir l'hérédité, le droit de la branche aînée, et de la représentation de la branche aînée ; son établissement se heurta longtemps à deux obstacles, le caractère de bien patrimonial que prit le principat, et l'ambition déréglée de parents éloignés. Ajoutez l'usage du partage territorial ou de la cosouveraineté. Il ne pouvait guère en être autrement dans un temps où les règles du droit privé et de la morale avaient perdu leur force. L'ordre de primogéniture et la continuité d'une même branche ne s'établissent qu'à grand' peine, combattus par les partages patrimoniaux, les revendications des cadets, les conspirations et violences de tout genre. Une des complications de ce temps est le rôle des parents illégitimes et des bâtards, que l'époque, loin qu'elle en ait honte, comble d'honneurs et souvent préfère aux légitimes. Ainsi, sous le manteau de l'hérédité, les droits du sang restèrent mal définis, et le droit de succession incertain et ondoyant, souvent en conflit ouvert avec les exigences de l'unité de l'état. Souvent l'unité de l'état brisée ne put se reconstituer que par la violence sanglante et sans scrupules. Enfin dans les dernières années du XIV^e^ siècle, les empereurs et les papes, obligés de reconnaître décidément un principat héréditaire, et comprenant que leur intérêt était de diminuer les raisons d'anarchie, introduisirent dans leurs diplômes un ordre de

succession fixe, qui régla aussi en théorie le droit des femmes à la seigneurie. Il s'en fallut d'ailleurs que cette discipline s'appliquât partout. Longtemps après son apparition on trouve encore en lutte le principe de patrimonialité, les prétentions des parents, légitimes ou non, les droits de haute souveraineté impériale et pontificale. Moins brutaux, plus subtils, ces éléments de discorde se réveillent quand s'ouvre avec un héritage l'espoir d'une signoria possible. L'histoire de la succession de Filippo Maria Visconti en est le plus bel exemple.

Il faut distinguer d'ailleurs entre les petits tyrans et les grands. Les petits, les plus nombreux, — à moins de circonstances favorables, position stratégique de Ferrare pour les Este, métier de capitaine pour les seigneurs d'Urbin, — durèrent peu : tels Agnello da Pisa, P. Petrucci, Oliverotto da Fermo, ou n'arrivèrent même jamais à une tyrannie sûre et stable, comme les Baglioni. Leur *signoria* sans ascendant moral, exposée aux conspirations et aux trahisons, à l'avidité de leurs voisins, vivant au jour le jour, ne fit que hâter la dissolution municipale. Pour les grands tyrans, Carrara, Scaliger, Gonzaga, Visconti, Médicis, après une première période difficile et sanguinaire, leur signoria s'adoucit, devint impartiale, s'occupa davantage de la tranquillité, de la prospérité publique. Le prince de la guerre et de la diplomatie devint aussi un administrateur, un organisateur. Sous ces grandes signorie se développe une grande civilisation commerciale et agricole, un mouvement artistique inégalé, une législation riche, de grandes institutions de prévoyance. Il faut reconnaître le rôle grand et utile que jouèrent dans l'histoire d'Italie les tyrans, à la fois bourreaux et bienfaisants. De ces républiques sans vie publique, de ces fiefs à l'abandon, d'un peuple avili ou rebelle, ils surent faire une création homogène, harmonieuse, qui acquit peu à peu la consistance, l'énergie d'un état, d'une nation. Le tyran, en absorbant la signoria, finit par incarner le peuple, et il veille avec soin, dans son propre intérêt, aux besoins du peuple, à l'amélioration de son sort. Il rétablit l'ordre, la régularité, la

sécurité. On voit, sous Laurent le Magnifique, Florence travailler, en paix et en joie, produire des chefs-d'œuvre et s'enrichir, imposer ses volontés et ses caprices, et, dit l'inscription gravée à Santa Maria Novella dans le chœur, sous les fresques de Ghirlandajo, « pulcherrima civitas, opibus, victoriis, artibus ædificiisque nobilis, copia, salubritate, pace perfruebatur ». La Romagne, conquise par les Borgia par la fraude, l'assassinat, l'incendie et la perfidie, est gouvernée avec sagesse, dans un esprit d'union et d'apaisement. Le Valentinois y protège les pauvres, y fait régner la justice, massacre de sa main un de ses favoris, Ramiro di Orco, comme magistrat prévaricateur. Milan prospère sous les Sforza, et le conquérant français n'aura qu'à débaptiser leurs institutions qu'il respectera. A Mantoue, à Ferrare, à Urbin, la tyrannie apporte la prospérité, la richesse, la paix et les arts. La signoria enfin, étant établie, au moins autant que pouvait l'assurer la volonté du tyran, garantit la stabilité de l'Italie. Pendant tout ce siècle, morcelée et travaillée par les conspirations et les guerres, son aspect politique ne s'est pas essentiellement modifié : les influences se balancent, les états se tiennent en respect, un équilibre politique, dont je n'ai pas aujourd'hui à définir les caractères, se crée et persiste. Aussi Machiavel, au cardinal d'Amboise lui disant que les Italiens n'entendaient rien à la guerre, pouvait répondre à bon droit, qu'en comparaison d'eux, les Français non *s'intendevano dello stato*. C'est la tyrannie, la signoria, qui a achevé l'éducation politique de l'Italie et des Italiens C'est elle qui, en assurant à la péninsule le minimum de révolutions et le maximum de paix publique dont elle était capable, a fourni à l'Humanisme et à la Renaissance artistique un terrain solide et fertile.

Mais la tyrannie ne s'est fondée que dans l'anarchie et sur des ruines : ruines de l'esprit public, de la conscience civique, des constitutions locales, anarchie intellectuelle et morale du Trecento finissant. Avec elle, si l'esprit s'affine, le caractère s'émousse ; le courage est remplacé par l'adresse du bravo, et

dans l'épée rouillée du grand-père Cellini, Benvenuto ne saura plus aiguiser qu'une dague. Une seule chose reste incomparable, l'intelligence politique et l'habileté personnelle, la floraison du génie individuel : pendant un siècle, l'individualisme fait vivre la Signoria et la Renaissance. Mais, dès la fin du XV^e^ siècle, l'Italie fait l'expérience douloureuse que l'intelligence personnelle et l'habileté politique ne suffisent point contre le nombre et la brutalité des barbares. De cette rencontre avec ces ennemis moins civilisés, contre qui ses armes élégantes sont impuissantes, la tyrannie ne pourra sortir au XVI^e^ siècle que profondément transformée. L'Italie en restera plus asservie et moins italienne, et la Renaissance, mère de la signoria que la signoria ne pourra plus protéger, la Renaissance mutilée finira quand les tyrans seront redevenus les vassaux de Charles-Quint et les serviteurs zélés du Concile de Trente.

L.-G. Pélissier.

LE « ZIBALDONE » DE BACCIO TINGHI

Il arrive souvent qu'un mauvais sort pèse sur un auteur ou sur un ouvrage parti de sa plume. Mais que la male chance s'exerce à la fois sur l'écrivain et sur l'œuvre, la chose est heureusement assez rare. C'est cependant ce qui s'est produit dans le cas singulier que nous allons brièvement étudier.

I

Le manuscrit n° 998 du fonds italien de la Bibliothèque nationale s'ouvre par ce titre familier, et même quelque peu grossier : « Zibaldone di conti et di cose scritte alla carlona, ma vere bene, per esserci dentro scritte tutte le mie coglionerie, et pressochè io non dissi ancora le cacherie. » L'aveu contenu dans ces quelques lignes est — hâtons-nous de le dire — plutôt une preuve de la modestie que de l'effronterie de l'auteur. Sans doute, en ces « mémoires » rapidement écrits, celui-ci n'a point, de ci de là, épargné les expressions ni même les réflexions osées ; mais, d'une manière générale, on peut dire que, s'il a parfois dépassé les bornes de la décence, les circonstances mêmes qu'il a traversées lui procurent une sorte d'excuse. Dès qu'on a lu son « improvisation », on se sent plein d'indulgence pour un homme d'affaires, sérieux et pressé, qui voit tous ses efforts paralysés par de médiocres intrigues de cour. La verve littéraire qui lui était naturelle s'est surexcitée dans un milieu si peu propice à la prompte expédition des contrats commerciaux. Ceci soit dit pour expliquer la verdeur insolite d'une pareille entrée en matière.

Le Dr Antonio Marsand, dans son Catalogue de 1835, a inauguré en ces termes les malheurs de l'auteur et ceux du « Zibaldone » : « 8132. — 175. Notizie e Memorie diverse, scritte da Giovanni Battista Giraldi. — Cartaceo, in-4°, caratteri corsivi, autografo, secolo XVI°, di buona conservazione [1] ». Selon lui, c'est là un manuscrit très précieux, tout entier de la main du célèbre G. B. Giraldi et entièrement inédit, de contenu très mêlé, il est vrai, « un verissimo *zibaldone*, — *ma scritto dal Giraldi* ». Ce serait un voyage fait par le célèbre professeur à travers la France, en 1563, en compagnie de Guido Cavalcanti [2]. Et Marsand conclut avec enthousiasme : « Non saprei dire a bastanza con quanto piacere io abbia letto pressochè tutto questo codice benchè di oltre a seicento pagine. Desidero que qualche mio concittadino voglia farne un dono alla nostra letteratura chiedendone copia, e mettendone in luce le cose più importanti o riguardo alla storia, o alle scienze, o alla letteratura medesima, che vi si contengono [3]. »

Il eût mieux valu que Marsand conservât son sang-froid et lût tranquillement les pages amusantes sur lesquelles il n'a jeté — en dépit de ses effusions — qu'une assez distraite « occhiata ». Le *Zibaldone* n'est pas si décousu qu'il veut bien le dire ; il ne contient pas la description d'« un viaggio ch'ei [Giraldi] fece l'anno 1563 per la Francia avendo per compagno Guido Cavalcanti », et, chose plus grave encore peut-être, en dépit de l'emphatique affirmation : *ma scritto dal Giraldi*, il n'a aucunement pour père l'auteur des *Hecatommiti*.

1. A ce signalement, d'ailleurs exact, ajoutons que le volume mesure 210 × 145 mm., compte 259 feuillets et est revêtu d'une reliure en plein maroquin rouge aux armes et au chiffre de Louis XV.

2. Un Cavalcanti est nommé à différentes reprises dans le *Zibaldone*; mais la fatalité veut qu'il soit prénommé *Stratta*, et non point *Guido*, comme l'a rêvé l'honnête Marsand (cf. par exemple fol. 10 *a*). Un *Guido* Cavalcanti apparaît cependant, une seule fois, dans le récit (fol. 12 *a*).

3. *I manoscritti italiani della Regia Biblioteca Parigina descritti ed illustrati dal Dottore Antonio* MARSAND (Parigi, Dalla Stamperia Reale autorizzatane dal Re, MDCCCXXXV, in-4), pp. 188-189.

En 1886, Giuseppe Mazzatinti reprenait en mains le manuscrit, s'apercevait de la légèreté avec laquelle Marsand l'avait attribué à Giraldi, et rédigeait la courte notice suivante : « 998 (8132 ; sec. XVI ; Mazarino). « Zibaldone di conti et di cose scritte alla carlona » ; memorie di viaggi, minute di lettere, ecc. del Rustichi [1]. » A son tour, Mazzatini n'avait pas su distinguer le véritable caractère de l'ouvrage, et tout en enlevant la paternité à Giraldi, il la donnait à un vague personnage, qui n'y est pour rien.

Il était cependant bien facile de découvrir l'auteur du *Zibaldone*. Celui-ci parle souvent de son frère, qui est établi à Lyon, par exemple au fol. 15 v°, sous la date du 22 février 1564 :

Andai detto dì 22 a messer Antonio Farina, et fecimi pagare ꝟ^di 20 d'oro d'Italia d'ordine di messer Cesare suo fratello, de' quali ne debbo far creditore mio fratello, et detti danari gli pagai subito a messer Agostino Mestiati a buon conto de' panni per vestirmi levati da lui.

Pour trouver le nom de ce frère, il suffit de se reporter aux comptes de voyage, très précis, qui figurent aux feuillets 1-12 verso et 41-43 [2], et où nous lisons la mention suivante (fol. 42[a]) :

Addì 22 di febbraio 1563.

Messer Filippo Tinghi mio fratello dee havere ꝟ^di 20 d'oro d'Italia havuti da messer Antonio Farina d'ordine di messer Cesare suo fratello di Lione et per lui da detto mio fratello...

L'auteur du manuscrit est donc Bartolommeo ou Baccio Tinghi, frère du libraire Filippo Tinghi, établi à Lyon, où il avait été amené fort jeune par son cousin Jacopo Giunta [3]. Si

1. Giuseppe MAZZATINTI, *Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia*. Vol. I (Roma, 1886, in-8), p. 175. Le ms. vient bien du cardinal Mazarin ; cf. le Catalogue de la Bibliothèque du Roi par Nicolas Clément, dans OMONT, *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale*, t. IV (Paris, 1911, in-8), p. 72.

2. Nous comptons publier prochainement ces comptes, très intéressants par leur extrême précision.

3. BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, 6e série (1904), p. 224 et suiv., et

l'on en pouvait douter encore, on n'aurait qu'à ouvrir le volume aux feuillets 54 et suivants, où l'on « découvrira » sans peine, en même temps que la source de l'erreur de Marsand, le nom du « mystérieux » écrivain, dans les quatre lettres de recommandation à lui remises par Giovanni Battista Giraldi. Voici la fin d'une lettre de Giraldi au comte Francesco de Camerano :

...Baccius Tinghius, civis Florentinus, vir plane probus et ad magna negotia maxime idoneus, amplissimum Principem nostrum de re (ut ipse ait) non parvi negotii alloqui cupit. Is hac in re ope tua uti optat, quod se, te duce, Principi magis futurum putet. Eum tibi vehementer commendo, pergratumque mihi erit commendationem apud te magnum pondus habuisse cognoscet (*sic*). Vale, et ut amplissimis Principibus nostris manum exosculeris meque illis plurimum commendes te etiam atque etiam rogo. XII kal. Martii 1564. Ex Monte regali [1].

Et voici le commencement d'une autre lettre à Girolamo Della Rovere, évêque de Toulon, qui était alors sur le point d'être nommé archevêque de Turin (12 mai) :

Cynthius Jo. Baptista Giraldus R.mo Hyeronimo (*sic*) Ruverio Tol[on]ensi episcopo S. P. D.

Cum hinc Baccius Tinghius, civis Florentinus et magnorum negotiorum homo, Taurinum discedat, volui ut tibi meo nomine manum exosculetur. Quod ego multo libentius facerem, si mihi istuc per adversam valetudinem nunc proficisci liceret. At podagræ, ne dicam artritidos dolores, qui me diu vexant, votum meum impediunt, quominus te adeam, et coram quantum te colam ac venerer, verbis declarem et re ostendam... Vale. XII calendas Martii M.D.LXIIII. Ex Monte regali [2].

Et enfin — pour achever une démonstration qui devient surabondante — Baccio Tinghi a inséré, entre les feuillets

surtout p. 437-447. — Au fol. 52, Baccio parle de « Giovanni Bocier [Boucher ?] nostro vicino in Rua Merciera [la rue Mercière, la rue des libraires, à Lyon] ».

1. Fol. 65-65 verso.

2. Fol. 53 verso-54.

236 et 237 de son *Zibaldone*, un passeport à lui délivré par le gouverneur de Lyon, René de Birague :

> Gardes des chaynes, laissez passer Baçio [*d'abord* Bacco] Tind (*sic*), fleurentin, avec un sien compaignon, et leurs baigaige et hardes, lesquelz s'en vont à Valence. Pour ce ne leur donnez aucun empeschement, pourveu qu'ilz ne portent chose prohibée par l'ordonnance.
>
> Fait à Lyon le xxi^e^ jour d'aoust 1564 (*sic*).
>
> Renato da Birago [1].

Que le manuscrit italien 998 de la Bibliothèque nationale soit l'œuvre de Baccio Tinghi, c'est donc maintenant un fait certain. Mais nous n'en avons pas fini avec les aventures littéraires et bibliographiques de Baccio. Marsand et Mazzatinti lui avaient enlevé son *Zibaldone* pour le donner l'un à Giraldi et l'autre à un certain Rustichi [2]. Et voici que, par un autre malentendu, dans un des meilleurs ouvrages qui existent sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie françaises, la personnalité du jeune Tinghi se trouve dédoublée. Son livre avait deux auteurs, deux pères aussi hasardeux l'un que l'autre, — et lui-même se trouve avoir, sinon deux âmes et deux corps, du moins deux « biographies ». Le Président Baudrier, en effet, trompé sans doute par la double forme, française et florentine, du prénom de Barthélemy, a consacré à notre pauvre héros deux notices. L'un raconte la vie de « Tinghi, Baccio... 1561—1572 ou 1573... [3] », et l'autre celle de « Tinghi, Barthélemy... 1560-1569... » [4]. Et le consciencieux historien s'attache à les distinguer de son mieux et à distribuer entre eux, avec une difficile justice, les actes où ils sont mentionnés... Il serait mal gracieux d'insister sur un de ces

1. Fol. 236 *bis*. Original.

2. Giovanni Battista Rustichi, un autre Florentin établi en France, voyage en effet avec Baccio Tinghi jusqu'à Momigliano le 16 février 1563 [1564] (fol. 1 *b*), et il est nommé à plusieurs reprises dans le *Zibaldone* (fol. 2 *a*, 2 *b*, 14, 16 verso, etc.). Il s'en allait en Italie.

3. *Bibliographie lyonnaise*, 6^e^ série, p. 435-436.

4. *Ibid.*, p. 436-437.

accidents qui nous menacent tous, à chaque pas, dans nos minutieuses recherches.

II

Après avoir rendu à Baccio Tinghi son œuvre et son unité, nous aurions voulu, par une fidèle analyse et de copieux extraits, donner une idée de son élucubration à laquelle ne font défaut ni le mérite littéraire ni l'intérêt historique. Mais l'espace nous manque pour entrer ici dans un tel détail. Nous nous contenterons de dire qu'avec un entrain soutenu et parfois même fatigant, il nous raconte, sous une forme humoristique, avec des alternatives de gaieté et de fureur, son voyage de Lyon à Turin et ses négociations avec la cour de Savoie, du 13 février 1564, date de son départ de Lyon, jusqu'au 11 juin suivant, où il s'arrête brusquement [1]. L'affaire qui le mettait aux prises avec les lenteurs interminables et les incessantes cupidités des corps administratifs du duc Emmanuel-Philibert [2] était d'une certaine importance. Il était, en cette occasion, le délégué de son riche compatriote Luigi Capponi, alors chef de la maison lyonnaise de ce nom, qui voulait soumettre au duc une « invention » nouvelle relative à la fabrication du sel et traiter avec lui pour la fourniture exclusive de cette indispensable denrée dans toute l'étendue de ses États : Piémont, Savoie et Nice. Négociation difficile, tant à cause de son objet même que des déplacements du duc, de la mauvaise volonté et des convoitises de ses conseillers, mais que l'ingéniosité et la ténacité de Baccio Tinghi paraissent avoir réussi à conclure heureusement.

1. Les comptes s'arrêtent au 30 mai 1564 (fol. 43 *b*).

2. Il écrit, le 19 mai 1564 (fol. 183) : « Questo andar d'hoggi in domani mi fà come dire allungare il collo di tal sorte che quando tornerò a Lione, dubito di non parere una cigogna. Horsù, io mi vo' dar pacie, dapoi chè non son solo a questo giuoco, perchè ho pur ancor io con le mie miserie da ricrearmi co' tribolati, perchè in questa Corte per ogn'uno *est fletus et stridor dentium*. Parmi pure, la Dio gratia, esser al fine de' miei affanni. »

Rien n'est plus amusant que les incidents que, parfois avec désespoir, mais presque toujours avec une intarissable malice, Tinghi confie à son cher *Zibaldone* pendant les loisirs qui lui sont faits par les contretemps et les atermoiements. Seul à seul avec son manuscrit dans sa chambre de l'« albergo di San Giorgio » [1], il trace les peintures les plus satiriques des grands personnages en face desquels le met sa mission. Sauf le duc Emmanuel-Philibert, la duchesse Marguerite de Valois, et quelques personnages, comme l'évêque Girolamo Della Rovere, qu'il a gagnés à sa cause, il n'épargne personne. Mais, entre tous « questi satrapi » et « questi giganti », c'est au grand-chancelier, Thomas Langusco, comte de Stroppiana, qu'il réserve ses traits les plus acérés : « Questo conte storpiato, — quello storpiato diabolico del gran cancillieri » ! « Questo conte ha così viso d'un trafurello quanto huomo che io habbi visto, perchè è piccino di persona, un viso rincagnato nero, certi occhi vitiati ; mai o poco ti guarda in viso, et finalmente l'ho io per un pezzo di cattivo huomo [2]. » D'ailleurs, M. de Montfort, président de la Chambre des Comptes, et Giovanni Matteo Cocconatto, président du Conseil d'État (*arpia !*), n'y perdent rien. Les épithètes toscanes les plus piquantes, les proverbes du cru, les réminiscences littéraires, tout ce que le vocabulaire national peut fournir de vivacités à un Florentin spirituel et mécontent, s'abattent comme grêle sur les épaules de ces « Raminagrobis » qui auraient été bien surpris de tout ce qu'écrivait d'eux, après leurs entrevues, ce « courtaud de boutique ». Seules, les femmes — ou plutôt le sexe féminin — sont aussi mal traitées par Baccio, qui se sent quelquefois attiré vers elles, mais qui en a toujours une peur effroyable.

1. L'un des plus anciens hôtels et l'un des plus renommés de Turin. Cf. Gaudenzio CLARETTA, *Degli alberghi antichi di Torino e delle impressioni avutene da viaggiatori illustri*, ed. accresciuta (Pinerolo, 1891, in-8), p. 14.

2. Fol. 33 verso.

III

Je ne puis m'attarder davantage à une analyse qui m'entraînerait beaucoup trop loin. Je préfère insister ici sur l'éducation littéraire de notre auteur, telle qu'elle nous est révélée par le *Zibaldone*, et sur les passages de son œuvre où il mentionne ses confrères en librairie. Cette petite étude ajoutera peut-être quelque chose à ce que nous savons déjà du monde des livres au XVI^e^ siècle, et elle sera particulièrement bien placée dans un recueil publié en l'honneur d'un de nos plus éminents bibliographes.

Pour estimer à leur juste valeur les renseignements qui vont suivre, il est bon de se rappeler que Baccio Tinghi n'occupa jamais dans sa profession qu'une situation plutôt secondaire. « Facteur » de son frère Filippo, courtier des Capponi à l'occasion, jamais il ne dirigea en maître une grande maison. Son exemple peut donc, dans une certaine mesure, nous révéler la psychologie de ces modestes collaborateurs qui aidèrent à fonder la réputation et la richesse des grands ateliers et des grandes « boutiques » de librairie au XVI^e^ siècle.

A ce que nous avons dit de ses dispositions satiriques, on pouvait déjà soupçonner qu'il lisait les sceptiques « romanciers » et les poètes comiques de son pays natal. Tout d'abord, il connaissait fort bien Boccace; le 14 avril 1564, après maintes courses inutiles, il écrit : « Dopo desinare, pur al solito [andai] a casa Montfort, et in questo dì feci la peregrinatione di fra Cipolla [1]. » Francesco Berni lui est éga-

1. Fol. 71. — Voy. *Decamerone*, giorn. VI, nov. X ; cf. MANNI, *Istoria del Decamerone di Giovanni Boccacio* (Firenze, 1742, in-4), p. 453 et suiv. — Je n'ai fait aucune recherche au sujet d'un autre conte toscan rappelé par Baccio Tinghi, sous la date du 20 avril, pendant une longue attente chez l'évêque de Toulon, Girolamo Della Rovere (fol. 88) : « Et postomi a pivuolo in una camera, aspettai tre hore che lui uscissi dello studio dove era con certi frati, che per avventura disputavano se suor Criofè havessi scorticato una anguilla per mangiarsene un rocchio senza che suor Grima badessa sene accorgessi. ». —A propos de G. Della Rovere, il dit (fol. 98) qu'il entra dans son « studio abbondantissimo di libri ».

lement familier; le 16 avril, il cite les cinq premiers vers du *Capitolo dell' Orinale* :

Chi non ha molto ben del naturale
Et un gran pezzo di conoscimento
Non può saper che cosa è orinale
Nè quante cose vi si faccin dentro [1].

Il termine l'une de ses plus violentes sorties contre le beau sexe par trois *ottave* qu'il cite évidemment de mémoire :

Vedi Hanibal ch'in tutte l'altre imprese
Non sol mostrossi intrepido et invitto,
Ma aperse l'Alpi altere ove contese
Con la Natura et fegli alto despitto.
Una femmina poi in Puglia il prese
E'l fe' di vincitor prigione et vitto,
Et si può dir che fussi Capua allui
Quel che fu Canne agli adversarii sui.

Vedi Sanson robusto che gli Hebrei
Non pur difende dall'hostil procella,
Ma un grosso stuol d'armati Filistei
Rompe col fulminar d'una mascella.
Poi vedi come i tradimenti rei
D'una vil' et sfacciata femminella
Menan un' huom sì glorioso et forte
Prigion et cieco a volontaria morte.

Ve' come il senso a quello ch' in due parti
Diviso ha il mondo Cleopatra invola,
Com' el terzo de' suoi lascia tra parti
Ucciso mentre a rivederla vola.
Obblia sè stesso, l'alma patria et l'arti
Ch' imparò già di Cesare alla squola.
Ond' al fin vinto in sen d'una bagascia
L'honor, la vita e'l grand' imperio lascia [2].

1. Fol. 181. — Éd. d'Amsterdam, 1770, in-8, p. 57.

2. Fol. 165-166 verso : « Oh ! in su questo proposito, messer Luigi mio caro, vi voglio raccontare una bella stanza tra di molte che io so che dicono mal delle donne, tra le quali è questa, perchè si vede la razza che le sono et quello che cagionono di male a chi si avviluppa con loro, perchè in vero (che)

Au beau milieu d'un article de compte, une scène de taverne lui rappelle un passage de l'Arioste :

Addì detto [13 di febbraio 1564] arrivai a Borgo [Bourg] et mi fermai all'hosteria, taverna o biscazza che sia, d'Antonio le Bastard, dove arrivato su trovai una ciurma chi a tavola chi gi[o]cava et chi cantava et chi bestemmiava, tantochè mi ricordai di quelle gente d'Alcina [1].

D'ailleurs, comme on devait s'y attendre de la part d'un bon Florentin, il sait son Dante par cœur... Dans une de ses plus longues lamentations philosophiques au sujet du péril féminin, il s'écrie :

Tu l'ai carpate che elle facessin mai cosa che bene stessi, perchè la botte non può dare se non del vin che l'ha, perchè se tu vuoi bere di lor bevanda, quanti pericoli, quanti affanni, quanti tormenti et quante tribolationi ti vengono a ritrovare ! O, qui cominciono i dolori ! *Hinc ill[a]e lacrimae*. Et se ti abbatti a voler entrare et penetrare i segreti della natura col tuo cervello, puoi sicuramente dire :

Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate,

et aggiugnervi quegli altri :

Per me si va nella Città dolente,
Per me si va nell' eterno dolore,
Per me si va tra la perduta gente.

Considera hora, Baccio mio, di che sorte vino tengono queste pessime nelle lor botte [2].

Mais il y a mieux encore. Tout cela n'est que littérature « vulgaire », et Baccio Tinghi connaît ses classiques. A un certain moment, il revient en arrière pour raconter avec complaisance comment il a cité Virgile (ou le pseudo-Virgile),

è un esempio bellissimo et chiaro. Hor udite, vi prego : Vedi Hannibal... » — J'ai vainement recherché ces trois stances dans l'*Orlando furioso* de l'Arioste et dans l'*Orlando innamorato* de Boiardo « rifatto dal Berni », où je croyais les trouver. Le temps m'a manqué pour en poursuivre et peut-être en assurer l'identification. Elles doivent provenir d'un poème très lu au XVIe siècle.

1. Fol. 42 *b*.
2. Fol. 120 verso.

fort à propos, devant le nouvel archevêque de Turin, Girolamo Della Rovere :

Quando io raccontai el convito et le nozze dell' arcivescovado di Monsignor di Tolone, mi dimenticai di dire come io non mi potetti tenere di non dire una bella sentenza, anzi certi versi di Vergilio che egli fece a Cesare che haveva ordinato certi spettacoli da celebrarsi un tal giorno. Venne il tempo, et la notte innanzi piovve tutta la notte, dalla qual piova si dubitò da molti che detti spettacoli non si finissero et non si celebrassero. La mattina, vegnente il giorno, apparì un bellissimo tempo. Il medesimo fu de Tolone. Onde in ultimo de' loro ragionamenti si venne a dire come tutta la notte era piovuto et che di poi havevono sì bel giorno per la festa di Monsignore. All' hora io, voltomi quivi a un gentil'huomo, dissi : « Questa è maggior gloria di Monsignore » ; il quale sentendomi, perchè dissi forte, si voltò inverso di me quasimente dicendo : « Et perchè ? » All' hora io gli spiccai questi versi di Vergilio che dicono :

Nocte pluit tota, redeunt spectacula mane.
Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

Monsignor con grata ciera guardatomi, come colui che era allegro di quella sua gloria, mostrò di haverlo caro. In questo ogn'uno si levò da tavola [1].

Et non content de citer Virgile [2], il tient à se montrer « utriusque litteraturae peritus » en mettant en avant quelque

1. Fol. 132 verso. — Déjà, au feuillet 87, en voyant Stroppiana dans sa gloire toute fraîche de grand-chancelier, il s'écrie : « Quando io veddi questo miracolo di natura,

Obstupui steteruntque come et vox faucibus hesit.

« Pure non mi potei tenere che non dicessi da me medesimo : *Maledictus qui venit in nomine Ambitionis*, dapoi chè dal grado che egli ha ricevuto, gli pare essere con quello scettro *rex regum et dominus dominantium*, et se egli valessi o si potessi dire et svaporare i suoi capricci, harei cominciato a gridare a testa all'appressarsi et all'entrare che fecie in chiesa : *Attollite portas, principes vestras.... et introibit Rex gloriæ...* »

2. Du reste, il avait pris une devise latine (fol. 146 verso) : « Mene tornai a casa, et cominciatomi a venir un poco di sonno, mi gittai così un poco sul letto et dormì un pochetto ; et svegliato che io fui, mi ricordai del motto che è alla mia impresa, che dice : *Ex asperitate suavitas.* »

Dans le court intervalle de temps qui s'est écoulé entre la rédaction de la présente notice et la correction des épreuves, j'ai pu recueillir à Londres

théorie d'Aristote ; il va même jusqu'à discuter telles doctrines d'Anaxagore et de Démocrite[1].

Cette large instruction, acquise à l'Université de Pise, explique les relations qu'au grand profit de sa mission Tinghi entretient avec les professeurs de l'Université de Mondovì fondée quelques années auparavant, par acte du 8 décembre 1560[2]. On l'a vu plus haut en excellents termes avec Giraldi, qui d'ailleurs pouvait lui être directement utile, puisqu'avant de se consacrer tout entier aux belles-lettres, il avait exercé la

l'intéressante lettre suivante, adressée par Baccio Tinghi au prince des philologues toscans du XVIe siècle, Piero Vettori : « Molto magnifico et mio honorando. Non ho mai scritto a V. S. da poi chè mi partì di cotesti paesi per non mi esser occorso. Et perchè pure havevo qualche servitù et amicitia con lei per le molte cortesie usatemi, che mi ha dato ardire di richiederla di un servitio, et questo è che noi siamo insieme col Grifo per stampare le opere di Cicerone in piccola forma, et di già sono stampate l'Orationi et l'Epistole ; et hora vorremo stampare la fisolofia, sopra la quale se havessi qualche correttione, ci faria gran piacere a mandarmele, acciochè nulla mancassi, dico quanto alla diligenza et dalla parte nostra ; et noi et il Bruto, che le correggie, giene resteremo molto obbligati. Et volendole mandare, V. S. le potrà dare a Jacopo Giunti, che le manderà fidatamente. Che Dio la salvi et guardi. Di Lione, addì 7 di Luglio 1567. Di V. S. servitore Baccio Tinghi. — Al Molto magnifico messer Piero Vettori suo osser.mo. In Firenze. » Musée Britannique, Add. Ms. 10273, fol. 341, autogr. — Cette lettre est intéressante à divers points de vue. Elle trancherait, s'il en était besoin, dans le sens de l'affirmative, la question de l'autographie du ms. de Paris. Elle montre Baccio en relations avec un des plus grands savants florentins du temps et explique le rôle littéraire qu'il jouait dans la maison de son frère. Elle nous apprend enfin que Giovanni Michele Bruto exerçait le métier de correcteur chez les Tinghi, les Giunta et les Gryphes, et fait comprendre que Baccio soit le dédicataire de deux intéressantes lettres latines de Bruto mises, la première, à la fin des *Historiæ Florentinæ libri octo* de cet auteur (reproduite dans la belle édition de Venise, 1764, in-4, p. 423-426, et datée de Lyon, 1er août 1562), la seconde, en tête des éditions des Lettres de Cicéron publiées à Lyon, chez Antoine Gryphe, en 1567 et 1571, in-16 (Baudrier, ouvr. cité, 8e série, p. 351 et 358). — Je rappellerai ici que Baccio Tinghi mourut intestat et célibataire avant le 4 juin 1573 (*ibid.*, 6e série, p. 447), exactement le 12 mars, à Florence.

1. Fol. 215. — Dans une autre occasion, il se plaît à entendre discuter les causes de la grandeur de César et de la puissauce de Venise, sur laquelle il raisonne longuement (fol. 125 verso et suiv.).

2. Vallauri, *Storia delle Università degli studi del Piemonte* (Torino, 1846, in-8), t. I, p. 151.

médecine à Ferrare [1]. Il fait très bien sa cour au gouverneur de Mondovì, Carlo di Lucerna, celui-là même qui s'était distingué, peu de temps avant, dans la défense de Cuneo assiégée par le maréchal de Brissac, et qui, depuis le mois d'avril 1561, faisait partie, avec le comte de Stroppiana, du Conseil des réformateurs de l'éphémère Université [2]. Deux autres professeurs encore sont l'objet de ses attentions : Giovanni Argenterio, docteur en médecine de l'Université de Turin, l'un des maîtres les plus nomades du XVI^e siècle [3], et Domenico Bucci, également docteur en médecine, dont le fils Agostino fut l'ami du Tasse [4]. Mais celui auquel il se confie avec le plus de constance et d'élan, c'est son compatriote Francesco Dell'Ottonaio, le célèbre mathématicien qui avait occupé avec éclat, quelque dix ans auparavant, la chaire illustrée plus tard par Galilée [5], et qui était le fils du poète et héraut florentin [6].

D'ailleurs, tout en préparant avec eux le succès de l'affaire du sel, Tinghi n'oubliait pas sa profession de libraire. On en jugera par les extraits suivants du *Zibaldone*.

Addì 23 detto [marzo 1564] parlai [a Mondovì] con messer Giambatista Giraldi, el quale mi pregò che io gli facessi stampare i suoi *Discorsi sopra le poesie et romanzi* stampato (*sic*) altra volta in 4° dal Giolito nel 1554, et dettemi lettera di favore per introdurmi al Duca, a questi (*sic*), al vescovo di Tolone, a messer Giovanni Gattini, maestro di casa di monsignor conte di Collegno, al conte di Stroppiana, gran cancellieri di S. A., al conte di Colegno, al conte di Camerano, col raccomandarmi et favorirmi [7].

1. Giraldi avait été appelé à Mondovì, par lettres du 13 novembre 1562, comme lecteur ordinaire d'humanités (VALLAURI, ouvr. cité, t. I, p. 187 et suiv.).

2. Fol. 23 verso, 245. — Cf. VALLAURI, ouvr. cité, t. I, p. 181 et 182.

3. Fol. 17 verso, 23 verso, 24 verso, etc. *Ibid.*, t. I, p. 158-161.

4. Fol. 194, 228 v°, etc. — Cf. VALLAURI, ouvr. cité, t. I, p. 172-174 ; t. II, p. 63-64.

5. FABRONI, *Historia Academiae Pisanae* (Pisis, 1791, in-4), t. II, p. 386, 470, etc. ; — VALLAURI, ouv. cité, t. I, p. 192.

6. Fol. 17 verso, 23 verso, 59, 68, 68 verso, 191, etc. — Parmi les autres personnages dont il recherche l'appui, il faut citer aussi le médecin du duc, Marcantonio Capra (fol. 72, 100, 106).

7. Fol. 24-24 verso.

Le 19 mai 1564, il s'en va à l'hôtel de la Licorne afin de voir s'il trouvera quelqu'un sur le point de partir pour Mondovì et de le charger d'un livre qu'il veut envoyer à Francesco Dell'Ottonaio :

Et avviatici là trovamo messer Giorgio Castrucci [1] et messer Domenico Buci che appunto erono a tavola, et con un « Buona sera et pro facci a V. Signorie » mi voltai a messer Giorgio che è reformator dello Studio et gli dissi : « La Signoria V. dirà che io sia un fastidioso et forse mi terrà poco discreto a non gli dar mai altro che briga, ma per gli amici bisogna affaticare et sè et altri. Però mi harà per scusato se la pregherò che mi mandi al Mondevì questo libro a messer Francesco Dell' Ottonaio. — « Come! diss'egli, non solo questo, ma altro faremo per conto vostro et suo, perchè è persona da fargli ogni piacere. Pregovene adunque, perchè gli sarà grato. Domattina si partirà un amico nostro, et gliel dareno che ne fareno tenere buona sera. Volete voi bere ? » — « Signor, no. » — « Baciovi le mascelle, ma tenetele ferme, senza masticare [2]. »

Le vendredi 2 juin 1564, après avoir écrit à Francesco Dell' Ottonaio [3] :

Parlai a messer Domenico Bucio, el quale voleva far stampare un trattatello di medicina che vuole che si aggiunga a un'altro che ha stampato in-16 l'Honorati, intitolato : *Quatuor quesita medicinalia Dominici Bucii* [4], et quello che vuole aggiugnervi questi di sotto che saranno altrettanto, o poco vi sarà di differenza, cioè : *Questio de sanguinis missione in pueris* et *Tractatus de sanguinis missione in universum*. Et di questi dice che ne vuole un cento per lui [5].

Mais, par-dessus tout, Tinghi semble noter attentivement

1. C'était un docteur en droit. Cf. VALLAURI, ouvr. et vol. cité, p. 181.
2. Fol. 184 verso.
3. Au moment où Stratta Cavalcanti veut continuer son voyage, « gli feci comperare certi libri, cioè Erasto, Achille Tatio et gli Amori d'Ismenio, per passarsi el tempo per barca. » (Fol. 206.)
4. Une édition, postérieure à celle d'Onorati, parut à Lyon « apud A. Marsilium », 1577, in-8. Cf. *Catalogue général de la Bibliothèque nationale*, t. XX, col. 1020, Td^{34} 18(1).
5. Fol. 228 verso.

ses rencontres et ses conversations avec les libraires ses confrères. Non seulement il indique toutes les lettres qu'il écrit à son frère Filippo, à ses cousins Jacopo et Filippo Giunta [1], à Bartolommeo Alessandrini [2], à Symphorien Béraud [3], mais il n'oublie jamais de coucher par écrit ses visites chez le libraire turinois Antonio Farina, dont la boutique est pour lui, parmi ses ennuis et ses loisirs forcés, un refuge favori. Le 5 mai 1564 :

Intesa questa risolutione, non sapendo che altro farmi, mene andai in bottega di Antonio Farina, libraro, dove stetti un pezzo a leggere, et venutomi annoia, mene andai alquanto tristeggioni per Turino et fuor della porta insino alle mulina [4]...

Et le 20 ou 21 avril précédent, après une visite chez une mauvaise débitrice de Luigi Capponi (Madama d'Armignac) :

Et andatomene a bottega di messer Antonio Farina libraro, stessi a leggere l'Ovidio dell'Anguillara tanto che vennono l'hore dedicate a quel sacchetto che ne mantiene in vita con l'armonia delle scodelle [5]...

Un philologue connu, Arnoldus Arlenius, le « bras droit » de l'imprimeur flamand Lorenzo Torrentino qui en 1562 avait quitté Florence pour Mondovì [6], apparaît ensuite dans le *Zibaldone*, le 12 avril 1564 :

Andai a casa il Presidente [Montfort] et dimanda[i]gli se egli haveva fatto nulla ; mi disse di no per causa di questa entrata [del Duca di Sessa]. Torna[i]vi dopo desinare, et mi disse che gliera dietro, tuttavia quanto poteva. Et pure all'ordinario uscendo di casa, lo seguitai fino alla Corte, dove stato un pezzo per aspettarlo, et eccotelo fuora senza haver parlato al Duca. Accompagna[i]lo

1. Par exemple fol. 154 verso.
2. Cf. fol. 143 et 182.
3. Le 25 avril 1564, (fol. 113), il écrit : « Mi ero scordato dire come scrissi una lettera a Simforiano Beraud nostro di casa... »
4. Fol. 140.
5. Fol. 91.
6. Domenico Moreni, *Annali della tipografia fiorentina di Lorenzo Torrentino...*, ediz. seconda... (Firenze, 1819, in-8), p. LXII et suiv.

insino a casa lo Storpiato, et di quivi mene tornai a casa a far governare il mio cavallo ; et detti la lettera a messer Arnoldo Arlenio che havevo scritto à messer Francesco dell' Ottonaio, et così è passato questo giorno, et piaccia a Dio che non passi domani senza far nulla [1] !

Puis, le 28 mai 1564, c'est l'envoyé d'un fondeur de caractères de l'imprimerie de Torrentino :

Scrissi di poi una lettera a mio fratello, et intanto ne venne l'hora della cena, et per essersi quietato un poco il tempo, messer Stratta et io cene andamo a spasso mez' hora per Turino et giugnemo a casa Scaramuccia, maestro delle Poste, dove stemo a cicalar un pezzo, et essendo già sera ci ritiramo a casa et ogn'uno sene andò alla sua camera. In questo io mi sento chiamare : « Che cosa è? » — « È uno che sene vuol andar al Mondevì ; però se tu hai scritto, manda la lettera. » — « Non già io, ma se lui vuol aspettare, la scriverò hor hora. » Questo che venne era un mandato di un gittatore che sta al Mondevì (che sta) col Torentino. Et così io all'hora scrissi a messer Francesco dell' Ottonaio quanto havevo fatto insino a quivi et quando io pensavo di partirmi [2]...

Et voici, pour continuer la série, un autre nom célèbre, celui de Bernardo Torresani, le parent des Aldes et leur concurrent à Paris :

Partitomi da lei [Madonna Pocofila], me ne andai a casa nè troppo stetti che io mi sentì chiamare dal servitore ; fommi al verone et io veggo Bernardo Torresan di Parigi, la venuta del quale mi fu gratissima. Cenamo insieme et ragionamo di molte cose, et portommi 2 lettere, una di mio fratello et l'altra di Filippo Giunti mio cugino. Mio fratello mi scriveva d'un negotio con Giulian Grifi ; Filippo Giunti, che harebbe havuto caro di ritrovarmi et di parlarmi. Scrissi a detto Giuliano, et la mattina che fumo

Alli 28 d'Aprile, Bernardo, non pensando d'esser a tempo di andarsene di buon'hora, sene viene alla mia camera di già stivalato, et non eran ancora ancor 6 hore. « Odi qua, diss'io, voi l'havete

1. Fol. 68 verso ; cf. fol. 39. Sur Arlenio, voy. MORENI, ouvr. cité, p. XLVIII et suiv.

2. Fol. 210.

invitata giovane ; non vi diss'io hiersera che voi dormissi con gli occhi miei ? » « Egli è vero, diss'egli, ma quando io ho una fantasia in testa, non posso dormire. » Et così stato un pochetto et li accesi el lume, egli sene andò alla stalla intorno al suo cavallo, et io mi levai et scrissi sopra li capitoli che la mattina dovevo dare allo Stroppiano questo poco di memoriale [1]...

La mattina di buon'hora [28 d'Aprile 1564], havendo messo il mio pacchetto [per i Capponi] a ordine, presi licenza dal Torresano et mene andai a casa lo Stroppiana [2].

...Et, questo fatto, mene andai un poco tristeggion per Turino et, appressandosi l'hora di cena, inverso casa, et di poi a riposarmi, perchè ne havevo bisogno, perchè la notte dinanzi non havevo dormito, bontà del Torresano [3].

Guillaume Roville ou Rouville ou Rouille ou Rouillé, le grand libraire lyonnais, n'était pas, comme on le pense bien, pour être absent du *Zibaldone* de Tinghi :

Addì 26 d'Aprile [1564] mi levai alle 6 hore et scrissi una lettera al Rouillio di certi miei affari et stetti a scrivere fino alle 15 hore, et dubitando di non esser a tempo a dar le lettere al segretario che la sera dinanzi disse che voleva partire et andar dietro a Monfor suo padrone, usci[i] fuora senza che havessi tempo di poter scrivere a' Capponi, ma sarà col primo comodo, et così a mio fratello ; et andato là, lo trovai che acconciava la sua valigia. Datogli questa per il Rouiglio et raccomandatogliela, mene tornai a casa [4]...

Et enfin la liste se clôt sur le nom d'André Wechel, le fils de Chrestien, sous la date du 28 mai 1564 :

Venuto il doppo desinare, mene andai a casa lo Stroppiana per farmi vedere et ricordargli la lettera. Et favellato che io hebbi, mene andai a casa il Presidente Monfort et gli dissi di questa lettera. Egli mi domandò delle scritture perchè l'harebbe volute

1. Fol. 121-121 verso.
2. Fol. 122.
3. Fol. 123. — Sur Bernardo Torresani, fils de Francesco d'Asola, voy. Domenico Bernoni, *Dei Torresani, Blado e Ragazzoni*... (Milano, 1890, petit in-4), p. 128 et suiv., et p. 322 et suiv.
4. Fol. 113.

vedere. All' hora io gli dissi che l'haveva il Segretario della Camera [dei Conti] et egli all'hora voltosegli disse : « Fa, ch'io le voglio vedere ancora stasera », et salito sù in camera, io mene andai a casa a trovare messer Stratta [Cavalcanti] che attendeva a leggere, et così cominciamo a ragionare. Et stato così un pezzetto, mene andai giù et veddi Andrea Vesel, al quale feci motto dimandandogli donde veniva : « Da Roma », mi rispose egli, « et vo a Lione. » Ma perche egli pioveva bene, non si sapeva risolvere se si doveva partire, ma haveva voglia di andarsene a cena in Avigliana. All'hora parecchi che erano quivi lo consigliorono che dovessi restare per la sera, sendo massime così cattivo tempo. Io pensando che così dovessi fare, mene andai in camera messer Stratta et gli dissi come costui se ne andava a Lione, però se voleva scrivere, che poteva : « ma meglio sarà che io vi tolga la briga ; io scriverò a messer Luigi [Capponi] et voi tornandovi bene potrete aggiugnervi quattro versi. » Et così me ne andai alla mia camera et scrissi et portai la lettera abbasso, et dimandando di Veselle, si era partito. « A buon viaggio », diss'io, et tornandomene su in camera mia a ragguagliare lo scartafaccio, et havendo presa la mattina una nota da messer Stratta su una cartuccia : « Meglio è, diss'io, che la si ponga su questo Zibaldone [1]. »

Sans attribuer à tous ces détails plus d'importance qu'ils n'en ont réellement, on conviendra qu'il valait la peine de feuilleter attentivement le singulier mémorial de Baccio Tinghi [2].

Léon Dorez.

1. Fol. 208-208 verso. — Sur André Wechel, voy. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires...* (Paris, 1898, in-12), p. 373-374.

2. Je me promets de revenir, dans une prochaine publication, sur ce curieux manuscrit.

L'« HÉLÈNE » DE LECONTE DE LISLE

Elle garde, dans les *Poèmes antiques*, le charme, le mystère, l'humanité profonde dont l'a douée son premier poète [1]. On ne pense pas, tout d'abord, à l'atmosphère spéciale, au décor nouveau que lui crée l'évocateur par ses propres visions et ses propres rêves, par son adoration et son interprétation de l'antique. On dirait qu'il a cherché uniquement l'artistique jouissance de rivaliser avec Homère, en accentuant, en dégageant ce que renfermait de touchant, de féminin, d'humain, l'héroïne dolente de l'*Iliade*, la reine majestueuse de l'*Odyssée*. On sait que souvent l'œuvre lislienne ne trahit chez l'artiste que cette seule ambition : d'égaler, de dépasser même la beauté des anciens. C'est dans ce seul but, par exemple, qu'il a raconté, après mille autres, l'aventure de Zeus et d'Européia, sujet ardu, tentant par ses difficultés mêmes, où il fallait qu'un taureau, métamorphose de Zeus, eût une majesté et une splendeur olympiennes et qu'une beauté éclatante au point d'amener le roi des dieux à se prosterner devant elle, s'alliât à l'ingénuité la plus enfantine [2]. C'est aussi, surtout, pour

1. Voir pour le mythe d'Hélène chez les anciens, W. H. Roscher, *Lex. der Griech. und röm. Mythol.* ad vocem *Helena*.

2. Joseph Vianey, *Les sources de Leconte de Lisle* (Travaux et mémoires de Montpellier, Série littéraire, I), Montpellier, 1907, page 341, indique dans Europe un symbole historique : « Dans cette jeune fille qui porte le nom de notre continent et que le ravisseur arrache à l'Asie, sa patrie, pour l'emmener en Crète, où elle deviendra mère d'enfants héroïques, est-ce que le poète n'a pas symbolisé la civilisation transportée par les dieux d'Asie en Europe, c'est-à-dire en Grèce, comme dans un milieu plus favorable à son épanouissement ? » On ne peut pas accepter cette conjecture, étant évident que Leconte de Lisle a parfaitement oublié qu'Europeïa était une vierge tyrienne. Il en fait une grecque et c'est dans la Grèce qu'il place l'action :

complaire à ses curiosités d'artiste, pour se mesurer avec Eschyle, qu'il refit, plus passionnelle et plus sombre, la tragédie des Atrides.

Il est aisé pourtant de s'apercevoir, pour peu qu'on s'arrête sur quelque détail de la pièce, qu'il ne s'agit pas uniquement d'une étude d'art. Hélène est évidemment un symbole. Tous les commentateurs, tous les lecteurs peut-être, ont senti que le poème avait un sens caché et la critique est déjà en possession de quelques interprétations ingénieuses. Nous allons les discuter en détail. Mais comme comprendre Hélène, c'est comprendre ce qu'elle suppose et ce qu'elle résume du monde idéal que portait en lui le poète, il nous faut d'abord retracer, en raccourci, le fond splendide sur lequel sa figure se détache.

*
* *

Hélène est une habitante de la patrie fantastique où le poète a vécu les instants les plus beaux de sa vie. Je ne parle pas, évidemment, de sa petite patrie, de l'île Bourbon, où ont rayonné son enfance et sa première jeunesse, et qui, toujours plus belle dans le double éloignement du temps et de l'espace, ne cessa jamais d'obséder son souvenir. Il eut une patrie beaucoup plus vaste, pays aux contours moins précis, que n'étreignait pas de tous côtés l'océan et qu'enveloppait une vapeur mystérieuse : l'Orient. Tout en n'ayant plus pour lui la même indétermination que pour les premiers romantiques, l'Orient de Leconte de Lisle ne souffre pas encore d'être identifié avec précision dans l'espace ou dans le temps. On peut dire en général, qu'Orient signifie pour lui tout pays de soleil, tout pays où la nature, belle et robuste, déploie avec majesté ou avec grâce, ses jeunes énergies, que ce soit aux pieds du Piton des Neiges ou aux pieds de l'Himalaya, dans les vallons d'Hel-

Celle-ci voyant fuir le doux sol d'Hellénie.

Voir aussi l'invocation de Zeus :

O fleur d'Hellas que j'aime.

las ou dans les champs italiques, dans les forêts de l'Amérique ou dans les solitudes polynésiennes. C'est plus spécialement, l'île natale, immensément agrandie par l'imagination, augmentée de toute l'Inde et de toute la Grèce, et se confondant avec elles.

Dans le prologue de son premier recueil, *le Cœur et l'Ame,* projet de jeunesse qui ne trouva point d'éditeur [1], Leconte de Lisle s'annonçait comme un messager de l'Orient venant dire au pâle Occident les clartés de l'aurore. Ces pièces juvéniles, inspirées presque toutes de la patrie tant aimée, il faut les ranger, mentalement, parmi les *Poèmes antiques*, si l'on désire pénétrer l'âme secrète, saisir la vibration personnelle de son œuvre indo-grecque. L'auteur des *Poèmes antiques* considère désormais l'aveu public des angoisses du cœur comme une vanité et une profanation [2]. Il veut paraître désormais un pur historien, travaillant à la reconstitution de la vie ancienne, collaborant à la tâche du siècle qui est « de retrouver et de réunir les titres de famille de l'intelligence humaine [3] ». Le public devra donc ignorer que son Inde et sa Grèce ne sont, au fond, que le prolongement idéal de sa patrie insulindienne. La *Fontaine aux lianes,* une des plus touchantes évocations du pays natal, comprise d'abord parmi les *Poèmes antiques* dans la première édition, sera exclue des éditions successives. Dans la première édition, le poète a présenté un peu pêle-mêle les poèmes de sujet indien et ceux de sujet grec : cette apparence de désordre qui témoignait, elle aussi, de l'unité de son Orient, disparaîtra des autres éditions.

Je ne nie pas qu'il ait été, à un certain moment, du moins d'intention, un véritable historien, lorsqu'il tâcha de saisir, à l'aide d'une érudition consciencieuse, et d'exprimer par son art concis et lumineux, le caractère spécial des peuples et des

1. Du moins, du vivant du poète : LECONTE DE LISLE, *Premières poésies et lettres intimes*, Préface par B. Guinaudeau, Paris, 1902, p. 116.

2. *Derniers poèmes*, p. 213-214.

3. *Ibid.*, p. 217.

âges où son imagination l'emportait. Mais l'historien chez lui n'exclut jamais le rêveur, et ce n'est pas sans cause que son imagination l'emportait vers l'Inde et vers la Grèce, plutôt que vers d'autres pays.

On s'explique aisément qu'il ait aimé l'Inde. Il se croyait hindou. Tel le croyaient ses amis parisiens. Bourbon, où il est né, quoiqu'elle soit plus proche de l'Afrique que de l'Asie, était pour lui une terre indienne. Conjecture légitime, d'ailleurs, la mer qui sépare Madagascar des péninsules de l'Asie, n'ayant peut-être pas, d'après certains géologues, existé de tout temps [1].

On s'explique plus facilement encore son amour pour la Grèce. Attaché à l'Inde par sa naissance, il l'était à la Grèce par ses origines artistiques. C'est elle qui lui avait donné, ou, tout au moins, révélé, le goût de la beauté plastique, de la construction ordonnée et rigoureuse, de la forme précise, parfaite, unique.

Les raisons n'étaient pas moins profondes qui devaient produire l'intime association de ces deux pays dans l'imagination du poète et leur fusion avec sa terre natale.

On connaît son ardente adoration pour le paradis de sa jeunesse, et la nostalgie qu'il en garda toujours. Il lui arriva de constater que sa propre tragédie était la grande tragédie de l'histoire. Voyez l'*Illusion suprême* et le *Dies irae*. Dans celle-là le regret de l'individu, revoyant pour la dernière fois, dans l'imagination, avant de mourir, les jours heureux de sa jeunesse, le doux pays natal, loin duquel, nouvel Adam chassé d'Éden, il a vécu misérable. Dans *Dies irae*, la plainte de l'humanité désormais vieille, se retournant vers sa jeunesse lointaine, revoyant les premiers jours du monde et Éden perdu pour toujours. Homme, et homme portant en lui l'âme de l'humanité, Leconte

1. Voir par ex. W. Stow, *On the probable Existence of an ancient Southern Continent*, dans le *Quarterly Journal of Geological Society*, XXVII, 1871, p. 546-548, et H. F. Blanford, *On the Age and Correlations of the Plant-bearing Series of India and the former Existence of an Indo-Océanic Continent*, *ibid.*, XXXI, 1875, p, 519.

de Lisle sentit le poids de cette double douleur. Il confondit l'amertume de son exil avec la conscience douloureuse de l'universelle déchéance. Aux heures d'accablement, lorsque, désespérant de retrouver Éden, d'arrêter dans leur fuite les fluides apparences, son âme n'avait plus d'autre refuge que le passé irrévocable, ce n'était pas seulement l'île lointaine que ses yeux contemplaient, aussi complète et aussi nette que la patrie réelle, mais aussi le berceau primitif des races, l'Inde et la Grèce, les premiers théâtres de la civilisation humaine.

Ajoutez tout ce qu'avaient de commun à ses yeux, comme nature et comme vie, les trois parties de son Orient fantastique. Rien de l'Orient brumeux et impénétrable qu'entrevoyait Hugo dans ses cauchemars [1]. Un rêve grandiose de lumière, de beauté, d'harmonie. La terre, aussi jeune et aussi fraîche qu'aux premiers jours de la création ou qu'à la cessation du déluge, semble comme saturée et enivrée de sève. Partout, dans les forêts sans bornes, aux fleurs splendides, aux fauves étranges, aux effluves enivrantes, sur les fleuves sacrés qui roulent éternellement, au milieu d'une végétation luxuriante, leurs eaux couvertes de nymphéas et de lotus, sur la mer divine que le soleil dore, sur les monts sublimes, partout quelque chose de surhumain et d'immense. L'édition définitive des *Poèmes antiques* s'ouvre par un hymne à Surya, le Soleil. Il se peut que ce poème n'ait été, tout d'abord, qu'une tentative savante de condenser en quelques vers l'essence même du *Rig-Véda*, les dieux védiques n'ayant dû être à l'origine que des noms ou des aspects différents du même dieu solaire [2]. Mais je crois que le poète, en le plaçant tout au seuil des *Poèmes antiques*, a voulu élargir la signification de son hymne, en faire la synthèse de tout son Orient gréco-indien. Surya est la source même d'où jaillit, sous ses mille formes éclatantes, la vie orientale. L'hymne à Surya serait d'abord

1. Je fais allusion à la XIII[e] poésie des *Rayons et les Ombres*. Voir aussi Pierre MARTINO, *L'Orient dans la littérature française*, Paris, 1906, p. 1-2.

2. C'est là une interprétation de M. Vianey, *ouvr. cit.*, p. 29.

une magnifique introduction aux poèmes de sujet indien, poèmes qui, dans l'ordre actuel, ne constituent pas, croyons-nous, des études historiques détachées, mais une vision ordonnée et graduée de toute l'Inde. Ce serait, en général, la gloire de la vie célébrée dans un cœur pacifique.

Après l'activité confiante de la jeunesse et de la première virilité, après les efforts pour réaliser dans l'art et dans la vie, l'âme encore pleine du souffle vivifiant de l'île divine, ses visions de force et de sérénité primitives, survient pour le poète l'âge du désenchantement et du doute. Mais sa vision orientale ne se ternit ni ne s'efface ; elle passe au dernier plan du tableau et brille dans le lointain. Au premier plan l'Occident barbare. Auparavant les poèmes de la beauté, de la joie, de la force, de la liberté, de l'espérance, c'est-à-dire les *Poèmes antiques*; maintenant les poèmes de la laideur, de la tristesse, de la corruption, de la tyrannie, du désespoir, c'est-à-dire les *Poèmes barbares* et les *Poèmes tragiques* qui ne sont, au fond, que de nouveaux poèmes barbares [1]. Il ne s'agit pas d'une sorte de trilogie. Ceux qui ont cru trouver un sens spécial aux trois titres des recueils, n'ont pas compris entièrement la vie intérieure du poète. Celle-ci est dominée et puissamment unifiée par une pensée unique : celle que nous indiquions tout à l'heure, et que le poète a si bien condensée dans un beau vers qui pourrait servir d'épigraphe à ses œuvres :

Je revois les soleils des paradis perdus.

La domination de cette seule pensée ne se révèle pas seulement lorsqu'il prodigue la lumière dans ses peintures d'Orient ; elle se manifeste aussi lorsqu'il assombrit tout ce qui n'est pas oriental. Rappelez-vous les plus beaux de ses poèmes non antiques. Ce sont des histoires lugubres se déroulant dans les

1. C'est Kaïn, placé au seuil des *Poèmes barbares*, qui représente le poète dans sa nouvelle attitude :

Que l'angoisse du monde emplisse mes oreilles
Et hurle dans mon cœur comme un torrent sans fin.

ténèbres. La grande héroïne de ces drames est la nuit. Des ombres, çà et là, qu'éclaire la lune froide. Voici Hervor la fille des héros, qui court, ses cheveux noirs au vent, brandissant une épée, venger son père Angantyr. Plus loin, le chevalier qui n'a pas voulu danser sur les mousses fleuries de la forêt et que la reine des Elfes a touché au cœur de son doigt blanc, tombe mort en rencontrant le spectre de sa douce fiancée. Dans la même nuit bleue argentée par la lune, un autre fiancé passe, à minuit, enveloppé dans un étroit suaire, pour aller frapper à la porte de Christine qui veille en pensant à lui, et nous les voyons, avant la fin de la nuit, repasser tous deux lentement, sur les mousses humides, dans la direction du vieux cimetière, où elle aussi dormira, blanche, à ses côtés, sous la lune pâle. Qui ne se souvient de Hialmar, se dressant sombre et majestueux, les deux mains sur le tronçon de son épée, parmi les mille morts étendus sur la neige, dans la clarté lunaire ? C'est par une nuit affreuse que la dépouille livide de Tiphaine tombe du haut de la tour dans les flots hurlants de la mer. Ce sont les terreurs d'une nuit d'orage qui accompagnent les dernières réflexions de Magnus. Est-il nécessaire de multiplier les exemples ? Qu'on remarque aussi que ce n'était pas pour reproduire exactement ses modèles que Leconte de Lisle insistait sur le côté lugubre de ses histoires. M. Vianey, en comparant les poèmes de Leconte de Lisle à leurs sources, a pu souvent remarquer qu'elles prenaient dans l'imagination du poète une saveur plus barbare. Hialmar meurt moins tristement dans la cantilène islandaise ; la mort de Sigurd est racontée dans l'Edda avec des détails moins dramatiques.

Esprit unitaire et simpliste, voyant l'histoire de l'humanité à travers ses souvenirs de jeunesse, Leconte de Lisle a donc fortement opposé à un Orient splendide un Occident ténébreux. Il n'a pas opposé d'une manière moins tranchée les habitants de ces deux mondes. On retrouve aisément dans ce qu'il a rappelé de sa vie bourbonienne, dans ses tableaux de vie indienne ou hellénique, la persistance d'une même abstraction : l'homme oriental.

*
* *

Il l'a conçu, le plus souvent, cet enfant d'un milieu privilégié, comme un contemplateur extatique, goûtant le plus grand des bonheurs, celui d'être tout absorbé par la beauté des choses, de vivre non sa vie individuelle, mais la vie immense de la nature.

Le poète se rappelle, dans ses jours de tristesse, qu'il a été, lui, cet heureux. Et il décrit le prodige. Ce n'est pas de la rêverie, ni de la langueur, mais une ivresse, un vertige qui augmentent démesurément l'être individuel et lui révèlent l'unité profonde du Tout et la grande âme cosmique. Que de fois il a connu cette jouissance ! C'est tantôt dans la nuit silencieuse, quand on entend la mer chanter au loin sur le sable et mêler son chant au gémissement des forêts ; c'est tantôt loin des hommes dans un creux de montagne, où l'on peut écouter la musique subtile que font les mille bruits flottant dans l'air sans jamais en troubler le repos :

> . . . . L'âme s'en pénètre ; elle se plonge, entière,
> Dans l'heureuse beauté de ce monde charmant ;
> Elle se sent oiseau, fleur, eau vive et lumière ;
> Elle revêt ta robe, ô pureté première,
> Et se repose en Dieu silencieusement.

Car, pour Leconte de Lisle, c'est dans les douces ivresses de ce poétique panthéisme que consista le bonheur édénique. L'homme ayant brisé, en perdant Éden, la continuité de cette fusion harmonieuse, la nature orientale peut seule, par ses splendeurs paradisiaques, rétablir l'ancienne harmonie. On peut oublier dans ses bras les tristesses de la nouvelle existence.

> Et l'âme qui contemple et soi-même s'oublie
> Dans la splendide paix du silence divin,
> Sans regrets, sans désirs, sachant que tout est vain,
> En un rêve éternel s'abîme ensevelie.

Ces heures extasiées, dont il se souvient avec tant d'émotion, cadeaux spontanés de la terre heureuse, où il avait vécu en premier homme, le poète a souvent cherché à les évoquer aussi comme un baiser maternel sur ses souffrances. Il en a fait dans la *Fontaine aux lianes* l'aveu tragique. Il a demandé aux bois natals, un jour de sa jeunesse, de le réconcilier avec la vie. Ce fut probablement pendant son dernier séjour à Bourbon, à l'époque de sa vie qu'on a si bien appelée du *recueillement*, époque de solitude, de méditation intense et farouche, de défiance et de désespoir. La splendeur édénique de la vie immense et paisible que réveillent dans les forêts tropicales les premiers rayons du soleil, avait suffi pour l'arracher à sa sombre inquiétude.

O fraîcheur des forêts, sérénité première,
O vents qui caressiez les feuillages chanteurs,
Fontaine aux flots heureux, où jouait la lumière,
Éden épanoui sur les vertes hauteurs !

Salut ! ô douce paix, et vous pures haleines,
Et vous qui descendiez du ciel et des rameaux
Repos du cœur, oubli de la joie et des peines,
Salut ! ô sanctuaire interdit à nos maux !

Il n'est donc pas nécessaire, pour trouver le repos, de se réfugier dans la mort. Ceux-là seuls sont à excuser, qu'opprime un ciel mélancolique et que n'a jamais bercés le charme d'un pays oriental [1].

Leconte de Lisle cherchera toute sa vie sa plus complète félicité dans la contemplation extatique de l'île natale, même quand celle-ci se sera depuis longtemps perdue dans le lointain. Il remplacera l'extase de la contemplation directe par l'extase du souvenir. Car le paysage, devant lequel ses yeux se sont ouverts, a gardé, en se changeant en paysage intérieur, la splendeur de ses couleurs, la douceur de ses parfums, la

1. Le poète sera tenté de nouveau, plus tard, par l'idée du suicide. Voir la *Mort d'un lion*.

netteté de ses rumeurs et de ses lignes. Le souvenir du temps heureux n'est jamais pour lui un moyen de se ménager de vagues et délicieux frissonnements ni de changer en mélancolie sa tristesse ; il ne lui apporte jamais, comme à la Francesca de Dante, une augmentation de souffrance. C'est toujours une douce chose, car c'est une véritable résurrection du passé. Le poète n'a qu'à contempler. Son âme vibre, devant le rêve, des mêmes vibrations que devant le réel. Il voit et il voit tout.

Rien du passé perdu qui soudain ne renaisse.

Le tableau tant aimé réapparaît, paré de clartés aurorales. Toujours, à quelques détails près, le même dessin minutieux et précis. Les abeilles bruissent toujours près de leurs ruches naturelles, parmi les tamarins et les manguiers aux fruits vermeils. On voit toujours les bambous, grêles et géants, les cannes et le maïs en fleur onduler lentement ; on entend l'eau vive filtrer sous les mousses profondes et tinter dans les bassins bleus, et la mer saluer d'un murmure amoureux le soleil. Tout en n'oubliant pas les autres oiseaux de son île — le cardinal à la plume écarlate, le colibri, le martin au bec jaune, la verte perruche —, son imagination lui rappelle de préférence l'oiseau bleu de la vierge, les ramiers chanteurs, les blondes tourterelles ployant leurs beaux cols sur l'eau bleue des fontaines. Les bœufs de Tamatava et les roses sauterelles manquent rarement au tableau. A l'horizon le profil dentelé des montagnes.

Il ne jouit pas que par la vue. Les anciens sons aussi arrivent, inaltérés, à son oreille; il s'enivre aussi de l'arome des bois, de l'odeur des sucreries, des effluves s'exhalant du sol comme d'un encensoir.

Et tandis que le passé revit, tout le présent disparaît. Qui pourrait deviner que l'*Illusion suprême,* évocation lumineuse, a été écrite sous l'étreinte d'une pauvreté désolante, au fond d'une cour sombre, dans un bouge misérable ?

Après ce que nous venons de noter il est facile de prévoir quelle conception il a dû se faire de l'Inde. Son Inde sera surtout brahmanique. Il n'a pas soupçonné combien de vie profondément humaine ou noblement héroïque se cachait sous la sombre couleur brahmanique dont est revêtue la majeure partie de la littérature sanscrite : il ne s'est pas douté de l'œuvre habile des brahmanes s'emparant des héroïques traditions de la race pour y accentuer, au détriment de la fierté et de la joie antiques, la tristesse et la sévérité sacerdotales, changeant en pénitent du *Ramayana* le guerrier du *Rig-Véda*. Il s'arrêta, frappé de respect, devant les contemplateurs pieux qu'on rencontre si souvent dans les anciens livres de l'Inde, figures immondes et épiquement niaises dont il confondit l'immobilité séculaire avec son ravissement enthousiaste.

Il pressent mal l'essentielle réalité de cette vie de pénitence et de prière. Incidemment, il peint un Richi en méditation, à l'ombre d'un figuier, immobile et muet, sa blanche mousseline nouée autour des reins, l'œil clos, les deux pieds croisés sous sa cuisse, tandis que

> Sa femme à pas légers, vient poser sur sa natte
> Le riz, le lait caillé, la banane et la datte.

Son attention est toute aux vrais ascètes, à ceux qui ne se soucient guère de dattes ni de bananes et qui restent mille et mille ans immobiles, s'élevant de plus en plus en valeur et en gloire, jusqu'à dépasser la puissance même des dieux. Mais il oublie complètement leur principal caractère : la pénitence.

On connaît un épisode curieux du *Maha-Bharata*, celui du pénitent Tchyavana qui devint, au bout de longues années d'immobilité, une vivante fourmilière. « Le sage ainsi caché était de tous les côtés semblable à une boule de terre, et, enterré dans cette fourmilière, il souffrait une épouvantable pénitence. » Ainsi dit le vieux poète, et l'on voit que pour lui cette étonnante aventure est surtout une belle preuve de constance héroïque. L'ascète qui s'est proposé de rester immo-

bile comme un pieu pendant quelques centaines d'années, les yeux sur le même point de l'horizon, n'a pas le droit de bouger pour chasser les insectes.

Leconte de Lisle qui s'est inspiré de cet épisode dans sa figuration de Viçvamitra et de Valmiki, s'est servi de la même situation comme d'un signe éclatant de la concentration la plus complète. Plus de constance et d'héroïsme, plus d'épouvantable pénitence, mais cessation complète de toute sensibilité, oubli total du monde et de la vie.

Certes Valmiki, sage anachorète lui aussi d'après le *Ramayana* même, fait songer à son confrère Tchyavana, lorsque, debout sur l'Himavat, tout plongé dans la profondeur de son rêve, il laisse les fourmis ailées s'amasser sur lui comme une écume marine, entrer dans sa chair, dans ses yeux, sous son crâne et faire de son corps un squelette. Mais pourquoi le poète indien, ce vieillard de cent ans, est-il monté jusqu'au faîte de l'Himavat ? Pour contempler encore une fois avant de mourir

> Les fleuves, les cités et les lacs et les bois,
> Les monts, piliers du ciel et l'océan sonore,

pour communier encore, dans une vision extasiée, avec l'âme glorieuse de sa terre.

Relisez *Bhagavat*. C'est la forme indienne et épique de la *Fontaine aux lianes*. Tout nous rappelle le jeune homme errant, le cœur plein d'hymnes, par un matin superbe sous les larges ramures des bois natals, ressaisi soudain par ses souvenirs et versant ses plaintes au sein de la nature consolatrice. Une vie plus auguste palpite dans la forêt agrandie; le Gange majestueux a remplacé la source solitaire ; mais le drame est le même : Maitreya, Narada, Angira, les trois sages assis dans les roseaux du fleuve, ne sont tous ensemble, que le mort mystérieux à qui le poète demandait :

> Pourquoi jusqu'au tombeau cette tristesse amère ?
> Ce cœur s'est-il brisé pour avoir trop aimé ?
> La blanche illusion, l'espérance éphémère,
> En s'envolant au ciel, l'ont-elles vu fermé ?

C'est en effet la vision ineffaçable de l'Apsara rapide, le regret des plus chères affections que la mort a brisées, l'angoisse de ne pouvoir éclairer la nuit humaine et embrasser l'infini, c'est, en somme, la douleur de l'homme, qui trouble le repos des trois brahmanes et qui leur fait implorer, dans la nuit merveilleuse, l'oubli absolu, la triple libération du désir, du souvenir et du doute, l'ensevelissement dans Bhagavat, l'âme universelle. Leur cri désespéré ne reste pas. ici non plus, sans réponse. Ganga, la belle déesse, la rivière sainte, réussit à les fixer de nouveau dans l'extase en leur indiquant le chemin de Kailaça, le mont sacré où ils contempleront Bhagavat.

Si nous passons des bords du Gange aux vallons de la Grèce, la nature, aussi belle, y a des amants aussi passionnés. Il suffirait de noter que c'est par Khirôn le centaure que le poète a symbolisé l'âme hellène. Khirôn évoque, il est vrai, comme un lointain souvenir de sa jeune saison, les ivresses qu'il a goûtées lorsqu'il vivait sur le sein de Kibèle et étreignait entre ses bras l'univers. Mais l'irrésistible séduction de la terre n'a pas cessé avec la jeunesse du centaure. Voyez le berger Klytios qui vit aux pieds de l'Etna, en face de la mer silencieuse. Il ne veut d'autre maîtresse que Kibèle. En vain Glaucé, déesse marine, tâche de le fléchir par ses aveux ardents. La seule volupté qu'il cherche c'est, oubliant et la mort et la vie, de se sentir enveloppé, pénétré par les doux chants et le calme pur de ses bois mystérieux :

> [Quand] la terre s'éveille et rit et que les flots
> Prolongent dans les bois d'harmonieux sanglots,
> O nymphe de la mer, déesse au sein d'albâtre,
> Des pleurs voilent mes yeux et je sens mon cœur battre
> Et des vents inconnus viennent me caresser
> Et je voudrais saisir le monde et l'embrasser.

Dans la calme immobilité du midi, le ravissement du pasteur sicilien devient l'inertie délicieuse que goûtent les brahmanes :

De la rumeur humaine et du monde oublieux,
Il regarde la mer, les bois et les collines,
Laissant couler sa vie et les heures divines,
Et savourant en paix la lumière des cieux.

C'étaient donc, tout à la fois, des souvenirs de ses « belles années » et des visions de l'Inde et de la Grèce antiques, que Leconte de Lisle évoquait, en évoquant cet Orient imaginaire de l'extase.

Altéré d'oubli, désireux d'échapper au mal de vivre, il finit par regretter surtout, dans cette communion antique avec la nature, l'heureuse inconscience. Les douces illusions s'évanouissant toutes après les amères expériences, son esprit se remplissant de plus en plus de la doctrine indienne du néant, le jour vint où il ne crut plus la nature compatissante, où il ne l'entendit plus lui parler dans ses joies ou ses tristesses. En racontant sa tragédie juvénile de la *Fontaine aux lianes* il laisse tomber un sourire triste sur sa crédulité d'autrefois. Mais qu'importait cela ? La nature se riait-elle de ses souffrances, était-elle vide et insensible, elle pouvait toujours le plonger dans le *néant divin*.

Il était donc naturel que sa conception finît par trouver dans l'ascète indien et, en général, dans l'Inde, telle qu'il la concevait, sa formule la plus expressive, et que le vrai bonheur, ce qu'il appelait *le bonheur impassible*, finît par s'identifier pour lui avec l'absorption ascétique. Il s'écriait dans *la Ravine de Saint-Gilles :*

. . . . . .
Heureux qui porte en soi, d'indifférence empli,
Un impassible cœur, sourd aux rumeurs humaines,
Un gouffre inviolé de silence et d'oubli !

La vie a beau frémir autour de ce cœur morne
Muet comme un ascète absorbé par son dieu ;
Tout roule sans écho dans son ombre sans borne.
. . . . . .

Et dans *Ultra caelos*, lui le poète à qui on a reproché d'avoir

immolé en lui l'émotion personnelle, vaincu la passion, anéanti la sensation, étouffé le sentiment [1], il laissait s'échapper l'invocation fameuse, si vibrante de lyrisme :

O nuits du ciel natal, parfums des vertes cimes,
Noirs feuillages emplis d'un vague et long soupir,
Et vous, mondes brûlant dans vos steppes sublimes,
Et vous, flots qui chantiez, près de vous assoupir !

Ravissement des sens, vertiges magnétiques
Où l'on roule sans peur, sans pensée et sans voix !
Inertes voluptés des ascètes antiques
Assis les yeux ouverts, cent ans, au fond des bois !

Nature ! Immensité si tranquille et si belle,
Majestueux abîme où dort l'oubli sacré
Que ne me plongeais-tu dans ta paix immortelle ?
Quand je n'avais encore ni souffert ni pleuré ?

Nous n'en sommes plus à découvrir que l'auteur des vers, que nous venons de citer, a aimé la vie, d'un amour ardent, exalté. Portant en lui le souvenir ineffaçable d'une humanité jeune et belle, il a aimé la vie tant qu'il a cru que cette humanité renaîtrait, et il n'a désiré la mort que lorsqu'il s'est aperçu qu'elle avait disparu pour toujours. Son Orient chimérique est, pour le regard qui l'embrasse tout entier, un spectacle glorieux d'immensité et d'énergie. Non seulement des ascètes inertes, mais une foule d'êtres beaux, jeunes et vaillants. Songez au déroulement splendide de l'histoire grecque. La forêt aux sentiers fleuris, à la voûte immobile, où rêvent

1. On l'appelle aussi d'habitude le poète des *Montreurs*. On a, à notre sens, un peu faussé la signification de cette pièce. Ce sonnet, que l'auteur a placé au milieu de ses poèmes les plus personnels, n'est pas un manifeste de l'impersonnalité dans l'art tel qu'on le conçoit généralement. C'est, au fond, une reprise de la *Source*. Ce n'est pas que le poète ne veuille pas chercher dans l'art le confident de ses souffrances intimes. Il ne veut pas prendre pour confident le public. Isolé de la foule, il demandera à l'art seul de bercer et d'apaiser sa douleur. *Les larmes de l'ours* nous montrent aussi sa foi en la vertu consolatrice de l'art : le roi des Runes, le Skalde immortel réussit par sa harpe sonore à charmer et à faire pleurer l'ours triste et sinistre.

éternellement les ascètes, ne couvre pas non plus tout le beau sol de l'Inde. Valmiki, du sommet de l'Himavat, embrasse de son regard un spectacle plus étendu et plus varié. Il voit jaillir du sol de la patrie et s'élancer vers le ciel une troupe radieuse : tous ceux qu'il a chantés dans son *Ramayana* ; avec le peuple pâle des anachorètes, les guerriers, les vierges, les dieux. La vision s'élargit aussi, si vous traversez, avec le poète, sur le char de guerre de Laksmana, les cités, les vallons, les montagnes et les plaines de l'Inde primitive. Outre les ascètes qui rêvent, les yeux fermés, vous rencontrez des laboureurs courbés sur leur sillon, des jeunes filles nageant dans l'eau des fleuves, des chasseurs poursuivant leur proie : il vous est donné d'admirer, dans une pose achilléenne, le grand Daçarathide terrassant un Raxsas, et d'entendre, dans la ville de Mytila aux cent pagodes crénelées, les clameurs du peuple saluant le retour du guerrier tueur de démons. Dans les bois sacrés même, autour des solitaires immobiles, vous pouvez écouter le tourbillonnement et l'enivrement de la jeunesse et de l'amour.

Partout, dans la vie des hommes, le même éclat de forces généreuses et fécondes, le même bouillonnement de sève que dans la nature.

Le poète s'est même plu à marquer poétiquement le contraste entre l'anéantissement ascétique et l'essor franc et magnifique de la vie. Il a montré, par un beau symbole, qu'il ne sert à rien d'être convaincu du néant, que la longue expiation est inutile : sur le seuil même de l'au-delà on n'échappe pas encore au charme de la Maya, on sent encore la beauté de ce monde illusoire. L'histoire de Çanta et de Çunacepa n'est plus, dans les *Poèmes antiques*, ce qu'elle est dans le *Ramayana* : une glorification de l'ascétisme. En effet, dans le *Ramayana*, en racontant l'histoire singulière de Çunacepa, que son père a vendu à un roi pour être sacrifié et que réussit à sauver un vieux pénitent, l'auteur n'a eu d'autre but que de faire admirer la toute-puissance du saint vieillard, de montrer

que lui seul savait les prières capables d'arracher la victime au couteau du sacrifice et de rompre ses chaînes à l'instant même de la mort. L'épisode du *Ramayana* est devenu un hymne à l'amour. Habitué aux généralisations et aux symboles, Leconte de Lisle a dégagé du récit la donnée la plus générale — un ascète décrépit s'attendrissant sur un jeune homme qui ne veut pas mourir — et, ayant fait de celui-ci un amoureux, il a pu opposer à Viçvamitra, le plus pétrifié des ascètes, Çanta et Çunacepa, le couple le plus ravissant de fraîcheur originale. Devant l'ascète qui peut les sauver, Çanta et Çunacepa n'ont qu'une arme pour combattre ses raisons, qu'un charme pour attendrir son cœur : leur amour. Il a beau dire :

> Va ! le monde est un songe et l'homme n'a qu'un jour,
> Et le néant divin ne connaît pas l'amour !

en écoutant la voix, les sanglots de Çanta, il sent, peu à peu, sa rigueur fléchir ; l'épaisseur des forêts murmure comme aux jours de sa jeunesse, son sang brûle, son corps frémit. Viçvamitra sauvant Çunacepa c'est la sagesse brahmanique qui se renie et reconnaît la légitimité des passions juvéniles.

Gardons-nous de donner à cette opposition une portée plus considérable qu'elle n'a eue dans la pensée de l'auteur. Si nous ne considérons dans l'ascète que l'aspect qui a excité le premier son intérêt et sa sympathie, c'est-à-dire la faculté de saisir à travers les apparences l'âme intime des choses, le prétendu contraste entre le *bonheur impassible* et celui que donne la vie éclatante et multiple, devient tout à fait illusoire. C'est justement cette antique faculté, maintenant perdue pour les masses, qui explique le vrai caractère et la vraie grandeur de cette vie.

Qu'était-ce, en effet, que cette âme cosmique qui se révélait au contemplateur dans le ravissement mystique dont nous avons parlé jusqu'ici ?

C'était la Beauté.

La Beauté est l'être principe même ; elle est la forme harmonieuse qui gouverne les mondes.

Elle seule survit, immuable, éternelle,
La mort peut disperser les univers tremblants,
Mais la beauté flamboie et tout renaît en elle
Et les mondes encor roulent sous ses pieds blancs.

Le contemplateur était l'inspiré. Il percevait l'Idéal. Il voyait Viçnou siéger sur le lotus d'azur [1]. Il pouvait, en sculptant Vénus, faire passer dans le marbre la pureté harmonieuse, la sérénité inaltérable, la force irrésistible de la grande mère, la Nature, et créer, au lieu d'une Vénus quelconque, la Beauté même. Toute forme d'activité, rêve, désir, pensée, art et action, était chez lui une réfraction de la lumière divine dont la nature l'inondait.

Tout à la fin des *Poèmes antiques*, rongé de regret pour la route infructueuse qu'a parcourue l'humanité loin d'Éden, le poète s'écrie :

Oui, le mal éternel est dans sa plénitude,
L'air du siècle est mauvais aux esprits ulcérés.
Salut, oubli du monde et de la multitude !
Reprends-nous, ô Nature, entre tes bras sacrés !

Ce n'est pas là l'expression d'un désenchantement sans remède. C'est le souhait que l'homme renoue encore, à l'aide de la nature, ses traditions idéales, qu'il retrouve le chemin de Paros, et fasse revivre encore l'âge glorieux où l'on entrait dans l'action baigné de lumière et plein d'infini et la vie était toute une éclosion de beauté.

1. Leconte de Lisle reconnaît à Viçnou les mêmes qualités qu'à la Beauté pure :

Oh ! qu'il était aimable à voir l'Etre parfait,
Le Dieu jeune, embelli d'inexprimables charmes !
.....
Comme deux océans, troubles pour les profanes,
Mais, pour les cœurs pieux, miroirs de pureté,
Abîmes de repos et de sérénité,
Que ses yeux étaient doux, qu'ils étaient diaphanes !

*
* *

Le poète a dit lui-même l'impatience fiévreuse de l'âme se sentant riche et belle, tendant à révéler ses forces et à réaliser ses jeunes rêves. « La contemplation constante de la beauté visible et invisible dans la nature — cette seconde ouïe de l'âme qui prête des chants mélodieux ou sublimes aux diverses formes organiques, cette étincelle qui vivifie le bois et l'argile — développe dans l'âme d'immenses désirs irréalisables, des aspirations généreuses, mais vaines, vers un but à peine entrevu, un vague besoin d'irrésistible tendresse... »

L'amour unifie le premier les élans confus. Le but flottant se précise. Tandis qu'il repose, songeur, sous les grands pins de l'Ida, Pâris voit se composer devant lui, dans la vapeur douce du matin, la Forme divine qui accomplira ses vœux. Le berger de l'Hybla reconnaît dans la Sicilienne au doux rire, aux longs yeux, qui s'en vient par les blés dans le rose brouillard, l'incarnation de ses désirs. La femme est le premier idéal.

Première manifestation d'un sentiment inné de la nature, première expansion d'une vitalité somptueuse, l'amour oriental éclôt spontanément, joyeusement, sous le baiser du soleil :

> .....qui sait, ô lumière, ô beauté,
> Si vous ne tombez pas du même astre enchanté
> Par qui tout s'aime et s'illumine ?

Il est à la fois débordant et chaste. Chaste, parce que spontanément éclos, parce que libre, impétueux : une force naturelle. Il a la beauté vierge du milieu où il fleurit. Ne confondons pas sa chasteté avec l'accord réfléchi de l'instinct individuel et de la civilisation ambiante. C'est la naïveté des premiers hommes avant la faute.

Telle avait été l'amour chez l'homme primitif :

L'éclair qui fait aimer et qui nous illumine
Le brûlait sans faiblir un siècle comme un jour ;
Et la foi confiante et la candeur divine
Veillaient au sanctuaire où rayonnait l'amour.

Telle avait été aussi la première passion du poète. Rien d'aussi doux et d'aussi frais que la jeune beauté qu'il avait vue, un jour de sa jeunesse, descendre, dans son beau manchy, de la colline natale, vision éphémère de jeunesse et de grâce, dans la gloire d'un matin tropical. La grâce riante dont le Léopardi français a entouré l'Ève antique est sans doute aussi un souvenir de sa Nérina à lui : de celle qui n'avait parfumé qu'un jour l'ombre calme de ses bois et qui dormait là-bas, dans le sable des grèves, sous les chiendents, au bruit des flots.

L'ardeur la plus passionnée dans l'âme la plus pure, voilà l'amour dont il a illuminé son Orient.

Cette conception n'avait rien de paradoxal à ses yeux. Adolescent, quand le premier rêve faisait vibrer son cœur et son âme vierge, il avait connu, avec les désirs vagues et les timidités délicieuses, les transports les plus brûlants. Il a dit dans une confidence précieuse : « La solitude d'une jeunesse privée de sympathies intellectuelles, l'immensité et la plainte incessante de la mer, le calme splendide de mes nuits, les rêves d'un cœur gonflé de tendresses, forcément silencieuses, ont fait croire longtemps que j'étais indifférent, même aux émotions que tous ont plus ou moins ressenties, quand, au contraire, j'étouffais du besoin de me répandre en larmes passionnées. »

Il a épanché dans ses figures orientales sa sensibilité débordante. Çanta et Çunacepa, couple ardent et pur, se dressant dans un décor enchanté, qui rappelle à tout instant l'île du poète, ne résument pas seulement l'Inde amoureuse. Vous pouvez retrouver, chez beaucoup de ses pasteurs grecs, le même éclat doux et viril de la passion que chez Çunacepa ; ses vierges helléniques ont la tendresse voluptueuse de Çanta.

Il faut voir dans *Hylas* le regret de l'ancien amour dévorant et indomptable, strophe du chant immense de la nature. Hylas n'a pas plus tôt vu Monis et Nichéa, dont les douces voix l'ont attiré au fond de la fontaine, qu'il a oublié toute chose :

Adieu le toit natal et la verte prairie,
Où, paissant les grands bœufs, jeune et déjà pasteur,
Pieux, il suspendait la couronne fleurie
A l'autel des dieux protecteurs !

Adieu la mère en pleurs dont l'œil le suit sur l'onde,
Et de qui le Destin à son sort est lié,
Et le grand Héraklès et Kolchos et le monde !
Il aime et tout est oublié [1].

L'amant de Klytie n'est pas moins puissamment dominé par la passion qui le conduit au tombeau :

J'oublie en la voyant la Patrie et les Dieux !

Faut-il rappeler Glaucé lascive et provoquante et l'exquise Thestylis dont la pudeur farouche se détend et s'efface à la tombée de la nuit, lorsque, tout étant calme autour d'elle, assise sur le bord de la fontaine, sur la pente du mont, l'immense horizon devant les yeux, elle laisse échapper la plainte harmonieuse de son cœur blessé et appelle le jeune immortel, l'amant inconnu ? Faut-il rappeler la franche sensualité des adorateurs de Thioné et de Péristéris ?

Je n'ai jamais bien compris le jugement qu'on a porté généralement sur l'Hellas de Leconte de Lisle. D'après M. Ricard, Leconte de Lisle, « barbare ébloui, chaste et chagrin », « âme orgueilleuse et triste », n'a pas compris cette joyeuse antiquité, « à travers laquelle il se promenait un peu comme un visi-

1. Je ne crois pas qu'on puisse adhérer à la conjecture de M. Vianey *ouvr. cit.*, p. 328 : « A travers cette histoire on en peut lire, si l'on veut, une autre : celle de l'attrait irrésistible des eaux et des bois, celle de l'homme s'absorbant, s'ensevelissant dans la nature, jusqu'à oublier tout le reste. »

teur dans un musée » ; il aurait connu la Grèce « en puritain [1] ». On lit dans le remarquable ouvrage de M. Leblond : « La vertu essentielle de l'Hellas que créa Leconte de Lisle, c'est la chasteté [2]. » Suivant Jean Dornis, Leconte de Lisle, « qui sentait les beautés, les profusions, les troubles de la nature tropicale comme un prolongement de sa sensibilité personnelle, aima et honora surtout dans la Grèce, la divinité supérieure qui l'arrachait aux songes du Nirvana, à ce qui risquait de demeurer pure volupté dans sa compréhension de la création » ; il aurait aimé l'Inde par un élan de passion instinctive et irréfléchie, tandis que son culte de la Grèce aurait été plutôt chez lui un acte de qualité intellectuelle [3].

L'hellénisme de Leconte de Lisle est, à notre sens, un phénomène plus complexe, où il faut distinguer plusieurs phases. Nous allons bientôt voir qu'en possession d'une culture assez étendue et comme guidé par les qualités de sa propre nature et par les événements de sa vie, notre poète n'en est pas demeuré au paganisme superficiel dont s'accommodent volontiers, dans leur vision de la Grèce, tant d'esprits frivoles et ignorants ; qu'il n'a pas fait païen synonyme d'épicurien, ni beauté synonyme de volupté. Commençons, maintenant, par reconnaître qu'il n'a pas méconnu, dans sa conception de l'âme grecque, l'ardeur, la volupté, la passion ; qu'il a constaté chez les jeunes enfants de son Hellas, sous un ciel aussi étincelant, sur une terre aussi chaude et enivrante, la même force et la même joie de vivre que dans le cœur de Çanta et de Çunacepa aux bords du Gange.

Il y a plus. Il ne s'est pas contenté d'embrasser la Grèce dans une vision générale d'Orient érotique. Il a fait sienne aussi l'idée courante de joyeuse antiquité qu'a vulgarisée le

1. Cité par Jean Dornis, *Essai sur Leconte de Lisle*, Paris, 1909, p. 97-98.

2. Marius-Ary Leblond, *Leconte de Lisle d'après des documents nouveaux*, Paris, 1906, p. 288.

3. Jean Dornis, *ouvr. cit.*, p. 97.

bon Horace. Comparez ses *Études latines* qui sont presque toutes des traductions de poèmes horatiens, à leurs sources. Vous constaterez facilement un procédé curieux, une sorte de *féminisation*. Tous les titres masculins disparaissent et le traducteur remplace les Quinctius Hirpinus et les Telephus par des Lydie et des Glycère. Chaque poème se réduit à un portrait de femme et à l'éternelle leçon d'Horace que Saturne emporte nos jours et qu'il faut jouir et boire quand il en est encore temps. Allusions politiques, détails curieux inspirés du milieu romain, tout est supprimé. En lisant *Lycimnie* on ne se doute plus guère qu'il ne s'agit pas d'une maîtresse du poète, mais de la maîtresse de son protecteur. On reconnaît, par contre, aux changements qu'il apporte, que le poète s'arrête avec plaisir devant les tableaux d'amour :

> Les entretiens sont doux sous le portique ami,
> Dans les bois où Phoebé glisse ses lueurs pures,
> Il est doux d'effleurer les flottantes ceintures
> Et de baiser des mains rebelles à demi.

Le final fameux de l'ode à Taliarque est ici paraphrasé, non traduit. Portique, bois, lune, robes flottantes (la robe d'une vierge antique, si elle en a une, doit être naturellement toujours flottante), tout cela est sorti de l'imagination du traducteur. Or il est important de constater qu'il y a des *Études latines* à côté des *Odes anacréontiques*, des *Médailles antiques* et des imitations de Théocrite, qu'un auteur latin a été enclavé dans un monde tout à fait hellénique. Leconte de Lisle a, évidemment, relevé ce qui, à son sens, était héllénique dans les poèmes d'Horace. Et à travers sa manière le gréciser on aperçoit son *idée* de la Grèce : riante, jeune, enjouée, spirituelle, désireuse de vivre et de jouir [1].

1. E. Stemplinger. *Die « Etudes latines » von Leconte de Lisle*, dans le *Philologus*, LXXI, 1912, pp. 300-306 prête, peut-être, à notre poète trop de savantes intentions : « Leconte's Versuch das Römische aus den Oden auszuscheiden und das spezifisch Griechische hervorzuheben, ist immerhin eine interessante Kunstübung. Aber mit dem blossen Gefühle mit dem der

Il est d'ailleurs tel de ses *Poèmes antiques* qui ne devrait plus laisser subsister aucun doute. Je fais allusion à son *Chant alterné*, développement précieux d'un motif qui fut familier pendant quelque temps à son imagination. Le poète a eu soin, en opposant l'une à l'autre l'âme païenne et l'âme chrétienne, d'y synthétiser lui-même, vigoureusement, sa conception de l'antiquité. Or, que fait-il dire à la créature divine qui symbolise le monde antique ?

> Sur mon front plein d'ivresse éclate un divin rire.
> Un trouble rayonnant s'épanche de mes yeux.
> Ton miel, ô volupté, sur mes lèvres respire,
> Et ta flamme a doré mon corps harmonieux.

Son sein jaillit libre et blanc hors de la tunique ; son cœur palpite de désirs amoureux ; elle danse, les pieds nus, sur les monts Phrygiens, en chantant Évohé; partout où elle passe, la beauté, fleur féconde, s'épanouit sous ses pieds.

C'est encore la Volupté qu'elle invoque dans son dernier chant :

> O coupe aux flots de miel où s'abreuvait la Terre,
> Volupté ! Monde heureux plein de chants immortels !
> Ta fille bien-aimée, errante et solitaire
> Voit l'herbe de l'oubli croître sur tes autels.

On voit que, tout en sentant plus profondément et plus complètement le charme des amours nobles et harmonieux où la force s'allie à la chasteté, Leconte de Lisle est séduit, en général, par tous spectacles d'énergie et d'enthousiasme. C'est la sève inépuisable de la nature primitive qu'il aime contempler dans son activité prodigieuse. L'amour en est la première manifestation et la plus insigne, mais il n'en est pas la seule. Une foule d'autres rêves, grâce à elle, se définissent et se concré-

Dichter die Entscheidung trifft, wird nicht viel erreicht. Aber vielleicht könnte der Lecontesche Versuch zu einer zusammenfassenden Untersuchung reizen, wie Horaz die Griechen nachgeahmt hat. »

tisent. Le poète s'arrête ébloui devant les mille figures idéales qui éclosent, floraison merveilleuse, dans le monde primitif.

Il vénère dans l'homme antique le créateur des dieux. On sait quel culte fidèle et enthousiaste il voua aux divinités des anciens. Nous le voyons souvent concentrer sur elles toute son adoration du passé et résumer l'antiquité tout entière par les figures de son Olympe. En fait, l'antiquité mourut avec ses dieux. L'homme, quand ils eurent disparu, ne sentit plus battre dans son cœur le cœur du monde et perdit le secret des formes parfaites et des symboles impérissables. Le poète se reporte par l'imagination au moment où les dieux d'Hellas, frappés et maudits par le « vil Galiléen » s'endormaient dans leur tombe et une pitié profonde l'envahit pour les vaincus, pour les morts, pour les temples abandonnés tombant en ruine. Il a placé au seuil de ses Poèmes grecs et, dans la première édition, au seuil de tous ses Poèmes antiques, la figure d'Hypatie, la vierge héroïque qui défendit contre les destructeurs les dieux foudroyés. Le poète ne l'a pas mise à cette place pour faire une déclaration de principes et symboliser en elle l'alliance de la religion et de la science — ainsi que Brunetière l'a interprétée — mais parce qu'il allait évoquer lui aussi, prêtre harmonieux, au milieu des blanches ruines, les divinités d'autrefois. C'est en ce sens que, sculptant la noble figure d'Hypatie, il sculptait sa propre figure.

Il vénère dans l'homme antique le créateur des héros, des types moraux les plus parfaits et les plus vivants. N'oublions pas que son Orient primitif est épique et que c'est sous cet aspect qu'il hanta le plus puissamment son imagination et qu'il contribua le plus à lui rendre le présent insupportable. On devine facilement ce que c'est pour Leconte de Lisle qu'un âge épique. C'est un âge où tout le peuple est poète. Certes, il admire Valmiki, le poète immortel

> Dont l'âme harmonieuse emplit l'ombre où nous sommes
> Et ne tarira plus sur la lèvre des hommes.

Certes, il admire Homère et ses deux grands continuateurs

Eschyle et Sophocle, qui « représentent la Poésie dans sa vitalité, dans sa plénitude et dans son unité harmonique » ; mais les grands poètes ne font que recueillir ce que le peuple a produit, et la foule, en les écoutant évoquer les héroïques souvenirs et raconter les grandes visions, écoute toujours parler son cœur et sa conscience. De là la fusion, la correspondance intime, l'intelligence réciproque du poète proprement dit et de la foule, c'est-à-dire l'existence d'une poésie vraiment nationale ; de là aussi la généralité puissante et l'intarissable vitalité de ses figures. Dans son amour pour la poésie épique, Leconte de Lisle n'a pas mis moins d'outrance que dans ses autres amours. La décadence de l'épopée signifie pour lui la décadence générale de la poésie. Il croira avoir prouvé que les modernes sont inférieurs aux anciens, au point de vue littéraire, lorsqu'il aura dit, ô ingénuité épique ! que la *Divine comédie*, le *Paradis perdu* et le *Faust* ne sont point des épopées [1].

Nous venons donc de voir ce que l'Hellas de Leconte de Lisle avait en commun avec le reste de son Orient : la proximité de la nature, l'adoration de la beauté humaine, la floraison des visions idéales. Mais tandis que l'Inde devenait de plus en plus pour lui la terre de la contemplation et du rêve, la Grèce brillait de plus en plus, dans son imagination, de joie, de lumière, de vie.

> Ni sanglants autels, ni rites barbares,
> Des hymnes joyeux, des rires, des fleurs !
> .....
> .....
> Ni foudre ni vent dont l'âme s'effraie.
> Dans le bleu du ciel volent les chansons.
> .....

La joie libre, éclatante, partout, sur la terre, dans les cieux :

1. *Derniers poèmes*, pp. 226-227. Leconte de Lisle ne connaissait que très superficiellement la *Divine comédie*, qu'il a imitée, d'une manière assez banale, dans sa *Vision de Snorr*.

Où sont les bienheureux, Princes de l'Harmonie,
Chers à la sainte Hellas, *toujours riants et beaux*,
Dont les yeux nous versaient la lumière bénie
Qui semble errer encor sur leurs sacrés tombeaux ?

*
* *

Il est un petit poème de Leconte de Lisle, paru, en 1845, dans le recueil phalanstérien *la Phalange* [1], qu'il n'a pas cru digne de figurer dans l'édition officielle de ses œuvres et dont on n'a reproduit jusqu'ici que de courts fragments [2] : je veux parler de sa première *Hélène*. C'est un témoignage précieux des idées du poète sur la Grèce non seulement pour les données directes qu'il nous fournit, mais aussi, et surtout, pour ce que nous laisse deviner l'oubli auquel il fut condamné. Il est utile de l'avoir sous les yeux tout entier [3].

HÉLÈNE.

O vous qui saisissez la vivante harmonie
De la forme parfaite alliée au génie,
Apôtre épris d'amour pour l'antique beauté,
Venez ! — Allons revoir l'archipel enchanté.

Le paradis païen, la contrée immortelle
Où rayonne Aphrodite au cœur de Praxitèle ;
Où les dieux helléniens, Paros immaculé
De qui le sol attique a seul été foulé,
Jaillissent, lumineux, sous la main qui les crée
Dans leur nudité chaste et leur pose sacrée.
Venez ! — Soit que pour eux nous quittions le séjour
Où nos yeux tout d'abord se sont ouverts au jour : —

1. *La Phalange*, *Revue de la Science sociale*, XIVe année, 1re série, t. II, deuxième semestre, juillet 1845.

2. Voir M.-A. LEBLOND, *ouvr. cit.*, pp. 172-173 et J. DORNIS, *ouvr. cit.*, pp. 83-84.

3. D'autant que la *Phalange* n'est pas partout facile à trouver. M. Léon Dorez a bien voulu me procurer une copie du poème en question d'après l'exemplaire de la *Phalange* possédé par la Bibliothèque Nationale.

L'île aux blondes moissons qui, de Cérès aimée,
Enclôt l'Etna fumant dans sa plaine embaumée ;
Soit la chaude Lybie, ou Crète aux cent cités,
La riante Ausonie, habile aux voluptés,
Où l'on voit Parthénope, ardente et faible reine
Sommeiller demi-nue aux bras de la syreine !
Soit que notre trirème, au cours aventureux,
Ait quitté de Milet les rivages heureux ; —
Qu'Eole soit propice au doux pèlerinage !
Que Thétys aux yeux bleus, nous guidant à la nage,
Avec ses bras d'albâtre, entr'ouvre dans les flots
Un chemin de cristal d'Ionie à Délos ;
Puis, de l'île divine aux bords sacrés d'Athènes ;
Et là, d'un bras pieux abaissons les antennes.

Comme deux étrangers, d'humbles aïeux issus,
Ami, baignons nos pieds aux eaux de l'Ilyssus,
Par un soir qui permette à l'oreille flattée
D'ouïr chanter l'abeille aux ruches d'Aristée,
Et le troupeau, docile à la voix des bouviers,
Revenir à pas lents par les bois d'oliviers.
Écoutez, écoutez ! — la vague du Pirée
Murmure doucement une plainte inspirée,
Qui roule dans nos cœurs, profond, mélodieux,
Le poème éternel des héros et des dieux ! —
Voyez ! — comme des plis d'une royale robe,
L'ombre, tombant des cieux, à demi nous dérobe
Les blocs marmoréens sous qui dort abrité
L'Olympe descendu du ciel inhabité ;
Et la ville si belle et le saint promontoire
Où Platon a dressé son sublime oratoire !
O fille de Minerve, assise aux flots chanteurs,
Qu'il est doux de rêver à tes pieds enchanteurs !
Qu'il est doux, contemplant ta merveilleuse enceinte
De s'abreuver longtemps d'une volupté sainte ;
Tandis qu'un fier rayon qu'Hélios a dardé
De l'horizon lointain par sa flamme inondé,
Du temple impérissable où le regard s'attache,
Couronne avec respect la majesté sans tache.

Inaltérable azur, ô terre ! ô doux berceau
Dont Saturne jamais n'effacera le sceau !
Radieux firmament dont la subtile haleine
Sculpte en contours divins les beaux membres d'Hélène !
Où Faust, en vieillissant, par l'amour altéré,

Vers l'idéal qui sauve ardemment attiré,
Sentira quelque jour la blanche Tyndaride
Mettre un souffle céleste en sa poitrine aride,
Puis comme un cher fantôme exhalé du tombeau,
Ne laisser en ses mains qu'un fragile flambeau!
Terre et cieux! c'est à vous que la fille du Cygne
De sa race divine a révélé le signe :
Victorieuse et nue en sa vivace ardeur
Vous avez la beauté que revêt la pudeur!
De votre sein fécond Hélène révélée
Pour un aveugle monde enfin s'est envolée
Et ce monde la voit et ne la connaît pas.
Dans l'inflexible cercle où cheminent ses pas
Il gémit sous le poids de son ombre première,
Ne sachant point qu'Hélène est la toute lumière.

Ah! brisons ce vain rêve où notre cœur blessé
D'un regret inutile, ami, s'est trop bercé,
Nous n'avons point aux flots que l'aviron argente
Poussé notre vaisseau des sables d'Agrigente;
Nous n'avons point quitté le golfe de cristal
Où Parthénope rit de son gardien fatal,
Ni le bord lybien, ni la molle Ionie.
Nous ne sommes point nés à l'époque finie
Où la mère des dieux, l'ardente antiquité
Voulut vivre et mourir de sa propre beauté!
Non, non! — sur la limite où notre âge chancelle
Oh! cherchons en avant l'Hélène universelle!
Non le marbre vivant, mais l'astre au feu si beau
Qui reluit dans nos cœurs comme un sacré flambeau
La multiple beauté, dont l'attraction lie
D'un lien d'amour le ciel à la terre embellie,
Et qui fera tout homme, au moment de l'adieu,
Plus digne de ce monde et plus digne de Dieu!
Et disons : — forme, idée! ô beauté, sois bénie!
Sublime identité d'où jaillit l'harmonie,
Sois bénie à jamais, sainte langue des cieux,
Toujours inépuisable en flots mélodieux!
Où l'astre inaperçu, l'oiseau dans la ramure
Confondent leurs concerts — où l'infini murmure!
Sois bénie à jamais, sur terre comme au ciel,
Toi par qui l'amphion du culte essentiel
Bâtira de ses chants la Thèbes éternelle;
Toi qui faisant vibrer ta corde maternelle,
Toujours une et multiple, et sept fois palpitant,

Pleine d'accords divins, verseras en chantant,
Comme en deux cœurs touchés par ta voix inspirée
Entre l'homme et la terre une amitié sacrée!

Peut-être n'est-il pas tout à fait exact de dire que Lecomte de Lisle a sacrifié ce poème. S'il a sacrifié le brouillon, la rêverie confuse, il a publié dans les *Poèmes antiques* l'œuvre d'art, claire et organique, qui s'en était dégagée : *Vénus de Milo* [1]. On saisit aisément le rapport des deux poèmes. Quoique le poète, le souvenir de l'Hélène de Goethe s'ajoutant à l'imprécision du symbole, ait vite dépassé son premier but, Hélène était sans doute dans son intention ce que sera la Vénus de Milo : un symbole de la beauté que les Grecs ont réalisée dans le marbre. On voit que le poème a été fait pour opposer à l'Hélène antique, idéal splendide, mais borné, ne dépassant pas les confins de l'art, simple « marbre vivant », l'Hélène moderne, idéal complet embrassant toutes les formes du Beau. L' « apôtre épris d'amour pour l'antique beauté », que le poète invite à s'embarquer avec lui pour le saint Archipel, était à coup sûr un sculpteur. C'est la terre des dieux marmoréens qui les convie. C'est une statue aux contours divins, c'est déjà une Vénus de Milo, que l'Hélène que *sculpte* à leurs yeux l'air radieux de la Grèce.

Terre et Cieux! c'est à vous que la fille du Cygne
De sa race divine a révélé le signe :
Victorieuse et nue en sa vivace ardeur,
Vous avez la beauté que revêt la pudeur!

C'est pour la même raison que le poète va proclamer la divinité de l'immortelle Vénus, de la déesse irrésistible, au port *victorieux*, qui marche *fière et nue* et fait palpiter l'univers, et qui n'est pas Aphrodite, ni Kythérée, ni la Muse, ni Astarté, mais la Beauté pure.

Pour faire d'*Hélène* le poème plus ordonné et plus compact qu'est *Vénus de Milo*, le poète a élagué tout ce qui n'était pas

1. *Vénus de Milo* est de 1846.

évocation ou regret de l'art ancien. La strophe célèbre, à laquelle on serait tenté de donner une signification si vaste :

> Iles, séjour des Dieux ! Hellas, mère sacrée !
> Oh ! que ne suis-je né dans le saint Archipel,
> Aux siècles glorieux où la Terre inspirée
> Voyait le ciel descendre à son premier appel !

n'est pas une variation du beau thème qu'on rencontre si souvent dans son œuvre, dans *Nox*, par exemple :

> Montez, saintes rumeurs, paroles surhumaines,
> Entretien lent et doux de la terre et du ciel !

ou dans le *Dies irae* :

> L'esprit ne descend plus sur la race choisie
> .....

ou dans la fin même de cette première *Hélène*; il s'agit toujours de l'art, du grand art grec, créateur de tous les dieux dont le sol d'Hellas est jonché.

Cette unité faisait défaut dans Hélène. L'artiste y était doublé d'un sociologue. Il voulait par son *Hélène* encourager les efforts vers l'idéal nouveau. Il ne fallait pas trop se bercer dans le vain regret de la beauté ancienne. Elle n'avait été, en définitive, qu'une partie de la beauté, la beauté artistique et la Grèce, dont la mission dans le monde avait été de la révéler, avait fini pour toujours sa carrière, une fois sa tâche accomplie. Une tâche plus glorieuse restait aux modernes : de révéler la beauté entière, celle qui est l'universelle harmonie.

Il faut ajouter ceci à ce que nous avons dit tout à l'heure sur sa vision d'une Grèce riante et joyeuse. Remarquons qu'il y eut un moment où le poète a vu un contraste entre cette Grèce et sa conception personnelle, noble et sérieuse, de la vie. Le reproche qu'il lui fait d'avoir voulu vivre et mourir de sa propre beauté laisse percer tant soit peu le mépris.

Mais déjà une conception bien diverse se formait dans son esprit et inspire même déjà quelques-uns des plus beaux vers

d'*Hélène*. En effet, est-ce qu'il n'élargissait pas et n'ennoblissait pas l'idéal grec, lorsqu'il ajoutait, après avoir déploré que l'Hélène révélée par la Grèce se fût envolée pour un monde aveugle qui la voit sans la connaître :

> Il gémit sous le poids de son ombre première
> Ne sachant point qu'Hélène est la *toute-lumière* ?

De même qu'il avait projeté dans son Orient imaginaire tous les autres aspects regrettés de sa jeunesse, il va y projeter aussi les nobles préoccupations et les rêves héroïques de ses années de lutte.

*
* *

Tout le monde sait de quels espoirs incroyables, de quel optimisme prodigieusement enfantin s'enivrèrent, vers la moitié du siècle dernier tous les esprits, même les plus clairvoyants. Ce fut une contagion, une véritable folie. On croyait la régénération de l'humanité un fait non seulement indubitable, mais imminent. L'idéaliste ardent que fut toujours Leconte de Lisle ne pouvait pas ne pas partager le fanatisme des temps. D'autant qu'il s'y ajoutait l'impétuosité combative d'une jeunesse mâle et vertueuse. C'était l'époque où il écrivait : « Que faire ? Que devenir ? Où est la nuée lumineuse ? Il faut marcher au bonheur... par le libre essor des passions virtuelles. Il faut oublier les cultes menteurs et l'aveuglement fanatique et tout le fatras mystique des soi-disant révélations particulières ! que les démons catholiques aillent grincer des dents où bon leur semblera, tandis que les génies heureux de l'Éden berceront entre leurs bras l'humanité outragée depuis longtemps, mais qui renaîtra jeune et belle au soleil de l'amour et de la liberté [1]. » Il avait rêvé tout le temps de la félicité infinie qu'aura l'homme un jour. Gagné par la ferveur révolu-

1. Voir M.-A. Leblond, *ouvr. cit.*, p. 170.

tionnaire, aux approches de 1848, il crut que la réalisation de son rêve serait le prix certain de l'action :

> Cesse ta morne plainte et songe, Humanité,
> Que les temps sont prochains où de l'iniquité,
> Dans ton cœur douloureux et dans l'univers sombre,
> Les rayons du bonheur s'en vont dissoudre l'ombre
> .....
> .....
> O roi prédestiné d'un monde harmonieux,
> Marche ! les yeux tendus vers le but radieux !
> Marche à travers la nuit et la rude tempête,
> Et le soleil demain luira sur ta conquête [1].

De quel enthousiasme confiant ne salue-t-il pas la nouvelle aurore qu'il lui semble déjà voir poindre à l'horizon !

> Des siècles de l'erreur déjà la nuit s'achève,
> Aux clartés du matin le ciel sourit encore,
> Et les premiers rayons de l'aube qui se lève
> Eclairent devant nous un nouvel âge d'or [2].

Le futur auteur de *Kaïn* reconnaît déjà que la création est mauvaise et que seuls les lâches peuvent se résigner au mal sous le prétexte qu'un dieu en est l'auteur. Un dieu qui crée le mal est méchant. Il faut corriger son œuvre, enrayer son activité pernicieuse. Pour qu'une aurore de paix rayonne un jour sur le monde, il faut que l'homme règne, lui seul possédant le fondement de la grandeur divine : la justice.

Dans *Kaïn* il chantera Hénokia

> Hénokia ! cité monstrueuse des mâles,
> Antre des violents, citadelle des forts,

et il rassemblera, par l'imagination, dans la ville mythique de l'angoisse, qu'a bâtie le premier révolté et où il dort, non vaincu, la face vers le ciel, toutes les âmes généreuses que l'iniquité divine révolte !

1. *Ibid.*, p. 160.
2. *Ibid.*, p. 186.

Maintenant c'est dans Prométhée qu'il voit son ancêtre idéal. Il reprend, avec une émotion sincère, ce magnifique lieu commun de toute littérature philanthropique et le grand insurgé réapparaît dans son poème *Niobé*, tel que Shelley l'a conçu, comme le dieu futur de l'humanité délivrée :

> L'illustre Prométhée aux yeux perçants, celui
> Pour qui seul entre tous l'avenir avait lui,
> Le Ravisseur du feu cher aux mortels sublimes,
> Qui, longtemps enchaîné sur de sauvages cimes,
> Bâtissait un grand rêve aux serres de vautour :
> Sur qui, durant la nuit, pleuraient pleines d'amour,
> Les filles d'Océan aux invisibles ailes;
> Qui sera délivré par des mains immortelles,
> Et qui fera jaillir de son sein indompté
> Le jour de la justice et de la liberté.

Tous les autres Titans aussi — c'est-à-dire tous les héros, tous les penseurs courageux — régneront avec lui

> ... les dieux humains, apaisant nos sanglots,
> Réuniront la terre à l'antique Ouranos.

Car ils ont déjà régné, ces fils de la terre et du ciel; ils sont les *génies de l'Éden* dont le poète parle ailleurs et les mortels ont vécu, guidés par eux, dans la paix, le bonheur, la sagesse.

Dépossédés par Zeus, ils ne se sont pas effacés de l'histoire hellène; ils sont devenus comme les génies tutélaires de la race :

> Leur culte au fond des cœurs survit au cours des âges.

Les esprits sublimes capables d'interroger le passé ont continué de voir briller, au centre de leur conscience, l'idéal qu'avaient révélé les Titans et d'en tirer une haute leçon de bonté et d'énergie.

Leconte de Lisle s'est plu dans Khirôn à nous présenter la vie grecque sous cet aspect titanique.

Khirôn, symbole de la conscience grecque, est l'éducateur des héros :

> ...Durant le cours des âges j'ai nourri

De sagesse et d'amour tout un peuple chéri,
Peuple d'adolescents sacrés, race immortelle.

Il est l'inspirateur des poètes : c'est après l'avoir entendu qu'Orphée, semblable à un Dieu, le front serein tourné vers l'Olympe, passe au milieu des beaux pasteurs et des vierges au doux rire et laisse tomber dans leur âme la parole inoubliable de la vertu [1].

D'un côté donc l'Hellas pastorale, coulant des jours paisibles et vertueux, réalisant l'utopie vaporeuse que le jeune poète socialiste caresse de sa foi la plus sûre [2]; d'un autre côté l'Hellas héroïque continuant la guerre des Titans contre un Olympe immoral et ridicule.

En effet, qu'est-ce que leur dit Khirôn, que voient-ils en tournant leur regard vers le passé? Ce sont les images des dieux tour à tour adorés qui jalonnent le chemin parcouru. L'histoire se présente à leurs yeux comme une émancipation graduelle de la raison, ayant pour terme la compréhension du Beau divin dans sa pureté absolue; comme une élévation et une explication continues de la personne humaine vers le type humain complet.

Les héros aussi, tout en ayant senti directement le fort enseignement de l'histoire, aiment la présence du poète, qui, par son évocation et son interprétation puissante du passé, les aide de plus en plus à prendre conscience de leur destin et à persévérer dans la lutte. Les chefs myniens qui vont conquérir la

1. Le barde de Temrhah est décrit de même :

Les hommes et les bœufs entourent à la fois
Le chariot roulant dans sa lenteur égale,
Et les mugissements se taisent et les voix
Et tous s'en vont, les yeux dardés par intervalle,
Ayant cru voir flotter comme un rayonnement
Autour de l'Etranger mystérieux et pâle.

2. Je ne sais pas pourquoi M.-A. LEBLOND, *ouvr. cit.*, p. 187, méconnaît la valeur sociale de *Khirôn*.

Toison d'or entourent le noble Orphée et le prient d'aller chercher pour eux leur vieux maître, le sage Centaure :

> Va donc, cher compagnon, harmonieux Orphée
> .....
> Va, qu'il cède à nos vœux et qu'il règne sur nous !
> Ses disciples anciens embrassent ses genoux :
> Aux luttes des héros il forma leur jeunesse,
> Et leur âge viril implore sa sagesse.

Il est naturel que, au moment d'entreprendre leur expédition audacieuse, ils se souviennent de Khirôn, le sage que les dieux olympiens ont privé de l'immortalité parce qu'il leur a préféré les dieux inconnus. N'oublions pas que les héros myniens

> Las d'un lâche repos et d'une obscure vie,
> Vont chercher la Toison *qu'un Dieu* [*leur*] *a ravie.*

Niobé, Khirôn, une foule d'allusions dispersées çà et là dans son œuvre, nous font voir assez clairement quelle a été, pour notre poète, à un certain moment de sa vie, la vertu essentielle de la Grèce, celle qui la sépare des autres terres orientales et l'élève au-dessus d'elles. C'est précisément celle que ne lui reconnaissait pas le poème paru dans la *Phalange* : le culte de l'Hélène complète.

Douée d'une pensée subtile et profonde que n'étouffe pas le débordement libre et sauvage des forces primitives ni n'éblouit la splendeur d'un anthropomorphisme riant, la Grèce seule sut atteindre, à travers la sensation inconsciente et l'intuition purement poétique, à la conscience pleine et précise de ce qu'elle était et de ce qu'elle pourrait devenir, et par là à la plus magnifique des visions : celle d'une vie se déployant libre et fière vers un but lumineux. Ayant reconnu que les Forces de l'univers et les Vertus intérieures, que les dieux, en somme, dont on sentait immédiatement la beauté et la puissance, étaient souvent des ennemis du bonheur et de la justice et ne pouvaient être, par conséquent les vrais dieux, elle conçut, au-

dessus d'eux, le dieu ou les dieux inconnus, source d'une félicité et d'une harmonie plus complètes ; elle fit ses dieux des valeurs morales les plus hautes, la paix, la bonté, l'amour, la vertu ; elle devint la terre des Titans.

*
* *

L'*Hélène* des *Poèmes antiques* a pour sujet un épisode, le plus fameux, de l'héroïque conflit. Les dépositaires de la flamme sacrée, les successeurs des Titans, ont ici contre eux un puissant adversaire : Aphrodite. Artisans d'une civilisation plus parfaite, fondée sur l'amour du Beau moral et sur l'idée du devoir, ils se heurtent au penchant le plus fort de la race, celui qui se satisfait par la beauté extérieure et qui conduit au plaisir. Comment s'était-il fait que la Grèce, ce pays ardent et voluptueux que le poète avait pu croire un instant révélateur de la seule beauté qui se perçoit par les sens, fût aussi la terre des législateurs, des penseurs et des poètes, la terre de Prométhée et de Khirôn ? La splendide civilisation péricléenne ne s'était certes pas accomplie sans contraste. La Grèce ne s'était pas sans peine arrachée à l'empire de ses premiers dieux pour embrasser la religion de sagesse et d'amour prêchée par les Titans. Une lutte s'était engagée, sans doute, entre les deux tendances que nous avons tâché de bien définir dans les pages qui précèdent.

Le poème d'*Hélène* est le récit symbolique de cette lutte.

D'une part Hélène et Pâris, l'Hellas jeune et splendide, à qui l'idéal nouveau a déjà été révélé mais sur qui pèse encore la fatalité des passions primitives. D'autre part Démodoce l'aède et les guerriers qui combattront sous les murs d'Ilios, c'est-à-dire l'Hellas mâle et vaillante, à qui sera l'avenir.

Hélène aux pieds d'argent, au corps sans égal, Hélène qu'Eros consume de sa flamme implacable, c'est bien l'Hellas voluptueuse que la nature entière convie irrésistiblement aux ivresses du plaisir. Ce n'est pas sans raison que Démodoce, en en célébrant la naissance, mêle à son chant le beau refrain :

Terre au sein verdoyant, mère antique des choses,
Toi qu'embrasse Océan de ses flots amoureux,
Agite sur ton front tes épis et tes roses!
O fils d'Hyperion, éclaire un jour heureux!

Elle est, dès sa naissance, la victime d'Aphrodite. Lorsqu'elle apparaît la première fois devant nous, Pâris n'est pas encore arrivé, elle est au milieu de ses compagnes joyeuses et entend couler des hymnes flatteurs de la bouche de l'aède. Et pourtant elle est triste. Elle sent déjà dans ses veines le feu dévorant et pâlir devant sa raison, qu'envahit le délire, les choses les plus sacrées, la famille, la patrie, la vertu. Elle parle du mari absent, des adieux dont son âme est encore pleine, de son regret de l'avoir laissé partir seul; mais on voit dans l'ardeur même avec laquelle elle s'attache à ses vertueux souvenirs quelque chose de désespéré et on s'aperçoit qu'elle commence à craindre la possibilité d'une trahison. Elle dit aux femmes qui l'entourent :

Filles de Sparte et vous, compagnes de mes jours,
De vos bras caressants entourez-moi toujours.

et l'on voit que l'idée de les quitter a déjà traversé son esprit.

La colère des dieux éclate. Pâris arrive. Hélène lutte de toutes ses forces pour échapper à son charme fatal et ne pas renier ses devoirs, mais le destin s'accomplit malgré elle. Sa parole et son geste gardent pendant quelque temps leur majesté auguste et calme; son cœur trouve d'abord des élans de révolte et de menace; mais bientôt on le voit fléchir sous l'effort, mêler aux pleurs des supplications désespérées et de brûlantes invectives :

O Zeus, ô mon époux, ô ma fille, ô vertu,
Sans relâche parlez à mon cœur abattu :
Calmez ce feu secret qui sans cesse m'irrite!
Je hais ce Phrygien, ce prêtre d'Aphrodite,
Cet hôte au cœur perfide, aux discours odieux...
Je le hais! mais qu'il parte, et pour jamais... Grands Dieux!
Je l'aime! C'est en vain que ma bouche le nie!
Je l'aime et me complais dans mon ignominie!

Les compagnes de l'aède contemplent avec pitié et avec terreur ce spectacle tragique. Ils savent qu'Hélène n'est pas coupable, que des dieux plus forts s'acharnent sur elle. Ils partagent, respectueusement, ses douleurs et ses plaintes.

Pâris n'est qu'un double, le double indispensable d'Hélène. Aphrodite lui est apparue aux cimes de l'Ida, dans l'air éblouissant et embaumé du matin ; c'est-à-dire la beauté superbe de la nature, la vie tumultueuse qui frémit et bondit dans l'univers ont allumé aussi dans son cœur la flamme qui fait tout oublier, qui fait abandonner les parents, la patrie, et fouler aux pieds les plus saintes vertus. Il est lui aussi une victime d'Aphrodite. C'est elle qui tourne vers Sparte la proue de sa trirème. C'est elle qu'il accuse lorsque touché du désespoir d'Hélène il lui promet de partir :

> Noble Hélène, reviens à la vie ! et plains-moi.
> J'ai causé ta colère et ton cruel effroi,
> Et, troublant de ces lieux la paix chaste et sereine,
> Offensé ton cœur fier et mérité ta haine.
> Mais la seule Aphrodite a dirigé mes pas ;
> Plains-moi, fille de Zeus, et ne me punis pas.
> . . . . . .
> . . . . . .
> Rebelle aux Immortels, je pars et t'obéis.
> . . . . . .

Le couple fatal de Leconte de Lisle exprime une seule idée : la Grèce jeune. Belle, adorant la beauté et foncièrement généreuse, elle est en même temps soumise à la violence irraisonnée des instincts.

N'ajoutons pas une importance spéciale au fait que Pâris est un Phrygien. L'enlèvement d'Hélène et la guerre qui s'ensuivit, ne symbolisent point, à notre avis, dans le poème lislien, « la lutte de deux civilisations qui se sont disputé l'âme du monde », la lutte de l'Asie et de la Grèce. Ilios représente ce que la Grèce eût été si le courant hédoniste eût remporté la victoire. A part le résultat divers, ce qui se passe sous les remparts de Troie s'est d'abord passé dans le cœur d'Hélène. Le

destin sous lequel celle-ci se débat, ne peut pas être ramené, ainsi qu'on a tâché de le faire, à l'influence du climat asiatique s'exerçant indirectement par les idées et les croyances qu'il a suscitées. « Sur le sol amollissant de l'Asie, écrit M. Vianey, avaient foisonné les fables voluptueuses qui divinisaient la passion et autorisaient l'adultère par l'exemple des immortels. Ces fables, les Hellènes les avaient apportées d'Asie avec eux en venant coloniser la Grèce. La femme de Ménélas a été élevée dans ces fables ; on lui en nourrit encore l'esprit : ainsi, au moment même où son poète et ses compagnes essaient, pour la retenir dans le devoir, de calmer ses nerfs par la musique, ils n'ont à lui chanter que des fables de ce genre ; comment résisterait-elle à tous ces conseils de volupté? Mais déjà sur le sol plus froid de l'Hellas des légendes nouvelles ont été conçues, un nouvel idéal s'est formé, et l'enlèvement d'Hélène a beau marquer pour un instant le triomphe des idées asiatiques, ce sont les idées grecques qui définitivement triompheront et illumineront le monde [1]. » Cette interprétation ne nous semble pas correspondre à la vraie pensée du poète. Les fables voluptueuses, auxquelles fait allusion le critique, sont indubitablement et uniquement dans le poème qui nous occupe, des fables grecques. La première, qui a pour but de célébrer l'origine divine d'Hélène, raconte les amours de Léda et du Cygne et le tableau qu'elle présente à notre imagination, a, au milieu, l'Eurotas, baisant de ses eaux frémissantes les corps nus des vierges spartiates et, au fond, les monts d'Hellas. La seconde raconte l'aventure tragique d'Aristée et son vrai but est uniquement de faire voir la cruauté des dieux. Ils sont tous deux indéniablement sensuels, ces deux chants avec lesquels Démodoce et le chœur des femmes tâchent d'apaiser Hélène tourmentée par l'amour; mais ce n'est pas l'Asie qui prolonge par ce moyen son action énervante; c'est

1. Vianey, *ouvr. cit.*, p. 373.

l'âme érotique de la Grèce, à nous désormais bien connue, qui le manifeste [1].

Le sage Démodoce qui reconnaît la toute-puissance universelle d'Eros et qui exhorte les compagnes d'Hélène à respecter la tristesse d'un cœur *où les Dieux ont passé*, n'est pas simplement, comme on l'a cru [2], le prêcheur austère de la chasteté. La divinité qui symbolise le mieux sa conception est Pallas. C'est Pallas qu'Hélène invoque dès le commencement de la pièce et qu'invoquent pour elle ses compagnes :

> Aphrodite et Pallas, ô combat abhorré,
> Se disputent Hélène et son cœur déchiré.

Or Pallas est bien, il est vrai, la déesse sévère qui dédaigne Eros et qui punit le parjure ; mais elle est aussi la guerrière au casque étincelant; elle est surtout la déesse d'Athènes, le symbole de l'idéal athénien : épanouissement harmonieux de toutes les plus nobles énergies dans l'homme et dans la société.

Abandonnées par leur reine, les femmes de Sparte ne voient pas seulement dans sa fuite une action impudique.

> Gloire, vertu, patrie, Hélène a tout quitté.

Ces trois mots résument la morale dont Démodoce est le porte-voix et qu'Hélène a violée.

Ayant pour but suprême, comme nous avons dit plus haut, la paix et l'harmonie, cette morale est fondée avant tout sur les vertus familiales et sociales qui sont à la fois les plus humbles et les plus sublimes : la chasteté, le respect des vieillards, l'amour du prochain.

1. Il est d'ailleurs une preuve irréfragable que le monde hellénique de Leconte de Lisle comprenait aussi la Phrygie. Dans le *Chant alterné*, c'est la même personne qui dit :

> Ton peuple, ô blanche Hellas, me créa de ses mains

et

> Sur les monts florissants de la sainte Phrygie
> J'ai bu les vins sacrés en chantant Evohé.

2. Voir M.-A. LEBLOND, *ouvr. cit.*, p. 292 et suiv.; et J. DORNIS, *ouvr. cit.*, p. 157.

Qu'a-t-il dit aux pasteurs et aux vierges, le premier poète, Orphée ? Qu'était-ce que la « Sublime voix » dont le souvenir ineffaçable suffira pour faire descendre la paix dans leur cœur ?

> ..... Enfants, soyez heureux !
> Pasteurs adolescents, vierges chastes et belles,
> Salut ! Puissent vos cœurs être forts et fidèles !
> Bienheureux vos parents ! Honneur de leurs vieux jours,
> Entourez-les, enfants, de pieuses amours !

Cette vision calme et chaste de la famille réapparait dans Hélène. On y oppose aux transports passagers des plaisirs, que suit l'amertume, le bonheur durable de l'homme paisible et fort, de l'épouse riante et pudique. C'est le chœur des femmes surtout qui chante cette forme rudimentaire de sagesse.

Mais Démodoce oppose à ceux qui font de la joie le seul but de la vie et qui voudraient chanter à Aphrodite un hymne sans fin, un programme plus noble et plus vaste. La chasteté n'y est qu'un moyen de sérénité et d'énergie : le but c'est la lutte âpre et utile, c'est la gloire que donne au lutteur la vie fièrement et sagement employée, c'est surtout — et il était juste qu'on le remarquât de la Grèce — la dignité et la grandeur de la patrie.

Il faut bien relever cette pensée constante et émue de la patrie chez tous les personnages de la pièce que n'aveugle pas complètement Aphrodite.

Hélène que la passion va emporter loin de Sparte, s'étonne que Pâris ait pu quitter les lieux où il naquit et où ses pères sont morts. C'est elle qui s'écrie :

> Heureuse qui peut vivre et peut mourir aux lieux
> Où l'aurore première a réjoui ses yeux !

et ailleurs :

> Heureux qui sans remords et d'une âme attendrie
> Revoit les cieux connus et la douce patrie !

Lorsque les forces l'abandonnent et qu'elle se voit obligée

de renoncer à la lutte, son regret le plus cuisant est pour la ville natale, pour son fleuve, pour la chère contrée où elle a vu la lumière. Elle n'ignore pas que le déshonneur de sa faute va rejaillir sur toute l'Hellas. Elle dit en effet à Pâris pour le décider de s'éloigner :

> .....Déjà sur l'onde Aigée
> Au mâle appel d'Hellas et d'Hélène outragée
> Le courageux Atride excite ses rameurs.
> .....

Le chœur de ses compagnes ne parle pas moins tendrement de son « ciel si doux ». Il chante aussi :

> Heureux le sage assis sous le toit de ses pères,

et, lorsque la noble douleur d'Hélène dicte enfin au faible Pâris un mouvement de bonté et qu'il paraît prêt à partir, le chœur se réjouit pour la Grèce entière de la courte victoire :

> O charme du vaste Univers,
> O Terre de Pallas, l'invincible déesse,
> Exhale un hymne d'allégresse,
> Emeus l'Olympe au bruit de tes sacrés concerts!
> Hellas! ô belle Hellas, terre auguste et chérie,
> Mes yeux ont vu pâlir ta gloire, ô ma patrie!
> Mais Zeus a dissipé l'ombre vaine d'un jour
> Et de Pallas les mains paisibles
> Brisent les traits d'Eros, si longtemps invincibles :
> La sagesse a vaincu l'amour!

Démodoce s'exprime parfois comme elle :

> Jeune homme, ils sont aimés des justes Immortels
> Ceux qui vivent en paix sur les bords paternels.

Mais son patriotisme atteint à une expression héroïque dans son mâle appel aux enfants d'Hellas, appel où il faut voir, à notre avis, le vrai dénouement de la pièce :

> O fiers enfants d'Hellas, ô races courageuses,
> Emplissez et troublez de clameurs belliqueuses

La hauteur de l'Olympe et l'écho spacieux
Des plaines et des monts où dorment vos aïeux,
De l'Épire sauvage aux flots profonds d'Aigée,
Levez-vous pour venger la patrie outragée !
Saisissez, ô guerriers, d'une robuste main,
Et le glaive homicide et la pique d'airain !
Pousse des cris, puissante Argos ! Divine Athènes,
Couvre la vaste mer d'innombrables antennes...

Il est une scène importante d'*Hélène* qu'il faut rapprocher de ce que nous venons de constater, si l'on ne veut pas se méprendre sur sa valeur symbolique. M. Vianey y voit une preuve de ce qu'il avance sur le sens général du poème, c'est-à-dire qu'*Hélène* serait d'abord un poème historique symbolisant la lutte entre la Grèce et l'Asie. « Ce sens éclate — ajoute-t-il — avec une clarté parfaite dans la scène lyrique où les compagnons de Pâris ayant reproché à la Grèce la froideur de son ciel, l'aède reproche à l'Asie son génie infertile. » Il faudrait plutôt dire la scène où les compagnons de Pâris tâchent en vain d'étouffer l'amour du pays natal dans le cœur des Lacédémoniennes et de les décider à suivre Hélène. Ils épuisent naturellement tous leurs moyens de séduction :

Le souffle de Borée a refroidi vos cieux.
Oh ! combien notre Troie est plus brillante aux yeux !
Vierges ! suivez Hélène aux rives de Phrygie,
Où le jeune Iakkhos mène la sainte Orgie,
Où la grande Kibèle au front majestueux
Sur le dos de lions, fauves tueurs de bœufs,
Du Pactole aux flots d'or vénérable habitante,
Couvre plaines et monts de sa robe éclatante !

La riposte des femmes suffirait à elle seule pour nous faire saisir la vraie portée de ces vers. C'est une douce évocation du beau paysage laconien. C'est l'expression d'un attachement ingénu, spontané, invincible.

Le même sentiment se révèle chez Démodoce, mais élargi, renforcé, dirigé par la raison. Il ne se propose pas de parer l'accusation de froideur — il ne voit dans ce reproche qu'un artifice oratoire — mais d'opposer encore une fois aux prin-

cipes débilitants des voluptueux la morale magnifique des sages.

> Etrangers, c'est en vain qu'en mots harmonieux
> Vous caressez l'oreille et l'esprit curieux.
> C'est assez. Grâce aux Dieux qui font la destinée
> Au sol de notre Hellas notre âme est enchaînée,
> Et la terre immortelle où dorment nos aïeux
> Est trop douce à nos cœurs et trop belle à nos yeux.
> Les vents emporteront ta poussière inféconde
> Ilios! Mais Hellas illumine le monde.

L'amour du sol natal est pour Démodoce un des facteurs essentiels de la vraie civilisation. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il magnifie, après avoir déclaré l'amour des Hellènes pour leur patrie, l'effet qui en découle naturellement : leur grandeur immortelle.

L'origine première et le but fondamental de la pièce paraissent bien avoir été ceux que nous indiquons puisqu'il suffit d'admettre notre interprétation générale pour trouver immédiatement les sources qui ont inspiré au poète son symbole.

M. Vianey, dont les études sur les sources des poèmes lisliens sont en général si heureuses et si pénétrantes, s'est ici, nous semble-t-il, fourvoyé. Il est d'avis que le drame de Leconte de Lisle n'a pas eu d'autre source principale que l'*Enlèvement d'Hélène* de Kolouthos [1]. Or, les deux poèmes ont entre eux une seule ressemblance : ils nous font assister, l'un et l'autre, à l'enlèvement et nous introduisent dans le palais des Atrides à l'arrivée de Pâris. Mais il n'était pas difficile d'imaginer, sans une source spéciale, la première rencontre de Pâris et d'Hélène. Sans nier absolument que

1. VIANEY, *ouv. cit.*, pp. 368-372. Il faut lire l'Ἁρπαγὴ τῆς Ἑλένης dans l'édition critique de G. WEINBERGER, *Tryphiodori et Colluthi carmina*, Lipsiae, 1896 ; mais on peut aussi consulter avec profit, pour une orientation générale, l'édition d'Eug. ABEL, *Colluthi Lycopolitani carmen de raptu Helenæ*, Berlin, 1880. S'il a lu le poème de Koluthos, Leconte de Lisle l'a lu, vraisemblablement, dans le texte de LEHRS, Paris, Didot, 1840. Le succès de ce petit poème n'a pas été en France moins étonnant qu'ailleurs : voir, au nom COLUTHUS, *La France littéraire* de Quérard.

Leconte de Lisle ait connu Kolouthos, on peut affirmer avec certitude qu'il ne lui a rien emprunté.

Ce n'est pas le poème on ne peut plus mesquin et ridicule du v^e^ siècle qui a excité ou guidé sa création. L'idée de symboliser dans Hélène l'opposition des deux Grèces, la voluptueuse et la prométhéenne, lui est venue directement des deux poèmes homériques.

L'Hélène de l'*Odyssée* est le développement logique et nécessaire de celle de l'*Iliade* : tout œil un peu pénétrant saisit sans peine l'identité de leurs traits essentiels. Et pourtant, lorsqu'on a devant soi la noble hôtesse de Télémaque, si royalement sereine, si tendrement maternelle, on ne peut s'empêcher de se demander si c'est bien là encore la pleureuse de l'*Iliade* succombant sous un destin inexorable. Il n'est pas de lecteur, je crois, qui n'ait noté ce contraste. Leconte de Lisle était, pour les raisons qu'on connaît, exceptionnellement préparé à en sentir toute la force. C'est de cette impression de contraste qu'ont produite sur lui les deux figures et de la conscience de leur réelle identité, que son poème est sorti.

Le sujet d'*Hélène* est tout entier dans l'*Iliade*. Quoiqu'il se déroule dans Ilios et à l'époque de la guerre, le drame qu'on lit dans Homère est exactement le même qui a eu pour théâtre le palais de Sparte, à l'époque de l'enlèvement. L'état d'âme de l'héroïne est le même. Son cœur est de nouveau plein d'amour pour son mari et pour sa terre natale. La situation est tellement identique que, lorsque la déesse implacable réapparaît devant elle pour l'entraîner de nouveau dans les bras de l'amant, elle lui demande, dans sa plainte indignée, si on l'a destinée à quelque autre Pâris. Leconte de Lisle n'eut rien à changer au tableau exquis d'Homère, lorsqu'il fit d'Hélène une figure douloureuse, entourée de pitié et de sympathie, arrachée à ses devoirs par une fatalité impitoyable.

Il s'arrêta à rêver sur ce que la plus belle des femmes dit en pleurant au vieux roi : que mieux eût valu mourir de la mort la plus cruelle que de quitter son mari, ses frères, sa chère

enfant, ses douces compagnes. Il tâcha de préciser la vision que suggèrent ces regrets et d'imaginer le milieu tranquille où s'écoula sa vie chaste.

L'*Odyssée* pouvait seule l'y aider, le tableau de ce qu'Hélène fut, une fois rentrée dans la maison de Ménélas et restituée à ses premiers devoirs, laissant deviner ce qu'elle avait été avant que l'orage de la passion éclatât.

Leconte de Lisle utilisa l'*Odyssée*, largement. Il y trouvait un tableau complet de la civilisation vertueuse et calme qu'il personnifia en Démodoce, qui, du reste, est un personnage de l'*Odyssée*. Il trouvait un des reflets les plus brillants de cette civilisation dans la belle scène, qu'il a si magistralement adaptée à sa nouvelle conception : la cour de Sparte, où trône, bonne et hospitalière, la reine divine.

La différence générale, si facile à saisir, qui fait de l'*Odyssée* la contrepartie, bien plus que la continuation de l'*Iliade*, s'ajoutait à l'opposition spéciale des deux Hélène pour l'engager à voir dans son sujet le symbole d'un progrès décisif accompli par le peuple grec.

On a remarqué que, par moments, il semble que le poème de Leconte de Lisle prenne plus de généralité et que l'héroïne représente, non plus l'âme du monde à un moment de l'histoire de la civilisation, mais l'âme humaine de tous les temps. « Par moments, dit M. Vianey, Leconte de Lisle semble nous donner dans son personnage le portrait de l'humanité entière, et nous la représenter comme assujettie au plus intolérable des supplices : celui de se sentir en proie à des passions irrésistibles dont elle n'est point responsable et d'entendre en même temps une voix non moins impérieuse qui les condamne. Par moments, Leconte de Lisle semble déclarer que la vie est mauvaise et qu'elle nous oblige à faire ce que nous désapprouvons, notre raison nous prescrivant, sous peine d'une honte irrémédiable, d'accomplir le devoir, et nos passions nous contraignant à le violer. Telle est du moins la force des invectives d'Hélène qu'on se demande si dans le sort de son héroïne le

poète n'a pas voulu nous faire reconnaître toute destinée humaine [1]. »

Ce que nous avons dit jusqu'ici résout le problème.

Certes, l'idée des destinées planant, implacables, sur les efforts des mortels, l'idée de la souffrance humaine, est implicite dans l'histoire que le poète nous raconte, le progrès qu'accomplissent les Hellènes étant présenté par lui comme une victoire remportée sur des dieux puissants et cruels. Mais le poète ne s'est pas proposé de représenter, en général, l'éternel conflit de l'homme et du destin. Il y a plusieurs fatalités, ou, tout au moins, plusieurs incarnations différentes de la Moire invincible. Leconte de Lisle a représenté dans *Niobé* et dans *Kaïn*, l'Ananké jalouse qui pèse sur l'humanité tout entière et qui l'empêche, après l'avoir privée d'Eden, de reconquérir la liberté et le bonheur primitifs. Il a montré dans les *Erynnies* le destin qui poursuit toute une famille et ailleurs celui qui écrase l'individu. Dans *Hélène* il a représenté le destin qui domine la vie et entrave l'évolution glorieuse d'un peuple.

Il est vrai qu'Hélène se joint facilement, dans l'imagination du lecteur, à tous les autres types, dans lesquels le poète a personnifié la conscience du mal et de l'irresponsabilité humaine. On pense à Niobé et à Kaïn lorsqu'elle gémit dans l'abattement :

> Ne cesserez-vous point, Destins inexorables
> D'incliner vers le mal les mortels misérables?

et surtout lorsqu'elle hurle dans la fureur :

> ... toi, fille de Zeus, ô gardienne infidèle
> Pallas, qui m'as trahie; et vous, funestes Dieux
> Qui me livrez en proie à mon sort odieux
> Qui me poussez aux bras de l'impur adultère...
> Par le fleuve livide et l'Hadès solitaire,
> Par Niobé, Tantale, Atrée et le Festin
> Sanglant! par Perséphone et par le noir Destin,

1. VIANEY, *ouv. cit.*, p. 375.

Par les fouets acharnés de la pâle Erynnie,
O Dieux cruels, Dieux sourds! ô Dieux, je vous renie!

On se souvient de Kaïn reprochant à Jahveh le meurtre d'Abel, et de Magnus rejetant sur Dieu la faute de son impiété irréductible, lorsqu'elle répond fièrement à ses compagnes :

Ah! sans doute il est lourd le poids que mon cœur porte!
Ils sont amers les pleurs qui tombent de mes yeux!
Mais les Dieux l'ont voulu, je m'en remets aux Dieux!
Ils ont troublé ma vie... Eh bien! quoi qu'il m'en coûte
J'irai jusques au bout de ma funeste route;
Gloire, honneur et vertu, je foulerai du pié
Ce que l'homme et le ciel révèrent, sans pitié,
Sans honte! et quand viendra le terme de mon âge,
Voilà, dirai-je aux Dieux, votre exécrable ouvrage!

Parfois sa plainte retentit comme un fragment d'*Orestie* :

..... ô douleur! ô race fatidique
D'Atrée! ô noir Destin et déplorable jour!

Mais ces rapprochements sont inévitables, les aspects divers du mal humain ne pouvant pas se séparer trop rigoureusement l'un de l'autre et Hélène ne cessant pas d'être un individu déterminé malgré sa signification symbolique. La vraie fatalité qu'on voit agir dans *Hélène* n'en est pas moins, à notre avis, la fatalité ethnique, celle que font à un peuple ses plus puissants instincts.

Il faut d'ailleurs se souvenir que ce n'est pas dans la peinture d'une vie malheureuse et fatale que gît l'intérêt principal de la pièce. *Hélène* n'est point du tout un poème pessimiste. La conscience du mal n'y exclut pas l'optimisme vigoureux de Niobé et de Kaïn, la foi à un meilleur avenir, le courage de tout entreprendre pour en hâter l'avènement. Les vrais héros du poème ce sont les forts enfants d'Hellas que Démodoce appelle aux armes. Il y a parmi eux un Achille et nous savons ce que c'est que d'être élevé par Khirôn [1].

1. J. LEMAITRE, *Les contemporains, deuxième série,* Paris, 1889, p. 30, a écrit : « Il nous montre, en deux drames dont la forme imite d'assez près

*
* *

L'idéal pour lequel ils combattent n'est pas une chimère insaisissable ; c'est, pour Leconte de Lisle, une splendide réalité de l'histoire. Le dernier tableau de l'*Apollonide* fait voir quel était, suivant le poète, le prodige éclatant auquel aboutiraient les efforts : l'Athènes de Périklès.

> ..... Dans l'aurore et l'azur
> Emplissant l'horizon de sa splendeur soudaine
> Monte aux cieux élargis la Cité surhumaine,
> Et la grande Pallas, le front ceint d'un éclair
> Dresse sa lance d'or sur les monts et la mer !

Athènes, c'est l'harmonie parfaite de toutes les vertus de la race, sous les auspices de Pallas, déesse de la pensée et de l'action. Le changement de la passion aveugle en amour chaste — qui fait le sujet principal d'Hélène — est le premier pas nécessaire vers cette fusion féconde. Un progrès plus considérable sera accompli, lorsque Pallas s'adjoindra, en le disciplinant, Ion, l'Apollondide. Celui-ci n'est pas, comme on le répète communément, le génie grec [1] ; il en est la vertu principale, l'instinct de la multiple beauté. Ion à Pytho, dans la demeure de l'oracle, adorant son père Apollon, causant avec les oréades sous les feuillages des forêts, c'est la poésie au berceau, hymne intérieur à l'âme poétique du monde, bien plus que réalisation concrète en formes artistiques. Ion passant du rocher pythique à Athènes, le poète d'Apollon devenant prince athénien, c'est

les tragédies d'Eschyle, l'aventure fatale d'Hélène, amante de Pâris, et d'Oreste vengeur de son père et meurtrier de sa mère. Mais aussitôt surgissent les rebelles, chers au poète de *Kaïn* ; c'est Khirôn puni pour avoir rêvé des dieux meilleurs que ceux de l'Olympe ; c'est Niobé fidèle aux titans vaincus. » Cette opposition, à notre avis, n'a pas le droit d'exister. Les rebelles surgissent déjà dans *Hélène*.

1. Vianey, *ouvr. cit.*, p. 298 et suiv.

la poésie pénétrant, transformant, sublimant toute la vie; c'est la naissance de la vraie civilisation athénienne, où toute espèce d'activité s'enveloppe de beauté et où tout se reflète dans l'art, miroir éternel. C'est alors que Ion a la pleine révélation des Muses

A travers la nue infinie
Et la fuite sans fin du temps
Le chœur des astres éclatants
Se soumet à notre harmonie.
Tout n'est qu'un écho de nos voix :
L'oiseau qui chante dans les bois,
La mer qui gémit et qui gronde,
Le long murmure des vivants,
Et la foudre immense et les vents,
Car nous sommes l'âme du monde [1].

C'est alors que la grande Athènes devient possible. Une des Muses la lui montre au loin telle qu'elle sera dans l'avenir :

Enfant! tu vois la fleur magnifique des âges
Qui s'épanouira sur le monde enchanté,
La ville des héros, des chanteurs et des sages,
Le temple éblouissant de la sainte Beauté.
Tu donneras ton nom à ces races nouvelles;
Et dans un chant divin qui ne doit plus finir,
Apollonide Ion! nos lèvres immortelles
Diront ta jeune gloire aux siècles à venir!

1. On comprend mal, sans notre interprétation, une contradiction assez visible entre la fin du drame et les premières scènes. A la fin du drame, Ion ne connaît pas les Muses. Il leur demande lorsqu'elles se présentent à ses yeux :

Qu'êtes-vous, ô formes sublimes,
Spectres ou déesses, parlez!
Montez-vous des sombres abîmes?
Venez-vous des cieux étoilés ?

Or, il a déjà dit, tout au commencement de la pièce, son invocation au laurier sacré, invocation qui renferme toute une poétique.

O Laurier qui verdis dans les Jardins célestes,
Que l'Aube ambroisienne arrose de ses pleurs!
Laurier, désir illustre, oubli des jours funestes,
Qui d'un songe immortel sait charmer nos douleurs!
Permets que, par mes mains pieuses, ô bel Arbre,
Ton feuillage mistique effleure le parvis,

Je ne sais si l'on a remarqué combien souvent Leconte de Lisle a sculpté ses héros dans la même attitude : tous absorbés par la dernière évocation du passé. Que de fois ce mot *Salut!* cri à la fois de ravissement et d'angoisse qu'arrache au mourant la dernière vision des jours heureux! Adam meurt, les souvenirs d'Éden dans les yeux. Debout sur son lit granitique, les bras croisés sur son sein, dans la nuit, Kaïn évoque l'âge du bonheur à l'instant même où les cataractes du ciel vont s'ouvrir pour noyer toute sa race. Si Khirôn le Centaure rappelle sa vie avec tant d'émotion, c'est parce qu'il sait que la mort est proche. Nous avons déjà vu Valmiki revivant, avant de mourir, tout son poème. Sous un ciel noir, à la lueur sinistre des torches, le barde de Mona chante la première histoire de sa race et son chant n'est pas plutôt fini que Murdoch le destructeur apparaît. Un autre barde, le barde de Temrhah nous apparaît, lui aussi, dans la nuit morne, les bras croisés, les yeux caves et grands ouverts, évoquant la gloire des anciens Finns, les combats, les vertus, les fêtes de la sainte Erinn, et enfonçant ensuite l'épée dans son cœur. Le dernier des Maourys, dernier survivant d'une race de cannibales que les blancs ont détruite, redit toute l'histoire tragique de son peuple, et, son récit achevé, disparaît dans les ténèbres. Chez Mouça-Al-Kébyr le souvenir devient hallucination : l'heure de l'outrage et de la mort se transforme pour le guerrier en une heure lumineuse de triomphe. La résurrection des ans écoulés, des aventures d'autrefois, est pour Magnus aussi l'agonie de l'âme à l'approche de la mort : une fois que toute sa vie s'est étalée, vision claire et puissante, à ses yeux, le vieillard disparaît dans les flammes infernales et le donjon s'écroule. Dans les quelques instants que Komor lui accorde pour conjurer le Sauveur avant de mourir, Tiphaine s'oublie dans un beau rêve

> Afin que la blancheur vénérable du marbre
> Eblouisse les yeux ravis

C'est Leconte de Lisle, bien plus que Ion qui exprime ses idées dans ces vers.

et c'est sa jeunesse fraîche et joyeuse, c'est l'aurore divine de son premier amour, c'est l'enivrement de la faute après l'union funeste, c'est tout le passé inoubliable qui lui revient en mémoire.

L'*Apollonide* a été le rêve enchanté où le poète s'oublia à son couchant.

La nuit l'enveloppait. Son regard ne discernait plus dans le passé, autrefois si splendide, qu'un cortège lugubre de morts, de même que la nature ne lui laissait plus percevoir que ses aspects les plus sinistres. Il sentait un lourd destin peser sur les hommes, sur les animaux, sur les plantes, et entraîner tout ce monde triste au néant. Et lui, l'ancien Kaïnite, le chanteur d'Enokia, n'avait plus qu'une crainte désormais : que la mort ne fût pas complète, que la paix ne fût pas irrévocable. Il disait de mille manières son désir du silence, de l'oubli éternels.

La patrie idéale reparut devant lui. Jamais sa vision n'avait été si lumineuse, si pure, si entière. C'étaient, dans une synthèse magnifique, tous ses souvenirs, tous ses rêves. C'était l'épanouissement complet et radieux de la beauté : l'apothéose d'Hélène[1].

Luigi Foscolo Benedetto.

1. J. Lemaitre, *Impressions de théâtre, neuvième série*, Paris, 1896, p. 1, parle de l'*Apollonide* comme d'une simple adaptation de l'*Ion* d'Euripide et montre par là qu'il n'a rien compris à ce poème admirable. Voir plutôt les belles pages qu'a consacrées à l'*Apollonide* Jean Psichari, *Autour de la Grèce*, Paris, 1897, p. 161-171.

LA BIBLIOTHÈQUE
DE
CLAUDE BELLIÈVRE
(1530)

Claude Bellièvre a pu être considéré à juste titre comme un précurseur de nos modernes archéologues et épigraphistes. C'est à lui que la ville de Lyon dut l'acquisition des fameuses Tables de Claude; ses jardins du quartier du Gourguillon, à Lyon, où il avait rassemblé quantité d'inscriptions et de monuments antiques, sont demeurés longtemps célèbres, et son *Lugdunum priscum* aurait suffi à sauver son nom de l'oubli. Mais ce que ne disent pas les auteurs qui se sont occupés de lui, c'est que cet amateur passionné des vieilles choses avait formé une collection de livres vraiment importante pour l'époque. Seul, à ma connaissance, Léopold Niepce [1] parle de sa « librairie » ; encore, bien qu'il souligne le mot, est-ce tout à fait en passant; et s'il la qualifie de « belle », il semble bien que ce soit de confiance. Cependant, le catalogue de la bibliothèque de Bellièvre existe, écrit de sa main; il occupe dix à onze pages de l'un de ces gros recueils où l'érudit lyonnais se plaisait à accumuler les notes sur les sujets les plus variés [2].

1. Léopold Niepce, *Archéologie lyonnaise : les chambres de merveilles et cabinets d'antiquités de Lyon depuis la Renaissance jusqu'en 1789*, p. 57. — Je ne trouve aucune mention de la bibliothèque de Claude Bellièvre dans l'ouvrage du même auteur, *Les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon* (Lyon, 1876).

2. Bibl. Nat., ms. fr. 17526, fol. 82-87 de la plus récente numérotation.

Ce catalogue comprend 168 articles. Trois parties, au point de vue de la rédaction, sont à distinguer. Une première partie, qui couvre les feuillets 82 à 85 du manuscrit, paraît s'arrêter à notre numéro 136. Elle a été écrite, à une date indéterminée [1], toute d'une teneur et d'une même encre assez noire, d'une main d'abord assez posée, puis, dès la seconde page, très rapide. Après quoi, la diversité des encres et des plumes indique clairement que Bellièvre a eu, à plusieurs reprises, la préoccupation de tenir à jour ce premier inventaire. Ces additions successives vont du numéro 137 au numéro 165 du catalogue. Elles ne doivent pas dépasser, comme date, l'année 1530. En effet, la date 1530, qui se lit en tête du catalogue, est une addition postérieure à la rédaction de la première partie, et doit s'appliquer à la totalité de ce catalogue, jusqu'au numéro 165 inclus [2].

Enfin, un dernier et court supplément (fol. 86 v°-87 r°) date de 1555; on y trouvera mentionnés uniquement des recueils de la main de Bellièvre lui-même (n. 166 à 168).

Un certain ordre a présidé au classement de cette bibliothèque, qui, formée à l'usage d'un magistrat [3], est, pour une

Bellièvre avait intitulé ce recueil *Varia parvum*, par opposition à un autre, dénommé *Varia magnum*, qui semble perdu.

1. Mais cette date ne saurait être antérieure à 1524; c'est en cette année, en effet, que parut la première édition des Mémoires de Philippe de Commines (cf. n° 71 du catalogue).

2. Les mots : « j'avoys en l'an 1530 » sont, en effet, d'une encre beaucoup plus pâle que les mots : « Primo, in Jure canonico », qui précèdent immédiatement. Il est à noter que cette même date « 1530 » résulte d'une correction ; Bellièvre avait d'abord écrit « 1523 », mais par pure inadvertance, semble-t-il, et aucune partie du catalogue ne remonte à cette date. Outre que ces deux dates sont, dans le texte, exactement de la même encre, on a vu, dans la note précédente, que la partie la plus ancienne du catalogue ne peut être antérieure à 1524.

3. Ou, plus exactement, d'un futur magistrat. De 1522 à 1528, Bellièvre fut échevin de Lyon. C'est en 1532 qu'il fut pourvu de l'office d'avocat du roi en la sénéchaussée de Lyon et bailliage de Mâcon. Cf. *Catalogue des actes de François Ier*, t. II, n° 4380. — Pour le *curriculum vitae* de Claude Bellièvre, on pourra consulter Fleury Vindry, *Les Parlementaires français au XVIe siècle*, t. I, p. 69 (Parlement de Grenoble). Cf. *Inventaire*

bonne partie, mais non certes exclusivement, une bibliothèque juridique[1]. — En tête figurent, avec un sous-titre spécial, les livres de droit canon, au nombre de 10; vient ensuite, avec un autre sous-titre, une plus longue et plus importante série d'ouvrages sur le droit civil, textes et commentaires (n. 11 à 63). Puis, après une ligne en blanc, indiquant le commencement d'une nouvelle section, sont mentionnés, un peu pêle-mêle, les ouvrages qui, sauf quelques exceptions (le n° 107 en est une), ne rentrent dans aucune des deux catégories précédentes (n. 64 à 136). Cette dernière division n'est pas celle qui présente à nos yeux le moins d'intérêt; c'est elle qui constitue la portion non professionnelle de la bibliothèque de Bellièvre, et peut le mieux nous renseigner sur ses goûts d'humaniste. — Parmi les additions postérieures à la première rédaction, nous retrouvons, mêlés à des ouvrages de toute nature, une assez forte proportion de livres de droit.

On raconte que Barthélemy I Bellièvre, grand-père de Claude, qui, sans doute avant de devenir intendant de la maison du cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, avait été notaire, occupait un clerc de son étude uniquement « à copier les bons auteurs latins et les anciennes chroniques de notre histoire[2] ». On ne s'étonnera pas de rencontrer, dans la

sommaire des Archives départementales antérieures à 1790..., Isère, t. II (1884), pp. 11 et 59.

1. Parmi les nombreuses bibliothèques privées de la première moitié du XVIe siècle, dont le catalogue a été publié, je me bornerai à citer, comme se rapprochant plus particulièrement, par leur composition, de la bibliothèque de Claude Bellièvre, celle de Gilles Perrin, official de l'archidiacre de Josas (1528; 189 articles, divisés en deux séries; catalogue publié par M. Ernest Coyecque, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1896 [1897], pp. 777-785: tirage à part de 10 pages), et celle de Georgius Sabinus, gendre de Mélanchthon (1533; 85 articles; bibliothèque exclusivement juridique; catalogue publié par M. Fritz Schillmann, dans le *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XXVIII, novembre 1911, pp. 487-495). Notamment, les n. 12, 30, 39, 45, 138 du catalogue de Bellièvre se retrouvent dans celui de Sabinus.

2. Pernetti, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, les Lyonnois dignes de mémoire*, t. I (1757), p. 306, reproduit à peu près textuellement par

bibliothèque de son petit-fils, héritier de ses goûts et peut-être aussi d'une partie de ses livres, un certain nombre d'auteurs classiques [1]; et parmi ceux des volumes de sa collection, auxquels Claude Bellièvre semble avoir attaché le plus de prix, figuraient des exemplaires manuscrits, sur parchemin et « fort beaux », de Térence (n. 116) et de Quinte Curce (n. 115) ; l'un de ses six volumes de Cicéron était une « rhétorique... à la meyn, fort belle » (n. 117); et des Commentaires de César, il possédait, outre un exemplaire « en lettre coursive », sans doute sur papier (n. 153), une copie « à la meyn », sur parchemin (n. 146) [2].

Les ouvrages des contemporains, ou d'auteurs peu antérieurs à sa génération, trouvaient également place sur les rayons de son cabinet ; les Mémoires de Philippe de Commines, par exemple, alors dans toute leur nouveauté (n. 71), ou encore la Farce de Maistre Pathelin (n. 162) ; l' « Histoire de la défaite des Luthériens en Lorraine » (n. 142) représentait dans sa collection l'événement d'actualité.

Les auteurs italiens, et cette constatation ne saurait surprendre, sont en assez forte proportion dans la bibliothèque de Claude Bellièvre [3]; on sait les longs séjours de l'antiquaire lyonnais à Rome, à Florence et dans l'Italie du Nord ; toutefois, s'il est vraisemblable qu'il les ait rapportés d'au-delà des monts, il a pu se procurer tout aussi bien chez les grands imprimeurs-libraires de sa ville natale ses exemplaires de Pétrarque (n. 69 et 156), de Politien (n. 72), de Sannazar (n. 100), d'Antonio Fregoso (*Contenzione di Pluto ed Iro*, n. 96), de Laurent Valla (n. 68 et 98), comme aussi les « Regole grammaticali

l'auteur anonyme des *Essais sur la ville de Lyon*, dans *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, t. VIII (1828), pp. 82-83.

1. Cf. les numéros 64, 66, 67, 70, 81, 105, 109, 111 à 117, 137, 138, 146, 153.

2. Je signalerai encore, parmi les manuscrits appartenant à Bellièvre, le n. 73.

3. Il en était de même dans la bibliothèque de Gilles Perrin, dont il a été fait mention plus haut, et certainement dans beaucoup d'autres.

de la volgar lingua », de Giovanni Francesco Fortunio (n. 80), la plus ancienne grammaire italienne qui ait été imprimée.

Non moins remarquable, et non moins significative peut-être, que l'absence à peu près complète, dans la bibliothèque de notre érudit, de tout ouvrage de théologie catholique (je ne trouve à citer qu'un exemplaire des Épîtres de saint Jérôme, un peu perdu au milieu de traités de droit civil, n. 33), est la présence de quelques œuvres de deux des plus grands réformateurs de son temps ; en effet, Luther est représenté ici par son *de Votis monasticis* (n. 103), et Mélanchthon par ses *Loci communes rerum theologicarum* (n. 78), et par son *Oratio in funere Frederici, Saxonie ducis* (n. 160). Quant à Érasme, dont il eût été plutôt étonnant de ne pas rencontrer ici au moins une fois le nom, Bellièvre possédait de lui son *de Libero arbitrio*, joint à son *Caton* (n. 70), et deux exemplaires de ses *Colloquia* (n. 151 et 159), dont l'un lui avait été offert en cadeau par son compatriote Claude Rousselet.

Enfin, il est toute une série d'articles de ce catalogue qui mérite tout particulièrement de ne pas passer inaperçue ; je veux parler des nombreux recueils et répertoires écrits de sa main, que Bellièvre a relevés dans son inventaire, et dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous [1] ; il y faut joindre la mention de deux livres annotés par lui (n. 124 et 126), et surtout celle d'un précieux recueil de pièces formé, ou tout au moins copié, par son père Barthélemy (n. 158), et dont la paternité a été faussement attribuée, par tous les auteurs qui en ont parlé, à Claude lui-même.

Le catalogue publié plus loin n'est pas sans intérêt pour la biographie même de son auteur. Bellièvre nous y apprend qu'en 1555, il avait 67 ans. C'est là une donnée qui vient s'ajouter à celles, trop rares, que nous possédions déjà par ailleurs. En 1557, un monument lui fut érigé par les soins de

1. Numéros 53 à 56, 57 (?), 119, 121 à 123, 125, 127, 130 à 134, 144 (en partie), 147 et 166 à 168.

ses fils Jean et Pompone. D'après l'épitaphe gravée sur ce monument, épitaphe bien des fois imprimée et réimprimée, Claude Bellièvre a vécu 70 ans, 7 mois et 7 jours. Deux au moins de ses biographes fixent la date de sa mort au 2 octobre de cette même année 1557 [1]; ce qui, d'après le compte des années, mois et jours fourni par l'épitaphe, reporterait la date de la naissance de Claude Bellièvre non au mois de mars, comme on l'a souvent répété, mais au 25 février 1487. Cette dernière date est acceptable, mais à la condition que la note de 1555 ne soit pas postérieure au 25 mars de cette année; passé cette date, il faudrait admettre que Bellièvre se serait trompé, en se disant âgé de 67 ans, au lieu de 68, qu'il aurait eus.

S'il paraît avéré que Bellièvre a étudié le droit à l'Université de Toulouse [2], on ignorait qu'il eût poursuivi ses études, comme tant d'autres jeunes Français de son temps, en Italie; il y eut deux maîtres réputés, qui tous deux ont enseigné à Pavie, leur pays natal, Francesco ou Franceschino Corti le Jeune [3] et Paolo Pico [4]. C'est ce qui ressort clairement des

1. Breghot du Lut et Péricaud aîné, *Biographie lyonnaise, Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* (1839), p. 30, et Léopold Niepce, *Les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, p. 52 et p. 608.

2. Germain de La Faille, *Annales de la ville de Toulouse*, 2e partie (Toulouse, 1701), p. 130, et Pernetti, *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, les Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 308.

3. Mort en 1533. Voir sur lui G. Panziroli, *De claris legum interpretibus*, (Leipzig, 1721), p. 264, et Marco Mantova, *Epitome virorum illustrium qui vel scripserunt vel jurisprudentiam docuerunt in scholis*, imprimé à la suite du *De claris legum interpretibus*, de Panziroli (édition précitée), p. 458, notice 77. Mantova, ou Marco Mantuano, de son vrai nom Benavidio, avait personnellement bien connu Franceschino Corti. Voir encore Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, 2e édit., t. VI (1850), p. 486, et trad. Charles Guenoux, t. IV (1839), p. 272.

4. Sur Paolo Pico, élève du célèbre Jason Maino, voir Marco Mantova, *Opus cit.*, p. 485, notice 201. On sait peu de chose de lui, et je ne vois pas que Panziroli le mentionne. Mantova dit de lui : « floruit anno 1493 »; il faut supposer que son enseignement dura bien au delà de cette date; autrement Bellièvre, né, comme on l'a vu, en 1487, n'aurait pu être son auditeur. Lipenius, *Bibliotheca realis juridica* (Leipzig, 1736), cite plusieurs ouvrages

articles 53 à 56 de notre catalogue : *Recollecte mee... sub domino Francisco Curtio, Recollecte mee... sub domino Paulo Pico.*

Notre jeune Lyonnais n'aurait-il pas également suivi, non plus à Pavie, mais à Turin, les leçons d'un professeur qui eut aussi une certaine célébrité, Tommaso Parpaglia [1] ? L'article 57 de l'inventaire, ainsi libellé : *Recollecte sub domino Thoma Parpallia super secunda Codicis, cum nonnullis aliis,* pourrait nous porter à le croire. Il importe toutefois de remarquer que, tandis que dans les quatre articles précédents, Bellièvre emploie constamment l'expression *Recollecte mee*, il écrit ici seulement *Recollecte*, sans l'adjectif possessif *mee*. Il est donc vraisemblable qu'il faut voir dans cet article 57, plutôt que de notes prises par Bellièvre en personne, un cours qu'il aurait eu l'occasion de se procurer, ainsi que plusieurs autres, — « cum nonnullis aliis », dit-il. — Il n'est, d'ailleurs, pas douteux que Bellièvre connut Turin [2], sans qu'on puisse affirmer qu'il y ait fait un séjour prolongé.

Les 168 numéros du catalogue imprimé ci-après ne nous donnent certainement qu'une idée assez imparfaite de l'ensemble de la bibliothèque de Claude Bellièvre, telle qu'elle devait être lors de sa mort, en 1557. Nous savons par lui-même que, de 1530, date de notre catalogue, à 1555, sa collection s'était accrue d'une quantité considérable de livres et d'opuscules (« infiniti libri et libelli »), que malheureusement il n'a pas pris la peine d'énumérer et encore moins de décrire.

Les nombreuses références bibliographiques, malheureusement bien vagues pour la plupart, de son *Lugdunum priscum*,

de Paolo Pico. Voir encore Savigny, *Ibid.*, p. 492, et trad. Charles Guenoux, *Ibid.*, p. 278.

1. Sur Parpaglia, de Turin, voir Marco Mantova, *Opus cit.*, p. 492, notice 226. « Floruit anno 1510, dit cet auteur, et docuit in patria tantum. » Lipenius, *Opus cit.*, mentionne également plusieurs ouvrages de Parpaglia.

2. *Lugdunum priscum* (Lyon, 1846), p. 121.

ouvrage auquel Bellièvre travaillait encore en 1556 [1], c'est-à-dire peu de mois avant sa mort, pourraient-elles du moins suppléer à son silence sur les acquisitions faites par lui pendant les 25 dernières années de son existence ? Dans une très faible mesure, assurément, bien que ces références témoignent d'une assez ample information, puisée vraisemblablement, pour la plus grande partie, dans la bibliothèque même de l'érudit collectionneur [2]. Parmi les auteurs qui figurent dans le catalogue de 1530, il en est bien peu que nous retrouvions dans les notes du *Lugdunum priscum* [3]. Par contre, bon nombre d'autres sont cités, dans cette curieuse compilation, dont on chercherait vainement la mention dans le catalogue, ou qui n'y sont pas représentés par les mêmes ouvrages. En voici quelques-uns, — abstraction faite des classiques latins et grecs, qui formeraient à eux seuls une assez longue liste, — dont il m'a paru intéressant de relever ici les noms : Alciat (divers traités), Alessandro Alessandri, Pyrrhus d'Angleberme, Nicolas Bertrand ou Bertrandi (*De gestis Tholosanorum*), Flavio Biondo, Budé (traités non mentionnés dans le catalogue), Fabio Calvo, François de Connan, Pietro Riccio Crinito, Guillaume Du Breuil (*Style du Parlement*, édité par Charles Dumoulin), Charles Dumoulin (*Commentarii in Consuetudinem Parisiensem*), Giovanni Battista Egnazio, Érasme (*Proœmium ad divum Ambrosium*), Robert Gaguin, Pompo-

1. *Lugdunum priscum*, p. 119.

2. C'est seulement dans quelques cas, tout à fait exceptionnels, que l'on peut conclure, de sa manière de citer, que Bellièvre se sert d'exemplaires lui appartenant personnellement. Voici les citations de ce genre que j'ai notées : « Gaguinus, fol. mihi VI » (p. 72) ; « Livius, f° mihi LII » (p. 82, note) ; « Paulus Æmilius, fol. 131, mihi 38 » (p. 140) ; « Paul. Æmil., l. VI, fol. mihi 174 » (p. 141).

3. Voici les seuls noms, en dehors des classiques latins et grecs, que je rencontre à la fois dans le catalogue et dans le *Lugdunum priscum* : Annius (*Antiquitatum variarum volumina*), Budé (*de Asse*), Aymar Du Rivail, saint Jérôme (*Lettres*), Gui Pape, Ange Politien et Marc' Antonio Sabellico (*Exempla*). Il convient d'y joindre le propre recueil de Bellièvre intitulé *Varia parvum* et le *Tractatus de bellis* de son père Barthélemy.

nius Lætus (*De Romanorum magistratibus*), Christophe Milieu ou Mylæus Helveticus (*De primordiis clarissimæ urbis Lugduni commentarius*), Sébastien Münster (traduction française de l'*Organum Uranicum*?), Paradin (*De antiquo statu Burgundiæ*), Paul Émile, Niccolò Perotti, Pétrarque (*Lettres*) [1], Raphael de Volterre, Beatus Bild, dit Beatus Rhenanus, Lodovico Riccieri, dit Celio Rodigino, Claude de Seyssel (*de Valdensibus*) [2].

Enfin, je rappelerai que notre antiquaire ne faisait aucunement fi des poètes français de son temps, — de ceux du moins que Lyon avait vu naître, ou qui avaient des attaches lyonnaises, — et qu'il a reproduit, dans son *Lugdunum priscum*, pour cette unique raison, il est vrai, qu'ils étaient à la gloire de sa ville natale, 11 vers de Marot [3] et 37 vers de la *Délie* de son compatriote Maurice Scève [4].

La bibliothèque de Claude Bellièvre a dû être dispersée de bonne heure, longtemps avant ses collections d'antiquités, dont des débris importants ont subsisté à Lyon pendant plus de deux siècles [5]. Bien rares, aujourd'hui, en sont les épaves ;

1. Dans le catalogue, il n'est fait mention que de ses poésies (n. 69 et 156).

2. Ce serait une entreprise assez vaine, et dans la plupart des cas impossible, que de rechercher de quelles éditions s'est servi Bellièvre. Je noterai seulement que toutes ses citations du *De antiquo statu Burgundiae*, de Paradin, se rapportent à l'édition de Lyon, 1542, sauf une (*Lugdunum priscum*, p. 158), qui vise peut-être un manuscrit. Bellièvre paraît n'avoir fait aucun usage de l'édition de Bâle. — Une ou deux fois seulement, dans tout son livre, il indique la date des éditions dont il se sert.

3. *Lugdunum priscum*, p. 65. — Ce sont les vers 53 à 63 de l'*Épître au cardinal de Tournon* ; édition Pierre Jannet, t. I, p. 236 ; édition Georges Guiffrey, t. III, p. 549-550.

4. *Ibid.*, p. 63-64. — Ces vers sont empruntés aux dizains 26 (4 vers), 208 (4 vers), 385 (2 vers), 395 (entier), 396 (4 vers), 412 (entier) et 417 (3 vers).

5. Au témoignage du P. de Colonia, on voyait encore, en 1738, 22 inscriptions dans les anciens jardins de Bellièvre, qui appartenaient alors aux Trinitaires. Mais il n'en restait plus trace au temps de Millin. Cf. L. Niepce, *Archéologie lyonnaise ; les chambres de merveilles*, etc., p. 64.

et je ne pourrais signaler, en dehors de ses propres recueils, que trois manuscrits portant son *ex-libris* ; ce sont les manuscrits suivants de la Bibliothèque nationale :

Latin 5187. — Registre original du secrétariat de l'archevêque de Lyon Charles d'Alençon, entièrement de la main de Barthélemy II Bellièvre, père de Claude.

Latin 14195. — Recueil de pièces, manuscrites et imprimées, parmi lesquelles de précieux incunables.

Français 19087. — Corgolo de Corne, etc. (avec des notes de Claude Bellièvre au commencement et à la fin du volume) [1].

En revanche, une notable partie des papiers de Bellièvre [2], recueils plus ou moins volumineux, ou notes éparses, est parvenue jusqu'à nous. Je ne crois pas inutile de donner ici la liste de ceux dont j'ai connaissance [3].

Montpellier, Bibliothèque de la faculté de Médecine, ms. 257. — *Lugdunum priscum* (= Catalogue, n° 167).

Paris, Bibliothèque nationale :

Latin 10033. — Recueil intitulé *Regis* (= Catalogue, n° 168).

Latin 13122. — Répertoire, en partie alphabétique, principalement sur des matières de droit, commencé en 1534.

Latin 13123. — Recueil intitulé *Noctes Romanae* (= Catalogue, n° 119).

1. Il y aurait lieu d'ajouter à ces trois manuscrits, quelques pièces insérées dans divers recueils ; viennent ainsi de Bellièvre les feuillets 199-221 du ms. français 16626 (sont de sa main partie du feuillet 201 r°, tout le feuillet 201 v° et les premières lignes du feuillet 215 r°), les feuillets 471 à 525 du ms. français 16661 (son *ex libris* se lit au feuillet 511 r°), peut-être les feuillets 532 à 547 du même volume, et sans doute aussi les feuillets 422 à 435 du ms. français 16871 (je crois reconnaître sa main dans la note du feuillet 435 v°).

2. Je me propose de revenir plus en détail sur les papiers laissés par Cl. Bellièvre.

3. L'existence de deux autres grands recueils, qui paraissent aujourd'hui perdus, nous est révélée par Bellièvre lui-même ; ce sont ses *Varia magnum* et le registre qu'il désigne ainsi : « liber cui pro titulo est signum ✠ » (ms. français 17526, fol. 381 r° et 382 v°).

Latin 13124. — Recueil intitulé *Noctes Florentinae* (= Catalogue, n° 130).

Latin 13125. — Manuscrit intitulé *Libellus in materia laudemiorum* (en partie seulement de la main de Bellièvre).

Latin 13126. — Répertoire de droit et d'institutions.

Latin 13127. — Mélanges ; recueil d'inscriptions, etc. ; manuscrit de format agenda (= Catalogue, n° 125).

Latin 13128. — Recueil de matières canoniques (cf. Catalogue, n° 131).

Français 15514, fol. 372 à 410. — *Taxae beneficiorum consistorialium Franciae* (= Catalogue, n° 121).

Français 17526. — Recueil intitulé *Varia parvum* (= Catalogue, n° 166).

Français 18414. — Recueil concernant le Parlement de Grenoble.

Baluze 135, fol. 215 à 219. — *Nonnulla de patria Delphinatus.*

Lucien Auvray.

S'ensuyt l'inventayre des livres de moy Claude Bellièvre *.

Primo in Jure canonico j'avoys en l'an 1530.

1. Le Corps du droict canon, en grand volume.
2. Les Lectures de Panorme, cum Judiciario ordine seu practica, allegationibus et glosis super Cle[mentinis] ejusdem ; item et cum repertorio Cors[eti].
3. Lectura domini Innoc[entii] super Decretalibus.
4. Sextus et Clementine, en petit volume.
5. Gemynianus super Sexto.
6. Petrus de Anchar[ano] super Sexto.
7. Summa Hostiensis.
8. Jo[hannes] de Ymol[a] super Clementinis.
9-10. Repertorium Nicolai de Milis, scriptum manu, en grand volume, et ung autre, imprimé, en petit volume.

* Bellièvre avait d'abord écrit : « S'ensuyt l'inventayre de mes livres. » — En outre, sans doute à l'époque où il a révisé son catalogue, il a écrit, d'une encre plus pâle, son nom, « Cl. Bellièvre », en haut et à gauche de la page.

2. Sur les *Lecture* de Niccolò Tedeschi, archevêque de Palerme (Panormitanus), voir Schulte, *Die Geschichte der Quellen und Literatur des Canonischen Rechts*, t. II (1877), p. 313. — Pour les éditions de son *Judiciarius ordo seu practica*, cf. Hain, *Repertorium bibliographicum*, n. 12360 et suiv. — Pour les *Allegationes* et les *Glosae super Clementinis*, voir Schulte, *Ibid.* — Sur le *Repertorium* d'Antonio Corsetti *in opera Nicolai Panormitani*, voir Schulte, *Ibid.*, p. 349; pour les éditions, cf. Hain, 5771 et 5772.

3. Il s'agit sans doute des Commentaires d'Innocent IV sur les Décrétales; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 92-93.

5. Domenico da San Gimignano ; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 295, n° 2 ; Hain, 7528 et suiv.

6. Pietro da Ancarano ; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 281, n° 2.

7. Enrico de' Bartolomei, Henri de Suse, évêque d'Ostie ; *Summa super titulis Decretalium* ; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 125, n° 2. — Cl. Bellièvre a inséré une note sur lui dans ses *Noctes Romanae* (ms. lat. 13123, fol. 214 r°).

8. Giovanni da Imola; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 298, n° 3.

9-10. Sans doute le « Nicolaus Milius, auditor rotae », mentionné, d'après Diplovatazio, par Schulte, t. II, p. 299, note *, et qui ne fait peut-être qu'un même personnage avec le canoniste Giovanni Milis, de Vérone, dont le *Repertorium iuris* est bien connu ; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 299-300.

In Jure civili.

11. Le Corps du droict civil.
12. Lecture Bartholi, cum consiliis, tractatibus, questionibus et repertorio.
13. Speculum, en troys volumes.
14. Bal[dus] super toto Codice.
15. Salic[etus] super toto C[odice].
16. Septem libri Consiliorum Alix[andri], en troys volumes.
17. Consilia Baldi.
18. Consilia Pauli de Castro.
19. Consilia Ludovici Romani.
20. Repertorium Bertachini.
21. Ung livre couvert de peaul tanée, intitulé : Disputationes diversorum.
22. Ung livre couvert de rosin, ubi est Repetitio rub[rice] et c[apituli] *Per vestras*, De dona[tionibus] inter virum et ux[orem], per Palacios Ruyvos; item Commentum super

13. Sans doute le *Speculum judiciale* de Guillaume Durand. L'édition de Rome, 1474, est précisément en trois volumes in-folio. Cf. Brunet, *Manuel du libraire*, t. II, col. 906.

16. Les *Consilia* d'Alessandro Tartagni, d'Imola ; cf. Hain, 15253 et suiv.

17. *Consiliorum partes V* ; cf. Hain, 2328 et suiv.

18. Cf. Hain, 4639 et suiv., et 4644.

19. Lodovico Pontano, jurisconsulte à Rome (Romanus); *Consilia et allegationes*; cf. Hain, 13274 et suiv.

20. Giovanni Bertachini ; cf. Schulte, t. II, p. 349.

21. Je ne trouve pas, dans les bibliographies que j'ai consultées, mention d'un recueil correspondant à ce titre. — Sur les *Disputationes*, voy. Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, 2e édit., t. III, p. 570 et t. VI, p. 18.

22. *A. Repetitio rubricae et capituli* Per vestras, *De donationibus inter virum et uxorem*, ouvrage, sans doute fort peu commun, de Juan Lopez de Palacios Rubios, dont le titre est donné par Nicolas Antonio, *Bibliotheca hispanica nova*, t. I (1783), p. 720 ; cf. encore Schulte, t. II, p. 338. — Le chapitre *Per vestras* [*litteras*] est le 7e du titre XX (*De donationibus inter virum et uxorem*) du livre IV des Décrétales de Grégoire IX. — *B.* Giovanni Antonio da Sangiorgo ; cf. Hain, 7590 et suiv. — *C. Sogy*, corrigé en *Socy*. Mariano Soccini, ou Socin, *Tractatus de instantia* ; cf. Hain, 14855 et 14856. — *D.* Martino Garrati, de Lodi (Martinus de Caraziis, ou Carractus, ou Caretus); il s'agit vraisemblablement ici de sa *Disputatio in materia legitimationum* ; cf. Schulte, t. II, p. 396. — *E.* Stefano Costa, *Tractatus de ludo* ; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 405, no 1.

usibus feudorum, per d[ominum] Anto[nium] de Sancto Georgio ; item Tract[atus] instantiarum, per d[ominum] Marianum Socy ; item Tract[atus] de legitimatione, per d[ominum] Mart[inum] Caretum Laudensem ; de Ludo, per Step[hanum] Costam.

23. Ung livre in quo sunt Consilia Fede[rici] de Senis, et Barba-[tia], de prestan[tia] card[inalium].

24. Angelus super Institutionibus, couvert de peaul noyre.

25-26. Jo[hannes] Fabri super Institutionibus, et Jas[on] super ti[tul]o *De actio[nibus]*, dupliquez, l'un en cartons, l'autre en aiz.

27. Hyppolitus de Marsiliis, de questionibus.

28. Angelus, de maleficiis.

29. Summa Azonis.

30. Ung volume couvert de cartons, in quo continetur : Ph[ilip-

23. Federico Petrucci, de Sienne ; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 238. — Andrea Barbazza, de Messine ; cf. Schulte, *Ibid.*, p. 310.

24. Angelus de Gambilionibus, Angelo Gambilione ou Gambilioni, d'Arezzo ; *Lectura super Institutionum libris quatuor* ; cf. Hain, 1597 et suiv.

25. Jean Faure, de Roussines (Runcinus) ; *Opus super Institutionibus* ; cf. Hain, 6840 et suiv. — Cf. le catalogue de Gilles Perrin, publié par M. E. Coyecque, n° 55.

26. Jasone ou Jason Maino, de Pesaro ; *Lectura super titulo Institutionum* « *De actionibus* » ; cf. Hain, 10963 et suiv. — Le titulus *De actionibus* est le VIe du livre IV des Institutes.

27. Hippolytus Marsilius, Ippolito Marsigli ; cf. Panzer, *Annales typographici*, t. VII, p. 335, n° 487.

28. Angelus de Gambilionibus (cf. *supra*, n° 24) ; *Tractatus in practica maleficiorum* ; cf. Schulte, t. II, p. 365.

29. Cf. Hain, 2231 et suiv., etc.

30. *A.* Filippo Decio ; *Super ti.* « *De constitu.* » *D. Philippi Decii commentaria amplissima*, Pavie, 1506 ; cf. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. XXXVI, col. 787. — *B.* La loi *Ut vim* se trouve dès le début du Digeste (Livre I, tit. 1, l. 3) ; l'ouvrage ou opuscule de Claude de Seyssel mentionné par Bellièvre est inconnu de Ch. Dufayard, *De Claudii Seissellii vita et operibus*, Paris, 1892 (index bibliographicus, pp. VII-VIII). — *C.* Autre ouvrage ou opuscule de Claude de Seyssel ? La loi *Si pascenda* se trouve dans le Digeste, liv. I, tit. 1, l. 9. Dans l'introuvable recueil intitulé *Variarum repetitionum s. comment. juris civilis VIII volumina* (Lyon, 1553, in-folio), auraient été insérées *Aliquot repetitiones* de Claude de Seyssel ; cf. Lipenius, *Bibliotheca realis juridica*, p. 514, col. 1. — *D.* Rocco Corti, de Pavie ; cf. *Catalogue général des livres imprimés de la Biblioth. nationale*, t. XXXII, col. 819-820, et Hain, 5870. — *E.* Lan-

pus] Dec[ius], de constitutio[nibus]; Cl[audius] de Seyss[el], super L[ege] *Ut vim*; Repetitio L[egis] *Si pascenda*, c[apituli] *De pact[is]*; Tract[atus] de jure pa[tronatus], per Roch[um] Curt[ium]; Tract[atus] de arbitris, per La[n]fr[ancum] de Oriano; Decem et septem tract[atus] Mart[ini] Laud[ensis].

31. Ung autre volume de traictiers, commensant : Tractatus de arbitris d[omini] La[n]fr[anci] de Oriano.
32. Ung autre volume de traictiers, commensant : Tractatus de jure pa[tronatus].
33. Epistole Hieronimi, en grand volume.
34. Jac[obus] de Sancto Georgio super feudis.
35. Singularia Romani, Francisci de Cre[ma], Mathes[i]ll[ani], Corset[i] et de Petra Sancta, en ung volume.
36. Consilia Oldr[adi], en moyen volume, couvert de parchemyn.
37. Ung petit volume : Lecture Lanc[elotti] Decii super p[rima] C[odicis].

franco da Oriano ; cf. Hain, 9888 et suiv., et Schulte, t. II, p. 392, n° 231, § 2. — *F.* Peut-être le *Tractatus de principibus, consiliariis, legatis*, etc., de Martino Garrati, de Lodi ; Hain, 4500, et Schulte, *Ibid.*, p. 396 ; cf. *supra*, n° 22, *D.*

31. Cf. *supra*, n° 30, *E.*

34. Jacopo ou Jacopino da Sangiorgo ; Hain, 7581, cite une édition de Bologne, 1499.

35. *A. Singularia in causis criminalibus*, de Lodovico Pontano (Romanus ; cf. *supra*, n° 19) ; cf. Hain, 13262 et suiv. — *B. Singularia et solemnia dicta*, de Francesco da Crema ; cf. Hain, 5818 et suiv. — *C. Singularia dicta et etiam notabilia*, de Matteo Mattesillani ; cf. Hain, 10897 et suiv. — *D. Singularia et notabilia*, d'Antonio Corsetti ; cf. Schulte, t. II, p. 348, cap. 152, § 11, 1. — *E.* Dans la liste des *Singularia juris* qu'il a dressée dans le premier volume de sa *Bibliotheca realis juridica* (Leipzig, 1736), Lipenius mentionne, p. 552 : *Petr. Gerh. de Petra Sancta singularia juris, Par. 1512.* Cf. *Ibid.*, *Supplementum* (1743), p. 377, col. 1. Des *Singularia seu notabilia ingeniosa ex utroque jure collecta*, de ce Petrus Gerardus ou Petrus de Gerardis de Petra Sancta, occupent les feuillets 236 v° à 270 v° des *Singulares tractatus clarissimorum doctorum*, recueil imprimé à Paris, en 1516, par Jacques Pouchin (in-4°), et dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire (Rés. E. 2371). — Dans ses *Noctes Romanae* (B. N., ms. lat. 13123), Bellièvre reproduit (fol. 209) des inscriptions conservées « in domo auditoris de Petrasancta ».

36. Oldrado da Ponte, de Lodi ; cf. Schulte, t. II, p. 223, § 2.

37. Lancelotto Decio ; cf. Hain, 6055.

38. Practica Petri de Ferra[riis], en petit volume.
39. Practica Petri Jac[obi], en moyen volume.
40. Exceptiones Uberti de Bonacurso.
41. Institutiones, in parvo volumine.
42. Pragmatica sanctio.
43. Dynus, de reg[ulis] ju[ris], in parvo volumine.
44. Stilus Parlamenti et requestarum.
45. Tractatus Bartholomei Cepol[le], en moyen volume, couvert de rosin.
46. Directorium juris Johannis Berberii, en petit volume.
47. Allegationes Lapi, en petit volume.

38. Giovanni Pietro Ferrari, *Practica nova judicialis*, ou *Practica aurea* ; cf. Schulte, t. II, p. 294, art. 113, § II.

39. Pierre Jacobi, d'Aurillac, *Aurea practica libellorum* ; cf. Hain, 2128, et M. A. von Bethmann-Hollweg, *Der germanisch-romanische Civilprozess*, t. VI (1874), pp. 227 et suiv.

40. Uberto Buonaccorsi ou di Buonaccorso, *Tractatus de exceptionibus*. Cet ouvrage est sans doute celui que Savigny, *Geschichte des römischen, Rechts...*, 2e édit., t. V (1850), p. 150, mentionne sous le titre : « Aureum et solenne opus quod praeludia et exceptiones appellavit », Lyon, 1522, in-4°. Panzer, *Annales typographici*, t. VII, p. 358, n° 707, et t. X, p. 182, indique une édition de ces mêmes *Praeludia et exceptiones*, Lyon, 1533, in-4°. Cf. Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*, II, IV, 2300.

42. Sur les éditions de la *Pragmatica sanctio Caroli VII*, voir Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, col. 855-856.

43. Dino de' Rossoni da Mugello ; cf. Hain, 6171 et suiv.

44. Le *Stylus curiae Parlamenti Franciae*, de Guillaume Du Breuil, sans doute l'édition de Descousu, Paris et Lyon, 1526 (cf. *Catal. général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. XLII, col. 907), et non une des éditions parues antérieurement à Lyon (cf. l'édition de M. Félix Aubert, 1909, introduction, pp. LVI et suivantes). L'édition de 1526 est la seule dont le titre : « Stillus superincliti Parlamenti ac requestarum » corresponde avec celui que Bellièvre donne en abrégé. Plus tard, dans son *Lugdunum priscum*, Bellièvre citera (pp. 34-35) le *Stilus Parlamenti Parisiensis* d'après une édition de Dumoulin, sans doute d'après la première.

45. Bartolomeo Cepolla, de Vérone ; il ne semble pas possible de préciser le ou les *Tractatus* dont il est question ici ; cf. Hain, 4855 et suiv., et *Catal. génér. des livres imprimés de la Biblioth. nationale*, t. XXV, col. 701-704.

46. Jean Barbier, d'Yssingeaux, *Viatorium seu directorium juris* ; la Bibliothèque nationale possède une édition de Lyon, 1516, in-8° (*Catal. général des livres imprimés de la Biblioth. nationale*, t. VII, col. 433).

47. Jacopo Lapo da Castiglionchio ; cf. Hain, 4578 ; on le trouve appelé aussi « Johannes Lapus » et non « Jacobus » (cf. Schulte, t. II, p. 270).

48. Parvus liber diversorum tractatuum, quorum primus est Comprehensorium feudale d[omini] Jo[hannis] Reynaudi.
49. Liber feudorum, en petit volume, en parchemyn.
50. Institutiones, en moyen volume, la couverte ouvrée.
51-52. Les Ordonnances royaulx, en moyen et en petit volume.
53. Recollecte mee super p[rim]a C[odicis], sub d[omino] Fr[ancisco] Curt[io].
54. Recollecte mee super secunda C[odicis], sub d[omino] Paulo Pico.
55. Recollecte mee super p[rim]a Digest[i] vet[eris], sub d[omino] Fr[ancisco] Curt[io].
56. Recollecte mee super secunda Digest[i] vet[eris], sub d[omino] Fr[ancisco] Curt[io].
57. Recollecte sub domino Thoma Parpallia, super secunda C[odicis], cum nonnullis aliis.
58. Casus arbitrarii, couverts de rouge, cum tractatu regularum domini Dominici de Sancto Germano.
59. Casus arbitrarii, couvertz de parchemyn.
60. Decisiones Guillelmi Horborchi, collecte ex decisionibus dominorum de rota.
61. Ung livre à la meyn, en moyen volume, in quo contine[n]tur tractatus super act[io]ne L[egis] *Acq*[*uiritur* ?] et collecte super p[rim]a Infort[iati].

48. Jean Raynaud, jurisconsulte à Avignon ; Brunet, t. IV, col. 1127, cite une édition de Lyon, 1516, in-4°.

49. Il est douteux qu'il faille voir sous ce titre un exemplaire des *Consuetudines* (ou *Libri*) *Feudorum* d'Oberto dall' Orto.

51-52. Sur les éditions, cf. Brunet, t. IV, col. 212-213.

53, 55 et 56. Étant donné l'âge de Claude Bellièvre, qui, d'après son propre témoignage, avait 67 ans en 1555, il s'agit ici non de Francesco Corti, qui enseigna à Pavie, et mourut en 1495, mais de son neveu, Francesco, dit Franceschino Corti, le Jeune, mort en 1533. Sur ce dernier, voir ci-dessus.

54. Sur Paolo Pico, voir ci-dessus.

57. Sur Tommaso Parpalia ou Parpaglia, qui professa à Turin, voir ci-dessus.

58. *Dominici de Sancto Germano* est sans doute ici pour *Dominici de Sancto Geminiano* (cf. *supra*, n° 5); toutefois, je ne rencontre, sous ce nom, ni d'ouvrage intitulé *Casus arbitrarii*, ni d'ouvrage intitulé *Tractatus regularum*, dans les bibliographies que j'ai consultées.

60. Guillaume Horborch, chanoine de Magdebourg ; cf. Hain, 6042 et suiv.

61. La loi *Acquiritur* est la dixième du titre 1 du livre XLI du Digeste.

62. Practica Petri Jacobi, à la meyn.
63. La Somme rural, en françoys.

64. Cato, Varr[o] et Columella, de re rustica.
65. Grecorum sapientium dicta.
66. Gellius.
67. Epistole Tullii familiares.
68. Valla.
69. Petrarcha vulgaris.
70. Libri rhetoricorum Ciceronis.
71. Histoyre d'Argenton.
72. Politiani miscellanee vet[eres].
73. Liber manu scriptus, in cujus principio est Garini Veronensis pro ill[ustri] marchione Leonello oratio funebris, cum pluribus aliis nota dignis.
74. Johannes Pomeranus in librum Psalmorum.
75. Marius Grapaldus, de partibus edium.
76. Libellus in epistolas Pauli.

62. Cf. *supra*, nº 39.

63. La *Somme rurale* de Jean Boutillier.

64. Cf. Brunet, t. V, col. 245-246 : *Rei rusticae scriptores.*

65. Peut-être les *Septem sapientium... dicta, consilia et praecepta* ; toutefois, Brunet, t. V, col. 298, ne cite pas d'édition antérieure à 1551-1553. Cf. encore Panzer, t. IX, p. 334, nº 1083ᵇ.

69. Petrarcha, *Le cose volgari* ; cf. Brunet, t. IV, col. 543-544.

71. Il s'agit ici, non pas d'une problématique histoire de la ville d'Argenton, dans le Berry, à laquelle Bellièvre n'avait aucune raison de s'intéresser, mais bien d'une édition de la *Chronique et hystoire* de Philippe de Commines, sieur d'Argenton ; la plus ancienne est de 1524.

73. Leonello d'Este, seigneur de Ferrare, mort en 1450. Je ne trouve aucune mention d'édition de l'opuscule manuscrit de Guarino de Vérone indiqué ici.

74. Peut-être s'agit-il de ce Jean de Poméranie, que Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 968, mentionne comme ayant été élu procureur de la nation anglaise en 1356 (cf. encore Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 665, col. a, et p. 671, où figure un Johannes de Pruscia, qui est peut-être le même personnage) ; aucun auteur de ce nom n'est indiqué dans le *Nomenclator literarius, recentioris theologicae catholicae theologos exhibens*, du Père H. Hurter.

75. Francesco Mario Grapaldi, de Parme ; cf. Brunet, t. II, col. 1710, etc.

76. Peut-être la *Paraphrasis in duas epistolas Pauli ad Corinthios*, d'Érasme (cf. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque natio-*

77. De libero arbitrio libellus per Erasmum, cum Catone per eundem Erasmum auctorem.
78. Loci communes rerum theologicarum, per Ph[ilippum] Melancto[nem].
79. Epistole Diogenis, Bruti, Hypocratis et Democriti.
80. Regole grammaticali de la volgar lingua.
81. Libri novem rhetoricorum Cice[ronis], en petit volume.
82. Petrus Martir, de nuper repertis insulis.
83. Liber rubeo coopertus, et inscriptus : Diversa.
84. Le roy Modus, de la chasse.
85. Les menuz propouz, en petit volume, couvert de rousin.
86. Correctiones LXX in Jure civili.
87. Liber inscriptus : Refugium advocatorum.
88. La nef des dames vertueuses, par Simphorien Champier.
89. Francisci Scauri de Jacobo Trivultio.
90. Innoc[entius] Calvinus, de eucrasi conservanda.
91. Sabellici exemplorum libri.

nale, t. XLVII, col. 854, n. 705 et 706). Quant aux *Paraphrases in omnes epistolas Pauli*, elles formaient un bien gros volume pour être appelées *libellus*.

77. Ces deux ouvrages sont représentés dans le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. XLVII, le premier par deux éditions, le second par un bien plus grand nombre (n. 518-519 et 832 et suiv. de l'article *Érasme*).

78. Cf. Panzer, *Annales typographici*, t. X, p. 509-510.

79. Cf. Brunet, t. II, col. 718 : *Diogenis, Bruti, Yppocratis medici epistole*, Florence, 1487 ; il est à noter que Démocrite ne figure pas dans le titre du recueil cité par Brunet.

80. Ouvrage de Giovanni Francesco Fortunio, dont la première édition parut à Ancône, en 1516 ; cf. Brunet, t. II, col. 1352.

81. *Ms.* : noni. — Peut-être faut-il lire *novi* ; il s'agirait alors de la *Rhetorica nova*, c'est-à-dire de la *Rhetorica ad Herennium*.

82. Petrus Martyr Anglerius, Pietro Martire d'Anghiera, d'Arona, *De nuper sub D. Carolo repertis insulis* ; Brunet, t. I, col. 294, cite une édition de Bâle, 1521 ; opuscule joint, dans une édition de 1532, au *De insulis nuper inventis*, de Fernand Cortès ; cf. *Catal. génér. des livres imprimés de la Biblioth. nationale*, t. III, col. 305, et t. XXXII, col. 791.

84. Cf. Brunet, t. III, col. 1785-1786.

85. Cf. Brunet, t. III, col. 1638-1639.

88. Cf. Brunet, t. I, col. 1770-1771.

90. La Bibliothèque nationale possède une édition de Pavie, 1514, in-4° ; cf. *Catal. génér. des livres imprimés de la Biblioth. nationale*, t. XXII, col. 897.

91. Marc' Antonio Sabellico, *Exemplorum libri X* ; cf. Panzer, t. XI,

92. Vocabularium gallicum, latinum et theutonicum.
93. Orpheus Quintiani.
94. Phalaridis epistole.
95. De formandis litteris majusculis, per Fr. Torniellum.
96. Pluto et Irus Antonii Fregosi.
97. Blason d'armes, non relié.
98. Valla, de donatione Constantini.
99. Cornazanus, de interpretatione certorum proverbiorum.
100. Archadia de Jacobo Sanazaro liber pastoralis.
101. Tibaldeo, in parvo volumine.
102. Horos Appollo, de litteris egiptiacis.
103. Martinus Lutherus, de votis monasticis.
104. Summa (?) Andree Guarne.
105. Polidorus, de proverbiis, cum Cornelio Nepote, de viris illustribus.

p. 97. — Cet ouvrage a été utilisé par Bellièvre dans son *Lugdunum priscum*.

92. Cf. Brunet, t. V, col. 1341, n° 10883 (Lyon, 1514).

93. Quintianus Stoa, Giovanni Francesco Conti, dit Quinziano Stoa, *Orpheos libri tres*; cf. Panzer, t. XI, p. 74.

94. Cf. Brunet, t. IV, col. 591 et suiv.

95. Cet ouvrage, peut-être manuscrit, n'est cité ni par D. E. Baring, dans sa *Clavis diplomatica*, ni par P. Namur, dans sa *Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique*.

96. *Contenzione di Pluto ed Iro*, poème moral en 41 octaves. Il en a paru une édition à Milan, en 1507.

97. Cf. Brunet, t. I, col. 966 et suiv.

98. *De Donatione Constantini imperatoris*. Brunet, t. V, col. 1057, n° 22977, cite une édition de 1520, in-4°.

99. On ne trouve pas cet ouvrage, au moins sous ce titre, à l'article Cornazzano (Antonio) du *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*.

100. *Ms. :* Archadio. — La forme latine donnée au titre par Bellièvre ne doit pas nous étonner. Ne cite-t-il pas, dans son *Lugdunum priscum*, la *Delia*, non la *Délie*, de Maurice Scève ?

101. Antonio Tibaldeo, de Ferrare ; cf. Brunet, t. V, col. 775-776.

102. Ce sont les *Hieroglyphica* d'Horapollon ; sur les éditions, dans lesquelles ce petit traité porte divers titres, cf. Brunet, t. III, col. 343-344.

103. *De Votis monasticis judicium* ; cf. Panzer, t. X, p. 480.

104. *Ms. :* Guarna. — Andrea Guarna, de Salerne. Les bibliographies consultées ne citent d'Andrea Guarna que son *Grammatices opus, seu grammaticale bellum nominis et verbi*, dont les éditions sont nombreuses.

105. Polydore Vergile, *Proverbiorum libellus*; cf. Brunet, t. V, col. 1136.

106. Apicius Celius, de re coquinaria.
107. Aymarus Rivallius, de historia Juris civilis.
108. Ung livre de phisionomye, non relié.
109. Saluste, en volgar italien.
110. Dialogus Julii secundi et beati Petri.
111. Ausonius, non relié.
112. Juvénal, de la plus petite impression.
113. Officia Ciceronis, ejusdem impress[ionis].
114. Alia Officia Cice[ronis], ejusdem impressionis.
115. Quintus Curt[ius], de gestis Alexandri, en parchemyn et à la meyn, fort beau.
116. Terentius, en parchemyn et à la meyn, fort beau.
117. La rhétorique de Cicero, à la meyn, fort belle.
118. Meditationes, à la meyn, en parchemyn, fort belles.
119. Item, ung livre escript de ma meyn, couvert de peaul tannée, inscriptus : Noctes Romane mei Claudii Bell[evrii].

106. *Ms. :* Appius Celius. — Sur les éditions, cf. Hain, 1282 et suiv., et Brunet, t. I, p. 342-343.

107. Aymar Du Rival ou Du Rivail, *Libri de historia juris civilis et pontificii* ; cf. Brunet, t. IV, col. 1318, et Fleury Vindry, *Les Parlementaires français au XVI^e siècle*, t. I, p. 106 et suivantes. — Bellièvre était en relations personnelles avec lui ; voy. *Lugdunum priscum*, p. 22.

108. Peut-être le *Liber compilationis phisionomiae*, de Pietro d'Abano, publié à Padoue, en 1474, 50 feuilles in-4°. Cf. Brunet, t. I, col. 6, et M. Pellechet, *Catal. général des incunables des bibliothèques de France*, t. I (1897), p. 4, n° 13. — Mazzuchelli, *Gli scrittori d'Italia*, t. I, parte 1, p. 9, cite une édition de même date, portant un titre en français : *La Fisionomie du Conciliator Pierre de Apono* (8°).

109. Sans doute la traduction d'Agostino Ortica della Porta, de Gênes ; cf. Fabricius, *Bibliotheca latina*, éd. Ernesti, t. I, p. 247, et Brunet, t. V, col. 91.

110. Sans doute le *Julius, dialogus viri cujuspiam eruditissimi..., quomodo Julius II, P. M., post mortem cœli fores pulsando, ab janitore illo D. Petro intromitti nequiverit* ; cf. Brunet, t. III, col. 390, art. *Ulricus ab Hutten.*

119. Aujourd'hui B. N., ms. latin 13123. — Au verso de la garde collée sur la couverture, on lit, sur le coin supérieur de gauche : *Noctes Romanę mei Claudii Bellièvre Lugdunensis.* — Au feuillet 1 r°, se lit cet autre titre : *Collecta a me supra annum ab hinc quadragesimum, inter quę levia multa, et a me parum apte notata, que colligebam et notabam tyro, laceraremque, nisi aliquid inesset, cujus lectio, si non proderit, non oberit tamen. — Idem dico de aliis meis collectis et notatis, ea mea adhuc rudi ętate.* Bellievre. — La partie la plus importante et la plus connue du volume est la dernière, intitulée : Sequuntur Urbis antiquitates quas collegi (fol. 185-254).

120. Item, ung autre livre escript à la meyn, couvert de peaul blanche, inscriptus : Dominus Benedictus Adam, auditor rote.

121. Alius liber manu mea, couvert de rousin, scriptus et inscriptus : Taxe beneficiorum consistorialium.

122. Alius libellus etiam mea manu scriptus, couvert de rouge, cum inscriptione : Supplicationes notabiles in curia apostolica.

123. Alius libellus etiam mea manu scriptus, couvert de vert, cum inscriptione : Taxe beneficiorum.

124. Regule cancellarie apostolice, couvertes de verd, cum multis per me ibi notatis.

125. Ung autre livre long et estroict, couvert de rouge, in quo continentur : Dictionarium juris, ex interpretatione jurisconsulti, menses, vetera epitaphia et alia multa.

126. Concordata, cum multis per me ibi notatis.

127. Ung autre livre, couvert de carton, escript de ma meyn, inscriptus per me : Ro[ma ??].

128. Ung vieulx formulayre de Rome, couvert de rouge, que me donna le prothonotère Lorideau.

129. Ung autre formulayre de Rome, qu'estoit à Frouard.

120. Cf. B. N., ms. latin 13123, fol. 243 v° (les *Noctes Romanae* dont il vient d'être question) : « Reperi in uno libro D. Benedicti Adam, auditoris palatii apostolici, Galli, ita sua manu scriptum... » Il s'agit d'une recette contre les maux de dents.

121. Aujourd'hui B. N., ms. français 15514, fol. 372-410, 38 feuillets (plus exactement 39), cotés de la main de Claude Bellièvre. — Les mots « couvert de rousin » sont ajoutés en interligne.

122. Les mots « in curia apostolica » ont été ajoutés après coup.

124. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. IV (1899), pp. 23-25, décrit des *Regule cancellarie* publiées, à Lyon, par Guillaume Boullé ; mais l'ouvrage est de 1531 seulement. Peut-être s'agit-il ici des *Regulae cancellariae* de Paul III (vers 1468), ou de celles de Sixte IV (1471); cf. Brunet, t. IV, col. 450, et t. V, col. 404.

125. Aujourd'hui B. N., ms. latin 13127. Ce volume a conservé la belle reliure que lui avait donnée Bellièvre ; le *Dictionarium juris* occupe les feuillets 15 à 34, les *Menses*, les feuillets 49 à 60, et les *Vetera epitaphia* (avec d'autres inscriptions), les feuillets 96 et suivants, jusqu'au feuillet 164.

126. *Concordata inter papam Leonem decimum et regem Franciscum I.* Sur les éditions, cf. Brunet, t. II, col. 214.

130. Ung autre livre de ma meyn, couvert de rouge, inscriptus : Noctes Florentine mei Claudii Bell[evrii], cum nonnullis per me notatis, dum navigarem per Adriaticum mare.

131. Ung répertoyre de droyt escript de ma meyn, couvert de peaul tannée, contenant communiter Matières ecclésiastiques et clericorum.

132. Ung autre répertoyre, court et groz, couvert de peaul tannée, escript la moytié devant de ma meyn, contenant communiter Matières civiles et prophanes.

133. Item, ung quinterne de ma meyn, inscriptus : Rationes.

134. Item, ung quinterne in quo redigo multa vetera que ex patre audio, hic alligatus, hault de quatre ou cinq doys, de papiers enfilés entre deux cartons, cum inscriptione : Diversa aut varia, où il y a plusieurs choses notables.

135. Tractatus de unio[ni]bus Petri de Perusio, en petit volume, couvert de peau tannée.

136. Unum volumen Decretorum, similiter couvert de tanné.

137. Epistole Plinii nepotis, en petit volume, couvertes de peaul tannée.

138. Suetonius Tranquillus, de vita Cesarum, couvert de rouge.

139. Decisiones rote, impriméez, en moyen volume.

140. Decisiones capelle Tholosane et Guidonis Pape, en ung volume.

130. Aujourd'hui B. N., ms. latin 13124.

131. Peut-être B. N., ms. latin 13128, recueil de matières canoniques relié en demi-parchemin ; dans ce cas, le répertoire de Bellièvre aurait perdu sa couverture de « peaul tannée ».

132. Un répertoire analogue, mais commencé seulement en 1534, forme le ms. latin 13122 de la Bibliothèque nationale.

134. Les mots « aut varia » ont été ajoutés par Bellièvre, d'une autre encre, en interligne. — Comparer les feuillets 89 à 105 et 133 à 141 du ms. français 17526, bien que par les dimensions ils ne correspondent pas à l'article 134 de notre catalogue.

135. Sans doute le *Compendium aureum de unione beneficiorum*, de Pierre de Pérouse, dont Panzer, *Annales typographici*, t. VIII, p. 19, n° 756, cite une édition de Paris, 1514, et dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire.

136. Les mots « couvert de tanné » ont été ajoutés, d'une autre encre, par Bellièvre.

139. Cf. Brunet, t. III, col. 334, *Decisiones rotae romanae* (à l'article *Horborch*).

140. *A*. Cf. Brunet, t. II, col. 556. — *B*. Cf. Brunet. t. II, col. 1811 et 1812.

141. Compendium de asse, lingua vernacula, per Budeum, couvert de tanné.
142. L'histoyre de la deffaicte des Luthériens en Lorreyne, couverte de rouzin.
143. Le Prothocolle de chancellerye, ensemble le guidon des segretères et vestige des finances.
144. Ung livret couvert de tanné, où sont les Ordonnances royaulx plus nécessaires, avec du papier en blanc pour y rédiger choses notables, pour porter en ma manche et me servir de mémoyre.
145. Les Felinz complectz, avec leur table, en deulx gros volumes couvertz de verd.
146. Les Commentayres de César, à la meyn, en parchemyn.
147. Ung livre longuet et estroit, escript de ma meyn, contenant Répertoyre in jure cujusdam Antonii.
148. Ung livre intitulé : le Grand Coustumier de France.
149. Le Prothocolle des notères et segretères.
150. Masueri.

141. C'est le *Summaire ou epitome du livre de Asse fait, par le commandement du roy, par maistre Guillaume Budé*, dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs éditions ; cf. *Catal. genér. des livres imprimés de la Biblioth. nationale*, t. XX, col. 1247-1249. — Bellièvre l'a utilisé dans son *Lugdunum priscum*.

142. Les mots « en Lorreyne » ont été ajoutés, en interligne, d'une autre encre. — Malgré la différence des titres, il me paraît très vraisemblable qu'il s'agit ici de l'*Histoire et Recueil de la... victoire obtenue contre les... Luthériens... du pays Daulsays* [c'est-à-dire, d'Alsace], [en 1525], *par Anthoine... duc de Lorraine* (par Nicole Vokyr ou Volcyre de Serouville), s. l. n. d. (Paris, 1526), in-folio, opuscule dont la Bibliothèque nationale possède deux exemplaires.

143. *Le Grand Stille et prothocolle de la chancellerie de France..., avec le guidon des secrétaires, vestiges et instruction des finances* ; cf. Brunet, t. V, col. 539.

145. Les *Lecturae* ou *Commentaria*, de Felino Maria Sandeo ou Sandei, de Felina ; sur les éditions, cf. Hain, t. IV, n. 14280 et suiv.; les « deux gros volumes » de la bibliothèque de Bellièvre pourraient bien être ceux de l'édition de Lyon, 1505 et 1506, indiqués par Panzer, t. VII, p. 282, n° 58, et p. 285, n° 76.

147. Bellièvre avait d'abord écrit : « à la meyn ».

148. De Jacques d'Ableiges. — Sur les plus anciennes éditions, cf. Brunet, t. II, col. 345-346.

150. La *Practica forensis*, de Jean Masuer ou Masuyer, de Riom ; cf. Paul Viollet, *Précis de l'histoire du droit français* (1886), p. 165-166.

151. Colloquia Erasmi.
152. Pauli Eginete precepta salubria, Guillelmo Copo interprete.
153. Commentarii Cesaris, en lettre coursive, reliez de tanné.
154. Guillelmi Benedicti super c[apitulo] *Raynutius* De testa[mentis].
155. Epistole Guillelmi Budei.
156. Soneti et capitoli del Petrarcha, en petit volume.
157. Stile et manière de procéder et poursuyvre plusieurs matières en Parlement et aux requestes, couvert de verd.
158. Ung livre des dissensions et guerres entre le clergé de Lion et [le] peuple, extraict d'un vieulx livre par mon père, couvert de tanné doré.

151. Cf. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. XLVII, pp. 787 et suivantes.

152. Paul d'Égine, *Praecepta salubria, Guillelmo Copo, Basiliensi, interprete*; Brunet, t. I, col. 60, cite des éditions de 1510, 1512, 1527; la première est à la Bibliothèque nationale; cf. *Catal. génér. des livres imprimés de la Biblioth. nationale*, t. XXXI, col. 1047.

154. Guillaume Benoît, conseiller au Parlement de Toulouse, *Solennis ac perutilis repetitio c.* Raynutius, *Extra. de testamentis...*; cf. *Catal. génér. des livres imprimés de la Biblioth. nationale*, t. X, col. 730-741. Le chapitre *Raynutius* est le 16e du titre XXVI (*De testamentis et ultimis voluntatibus*) du livre III des Décrétales de Grégoire IX.

156. Bellièvre avait commencé par écrire : « P. » (Pétrarque), puis : « Les sonnetz et chapitres »; il s'est repris pour transcrire le titre italien.

157. Brunet, t. V, col. 538, n'indique pas de *Styles* portant un titre exactement conforme à celui-ci.

158. C'est le recueil de pièces intitulé *Tractatus de bellis et induciis que fuerunt inter canonicos Sancti Johannis Lugduni et canonicos Sancti Justi, ex una parte, et cives Lugdunenses, ex altera*, extrait par Barthélemy II Bellièvre, père de Claude, d'un manuscrit de l'abbaye d'Ainay; il a été publié par le P. Cl. Fr. Menestrier, *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, Lyon, 1696, *Preuves*, pp. 1-33. J'ignore le sort du manuscrit original de Barthélemy Bellièvre; il en subsiste, à ma connaissance, deux copies; l'une, de la seconde moitié du XVIe siècle, forme la première partie du XXIe volume du Recueil de Guichenon, conservé à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, sous le n° 97; l'autre est le manuscrit des Archives du Vatican *Miscellanea*, Arm. XV, t. 57; ce dernier exemplaire est une copie calligraphique de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, comme j'ai pu m'en rendre compte, grâce à des photographies que mon jeune confrère de l'École des chartes, M. Albert Guigue, a eu l'obligeance de me communiquer.

159. Colloquia Erasmi, et en minime volume, que me donna monseigneur de la Part-Dieu, monsieur Claude Rosselet.
160. Ung petit volume couvert de tanné ; le commancement est : Oratio dicta in funere Frederici, Saxonie ducis, Phil[ippo] Mel[anchthone] auct[ore].
161. Ung moyen volume, couvert de tanné ; le commancement est : Opera jucundissima novamente retrovata, etc., cum variis opusculis.
162. Ung autre petit livre, qui commance : Patelin, cum aliis variis et jucundis.
163. Antiquitatum liber, a Jo[hanne] Annio, couvert de tanné.
164. Tractatus de peste, domini de Ripa.
165. Tractatus doctorum.

159. Cf. *supra*, n° 151. Les bonnes relations de Claude Bellièvre avec Claude Rousselet sont attestées d'autre part. Dans les *Epigrammata* de Rousselet, se trouve une petite pièce de onze vers, adressée *Claudio Bellievrio*, et dans laquelle on lit, entre autres :

« ...omnium unus
Omnem rem studio pari procuras,
Hic ubi in Rhodanum Sagona fertur.
Nam par nemo tibi, nec (ut loquamur
Multorum venia) secundus ulli es. »

Claudii Rosseletti... *Epigrammata* (Lyon, Séb. Gryphius, 1537), pp. 107-108. Sur Claude Rousselet, voir C. Breghot du Lut, *Nouveaux Mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon* (Lyon, 1829-1831), pp. 349-363, et Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 8e série (1910), pp. 102-103.

160. Panzer, t. VII, p. 94, n° 220, cite une édition de 1525, in-8°. — Le personnage dont il s'agit ici est Frédéric III, dit le Sage, mort le 5 mai 1525.

162. Sur les éditions de *Maistre Pierre Pathelin*, voy. Brunet, t. IV, col. 431 et suivantes ; plus particulièrement, sur les éditions de Pathelin publiées depuis l'origine de l'imprimerie jusque vers 1515, voy. Émile Picot, *Maistre Pierre Pathelin hystorié, reproduction en fac-similé de l'édition imprimée vers 1500 par Marion de Malaunoy, veuve de Pierre Le Caron* (Paris, 1904), pp. 3-11 (Société des Anciens Textes français).

163. Giovanni Nanni, de Viterbe. — Sur ses *Antiquitatum variarum volumina XVII*, cf. Brunet, t. I, col. 300, et Graesse, *Trésor des livres rares*, t. I, p. 137. — Bellièvre avait d'abord écrit : « Antiquitatum volumina 17. » Il cite au moins deux fois cet ouvrage dans son *Lugdunum priscum*.

164. Cf. Brunet, t. V, col. 119 : Do. Jo. Francisci de Sancto Nazario, alias de Ripa..., *De peste libri tres* (1522). — Entre les mots « de peste » et « domini », les deux mots « de Sancto », biffés.

165. Entre les mots « Tractatus » et « doctorum », les mots « et repeti-

Et ab hoc anno 1530, alii infiniti libri et libelli, usque ad annum hunc 1555, que je me suis retiré pour me repouser, quia sexaginta septem habeo annos.

166. Volo expresse addere que ce présent volume est ainsi intitulé : VARIA.

167. Autre livre j'ay ainsi intitulé : *Lugdunum*, ubi de hujus urbis antiquitate multa ; et multa etiam alia ibi sunt, que sunt lectionis antique ; le tout escript de ma mayn.

168. Autre livre j'ay ainsi intitulé : *Regis*, ubi de compositionibus multis inter arc[hiepisco]pum, capitulum et cives Lugduni super jurisdictione Lugd[unensi], et de arrestis concernentibus materiam, et pluribus litteris super hoc domini Philippi regis.

tiones », biffés. — Sans doute le recueil intitulé *Tractatus plurimorum doctorum*, dont une édition de Lyon, 1519, in-folio, est citée par Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, 2e édit., t. VII (1851), p. 345, et à l'article *Dino*, dans le *Catal. génér. des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, t. XL, col. 844.

167. Il s'agit évidemment ici du recueil de Claude Bellièvre, bien connu sous le nom de *Lugdunum priscum*, et qui porte actuellement, dans la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, le numéro 257. Il semble bien que ce soit là le recueil de matériaux sur l'histoire de Lyon, qui, passé, après la mort de Bellièvre, entre les mains de son neveu Nicolas de Langes, lieutenant-général en la sénéchaussée de Lyon, a été communiqué par ce dernier à Guillaume Paradin, lequel l'aurait utilisé, sans nommer l'auteur, dans ses *Mémoires de l'histoire de Lyon*, parus en 1573. Cf. le P. Cl. Fr. Menestrier, *Les divers caractères des ouvrages historiques...* (Lyon, 1694), pp. 175-177, et l'Épître dédicatoire aux échevins de Lyon, imprimée par Paradin, en tête de ses *Mémoires de l'histoire de Lyon*. — Le *Lugdunum priscum* a été imprimé, en 1846, par J. B. M. (Monfalcon), dans la *Collection des Bibliophiles Lyonnais*, d'après une copie de Breghot du Lut. Sur le recueil de Bellièvre, voir notamment Otto Hirschfeld, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, 1re partie (1899), pp. 258-259.

168. B. N., ms. lat. 10033. On lirait plutôt *Reges* que *Regis*. — Voici ce que dit Claude Bellièvre de ce recueil et du précédent, aux feuillets 384 vo-385 ro de ses *Varia parvum*, manuscrit d'où est tiré le présent catalogue : « Ultra predicta..., habes duos libros alios meos, quorum alteri pro titulo est hoc nomen LVGDVNVM PRISCVM, alteri vero nomen hoc REGIS, cum suis indicibus. Tu vide ibi, si voles, quia ubique de Lugduno multa. » En tête de ce même manuscrit (fol. 11 ro), je relève la référence suivante au second de ces registres : « Composition (*sic*) inter dominum archiepiscopum et cives Lugdunenses, vide in libro meo cui pro titulo *Regis*, in fine. »

TABLE

Ableiges (Jacques d'), 148.
Adam (Benedictus), 120.
Alixander, Alessandro Tartagni, 16.
Ancarano (Pietro da), 6.
Angelus, Angelo Gambilione ou Gambilioni, 24, 28.
Anghiera (Pietro Martire d'), Petrus Martir, 82.
Annius (Johannes), Nanni (Giovanni), 163.
Antonius quidam, 147.
Apicius Caelius, 106.
Aulu-Gelle, 66.
Ausone, 111.
Aymar Du Rivail, 107.
Azon, Azzon, 29.
Balde, Baldo degli Ubaldi, 14, 17.
Barbazza (Andrea), 23.
Barbier (Jean), 46.
Bartole, Bartolo, 12.
Bartolomei (Enrico de'), ou Hostiensis, 7.
Bellièvre (Barthélemy), 158.
Bellièvre (Claude), 53, 54, 55, 56, 57 (?), 119, 121, 122, 123, 125, 127, 130, 131, 132, 133, 134, 144 (en partie), 147, 166, 167, 168. — Livres annotés par lui 124, 126.
Benedicti (Guillelmus), 154.
Benedictus Adam, 120.
Benoît (Guillaume), 154.
Berberii (Johannes), Barbier (Jean), 46.
Bertachini (Giovanni), 20.
Blason d'armes, 97.
Boutillier (Jean), 63.
Brutus, 79.
Budé (Guillaume), 141, 155.
Buonaccorsi ou di Buonaccorso (Uberto), 40.
Calvinus (Innocentius), 90.
Caretus (Martinus), Laudensis, Garrati (Martino), 22; cf. 30.
Castiglionchio (Jacopo Lapo da), 47.
Castro (Paul de), 18.
Casus arbitrarii, 58, 59.
Caton (Denys), 77.
Caton (Marcus Porcius), 64.
Cepolla (Bartolomeo), 45.
César, 146, 153.
Champier (Symphorien), 88.
Cicéron, 67, 70, 81, 113, 114, 117.
Clémentines, 4.
Collectae super prima Infortiati, 61.
Columelle, 64.
Commines (Philippe de), 71.
Concordata, 126.
Conti (Giov. Franc.). — *Voy.* Stoa.
Cornazzano (Antonio), 99.
Cornelius Nepos, 105.
Corps du droit canon, 1.
Corps du droit civil, 11.
Correctiones LXX in Jure civili, 86.
Corsetti (Antonio), 2, 35.
Corti (Francesco, dit Franceschino), le Jeune, 53, 55, 56.
Corti (Rocco), 30.
Costa (Stefano), 22.
Coutumier (*Le Grand*) *de France*, 148.

Crema (Francesco da), 35.
Decio (Filippo), 30.
Decio (Lancelotto), 37.
Decisiones capellae Tholosanae, 140.
Decisiones rotae, 139.
Decretorum volumen, 136.
Démocrite, 79.
Dialogus Julii secundi et beati Petri, 110.
Dino de' Rossoni da Mugello, 43.
Diogène, 79.
Disputationes diversorum, 21.
Diversa, 83.
Domenico da San Gimignano, 5, 58 (?), 59 (?).
Dominicus de Sancto Germano, 58. — Cf. Domenico da San Gimignano.
Durand (Guillaume), 13.
Du Rivail (Aymar), 107.
Dynus, Dino de' Rossoni da Mugello, 43.
Égine (Paul d'), 152.
Enrico de' Bartolomei, 7.
Érasme, 76 (?), 77, 151, 159.
Fabri (Johannes), Faure (Jean), 25.
Federico Petrucci, Federicus de Senis, 23.
Felinz (Les), Felino Maria Sandeo ou Sandei, 145.
Ferrari (Giovanni Pietro), Ferrariis (Petrus de), 38.
Feudorum (*Liber*), 49.
Formulaires de Rome, 128, 129.
Fortunio (Giovanni Francesco), 80.
Francesco da Crema, 35.
Fregoso (Antonio), 96.
Gambilione ou Gambilioni (Angelo), 24, 28.
Garrati (Martino), 22; cf. 30.
Gemynianus, Domenico da San Gimignano, 5, 58(?), 59(?).
Giovanni da Imola, 8.
Graecorum sapientium dicta, 65.
Grand (*Le*) *Coutumier de France*, 148.
Grand (*Le*) *Style et protocole de la chancellerie de France*, 143.
Grapaldi (Francesco Mario), 75.
Guarino da Verona, 73.
Guarna (Andrea), 104.
Gui Pape, 140.
Guillaume Durand, 13.
Guillelmus Benedicti, Guillaume Benoît, 154.
Henri de Suse, 7.
Hippocrate, 79.
Histoire (*L'*) *de la défaite des Luthériens en Lorraine*, 142.
Horapollon, Horos Appollo, 102.
Horborch (Guillaume), 60.
Hostiensis [Henri de Suse], 7.
Hyppolitus de Marsiliis, Ippolito Marsigli, 27.
Imola (Giovanni da), 8.
Innocent IV, 3.
Institutes, 41, 50.
Jacobi (Petrus, Pierre), 39, 62.
Jacques d'Ableiges, 148.
Jason, Jasone Maino, 26.
Jérôme (saint), 33.
Johannes Berberii, Jean Barbier, 46.
Johannes Fabri, Jean Faure, 25.
Johannes Pomeranus, 74.
Johannes Reynaudi, Jean Raynaud, 48.
Julii secundi (*Dialogus*), 110.
Jure patronatus (*Tractatus de*), 32.
Juvénal, 112.
Lanfranco da Oriano, 30, 31.
Lapo da Castiglionchio (Jacopo), 47
Libellus in epistolas Pauli, 76.
Liber feudorum, 49.
Lopez (Juan) de Palacios Rubios, 22.
Ludovicus Romanus, Lodovico Pontano, 19, 35.
Luther, 103.
Maino (Jason, Jasone), 26.
Manuscrits, 9, 53 à 57, 61, 62, 73, 95(?), 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 125, 127, 130,

131, 132 (en partie), 133, 134, 146, 147, 153, 158, 166, 167, 168.
Marsigli (Ippolito), Marsiliis (Hyppolitus de), 27.
Martinus Laudensis [Martinus Caretus ?], 30; cf. 22.
Martir, Martyr (Petrus), Martire (Pietro) d'Anghiera, 82.
Masuer ou Masuyer (Jean), 150.
Mathesillanus, Mattesillani (Matteo), 35.
Meditationes [*vitae Jes. Chr.* ?], 118.
Mélanchthon, 78, 160.
Menus propouz (*Les*), 85.
Milis (Nicolaus de), 9, 10.
Modus (*Le roi*), 84.
Nanni (Giovanni), Annius (Johannes), 163.
Nicolaus de Milis, 9, 10.
Oldrado da Ponte, 36.
Opera jucundissima novamente retrovata, 161.
Ordonnances royaux, 51, 52, 144.
Oriano (Lanfranco da), 30, 31.
Ortica della Porta, 109.
Palacios Rubios (Juan Lopez de), 22.
Panorme, 2.
Pape (Gui), 140.
Parpaglia ou Parpalia (Tommaso), 57.
Pathelin (*Maistre Pierre*), 162.
Paul (saint), 76.
Paul de Castro, 18.
Paul d'Égine, 152.
Pérouse (Pierre de), 135.
Pétrarque, 69, 156.
Petra Sancta (Petrus Gerardus de), 35.
Petrucci (Federico), 23.
Petrus de Ferrariis, Giovanni Pietro Ferrari, 38.
Petrus Jacobi, 39, 62.
Petrus Martir, 82.
Phalaris, 94.
Physionomie (*Un livre de*), 108.
Pico (Paolo), 54.
Pierre de Pérouse, 135.
Pietro da Ancarano, 6.
Pline le Jeune, 137.
Politien, 72.
Polydore Vergile, 105.
Pomeranus (Johannes), 74.
Pontano (Lodovico), 19, 35.
Ponte (Oldrado da), 36.
Pragmatique sanction, 42.
Protocole (*Le*) *des notaires et secrétaires*, 149. — Cf. *Style*.
Quinte-Curce, 115.
Quintianus, Quinziano Stoa, 93.
Raynaud, Reynaud (Jean), 48.
Recollectae, 53 à 57.
Refugium advocatorum, 87.
Regole grammaticali de la volgar lingua, 80. — Cf. Fortunio.
Regulae cancellariae apostolicae, 124.
Ripa (Jo. Franciscus de Sancto Nazario, alias de), 164.
Roi Modus (*Le*), 84.
Romanus (Ludovicus), Lodovico Pontano, 19, 35.
Sabellico (Marc'Antonio), 91.
Saliceti (Bartolomeo), 15.
Salluste, 109.
Sancto Germano (Dominicus de), 58. — Cf. San Gimignano (Domenico da).
Sancto Nazario (Jo. Franciscus de), alias de Ripa, 164.
Sandeo ou Sandei (Felino Maria), 145.
San Gimignano (Domenico da), 5, 58 (?), 59 (?).
Sangiorgio (Giovanni Antonio da), 22.
Sangiorgio (Jacopo ou Jacopino da), 34.
Sannazar, 100.
Scaurus (Franciscus), 89.
Septem sapientium dicta, 65 (?).
Sexte, 4.

Seyssel (Claude de), 30.
Socy (Marianus), Soccini (Mariano), 22.
Somme rurale, 63. — *Cf.* Boutillier.
Speculum, 13.
Stilus Parlamenti et requestarum, 44.
Stoa (Quintianus, Quinziano), 93.
Style et manière de procéder et poursuivre plusieurs matières en Parlement, 157.
Style (*Le Grand*) *et protocole de la chancellerie de France*, 143.
Suétone, 138.
Suppliques en cour de Rome, 122.
Tartagni (Alessandro), 16.
Tedeschi (Niccolò), ou Panorme, 2.
Térence, 116.
Tibaldeo (Antonio), 101.
Tornielli (Fr.), 95.
Tractatus de jure patronatus, 32.
Tractatus [*plurimorum*] *doctorum*, 165.
Tractatus super act[*ione*] *legis Acquiritur*, 61.
Ubaldi (Baldo degli), 14, 17.
Valla (Laurent), 68, 98.
Varron, 64.
Vergile (Polydore), 105.
Vocabularium gallicum, latinum et theutonicum, 92.
Vokyr ou Volcyre (Nicole), 142.

UNE LETTRE INÉDITE DE LOPE DE VEGA

Parmi les manuscrits précieux exposés dans la salle Ami Lullin de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève figure depuis quelque temps une lettre autographe de Lope de Vega, tirée de la belle collection de documents espagnols dont la générosité de M. Edouard Favre a récemment enrichi ce dépôt. Ces documents, acquis de l'hoirie d'un Genevois longtemps établi en Espagne, proviennent des archives des comtes d'Altamira, ducs de Sesa [1]. Les personnes familières avec l'histoire de la littérature castillane savent que le sixième duc de Sesa, protecteur et ami de Lope, se plaisait à recueillir ses manuscrits et que la plupart des lettres publiées du grand dramaturge ont la même origine que l'autographe conservé à Genève. J'ai tout lieu de croire que cette lettre est encore inédite et j'ai pensé qu'on la lirait avec plaisir dans ce volume dédié à un maître qui s'est occupé avec prédilection de l'histoire du théâtre et qui est, par surcroît, docteur *honoris causa* de l'Université de Genève.

Il paraît qu'on avait pressé Lope de Vega et d'autres beaux esprits de s'essayer à composer des inscriptions funéraires à la mémoire du roi Philippe III. Tout en se déclarant inférieur à la tâche, Lope envoie à son correspondant deux séries de huit inscriptions latines, destinées à glorifier les vertus de ce médiocre souverain que Guzman d'Alfarache, dans la continuation de Jean Marti, qualifie de « phénix unique du monde ». Ces seize inscriptions, ainsi que la lettre qui les précède, sont écrites ou transcrites au courant de la plume, sans aucune

1. Voyez, dans les tomes XI, XII, XIII et XIV du *Bulletin Hispanique*, l'inventaire de la collection Edouard Favre, dressé par le regretté Léopold Micheli.

rature. Mais, à la quatrième page, au lieu de l'adresse indispensable à une lettre missive, nous lisons le brouillon très raturé d'une épitaphe de Philippe III. Le latin n'en est pas très correct : l'Espagnol y montre le bout de l'oreille dans les graphies *especulum* et *rexe* (pour *rege*) [1]. La meilleure latinité des seize inscriptions n'est guère déparée que par l'emploi de *fidis* au lieu de *fidelibus*; mais les yeux avertis y découvriront le geai paré des plumes du paon. Dans quelques-unes on reconnaît des fragments d'hexamètres, des réminiscences d'auteurs romains, païens ou chrétiens. La deuxième est empruntée à Ovide, la septième à Martial. Dans la treizième et la quinzième mon savant collègue et ami, M. Paul Oltramare, a retrouvé des vers de Claudien. Il a été impossible d'identifier les autres, quoique j'aie recouru aux lumières de plusieurs excellents latinistes. Les auteurs latins modernes tenaient dans les lectures du dix-septième siècle une plus grande place que dans les nôtres, et la mémoire de Lope a pu lui fournir des traits dont les véritables inventeurs nous demeurent ignorés.

A défaut de suscription, la signature de la lettre peut nous guider dans la recherche du destinataire. La formule *Capellan de Vm.* se retrouve au bas de deux autres lettres [2], dont la plus ancienne, datée de 1628 par une allusion à la sortie de presse du premier recueil des *Comédies* d'Alarcon, était adressée par Lope à son ami et compatriote de la Montagne, le poète Antoine de Mendoza, chevalier de Calatrava et l'un des secrétaires du roi Philippe IV. Le destinataire anonyme de la plus récente, écrite à la nouvelle de la mort de Gustave-Adolphe, en 1632, a été bien à tort identifié avec le duc de Sesa et pourrait être également Mendoza. Une troisième lettre [3], adressée au même et signée *Su capellan*, date de l'année

1. Ailleurs encore, dans les fautes vénielles *inocentissima* et *tranquilitas*.

2. Publiées au tome I de l'édition académique des *Obras* de Lope de Vega, pp. 652-654.

3. Publiée en juin 1899, dans la *Revista de archivos, bibliotecas y museos* (tercera época, año III, p. 365).

durant laquelle Lope eut la dignité de chapelain principal de la Congrégation des prêtres natifs de Madrid, qu'il avait obtenue le 4 juillet 1628[1]. Si l'autographe de Genève est contemporain des trois autres, il s'ensuit que les inscriptions sollicitées de Lope n'étaient pas destinées à rehausser l'éclat éphémère de quelque cérémonie funèbre à la mémoire de Philippe III, mais à être gravées sur le tombeau même de ce roi, dans le Panthéon de l'Escurial. Ce Panthéon n'a été achevé qu'en 1645 ; mais, bien auparavant, Philippe II, Philippe III, Philippe IV étaient préoccupés du projet d'élever des tombeaux à leurs prédécesseurs sur le trône d'Espagne. Fort bien en cour, Mendoza peut, de sa propre initiative ou en qualité d'intermédiaire officieux, avoir engagé le plus célèbre poète du temps à exercer ses talents présumés de latiniste à la louange du feu roi Philippe III.

La lettre que je publie ci-après est malheureusement endommagée par une déchirure qui a enlevé la plupart des fins de lignes de la première page. J'ai reproduit aussi exactement que possible la disposition du manuscrit et ses abréviations et gardé la ponctuation suffisamment claire de l'auteur[2]. M. Delarue, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque de Genève, a bien voulu m'aider à déchiffrer quelques mots d'une lecture difficile, et M. Morel-Fatio a eu la bonté de lire cet article en épreuves. Je remercie MM. Morel-Fatio, Oltramare et Delarue de leur aimable collaboration[3].

Ernest Muret.

1. Voyez Rennert, *Life of Lope de Vega*, pp. 330 et 331 et l'art. *Antonio de Mendoza* de l'Index. Il m'a été, malheureusement, impossible de consulter les lettres publiées par D. Francisco Asenjo Barbieri, sous le pseudonyme de José Ibero Ribas y Canfranc et le titre de *Ultimos Amores de Lope de Vega Carpio* (Madrid, 1876).

2. On remarquera, notamment dans le brouillon d'épitaphe, que Lope fait usage de la virgule aussi bien comme signe d'abréviation que comme signe de ponctuation. Dans l'inscription *Al honor*, ce signe représente peut-être à la fois l'*m* de *vultum* et le point qui manque dans ma transcription.

3. La part de collaboration de M. Oltramare est marquée, dans les notes, par les lettres P. O. entre crochets.

Ya dixe a Vm, La dificultad de las [fº 1, rº]
inçcripçiones .o. dedicaçiones a tumulos y
difuntos, y mas pª tan gran monarca,
y q*ue* no me atreuia entre tales ingenios,
: porq*ue* no hallo cosa de mayor consider[a-]
çion en quantas se escriuen, y he ten[ido]
opinion siempre (bien q*ue* ignorante) q*ue* [mien-] [1]
tras mas claras son mexores, pues de [las]
antiguas se conoze, de quien se toma mexor
exenplo. Los Padres de la compañia [, que]
en todo guardan el decoro y propiedad deui[dos,]
pusieron en el Tumulo de la señora Im-
peratriz este breue, claro, y susta[n-]
çial Elogio, o sea dedicaçion o inçcripçio[n]
funebre,

Maria Augusta Maximiliani II Vxor,
Caroli V. filia, Rodolphi II mater Auggg.
Catholicę fidei in Germania columen.
hereticorum terror, humanissima, Piissi[ma,]
inocentissima, humilitatis speculum, p[au-]
perum mater, obiit Matriti. anno 16[02,]
4 Kal. Mart.

A esta traza me holgara yo q*ue* [.....]
y con esta claridad, y no menos [2] [... hu-]
biera llebado a la compañia, q*ue* [,como le]
digo, son açertadissimos e[n to]d[o. Pª no de-]
xar (au[n]q*ue* con verguença y recato) de [fº 1, vº]
obedezer en algo, hize esos titulos
a las virtudes, por el mexor camino q*ue*
me pareçio, pues en razon de aplicar
a su Magestad sus exçelençias ya
esta dicho en hauerlas colocado en su
Tumulo. Vm las vea, q*ue* no van a ser
puestas, sino a rendir obediençia y
a q*ue* conozca Vm q*ue* le amo y desseo
seruir a quien nro sr gde muchos años

Capellan de Vm.
Lope de Vega Carpio.

1. *Au bord de la déchirure on lit encore une* n *ou les deux premiers jambages d'une* m.

2. *Au bord de la déchirure on distingue encore, un peu au-dessous de la ligne,*

1 A la gloria [f° 2, r°]
Mortalis Aura nominis [1].

2 A la fama
Nullis delebilis annis [2].

3 A la Fee
gloria Fidis finis.

4 A la Prudençia
Moderatrix [3] virtutum.

5 A la continençia
Angelus et pudicus fœlicitate differunt.

6 A la Mansedunbre
Modesti animi tranquilitas.

7 A la liberalidad
Ad prȩmia velox [4].

8 A la Religion.
Erga deum pietas [5].

---

9 A la Benignidad
Lex clementię in lingua eius.

10 A la piedad
Verus dei cultus [5].

11 A la Just[ici][a]
Vinculum Societatis humanæ [6].

un trait en crochet, qui peut être une cédille ou avoir appartenu à l'une des lettres h, J, l, q, f *ou* v. *Le que abrégé a un tracé différent.*

1. Cf. Sénèque, *Epistolae Morales*, 123, 16 : « gloria vanum et volucre quiddam est auraque mobilius » [P. O.].

2. Martial, *Epigrammata*, VII, 84, 7.

3. Ce mot se trouve à plusieurs reprises, dans des emplois semblables, chez Cicéron. Voyez le *Handlexikon zu Cicero* de Merguet.

4. Ovide, *Epistolae ex Ponto*, I, 2, 121, en parlant de l'empereur Auguste.

5. « Des définitions plus ou moins semblables pullulent, » m'écrit M. Oltramare, qui en cite les exemples suivants : « iustitia erga deos religio dicitur, erga parentes pietas » (Cicéron, *Partitiones Oratoriae*, § 78) ; « religio veri cultus est » (Lactance, *Divinae Institutiones*, 4, 28, 11) ; « iustitia est veri dei cultus » (Lactance, *Epitome*, 51, 1). Le VI[e] livre des *Institutions* de Lactance est intitulé *De vero cultu*.

6. Cf. Cicéron, *De Republica*, I, 49 : « cum lex sit civilis societatis vinculum. » M. Oltramare attire mon attention sur le passage suivant du

12 A la Paz
ordinata Tranquilitas

13 Al honor
Mentiq*ue* parem componere vultu*m* [1]

14 A la verdad
Rara inter mortales veritas.

15 a la clementia
sola Deos æquat clementia nobis [2].

16 a la victoria
Meritos ex orbe triumphos.

D O M [f° 2, v°]

Philip,III (*Hispan, Rex Catholicus*) [3] Cognomento
bonus, philipi II filius Caroliq*ue* Roman, imp. Nepos
Augustus Maximus, Pius, hæreticorum terror viduę
continentię especulum, fidei prȩsidium, Religionis
4 [fidei pr. *au-dessus des mots biffés* Fidei columen *et* defensor fidei]
5 columen, humanitatis et mansuetudinis exemplum,
6 fœliçisimas (*feliciter*) [3]
post (*tot bella et*) [3] victorias exercitis suis (*partas*) [3] partas
7 et nouo [*rature*] nouas
[*rature*] terrarum orbe (*et indiarum*) [3] inuentas, Mauror,
que a Roderico gothor, rexe in Hisp, (*vnicus*) [3] relictorum (*v*-
expulsor vnicus imperium dupliçis mundi philipo [*nicus*) [3]
10 [4] reliquit et ad prȩmium tantę virtutis euolauit matriti
Anno (*dni*) [3] 1621 (*Pa*) [3]
Patriæ suæ mærore [*rature*] afectæ et lachrimis amoris et grati
animi monumentum.

---

même auteur (*De Finibus*, V, 65) : « quae animi affectio suum cuique tribuens atque hanc quam dico societatem coniunctionis humanae... tuens iustitia dicitur, cui sunt adiunctae pietas, bonitas, liberalitas, benignitas... »

1. Claudien, *De consulatu Stilichonis*, II, 36, dans la caractéristique de la *fides* [P. O.].

2. Claudien, *De IV. consulatu Honorii*, 277 [P. O.] :

> Sis pius in primis : nam, quum vincamur in omni
> Munere, sola deos aequat clementia nobis.

3. *Biffé*.

4. *Lettre biffée*.

ŒUVRES DE PLUTARQUE

Aux armes de Nicolas Moreau s^r d'Auteuil.

Collection de M. H. Yates Thompson.

UN BIBLIOPHILE DU XVI^e SIÈCLE

NICOLAS MOREAU,

S^r D'AUTEUIL [1]

Nicolas Moreau, s^r d'Auteuil, a inscrit son nom et sa devise-anagramme : *A l'ami son cœur*, sur quelques manuscrits, incunables et livres imprimés au XVI^e siècle dispersés aujourd'hui dans diverses bibliothèques publiques et privées. Le nombre des volumes portant cet ex-libris qui ont été découverts jusqu'à ce jour est assez considérable pour qu'on en dresse une liste et qu'on cherche à préciser un peu la personnalité de ce bibliophile.

Nicolas Moreau, fils de Raoul Moreau sieur de Grosbois, trésorier de France, et de Jacqueline Fournier, naquit vers 1544. Son père, qui possédait de grands biens dans le comté de Montfort-l'Amaury, acquit pour lui dans cette région la seigneurie d'Auteuil ; dans la succession paternelle, qui s'ouvrit en 1583, Nicolas Moreau recueillit encore la terre de Thoiry avec le château du Tronchet, aujourd'hui château de Thoiry, et un hôtel à Paris, rue Michel-le-Comte ; de la succession d'un oncle maternel, il eut la terre de Marc, également

1. Les recherches que nous avons entreprises sur ce personnage, en vue de nous associer à l'hommage qui est rendu à M. Émile Picot, ont donné des résultats qui dépassaient nos prévisions. La place dont nous pouvons disposer dans le présent volume étant limitée, nous devons nous borner à une notice sommaire. Un mémoire plus étendu et contenant la justification des renseignements donnés ici paraîtra dans les publications de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

sise dans le canton actuel de Montfort-l'Amaury. Par sa femme Marthe Potier, fille de Jacques Potier, conseiller au Parlement, il devint encore seigneur de Courbevoie près Paris.

Nicolas Moreau débuta dans la vie publique par l'office de trésorier du duc d'Anjou, le futur Henri III, qu'il accompagna en Pologne pendant l'éphémère royauté de ce prince. Ayant obtenu la survivance, Moreau occupa la charge de trésorier de France, concurremment avec son père, depuis 1571 ; il s'en démit en 1586. On le trouve dès lors pourvu de l'emploi infiniment plus modeste de maître d'hôtel ordinaire du roi, capitaine du château et bois de Boulogne et varenne du Louvre.

Lorsqu'il mourut en 1619, tous ses biens, ainsi que ceux de sa femme, avaient été vendus successivement par autorité de justice : Courbevoie, à un bourgeois de Rouen, Eustache Le Bossu ; Auteuil, à François Briçonnet, maître des comptes ; des fiefs dépendant d'Auteuil à Guillaume de Marescot, maître des requêtes au Parlement. Ce dernier racheta la terre de Marc en 1617, et, de 1629 à 1631, la part qui était revenue aux enfants de Nicolas Moreau dans la succession paternelle, Thoiry, dernier lambeau du vaste patrimoine constitué par Raoul Moreau. Le château de Thoiry n'est, depuis, jamais sorti des mains des descendants de M. de Marescot; des alliances l'ont porté successivement dans les familles de Baussan, Machaut d'Arnouville, de Vogüé et de La Panouse.

Quelques pièces insérées dans les œuvres des principaux poètes de la Pléïade : Ronsard, Dorat, Jean-Antoine de Baïf, sont adressées soit à Raoul Moreau, soit à son fils Nicolas, s[r] d'Auteuil. Elles attestent les relations d'amitié existant entre ce dernier et le cénacle qui se réunissait chez Dorat, rue des Fossés-Saint-Victor et formait ce qu'on a appelé l'Académie des Valois.

Quelques *ex dono* inscrits sur les volumes de Nicolas Moreau témoignent de l'empressement que mettaient ses parents et ses amis à flatter son goût pour les livres : Baïf lui donna un

Cicéron ; Mme Harlay de Sancy, sa sœur, un Roman de la Rose ; Jean Nicot, une Chronique de Charles VII, par Gilles le Bouvier ; le président Nicolas Potier de Blancmesnil, son beau-frère, une Légende dorée ; le trésorier de France Claude de Troyes, sieur de Boisregnault, une Consolation de Boèce.

Les volumes réunis par Moreau dans sa Bibliothèque, soit par dons, soit par suite d'achats, sont remarquables, les manuscrits, par leur ancienneté et par l'illustration dont ils sont ornés ; les imprimés, par leur antiquité aussi, et par l'abondance des figures sur bois ou même des miniatures. La plupart de ces volumes sont en outre reliés aux armes de leur propriétaire : chevron à trois têtes de mores, armes qui, lorsqu'elles sont peintes à l'intérieur, sont d'or au chevron d'azur. La collection de Moreau offrait, à considérer sa composition, une assez grande variété : ouvrages de piété, de morale et de philosophie, livres d'histoire, et surtout vieux romans français, comme se plaisaient encore à en lire bien des gens du monde au XVIe siècle, en dépit des efforts des rhétoriqueurs pour tout latiniser et italianiser.

Des dates inscrites sur les volumes par leur propriétaire, ou des titres et qualités qu'il s'attribue dans son ex-libris, il ressort que Moreau commença de collectionner en 1566 et qu'il enrichit sa bibliothèque jusqu'en 1586, époque où commença l'embarras de ses affaires. Un seul manuscrit paraît avoir été acquis par lui après cette date.

Aucun indice ne nous est parvenu touchant l'époque ou les circonstances dans lesquelles furent dispersés les volumes dont on trouvera ci-dessous l'énumération ; M. Léopold Delisle a fait observer que quelques livres ayant appartenu à Nicolas Moreau, mais pas tous, ont passé par la bibliothèque de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.

LISTE DES LIVRES

AYANT APPARTENU A NICOLAS MOREAU.

Manuscrits.

1. Contes tirés de la vie des Pères. Chronologie des rois de France. Conte du Manteau mal taillé. — XIIIe siècle, parch. Bibl. nat., ms. fr. 2187.
2. Romans de Florimont, par Aimon de Varenne, et du Court Mantel. — XIIIe siècle, parch. Bibl. nat., ms. fr. 353.
3. Psautier et cantiques en français. — XIVe siècle, parch. Notes de famille sur un feuillet de garde. Coll. Strœhlin (vendue en 1912). — Cf. H. Michelant, *Sur un psautier français manuscrit du XIVe siècle*, dans le *Bibliographe musical*, 1872, p. 5-11.
4. Légende dorée de Jacques de Voragine, traduite par Jean de Vignay. — XIVe siècle, parch. Bibl. nat., ms. fr. 184.
5. Lancelot du Lac. — XIVe siècle, parch. Bibl. nat., ms. fr. 341.
6. Consolation philosophique de Boèce, traduite par Jean de Meung. Sept articles de foi de Jean de Meung. École de foi et Trésor de Notre-Dame de Jean Brisebarre. Renclus de Mollien. — Écrit en 1383, parch. Bibl. nat., ms. fr. 576.
7. Roman de la Rose. — XIVe siècle, parch. Bibl. de Copenhague n. f. roy. 63.
8. Psautier et cantiques en français. Vie de sainte Marguerite. Prières, etc. — XIVe siècle, parch. Bibl. nat. ms. fr. n. acq. 10044.
9. La Cité des dames de Christine de Pisan. — XVe siècle, parch. Bibl. nat., ms. fr. 24293.
10. Livre de Sidrac. — XVe siècle, papier. Bibl. nat., ms. fr. 1156.
11. Le Château périlleux de frère Robert. — XVe siècle, parch. Bibl. nat. ms. fr. 1162.
12. Roman du Saint-Graal. — XVe siècle, parch. Bibl. de Dijon ms. 527.
13. Extraits du Livre de la Chasse de Gaston Phœbus. — XVe siècle, parch. Bibl. de l'Arsenal, ms. 3252.
14. Traité d'arithmétique de Jean Adam. — XVe siècle, parch. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 3143. V. f. in-8°.
15. Histoire de Simon de Montfort, par Pierre de Vaux-de-Cernay, traduction française anonyme. — XVe siècle, papier. Bibl. nat., ms. fr. 17810.
16. Chronique de Charles VII, par Gilles le Bouvier, dit Berry. XVe siècle, papier. Bibl. nat., ms. fr. 19562.
17. États généraux de Paris (1455) et de Tours (1484). — XVe siècle, papier. Bibl. de Rouen, ms. 3196.

18. Roman de Thésée de Cologne et de Gadifer. — XV^e-XVI^e siècle, parch. Bibl. nat., ms. fr. 1473.

Imprimés.

19. Cicéron, De officiis, Paradoxa, Versus XII Sapientum. Horace, Oda de brevitate humanæ vitæ... — *Mayence, Jean Fust et Pierre Schœffer*, 1466, in-4°. Bibl. nat., Vélin, 1838.
20. Valère Maxime, Faits et paroles mémorables — (*S. l. n. d.* [avant 1477]), in-fol. Bibl. Sainte-Geneviève, Œ 454.
21. Les Quatre fils Aymon— (*S. l. n. d.* [*Lyon*, vers 1485]). In-fol. Coll. Fairfax Murray.
22. La Mer des Histoires. — *Paris, P. Le Rouge*, 1488, 2 vol. in-fol. Coll. Pierpont Morgan.
23. Matheolus, Le livre contre le mariage. — (*S. l. n. d.* [*Lyon, C. Dayne*], in-fol.) Bibl. Mazarine, incun. 673.
24. Valère Maxime, Faits et paroles mémorables. — *Paris, A. Vérard* (s. d. [vers 1500-1503]), in-fol. Bibl. de Besançon, incun. 935.
25. Térence en français. — *Paris, A. Vérard* (s. d.), in-fol. Bibl. Sainte-Geneviève, Œ fol. 710 Rés.
26. Les Neuf Preux. — *Paris, M. Le Noir*, 1507, in-4°. Musée de la Ville de Paris (coll. Dutuit).
27. Chronique Martinienne. — *Paris, A. Vérard*, s. d. [1510 ?]). 2 vol. in-fol. Ce volume a fait partie de la collection de M. H. Y. Thompson, mais ne s'y trouve plus.
28. Bernard de Parentis, Lilium missæ. — *Paris, Ph. Pigouchet*, 1510, in-8°. Bibl. Sainte-Geneviève, BB in-12. 385, Rés.
29. Corneille Agrippa, De incertitudine et vanitate scientiarum et artium. — *Antverpiae. J. Grapheus*, 1530, in-4°. Bibl. de la Sorbonne, Rés. 856.
30. Dante. — *Venetia, G. B. Marchio Sessa et fratelli*, 1564, in-fol. Bibl. de M. G. Hanotaux.
31. Plutarque, Œuvres morales, traduites par Jacques Amyot. — *Paris, M. Vascosan*, 1572, 2 vol. in-fol. Rel. dorée et mosaïquée. Bibl. de M. H. Y. Thompson.
32. Jérôme le Jeune, Oraison funèbre du duc d'Anjou. — *Paris, Gilles de Saint-Gilles* (s. d. [1584]), pet. in-8°. L'exemplaire de Nicolas Moreau n'a pas été signalé, mais cette pièce lui est dédiée. Un exemplaire est conservé à la Bibl. nat., Rés. Ye. 4307.

A. Vidier.

JACQUES DE CAMPRONT ET SON PSALTERIUM

Au maître que nous fêtons qui pourrait prétendre révéler un auteur nouveau en ce XVI[e] siècle où il a tant fréquenté? Jacques de Campront lui est bien connu sans doute, mais le livre très rare qui nous a conservé ce nom pourrait bien n'être point passé sous ses yeux. Voilà mon excuse.

Le drôle de bonhomme *Jacobus de Camp-ront*[1], *presb. abrincensis*, curé de Vergoncey, au pays avranchin, eut à soutenir sans doute plus d'un procès, notamment un grave, très grave, où il allait de son honneur, de sa liberté, de sa vie même,

1. Vergoncey, près Avranches. La famille de Campront ou Camprond est bien connue en Avranchin; Le Héricher, avec exagération, la dit illustre (*Avranchin monumental*, t. I, p. 392). On trouve des branches établies notamment à Marcilly, Saint-Senier, Pontorson, La Godefroy, Gorges et autres paroisses des arrondiss. d'Avranches et Coutances. Elle porte d'argent à la quintefeuille de gueules (*Recherche de la noblesse de Guy Chamillart*, Caen, Delesques, 1887, p. 56-59).

1611. Pierre de C., esc., s[r] de la Transportière, par. de La Godefroy, 1[er] avocat du roi en la vicomté d'Avranches. — 1611, 1615. Mathurin de C., s[r] du Més, par. de Marcilly. — 1611. Jean de C., s[r] du Bourg. — 1613, 1649. Nicolas de C., chanoine. — 1615. Julien de C., esc., licencié aux droits, avocat au bailliage et vicomté de Mortain. — 1627. Mathieu de C., s[r] d'Auberoche, vicomte de Mortain, cède son office. — 1643. Élisabeth, fille de feu Isaac de C., esc., s[r] de la Bretaiche, et de Susanne Tardif. — 1647. Michel de C., esc., s[r] de la Porte, marié à Scholastique La Noë. — 1649. Nicolas de C., esc., s[r] de la Porte. — 1659. François de C., esc., s[r] de His (?), fils d'Antoine et de Louise Arondel. — 1669, 1671. Pierre de C., esc., s[r] de S[t] Loup, fils aîné de feu Jean de C., s[r] du Bourg, conseiller du roi aux juridictions d'Avranches. — 1669. Jean de C., s[r] de la Transportière, demeure à S[t] Senier. (*Extrait des notes mss. recueillies au» tabellionage d'Avranches par Ch. de Baurepaire*). — 1653. François de C. s[r] et patron de Gorges, etc. (*Bibl. Nat.*, 4° Fm. 5123.)

qu'il gagna avec le secours de Dieu autant qu'avec celui des hommes, du moins le crut-il.

Pour éviter à ses pareils d'aussi cruelles infortunes, et, pour les inviter à se ménager comme lui la protection céleste, il composa et leur offrit le bizarre ouvrage :

Psalterivm || iustè Litigantium. || Quo ex libro || Consolatio peti ab iis potest, quibus res || est sæpe & pugna grauis cum Aduersa -|| riis tum visibilibus, tum inuisibilibus, || in hoc seculo. || Ad || Amplissimos & Ornatissimos viros, in supremo Normaniæ || Senatu, Rotomagi, considentes. || Parisiis, || Apud Iametium Mettayer. || Regiæ Majestatis Typographum. || M. D. XCVII. *Avec cette épigraphe* : Aperiam in Psalterio propositionem meam. Psal. 48.

C'est en effet un psautier, mais un psautier bien artificiel, dont les psaumes sont constitués de multiples versets empruntés à David, glanés dans toute l'œuvre du Roi-prophète, et rapprochés pour en former un office approprié à la malheureuse condition du plaideur.

Avant de passer au texte, il convient d'achever la bibliographie du volume. C'est un in-12, à signatures assez irrégulières, de 7 feuillets non chiffrés et de 66 feuillets paginés au recto seulement. Au dos du titre se trouve l'*Approbatio* des docteurs, datée des ides de juin 1597, signée notamment de Robert Liot, *Thesaurariorum collegii Provisor et decanus*, un normand par conséquent, puisque le collège des Trésoriers, ou mieux du Trésorier, ne recevait guère que des Cauchois. Après la dédicace aux conseillers du Parlement de Rouen et l'avis *Ad lectorem*, viennent quelques pièces liminaires : d'abord un *poema* en cinq distiques donne tout le plan de l'ouvrage, on pourrait dire la table ; j'y reviendrai. Suivent quelques pièces adressées à l'auteur : la première, en vers peut-être (je n'en sais rien !) est écrite en hébreu et signée *Pet. Vignal*[1]

1. Pierre Vignal, professeur royal en hébreu au Collège de France, et doyen, 1592-1640. (Cf. Abel Lefranc, *Hist. du Collège de France.*)

Profess. Reg.; la seconde, en distiques grecs, douze vers, est signée N. Γυλωνίου [1]; une autre, de même longueur, en vers latins, est l'œuvre de Jean de Rouen [2], puis on trouve une épigramme par Bertaut [3], un sonnet par Du Nesme, et un quatrain par Robert Le Fèvre S[r] de la Feverye [4]. Enfin une assez jolie figure, un cuivre, montre David à qui apparaît un ange. Suit le psautier.

Le livre se termine enfin par un mémoire à pagination et signatures distinctes (26 pages), *excusum Lutetiæ VI Idus maii* (1597), dans lequel l'auteur expose sa plainte aux magistrats et se confie à eux, après eux à Dieu :

Explicatio litis enucleande ac disceptande ab æquissimis Magni ambulatoriique [5] *Consilii Iudicibus, orte inter M. Jacobum*

1. Nicolas Goulu, professeur royal en grec, 1568-1601. (*Ibid.*, *Biogr. Didot.*) Dorat lui adressa une de ses épigrammes, *Ad D. Guloninm* (*Joannis Aurati epigrammatum libri* III, Parisiis, 1586, p. 19). Lui-même, helléniste obligé, offrait volontiers ses hommages en vers grecs : Εἰς Ἀδριανόν Τύρνηβον, pièce liminaire signée N. Γυλώνιος, dans *Adriani Turnebi Adversariorum* (Paris., apud Martinum Juvenem, 1580); à Odet Turnèbe, dans le *Tumulus* dédié à celui-ci (Paris., Mamert Patisson, 1582); dans les *Hymnes ecclésiastiques*, etc., de Guy Le Fèvre de la Boderie, dans les *Larmes et souspirs sur le trespas tres regretté de M. Antoine Fiancé, Bizontin*, par Jean-Aimé de Chavigny (Paris, 1582).

2. Jean de Rouen, théologien et orateur, né à Rouen, fut aumônier du Roi et proviseur du collège du Trésorier. *Voy.* des notes biographiques par Charles de Beaurepaire (*Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, t. I, p. 212), — le V[te] d'Estaintot, dans son *Introduction à l'anniversaire de messire Adrian de Bréauté et Oratio Joannis Roënni* (Rouen, 1882, *Société des Bibliophiles Normands*); — et le *Manuel du Bibliographe Normand* de E. Frère.

3. Jean Bertaut, l'abbé d'Aunay et le futur évêque de Séez. Né à Caen, 1552. Cette pièce n'a pas été recueillie par son dernier éditeur, M. Chennevière (*Les œuvres poétiques de M. Bertaut, évesque de Seez*. Collection Elzévir, 1891.) A plus forte raison ne se trouve-t-elle pas dans les éditions anciennes.

4. Un seigneur de la Févrerie a composé un traité de l'origine de la poésie et a écrit un éloge « assez bien tourné » de P. Corneille. Si ce n'est pas ce Robert Le Fèvre, ce pourrait être un fils, héritier de son talent poétique. (Goujet, III, p. 15 et XVIII, p. 158.)

Du Nesme m'échappe; je n'ai rien su trouver sur lui.

5. Il y a longtemps que Louis XII avait fait succéder le Parlement per-

de Camp-ront, Presbyteru et Parochum Vergonceium, et Julianum Rogerone, cognomine de Prateolis ; illum sese defendentem contra huius querelas, et agentem de restituenda sibi fama atque existimatione, aduersus calumnias falsasque obiectiones ipsius Rogeronis.

On trouve dans ce factum quelques renseignements biographiques sur l'auteur, et, comme je n'en connais guère, je m'y arrête un instant.

Il y avait inimitié capitale entre les Campront et un certain Julien Rogeron, S^r^ de Préaux. Ravence [1] de Campront, le père de notre plaideur, avait eu avec ce Rogeron tant de procès, de luttes, de batailles qu'une haine s'était élevée entre eux qui ne pouvait finir *nisi alter ab altero concideret*. Campront fut tué ; on ne connut jamais bien ses assassins. Mais voilà qu'un jour le château de Rogeron fut, pendant les troubles civils, pris d'assaut et pillé, et Rogeron voulut que le coup ait été fait à l'instigation du curé de Vergoncey. Il en donnait pour preuves que celui-ci avait des opinions espagnoles [2], qu'au temps de la Ligue il avait émigré en Italie et en Espagne, qu'il avait d'ailleurs résidé à Fougères lorsque cette ville était au pouvoir des rebelles ; qu'un oncle de Campront, Boislabbé (*Boeslabus*), et un frère bâtard de sa mère, Boutoir, (*Butoërius*), étaient au courant des êtres du château.

Pauvres arguments, semble-t-il, mais nous sommes un peu loin pour apprécier. Sur quoi Rogeron s'était pourvu au Parlement, réclamant une prise de corps. C'est contre ces accusations que Jacques de Campront avait dû se défendre ; la Cour l'avait laissé en liberté, et il achevait de se justifier, de réclamer vengeance du calomniateur. En même temps qu'il présentait aux Pères conscrits de Rouen un mémoire de défense, appuyé de solides arguments, il leur offrit son Psalterium. On

pétuel à l'échiquier ambulant. Mais la Cour, fuyant Rouen pris par les Ligueurs, s'était réfugiée à Caen en 1589 : est-ce pour cela que Campront lui donne cette épithète ?

1. Au texte *Ravētii* : Ravence ou Raveneau, Ravenet ?
2. Le duc de Guise avait fait alliance avec le roi d'Espagne.

ne sait pas quel accueil fut fait au Psautier, mais à l'auteur les juges conservèrent son honneur et sa bonne renommée en proclamant son innocence.

Revenons au psautier. L'office composé par Jacques de Campront est divisé en féries suivant les sept jours de la semaine. Chacune comprend, à la façon du bréviaire, une invocation, une hymne, une antienne, quatre psaumes, suivis d'un cinquième, que l'auteur intitule *Gratiarum actio*, en façon de remerciement au Seigneur, puis les versets et l'oraison.

Les quatre psaumes du premier jour ont pour thèmes la prière, *Oratio: Deus in nomine tuo salvum me fac..., exaudi orationem meam* (Ps. 53). *Auribus percipe orationem meam...* (Ps. 16), etc. L'ennemi, *Inimicus: Eripe me de inimicis meis...* (Ps. 58). *Eripe me de manu inimicorum...* (Ps. 30), etc. La plainte de l'opprimé, *Clamor: Domine... in die clamavi...* (Ps. 87). *Clamavi ad te...* (Ps. 142), etc. Le secours divin, *Auxilium : Deus in adjutorium meum....* (Ps. 69), etc. Et de cette façon chaque psaume est composé de nombreux versets, conformes à son sujet, tirés du psautier tout entier, de manière à former des collections de textes davidiques construites successivement sur les quatre sujets du jour, *Oratio*, *Inimicus*, *Clamor*, *Auxilium*. Quant au psaume qualifié *Gratiarum actio*, il est, lui aussi, formé de versets qui rappellent les quatre mêmes inspirations. Mais, devançant le temps, ils ne sont plus la prière d'un plaideur suppliant, mais celle d'un plaideur exaucé, comme si celui-ci voulait s'accorder d'avance la joie du succès ou bien témoigner à Dieu une reconnaissance anticipée du triomphe espéré : *Quoniam tu, Deus meus, exaudisti* orationem... (Ps. 60), etc. *Exaltabo te, Domine, nec delectasti* inimicos *meos super me...* (Ps. 29), etc., etc. C'est du reste, ce qu'annonce l'auteur dans sa préface : *Gratiarum ad Deum actionem continet et preces exauditas ab eo quas juste litigans fundebat in singulis superioribus psalmis*. Même quadruple programme dans l'oraison finale.

Au second jour les thèmes des prétendus psaumes sont :

Causa, Lex, Testes, Dolus. Au troisième : *Calumnia, Veritas, Testimonia, Justificatio.* Au quatrième : *Injustus, Justus, Injustitia, Justitia.* Au cinquième : *Timor, Innocentia, Tribulatio, Spes.* Au sixième : *Misericordia, Liberator, Judex, Judicium.* Au septième : *Salus, Benedictio, Laus, Gloria et honor.* L'auteur résume tout ce défilé, dans la pièce liminaire déjà citée, en ces termes :

Ter denos quinos miro ordine dat tibi Psalmos
Hic liber, et Psalmo est cuique suus titulus :
Primo etenim, juste contendens incipit *Orans.*
Huic *Inimicus* adest. *Clamor* et *Auxilium.*
*Causa*que. *Lex. Testes. Dolus* atque *Calumnia. Verum,*
Testificata nocent. *Justificata* juvant.
*Injustus. Justus. Justum. Injustumque. Timor*que.
*Innocuum Tribulat. Spes. Miserans*que fovet.
Liberat hunc *Judex.* Sic *Judicium*que *Salus*que.
Et *Benedictio. Laus. Gloria Honor*que venit.

Admirable matière, vraiment, à mettre en vers latins.

Du reste, les thèmes sont inscrits en manchette et rappelés partout où besoin est, ainsi que, et c'est plus utile, les références au psautier véritable.

On devine combien de versets peuvent être collectionnés, en nombre presque infini, sur chacun de ces sujets ; l'œuvre pouvait s'allonger autant que le caprice ou la piété de l'auteur l'eût décrété. Campront cependant s'est borné ; l'amplitude des pièces, des psaumes, si psaumes il y a, est très variable, depuis quinze jusqu'à trente et quarante versets pour chacun ; l'office de chaque jour se limite à quinze ou dix-huit pages de ce petit in-12.

Tel est le véritable jeu de patience ou d'assemblage, le *puzzle*, que le bon prêtre avranchais a très sérieusement composé comme un livre d'heures spécial et utile au plaideur, au plaideur juste et honnête, comme une œuvre pie et agréable à Dieu, capable de le toucher et de l'induire à s'intéresser à sa créature opprimée : *quo circa hujus sint fructus Psalterii tales, ut quisquis juste litigat eos litis suæ exitus exspectet et tam optatos,*

quam qui singulari Dei munere ac beneficio mihi percepti sunt vere justeque litiganti [1].

On était avisé en Normandie. Pays de procès, c'est entendu, mais aussi pays de patience et de prudence. Donc on savait penser à tout. Se mettre bien avec le bon Dieu, lui offrir, avant d'aller au Palais, des prières, j'allais dire des épices, n'était pas la précaution inutile ; du moins Jacques de Campront en voulut mettre à la disposition du plaideur. Mais, tout de même, singulier livre, naïve et singulière piété ! [2]

P. Le Verdier.

1. *Ad lectorem*, fin.

2. Je dois un remerciement particulier à MM. Paul Lacombe et René Sturel qui ont bien voulu me fournir d'utiles indications sur les amis de Jacques de Campront, et à M. Charles de Beaurepaire qui m'a communiqué avec un aimable empressement les notes de son vénéré père.

PIERRE GRINGORE ET L'ENTRÉE DE LA REINE ANNE EN 1504

(D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT).

Si je regrette pour mon livre sur Pierre Gringore [1] de n'avoir pas connu, au moment où je l'ai fait paraître après dix années de recherches patientes, la mention dont je vais parler, je suis heureux par contre d'offrir cette petite trouvaille à celui qui est à coup sûr le plus à même de s'en réjouir et de m'en savoir gré. M. Émile Picot connaît à merveille l'œuvre de Gringore, et il a fait sur tel ou tel de ses poèmes d'intéressantes découvertes; je n'ai pas à parler ici de ce dont j'ai longuement entretenu le lecteur dans un gros volume, mais en vérité, il m'est loisible de reconnaître une fois de plus que si l'on a trop souvent contesté, même depuis mon travail, la valeur et l'intérêt des poésies de Gringore, M. Picot ne s'est jamais lassé de se pencher avec une curieuse, une touchante persévérance sur les productions de Mère Sotte : c'est qu'il en devinait, à côté du fatras et du prosaïsme souvent verbeux, la « substantifique moelle » et la très grande originalité, faite de simplicité dans un temps où la complication était à la mode, de précision alors que les poètes s'acharnaient à masquer leur pensée et à la revêtir d'oripaux trop pompeux, de verve gauloise, par quoi l'œuvre de Gringore se rattache au moyen-âge plus qu'au XVI[e] siècle précieux et renaissant.

Sauval, et après lui tous ceux qui ont cité les principales

1. *La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance. Pierre Gringore*, par Ch. Oulmont, docteur ès lettres (Champion, 1911). 2 vol. in-8°. *Bibl. du XV[e] siècle.*

dates de la carrière dramatique de Pierre Gringore, note que Mère Sotte participa comme *fatiste* à l'Entrée de la Reine Anne de Bretagne à Paris en 1504; c'est la quatrième des Entrées solennelles pour laquelle Gringore est mis à contribution depuis le 25 novembre 1501. Toujours il a pour associé Jehan Marchand, le charpentier de la Grande Cognée, dans ces organisations de mystères mimés, très différents des mystères parlés.

Si le lecteur a quelque désir de savoir quel pouvait être le « scenario » de l'un de ces mystères, série de tableaux vivants, d'allégories par personnages, je le renvoie au n° XVIII de mon chapitre II : « *Le coronement, sacre et entrée de la Royne a Paris, le 9 mai 1517* ». (d'après le ms. inédit de la bibl. de Nantes, n° 1337, fr. 1176). Cette relation a d'autant plus d'importance qu'elle est une des très rares qui nous soient parvenues.

En vérité cela s'explique : de même que dans le théâtre joyeux des Sots il y avait à côté des soties littéraires, pleines de psychologie, de satire sociale, politique ou mondaine, des soties qui n'étaient à vrai dire que des jeux de clowns — suivant le mot de M. Picot — et que l'on improvisait presque, de même dans le théâtre sérieux, l'on ne se donnait pas toujours la peine de conserver le livret de tel ou tel mystère mimé. Une fois l'Entrée achevée, le mystère qui n'avait eu qu'un attrait d'actualité n'était plus bon à rien, et le manuscrit, s'il n'était pas déchiré, s'égarait, faute de soins.

Dans le compte relaté par Sauval et les bibliographes modernes, il est fait mention du payement des deux associés; c'est le compte de la prévôté de Paris. Dans le compte que l'on va lire, Gringore est cité non plus avec Jehan Marchand, mais avec d'autres fatistes qui collaborèrent aux différents mystères représentés ce jour-là. Les noms de ces humbles auteurs nous sont tout à fait inconnus, mais ils sont à joindre désormais à ceux de Jehan de l'Espine, d'André de la Vigne, de Maistre Mitou, de Maistre Cruche et de leur illustre con-

frère Pierre Gringore : « a M. Regné de Collerie, Jehan Vesseris, Claude Lebrest, Jehan le Secrétaire, Mère Sotte, et autres tous facteurs et inventifs d'iceulx mistaires et esbatemens, la somme de 2 livres 6 sols a eux payée et distribuée par le dit present receveur pour leurs peines et sallaires d'avoir vacqué par plusieurs journées avant la dite entree, de diriger les mistaires et mis en ryme les dictz que ont esté jouez es dits lieux, en ce comprins 6 sols parisis pour despence de bouche faicte par le dict procureur en communiquant avec eulx pour ce. »

Cette mention se trouve au fol. 87 v° de la série KK 416, aux Archives Nationales ; elle fait partie de copies de comptes faites au XVIII^e^ s. par les soins du procureur du Roi, Moriau (Comptes des subsides accordées à la Ville de Paris par le Roi, cf. *Invent. somm. des Archives*, 1871, p. 283).

Et cette mention qui a déjà par soi-même de quoi satisfaire les historiens des origines de notre théâtre si mal connues, prend tout son relief quand on la replace dans ce qui la précède et la suit.

En effet, tandis que pour les mystères récités et joués, nous possédons quelques relations qui nous permettent de savoir la mise en train, la dépense et l'exécution de ces pièces, au contraire nous ignorions à peu près tout de ces mystères mimés avant la publication que j'ai faite du ms. de Nantes, avant le long compte que j'ai transcrit ci-dessous. Petit de Julleville (dans ses volumes sur les *Mystères*, Paris, 1880, I, 196-200) signale l'apparition des mystères mimés en 1313, et reproduit (II, 181-216) les mentions de Sauval ; il indique pour des mystères mimés à Béthune, assez tardivement (1549) les corps de métiers qui y prirent part, et le nombre de personnages utilisés. (Entrée à Jérusalem, par exemple, 16 personnes).

Le compte que le lecteur a ici sous les yeux est, toutes proportions gardées, si l'on compare la longueur et la valeur d'un mystère récité à celles d'un mystère mimé, aussi considérable que celui du mystère des 3 Doms. Nous sommes ren-

seignés sur le moindre accessoire, et tous les à-côtés de la fête sont passés en revue.

[fol. 85 recto].

Autre despense faite par ordonnance des Prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris tant a cause de la venue et nouvelle entree de la Royne notre souveraine dame faite en celle dite ville en l'annee de ce present compte comme pour la translacion du corps de feu M. le duc d'Orleans, pere du Roy notre Sire du lieu de Bloys aux Celestins de cette ville faite au dit temps comme aussi pour la messe solemnelle de la reduction d'icelle ville de Paris ainsi qu'il s'ensuit.

[D'abord, ce sont les dépenses pour l'entrée de la Reine payées par Jehan Hesselin, Receveur de la ville, 20 nov. 1504].

Et premierement a cause des preparatifs et mistaires faits pour le jour de lad. entree.

A Jehan Perrin chevaucheur d'escurie du Roy lequel a apporté lettres dudit s^r^ touchant la venue, Entree de lad. dame et du recueil qu'il entendoit et vouloit luy estre fait de par la ville, a esté donné par ordonnances et en presence desd. prevost des marchands et eschevins.... [etc...]

A Loys Lesecq sergent de la ville, la somme de cent douze sols parisis a luy ordonnee pour les peines et sallaires d'avoir ete de l'ordonnance que dessus de cette ville a Melun, Fontainebleau et ailleurs au dit quartier ou le dit s^r^ alloit et venoit pour s'enquerir et scavoir au vray le jour que seroit la venue et entree de la d. dame en cette dite ville, a ce que on feust pourvu, au dit jour a la recevoir, en quoy faisant ledit Lesecq a vacque l'espace de huit jours entiers, pour cecy..... 112 s. p.

A Simon Agneiton marchand de merrien la somme de 18 l. 12 s. 8 d. paris. pour le bois de merrien par luy livré, tant à la porte Saint-Denis, au Ponceau, à la Porte aux Paintres au bout du pont, que au marché Fallu ont été faits et assis esd. portes les eschaffaulx sur lesquels ont estè jouez plusieurs mistaires et esbatemens, et les d. lieux du Ponceau, bout dudit pont et marché Fallu plusieurs barrieres pour obvier a la foulle du peuple le jour de lad. entree duquel merrien les parties s'ensuivent... [suit le détail qui est pour nous sans intérêt].

A Mathurin Thevenart charpentier la somme de 17 l. 14 s. 8 d. pour avoir par luy, ses gens, et allouez, fait ce qui s'ensuit, cest assavoir lesd. eschaffaulx... et assis des barrieres au bout de la rue Guerain Boineau pour y tendre tapisserie a l'endroit des

immondices et aigoux (*sic*) qui y sont faits, aussi d'autres barrieres au bout de la rue Marché Pallu qui vient du Petit Pont a Notre Dame au bout de la rue de la Juifrie et au bout du pont pres l'orloge du palais pour clore les passaiges et obvier a la foule du peuple le jour de lad. entree. Item fait en l'hostel de la ville 3 barrieres a l'entour de la porte et fait une cloison a esquierre et ung feste dessus en la cour dudit hostel pour la couvrir de bannes et servir de cuisine le jour que la Royne y a disné.....

A Gilles Morise serrurier, la somme de 42 s. 6 d. pour les parties et ouvraiges de son mestier par lui faits pour lad. entree, ainsi que s'ensuit c'est assavoir a la Porte S. Denis 106 crampons servans a tenir les ecussons aux armes du Roy et de la Roine au dessus des eschaffaulx faits a la porte pour les mistaires [suit l'énumération d'un certain nombre de serrures fournies].

A M. Jacques, procureur de lad. ville, lequel a eu charge desd. prevost et eschevins d'ordonner et faire les frais des mistaires qui ont esté faits et jouez a la porte Saint-Denis, fontaine du Ponceau et porte aux Paintres, la somme de huit vingt-neuf livres, 16 s. par...

Et premierement

A. M. Regne de Collerie, Jehan Versoris, Claude Lebrest, Jehan le secretaire, Mere Sote et autres tous facteurs et inventifs diceulx mistaires et esbatemens la somme de 11 livres 5 sols a eulx payee et distribuee par le dit present receveur pour leurs peines et sallaires d'avoir vacqué par plusieurs journees avant lad. entree de diviser les mistaires et mis en Ryme les dictz qui ont esté jouez esd. lieux, en ce comprins 6 s. par jour despence de bouche faicte par le dit procureur en communiquant avec eulx pour ce.

A Pierre de la Croix, Pasquier, Vrille, Jehan Emery, Jehan Lingre et Jehan Gallant paintres, pour eulx et leurs gens, tant pour estoffes et paintreries comme or, azure, argent, vermillion, fine lacque, vernis, vert de gris, mauve, ocre, blanc d'Espagne, brun d'Auxerre, vieils drappeaulx, grant pappier, colle, huille, coton, painceaulx et autres choses de leur mestier qu'ils ont livrez et employez a faire ce qui s'ensuit, c'est assavoir a estoffer cinq grans Ecus aux hermes du roy et de la Royne avec les couronnes et ordres du Roy pertinant ; item 28 autres petits escus auxsd. armes environnées de rinceaux... item livré et paint un petit dieu, plus paint de fin or 4 grans bastons qui ont servy a porter le ciel sur

lad. dame le jour de sad. entree; item livré les paintures qu'il a convenu a paindre, un grant arbre ou perron qui a esté fiché et assis en l'hostel de Nesle ouquel ont éste faites les lettres et joustes pour y attacher les armes du Roy et de lad. dame... et plusieurs autres menues choses de leur mestier, que pour leurs peines, par le temps et espace de 4 vingt trois journees d'hommes au prix de 6 s. p. par jour..... 60 l. 8 s.

A Bellanger Imbert tailleur d'ymaiges, pour les 5 couronnes dessusd... plus fait un S^t^. Michel servant a l'un des cinq escus 116 s.

. . . . . .

Item mis et frayé par led. procureur, en chandelle, charbon, buches et bourrees tant pour lesd. paintres et bimbellotiers durant qu'ils ont faits les choses dessusd. de leur mestier, que pour chauffer les joueurs desd. mistaires esd. portes, durant le jour d'icelle entree, la somme de 38 s. par.

Item en l'achapt de 4 poulies et 2 grans perches de bois en corde qui ont servy a tendre les custodes sur les eschaffaulx devant les mistaires, la somme de 16 s. par.

Item en l'achapt de 3 peaulx de cuir vert, une aulne toille rouge, deux colliers d'etain, 3 chesnes de cuivre en façon d'or, les papillottes et petits mirouers pour equipper les personnages desd. mistaires, en cloux, deux feuilles de fer blanc et autres petites drogues de mercerie, la somme de 37 s. p.

A Jehan Labbé menuisier, pour avoir fait et entaillé un grant cueur et austres menues choses de son mestier..... 70 s. p.

A Jehan Mestier chasublier la somme de 26 l. 8 s. p. tant pour louaige que pour le déchet de 43 aulnes de drap de dames de plusieurs coulleurs dont ont esté faits 6 habits.

A Denisette Thunier la somme de 72 s. p. pour 12 aulnes de toille dont ont esté faits 5 rochets pour 2 filles et 3 bergers.

A Pierre Rousselet cousturier la somme de 13 l. 6 s. p. pour la façon d'avoir fait du damas dessusd. 6 robbes, 5 a usaige de femme et une a usaige d'homme.

Item en l'achapt de 3 chappeaux de feustre 33 s. p., et six paires de gans 8 s. p., en chappeaulx de fleurs 8 s. p.

A Nicolas Evrard frepier, pour le louaige de 3 cottes simples, deux de damas et une d'escarlatte et une robbe d'escarlatte a usaige d'homme, la somme de 44 s. p.

A la femme Jehan Plan atourneresse pour avoir livré 6 crespines et habillé six filles desd. mistaires, la somme de 56 s. p.

Auxd. 6 filles et a ung homme qui a fait avec elles un personnage pour leur sallaire et vacation la somme de 100 l. 12 s. p.

A 8 chantres qui estoient chanteurs ledit jour de l'entree... et paravant le jour de lad. entree en recordant leurs chansons la somme de 68 s. p.

A M. Jehan Perrier lequel dit et exposa par plusieurs fois aux passans le mistere a la porte aux peintres, pour sa vacation, la somme de 16 s. p,

Item en depence faite auxd. porte Saint-Denis et porte aux Paintres pour les joueurs des mistaires led. jour d'entree... la somme de 43 s. p.

A Jacques de Lange frepier et Jehan Logre gueisnier maitres et gouverneurs de la confrairie de la Passion et Ressurection fondee en l'eglise de la Trinité a Paris, la somme de 10 l. p. a eulx ordonnee pour subvenir aux frais du mistere de la Transfiguration de la Passion Nostre S^r J. Chr. par eulx fait au devant de la d. Eglise le jour de la d. entree.

A Guillaume Langlois, Pierre Huet, Pierre Gauchier et Jacques Drouet tous frepiers et jurez dud. mestier, la somme de 6 l. p. a eulx ordonnee pour subvenir aux frais du jeu et mistaire qu'ils ont fait au coingde la fontaine Saint-Innocent de l'apparicion des 3 Roys le jour de lad. entree.

A Jehan Maulevault demourant a Paris pour les parties d'un disner par lui fait de l'ordre que dessus pour led. prevost et eschevins et aucuns quarteniers et bourgeois assemblez en l'hostel de lad. ville le vendredy 8 nov. 1504, lequel jour ils ont esté après le diner au bois de Vincennes faire la reverance a la Royne qui y estoit nouvellement arrivee la somme de 6 l. 16 s. 4 d.

. . . . . .

[Suit le payement aux paveurs, aux balayeurs, à ceux qui sont commis à la garde des quais, rivieres, fossés, égouts, à ceux qui fournirent les chandelles pour éclairer les rues sur le passage de la reine. Plus rien, ensuite, dans les comptes, ne concerne le mystère].

Je n'insisterai pas sur l'ensemble du compte ; mais il est certaines rubriques curieuses dont je voudrais dire un mot et je voudrais aussi rendre le lecteur attentif à la disproportion des salaires, disproportion que Chevalier et Serrigny ont noté déjà par ailleurs à propos des mystères récités. N'est-il pas

intéressant de noter que l'on avait souci des peintres et des bimbelotiers durant qu'ils travaillaient, des joueurs cependant qu'ils étaient sur l'estrade, et qu'on dépensa une certaine somme en bûches, en charbon pour les chauffer : c'était le 20 novembre, et ils eussent pu se refroidir. N'est-il pas intéressant de même pour l'histoire du costume, comme ce qui précède pour l'histoire sociale, de savoir que la femme de notable Jehan Plan, atourneresse — l'habilleuse — toucha 56 sols parisis pour avoir livré 6 « crespines » (résilles) et habillé six filles ; pour l'histoire du théâtre, voyez ces filles qui miment le tableau vivant et touchent avec l'homme qui a fait avec elles un personnage 100 livres, tandis que le pauvre récitant Jehan Perrier qui expose plusieurs fois le mystère ne reçoit que 16 sols. Enfin rien n'est oublié, puisque les chanteurs — pour être bien maîtres de leur chanson et ne pas détoner — ont dû « recorder », répéter le 19 novembre leurs rôles.

En vérité, un compte comme celui-là ne nous rapproche-t-il pas du passé de manière plus sûre, plus probante et aussi variée que des anecdotes, des mémoires ou des récits toujours sujets à caution ?

Charles Oulmont.

LE THÈME DE L'AVEUGLE ET DU PARALYTIQUE

DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Nous avons tous appris par cœur, étant enfants, *la Fable de l'Aveugle et du Paralytique*. Qu'elle fût de Florian [1], peu nous importait. Plusieurs d'entre nous la croyaient même de La Fontaine :

> Aidons-nous mutuellement
> La charge des malheurs en sera plus légère ;
> Le bien que l'on fait à son frère
> Pour le mal que l'on souffre est un soulagement.
> Confucius l'a dit; suivons tous sa doctrine :
> Pour la persuader aux peuples de la Chine
> Il leur contait le trait suivant.

On chercherait en vain, je crois, le trait en question dans Confucius, mais celui-ci, à la fin du XVIII[e] siècle, était fort à la mode [2] et il n'est pas étonnant que Florian lui attribuât une fable que le Folklore du Céleste Empire enregistre encore [3] et que Levesque, dans l'*Homme moral* [4], avait citée comme chinoise. Pourtant ce n'est ni dans cet ouvrage ni dans le *Journal Encyclopédique* [5] qui le reproduit, mais bien plutôt dans les

1. Fable XX du Livre I, p. 61 dans l'édition de Montaiglon. Paris, Rouquette, 1882.

2. Cf. *La morale de Confucius, philosophe de la Chine*. Amsterdam, chez Pierre Savouret, 1688, et nombreuses éditions postérieures. *Le Chou-King*, traduit par le P. Gaubil. Paris, Tilliard, 1770, in-4°.

3. Dennys, *The Folklore of China*. London, 1876, in-8°.

4. Paris, Debure, 1784. On sait que les Fables de Florian n'ont paru pour la première fois qu'en 1792.

5. 1784, t. VI, p. 381. Je dois cette référence ainsi que la connaissance

Apologues orientaux de Sauvigny[1] que Florian a dû cueillir son sujet. Il y a ici une phrase de l'aveugle au sultan : « Vous verrez pour moi ; je marcherai pour vous », qu'avec peu d'effort le poète a muée en un alexandrin :

Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi.

Ce n'est donc pas non plus dans Gellert[2], dans Desbillons[3] ou dans d'Ardène[4], qui tous ont traité le même thème, que notre Florian a puisé et ce n'est pas davantage, quoi qu'en pense Fournier[5], dans la curieuse lettre où Boursault[6] raconte à l'évêque de Langres l'histoire du paralytique porté par l'aveugle et fuyant avec lui, en cet équipage, la procession des reliques de Saint-Martin. Leurs infirmités guéries, c'en serait fini des aumônes, mais le miracle les atteint malgré leurs dents.

Boursault termine en désignant son répondant : « L'homme dont je parle à votre grandeur m'a engagé sa foy qu'il avoit lu ce qu'il me dit dans une Légende de Saint-Martin que l'on chantoit le jour de sa fête. »

Quelle peut être cette légende? Ne serait-ce pas un mystère

des articles de Basset, Lévi, Wiese et Liebrecht à la précieuse *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes*... de M. Chauvin. Liége, Vaillant-Carmanne. On la consultera aux t. II, p. 221 ; III, p. 52-53 ; VI, p. 10. Je n'ai pu lire qu'après l'achèvement de cet article : Günther, *Die Quellen der Fabeln Florians*. Programm des Kgl. Gymnasiums zu Plauën i. V. Osten, 1900. Il ne nous apprend d'ailleurs rien sur notre thème.

1. Paris, Duchesne, 1764, in-12. L. II, Apol. XIV, p. 107. (Cf. Chauvin, *op. cit.*)

2. Traduit par [Boulenger de Rivery], *Fables et Contes*. Paris, 1754, in-16, p. 95. Référence due à M. Charlier.

3. *Fabulae æsopiae*. Paris, 1778, in-12.

4. *Recueil de fables nouvelles*. Paris, 1747, fable 23. Ces deux ouvrages sont cités par M. R. Basset : *Le Mythe d'Orion et une fable de Florian*. *Revue des Traditions Populaires*, t. IV (1889), p. 616-621 ; t. V (1890), p. 234-235 et 558-559.

5. *Le théâtre français avant la Renaissance*. Paris, 2e éd., s. d., p. 156.

6. *Lettres nouvelles*, 2e édition. Paris, Gosselin, 1700, in-12, t. II, p. 156-159.

dramatique ? Ni le mot ni la chose n'étaient bien connus au XVII^e siècle. Je serais assez tenté de répondre affirmativement, mais je ne dirais pas avec Fournier que c'est à la *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux* d'Andrieu de la Vigne [1], que l'érudit dont parle Boursault faisait allusion.

Le thème qui nous intéresse a, en effet, été porté deux fois à la scène au XV^e siècle et toujours en relation avec la vie du fameux évêque de Tours, d'abord par l'auteur inconnu du *Mystère de Saint-Martin* [2] conservé à la Bibliothèque de Chartres et, postérieurement sans doute, par Andrieu de la Vigne pour faire suite à son *Mystère de Saint-Martin*, joué à Seurre en 1496.

La Moralité de l'aveugle et du boiteux qui y est intimement reliée a été composée pour un public bourguignon. L'aveugle « enluminé » malgré lui, s'écrie :

Bourgoigne voy, France, Savoye

tandis qu'au contraire la farce de l'aveugle et du paralytique, qui figure à la fin de l'autre de *Mystère de Saint-Martin* est chargée d'une toponymie locale accessible aux seuls habitants de Tours [3]. C'est donc à ce mystère et non à celui de de la Vigne qu'il faut rapporter les mentions de représentations à Tours en 1441 [4], en 1503, en 1509 [5] et la comparaison de Menot dans ses sermons [6].

Mais où ce mystère et Andrieu de la Vigne ont pu prendre

1. Publiée d'abord par Fr. Michel, puis par le bibliophile Jacob dans son *Recueil de farces* (1859, in-12) et enfin par Fournier, *op. cit.*

2. Réimprimé dans la Collection Silvestre, 1841. Cf. Petit de Julleville. *Les Mystères*, t. II, p. 535 et suiv.

3. Voyez G. Cohen, *Rabelais et la Légende de Saint-Martin* (*Revue des Etudes Rabelaisiennes*, 1910) et une note qui paraîtra prochainement dans la *Romania*.

4. H. Lambron de Lignim : *Recherches sur l'origine du théâtre en Touraine*. Tours, 1848, in-8°, p. 9.

5. Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, 2^e édition. Tours, Mame, 1890, in-4°, p. 590.

6. Fournier, *op. cit.*, p. 157.

ce thème de l'Aveugle et du Paralytique, c'est ce qu'il serait intéressant de rechercher maintenant.

En général, Andrieu de la Vigne a suivi fidèlement et pas à pas Sulpice Sévère [1], qu'au contraire l'anonyme tourangeau n'a guère connu ; mais, pour sa Moralité, l'auteur du *Vergier d'honneur* a pu s'émanciper un peu et semble avoir recouru à d'autres sources auxquelles son prédécesseur aurait déjà puisé, sans que toutefois les deux versions se ressemblent autrement que par le fond.

La scène de l'aveugle et du paralytique ou du boiteux guéris malgré eux, telle qu'elle nous apparaît au XV^e^ siècle chez ces deux écrivains indépendants l'un de l'autre, résulte de la contamination de deux éléments, l'un hagiographique, l'autre folklorique.

L'élément hagiographique, nous le trouverons à la fin du XI^e^ ou au commencement du XII^e^ siècle dans le *De Reversione beati Martini a Burgundia Tractatus* [2], où le pseudo-Odon raconte la translation des cendres du saint en Bourgogne et leur retour au siège épiscopal de Martin avec les innombrables miracles qui jalonnèrent la route suivie par les reliques, surtout à l'arrivée dans le diocèse de Tours. C'est là que se place l'aventure des *deux mendiants boiteux* cherchant en vain à échapper à une guérison miraculeuse qui les privera de leurs profitables infirmités :

Per Martinum vero etiam non petentibus, etiam non accurrentibus et quod majoris clementiae est, etiam nolentibus subveniebat. Dum enim talia tantaque virtutum insignia agerentur, quae etsi invideret occultare fama non potuit, ea praecurrente, duo *paralytici* qui in villa cui nomen *de Hedera* [var. *Edera*] est, a praetereuntibus eleemosynam petentes, victitabant dixerunt alter ad alterum : « Ecce frater, sub molli otio vivimus. Nemo nos inquietat, omnes miserentur, solus nobis labor est petere quod optamus ;

1. David (Carl), *Die Drei Mysterien des h. Martin von Tours. Ihr Verhältnis und Ihre Quelle.* Dissertation de Greifswald, 1899, in-8°, p. 27. Cette dissertation est muette sur le petit problème qui nous occupe.

2. Publié par André Salmon. *Supplément aux Chroniques de Touraine*. Tours, 1857, in-8° ; v. p. 31-32. Cf. aussi *Bibliotheca hagiographia latina*.

licet cum libuerit somno indulgere, quieti vero jugiter, et, ut breviter dicam, ducimus in bonis dies nostros. Hoc autem totum nobis vindicat infirmitas haec qua jacemus; quae si curata fuerit, quod absit, necessario nobis incumbet labor manuum insolitus, quippe jam mendicare inutile erit. Et ecce audivimus de Martino isto in cujus dioecesi degimus, quod revertens ab exsilio in toto suo episcopatu neminem decumbentem praeterit non sanatum. Nunc ergo, frater, acquiesce consiliis meis, et dicto citius fugiamus Martinum, ab ejus dioecesi exeuntes ne forte nos sanitatum ejus copia comprendat. » Novum sane consilium, vota prorsus eatenus inaudita tanto nolle carere incommodo, se sibi reddi effugere ! « Quid moror ? » Placet utrique consultum et aptatis baculis sub utraque ascella reptando potius quam gradiendo fugam arripiunt; sed Martini pernix potentia prosequitur fugientes, comprehendit refugas, comprehensos et inventos invitos reparat sanitati. Quod illi in sese experientes, nec dissimulare poterant nec audebant silere ; nimirum non nescii illum potentem perdere ingratos, qui et nolentibus subvenisset, exclamant igitur praedicantes miraculum ; et homines loci illius, quo id contigerat, ad laudem invitant Martini. Nec sibi integrum fore arbitrati donec baculos, sui languoris indices, ad Martini matricem ecclesiam detulerunt, palam omnibus exponentes et suae perfidiae fugam et Martini etiam circa invitos clementiam. Porro incolae mansionis in qua signum hoc sanitatis celebratum est in nomine signipotentis Martini ecclesiam condidere, quæ usque hodie Capella alba nominatur.

Le récit du pseudo-Odon ne manque pas de pittoresque. Il est même dramatisé au point qu'on serait tenté de croire qu'il est déjà emprunté à une farce ou à un dialogue préexistant. Que le récit soit tourangeau, c'est ce que prouve le don des béquilles à la collégiale de Tours et l'insistance du chroniqueur au sujet de l'action des reliques dans le *diocèse* du saint.

Péan Gatineau, au XII[e] siècle, reprend en vers ce récit sans y changer grand'chose : (v. 8101 à 8148) [1].

A Derre [2] dui contret estoient
Qui la novele oïe avoient
Que li saint checun garrissoit

1. *Das altfranzösische Martinsleben des Péan Gatineau aus Tours*, neue nach der hds. revid. Ausgabe von Werner Söderhjelm. Helsingfors, Hagelstam, 1899, in-8°.

2. Un document de 1040 donne la forme « Dedera », probablement contractée de « de hedera ». Hedera ayant donné « ierre » et plus tard, par agglutination de l'article, « lierre », il n'est pas étonnant que, par un procédé semblable, « de hedera » ait donné « Dierre ». Des chartes de 1231 et 1291

Nis en quelque leu que il soit
Mes qu'il le trovast en Toraigne.
Si distrent que en male painne
Seroient si il garissoient,
Car chose fere ne savoient
Dom pëussent avoir gaaing,
Si venoit mielz avoir mehaing
Que il ainsi tuit garissunt.
Ce distrent entr'os, quar il sunt
Molt a aise, quar tuit lor donent
Tant du lor qu'assez en rebonent,
Si qu'il en ont puis prou viande,
Ne nesuns riens ne lor demande,
Et si dorment quant il se veolent,
Ne de nule riens ne se deolent,
Qu'assez ont viande et drapeaus
Et des bons vins en henapeaus,
Des meillors qu'il troissent a vendre,
N'a riens ne les convient entendre
Fors a deduire solement.
Si pristrent si lor parlement
Qu'ambedui tantost s'enfuireint
Ne que le saint pas n'atendreient;
Lors s'en fuient, que plus n'atendent
Et au föir d'äir entendent;
Soz lor braz potences avoient,
O quoi toz jorz se sostenoient,
Si corurent si com il porent,
Mes onc si tost föir ne sorent
Que li sainz nes aconsëust:
Biau lor fust ou mau lor sëust
Si que maugré lor redrecerent
Le miracle taire n'oserent;
Dom lor pesot, s'il pëussunt
A la gent qu'ilec venu sunt,
A qui le miracle conterent.

ont Derra, Dierra, Deeria, qui expliquent les formes françaises que fournissent nos textes. (Cf. Carré de Busserolle [J. de Château-Chalons], *Dictionnaire géographique... d'Indre-et-Loire*. Tours, 1878, 7 vol. in-8°.) Quelques auteurs, à cause de la « Capella alba », bâtie selon le Pseudo-Odon, en mémoire de ce fait, ont prétendu que le miracle s'était passé à la Chapelle blanche (Cf. Carré de Busserolle : canton de Ligueil, arr. de Loches), où il y eut, en effet, au XII^e^ siècle, une « Ecclesia S. Martini de villa quae dicitur capella ».

Et les genz illeques fonderent
De saint Martin une chapele
Que l'an encores hui apele
Ce m'est vis, la chapele blanche.
Li dui a qui li sainz la hanche
Ot malaigré lur redrecee
Ont vers Tors lor voie adrecee,
Ou a l'iglise au saint porterent
Lor batons, et tot lor conterent.

Par une filière à laquelle les chansons de geste nous ont habitués, ce récit se retrouve délayé en prose à la fin du XV^e^ siècle dans *La Vie et Miracles de Mgr Saint Martin* [1].

Nous donnerons ici un extrait de ce texte assez rare qui servira presque de traduction au fragment reproduit plus haut, mais le récit est certainement moins dramatique et moins pittoresque. Il manque, par exemple, le « reptando potius quam gradendo », rampant plutôt que marchant, qui était fort ingénieux. Il est à peu près sûr que l'auteur anonyme de la vie n'a pas recouru à l'original latin et les expressions soulignées par l'emploi de l'italique portent assez la trace de l'influence de Péan Gatineau :

Et aussi tost que le corps entra en Tourainne en son dyocese, les contraictz redresserent, les avaugles enluminerent, les muetz eurent parolles, les sourtz ouyrent, les ladres et les meseaulx furent guariz, les dyables yssoient hors des demoniacles... A Deree avoit deux contrefaictz qui ouyrent la nouvelle que le benoist saint guarissoit tous malades qui estoient en Touraine, si dirent entr'eulx deux qu'ilz seroient en malle peine entrez, s'il les guarissoit, car ilz ne sçavoient rien faire dont ilz peussent gaigner leur vie. Si valloit mieulx a leur advis qu'ilz fussent tousjours contrefaictz, car on leur donnoit assez pour leur vie et estoient biens aises et *ne leur demandoit on riens et dormoient quant ilz vouloient et avoient* assez à boire et à menger. *Si prindrent leur parlement* que entre eulx deux s'enfuyroient ne qu'ilz n'attendroyent pas la venue du corps sainct. Si s'enfuyrent sans plus attendre et de haste qu'ilz avoient porterent sur leurs bras leurs potences a quoy ilz s'apuyoient quant humblement requeroient l'aumosne. Mais oncques ne sceurent si fort fuyr que le benoist corps ne fist sur eulx le miracle tout entier.

1. J'ai consulté l'édition imprimée à Paris par Michel Lenoir en 1516. Bibl. Nat. Ln^27^ 13600 (Réserve).

Car ilz redresserent et furent sains de tous leurs membres. Le beau miracle ne purent celer, si le compterent a tous ceulx qui encontrerent.

Et en celle place fonderent depuys les bonnes gens du pays une chappelle en l'honneur de monseigneur sainct Martin qui encores a ce jour est appellee la chappelle blanche. Les deux povres contrefaictz qui estoient garys et sains comme vous avez ouy tournerent leur voye a Tours : et en l'eglise du benoist corps sainct compterent la maniere du miracle qui par le benoist saint avoit esté fait. Et en remenbrance de ce laisserent leurs potences et bastons.

Ces trois récits, pseudo-Odon (XII[e] s.), Pean Gatineau (XIII[e] siècle) « Vie et Miracles » (XV[e] siècle) n'en font qu'un à la vérité ou plutôt ne forment qu'une même lignée que distinguent deux traits caractéristiques : le miracle forcé s'impose à deux « *contrets* », à deux contrefaits, et il se passe à « de Hedera », « Derré » ou « Derée ». Pour nous, il ne fait aucun doute que cette localité ne doive être identifiée avec Dierre, canton de Blérè, arrondissement de Tours, qui est, en effet, sur la route que dut parcourir le corps dans sa translation de Auxerre à Tours [1].

Mais, dès le XIII[e] siècle, le même récit de la guérison imposée apparaît aussi enjolivé de l'élément d'ordre folklorique dont nous avons parlé : L'un des deux miraculés malgré lui est aveugle et, pour fuir plus vite, se fait guider par le paralytique, qu'en revanche il portera sur son dos.

Telle est la forme qu'a prise la relation du Pseudo-Odon dans les Sermons de Jacques de Vitry [2] (1181 ?-1240). Le passage n'est pas long; il est peut-être utile de le citer :

De ceco et contracto qui inviti curati sunt. Exemplum.

Legimus quod quando corpus beati Martini processionaliter ferebatur, sanabat omnes infirmos qui occurrebant. Erant autem juxta ecclesiam duo trutanni me[n]dicantes quorum unus erat cecus, alter contractus. Qui ceperunt loqui ad invicem et dicere : « Ecce corpus sancti Martini. Jam defer(e)

1. Vide supra, p. 5, n. 2.

2. N° CXII de l'Edition Crane. Londres, 1890, 8°. Publications de la Folklore Society, t. XXVI. Voyez p. 52 et la note p. 182. M. Crane suit le Ms. Harl. 463, f. 9. Mon texte est pris sur le manuscrit latin 17509 (et non 17506 comme imprime Lecoy de la Marche) parce que le volume de M. Crane que possède la Bibliothèque Nationale était communiqué.

tur ad processionem et si nos invenerit statim sanabimur et nemo de cetero nobis elemosinas dabit et oportebit nos propriis manibus operari et laborare. » Cecus autem contracto : « Ascende super humeros meos quod fortis sum et tu qui bene vides mihi praestabis duc(a)tum [1]. » Quo facto cum fugere vellent, apprehendit eos processio et cum prae turba fugere non possent, sanati sunt contra voluntatem suam. Patet igitur quod multi mali pauperis sunt et multi in tribulationibus efficiuntur deteriores...

Le récit de Jacques de Voragine dans la Légende dorée [2] (1298) est un peu moins intéressant et un peu moins dramatisé :

Refert Odo abbas Cluniacensis, quod tunc omnes campanae in omnibus ecclesiis nullo tangente, pulsabantur... Fertur quoque, quod tunc duo socii erant quorum unus erat caecus et alter contractus. Cæcus autem contractum ferebat et contractus cæco viam demonstrabat sicque taliter mendicantes multam pecuniam acquirebant. Audientes vero, quod ad corpus S^i Martini multi sanabantur infirmi, cum in translatione ejus corpus circa ecclesiam processionaliter duceretur, timere cœperunt, ne praedictum corpus juxta domum, ubi manebat, duceretur et sic ipsi forsitan curarentur. Nolebant enim sanitatem consequi ne deperiret materia quaestus sui. Quapropter de illa strata fugientes se ad aliam transferebant per quam corpus nequaquam duci putabant. Dum ergo fugerent corpori ejus de improviso protinus obviaverunt et quia Deus multa praestat invitis, ambo contra eorum voluntatem continuo sunt curati, licet de hoc plurimum tristarentur.

Il se peut que Jacques de Vitry et Jacques de Voragine aient eu sous les yeux une version en prose ou en vers du Pseudo-Odon comportant déjà cette transformation d'un des deux « contrets » en aveugle, mais il est possible aussi que, moins scrupuleux que Péan Gatineau, ils aient enjolivé leur modèle à l'aide d'une fable très répandue et que des recueils ultérieurs comme les *Gesta Romanorum* [3] (antérieur à 1342) et plus tard

1. Il faut lire naturellement « ductum ». L'erreur du scribe, que partage M. Crane, est même assez plaisante.

2. Jacobi a Voragine *Legenda aurea* recensuit D^r Th. Graesse. Ed. tertia. Vratislaviae, Kœbner, 1890, in-8. Cap. CLXVI (161). De S^o Martino ep^o, p. 750.

3. Edition Oesterley, ch. LXXI, p. 385. Cf. R. Basset, article cité, *Rev. des Trad. Pop.*, 1889, p. 620.

sa version française, *Le Violier des Histoires romaines* [1], ont enregistrée.

Il est indispensable de reproduire cette fable, au moins dans la traduction très écourtée du *Violier*, pour faire sentir combien son caractère est différent :

De la Remunération d'éternelle vie

Il y avoit ung roy qui fist ung grant bancquet et convy. Il fist publier et a son de trompe cryer que tous ceulx de son royaulme vinssent au disner et feste destinée. Chascun y fut invité... Comme on cryoit la feste, deux estoient en une cité qui convindrent ensemble de aller à icelle. L'ung d'iceulx estoit aveugle, fort et puissant, et l'autre foible, mais bien voyoit; le foible estoit boiteux, par quoy ne pouvoit trotter. L'aveugle le fist monter sur ses espaulles et le porta, tellement qu'ilz vindrent a la feste royalle où entre les autres grandes richesses, ilz repeurent et beurent dedans comme les autres en ensuyvant l'édict royal.

... Moralisation sus le propos

Ce roy est Jesuchrist qui nous prepare le royaulme de paradis. L'aveugle qui alla a la feste du roy est chascun riche de ce monde, qui point ne voit les joyes de paradis pour les tenebres des vanitez seculieres, son salut ne congnoist; les choses temporelles et terriennes assez voyent comme les lampes, mais es choses spirituelles sont obfusquees. Le boiteux est le bon religieux qui est des deux pieds claudicant, c'est assavoir qu'il n'a chose qui soit en commun ou en propre, toutteffois il voit ès cieulx le convy et point n'est aveugle. Si donc les riches aveuglez des biens de ce monde veulent lassus monter a la feste celeste, necessaire leur est avec les pauvres faire convenance, c'est assavoir qu'il convient que les riches portent les povres sur leurs espaulles par la donaison de leurs biens et subventions et les povres comme religieux et autres les conduyront, leur montrant par bonnes exemples, predications et remonstrances la voie des cieulx.

L'intention moralisatrice et symbolique est évidente et malgré la prudence que nous impose désormais la vigoureuse critique de M. Bédier, il est impossible de ne pas reconnaître dans ce symbolisme l'esprit des conteurs hébreux du Talmud ou des conteurs arabes des Mille et une Nuits.

La fable grecque, qu'attestent de bonne heure une épigramme descriptive de Platon le Jeune (IV^e^ siècle avant J.-C.) et de Léonidas de Tarente (III^e^ siècle avant J.-C.), imitées plus

1. Ed. G. Brunet. Paris, 1858, ch. LXIX, p. 175-7.

tard par Ausone (IVe siècle après J.-C.) [1], n'était qu'une leçon d'humanité ou plutôt de solidarité humaine. Que les docteurs juifs l'aient empruntée aux Hellènes ou qu'ils l'aient trouvée en Orient, ils n'en ont pas moins fait, obéissant à l'esprit de leur race, un symbole de l'âme et du corps au Jugement Dernier.

Rabbi Juda, le Saint-Patriarche de Palestine (Talmud de Babylone, IIIe siècle après J.-C.) enseigne en effet : Un roi avait un beau verger. Il y place deux gardiens, l'un boiteux, l'autre aveugle. Il s'aperçoit qu'on a volé ses fruits et, comme les deux infirmes protestent de leur innocence et de l'impossibilité où ils étaient de perpétrer ce méfait, le roi fait monter le boiteux sur les épaules de l'aveugle, dévoile leur perfidie et les juge de la sorte.

« Ainsi Dieu amènera l'âme, la jettera dans le corps, et les jugera l'un et l'autre ainsi unis... [2] »

Le conteur arabe du cycle de Gal'ad et Chimas ne parle pas autrement : « Le corps et l'âme sont associés dans les actes comme dans les récompenses et les châtiments. Ils ressemblent à l'aveugle et au cul-de-jatte qu'avait recueillis le propriétaire d'un verger... [3] »

Il appartenait aux frères prêcheurs du moyen âge de modifier un peu la parabole et de montrer, sans doute pour s'attirer des offrandes, dans l'aveugle le symbole du riche, à qui les richesses mettent un bandeau sur les yeux, et dans le paralytique le pauvre moine qui les guide vers le banquet de l'éternel salut.

Le vieux thème, dont il est vain de vouloir chercher l'origine, a donc eu chez nous une fortune bien diverse :

1. R. Basset, loc. laud.

2. I. Lévi, *L'Aveugle et le Cul-de-jatte. Revue des Études Juives*, 1891, t. 23, p. 199-205.

3. Dans le récit de Kessaï, c'est Jésus enfant qui met le maître sur la trace des deux voleurs. Cf. Félix Liebrecht dans *Germania*, t. XXV, 1880, p. 298-299.

Au XVIII^e siècle Florian l'emprunte à l'Orient. Il eût pu, en fouillant un peu, le trouver sur le sol natal car Andrieu de la Vigne, de même que son prédécesseur tourangeau, avait mis ce conte à la scène et le public du XV^e siècle s'éjouissait beaucoup à voir les deux truands fuir le saint corps qui va les guérir malgré eux [1] : simple enrichissement d'une vieille légende de saint Martin (récit du Pseudo-Odon) à l'aide d'une fable bien connue.

Ils n'eurent même pas le mérite d'imaginer cet embellissement, puisque Jacques de Vitry et Jacques de Voragine au moins, et d'autres sans doute, l'avaient fait avant eux, mais ils surent éluder l'interprétation moralisatrice des *Gesta*, qui eût nui à la gaîté de la farce et à la légèreté du dialogue.

J'ai un peu honte d'offrir à notre éminent jubilaire ces quelques pages où j'ai tâché de retrouver les sources d'une farce du XV^e siècle, car n'est-il pas dangereux d'essayer d'apporter une découverte, si modeste soit-elle, à celui à qui rien dans notre ancien théâtre n'est inconnu ?

Gustave COHEN.

1. C'est volontairement qu'ils vont à la guérison dans le *Mystère de Saint Guénolé*, Acte II de la première journée. *Revue Celtique*, t. XV, 1894, p. 257-271. Il se peut que ce mystère remonte au XVI^e siècle. Comme toujours, l'original doit être cherché dans le théâtre français, mais le ton est bien breton. Cf. G. Cohen. *La Renaissance du théâtre breton*. *Mercure de France*, décembre 1911.

POLYEUCTE ENTRE LES MAINS DE VOLTAIRE, BARETTI ET PARADISI

En 1747 parut à Venise le premier volume de la traduction complète en italien des tragédies de Corneille par G. Baretti. Il contenait, entre autres, le *Poliutte* (*Polyeucte*). En 1764, année même où fut publié le *Commentaire de Voltaire*, parut à Liège la traduction italienne de *Polyeucte* par Ag. Paradisi.

La traduction de Baretti a été faite très à la hâte, *currenti calamo*, puisque les quatre volumes furent prêts dans l'espace de moins de deux ans. Celle de Paradisi fut beaucoup plus méditée [1]. D'abord il ne s'agissait que d'une seule pièce. Et puis le comte Paradisi, appartenant à ce groupe de petits poètes du duché estense qui s'étaient proposé Horace comme modèle de poésie lyrique, ne pouvait pas se soustraire à une préoccupation toute spéciale du *limæ labor*.

Mais pour ce qui est de *Polyeucte*, les deux traducteurs s'accordent admirablement à y reconnaître ce je ne sais quoi de trop familier et de trop bourgeois qui lui fut toujours plus ou moins reproché aussi en France, du prince de Conti à Voltaire.

« In alcuni luoghi di questa mia traduzione, écrit Baretti dans sa première préface, io mi son presa la libertà di non mi stare servilissimamente attaccato alle parole dell' autore quando per una e quando per altra ragione, ed ho alterato

1. Cf. là-dessus G. Meregazzi, *Le tragedie di Pierre Corneille, nelle traduzioni e imitazioni italiane del secolo XVIII*, Bergamo, Fagnani, 1906, pp. 72 svv.

qualche po' poco alcun verso, come sarebbe a dire nell' atto primo, scena terza, del *Poliutte,* in quei versi di Paulina a Stratonica :

Tu vois, ma Stratonice, en quel siècle nous sommes...

Questo luogo mi è parso troppo più comico che non converrebbe alla maestà d'una tragedia, e d'una tragedia sacra ; e perciò io ne ho bene conservato il senso quanto più ho potuto, ma l'ho fraseggiato il più nobilmente che mi è stato possibile. »

Un peu plus loin, il ne manque pas de proclamer de la façon la plus tranchante son effort pour éviter les gallicismes : « ché ferro e piombo in mezzo all'oro, per mio giudizio, diventano i vocaboli e le frasi dell' umile lingua francese in mezzo ai vocaboli ed alle frasi della nobile toscana. »

Et Paradisi, de son côté, dans la première de ses notes (« Osservazioni », comme il dit) : « Se in questa tragedia si scorgeranno alcuni picciole variazioni, non se ne condanni il traduttore. Egli ha dovuto servire al genio d'un secolo, che non può soffrir maniere tenui e popolari. La Religione, quando parla, non deve tener soltanto il piano e semplice linguaggio che si converrebbe al catechismo ; ma fa bisogno che si levi a stile enfatico, ed imiti, quanto può, le gravi maniere della profetica elocuzione. Gl' infimi personaggi debbono essere anch' essi nobili nel favellare, giacché usano coi Grandi. Il Cornelio nella nascente eleganza francese molto potea fare, ma non tutto. Noi nel meriggio dell eloquenza e lindura toscana nulla possiamo omettere senza biasimo. »

La religion qui ne doit pas parler le même langage que le catéchisme, la « nascente eloquenza francese » de l'époque de Corneille, en d'autres termes la naïveté cornélienne, tout cela est du Voltaire pur [1] ; et le comte Paradisi, qui fut en

1. A propos du vers *Il est toujours tout juste*, etc. (I, 1), Voltaire commente : « Tous ces vers sont trop rampans, trop négligés, trop du style familier des livres de dévotion... »

correspondance avec Voltaire [1], connaissait déjà le fameux commentaire du Patriarche de Ferney [2]. Même le « midi de l'éloquence de la politesse toscane » nous ramène à l'esthétique de Voltaire qui ne connaît en France que la politesse racinienne purifiée à travers l'appauvrissement de la langue du XVIII[e] siècle.

Mais il n'y a rien de plus intéressant que de comparer à l'original français les deux traductions italiennes dans les passages auxquels Voltaire reproche un défaut plus ou moins sensible de noblesse.

I, 1. Néarque dit :

> Quoi ! vous vous arrêtez aux songes d'une femme ?

Voltaire note : « Il était aisé de commencer avec plus d'exactitude et d'éloquence. »

Et Baretti, tout en traduisant presque littéralement, avait cherché dans l'inversion un commencement d'ennoblissement :

> Come ? e tu credi d'una donna ai sogni ?

Paradisi, avec un véritable alourdissement :

> Dunque potranno d'una donna i sogni
> Ingombrarti d'orror ?...

Néarque dit aussi :

> Et ce cœur tant de fois dans la guerre éprouvé
> S'alarme d'un péril qu'une femme a rêvé ?

Et Voltaire : « Le mot de rêver est devenu trop familier, peut-être ne l'était-il pas du tems de Corneille. »

1. Cf. Carducci dans sa Préface aux *Poesie del conte Agostino Paradisi.*

2. Voy. la note de Paradisi au commencement de la scène 2[me] de l'acte IV : « Qui si sono fedelmente seguite le stanze dell' originale : stanze (come osserva il signor di Voltaire ne' commenti sul teatro di Pietro Cornelio) che furono imitate da Rotrou nella sua tragedia cristiana, intitolata S. Ginnesio. »

Baretti ne paraît pas avoir soupçonné cet excès de familiarité ; et, en abrégeant et en affaiblissant, puisqu'il omet d'indiquer qu'il s'agit d'un rêve *fait* par une femme, il traduit :

> Quel tuo cor giá si forte in tante guerre
> Un sognato periglio oggi paventa ?

Mais Paradisi, se jetant dans les broussailles d'une périphrase :

> E un core usato ad affrontar le guerre
> Teme un periglio immaginato e vano,
> Che al femminil terrore offerse il sonno ?

Polyeucte :

> Mais vous ne savez pas ce que c'est qu'une femme ;
> Vous ignorez quels droits elle a sur toute l'âme,
> Quand après un long tems qu'elle a su nous charmer,
> Les flambeaux de l'hymen viennent de s'allumer.

Sauf le quatrième, ce sont là des vers d'une intimité délicieuse, dont quelque chose surnage dans la traduction passablement coulante de Baretti :

> Ma tu non sai ancor qual sopra un core
> Abbia potere una leggiadra donna
> Gran tempo amâta, e finalmente sposa.

Mais pour le premier, Voltaire annote inexorablement : « [il] est du style bourgeois de la comédie » ; dans le deuxième il s'attache à critiquer ce « toute l'âme », qui est d'une grande profondeur sentimentale et qui peut nous faire penser au « totz lo cors mi dol » de Rudel. Et Paradisi est fier de lui donner raison, en étouffant tout ce qu'il y a là de sincérité de cœur dans un insupportable enchevêtrement de phrases nobles :

> Ma tu non sai quanto d'amabil donna
> Vaglia il poter sull' *alma vinta e doma,*
> Quando il *tardo* imeneo con sue *catene*
> Fu meta al lungo sospirar...

Néarque :

> Il est toujours tout juste et tout bon ; mais sa grâce
> Ne descend pas toujours avec même efficace ;
> Après certains momens que perdent nos longueurs
> Elle quitte ces traits qui pénètrent les cœurs.

Voltaire : « Tous ces vers sont trop rampans, trop négligés, trop du style familier des livres de dévotion », et quant à la phrase : *Après certains momens* : « Cela sent plus le style comique que le tragique. »

Baretti :

> Quel Dio, che il cor, che la tua vita ha in pugno,
> Giusto e buono egli è sempre, ma sua Grazia
> Sempre così efficace a noi non scende,
> E quando lento in darle entro il tuo core
> Ricetto sei, ella ti lascia...

Et ce sont des vers assez fidèles à l'original, quoique plutôt plats que du style familier. Mais voilà Paradisi qui, venant après Voltaire, nous dédommage de cette platitude :

> ..... Iddio,
> Nella cui mano i giorni tuoi si stanno,
> Non men che l'alma, a te promette forse
> L'assistenza superna al dì venturo ?
> Ei sempre è giusto, e sempre ugual si regge
> Nell' infinita sua bontà ; ma sempre
> La grazia ch' è del ciel libero dono
> Col medesimo ardore in noi non piove.
> Se del pigro voler la rea dimora
> Non arresta per via l'util momento,
> Illanguidisce quel superno acume,
> Che gli aditi del cor penetra e vince.

Et l'ensemble est ici tellement changé et, si l'on veut, brouillé, que le traducteur éprouve le besoin d'ajouter cette note-ci : « Nella traduzione i luoghi teologici sono, egli è vero, espressi con nuovo giro di parole : ma nondimeno rimangono nella sostanza gli stessi. »

Néarque :

Ainsi du genre humain l'ennemi vous abuse.

Voltaire note : « Ce langage familier de la dévotion parut d'abord extraordinaire. » Et déjà chez Baretti l'on a un commencement d'ennoblissement, car « l'ennemi du genre humain » avec ce qu'il y a de trop technique dans une telle expression s'y change en « comun nimico » (Cosí il comun nimico ne delude). Mais Paradisi va un peu plus loin en traduisant :

Cosi t'inganna dell' umane genti
Il *gran* nimico...

Car le pluriel « umane genti » a déjà l'air bien plus fin que le « genre humain » et l'épithète de « grand » qui vient flanquer le nom du diable fait le reste.

Polyeucte :

Sur mes pareils, Néarque, un bel œil est bien fort.
Tel craint de le fâcher, qui ne craint pas la mort.

Une note de Voltaire dit : « On ne dirait plus aujourd'hui *sur mes pareils* ni *un bel œil*. Ce terme de *pareil*, dont Rotrou et Corneille se sont toujours servis, et que Racine n'employa jamais, semble caractériser une petite vanité bourgeoise. *Un bel œil* est toujours ridicule, et beaucoup plus dans un mari que dans un amant. »

Si la phrase incriminée se retrouve dans Baretti, elle y est toutefois enveloppée dans une intrigue d'expressions nobles (« possanza », « avvi », « incontro a ») et de constructions éloignées elles aussi du langage commun :

Nearco, due begli occhi
Troppa sopra i miei pari hanno possanza,
Ed avvi alcun che incontro a morte è ardito,
E teme quelli.

Ce sera l'affaire de Paradisi de la supprimer tout à fait :

In cor gentil forte è d'amor l'impero
E più che morte assai temer si suole
Di duo begli occhi la minaccia e l'ira.

Le tour « assai temer si suole », substitué à la phrase « mes pareils », ennoblit par la généralisation, qui est aussi de l'affaiblissement, le tout.

I, 2. Polyeucte :

Ne craignez rien de mal pour une heure d'absence.

Et Voltaire : « *Ne - mal* est encore du style comique. » Il l'est tellement que Baretti avait traduit :

Ah non temer se breve ora lontano
Da te ne vado...

et l'on a là un tour encore plus noble que celui de Paradisi :

..... Breve è l'assenza.
Di che temer non hai soggetto.....

I, 3. Pauline :

Mais après l'hyménée ils [les hommes] sont rois à leur tour.

Note de Voltaire : « Ce vers a passé en proverbe. Il n'est pas à la vérité de la haute tragédie, mais cette naïveté ne peut déplaire. »

Baretti avait déjà traduit :

... Ma quando diventiam lor spose,
Misere noi ! lor diventiamo schiave !

Paradisi traduira :

..... Appena
Di sacro nodo l'imeneo ne stringe
Spezzan con man superba il nostro giogo.

Et je ne sais si la dureté inouïe de la construction employée par Baretti ne s'écarte pas du naturel plus encore que la nomenclature gréco-latine employée par Paradisi.

Stratonice :

> S'il part malgré vos pleurs, c'est un trait de prudence,
> Sans vous en affliger, présumez avec moi
> Qu'il est plus à propos qu'il vous cèle pourquoi.

Tout cela est, selon Voltaire, « de la haute comédie », « tout cela tient trop du bourgeois » ! Suivent les deux vers :

> Assurez-vous sur lui qu'il en a juste cause.
> Il est bon qu'un mari nous cache quelque chose,

et Voltaire note à propos du dernier : « Ce vers est absolument comique et même burlesque. »

Or voilà la traduction de Baretti :

> E se parte malgrado i pianti tuoi,
> Prudentemente il fa : più non dolerti ;
> E credi anzi, com'io, che la ragione
> Del suo partir uopo è ch'e' te la celi
> E che il dovere e' fa, se te l'asconde.
> Non debbe a noi un saggio sposo tutti
> I suoi pensieri aprir...

Tout cela, on ne sait pas bien comment, est plat sans être familier, sansaspirer même à l'être.

Paradisi, de son côté, traduira :

> Se malgrado i tuoi pianti a te s'invola,
> Forse prudenza a ció lo move e guida.
> Deh meco il credi ; pel tuo meglio ei cela
> Di sua partenza la cagion, che giusta
> E saggia fia...

Mais à cet endroit, où se trouve le vers *Il est bon* etc... que Voltaire avait noté de burlesque, Paradisi se tire d'affaire avec une note : « Aggiungeva l'originale : *Il est bon — ses*

pas... io ho tralasciato del tutto questo sentimento poco dicevole alla gravità della tragedia, e niente necessario al l' interesse della macchina » ! ! ! Pourvu, en somme, que l'on ne donne pas dans le bourgeois !

Stratonice :

La digne occasion d'une rare constance !

Baretti traduit presque littéralement :

Oh bella occasïon d'alta costanza

et il n'y a que la diérèse dans le mot « occasïon » qui relève un peu la dignité de l'expression. Mais Voltaire ayant remarqué que « ce vers est trop d'une soubrette », Paradisi ne manque pas de dénicher un tour qui ne puisse en rien rappeler le ton de la soubrette :

O di nobil costanza illustre campo !

Pauline :

Hélas ! c'est de tout point ce qui me désespère.

« De tout point », voilà des termes qui doivent être bannis du tragique, selon Voltaire. Et Paradisi est si résolument de son opinion, que, pour les éviter, il supprime le vers tout entier. Mais, ce qui est encore plus curieux, Baretti déjà avait fait justice de ce malheureux vers en ne traduisant que « hélas » (Oh Dio !). C'est que le vers tout entier de Corneille, dans sa forme de parenthèse, avait en lui quelque chose de faible. Les parenthèses peuvent convenir au style brisé de Calderon, mais non pas au style, toujours si ferme, de Corneille.

Stratonice, ayant entendu le récit du rêve de Pauline, commence par s'écrier :

... Il est vrai qu'il est triste,

exclamation dont la naïveté a toujours fait rire le parterre, selon le témoignage de Voltaire. Mais Voltaire lui-même

trouve que « ces expressions (c.-à-d. d'une confidente) ici ne sont point comiques ».

Et Baretti qui, évidemment, était d'avance de l'opinion de Voltaire, traduit tout simplement :

Certo e' fu tristo...

Paradisi, lui, partageait l'opinion du parterre, car il tâche d'arrondir ce maigre hémistiche en un vers d'une sonorité passablement héroïque :

Orribil sogno è questo, io nol contendo.

I, 4. Félix veut déterminer sa fille à revoir Sévère, son ancien soupirant : et Pauline répond par un vers d'une délicate franchise féminine :

Il est toujours aimable, et je suis toujours femme.

« Je suis toujours femme, est une expression bourgeoise », observe Voltaire à notre grande surprise. Et Baretti, en effet, ne s'en était pas aperçu, car il avait traduit, en délayant, d'un côté, et en mutilant, de l'autre, l'original :

Ma i' son sempre donna, e debil sempre...

Tandis que le comte Paradisi trouve ici encore le moyen de garder son allure aristocratique :

..... Amabil sempre e degno
Egli è dei miei sospiri, e frale io sono !

« Fragile », dans sa valeur métaphorique, serait déjà bien plus du goût classique que l'expression directe : « femme ». Mais combien cet adjectif gagne encore en distinction, en se présentant dans la forme retroussée : « frale » !

*
* *

Je pourrais continuer jusqu'au bout de la tragédie

cette comparaison, mais les résultats seraient, toute proportion gardée, les mêmes, et ne changeraient rien à la conclusion que nous en pouvons tirer.

L'un des deux traducteurs, Baretti, fut, au nom de l'actualité et de la réalité, hostile et rebelle à toute friperie de la tradition.

L'autre, Paradisi, par la complexité de son activité, est un représentant considérable de l'esprit italien du XVIII[e] siècle, qui n'étant plus satisfait de la littérature purement formelle, se tourne de tous les côtés à la recherche du nouveau et du substantiel. Studieux de Dante, philosophe, économiste de premier ordre, opiniâtre, mais intelligent adversaire des théories de Rousseau, se mêlant même d'observations de microscopie, et, en tant qu'homme de lettres, traducteur d'auteurs grecs et latins, en même temps que d'écrivains français et anglais [1] ; en somme, le savant à part, quelque chose comme l'abbé Delille, pour la littérature française.

Et pourtant ces deux esprits passablement modernes éprouvèrent devant tout ce qu'il y a de simplement humain dans *Polyeucte* la même préoccupation, le même besoin de l'ennoblissement.

Beaucoup moins noble, il est vrai, est la langue poétique du traducteur Baretti ; mais pour la très simple raison que la hâte avec laquelle il fit sa traduction ne lui permit pas de poursuivre de bien près son idéal d'une forme rigoureusement classique. L'intransigeance d'un tel idéal paraît à l'évidence dans ses *Préfaces* à la traduction des œuvres de Corneille [2]. Là, il dit même en toute franchise qu'il aurait bien voulu traduire ces tragédies en huitains, c'est-à-dire dans le mètre extrêmement difficile d'Arioste et du Tasse, s'il avait été à même de le faire.

1. Cf. Concari, *Il Settecento*, pp. 331 svv., et Carducci, *Poesie del conte Agotino Paradisi*.

2. Elles ont été tout récemment rééditées par L. Piccioni dans le volume de la Collection des *Scrittori d'Italia* : G. Baretti, *Prefazioni e Polemiche*, Bari, Laterza, 1911, pp. 33 suiv.

« Non sono stato da tanto » avoue-t-il avec sa franchise habituelle. Et il aurait peut-être pu ajouter : « et si j'en avais eu le temps et la patience ».

Ah oui ! Baretti et Paradisi savaient bien, et le premier des deux le proclame d'une voix bien haute, que nous n'avions ni un Corneille, ni un Molière, ni un Racine. Mais l'un et l'autre étaient fiers de la vieille noblesse de la langue italienne. La « lingua nobile toscana », « l'eloquenza e lindura toscana » étincelante dans la plénitude de son midi, étaient pour eux quelque chose de tellement parfait que non seulement elles ne pouvaient s'adapter à ce qu'il y a de gothique et de naïf dans la langue poétique de Corneille, mais laissaient aussi en arrière la perfection classique de Racine.

L'honneur de cette langue, pur comme la peau d'une hermine, était comme le seul refuge de ce qu'il pouvait y avoir de nationalisme dans l'Italie de ce temps-là : et pour le sauvegarder on recourait à toutes les subtilités, on faisait tous les efforts et tous les sacrifices dont sont capables les héros de Calderon pour éviter même la tache d'un soupçon à leur honneur castillan.

Subtilités, efforts, sacrifices qui n'excluaient pas, cela se comprend, le malentendu. Car c'en est bien un que d'endommager dans son essence un chef-d'œuvre tel que le *Polyeucte* de Corneille.

Cesare DE LOLLIS.

Rome, février 1912.

NOTES SUR MAITRE JACQUES MATHIEU LE BAZOCHIEN

Nous possédons fort peu de renseignements sur les auteurs de farces et de moralités de la fin du XV^e^ et du début du XVI^e^ siècles. S'ils eurent parfois de leur vivant assez d'influence, et si certains jouirent même de quelque réputation, ils n'ont guère laissé après eux, à de rares exceptions près, que le vague souvenir d'un nom souvent incertain. C'est ce qui justifiera, j'espère, la publication de ces très modestes notes relatives à l'un d'entre eux, dans un volume dédié au maître éminent qui connaît mieux que personne l'histoire du théâtre profane à cette époque, et auquel je dois d'ailleurs, pour cet article même, de précieuses indications.

Maistre Jacques, barochien,
De bien composer n'en craint rien.

Ainsi s'exprime, vers 1533, Pierre Grognet dans une pièce intitulée : *De la louange et excellence des bons facteurs qui bien ont composé en rime tant deça que dela les montz* [1]. Montaiglon, qui a publié ces vers, propose de lire *bazochien* au lieu de *barochien*, et il ajoute : « Je ne sais quel est ce maître Jacques, sans doute un composeur de farces [2]. »

C'est évidemment le même personnage, acteur en même temps que fatiste, qui est désigné sous le nom de *Jacques le Bazochin* dans le passage suivant du *Journal d'un bourgeois de Paris* [3] :

1. A la suite des *Motz dorez du grand et sage Cathon*, 1533. — Il n'est pas certain, d'ailleurs, que cette pièce de vers n'ait pas été publiée avant cette date. (Cf. La Croix du Maine, du Verdier et Goujet.)

2. *Recueil de poésies françaises*, t. VII, p. 16.

3. Ed. Bourrilly, pp. 39-40, cité par Petit de Julleville, *Les Comédiens en*

« Audict an (1516) en decembre furent menez prisonniers devers le Roy, à Amboyse, troys prisonniers de Paris joueurs de farces, c'est a sçavoyr Jacques le Bazochin, Jehan Seroc et maistre Jehan de Pontalez, lesquelz estoient liez et enferrez et furent ainsy menez a Amboyse. Et ce fut a cause qu'ils avoient joué des farces à Paris, de seigneurs ; entre autres choses, que mère Sotte gouvernoit en cour et qu'elle tailloit, pilloit et desrobboit tout : dont le Roy et Madame la Regente advertiz furent fort couroucez. Parquoy furent envoyez querir par douze archers du prevost de l'hostel du roy, enferrez et liez et menez a Bloys prisonniers, où furent jusques a caresme prenant ensuyvant et eschapperent de nuict, et sen allerent en franchise dedans l'eglise des Cordeliers de Bloys. Et environ un moys devant l'entrée de la Royne qui fut faicte a Paris [1], furent delivrez a pur et a plain. »

On a identifié avec assez de vraisemblance Jehan Seroc avec le comédien Jehan Serre dont Marot a composé l'épitaphe [2]. Quant à Jehan du Pontalez c'est un des noms, et l'on pourrait dire un des types les plus populaires de cette corporation de Bazochiens et d'Enfants sans Souci [3].

Au milieu de ces deux personnages, maître Jacques Barochien ou Bazochin ferait une bien pâle figure, si un recueil manuscrit de la Bibliothèque de Soissons [4] ne nous permettait d'ajouter quelques détails à ces brèves mentions. Ce volume contient des pièces en prose et en vers, qui datent du second tiers du XVI^e siècle environ ; lui-même semble avoir été écrit vers cette date. Au folio 36 on lit le quatrain suivant :

France au Moyen Age, p. 114 ; A. Fabre, *Les Clercs de la Bazoche*, 2^e éd., p. 146, et Montaiglon, *op. cit.*, t. XI, p. 250.

1. Le 12 mai 1517.

2. Ed. Jannet, t. II, p. 215. Cf. Petit de Julleville, *op. cit.*, p. 181, note 1. Une erreur de lecture peut fort bien expliquer la leçon Seroc pour Serre.

3. Cf. Petit de Julleville, *op. cit.*, p. 179, note 3.

4. Ms. 189 B.

Jacques Mathieu dict le barochien
Abille fut a gente rethorique [1]
La terre fait le corps d'icelluy sien
Dieu mecte l'ame en sa gloire celique.

Ce quatrain est précédé (fol. 35) d'une complainte de 90 vers sur la mort du même personnage. La littérature de cette époque nous fournit un certain nombre de pièces de ce genre relatives à des Bazochiens. Pour ne point parler des épitaphes, comme celles de Jean Serre ou du comte de Salle, je rappellerai seulement la *Complainte de Dame Bazoche* sur la mort de ce dernier, qui fut publiée dans certaines éditions de Marot [2], mais que celui-ci a désavouée [3], et les *Complaintes et Épitaphes du Roy de la Bazoche* dont l'auteur est André de la Vigne [4]. Il n'est pas impossible que le rimeur qui a composé en l'honneur de Jacques Mathieu les vers qu'on va lire ait connu tout au moins la dernière de ces pièces, mais les analogies qu'on peut relever sont trop vagues, et d'ailleurs trop naturelles, pour qu'il soit permis de conclure à une imitation [5].

1. *Rhetorique* signifie ici (cf. plus loin *Complainte*, v. 47-48) *œuvre littéraire* comme dans le fragment publié plus haut, par M. A. Thomas, t. I, p. 485 (v. 44-45).

« Or escoutés pourquoy j'ay ceste auctorité
Formée en *rétorique* dont li vers sont rimé »,

ou dans ce titre d'une pièce de vers que contient le ms. 919 de la Bibliothèque d'Amiens : « *Rhetorique* pour le feu de meschief advenu au clocher de l'eglise N. D. d'Amyens et pour les guerres regnans en ce temps qui estoit l'an 1527 et 28. »

2. P. ex. dans l'édition de Bonnemère, Paris, 1536 qui la donne au milieu de pièces « qui ne sont pas de la façon dudict Marot ». Bibl. Nat. Res. Ye 1540 fol. CXX v°.

3. Cf. l'Épître-préface de Marot à Estienne Dolet en tête de la première édition complète du poète (Lyon 1538). Ed. Jannet, t. IV, p. 195.

4. Dans cette pièce de plus de 600 vers assez inintelligibles la Bazoche de Paris et les principales Bazoches de province vieunent successivement déplorer le trépas du roi de la Bazoche de Paris, Pierre de Baugé, mort en 1501. Cette œuvre fut publiée à Paris, par Jehan Trepperel, s. d., in-4, goth. Elle a été réimprimée par Montaiglon, *op. cit.*, t. XIII, p. 383.

5. On peut ainsi rapprocher du début de notre *Complainte* les premiers vers de *la Bazoche contre la mort* (v. 49 de la pièce d'André de la Vigne) :

O Atropos pluthonique, scabreuse...

La Complaincte que faict la Bazoche pour la mort de maistre Jacques Mathieu alias Barochien, en forme de champ[sic] *royal.*[1]

Je me complaincs toute triste et doulente
A toy Clotho cruelle et violante,
Car tu m(e) as mis en terrible[s] debatz ;
Querelle fais d'une voix vehemente
Vociferant comme folle et amante
En tant que voy toutes mes joies et[2] bas,
Seur Lacheusis qui m(e) hoste mes esbatz
Marrie suis, o atropos l(a) inicque,
Acerbe, faulse et plus que tirannique
Tu m(e) as toullu ma joye et ma plaisance :
Hastivement corps humain la mort picque,
Il est certain ; mais par dard ou par picque
La mort n'a pas dessus vertu puissance.

De même le *dard* de la mort (v. 12 de notre complainte) est mentionné par André de la Vigne :

Par ung seul coup d'un dart mortel... (v. 377)

ou

Par son faulx dart qui trop picque subtil... (v. 513).

Enfin le quatrain cité plus haut rappelle ces deux passages en l'honneur de Pierre de Baugé.

Duquel le corps en ce lieu reçoit lame [= *tombeau*]
Je prie a Dieu qu'en vray repos soit l'âme (v. 505-506)

et

Esprit parfait, dont en terre tenu
Accreusement, pour entier retenu
Est, comme on voit essencieux,
Dieu doint que l'âme ait repos ès saintz cieulx (v. 514-517)

mais, encore une fois, aucun de ces rapprochements ne prouve une imitation.

On retrouverait à peu près les mêmes analogies dans la complainte sur le trépas du comte de Salle, par exemple :

O Sort inerte de lubrique repos
O fil coupé par la dire *Atropos*
Que *Lachesis* encommencoit filler.

et plus loin :

Point ne falloit si soubdain affiler
Poincte a la mort pour chose si tres tendre.

1. Nous reproduisons le texte du manuscrit en le corrigeant le moins possible. Nous indiquons seulement par une parenthèse les élisions que la versification réclame. Pour la ponctuation, qui n'existe pour ainsi dire pas dans le manuscrit, nous avons cru préférable de la rétablir.

2. Il faut sans doute lire *en* ou *a* au lieu de *et*.

En ceste ville illustre et refulgente [1]
Vivions jadis par joye et belle et gente,
Tousjours prenant passe temps et soulas,
Resjouyssant prince duc et regente [2],
En tous plaisirs hastive et dilligente,
Souvent n'estions ne moy ne les myens las
Suyvans ce train; mais maintenant helas
Autrement va nostre cas et praticque
J'avons [3] perdu une perle autenticque,
Grant clerc ayant de tout art abondance
Et de vertu bien garny sans replicque.
Raison veult dont que je dye et replicque :
La mort n'a pas dessus vertu puissance.

Helas mon cueur incessamment lamente,
Ennuict l'abat, grief tourment le tourmente,
Toutes les foys que je marche ung seul pas,
Or [4] que je sois james ne me contante
Rememorant que selon mon entente
Il composoit par raison et compas,
Crainte m(e) assault, douleur me laisse pas;
Jacques Mathieu homme tant catholicque
En droyt chemin alloit non en oblicque,
Noble de cueur, humain en congnoissance;
Ergo je dois ta vertu magnificque
Tousjours priser, sachant que sans traficque
La mort n'a pas dessus vertu puissance.

Cent regretz ont en moy assis leur tante,
Horreur me point et desespoir me tante,
Oultraige est cause de ce terrible cas [5],

1. La « ville illustre et refulgente » où la Bazoche réjouissait « prince duc et regente » doit être Paris, puisqu'aussi bien nous savons qu'en 1516 Jacques Mathieu faisait partie de la Bazoche parisienne.

2. En novembre 1533 Louise de Savoie était morte depuis deux ans; mais cela n'empêche pas le poète de rappeler que pendant presque toute sa carrière Jacques Mathieu avait « réjoui » la régente. Et d'ailleurs cette fin de vers « prince, duc et régente » ressemble fort à une suite de chevilles.

3. Forme fréquente à cette époque, même en poésie.

4. *Or* est probablement une erreur pour *où*.

5. On sait que jusqu'à Marot il arrive souvent que la syllabe muette à l'hémistiche ne compte pas. Cf. plus loin v. 48.

Rigueur de mort qui son heur[e] a latente
Veint naguieres sa fin faire patente
Sonnant la cloche : où sont ses advocatz
Ces conseilliers et cent mille ducatz
A rachepter l'honneur de rethoricque ?
N'est-il possible par quelque rethoricque
Trouver moyen d'en avoir recouvrance ?
Bien tost yras en chacun lieu publicque
A tous noncer que pour toute duplicque
La mort n'a pas dessus vertu puissance.

Zele d'honneur et grace equivallente
Ont eu en luy demeure equipolente
Conju[n]ctement le tenant en leurs las.
Il besongnoit d'affection fervente
En reprenant la vie negligente
Notoirement regnant en tous estatz ;
Verité feust en luy sans nulz restatz ;
James ne feist ung propos hereticque.
Vertu n'est pas sans vie probaticque,
Reste au surplus que rendre obeissance
A la raison qui verite explicque :
Sur quoi je diz qu(e)a verite j(e) applicque
La mort n'a pas dessus vertu puissance.

Au puissant Dieu requiers qu(e) en tous climatz
Nostre dueil soit complainct par gres[1] amas,
Si que le nom soit tenu pour re(p)licque.
Finablement que, l'ame en lieu celicque,
Il puisse avoir de gloire jouissance.
N'oblions dont ce mot evangelicque :
La mort n'a pas dessus vertu puissance.

Si vous qui estes clercs et maistres
Rassembles les premieres lettres
Escriptes en ce champ royal,
Vous verrez en nombre total

1. *Grès* est sans doute ici le pluriel de *grief*, quant à *amats* il doit signifier *afflictions* (cf. *amater*, *amatir*). On pourrait aussi peut-être prendre *amas* dans le sens de *foules* et donner à *grès* (*griefs*) le sens, assez hypothétique, de *tristes*.

Ce qu'elles [1] veullent entendre et dire,
Si vous ne failles a bien lire.
Et si bien justement en nombre
Les lectres rouges portant nombre,
Congnoistre on pourra par effet
L'an que ce champ royal fut fait.
Oultre plus, si bien on deciffre
Les lettres cottées de ciffres
On aura le mois sans sejour ;
Et puis par les cinq v le jour
Que deceda maistre Mathieu :
Chacun veuille prier a Dieu
Que de sa gloire il soit asseur,
Et aussi (a) [2] Girard le Vasseur.

Ce dernier vers nous indique, sans doute, l'auteur de la *Complainte*. Girard le Vasseur était, je crois, complètement inconnu jusqu'ici, et je n'ai pu recueillir sur lui aucun renseignement [3]. Peut-être un dépouillement attentif des pièces d'archives, ainsi que des œuvres des rhétoriqueurs contemporains nous fournirait-il quelques indications sur lui, comme aussi bien sur Jacques Mathieu. Faute d'avoir pu faire cette recherche, force nous est de nous contenter pour ce dernier de ce que nous apprend le texte même de notre complainte. Cette pièce, comme on a vu, est composée d'un chant royal en vers de dix syllabes, et d'une suite de dix-huit vers octosyllabiques, destinée à nous livrer le secret des acrostiches que l'auteur s'est plu à multiplier.

Des indications assez vagues que fournit le chant royal,

1. Pour rétablir le vers il faut lire *el'veulent* ou supprimer le premier mot du vers : *Qu'elles veullent entendre et dire* ; à moins que la deuxième syllabe de *veullent* ne s'élide comme muette à l'hémistiche (cf. v. 42 et 48).

2. *A* est contraire au sens et à la prosodie.

3. Je mentionnerai seulement une pièce datée du 19 janvier 1466 qui atteste que Girard Le Vasseur demeurant à Dompmart en Ponthieu a remis une certaine quantité de sel au grenier à sel de Compiègne (Bibl. Nat. Pièces orig. 2935. Série 65238, nº 4). Peut-être ce personnage était-il le grand-père de notre versificateur.

on ne saurait assurément tirer un portrait du personnage ; je me contenterai de présenter quelques remarques à ce propos. Lorsque l'on compare cette complainte à telle autre pièce analogue, à l'épitaphe de Jean Serre, par exemple, on est frappé du ton sérieux qui y règne d'un bout à l'autre. Sans doute la Bazoche évoque (v. 15-20) le souvenir de la vie joyeuse et pleine d'entrain qu'elle menait du temps où vivait Maître Jacques ; mais lorsqu'elle parle de celui-ci, c'est toujours d'une façon plus grave, que sa mort récente et le caractère même de Girard le Vasseur ne suffiraient pas, je crois, à expliquer, s'il se fût agi d'un simple amuseur. Certains vers, en particulier, me paraissent assez significatifs à cet égard.

> Il besongnoit d'affection fervente
> En reprenant la vie negligente
> Notoirement regnant en tous estatz.
> (v. 56-58).

Ces expressions s'appliqueraient assez mal à un simple joueur et composeur de farces, mais elles conviennent fort bien à un auteur de sotties morales. On se rappelle pourtant que c'est pour avoir joué des farces politiques que notre *Bazochin* avait été emprisonné en 1516. Mais il avait pu s'assagir depuis, et regagner ainsi la faveur du roi et de la régente.

Il ne devait pas les effrayer non plus par des hardiesses de doctrine, car, si l'on en croit la Bazoche, l'orthodoxie de ses convictions religieuses ne le cédait en rien à la valeur morale de son œuvre. Mais ici, il est vrai, le doute est permis. Lorsque notre rimeur nous dit que

> Jacques Mathieu homme tant catholicque
> En droyt chemin alloit non en oblicque,
> (v. 34-35).

lorsqu'il déclare plus loin avec insistance (v. 60) que

James ne feist ung propos hereticque,

je me demande s'il rapporte des éloges reconnus de tous, ou si cette apologie ne nous cache pas au contraire quelque accusation d'hérésie, à laquelle Jacques Mathieu, comme certains de ses confrères, aurait été en butte. On pourrait à ce propos discuter encore sur l'orthodoxie de certaines expressions dont se sert l'interprète de la Bazoche, telles que

Zele d'honneur et grace equivallente
Ont eu en luy demeure equipolente
(v. 53-54)

ou

Vertu n'est pas sans vie probaticque,
Reste au surplus que rendre obeissance
A la raison qui verite explicque [1].
(v. 61-63).

Mais l'emploi de ces termes théologiques ou philosophiques est moins, je crois, chez notre versificateur, un indice de ses opinions religieuses qu'une preuve, entre beaucoup d'autres, de son goût pour le style pompeux et ampoulé, et aussi du peu de scrupule avec lequel il recourt sans cesse aux chevilles.

Les dix-huit vers qui font suite à ce chant royal nous fournissent heureusement des indications plus précises et d'une interprétation plus sûre. Si, en effet, nous négligeons le refrain, nous trouvons comme acrostiche du chant royal : *Jacques Mathieu tressaige rhetoricien et choruscant bazocien vivra sans fin*. Cet acrostiche — notons-le en passant — s'ajoute aux textes cités plus haut pour nous montrer que maître Jacques est indistinctement surnommé *Bazochien* ou *Barochien*. Ce fait se rattache au phénomène phonétique bien connu auquel

1. Si le terme de *raison* peut faire songer à la doctrine des novateurs, il n'en est pas de même des vers précédents, car comme dit Jean Bouchet (*Epistres familières*, éd. 1545, fol. LXXV v°) :

Les hereticz cuident que par seul croire
Sans bien ouvrer avoir divine gloire.

nous devons le mot *chaise* pour *chaire*, ou plutôt au phénomène de réaction qui se manifesta au XVI^e^ siècle et qui aboutit à des formes telles que fraire (= fraise), courin (= cousin) attestées par les contemporains [1].

Pour l'année de la mort de maître Jacques ou de la composition de la complainte, — car il me semble, d'après le contexte, que la complainte fut composée l'année même de sa mort —, il peut paraître, au premier abord, assez malaisé de la déterminer, le manuscrit de Soissons ne portant aucune lettre de couleur. Mais le rapprochement avec d'autres « rébus » du même genre va nous permettre, je crois, de trouver sans trop de peine ce millésime. Dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale qui date du XVI^e^ siècle (Nouv. acq. fr. 477) nous lisons au fol. 101.

« En ceste ligne suyvant prenez les lectres qui servent en nombre de chiffre, et trouverez l'an de la journée de Montlehery,

A cheval a cheval gensdarmes a cheval.

Les lettres servant en nombre de chiffre sont dans cette ligne 1 M ; 3 C ; 3 L ; 3 V ; car le D n'était guère usité, à cette époque pour désigner 500. Le total nous donne donc bien l'année de Montlhery 1465 [2].

Nous pouvons procéder d'une façon analogue avec notre chant royal. L'auteur nous dit en effet :

1. Cf. G. Tory, *Champfleury*, fol. LV ; H. Estienne, *Hypomneses*, p. 67, et l'*Epistre du biau fi de Pazy*. Cf. aussi Bourciez, *Phonétique française*, p. 189.

2. De même dans une édition de la *Nancéide* de Pierre de Blarru (*Petri de Blarrorivo Parhisiani insigne Nanceidos opus*, 1518, fol. 38 v°, cf. *Cat. Rothschild*, IV, p. 67) nous trouvons l'épitaphe suivante :

[Epitaphium] cujus prior versus, ab ipso Petro editus, natalem ejus diem, mensem atque annum per numerales litteras insinuat, secundus versus, a Jo. Basino diem, mensem atque annum obitus ejusdem Petri per numerales quoque litteras explicat :

NatVs In aprILI LVX terCIa CVM fVIt ILLI ;
CLeMentIs festo hIC petre InCIpIs esse sepVLChro.

que si bien justement en nombre
Les lectres rouges portant nombre,
Congnoistre on pourra par effet
L'an que ce champ royal fut fait.

Les « lettres portant nombre » ne sont pas celles qui sont accompagnées d'un chiffre, mais celles qui représentent un nombre dans la numération romaine. Faisons abstraction, comme pour le grand acrostiche, du refrain, qui commence par une L, et nous trouverons au total :

1 M ; 5 C ; 5 V ; 8 I, autrement dit 1533.

Le mois au contraire, nous dit-on, est désigné par les « lettres cottées de ciffres », que contient en effet le manuscrit, à savoir :

1 en face de N (v. 36),
2 en face de O (v. 43),
3 en face de V (v. 44),
4 en face de N (v. 59),
5 ou un signe I', qui ressemble à un 5, en face de A (v. 9),
6 en face de B (v. 50),
7 en face de R (v. 43),
8 en face de E (v. 37),

c'est-à-dire, sauf une erreur du copiste qui a interverti le 4 et le 5, le mois de *novanbre*.

Enfin les 5 V que renferme l'acrostiche nous donnent le quantième 25, et nous obtenons ainsi pour la mort de Jacques Mathieu la date du 25 novembre 1533.

Comme il semble, d'après cette pièce, qu'il faisait encore partie des clercs de la Bazoche, on en peut conclure qu'il n'avait guère dépassé la quarantaine lorsque la mort « hastivement le piqua ». D'autre part il ne devait pas être beaucoup plus jeune, puisque en 1516 il était déjà bazochien et jouait des farces et sotties avec Pontalais. Il est donc permis de fixer très approximativement sa naissance vers 1490 ou 1495.

*
* *

Ces dates s'accorderaient assez bien avec la mention d'un écrivain du nom de Jacques, comme auteur d'une farce à quatre personnages, dont la Bibliothèque nationale possède quelques fragments en manuscrit [1]. Mais cette identification reste très douteuse.

Plus douteux encore est le rapprochement de notre maître Jacques avec un *maître Jacquet écrivain* dont un autre manuscrit nous a conservé l'épitaphe [2]. Voici, à titre de curiosité, cette pièce, dont la valeur littéraire est, on le verra, plus que médiocre :

Épitaphe de maistre Jacquet escripvain.

Soubz se tumbeau gist feu maistre Jacquet
Noble escripvain jadis et au cacquet
Trop plus expert qu'ung jeusne perroquet :
Tresor mundain n'estima ung nicquet ;
Craignant que l'or fust ung trop lourd pacquet
Jamais deulx jours n'en tint en son sacquet,
Car en tripotz si Thibault ou Marquet
Vouloit jouer, il vuidoit le bacquet ;
Tout y alloit et gipon et roccquet
Quand il perdoit : contre ung foible nacquet
Grand menasseur bruyant comme ung clicquet,
Mays hardy gars autant que feu Flocquet ;
Prompt a tous jeux feust au billebocquet ;
Pour gringotter ung harriboricquet [3]
Sur cornemuse ou [sur [4]] fluste ung chicquet
Il n'en perdoit ; toujours dehait fricquet,
Sus le bonnet le petit afficquet,

1. Nouv. acq. fr. 10667, fol. 25 v°. M. A. Thomas a étudié ce manuscrit dans un article de la *Romania*, 1909, p. 192.

2. Ms. fr. 20025, fol. 130 v°. Ce recueil manuscrit paraît, pour le contenu et pour la date de composition, assez analogue au manuscrit de Soissons qui nous a fourni le texte de la Complainte.

3. Chanson très populaire au XVe siècle et au début du XVIe siècle.

4. Cette addition est exigée par la versification.

Plaisant a tous feust en feste ou bancquet.
Il est bien vray que plus fol que cocquet
On l'appella, mais c'est ung saubricquet ;
Plus vieil que saige il fust, si le hocquet
De mort ne l'eust surprist pres se bocquet.
Vous qui voyez se petit noir parquet
Vous y debvez tous planter ung boucquet
Car oncq ne feust, je dis sequin sequet,
Qu'ung seul Phœnix et ung Me Jacquet.

La nécessité de la rime a pu sans doute déterminer l'auteur de cette pièce à remplacer le nom de Jacques par le diminutif Jacquet, et par suite l'identification de cet « écrivain » [1] avec notre Jacques Mathieu n'est pas inadmissible. Mais elle est au moins fort hypothétique, et il faut avouer que le portrait de cet assidu des tripots ne concorde guère avec celui que nous traçait tout à l'heure en termes si graves la *Complainte de la Bazoche* [2].

René Sturel.

1. Il me paraît évident, en effet, que *ecrivain* signifie ici non pas copiste, mais auteur.

2. Comme les pièces relatives à la Bazoche ne sont pas très communes, j'ajouterai à ces quelques notes sur maistre Jacques une poésie que nous donne le manuscrit de Soissons 189 C. (fol. 74 vo) sous ce titre : *Dizain adressant au Roy faict par la Bazoche en l'an mil Vc quarente* :

Seigneur illustre en vertu relluisant,
Voycy le temps qu'en monstre marcher fault ;
Mais ung des poinctz qui est le plus duysant,
Ce qui nous meyne a ce coup nous deffault :
Ce n'est le cueur ne la main qui nous fault,
Car jour et nuict pour vous cela traveille.
Ung autre poinct plus nous blesse et traveille ;
Mais vous pouvez y estre secourant
Par ces escuz qui font rayge et merveille :
Voyla le poinct de notre restaurant.

DE L'ESPRIT SATIRIQUE

DANS UN RECUEIL DE « DICTS MORAUX » ACCOMPAGNÉS DE DESSINS DU XVI^e SIÈCLE

On sait quelle place occupent au moyen âge dans les sculptures grotesques de nos églises les sujets satiriques. Plusieurs font allusion aux proverbes les plus populaires et paraissent cacher un sens profond. Mais le clergé fit preuve d'une grande tolérance envers des artistes, qui au lieu de sculpter des sujets religieux, préféraient choisir des scènes de la vie de tous les jours[1] où ils mettaient en posture ridicule les prêtres, les femmes et les personnages idéalisés par la chevalerie. Il s'accommodait de ces œuvres malicieuses dépourvues d'intentions symboliques où éclataient seulement la bonhomie et la gaîté, et les accueillait volontiers, se disant qu'elles ne pouvaient diminuer la foi, mais renfermaient un enseignement moral[2].

Cette tendance apparaît encore au XV^e siècle, non seulement dans les figures de pierre des églises, mais dans les sujets amusants qui décorent les vitraux et les tapisseries. Des artistes au début du XVI^e siècle s'employèrent à dessiner des cartons qui devaient servir de modèles aux artisans. On connaît trois intéressants recueils de ce genre présentant des dessins identiques destinés sans doute à une manufacture de tapisseries. Ils sont accompagnés de formules proverbiales destinées à compléter l'instruction morale donnée par l'image.

1. Maeterlinck, *Le genre satirique dans la peinture flamande et wallonne*, Paris, 1910. Cf. Enlart *La satire des mœurs dans l'iconographie du moyen âge*. Mercure de France, décembre 1909, et janvier 1910.

2. Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge*, Paris, 1908. Witkowski, *L'art profane à l'église* (France), Paris, 1908.

L'un est à la Bibliothèque nationale [1], un autre se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal [2], un troisième au musée Condé à Chantilly [3]. Ce qui paraît indiquer que ce sont des modèles de tapisseries, c'est qu'au folio 137 du manuscrit de la Bibliothèque Nationale un ouvrier est représenté devant son chevalet de tapisserie. Ce dernier manuscrit très curieux, que Leroux de Lincy a mentionné dans un appendice à un inventaire des biens du château de Moulins [4], aurait appartenu au connétable de Bourbon. Au folio 141 du même manuscrit, Charles de Bourbon est représenté tel qu'il était à la bataille d'Agnadel. Leroux de Lincy, sans avoir trouvé ce livre dans le catalogue de la bibliothèque du connétable, croit qu'il en faisait partie. Au verso du folio 140 se trouvent les armes de la maison de Bourbon, avec les devises que les princes ont portées. Champfleury [5], qui le premier a reproduit certaines planches de ce recueil, ayant appartenu, d'après son opinion, à Catherine de Médicis, a été frappé du caractère satirique des dessins et des vers qui les accompagnent. Il a signalé leur portée politique, en remarquant qu'au lieu d'être des œuvres de fantaisie, ces esquisses cherchaient à attaquer le clergé, la noblesse, la justice, la faveur, l'autorité. « L'artiste dit-il, se préoccupe de questions sociales de son temps. Catherine de Médicis(?) en feuilletant ce recueil, put s'apercevoir que le poète n'était pas respectueux des grands. On y trouve de brèves affirmations qui sentent la révolte des esprits. »

En réalité la plupart de ces sentences morales sont bien connues. Beaucoup sont empruntées aux *Proverbes communs* [6],

1. Omont, *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1902, nº 24.461, t. 2, p. 390.

2. Martin, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*. Paris, 1889, t. V, page 33, nº 5066.

3. *Catalogue des manuscrits du Musée Condé*. Paris, 1900, t. II, p. 107.

4. Leroux de Lincy, *La bibliothèque des ducs de Bourbon*, Paris, 1850, p. 88.

5. Champfleury, *Un recueil de facéties ayant appartenu à Catherine de Médicis. Gazette des Beaux-Arts*, 1872, t. II, p. 145. Cf. du même, *Histoire de la caricature au moyen âge*. Paris, 1871.

6. *Proverbes communs*, édition Silvestre. Paris, 1839.

d'autres au poète Baude [1], protégé de François Robertet, le secrétaire de la duchesse de Bourbon, dont les armes se trouvent au folio 115 (d'azur à la bande d'or, chargé d'un demi vol de sable, accompagné d'une étoile d'or en chef et deux en pointe). Baudé a été tiré de l'oubli autrefois par Quicherat qui a publié plusieurs de ses poésies. Leur tendance satirique n'a pas attiré son attention. Il n'y a vu que des devises pleines de sel gaulois analogues aux vers de Villon.

Sans s'attarder à parcourir entièrement les trois manuscrits qui ont été signalés, il convient de se borner à étudier les 58 devises qu'ils renferment et qui servent à expliquer les dessins. Est-ce un esprit satirique ou moralisateur qui préside à leur exécution ? On peut se demander si le poète et l'artiste ont voulu tourner en ridicule les classes puissantes de la société et les institutions établies, ou, plus simplement, si les sujets du dessinateur représentant des scènes de deux à trois personnages ou de deux à trois groupes, ne sont pas conçus de sorte que l'on puisse faire comme a dit Quicherat [2], la moralité, à la manière du chœur antique. Une description du manuscrit de la Bibliothèque nationale permettra de répondre à cette question. Les proverbes et les images se succèdent dans l'ordre suivant.

Fol. 37. Une allégorie de la jeunesse. Montée sur un cheval appelé Voulente, une femme se jette sur un roc :

Sur ce cheval, qui Voulente se nomme,
Sans bride va jeunesse l'importune
Contre le roch périlleux de fortune
Où iadis c'est précipité maint homme.

Fol. 38. Un personnage ayant les yeux bandés fend avec une hache l'arbre sur lequel il repose :

Aveugle suis aiant les yeulx ouvers
D'ingratitude gisant dessus la branche

1. Quicherat. *Baude* (Bibl. de l'École des Chartes, 2me série, t. V, année 1848-49, p. 93.

Vallet de Viriville, *Nouvelles recherches sur Baude*. Paris, 1853.

2. Quicherat, *Les vers de maître Henri Baude*. Paris, 1856. (Note en tête des 16 dits moraux pour mettre en tapisserie, p. 94.)

Merveille n'est si ie tumbe à l'envers
Quand sans raison mon apuy coupe et tranche.

Fol. 39. Un moine dans une grotte attend la fin de l'orage :

En atendent mon mal endure
Car qui bien n'atend bien peu dure
Qui dure vaint ainsi lentens

Fol. 40. Un cheval voulant sortir d'un parc où il est enfermé, s'empale à un pieu. L'âne, hors du parc, qui ne mange que des chardons dit :

J'ayme trop mieulx menger chardons
Qu'être lardé de tels lardons.

Fol. 41. Un homme monte l'escalier d'une maison, le compas à la main, un autre est tombé :

Le 1er dit :

A y entrer ne fauldray pas
Car ie me règle de compas.

Le 2me dit :

Ce sont dangereux ésbas
De tomber de si hault en bas.

Fol. 42. Un cheval enfermé dans une cour de château rue contre son ombre et se frappe contre un mur :

Et d'aventure ataint l'ung des murs de la rue
Ainsi est-il de cil qui la guerre commance
Quand batu il demeure et nul n'a desplaisance.

Fol. 43. Conversation d'un mondain et d'un religieux.
Le mondain dit :

Mais je maintiens sans pouvoir êstre repris
Qu'il n'est angoisse que celle de la court.

Le religieux répond :

En tous terroers croissent poires d'angoisse
En cloître n'a rien que mérencolie
Mais qui du cuer avec Dieu se ralie
Prenant vertu pour sa guide et conduite
Cil vaint soy-mêmes délices met en fuite.
Quant de plaisirs mondains il se deslye.

Fol. 44. Repas frugal d'un berger avec sa bergère :

J'ayme mieulx êstre franc berger
Véstu de toille et peu menger
Avec ma doulce amye hélaine
Que porter drap de fine laine
Et vivre en aultruy danger.

Fol. 45. Un âne à une fenêtre donne des ordres à des chevaux, à des brebis, à des bœufs, pendant qu'un renard s'empare d'un oison.

Moralité :

Puisque âsnes sont gouverneurs
Et bêtes allèguent raison
Regnard mengera maint oyson
Soubs ombre des dissimulleurs.

Fol. 46. Une araignée a tendu sa toile. Les petites mouches y restent fixées, les grosses mouches peuvent en sortir. Un laboureur agenouillé regarde deux seigneurs.

Le laboureur pense :

Grosses mousches en tous endrois
Passent. Les petites sont prises.

Ou encore :

Les petits sont subjects aux lois.
Et les grands en font à leur guise.

Fol. 47. Des papillons sont attirés par la lumière d'une chandelle et s'y brûlent. Deux personnages, un seigneur et un laboureur, à la fenêtre de la cour les regardent.

Le seigneur dit :

Maint homme monte sans éschelle
Jusques au feu pour ce qu'il luit.

Le laboureur :

On prant du riche la querelle
On flate celuy qui a bruit ;
On fait ainsi que se conduit
Le papillon à la chandelle.

Fol. 48. Une toupie tourne. Dans le haut on aperçoit la main qui l'a fait tourner.

Moralité :

Je qui tourne soubs autruy main
N'a seureté ne soir ne main.

Fol. 49. Les trois états viennent réclamer justice à cinq personnages dont le chapeau couvre les yeux jusqu'à les aveugler et qui répondent :

Justice et rayson demandez
Mais ne point vous y atendez
Car nous sommes si fort bendéz
Par Dieu que nous ny voyons goute.

Fol. 50 (recto). L'arbre de fortune. Un monstre y est attaché. Deux couples s'approchent de l'arbre ; la main de l'acteur écrit la moralité :

A fortune vous convient asservir
Qui n'entretient que bien peu ses amys.

(verso). Narcisse se mire dans une fontaine. Une femme tenant une fleur le regarde :

Beaulté sans bonté, honneur sans valleur
Espoir sans exploit, cuider sans savoir.
Confort en souhait sont pareils abus
Comme en la fontaine trouva Narcisus

Fol. 51. Un berger porte des rats dans sa botte et voit dans ce procédé le moyen de faire fortune :

Et si ne metz les seigneurs en souci
Pour ratz porter en court discrètement
Que m'en chault il puis que i'ay leur argent.

Fol. 52. Des navigateurs sont attirés par la voix des Sirènes et leurs barques se brisent sur des rochers.

Par la traiance et doulx chant des seraines
Voit l'on souvent perir et entamer.

Fol. 53. Un homme saisit une anguille et cherche à la briser sur son genou. Il veut suivant le proverbe :

Rompre l'anguille au genou (c'est-à-dire se risquer dans une entreprise qui ne peut réussir) :

A rompre anguilles si prétens

Fol. 54. Un cheval et un bœuf vantent chacun leurs qualités mais leurs discussions servent à indiquer qu'on ne connait pas ses défauts :

De deux bêtes de diverse figure
Jugez qui a raison plus apparante.

Fol. 55. La Fortune les yeux bandés, vêtue d'un seul côté, de l'autre nue, tient d'une main une couronne, de l'autre des plumes. A ses pieds un coffret :

Fortune suis qui les choses humaines
Sans ordre nul comme aveuglée régente

Fol. 56. Un mâtin et un lévrier se vantent mal à propos. Un chat les observe :

Chacun veut avoir l'avantaige
Mais loz n'aurez nul sans domaige
Car tous deux rongéz à ung os.

Fol. 57. Un ours monté sur un arbre cueille des fruits pour des jeunes oursons qui les ramassent et leur dit :

Malle fin fait qui autruy mal procure.

Fol. 58. Un cheval attaché à un arbre est étrillé par un palefrenier :

Je suis Fauveau qui désire à tout heure
Êstre éstrillé et devant et darrière.

Fol. 59. Un arbalétrier dans une charrette traînée par deux bœufs tire sur un lièvre :

Tout homme et toute femme que ne ty vault fouyr
Devant la mort hélas, car tous nous faut mourir.

Fol. 60. Un laboureur est chassé par deux personnages, un autre se tient hors d'une haie et écoute lever l'avoine :

Qu'on ne me boute comme Gaultier
Feignant que n'entens ne voys goute
Et lavoyne à lever écoute.

Fol. 61. Un roi, la tête ornée d'un diadème, souffle dans une trompe d'où sort un âne portant la mitre et la crosse d'un évêque. Deux autres ânes s'envolent dont l'un est revêtu d'un capuchon de moine et l'autre tient un chapelet. Le dessin est accompagné de trois pièces de vers. Les plus curieux sont les suivants :

Je suis faveur qui au son de la trompe
Souffle et produitz dés choses non pareilles.

Ailleurs :

Je suis ung âne que faveur fait voler
Comme voyez ainsi pesant et lourt.

Fol. 62. Des porcs regardent un panier plein de fleurs.

Belles raisons qui sont mal entendues
Ressemblent fleurs à pourceaux estendues.

Fol. 63. Un homme frappe avec un bâton un chien qui dort. L'acteur chargé de faire connaître la moralité, dit qu'il a tort de réveiller le chien qui dort :

Quand il dort, il ne peult mal faire,
Et quand il ne dort pas il mort.

Fol. 64. Un forgeron avec deux ouvriers, forge sur une enclume. La devise est :

Je gaigneray si ie ne faulx
Plus qu'à faire droit forger faulx.

Fol. 65. Un meunier transporte des sacs sur une barque. Dans le haut à droite, un âne chargé d'un sac se plaint d'être maltraité et le regarde :

Follie est grant de corrompre nature
Quand pour bien faire tel loyer est rendu

Fol. 66. Deux hommes portent sur leurs épaules un personnage qui tient un faucon et une femme. Le proverbe dit :

Les ungs sont en hault élevés,
En grans dignitéz et esbatz.
Et les autres comme voyez
Sont defférrez et mis aux bas.

Fol. 67. La licorne enfonce sa corne dans une fontaine dont elle purifie l'eau. Les bêtes boivent l'eau de la source :

En ce desert et mauvais territoire
Boire y pouvons plus sûrement quen loire.

Fol. 68. 1° Un pêcheur jette un filet dans l'eau.

Car il n'est péscher qu'en eau trouble

2° Un pêcheur saisit une anguille par l'extrémité et elle lui glisse entre les mains.

Par trop sarrer on pert l'anguille.

Fol. 69. La fortune fait tourner une roue. Au-dessus est assis un jeune homme. A terre est étendue une femme. Cette image paraît être l'explication de l'ancien proverbe des Proverbes communs : Fortune ne vient seule.

Fortune a tant torné sa roue
Qu'au dessus suis de poureté.

Au-dessous, le dessin représente un homme percé d'une flèche, accompagné de deux hallebardiers.

Tant plus i'ay quis de biens avoir.
Au malheureux le vireton

Fol. 70. 1° Un danseur de corde. Allusion à un proverbe bien connu comme :

Trop tendre fait briser ou fendre.
Trop tirer rompt la corde.

La légende est la suivante :

De tout feray ma soupe grâce
C'est ioue par dessus la corde.

2° Une femme près d'un puits retire un pot brisé. Un homme la regarde :

Il n'est si fort fer qui se use
Tant va le pot à l'eau qu'il brise.

Fol. 71. 1° Un homme est dans un jardin entouré de murailles :

A cuer vaillant rien impossible.

2° Des oiseaux se sont posés sur un arbre, tandis qu'un homme est caché au dessous.

Nully de ma pipée n'aproche
S'il n'est en amours bien apris.
Car les plus rouges y sont pris.

Fol. 72. 1° Un homme porte un paquet de bûches et en fait tomber plusieurs.

Qui trop embrasse peu éstraint.

2° Un personnage agenouillé tient une anguille sur un genou et dit en se tournant vers une autre anguille sur la rive :

Mais ie ne sceu onc en ma vie,
Rompre les anguilles au genou.

Fol. 73. 1° Un grand seigneur en haut d'un escalier dit :

Le bien après moy sans fin court
A souhait i'ay le vent à gré.

2° Une femme nourrit un petit enfant dans un berceau :

Espérance paist les petits

Fol. 74. 1° Un homme est debout sur deux ânes, voulant dire qu'il est au-dessus de ses ennemis :

Je suis dessus mes asnes mys.

2° Un guerrier tombe du haut d'une tour.
Moralité :

Trop hault monter n'est pas grand sens.

Fol. 75. 1° Un arquebusier tire une flèche, voulant dire qu'il risque tout d'un seul coup :

A tout perdre ung cop périlleux.

2° Un berger joue de la cornemuse :

Tel refuse qui après muse.

Fol. 76. 1° Un chasseur vient de tuer un lièvre. Derrière le buisson, un autre chasseur s'empare du lièvre qu'il a tiré.

J'ay chassé, les autres ont pris.

2° Un chasseur accompagné de son chien dit :

Il n'est chace que de vieil chien.

Fol. 77. 1° Un fou tenant une marotte, escorté d'autres fous :

Tousiours au plus fol la massue.

2° Un plaideur est debout, devant un juge assis, vêtu d'un costume de fou :

De fol iuge briefve sentance.

Fol. 78. 1° Un cavalier frappe d'un coup d'éperon son cheval rétif pour le faire reculer :

Tousiours au rety l'esperon.

2° Un laboureur conduit deux bœufs avec un aiguillon :

Car c'est une bien dure chose
Reculler contre l'esguillon.

Fol. 79. 1° Un cavalier dit après être tombé entre deux selles :

Je suis, pour vouloir hault monter
Tombe le cul entre deux celles.

2° La scène représente une forêt avec un oiseau. Le proverbe est :

Sans vouloir par trop entreprendre,
Il faut voller bas pour les branches.

Fol. 80. 1° Un alchimiste se dit en frappant avec un marteau un morceau de fer posé sur une pierre :

Je crois ou le sens me séduit
Finablement que argent fait tout

2° Un guerrier pense devant une haie :

Chacun n'a pas argent qui veult.

Fol. 81. 1° Un homme sur une montagne regarde la lune comme s'il voulait

Prendre la lune avec les dentz.

2° Un ouvrier monte avec un treuil une pierre sur une tour :

C'est assez une sotte entreprise,
A qui contre rayson se efforce
Car trop mieulx vault engin que force.

Fol. 82. 1° Un renard est endormi :

A regnard endormy
Ne chet rien en la bouche

2° Un barbier, portant un sac, rase un fou assis :

Car à barbe de fol
Aprent barbier à raire.

Fol. 83. 1° Un requin avale des poissons. Moralité :

Car les gros mengent les menus.

2° Deux chats mangent deux rats. Proverbe :

Il est dit : A mau chat mau rat.

Fol. 84. 1° Un homme est assis entouré de quatre personnages symbolisant les maux de l'humanité, la Mort, la Guerre, la Pauvreté, la Discorde :

Poureté me va par tout quérre
Et mal sur mal n'est pas santé.

2° Le Christ se présente sous l'aspect d'un laboureur conduisant des bœufs :

Car en peu deure, Dieu labeure

Fol. 85. 1° Un corroyeur coupe des peaux :

Fais d'aultruy cuir large courroye.

2° Un vilain découpe un veau qu'il saisit par la queue :

Mais pour mettre l'ouvrage a point
Ceste queue n'est pas de ce veau.

Fol. 86. 1° Un homme tombé dans une forêt, dit :

Autant vault cheoir que trébucher.

2° Un bûcheron frappe un arbre à coups de hache :

Au premier cop ne chet pas l'arbre.

Fol. 87. 1° Une femme armée d'un bâton saisit un homme par les cheveux. Moralité :

Contre fortune nul ne peust.

2° Une femme file de la laine :

Commencement n'est pas fusée.

Fol. 88. 1° Deux orgueilleux montés sur un âne ne peuvent s'y tenir :

Ung arrogant ne peult l'autre souffrir.

2° Un mercier debout tenant devant lui un panier suspendu à son cou :

Car à petit mercier petit panier.

Fol. 89. 1° Un homme frappe un chien devant un lion :

Batre le chien devant le lion.

2° Un homme se cache la tête dans un buisson, mais laisse voir son derrière et ses jambes :

Voire mais il y a dangier
D'avoir à faire à homme expert.
Mal ce musse a qui le cul pert

Fol. 90. 1° Une truie mange dans une auge entourée de fleurs :

Car mieulx ayme truye bran que rose.

2° Un mâtin et un lévrier, avec cette légende :

On ne chasce plus l'argent
Oncques matin n'ayma lévrier.

Fol. 91. 1° Deux forgerons battent le fer sur une enclume :

Car en forgent on devient feure.

2° Un ouvrier bat le fer, par allusion au proverbe :

Battre le fer, quant il est chault.

Fol. 92. 1° Un personnage caricatural vêtu d'une robe de moine, à tête et queue de renard, joue au dévot. Il tient de la main droite un chapelet, sous son bras gauche un livre.

La légende est :

Mais l'abit ne fait pas le moine.

2° Deux loups dévorent une brebis :

Deux loups mengent bien la brebis.

Fol. 93. 1° Un médecin donne une saignée à un personnage assis :

C'est scelon la bras la seignée.

2° Deux bœufs sont attelés à une charrette, la tête tournée vers la charrette :

Quoiqu'il en peult advenir mectre
La charrette devant les bœufs.

Fol. 94. 1° Un fou parle à un philosophe :

Souvent ung fol consille bien ung sage.

2° Un chien se glisse sous le ventre d'un âne pour rentrer au moulin.

Moralité :

Soubs ombre d'âsne entre chien au moulin.

Fol. 95. 1° Une chèvre gratte la terre avec sa patte ;

Tant grate chievre que mau git.

2° Un homme est couché, un ami assis le veille :

On ne peult personne blâmer
Quant lung amy pour l'autre veille

Fol. 96. 1° Un homme avec un pilon et un mortier :

Tousiours le mortier sent les aulx.

2° Un homme veut à la fois courir et sonner du cor :

On ne peult courir et corner.

Fol. 97. Trois fous sont assis à table, mangeant du pain :

Le pain aux folz est le premier mangé.

Ces dessins à la plume et à l'encre de Chine se trouvent répétés complètement dans le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal et partiellement dans celui du musée Condé à Chantilly, avec les mêmes poésies. Ces sentences morales ont dû être très populaires et peuvent être rapprochées des vieux proverbes français dont elles procèdent. Dans les ouvrages qui les ont publiées [1] figurent beaucoup de ces anciens dictons mentionnés par le livre de dessins de la Bibliothèque nationale. Cette tradition du moyen âge qui n'a pas cessé au début de la Renaissance, s'est maintenue jusqu'au XVII^e siècle. Quelques-uns de ces dessins du XVI^e siècle ont été imités au XVII^e siècle dans le fameux *Recueil des plus illustres proverbes* de Jacques Lagniet, publié à Paris, de 1657 à 1663 et comprenant trois livres, les *Proverbes moraux*, les *Proverbes joyeux*, la *Vie des gueux* et des estampes relatives à la *Vie de Tiel Wlespiègle*.

On ne peut voir dans les croquis du XVI^e siècle les manifestations d'un esprit d'opposition contre le clergé et la noblesse, comme le pensait Champfleury. Certaines images

1. Duplessis, *Bibliographie parémiologique*, Paris, 1847. — Leroux de Lincy, *Livre des proverbes français*, Paris, 1842. — Méry, *Histoire des proverbes*, Paris, 1828. — Crapelet, *Remarques philologiques critiques et littéraires sur quelques proverbes*, Paris, 1831. — Quitard, *Etudes sur les proverbes français*, Paris, 1860. — Langlois, *Anciens proverbes françois* (Bibliothèque de l'École des Chartes, 1899).

comme les Ungs, la toile d'araignée, les moines, les récriminations des trois états, la trompette de la faveur ont pu l'amener à cette intéressante hypothèse. Mais il semble que les vilains ne sont pas épargnés. Ils sont représentés avec toutes sortes de défauts, avares, égoïstes, ignorants. Ce n'est pas à dire que les vilains soient plus maltraités que les seigneurs et les prêtres. En réalité, la portée satirique de ces dessins se limite à des manifestations d'une imagination fantaisiste. Quant aux formules proverbiales qui forment les légendes, elles n'ont pas le tour agressif des *Adages* d'Erasme dont une édition venait d'être publiée à Paris en 1500. Il ne faudrait pas y chercher un sens caché et il convient de se méfier des interprétations d'une sorte de symbolisme révolutionnaire qui chercherait dans ces images des caricatures contre la société. La verve du dessinateur se joue en images railleuses mais elles ne cherchent à attaquer ni les dogmes ni les institutions. On peut comparer leur esprit à celui des soties ou [1] des fabliaux, dont M. Bédier disait [2] : « Le vrai, c'est qu'ils daubent indifféremment sur les uns et sur les autres, chevaliers, bourgeois ou vilains, évêques ou modestes provoires. »

André Blum.

1. Emile Picot. La *sotie en France*, Paris, 1878, et *Recueil général de soties*, Paris, 1902,

2. Bédier, *Les fabliaux*, Paris, 1895, p. 326.

LES FEUILLETS PERDUS DU MANUSCRIT DE LÉONARD DE VINCI SUR LE VOL DES OISEAUX

A la suite de donations diverses, la Bibliothèque ambroisienne de Milan était parvenue, au XVIII^e^ siècle, à réunir treize volumes de manuscrits de Léonard de Vinci. En 1797, la France s'empara de ces trésors qui furent transportés à la Bibliothèque nationale. En 1815, quand il fallut rendre aux alliés tous les objets précieux que l'on avait transférés à Paris, on restitua bien aux Milanais le *Codex Atlanticus*, demeuré au dépôt de la rue Richelieu, mais on ne put retrouver les douze autres volumes qui avaient été placés à la Bibliothèque de l'Institut dont ils forment encore le plus bel ornement. Malheureusement, vers 1840, deux de ces volumes, ceux que l'on désigne sous le nom de manuscrits *A* et *B*, furent l'objet de mutilations criminelles dont l'effet n'est pas encore entièrement réparé.

L'auteur de l'*Histoire des sciences mathématiques en Italie* (1835) ne pouvait manquer de consulter d'aussi précieux documents ; aussi les cite-t-il à plusieurs reprises. Mais Libri apporta tant d'ardeur à l'étude de ces volumes que nous le trouvons bientôt en possession de près de cent feuillets arrachés aux manuscrits *A* et *B*.

Il résulte en effet des minutieuses vérifications faites vers 1848 par Bordier, Lalanne et Bourquelot [1] que le manuscrit *A* avait perdu depuis peu le feuillet 54, les feuillets 65 à 114,

1. *Dictionnaire de pièces autographes volées...*, pp. 264-266.

soit en tout 51 feuillets, et que le ms. *B* avait perdu les feuillets 1-2, 84-87 et 91-100, plus 5 feuillets non paginés après le folio 49, soit en tout 21 feuillets.

Les soixante-douze feuillets sont en grande partie rentrés au bercail. Dès 1845, Libri eut l'impudence de faire figurer dans une de ses ventes d'autographes un feuillet arraché au manuscrit *B* [1]. Il fut adjugé 200 francs et acquis par le baron de Trémont. Il reparut en 1852 à la vente de ce dernier (n° 1441), mais il ne subit pas le feu des enchères : l'Institut, averti par Lalanne et Bordier, revendiqua son bien.

En 1847, Libri vendit à Lord Ashburnham sa collection d'environ deux mille manuscrits : il y plaça (n° 1875) deux cahiers de feuillets léonardesques comprenant en tout cinquante feuillets. Ces deux cahiers, reconquis il y a vingt-cinq ans, on sait à la suite de quels efforts et au prix de quel sacrifice, par Léopold Delisle [2], furent remis en place, peu après, par les soins du grand savant. Mais il manque toujours *vingt et un feuillets* aux manuscrits *A* et *B* de l'Institut.

Là ne se bornèrent pas d'ailleurs les déprédations de Libri ; une note rédigée entre 1834 et 1836 par Fallot, sous-bibliothécaire à l'Institut, nous apprend qu'il se trouvait, à la fin du manuscrit *B*, un petit cahier isolé de dix-huit feuillets formant pour ainsi dire « un volume distinct ». C'est précisément sur ce cahier que Léonard avait consigné ses observations célèbres sur le vol des oiseaux. Pour le redoutable bandit qu'était Libri une pareille proie était bien tentante ! Après son passage en France, le précieux cahier avait disparu. J'ignore pour quelle raison il ne fut point compris dans le lot de manuscrits vendus à Lord Ashburnham. Peut-être Libri voulut-il le conserver toute sa vie comme la perle de sa collection. Il ne le fit figurer dans aucune des nombreuses ventes qu'il organisa à Londres de 1859 à 1864 et c'est seu-

1. Vente du 8 décembre 1845, n° 295.
2. Bibliothèque nationale, mss. italiens 2037 et 2038.

lement un an avant sa mort que, talonné par la misère, et après une année de marchandages, il consentit enfin à le vendre en 1868 à un bibliophile italien, le comte Giacomo Manzoni. Il y a une vingtaine d'années, le cahier fut acquis par un érudit russe, M. Théodore Sabachnikoff qui en publia un merveilleux fac-similé et qui donna, vers 1895, le manuscrit lui-même au roi d'Italie.

Nous avons vu que vers 1835 le cahier comptait dix-huit feuillets, sans parler de sa couverture originale en carton jaunâtre. En 1868, quand Libri le vendit au comte Manzoni, il ne renfermait plus que treize feuillets. Qu'étaient devenus, dans l'intervalle, les cinq feuillets manquants ? Libri seul aurait pu le dire et M. Sabachnikoff ne paraît pas avoir cherché à le savoir. A la fin de son édition du *Cahier sur le vol des oiseaux*, il se borne à dire qu'après l'impression de son volume, on a réussi à retrouver en Angleterre dans des circonstances qu'il n'a pu connaître avec précision, un des feuillets manquants. C'est l'histoire de ce feuillet et des quatre autres qu'un heureux hasard m'a mis à même de reconstituer en partie.

Dans plusieurs des ventes faites à Londres par Libri, figurèrent des feuillets isolés de manuscrits de Léonard de Vinci. La série la plus importante est celle de dix dessins qu'il fit figurer dans un même lot, en 1862, dans la vente de la *Reserved portion* de sa bibliothèque. A en croire le catalogue, un de ces feuillets aurait été acquis dans une vente à Dublin et les neuf autres, après avoir passé dans les collections de Crozat et de Sir Thomas Laurence, auraient été achetés par Libri en juin 1860 à la vente de Woodburn. Le lot, à la vente Libri, fut payé 110 livres sterling par le marquis de Breadalbane et passa ensuite, croyons-nous, dans la possession de M. Bailie Hamilton, chez qui, vers 1880, Jean-Paul Richter chercha vainement à le retrouver.

On pourrait croire, au premier abord, que ces feuillets n'avaient rien à faire avec les manuscrits de l'Institut : Libri

n'est-il pas, en effet, et contrairement à ses habitudes, fort explicite sur leur provenance ? C'est pourtant dans ce lot que se trouvait le feuillet additionnel acquis par M. Sabachnikoff et dont il a été fait mention plus haut. Vers 1890, on vendit à Londres les dessins anciens de la collection du marquis de Breadalbane. J'ai vainement cherché à retrouver le catalogue de cette vente ; mais j'ai pu savoir qu'on y trouvait décrit un feuillet isolé du cahier sur le vol des oiseaux. Il fut adjugé à un marchand anglais, M. Thibaudeau, qui le vendit à un éminent amateur de Londres, M. Fairfax Murray. Ce dernier, connaissant tout l'intérêt que portait M. Sabachnikoff au cahier en question, lui rétrocéda le feuillet et c'est ainsi qu'aux treize feuillets du comte Manzoni, vint se joindre le quatorzième.

Ce sont encore les catalogues des ventes Libri qui vont nous renseigner sur le sort des feuillets manquants : dans celui de sa dernière vente, qui eut lieu à Londres le 1er juin 1864, nous voyons en effet figurer sous les numéros 142 à 145 quatre séries de dessins originaux ; dans chacun apparaît un feuillet léonardesque :

N° 142. — 4° : « A leaf with Designs and Writing (from right to left) by Leonardo da Vinci, very rare. »

N° 143. — 9° : « A Sketch by Leonardo da Vinci, with writing in his autograph. »

N° 144. — 2° : « Sketches and handwriting of Leonardo da Vinci. »

N° 145. — 6° : « A Leaf with Sketches by Leonardo da Vinci. »

Je possède trois exemplaires du catalogue de cette vente, mais aucun n'indique le prix de l'adjudication ni le nom de l'acheteur. Du reste, ce détail est sans importance puisqu'il paraît certain que ces quatre lots furent rachetés par Libri.

Après trente ans, nous les voyons en effet reparaître, le 7 février 1895 à Londres, chez Christie, dans une dernière vente de Libri que je n'ai trouvée citée nulle part — Léopold

Delisle lui-même ne paraît pas l'avoir connue — et dont je viens de me procurer le curieux catalogue ; je l'ai acheté, avec plus de deux mille catalogues anglais, à la vente après décès de l'antiquaire Charles Wertheimer.

Dans ce catalogue, les quatre collections de dessins sont portées sous les numéros 40 à 43. Un de ces lots fut acquis par M. Quaritch pour un client américain, les trois autres furent adjugés à MM. P. et D. Colnaghi pour le compte de ce même amateur anglais, M. Fairfax Murray, que nous avons cité plus haut et qui eut la bonne fortune, peu après, de faire revenir des États-Unis le feuillet de Léonard qu'il n'avait pu acquérir à la vente.

M. Fairfax Murray m'a fait savoir que sur ces quatre feuillets, il n'en possède plus aujourd'hui que trois : le quatrième fut cédé par lui à M. Sabachnikoff qui, croyons-nous, put le joindre à son tour au cahier du comte Manzoni auquel il ne manquerait donc plus que trois feuillets. Ce quinzième feuillet du cahier en question n'a pas été publié et il serait bien désirable qu'il le fût. Il ne resterait donc plus que trois feuillets à retrouver.

N'est-il pas permis de supposer que ce sont précisément ces trois feuillets que possède M. Fairfax Murray ?

Au cas où mon hypothèse ne se vérifierait pas, je puis signaler en Angleterre un autre feuillet isolé des manuscrits de Léonard : il appartient à Lady Morrison et fait partie de l'incomparable collection d'autographes formée par Alfred Morrison et qu'il a léguée à sa veuve. On en trouvera, au catalogue Morrison, une excellente reproduction photographique.

Seymour de Ricci.

NOTE SUR LES SENS DU MOT *PICOT*

Picot est un diminutif en *-ot* de *pic* < PĪCC- (cf. *piquet*, *picon*, etc.). Le sens premier est « petit piquant », d'où avec perte de la valeur diminutive : « piquant, pointe, épine, aiguillon ». On peut lire dans Godefroy à *picot* : « chandeliers de laiton à grand *picot* » (ex. de 1383), « bastons ferrés à *picquot* » (Froissart). *Picot* veut dire « pointe qui reste sur le bois après qu'on a arraché une branche » (*Dict. de Trévoux*, 1771), « pointe d'un marteau de carrier » ou encore « pointe de dentelle » (voir Littré à *picot* et noter l'angl. *picot* dans le *New Engl. Dict.* avec divers exemples depuis 1882). Dans le sens « piquant, pointe, etc. », *picot* est très répandu dans les dialectes [1].

De « pointe d'un objet » on a passé à « objet en pointe, objet pointu ». C'est ainsi que *picot* « marteau de carrier » est très ancien, attesté apparemment depuis le XII^e^ siècle d'après le premier exemple du mot cité par le *Dict. Général*. Godefroy donne des exemples de 1370 et de 1381 de *picot* « arme pointue » (un glaive appelé *piquot*). En français moderne on appelle *picot* un coin de bois dur employé dans le boisage des puits de mine. Pour les dialectes je citerai : Suisse Romande, *picot* « grosse épingle » (Godefroy) et Flandre, *piquot* « longue épingle de dentellière » d'après Vermesse (cf. *piquet* « grosse épingle de dessinateur dans le *Dict. de Trévoux*, éd. 1771) ; Brabant, *picot* « bâton ferré » (Godefroy), et Berry, *picot* (ou *picon*) « bois avec une pointe au bout pour

1. En Anjou *piquot* « saillie de la peau » (quand on la chair de poule), dans Verrier et Onillon, *Glossaire*.

piquer les ânes » (H. Lapaire, *Le patois berrichon*, 1903); Côtes-du-Nord, *picot* « bec » (Godefroy); Bas-Maine, *pikó* « instrument servant souvent à enlever les mauvaises herbes une à une » (Dottin) [1].

Picot revient souvent dans la momenclature des plantes. Dans le *Dictionnaire Général* de Raymond (1832) on lit *pico* « variété de l'oreille d'ours, plante à courtes étamines ». Le *Dict. de Trévoux* dit que les « oreilles d'ours ont le *picot* quand les étamines, étant courtes, ne remplissent pas la fleur et qu'on voit un trou au milieu du disque ».

Pikǒ veut dire « épine, ortie, chardon, toute sorte de plante piquante » à la Grand'Combe (Doubs) d'après Boillot. *Picot*, à Lons-le-Saunier, est un nom du fruit de la bardane (Beauquier, *Faune et Flore Pop. de la Fr.-Comté*, ii. 134); à S[t]-Amour *picot-grand* se dit d'un cépage à grosse grappe conique (*op. cit.* ii. 335). On appelle *pico*, aux environs de Rennes, l'*ulex europaeus* L ou genêt épineux (Rolland, *Flore Pop.* iv. 84); en Anjou *picotin* indique l'arum vulgaire ou gouet (Verrier et Onillon, *Glossaire des Patois de l'Anjou*) peut-être à cause des feuilles en forme de flèches de cette plante; à Guernesey *picot* est le nom de l'agripaume cardiaque (Godefroy).

Enfin *picot* est un nom des renoncules. Jaubert le cite pour le Centre (= « renoncule rampante »). Rolland (*Flore Pop.*, ii, 42, 60) donne *pico* « bouton d'or » aux environs d'Amboise et *picot* = *ranunculus parviflorus* L. en Anjou. Enfin Verrier et Onillon, dans leur *Gloss. des Pat. de l'Anjou*, ont inséré *picot* « renoncule, pied de coq ». Étant donné que la même plante se dit *piécot*, *piécoq* (= *pied de coq*), en Anjou on serait d'abord tenté de voir dans *picot* une altération de *piécot*. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi; d'abord on trouve en Anjou et en Poitou *piqueran* et à l'île d'Elle (Vendée) *piquwas* = *ranunculus arvensis* L.; et ensuite, ces noms de renoncules et beaucoup d'autres encore peuvent s'expliquer par les piquants des fruits de ces plantes.

1. Pour ce dernier sens, cf. *picaza* en Murcie.

Pour les animaux, il y a d'abord *picot*, nom en Normandie du genre *pholas* L. (Travers, Moisy). Il faut entendre ici par *picot* le marteau du carrier ; les mollusques du genre *pholas* L. se creusent dans la vase, le bois ou même la pierre des trous où ils restent confinés ; cf. l'angl. *peckstone* = *pholas* dans Rolland, *Faune Pop.*, iii. 221, et noter l'ital. *picca-pietre* = « tailleur de pierres » (Duez), le prov. *pico-peiro* de même signification (Mistral), l'esp. *picapedrero*, etc.

Puis *picot* est un nom de deux poissons. Il indique, en Maine-et-Loire et dans le Calvados, le *pleuronectes flesus* L. (cf. *pécô*, même sens à l'île de Ré dans Rolland, *Faune Pop.*, xj. 208), ce qui s'explique par le fait que ce poisson porte tout le long de sa dorsale et de son anale un petit bouton âpre sur la base de chaque rayon et que sa ligne latérale a aussi des écailles hérissées. C'est le *pleuronectes flesus* L. que vise le *Dict. de Trévoux* (éd. 1771) quand il explique *picot* par « espèce de limande », indication qu'on retrouve dans Littré (1873). Enfin Cuvier, *Règne animal*, ii (1829). 339 s'est servi de la graphie *picaud* que depuis on retrouve par-ci par-là dans les dictionnaires.

C'est naturellement *picot* « piquant » qui explique *picot*, nom des épinoches dans le Jura. D'après le glossaire de Labourasse, *piquant* = genre *gasterosteus* L. dans la Meuse ; cf. dans le Lauraguais *peis piquant* d'après Rolland, *Faune Pop.*, iii. 173. Ce qui est intéressant, c'est de rapprocher *picotin*, sobriquet en Anjou des cordonniers (Verrier et Onillon), de *cordonnier*, *savetier* dont on se sert comme noms du genre *gasterosteus* L.

Picot est encore un nom normand de dindon d'après Duméril, Moisy, etc. (cf. *picot-dindon* « imbécile, niais »). Il n'a rien à voir avec l'angl. *peacock* « paon ». Rolland ne le mentionne pas, mais il cite comme cri pour appeler les dindons *picot ! picot !* à Guernesey, *o pico ! o pico ! ti ! ti ! ti !* et *picouti ! picouti ! piou ! piou !* dans le Bas-Quercy (*Faune Pop.*, vi, 143) ce qui fait croire que *picot* « dindon » pourrait exister ailleurs qu'en Normandie. *Picaud*, dit Littré, est un nom, en Nor-

mandie des dindonneaux ; cette graphie est sans doute fautive, puisque Moisy donne *picotte* « dinde ». Littré croit qu'on a donné ce nom au dindon à cause qu'il pique du bec pour prendre sa nourriture (cf. argot *pique-en-terre* « dindon » dans Rolland, *Faune Pop.*, vi, 140), ce qui ferait de *picot* « dindon », un déverbal de *picoter*. Je crois qu'il ne faut pas y voir autre chose que *picot*, diminutif de *pic* « piquant », sans pouvoir expliquer sûrement le changement de signification. Cependant, à titre d'hypothèse, si l'on songe que l'une des caractéristiques les plus frappantes du dindon, ce sont les papilles épaisses et rougeâtres autour de la tête et du cou, que le norm. *piotte* « dinde » (Moisy qui le dit de formation onomatopéique) doit être rapproché du prov. *piot* « dindon », *pioto* « dinde » qui à leur tour ne se séparent pas du prov. *piot* « rougeole », que *picot* veut dire dialectalement « tache, saillie de la peau, etc. » (cf. *picot* « tache » au Poitou d'après Lalanne, norm. *piquerolle*, *piquereulle* « rougeole », *pikrol* « rougeole », dans le Bas-Maine d'après Dottin, *picotte* « vérole », etc.), on pourrait peut-être avancer que ce sont les « picots » rouges du dindon qui lui ont valu le nom de *picot* en Normandie [1].

Reste à dire un mot de deux significations de *picot*. Je ne m'explique pas, faute de renseignements suffisants, la genèse de *picot* « filet » dont Littré donne un exemple d'août 1681. C'est, d'après le *Dict. de Trévoux* (éd. 1771), « un filet des côtes de Normandie, plus petit que la drège et qui sert à prendre les poissons plats ». Moisy, dans son *Dict. du Pat. Norm.* (1887) dit que c'est « une espèce de filet qu'on charge de plomb ou de pierres pour prendre les poissons plats ». Pourquoi *picot* ?

Enfin il faudrait traiter le v. fr. *picot* « espèce de mesure ». Mais, dans une courte note, cela nous mènerait trop loin.

1. Le catal. *picot* (à côté de *pigot*) = genre *picus* L. (oiseau) dérive de PICCUS (à côté du class. PICUS), qu'il faut postuler pour l'ital. *picco* (à côté de *pico*), sans doute le fr. *pic* (à côté du v. fr. *pi*), l'esp. *pico* (et port. *picanço*) et de nombreuses formes dialectales. — Pour *picot* « dindon » on peut aussi admettre que ce nom vient de la caroncule érectile, située à la base du bec de l'oiseau.

Suffit de dire que *picot*, en ce sens, n'est pas seulement le primitif du fr. mod. *picotin* (voir le *Dict. génér.* qui le croit d'origine inconnue) mais il dérive le *pic* (cf. « pic de farine » dans Cotgrave) tout comme *picot* dans les sens divers que nous venons de passer rapidement en revue.

UNIVERSITÉ DE LEEDS
20 août 1911.

Paul BARBIER, fils.

CORRESPONDANCE INÉDITE ENTRE DOM MABILLON ET DOM MONTFAUCON

(1699-1701)

Rien de plus intéressant et de plus « documentaire » que cette correspondance des deux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur dont nous préparons l'édition si désirée. Il est touchant de voir cette intimité entre ces plus grands moines du XVII[e] siècle, j'allais dire des quatorze siècles que l'Ordre a déjà vécu. Dix-sept lettres seulement ont échappé aux flammes et aux voleurs. C'est bien peu pour cinquante ans de vie commune, encore n'ont-elles trait qu'aux missions scientifiques dont ils furent chargés. On sent plus dans ces lettres que dans toutes les autres le côté intellectuel. C'est non seulement le récit de leur « iter italicum » mais leur préoccupation constante à défendre l'honneur de la congrégation bénédictine, attaqué surtout par les Jésuites, qui fait le fonds de ces lettres. Toutefois le voile monastique nous est assez levé pour comprendre que ces religieux sont de cette race de moines forte et nombreuse dont parle saint Benoît au chapitre second de sa règle. Ces quelques lignes suffisent pour présenter la correspondance presque toute inédite de ces deux célèbres membres de l'Académie des inscriptions.

Nous avons réservé les notes pour notre édition, sans vouloir retarder davantage la transcription des lettres suivantes.

1699 23 juin.

1700 19 et 27 avril, 2 mai ; 8 et 22 juin, 7 et 20 juillet ; 10 (deux lettres), 17, 31 août ; 14 septembre ; 30 novembre ; 28 décembre.

1701 4 et 11 janvier.

— I —

Fr. 17680, f. 271. D. Montfaucon à D. Mabillon.

P. C. + à Rome ce 23 juin 1699

Mon Révérend Père,

Il semble que notre départ de Rome n'ait été différé de quelques jours que pour assister à la mort du R. P. D. Claude Estrennot qui est allé à Dieu le 20 de ce mois à cinq heures après midi; une attaque d'apoplexie l'a emporté en 34 heures, il tomba d'abord en syncope et perdit la connaissance qui lui revint peu de temps après, il la conserva depuis jusques à son dernier soupir. Nous avons été extrêmement touchés de cette mort et la congrégation a fait une perte qu'elle aura bien de la peine à réparer, on l'a fort regretté à Rome, son humeur bienfaisante, sa droiture, sa capacité et son attache pour la religion luy avoient attiré l'amour et l'estime de tout le monde. Il a paru fort résigné à la mort, sa faiblesse extrême et le mal qu'il souffrait ne luy ont rien ôté de sa tranquillité ordinaire. Il est certain que l'écrit de l'Abbé Allemand a paru icy en latin, il n'en est venu qu'un exemplaire à Rome, qui a été envoyé au Pape qui l'a donné à lire a son Eminence Casanatta et à plusieurs autres Cardinaux. C'est par une grâce particulière que le P. Maître du sacré Palais a examiné lui-même la réponse latine et qu'il a donné permission de l'imprimer à Rome, on n'en donne jamais icy pour ces sortes de livres. Les ..... ont été fort mortifiés de voir que sous les yeux du Pape et du Sacré Collège, on imprime un ouvrage qui traite le jansénisme de phantome et de chimère. Ils ont pris le party de dire que ce libelle ne vient pas de leur corps et que si c'est quelqu'un des leurs qui l'a fait ils le désavouent. Il est bon que vous sachiez que le P. du Buc Théatin est un de ceux qui ont le plus déclamé contre notre *Édition de Saint-Augustin*, il étoit piqué contre le P. Estiennot parce que prenant la liberté de venir manger souvent « a casa » sans être invité, il luy avoit battu un peu froid, vous connoissez le caractère de ce religieux, on le connoit aussi à Rome, tout ce qu'il a peu faire ne nous a pas beaucoup nui ; on examine au Saint-Office la lettre de l'Abbé Allemand. Le premier examinateur a qui on l'a donnée est un homme fort intègre, amateur de la vérité et qui nous fera justice. Les autres feront de même, ils ne sont pas encore nommez que je sache, on parle de deux qui sont fort gens de bien et ennemys des perturbateurs du repos public. Je ne doute pas que ce ne

soient ceux-là. Le P. Etiennot jugea à propos de faire imprimer l'écrit latin, une réponse manuscrite auroit coûté quatre fois plus si on en avoit fait copier beaucoup d'exemplaires. Les bons copistes sont fort chers icy ; il y auroit encore eu danger qu'elle n'eut été altérées par nos adversaires qui sont fort capables de faire ces sortes de tours-là ; d'ailleurs l'approbation du Maitre du Sacré Palais est d'un grand poids. M. le Card. Casanata a qui je parlay mercredi passé de la thèse de Caen me dit qu'il seroit fort à propos d'en faire venir des exemplaires à Rome pour les dénoncer au Saint-Office, que cette multitude d'écrits imprimez et denoncez au Saint-Office feroient voir la grande envie que ces gens-là ont de susciter de nouveaux troubles et de réveiller les anciennes querelles. Si vous en pouvez trouver quelqu'une je vous prie de nous l'envoyer pour la donner à cette Eminence, cela fera un fort bon effet ; je vis il y a quelques jours le Card. Coloredo qui me chargea de vous saluer de sa part. Il ne parle plus en faveur de nos éditions. Je le mis là-dessus tout exprez pour savoir ses sentimens, je n'en peu tirer une parole. Il me revient de bonne part que c'est le plus zélé partisan des ... qui soient dans le sacré Collège. J'ai creu vous devoir écrire cecy afin que vous voyiés quelles mesures il y a à garder avec luy. Nous nous portons assez bien icy. D. Guillaume et D. Pau vous saluent très humblement. Je suis avec respect.

Mon Révérend Père.

Votre très humble et très affectionné Confrère.

fr. Bernard de Montfaucon m. b.

Vous scavez sans doute que le problème contre M. l'Arch. de Paris est aussi dénoncé au Saint-Office.

— 2 —

Fr. 17680, f. 272. D. Montfaucon à D. Mabillon.

P. C. + à Rome ce 19 avril 1700

Mon Révérend Père

Vous scavez sans doute que je suis retourné à Rome par ordre du R^d^ Père Général. J'ay resté cinq semaines à Florence occupé tous les jours à transcrire des manuscrits depuis treize heures du matin jusques à 23 heures du soir. Je n'ay point manqué de faire vos baisemains au grand prince qui m'a témoigné avoir une estime singulière pour Votre Reverence, à M. Maghabecchi, à

M. Salvini et à tous les autres que V. R. marquait dans sa lettre. Je n'ay veu M. le Baron de Ricasoli qu'un moment je luy rendis la lettre de V. R. et celle de M. l'Abbé Renaudot, il est venu plusieurs fois à l'Abbaye pour me voir et m'offrir son carrosse quand j'en aurois besoin mais il ne me trouva jamais a case. M. Maghabecchi m'a rendu tous les services possibles, je crois qu'à mon départ vous m'avez fait la grace de me donner une lettre pour luy mais je ne l'ay jamais peu trouver. M. Salvini fort habile dans la langue grecque ne m'a presque jamais quitté. Il restoit tous les jours avec moy à la Bibliothèque ou l'on nous envoyait à manger de l'Abbaye, nous nous dictions alternativement. On ne peut rien ajouter à la bonté que le R^d^ P. Abbé et nos confrères de l'Abbaye ont eu pour moy. Les P. Camaldules nous firent un festin magnifique. M. Magliabecchi s'y trouva avec son équipage de philosophe. On remarqua pourtant qu'il avait pris un collet blanc ce jour là et des manchettes neuves au travers desquelles ! on voyait son bras tout nud car il n'avait point de chemise. J'avais dessein d'aller à Camaldoli et à Vallombreuse mais il a fait si grand froid tout le tems que j'ay resté à Florence que les chemins étaient impraticables. Retournant à Rome j'ay trouvé les eaux glacées à Aquapendente comme en plein hyver, ce qui est assez extraordinaire en Italie hors de la montagne, où l'on ne voit guère de glace au mois d'Avril. Le mauvais tems empescha encore que nous n'allassions M. Maghabecchi et moi a Fiesole ou il voulait venir pour la seconde fois. Tout cela est réservé pour le retour, si toutefois il m'est permis de retourner en France. Il semble que la Providence m'ait barré les chemins. J'avais pris en partant une lettre de recommandation pour le Prieur de Lerins. C'était le Procureur général qui écrivait ainsi je ne doutais point qu'ils ne me laissassent copier la lettre que V. R. demandoit. M. de Lamoignon m'a chargé deux fois de vous présenter ses respects. Je salue D. Thierry et suis avec toute l'estime et la reconnaissance possible

Mon Révérend Père
Votre très humble et très obéissant serviteur
f. B. de Montfaucon, m. b.

M. Mignatteli chanoine de Sienne me chargea, lorsque je passay là de vous faire ses baisemains.

— 3 —

Fr. 17680, p. 273. D. Montfaucon à D. Mabillon.

P. C. + à Rome ce 27 avril 1700

Mon Révérend Père

Je vous donne avis qu'on imprime icy avec l'approbation du Maître du Sacré Palais et de M. Pastrizzi une réponse à votre lettre, *de cultu Sanctorum ignotorum* en ayant été informé de bonne part j'allay avec D. Guillaume voir le Maître du Sacré Palais et ne l'ayant point trouvé chez luy nous parlâmes à son compagnon et luy dîmes de prier le P. Maître de notre part de surseoir l'impression de ce livre jusques a ce qu'on luy eût parlé. De là nous allâmes voir le P. Général de la Minerve et le P. massoulié qui a beaucoup de pouvoir sur l'esprit du P. Maître du Sacré Palais. Le P. Général nous dit qu'il croyoit que le Maître du Sacré Palais faisoit fort mal de donner une telle permission, que pour luy il étoit entièrement de votre opinion touchant le culte des Reliques et que tout ce qu'on pourroit dire contre votre écrit ne serviroit que pour donner prise aux hérétiques sur la cour de Rome et qu'il en parleroit fortement au P. Maître du Sacré Palais. Le P. Massoulié me parut un peu prévenu contre votre lettre. Il me dit qu'il n'étoit point du tout de votre sentiment et qu'on pouvoit fort bien répondre à votre lettre. Je le priay de me dire ce qu'il y avoit dans votre lettre qui lui faisoit de la peine. Il me dit que vous rendiéz incertaines la plus part des reliques de Rome en disant que le *pro christo* qu'on trouve en plusieurs tombeaux n'étoit pas une marque certaine de martyre ; je lui répondis que le monogramme ☧ ne vouloit pas dire *pro Christo* mais que c'étoit deux lettres grecques χ et ρ qu'on entrelaçoit ensemble pour signifier simplement χριστός à la manière des grecs, que ce monogramme se trouvoit en divers endroits d'Italie sur des tombeaux dont l'inscription faisoit foy que ceux qui étaient enterrez là n'étoient ny saints ny martirs, que j'en avois veu de cette sorte. Il ne sceut que dire à cela et me promit de parler au maître du Sacré Palais pour empêscher l'impression du livre. Le Maître du Sacré Palais répondit au P. Général et au P. Massoulié qui lui parlèrent le même jour qu'il y avoit déjà quelque tems qu'on méditoit en cette cour de faire faire une réponse à votre lettre qu'on en avoit chargé le chanoine Fabretti lequel étant mort, un autre avoit pris sa place et qu'ainsi il ne pouvoit empescher l'impression de cet écrit, qu'il avoit ôté tous les

termes durs que l'autheur avoit mis et l'avoit obligé de parler avec grande modération. M. Pastrizzi a donné à ce qu'on m'a dit une approbation d'une page. Cette approbation ne donnera pas grand crédit à l'ouvrage car il passe à Rome pour un homme qui scait beaucoup à la vérité, mais qui a des idées fort confuses et très mauvais goût. L'autheur de cette réponse est un certain M. Pluvier qui étant sorty de l'Oratoire cherche fortune. Comme on ne le croit pas capable de cela, son estime qu'il aura prêté son nom a quelque j..... ; en effet on le voit aller et venir chez eux et apparamment il n'a consenti que l'ouvrage se fasse en son nom dans l'espérance de trouver quelque établissement par leur moyen, car il est à la rue. Dez que l'ouvrage paroitra nous vous l'enverrons par la poste. Voilà ce que j'ay à vous mander pour le présent. Je suis avec toute l'estime possible.

Mon Révérend Père,
Votre très humble et très affectionné confrère
fr. Bernard de Montfaucon, mb.

— 4 —

1700, 2 May.
D. Mabillon à Dom Montfaucon,
D'après la lettre suivante du 22 juin 1700.

— 5 —

Fr. 17701, fol. 104. D Montfaucon à D. Mabillon.

+ à Rome ce 8 juin 1700.

P. C.

Mon Révérend Père

Le décret contre l'abbé Allemand et les autres libelles vient d'être publié, nous en envoyons des exemplaires par cet ordinaire. Je ne scay si sur la lettre que j'écrivis il y a trois semmaines au trés Révérend Pere General, où je lui apprenois que les libelles étoient condamnez et le priois de faire changer la disposition de la diète, supposé qu'on m'eut nommé Procureur Général, il n'aura pas fait élire un autre en ma place, cet employ dérangera beaucoup mes études, on perd beaucoup de tems en visites actives et passives.

M. Pluvier fait grand bruit avec son livre, il dit partout qu'il est universellement estimé. Cependant il n'y a guères que luy qui en parle en ces termes, il se peut pourtant faire qu'il trouve des

approbateurs. Je crois que vous y devez répondre en adoucissant les choses autant qu'il se pourra sans changer de sentiment. Il y a bien des gens dans cette cour à qui votre lettre a dépleu il est difficile de les guérir de la prévention où ils sont touchant leurs reliques ; je dis à ceux qui m'en parlent que la congrégation faisant actuellement des recherches pour s'assurer des véritables reliques, et n'en point donner de fausses, elle ne doit pas trouver mauvais qu'une personne expérimentée en ces choses dise son sentiment d'une manière aussi modeste que vous l'avez fait. Il y a bien des Italiens que l'air de ce pays n'a pas gatéz, qui sont de votre sentiment ; j'ay creu vous devoir dire tout cecy afin que vous en fassiez l'usage que vous jugerez à propos. La maladie du Cardinal de Noris m'a empêsché de le voir pour scavoir certainement où s'est trouvé l'inscription dans les catacombes qui commence par Dis manibus tout au long.

J'auray soin d'acheter pour M. Bulteau tous les livres qu'il demande pour M. le Marquis du Refuge. Ce sont des livres pour la pluspart que l'on ne trouve plus que par rencontre, ainsi il faut qu'il se donne un peu de patience, je crois que vous aurez receu l'histoire de Padolirone, D. Guillaume l'a envoyée pendant mon absence et le ballot est arrivé à Paris. Je suis avec respect

Mon Révérend Père,
Votre très humble et très affectionné confrère.
fr. Bernard de Montfaucon. m. b.

P. S. de D. Guillaume,

au R. P. Jean Mabillon à Saint-Germain des Prez à Paris.

« Sigillum procuratoris cong. S. Mauri in curia romana » le sceau représente S. Benoit : « S. Benedictus » est écrit devant lui.

— 6 —

Fr. 16680, fol. 174. D. Montfaucon à D. Mabillon.

+ à Rome ce 22 juin 1700

Mon Révérend Père

J'ai receu votre lettre du 2 May avec une incluse pour le P. Alexandre a Perugia que j'ai envoyée en droiture. Avant que cette lettre cy n'arrive à Paris vous aurez appris que Mgr. l'Archevêque de Paris fut hier nommé Cardinal avec l'évêque de Passau pour l'Empire et Borgia pour l'Espagne. Nous en fîmes des réjouissances, la nuit passée notre petite maison étoit pleine d'illumina-

tions. Le Pape a pour ce prélat une estime singulière. Nous aurons apparamment l'avantage de le voir ici l'automne prochain, bien des gens le souhaitent fort. M. Pluvier qui a écrit contre votre lettre *de cultu sanctorum ignotorum*, dit qu'il veut faire une apologie du bréviaire Romain et faire voir la vérité de l'histoire du batême de Constantin, des vies de saint Eustache, de sainte Catherine d'Alexandrie &c. Il me semble qu'il est fort méprisé ici et n'étoit qu'il y aura peut-être quelque chose à craindre du côté de l'Indice, je serois d'avis que vous laissassiez tomber ce petit méchant livre quoiqu'il y ait bien des gens en cette cour qui sont de même sentiment que vous touchant les reliques des catacombes ; ils improuvent pourtant que vous les ayiez troublés dans la distribution de leurs reliques qui attirent tant de gens à Rome, je cherche toujours les livres que M. Bulteau demande, il sera difficile de les trouver. Je suis avec respect

Mon Révérend Père,
Votre très humble et très affectionné confrère
fr. Bernard de Montfaucon m. b.

P. S. de D. Guillaume,

au Révérend Père Jean Mabillon à Saint-Germain des Prez à Paris (*même sceau*).

— 7 —

Fr. 17701, f. 106. D. Montfaucon à D. Mabillon.

+ à Rome ce 7 juillet 1700

Mon Révérend Père

J'ai receu votre lettre écrite de la main de D. Thierry ; j'y ay appris avec bien du déplaisir que vous avez eu quelque accez de fièvre, je souhaite que cela n'ait point de suite, votre lettre me donne lieu de l'espérer. Nous aurons l'ordinaire prochain des nouvelles du décret du Saint-Office contre les libelles de l'abbé Allemand et de toute la suite. Je ne doute pas que Votre R^ce^ et tous les gens de bien n'en ayent eu bien du plaisir. Les Pères disent que ces libelles ne viennent pas de leur corps et qu'ils n'y ont aucune part. On n'a point encore veu dans ce pays-ci la lettre imprimée des M^res^ des Missions étrangères touchant l'affaire de la Chine, je l'ai leue manuscrite, elle est très forte et parfaitement bien écrite, j'ai encore leu en manuscrit la lettre de M. Brisacier où il révoque l'approbation donnée au livre du P. Tellier. Ce sont de terribles

coups pour les bons pères. Nous avons envoyé à Votre R^ce^ dans le dernier ballot que le P. Doé a receu le livre d'Inscriptions de M. Fabretti, il faut le luy demander, je luy mande de vous le remettre ; nous avons aussi envoyé cy-devant pour Votre R^ce^ l'histoire de Padolirone, je ne scay dans quel ballot elle doit être arrivée. Le P. Doé ou le P. Beaugendre vous en donneront des nouvelles ; nous avons aussi envoyé deux autres exemplaires de la même histoire, l'un pour M. Baluze, l'autre pour M. l'Abbé de Longuerue, mais ceux-cy sont en blanc et celuy que nous avons envoyé pour vous étoit relié.

J'eux avant-hier audiance d'une grosse heure du Cardinal Ferrari, Il est très bien intentionné pour la Congrégation. Il attend avec impatience le dernier volume de saint Augustin. M. Notre, ambassadeur fit avant-hier au soir sa comparsa en termes de ce pays cy, elle etoit des plus magnifiques qu'on ait jamais veu à Rome.

Je salue très affectueusement D. Thierry, et suis avec respect

Mon Révérend Père
Votre très humble et affectionné confrère
D. Bernard de Montfaucon.

Je ne scay rien de M. Pluvier, sinon que son livre est fort méprisé des gens d'esprit, tout le monde dit ici qu'il ne faut point répondre à son livre.

P. S. de D. Guillaume,
Au Révd. Père Jean Mabillon à Paris
(même cachet)

— 8 —

1700. 20 Juillet, Rome.

D. Montfaucon à D. Mabillon.

N'ayant pu retrouver cette lettre de la collection Laperlier vendue le 16 mai 1908, je reproduis le catalogue : « Belle lettre où il le dissuade de répondre aux histoires de M. Pluvier concernant le baptême de Constantin, saint Eustache et sainte Catherine d'Alexandrie. Il lui demande aussi de proposer un sujet destiné à remplacer M. du Bois auprès du Cardinal d'Estrées. « Le poste qui est de soy fort honorable est encore meilleur chez S. E. d'Estrées qui est un seigneur fort généreux et bienfaisant. »

— 9 —

Fr. 17680, f. 275. — Fr. 19658, f. 243. D. Monfaucon à D. Mabillon.

P. C. + à Rome ce 10 août 1700

Mon Révérend Père

Je crois plus que jamais que V. R. ne doit point répondre au livre de M. Pluvier. Il est si méprisé icy qu'il fait grand tort à son auteur. Il n'y a pas jusqu'à M. Pluvier luy même qui ne témoigne en être dégoûté. Il se plaint qu'il ne peut se rembourser des frais qu'il a fait pour l'impression. Il eut dernièrement l'imprudence de dire en bonne compagnie qu'il étoit du même sentiment que vous touchant les reliques des Catacombes, mais que certains intérêts l'avoient porté à faire ce livre ; c'est un esprit inquiet qui cherche fortune, ce ne sera pas son livre qui la lui fera trouver; je ne crois point que la lettre *de cultu sanctorum* soit dénoncée ny qu'on pense à la dénoncer ; depuis un certain temps on est plus circonspect ici et on ne met pas si facilement les livres à l'index.

Je présenteray mes respects aux Eminences que vous me marquez la première fois que je les verray ; je n'ay jamais été voir le Cardinal Phamphile.

Je n'ay aucun papier à M. de Cocherel. Il est vray qu'il me prêta une fois la description d'un ancien tombeau trouvé auprès de son pays que je lui rendis peu après, apparamment ce n'est pas cela que l'on cherche. Le bon homme m'écrivoit assez souvent et il n'auroit pas manqué de me redemander son papier dont je n'avois point à faire en ce pays cy.

Le Pape se porte mieux, il est arrivé deux courriers extraordinaires qui avaient été dépéchés pour l'affaire du Card. de Bouillon On ne scait pas ce qu'ils apportent, on soupçonne seulement que ce n'est rien de bon pour cette Eminence.

On attend de jour en jour le P. le Comte, les Jésuites publient qu'il a obtenu son congé du Roy et qu'il gardera toujours sa qualité de confesseur de Madame la Duchesse de Bourgogne et sa pension ordinaire. Je suis avec toute l'estime possible

Mon Révérend père,
Votre très humble et très affectionné serviteur
fr. Bernard de Montfaucon. M. b.

D. Guillaume vous salue très humblement.

+ au Rév[d] Père Jean Mabillon à Saint-Germain des Prez, à Paris.
Même cachet.

— 10 —

1700, 10 août.
D. Mabillon à D. Montfaucon.
D'après la lettre du 31 août 1700, f. 17701, p. 109.

— 11 —

Fr. 17701, f. 108. D. Monfaucon à D. Mabillon.

P. C. + à Rome ce 17 août 1700

Mon Révérend Père

D. Guillelmo Leslé vieux ecclésiastique Ecossais que V. R. a veu à Rome et dont elle fait mention dans son Iter m'a prie de vous remercier de sa part des amitiés que vous avez faites à un Ecossais de ses amis, vous scaurez bien qui c'est. Je suis bien aise que vous ayez enfin receu les livres, j'avois envoyé encore une histoire de Padolirone pour M. Baluze, et une autre pour M. l'Abbé de Longuerue qui ne se trouve point. Il en sera peut être arrivé comme de vos livres. A cette heure même arrive fr. J. Moreau, il viendra loger ceans vendredy et nous le ferons partir le plutôt qu'il se pourra. Ce bon religieux pèche plus par simplicité que par malice. Le P. le Comte est arrivé ici. Les ..... font courir le bruit qu'il a eu peine d'en obtenir la permission du Roy et que S. M. lui donne deux cents écus de pension.

Le Pape est mal, on ne croid pas qu'il en relève. Il y a 16 jours qu'il a la fièvre et le devoyement, c'est merveille qu'un vieillard de 86 ans puisse résister à une si longue maladie. Quelqu'effort qu'on ait fait ici jusqu'à présent pour l'obliger à faire une promotion on n'a jamais peu l'y résoudre. Il y en a qui croyent qu'il la fera avant de mourir. Je ne manqueray pas de faire vos compliments à ceux que vous marquez. Je suis avec respect

Mon Révérend Père

Votre très humble et très affectionné confrère
fr. Bernard de Montfaucon m. b.

Voilà une lettre que D. Guillaume Leslé envoyé à M. Adamson Ecossais.

au R^d P. Jean Mabillon en l'abbaye de
Saint-Germain des Prez à Paris. Même sceau.

— 12 —

Fr. 17701, f. 109. D. Montfaucon à D. Mabillon.

P. C. + à Rome ce 31 août 1700

Mon Révérend Père

J'ay leu à M. le Card. d'Estrées votre lettre du 10 d'Aout il vous est fort obligé des diligences que vous faites pour luy trouver un théologien. Je luy representay les difficultés qu'il y a d'en trouver qui soient propres pour luy et qui ne soient point placés. Il me dit que si on ne pouvoit point trouver un homme formé qui eut tout l'acquit nécessaire, il se contenteroit d'un ecclesiastique qui sceut déjà quelque chose qui eut bon sens et des dispositions pour se rendre capable. Il vous prie de luy continuer vos soins conjointement avec D. Claude Guenier. Il vint chez nous vendredy passé et y resta une heure et demy, et le lendemain il y passa toute la journée et nous traita à dîner avec le P. François Latenay assistant des Carmes. Nous passâmes ensemble tout le jour à examiner les statuts qu'il a dressez pour son abbaye de Saint-Claude. Le livre de M. Pluvier est tout à fait tombé icy, on n'en parle plus et on n'y pense plus.

Je suis fâché que le P. Martianay s'attire tant d'ennemys et surtout qu'il ait déclaré la guerre au P. Sequien qui est un des meilleurs et des plus honnêtes religieux de France, mais on connoit le naturel de ce père, il ne faut pas espérer qu'il change.

Le Pape est tantôt mieux, tantôt plus mal, son flux de ventre avoit cessé depuis mercredy passé, il l'a repris, dit-on, cette nuit, ce sera merveille s'il en relève. Je fais mes complimens à D. Thierry. Nous avons reçeu et distribué les livres de D. Edmond Materne, *de Ritibus Eccl.*; vous nous obligerez de nous envoyer encore des exemplaires de ses *anecdotes*. Je suis avec respect

Mon Révérend Père
Votre très humble et très affectionné confrère
fr. Bernard de Montfaucon.

fr. Guillaume vous présente ses très humbles respects.
Au Révérend Père J. Mabillon à Saint-Germain des Prez.
(Même cachet.)

— 13 —

Fr. 19655, f. 222 *bis*. D. Montfaucon à D. J. Mabillon.

P. C. + à Rome ce 14 septembre 1700

Mon Révérend Père

J'ay recours à V. R^ce^ pour la prier instamment de faire copier par quelqu'un de nos confrères qui le puisse bien faire la vie de saint Cassien qui est dans nos manuscris, citée par Dom. Thierry Ruynard dans son Saint-Grégoire de Tours, col. 956. C'est M. l'Assesseur du Saint-Office qui la demande même avec empressement. Ce Prélat qui est fort recommandable par sa dignité et par son mérite et qui sera infailliblement Cardinal, nous a si bien servi dans l'affaire de l'Abbé Allemand que nous sommes obligés de lui donner cette satisfaction par un motif de reconnoissance. La note de D. Thierry p. 956, commence ainsi : Habemus in vetustis mss. codd. vitam S. Cassiani soluta et stricta oratione descriptam &c. C'est cette vie que demande l'assesseur, tant celle en vers que celle en prose. Il souhaite aussi qu'on lui envoye la vie de saint Cassien martyr différent de l'autre si elle se trouve dans nos manuscrits. Il voudroit bien qu'on nous envoyât ces vies feuille à feuille par les ordinaires, ce qui est fort facile et de peu de frais, je supplie Votre R^ce^ de faire faire diligence pour donner à ce prélat toute la satisfaction possible. Je suis avec respect

Votre très humble et très obéissant serviteur et confrère.
fr. Bernard de Montfaucon, mb.

Au R^d^ Père Jean Mabillon à Paris. Même sceau.

— 14 —

Fr. 17701, f. 112. D. Montfaucon à D. Mabillon.

+ à Rome ce 30 novembre 1700

Mon Révérend Père

M. l'assesseur a reçu à présent les deux vies de saint Cassien, en vers et en prose ; il en a témoigné bien de la reconnaissance ; j'actends votre réponse touchant les autres mémoires que M. l'Asseseur demande, je cherche aussi de mon côté et j'ay écrit au R. P. prieur d'Autun d'ou saint Cassien a été êvêque pour luy demander des notices. J'ai rendu vos lettres à M^ess^. les Abbés de Louvois et Renaudot qui nous témoignent toujours de l'amitié à leur ordinaire. j'ay aussi fait vos baisemains aux autres MM. les Abbés de votre

connaissance. Je crois que le R. P. Général vous priera de prendre soin de l'impression du livre de saint Bernard de consideratione pour notre S. Père le Pape et d'en faire l'épître dédicatoire a Sa Sainteté. C'est un grand amy du Pape qui est aussi le mien qui nous donne cet avis après avoir parlé à Sa S. Le plus grand mérite de l'ouvrage consistera dans la promtitude, on demande un caractère un peu gros, le gros Romain suffira, de peur que si on le mettoit d'un caractère plus haut, le volume ne fût moins portatif ; il faudra le mettre en petit in-octave afin que Sa Sainteté le puisse porter dans sa poche, et le donner à M. l'Arch de Rheims pour nous l'envoyer par la poste. On fit l'adoration du Pape mardy passé, on l'a consacré aujourd'huy, on le couronnera à Saint-Jean de Latran dimanche ou le jour de la conception.

Dom. Thierry trouvera icy mes baisemains, il me pardonnera si je ne luy écris point, je le remercie de ses soins pour M. l'Assesseur. Il y a près de douze heures que j'écris avec peu d'interruption, et il me reste encore bien des lettres à faire. Je suis avec respect

Mon Révérend Père
Votre très humble et très affectionné confrère
fr. Bernard. de Montfaucon, mb.

M. Neocomis m'aurait épargné plusieurs courses au Vatican, s'il m'avait envoyé les endroits où les passages à conférer se trouvent, cela étoit facile dans un lexicon ; j'ai plus de peine à trouver les éditions que les manuscrits, il n'a fait autre que marquer les pages d'une édition que je ne scay si je trouveray.

— 15 —

Fr. 17701, f. 113.

D. Montfaucon au Révérend Père D. J. Mabillon,
P. C. + à Rome ce 28 décembre 1700

Mon Révérend Père

On ne peut mieux s'y prendre que fait notre S. P. le Pape Si la suite répond a ces beaux commencemens, ce sera un des plus saints Papes que nous ayons eu depuis longtemps. Il ne fait aucun bien à ses parens et ne veut pas qu'ils changent le moins du monde de condition ; comme il a beaucoup d'esprit, je ne doute pas qu'il ne se soutienne dans ses bons sentimens. Certaines gens

ont chanté le triomphe, publiant par tout qu'il étoit tout à eux et qu'il feroit tout ce qu'ils voudroient, mais nous venons de voir une preuve du contraire par la publication d'une feuille de l'Index qui étoient arrêtée depuis long temps par leurs machines souterraines à cause que la défense des nouveaux missionnaires du P. le Tellier et Daniel Papebrok se trouve parmy les livres défendus ; on n'a jamais peu gagner sur le Pape défunt qu'elle fût mise au jour et celui-cy la fait publier dès son avènement. Il en pourroit bien arriver de même pour l'affaire de la Chine. J'ay entièrement gagné M. le Cardinal de Noailles pour mon retour, je serais même parti dans le cœur de l'hyver, si je n'avois craint pour mes manuscris, une autre raison plus forte m'a fait encore différer mon départ jusques au mois de mars, c'est que j'ay commencé quelque chose que je ne puis finir qu'ici et il me faut encore deux mois pour l'achever. Bien des gens m'exhortent de rester à Rome, mais gens sans authorité, M. l'Archer de Paris est convaincu qu'il faut que je m'en aille. Nous attendons avec impatience l'édition in-8° des livres de saint Bernard *de consideratione ad Eugenium*, j'espère que vous nous l'envoirez, dès qu'il sera imprimé M. l'Arch. de Reims le mettra volontiers dans le paquet qui viendra par la poste. Il n'est pas nécessaire de le relier à Paris, nous avons icy un bon relieur français, et les feuilles se reposeront par le chemin et ne maculeront point quand on les battra. J'ai leu votre lettre sur la S^te^ Larme et l'insolente réponse de M. Thiers, on ne peut rien voir de plus outré ny de plus injurieux. Bien que je croye qu'on peut raisonnablement douter de la vérité de la S. Larme de Vendôme, il me semble que M. Thiers a tort de prétendre qu'elle n'est point venue de Grèce, mais je ne sçay si en prouvant que les Grecs nous l'ont donné, nous levons toute sorte de doute. J'ay fait une partie de vos baisemains, je feray le reste. Le courrier est arrivé si tard que je n'ay peu tout faire et rendre vos lettres. Je souhaite à V. R. une heureuse année, et à D. Thierry et D. Eustache et suis avec respect

Mon Révérend Père

Votre très humble et très affectionné confrère

fr. Bernard de Montfaucon, m. b.

au Révérend Père Jean Mabillon, relig^x^ de Saint-Germain des Prez à Paris.

— 16 —

Fr. 17680, f. 277. D. Montfaucon à D. Mabillon.

+ à Rome ce 4 janvier 1701

Mon Révérend Père

Les statuts de l'Abbaye de Saint-Claude sont finis et signez de M. le Cardinal, on y a donné au Prieur toute l'autorité qu'il peut souhaiter. Comme la vie des religieux de ce monastère telle qu'elle est portée par les statuts mêmes est extrêmement large, il a mis sur certains articles et en particulier sur la propriété qu'il ne les approuvoit pas mais qu'il les toléroit seulement. On auroit souhaité d'y rétablir entièrement la discipline régulière, mais vous savez mieux que moy la difficulté qu'il y a de réduire un nombre de religieux de tout âge à un genre de vie tout à fait nouveau. Je connais particulièrement M. d'Angeville, c'est un parfait honnête homme, je le plains beaucoup quoique la vie qu'on établit dans les statuts soit la plus mitigée qu'on voye dans l'église de Dieu, je prévois que des Religieux aussi peu réglez que ceux de Saint-Claude, auront bien de la peine à s'y soumettre.

M. Pouderoux abbé de Saint-Martin de Canigou veut aussi mettre la réforme dans son monastère ; il m'écrivit il n'y a pas long-tems pour cela et me disoit que chacun de ses religieux avoit sa servante, ce qui disoit-il est défendu par la règle de saint Benoît, je ne crois pas que saint Benoît se soit jamais avisé de défendre à ses religieux d'avoir des servantes. J'espère d'avoir l'honneur de vous embrasser au printems, je partiray au commencement de mars pour le plus tard, M. le Cardinal de Noailles est party ce matin, S. E. d'Estrées partira après-demain pour aller négocier auprès des princes d'Italie, il commencera par la République de Venise ; après qu'il aura fait sa tournée, il reviendra à Rome où il restera un mois et ensuite il s'en retournera à Paris. Le Cardinal de Coislin avec M. Fromentin, son grand vicaire, partiront au mois prochain. L'abbé Renaudot reste à Rome encore quelque tems. Le Pape luy a fait beaucoup d'honnêtetés, il veut travailler, dit-il, sur les manuscrits ; je doute qu'il puisse s'assujettir à un travail assidu tel qu'il le faut pour les ouvrages qu'il médite, il s'est acquis beaucoup de réputation en cette cour et M. Fromentin aussi. Je suis avec respect

Mon Révérend Père
Votre très humble et affectionné serviteur
fr. Bernard de Montfaucon, m. b.

Mes baisemains à D. Thierry et D. Eustache.

au R. P. Jean Mabillon à Sains-Germain des Prez.

(Même cachet)

— 17 —

Fol. 17701, f.114. D. Montfaucon à D. Mabillon.

P. C. + à Rome ce 11 janvier 1701

Mon Révérend Père

Nous attendons avec impatience la nouvelle édition des livres *de Consideratione ad Eugenium*. Nous la présenterons à sa Sainteté nous luy présentâmes vendredi passé S^t^ Athanase, on ne peut être plus porté pour la congrégation qu'il nous témoigna l'être. Il me dit plusieurs fois que je visse en quoy il pourroit la favoriser et comme l'heure de dîner étoit passée et que le P. du Buc avec un autre se trouvèrent presens, il me renvoya à une ou il veut me parler des moyens de rétablir l'imprimerie et les belles lettres à Rome. Il témoigne avoir cela fort à cœur, M. le Card. de Noailles partit d'icy mardy passé. Il y a laissé l'Abbé Renandot qui veut voir Rome à loisir, en compagnie de M. l'Abbé de Louvois, je seray de la partie après quoy au premier beau tems, je me mettray en chemin. M. le Cardinal d'Estrées partit vendredy passé pour Venise où il va négocier et de là dans les autres cours des Princes d'Italie. Je ne doute pas que Sa Sainteté ne reçoive les livres *de consideratione* avec plaisir, il en fait sa lecture ordinaire. Je crois que l'affaire de la Chine va recommencer dans peu de jours. Les Pères verront alors si le Pape est à leur mode. Ils en ont déjà quelques preuves par la publication de la feuille de l'Indice. Je suis avec respect

Mon Révérend Père

Votre très humble et très affectionné confrère.

fr. Bernard de Montfaucon mb.

au R. P. Jean Mabillon à Saint-Germain des Prez, à Paris.

(Même sceau.)

En réalité, il n'y a pas que la mention des lettres de Dom Mabillon; nous finissons en espérant que cet article les fera découvrir et imprimer ou au moins signaler. Nous n'admettrons jamais que Dom de Montfaucon ne les ait pas gardées précieusement, vu qu'il y a une numération qui le prouve dans les volumes conservés à la Bibliothèque nationale de Paris.

A. J. Corbierre.

RABELAIS ET CORNELIUS AGRIPPA

Les commentateurs de Rabelais se sont accordés pour identifier le personnage appelé Her Trippa qui, au chapitre XXV du *Tiers Livre*, nous est présenté comme prédisant toutes choses futures « par art d'astrologie, geomantie, chiromantie, metopomantie et aultres de pareille farine », avec Henri Cornelius Agrippa de Nettesheim, médecin originaire de Cologne, l'auteur bien connu du *De incertitudine et vanitate Scientiarum et Artium*. Toutefois, on n'a peut-être pas essayé de justifier par tous les arguments désirables cette identification piquante, bien faite assurément pour exciter la curiosité des rabelaisants, puisqu'elle met en cause, au cours d'un épisode célèbre du *Pantagruel*, l'une des plus singulières figures de l'époque de la Renaissance.

Pour quels motifs Rabelais a-t-il fait intervenir ainsi cet étrange personnage dans l'enquête poursuivie par Panurge sur les femmes et le mariage; existe-t-il entre le rôle joué par Her Trippa dans le *Tiers Livre* et le caractère et les doctrines de Corneille Agrippa une concordance manifeste; enfin, est-il possible de relever entre la vie de Rabelais et celle de l'écrivain allemand des points de contact, sinon certains, du moins vraisemblables, et peut-on croire qu'ils se sont connus au cours de leur existence quelque peu vagabonde? Voilà autant de questions auxquelles il serait utile de répondre et dont la solution, en justifiant et en expliquant l'évocation faite par Rabelais de son énigmatique confrère allemand, conférerait à celle-ci une signification toute nouvelle. Nous allons tenter, par un exposé des faits aussi succinct que possible, d'éclaircir ces divers problèmes.

I

Si Rabelais a fait intervenir Cornelius Agrippa dans la longue et divertissante enquête qui remplit la plus grande partie du *Tiers Livre*, c'est que, précisément, l'écrivain d'outre-Rhin avait pris une part bruyante à la « querelle des femmes » qui se déroula pendant la première moitié du XVI^e^ siècle et dont nous avons raconté ailleurs l'histoire mouvementée [1]. On sait que l'apparition du *Tiers Livre* lui-même se rattache à cette mémorable controverse. Agrippa publia, en effet, en 1529, à Anvers, son traité *De nobilitate et præcellentia fœminei sexus*, composé dès 1509 à Dôle, et qui constitue le panégyrique le plus enthousiaste, et sans doute le moins nuancé, que le XVI^e^ siècle ait vu paraître en faveur du sexe féminin. L'auteur prête à celui-ci toutes les qualités et toutes les vertus. Quelques intitulés de chapitres suffiront à donner une idée du ton adopté par le champion des femmes dans son ouvrage : « Qu'il y a des preuves certaines de l'excellence de la femme au-dessus de l'homme. — Que le nom d'Ève prouve la supériorité de la femme au-dessus de l'homme. — Que la femme est le chef-d'œuvre des ouvrages de Dieu. — Que la femme fait le bonheur de l'homme. — Que tout le mal vient des hommes et le bien des femmes. — Que les mauvais maris font seuls les mauvaises femmes. — Les femmes savent toutes choses naturellement. — Les femmes sont capables de tout : l'histoire en fait foi. — L'état où est la femme aujourd'hui résulte d'une usurpation de ses droits. — La femme n'est point faite pour obéir à l'homme. » Comme on le voit, Agrippa ne se contente pas de soutenir la thèse de l'égalité absolue des deux sexes ; il prétend encore démontrer la supériorité du sexe féminin sur l'autre. L'ouvrage trouva forcément, du côté des féministes, alors nombreux, une vogue marquée ; il fut traduit de très bonne heure et, chose digne de remarque, parut en français en 1537 à Lyon, chez François

1. *Revue des Études rabelaisiennes*, 1904, p. 1-10 et 78-109.

Juste, l'éditeur même de Rabelais. Celui-ci, on le devine, dut lire avec une ironie peu bienveillante cette apologie outrée et indiscrète, si éloignée de ses propres idées, et c'est avec une satisfaction assez naturelle qu'il songea, au moment de la préparation de son *Tiers Livre*, à mettre en scène le trop ardent panégyriste, heureux sans doute de saisir une occasion favorable de le rendre ridicule. Entre ces deux confrères, le premier d'un jugement si alerte et si juste, le second, — malgré certaines conceptions intéressantes et parfois remarquables formulées dans ses ouvrages, — d'un esprit si peu équilibré et, semble-t-il, d'une sincérité sujette à caution, aucune sympathie intellectuelle ne pouvait exister. Certes, Rabelais connaissait fort bien, comme médecin et comme habitant de Lyon, — nous reviendrons plus bas sur ce point, — la psychologie du personnage, ses œuvres principales, notamment le *De vanitate Scientiarum*, ses doctrines quelque peu retentissantes dans le domaine de l'astrologie, de la divinitation et des sciences occultes, ses aventures singulières, son genre de vie et ses occupations favorites. Il savait que la profession médicale, pratiquée par Agrippa avec un sérieux fort discutable, ne constituait qu'un des aspects de son activité multiple. « Pour le populaire, c'était une espèce de sorcier, (nous dit l'un de ses meilleurs biographes [1]). Agrippa était en correspondance avec des gens qui lui parlaient de chiromancie et d'astrologie. Il faisait lui-même de l'alchimie ; il donnait des horoscopes. » C'est exactement le genre de consultation que Panurge vient demander à Her Trippa sur le conseil d'Epistémon.

Entre le rôle de Her Trippa, tel qu'il apparaît au chapitre XXV du *Tiers Livre*, et celui des moyens d'existence de Cornelius Agrippa qui avait dû retenir davantage la curiosité de ses contemporains, tout en représentant par ailleurs le côté original de son labeur pseudo-scientifique, la concordance était complète. Nombre de lecteurs du *Pantagruel* pouvaient

1. *Les sciences et les arts occultes au XVI^e siècle. Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres*, par Aug. Prost. Paris, H. Champion, 1882. 2 vol. in-8, t. II, p. 217.

ainsi reconnaître sans peine notre personnage, d'autant mieux que le *Her* de l'appellation forgée par Rabelais suffisait à désigner un Allemand, pendant que le nom *Trippa*, probablement choisi avec une intention satirique, évoquait par sa désinence le nom même du prétendu philosophe. Que si maintenant, nous ouvrons soit le traité *De occulta philosophia* [1], soit le *De vanitate Scientiarum* d'Agrippa [2], nous y découvrons aisément les genres de divination conjecturale ou magique (il y en a trente-sept) proposés par Her Trippa, étudiés et décrits avec tout le détail désirable. On sait en effet que la magie dont Agrippa était un fervent adepte, et dont son *De occulta philosophia* forme un véritable traité, comprenait, avec la sorcellerie et les arts magiques proprement dits, la divination soit conjecturale, procédant de l'observation des signes, soit plus spécialement magique, fondée sur des pratiques mystérieuses [3]. A la divination magique se rapportaient l'astrologie, l'art de tirer des probabilités de l'examen des corps, des aspects divers de la figure de l'homme ou de ses membres, de l'explication des songes, de l'étude des sorts (chiromancie, metoposcopie, alectryomancie, onomancie, stoicheomancie, etc.). A la divina-

1. *Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym a consiliis et archivis Indiciarii sacræ Cesareæ Majestatis De occulta philosophia libri tres. Cum gratia et privilegio Cæsareæ Majestatis ad triennium.* — A la fin : Occultæ philosophiæ Henricii Cornelii Agrippæ finis. Anno MDXXXIII, mense Julio (s. l. n. d. chez Jean Soter, à Cologne). — Bibl. Nat. Z 1983 A. (Voy. Prost, II, p. 531). Cet ouvrage, commencé dès 1509 et complété à diverses reprises par des additions, contient probablement les résultats des plus anciens travaux d'Agrippa, c'est-à-dire de ceux qui remontaient au temps de sa jeunesse. Le traité de l'incertitude et de la vanité des sciences appartient à son âge mûr. L'ensemble des œuvres d'Agrippa est dominé par ces deux ouvrages.

2. J'utilise l'édition publiée à Anvers sous ce titre : *Splendidæ nobilitatis viri et armatæ militiæ Equitis aurati ac utriusque Juris Doctoris Sacræ Cæsareæ Majestatis a consiliis et archivis Juditiarii Henrici Cornelii Agrippæ ab Nettesheym De Incertitudine et Vanitate Scientiarum et Artium atque excellentia Verbi Dei Declamatio. — Johannes Grapheus excudebat anno a Christo nato M.D.XXX. Mense septemb. Antverpiæ.* Le dernier feuillet est occupé par la très belle marque qui représente la Charité.

3. Cf. Prost, *op. cit.*, t. I, p. XXXIX et suiv.

tion magique appartenaient les révélations obtenues du démon par divers procédés (géomancie, aeromancie, pyromancie, necromancie, gastromancie, catoptromancie, axinomancie, cephalæonomancie, etc.), et enfin les oracles (augures, auspices, aruspices, etc.). Les consultations qu'offre le personnage de Rabelais à ses visiteurs ont leur correspondance et leur explication dans les publications d'Agrippa. Il suffit de parcourir la table initiale qui donne les titres des chapitres du *de Vanitate* pour y retrouver les appellations mêmes des sciences qui sont spécialement professées par Her Trippa et dont l'indication est présentée au début du chapitre XXV du *Tiers Livre* : *De astrologia, de geomantia, de metoposcopia* [1], et ainsi de suite. Le parallélisme est donc complet ; il apparaît, par ailleurs, comme si évident, qu'il n'est pas besoin d'y insister davantage [2].

II

Maintenant que le rapport entre les deux personnages est établi d'une manière sûre, il est à propos de répondre à l'autre

1. « Icy, près l'Isle Bouchart, demeure Her Trippa, (dit Epistemon) ; vous sçavez comment par art d'astrologie, geomantie, chiromantie, metopomantie et aultres de pareille farine, il prædict toutes choses futures ; conferons de vostre affaire avecques luy ».

2. On lira peut-être avec intérêt cette appréciation de Prost (I, 86) sur la partie du *De Occulta philosophia* dont nous parlons ici : « La description des pratiques mystérieuses à l'aide desquelles on obtient ces merveilleux résultats et d'autres du même genre, n'est pas oubliée dans le traité d'Agrippa. L'art des fascinations, celui des enchantements et des évocations et, avec eux, les procédés de la divination, l'astrologie enfin y font l'objet d'expositions détaillées auxquelles l'auteur donne pour fondement les doctrines de métaphysique et de physique dont nous venons de présenter la succincte analyse. Cette portion de son œuvre, conçue dans un esprit tout pratique, en est de beaucoup la plus étendue et elle frappait plus que le reste probablement les hommes de son temps. Il n'en serait pas de même pour ceux d'aujourd'hui... » Remarquons qu'un quatrième livre fut ajouté de bonne heure à l'ouvrage d'Agrippa, livre qui contient une énumération classique des procédés de la magie qu'il est intéressant de rapprocher de celle du *Tiers Livre*. On la trouvera, par ex. dans une éd. de l'ouvrage d'Agrippa datée de 1565, Lyon. (Bibl. Mazarine, 28.458.)

question : Rabelais et Agrippa ont-ils été à même de se rencontrer ? Certes, l'auteur du *De Vanitate* avait beaucoup séjourné en France, à Paris, à Avignon, à Autun, à Chalon-sur-Saône, à Metz, mais surtout à Lyon. Il arriva dans cette dernière ville dans les premiers mois de l'année 1524 et y demeura quatre années (probablement le plus long séjour qu'il ait fait dans une ville). Il y devint conseiller et médecin du roi de France, et fut attaché à la personne de la reine-mère Louise de Savoie. Dans une lettre qui porte la date du 27 mai 1525, il se félicite de cette fortune inespérée. Celle-ci, toutefois, ne dura pas longtemps. Après le départ de sa royale maîtresse, il ne put obtenir le payement de ses gages et tomba dans une complète disgrâce en même temps que dans une situation très précaire. Aigri, désenchanté, il écrivit le traité de « l'incertitude et de la vanité des sciences », qui porte la trace continue de ses mélancoliques dispositions d'esprit, « satire emportée, a-t-on dit justement, des mœurs, des lois, des usages et du régime entier de la société de son temps. » Il laissa donc à Lyon des souvenirs nombreux et précis, à la suite de ce séjour qui marque l'une des crises les plus graves de sa vie. Quand Rabelais y arriva quelques années plus tard, en 1532, il n'eut pas de peine à les recueillir. En 1535, du reste, Agrippa se rendit de nouveau à Lyon, venant de Bonn. Nous sommes renseignés avec certitude sur cette période finale de son existence par le plus fidèle de ses disciples, Jean Wier. Ce changement ne lui fut pas favorable. Revenu à Lyon, il se vit jeter en prison par ordre du roi ; cette incarcération fut motivée, croit-on, par la hardiesse avec laquelle il aurait écrit antérieurement contre la reine-mère. Ses amis intervinrent, et il fut relâché. Il se retira alors à Grenoble, où il mourut peu de temps après au cours de l'année 1535, âgé de 49 ans, sans qu'on puisse préciser le mois de son décès. Sa fin arriva non pas à l'hôpital, dans la maison de Saint-Antoine de la rue de la Perrière, comme on l'a prétendu, mais, selon toute vraisemblance, au logis même de François de Vachon, président au parlement du Dauphiné,

qui l'avait recueilli chez lui, et par les soins de qui il fut inhumé honorablement dans l'église des Frères Prêcheurs, suivant le témoignage de l'érudit dauphinois Guy Allard. Un compatriote et contemporain de celui-ci, Chorier, confirme tous ces renseignements mais place le trépas du savant allemand dans le logis du conseiller au Parlement Ferrand, où était mort le jurisconsulte Guy Pape vers le milieu du XVe siècle [1]. Le fait de la mort d'Agrippa survenue en 1535, à Grenoble, est, en tout cas, hors de doute.

Or, personne n'a jamais remarqué que, précisément au cours de cette même année 1535, Rabelais avait effectué un voyage semblable à celui qui marqua la fin de l'existence d'Agrippa. Inquiet, se trouvant sous la menace de poursuites, il quitta brusquement Lyon le samedi 13 février pour aller se réfugier à Grenoble [2], où il trouva un asile dans la maison du président François de Vachon, le même chez lequel Guy Allard suppose que s'éteignit Agrippa. En outre, Guy Allard remarque à l'article Vachon de sa *Bibliothèque de Dauphiné* (1680) que ce personnage « président à mortier en ce Parlement soubs Henri III, ne passoit point agréablement les heures de son loisir s'il n'estudioit pas, et ses plus charmantes conversations estoient avec les gens de lettres ; aussi recueillit-il Rabelais et Agrippa dans sa maison [3] ».

Il semble donc, d'après ce texte, rédigé, il est vrai, au XVIIe siècle, que Rabelais et Agrippa, qui tous deux séjournèrent à Grenoble en 1535, aient pu se retrouver dans la

1. Chorier, *La jurisprudence du célèbre conseiller et jurisconsulte Guy Pape*, etc.., Lyon, 1692, dans la vie de Guy Pape qui figure en tête de cet ouvrage (cité par Prost, II, p. 405).

2. Voy. V. de Valous, *Rabelais à Lyon*, Lyon, 1881, p. 8 ; notre article de la *Revue des Études rabelaisiennes*, 1908, p. 148 et suiv. ; et *Le séjour de Rabelais à Grenoble*, par Albert Ravanat, Grenoble, 1891.

3. *La Bibliotèque de Dauphiné, contenant les noms de ceux qui se sont distinguez par leur sçavoir dans cette province et le dénombrement de leurs ouvrages depuis XII siècles*. Dressée par M. Guy Allard. A Grenoble, chez Laurent Gilibert, 1680. Vis *Rabelais, Agrippa et Vachon*.

demeure hospitalière du président de Vachon. Et même il ne serait pas impossible qu'ils se fussent rencontrés déjà à Lyon, si l'arrivée d'Agrippa dans cette ville avait été antérieure à la mi-février. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de constater que les circonstances ont imposé à chacun d'eux, vers la même époque, un déplacement et une retraite absolument semblables, conseillés par la prudence. Une telle constatation nous amène à nous demander s'il n'existerait point une relation entre le départ de l'un et celui de l'autre, et si le même rapport ne se manifesterait pas en ce qui touche le choix du lieu du refuge. Quand Rabelais s'enfuit précipitamment de Lyon, c'est que, nouvellement censuré par la Sorbonne [1], il a lieu de craindre pour sa sûreté, eu égard à la situation générale et aux dispositions des pouvoirs locaux ; or, il me paraît vraisemblable que si Agrippa fut incarcéré dans la même ville, cette mesure dut être prise beaucoup plus en raison de ses idées réputées téméraires et dangereuses qu'en punition d'un écrit plus ou moins oublié, dirigé contre la reine-mère, morte depuis quatre ans. A diverses reprises, son orthodoxie donna lieu à de graves soupçons [2]. Mais ce qui mérite de retenir davantage notre attention, c'est cette circonstance que le *De Vanitate* et son auteur furent condamnés par la Sorbonne le 2 mars

1. J'incline à croire que la censure portée contre le *Gargantua* fut prononcée par la Faculté de théologie vers le mois de février 1535 et qu'elle fut la cause déterminante du départ soudain de Rabelais.

2. Son biographe remarque (t. II, App. X, p. 463 et suiv.) « que les tendances d'Agrippa pour la Réforme sont incontestables et permettent de douter de la sincérité de ses paroles dans les témoignages qu'il donne parfois d'opinions qui seraient contraires aux novateurs. Les chroniques messines parlent du renom qu'il avait à Metz, en 1519, d'être à ce moment un des adhérents notoires des doctrines religieuses nouvelles... Agrippa professait une véritable admiration pour Luther, l'hérétique invaincu comme il l'appelle ; et il avait adopté des opinions analogues aux siennes en bien des points... La communauté d'idées entre Agrippa et les hérésiarques du XVIe siècle s'accuse dans maint passage de ses écrits, mais tout particulièrement dans son traité de l'incertitude et de la vanité des sciences. Tels sont les passages qui concernent le célibat des prêtres, le culte des saints, le purgatoire, etc. »

1535. L'ouvrage, censuré comme entaché des doctrines luthériennes (attaques contre le culte des images, des temples, des fêtes et des cérémonies de l'Église ; blasphème contre les écrivains du saint canon), fut condamné à être brûlé publiquement [1]. Voilà, selon nous, la véritable cause de l'emprisonnement de l'ardent sectateur des sciences magiques. Les mêmes censures qui frappèrent Rabelais, aussi bien du côté catholique que du côté protestant, l'atteignirent pareillement. Cela est si vrai que Calvin, un peu plus tard, rapprocha le nom de Rabelais de celui d'Agrippa, en les présentant l'un et l'autre comme deux libres-penseurs « frappez d'un mesme aveuglement [2] ». De toute manière, l'auteur du *Pantagruel* dut souvent entendre parler d'Agrippa. S'il l'a connu personnellement, comme bien des indices permettent de le croire, il n'a sans doute éprouvé, malgré quelques idées communes et la similitude des dangers courus vers le même temps, aucune sympathie pour son confrère ; ce champion des sciences occultes ne pouvait séduire en nulle manière son esprit si clair et tout épris des réalités.

Quelques mots, en terminant, sur l'allusion du début du chapitre XXV du Tiers Livre relative aux infortunes conjugales de Her Trippa ; il n'y a rien d'impossible à ce qu'elle évoque un bruit plus ou moins fondé répandu par la malignité publique. Her Trippa y apparaît comme fréquentant la cour pendant son premier séjour à Lyon, détail qui est parfaitement exact en ce qui touche Agrippa. On sait qu'il fut marié trois fois. L'une des femmes qu'il épousa passait pour très belle. Quant aux cadeaux faits à Her Trippa, en dehors des « cinquante beaux angelotz » qu'il reçoit, leur énumération ne présente rien que de vraisemblable. Les imprécations que Panurge adresse à Her Trippa, en quittant sa « tanière » (fin du cha-

1. D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, Paris, 1728, f° t. II, p. 85. Le *De occulta philosophia* fut condamné également à Cologne, en 1533.

2. Calvin, *Traité des Scandales* (1550), éd. de 1566, p. 1182, dans le *Recueil des Opuscules* de Calvin donné à cette date, par Th. de Bèze.

pitre), ne sont pas non plus pour surprendre : « A trente diables soit le coqu, cornu, marrane, sorcier au diable, enchanteur de l'Antichrist. Retournons vers nostre roy. Je suis asceuré que de nous content ne sera, s'il entend une foys que soyons icy venuz en la tesniere de ce diable engiponné. Je me repens d'y estre venu... Vray Dieu ! comment il m'a perfumé de fascherie et diablerie, de charme et de sorcellerie ! Le diable le puisse emporter ! » Ce sont là autant d'allusions qui s'expliquent fort bien de la part d'un contempteur de la magie en général et spécialement des théories d'Agrippa. L'allusion faite aux sentiments du roi à l'égard de celui-ci concorde avec les péripéties de son premier séjour à Lyon, je veux dire avec sa disgrâce, autant qu'avec l'aventure fâcheuse du second séjour, même si l'on admet que son incarcération put être en partie causée par un pamphlet contre la mère du souverain. En résumé, aucun trait de l'épisode du *Pantagruel* qui ne convienne exactement à la personnalité d'Agrippa [1]. Il y a donc identité entre le célèbre médecin et la figure introduite par Rabelais dans son roman. Une fois encore, tous les traits de la satire rabelaisienne s'expliquent et se justifient de la manière la plus complète et, si j'ose dire, la plus naturelle. Après Hippothadée (Lefèvre d'Etaples), Raminagrobis (Lemaire de Belges), Trinquamelle (Tiraqueau), pour ne parler que du *Tiers Livre*, Her Trippa nous apparaît, lui aussi, comme un personnage emprunté à la réalité la plus concrète.

ABEL LEFRANC.

1. Le seul trait — avons-nous besoin de le dire ? — qui ne convienne pas à Agrippa, c'est celui de sa résidence à l'Ile-Bouchard. Comme les faits du *Tiers Livre* se déroulent en Touraine, cette supposition était nécessaire. Il est possible d'ailleurs qu'une explication permette un jour de préciser la raison du choix fait par Rabelais de cette localité de son pays chinonais.

RECHERCHE SUR LES PLUS VIEUX LIVRES DES CONDÉ

Quelle que soit la richesse du « Cabinet des livres » du Musée Condé, à Chantilly, il est loin de posséder tous les volumes amassés, depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à la Révolution, par le connétable Anne de Montmorency et les divers princes de Condé. L'histoire des péripéties auxquelles a été exposée cette remarquable collection a été esquissée, à grands traits, par le duc d'Aumale lui-même [1] et par Léopold Delisle [2].

En publiant un document tiré des Archives des Dépôts littéraires conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal, je me propose de montrer l'abondance des incunables et des livres de la première moitié du XVI^e^ siècle dont pouvait s'enorgueillir la bibliothèque des Condé avant la Révolution.

On sait que les livres des Condé (tant ceux de Chantilly que ceux de Paris) versés, comme toutes les collections des émigrés, au Dépôt littéraire de la rue de Lille, furent attribués, après les prélèvements opérés par Van Praet pour la Bibliothèque nationale, à divers établissements, tels que l'Institut, l'Arsenal, la Mazarine et surtout l'Institut des boursiers du Collège Égalité, autrement dit le Prytanée ou Collège Louis-le-Grand [3].

Le bibliothécaire de ce Collège, Antoine Sérieys, avait été

1. *Chantilly, Le Cabinet des livres. Manuscrits.* T. I (Paris, Plon, 1900). *Introd.*, p. I-XXIV.

2. *Id. Imprimés antérieurs au milieu du XVI^e^ siècle* (Paris, Plon, 1905). *Introd.*, p. I-XXII.

3. *Ibid.*, p. XVIII.

conservateur du dépôt en question [1], il en connaissait les ressources et se fit autoriser à y puiser pour compenser les pertes qu'avait subies le Collège entre l'époque du versement et celle de la reddition. Il en tira plus de 2.000 volumes, dont les titres, très négligemment transcrits, occupent de nombreux feuillets du manuscrit 6512 de l'Arsenal [2]. J'ai extrait de cette longue énumération qui mériterait peut-être d'être publiée *in-extenso* la liste des livres les plus anciens, en indiquant, quand c'était possible, la cote qu'ils portent aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université.

Sans doute, le Catalogue de nos Incunables et le Catalogue des livres de 1501-1540, publié récemment par M. Charles Beaulieux, ont signalé déjà, avec la provenance Condé, un bon nombre de livres précieux. Mais l'Université de Paris est loin de posséder tout ce que Sérieys avait choisi, non pour elle, mais pour son Collège dont les collections, après de longues disputes, demeurèrent la propriété de l'Université. Les ouvrages qui manquent sont passés, soit dans la bibliothèque du premier Consul, soit à l'École de Saint-Cyr, soit à l'École Normale supérieure [3].

Quoi qu'il en soit, la Bibliothèque de l'Université de Paris possède encore aujourd'hui plus de 500 volumes provenant des Condé. Léopold Delisle a fait connaître quelques-uns des plus intéressants [4] ; je regrette de ne pas lui avoir communiqué, entre autres, l'existence d'un précieux volume qui ne porte pas les armes des Condé, il est vrai, mais qui provient de celui qu'on regarde comme le fondateur de la collection Condé :

Alexandri Tralliani medici libri XII. Rhazae de pestilentia libellus ex Syrorum lingua in Graecam translatus. Jacobi Goupyli in

1. Em. Chatelain, *Manuscrits de la Bibliothèque de l'Université tirés des dépôts littéraires* (Imprimé pour le mariage Paris-Talbot, 20 juillet 1885), p. 13 sq.

2. Fol. 174-191.

3. A. Franklin, *Anciennes bibliothèques de Paris*, t. III, p. 311, d'après des renseignements communiqués par Léon Renier.

4. *Chantilly, Le Cabinet des Livres, Imprimés*, p. LXXIX-LXXXI.

eosdem castigationes. Lutetiae, Rob. Stephanus, 1548, in-fol. (Relié en maroquin vert sur ais de bois, aux armes du connétable de Montmorency, avec la devise APLANOS. Clous aux huit coins.)
R. r. 63 (4°

Dans la liste suivante, j'ai corrigé tacitement une foule d'erreurs de l'employé du Dépôt chargé de la dresser. J'ai essayé de reconnaître à la Sorbonne les livres conservés, mais on comprendra que le résultat est souvent incertain. Outre les fautes ordinaires des copistes, on voit le scribe confondre l'année de la composition ou une note inscrite par un possesseur avec la date de la publication [1].

État des livres choisis dans le dépôt littéraire de la rue de Lille, pour la Bibliothèque de l'Institut des boursiers, en vertu de l'autorisation du ministre, en date du 19 ventôse de l'an V.

CONDÉ ÉMIGRÉ.

Commentaria Cæsaris. Lugd., Huyon, 1519, in-12. [R. XVI, 1032.]
Lingua per Des. Erasmum Rotterod. Lugd., Gryphius, 1538, in-8°. [R. XVI, 1285.]
Helii Eobani Hessi Sylvarum libri. 1533 [1535] in-8°, parch. [R. XVI, 1157.]
Ausonius. Aldus, in-8°.
La Narquoise Justine. Paris, Sommaville, 1535 [leg. 1635], in-8°. [LE. e. p. 2. 69, in-12.]
[Budé]. Livre de l'Institution du Prince. Paris, Foucher, 1547, in-8°. [R. ra. 243, in-12°.]
Plauti Comœdiæ. Giunte Florentinus, 1519, in-8°. [R. XVI, 1017.]
De rebus gestis Ludovici II. Parisiis, Wechel, 1545, in-8°, parch.
[Hesiodi] Ascræi opera. Basileæ, Oporinus, in-8°.
Cornazano, De re militari, in Venetia, 1515, in-8°, parch. [R. XVI, 1020.]

1. Par exemple pour Laurent Valla, de voluptate [R. XVI. 772], de l'an 1519, mentionné comme publié en 1522, parce qu'on lit sur le titre la note manuscrite du propriétaire « 1522. Papilio ». La rectification est possible seulement quand le volume est conservé.

Discorsi di Nicolo Machiavelli, etc., in Venegia, 1534, in-8°, parch. [R. XVI, 1148.]

Aurelius Augurellus. Venetiis, Aldus, 1505, in-12.

Opere Toscane di Alamanni, etc. Firenze, 1532, in-8°.

Francisci Vergaræ, etc. Parisiis, Morelius, 1550, in-8°. [R. ra. 596, in-12°.]

Histoire du Tems ou Relation du Royaume, etc., in-12, parch.

Filostrato Lemnio, etc. Fiorenza, Lorenzo, 1549, in-8°.

Sophoclis Tragœdiæ, etc. Haganoe, Secerius, 1534, in-8°.

M. F. Quintiliani Oratoris, etc. Lugd., 1531, in-8°.

Nic. Leonici Dialogi, etc. Lugd., Gryphius, 1532, in-8°, parch. [R. XVI, 1127.]

De recta latini græcique, etc. Des. Erasmi, etc. 1538 [leg. 1528], in-8°, parch. [R. XVI, 1079.]

Herodoti Halicarnassei, etc. Lugd., Gryphius, 1542, in-8°, parch. [LG. h. 1, in-12°.]

Nicolai Leonici Thomæi, etc. [de varia historia] Lugd., Gryphius, 1532, in-8°, parch. [R. XVI, 1122.]

La Zueca del Doni in Venezia, Marcolini, 1550, in-8°. [R. ra. 184, in-12°.]

C. Plinii Secundi, etc. [de viris illustribus] Lutetiæ, Stephanus, 1544, in-8°, parch. [LL. h. 151, in-12°.]

Compendium Guaguini super Francorum gestis. 1514, in-8°, parch. [R. XVI, 745.]

Rime di Alessandro Lionardi. In Venetia, Griffius, 1547, in-8°, parch. [R. ra. 148, in-12°.]

Aristotelis, De arte dicendi. Parisiis, Vascosanus, 1549, in-8°.

Lexicon juridicum, hoc est... Coloniæ Allobrogum, Steer, 1515, in-8°.

Autores qui hoc etc. Sueton, etc. in-8°.

Græcæ literaturæ dragmata Jo. [Oeco]lampadio, Lutetiæ, 1522, in-8°. [R. XVI, 1041.]

Chronicon de regibus Francorum, etc. Parisiis, Vascosanus, 1548, in-8°, parch. [R. ra. 634, in-12°.]

Jac. Sadoleti epis. etc. Lugd., Gryphius, 1550, in-8°, parch. [LL'. pr. 81, in-12°.]

Aeneas Sylvius [Piccolomini]. De Bohemorum origine. Salingiaci, Soter, 1538, in-8°. [R. XVI, 1188.]

Trebellius Pollio et alii. Parisiis, Steph., 1544, in-8°. [LL. h. 181, in-12°.]

Epitome thesauri linguæ sanctæ autore Pagnino. Plantin, 1496 [1596. ?], in-8°.

Theodori Gazæ Grammatica hebraïca. Parisiis, Wechelius, 1536, in-8°. [R. XVI, 1167.]

Astutie militari di Frontino, in Venetia, Comin de Trino, 1541, in-8°. [R. ra. 68, in-12°.]

Huberi Chronicorum libri tres. Basileæ, Platterus 1106 [1506], in-8°.

Marsilio Ficino, Sopra lo amore, overo convito di Platone. Firenze, Neri Dortelata, 1544, in-8°.

Brucherius, In septem sapientum Græciæ apophtegmata. Parisiis, Colinæus, 1534, in-8°. [R. XVI, 1145.]

Gervasii Sepini Salmurei Erotopægnion lib. tres ad Apollinem. Parisiis, Wechelius, 1553, in-8°. [LL'. p. 187, in-12°.]

Ragionamenti di M. Pietro Aretino. In-8°.

Ptolemæi inerrantium stellarum significationes. — Ibid. Ovidii Fast. Aldus, in-8°.

Magdalena evangelica, auth. Pat. Philicino. Antverp, Stelsius, 1546, in-8°. [LL'. m. 25, in-12°.]

P. Rosseti, poetæ laureati, Paulus, sub prelo Ascensiano, 1527, in-8°. [R. XVI, 1072.]

I cantici e ragionamenti del Britonio. Venegia, Constantini, 1550, in-8°. [R, ra. 149, in-12°.]

[Britonio] Gelosia del sole. Venetia, Sessa, 1531, in-8°. [R. XVI, 1109.]

[Porcius] Pugna porcorum [1]. Wittembergæ, 1525, in-8°. [R. XVI, 1054.]

De re vestiaria libellus ex Bayfio excerptus. Parisiis, Rob. Steph., 1541, in-8°.

Paulus Æmilius, De rebus gestis Francorum. Parisiis, Aud. Parvus, 1548, in-8°. [R. ra. 631, in-12°.]

Salmonii Macrini Hymnorum libri sex. Parisiis, Rob. Steph., 1537, in-8°. [R. XVI, 1289.]

Epigrammata Græca. Friburgi Brisgoiæ, Gravius, 1541, in-8°.

Frossardi opus. Parisiis, Colinæus, 1537, in-8°. [R. XVI, 1184.]

Prose di Bembo. In Venetia, 1540, in-8°. [R. XVI, 1211.]

Imperatorum et Cæsarum vita. Lugd., Arnoletus, 1550, in-8°.

Aesopi vita et fabulæ. Lutetiæ, Rob. Steph., 1545, in-8°. [LG. d. 1, in-12°.]

[Varennius], Syntaxis græca. Parisiis, Wechelius, 1546, in-8°. [R. ra. 595, in-12°.]

Grammatica hebræa. Parisiis, 1540, in-8°.

1. La plaquette est de 1530, mais elle est reliée avec une grammaire hébraïque de 1525.

Celii Sedulii opera. Basileæ, 1541, in-8°. [LL. p. 443, in-12°.]
Aristophanis Comediæ. Venetiis, Zanet. 1538, in-8°.
Décoration d'humaine nature, par Le Fournier, Paris, Longis [Leber] 1503 (leg. 1530). [R. XVI, 1097.]
Biblisch Historien. Figürlich. [Nuremberg]. 1533, in-8° [R. XVI, 1134.]
Galeatio Capella. De rebus nuper in Italia gestis. 1533, in-8°. [R. XVI, 1117.]
I sonetti del Burchiello Fiorentino stampati di nuovo et ricorrecti, 1514, in-8°.
Iatrionices medicamentorum simplicium liber secundus, in-8°. [R. XVI, 1275.]
Hist. de Josephe en italien, Venise, Ravano, 1535, in-8°. [R. XVI, 1161.]
Bonadi Monodiæ. Parisiis, Colinæus, 1538, in-12°. [R. XVI, 1194.]
Nimphæ Fiesolanæ di Boccacio. Firenze, Giuntus, 1518, in-8°.
Arcadia da Sannazaro. Aldus, 1539, in-8°.
Victoris Massiliensis poemata. Lugd., Portunarius, 1536, in-8°.
D. Jasonis Pratensis Zyricei med. De cerebri morbis lib. Basileæ, Henr. Petrus, 1549, in-12, demi-rel. [S. M. m. 43, in-12.]
M. Gatenaria, De curis ægritudinum, Practica uberrima. Parisiis, Guill. Richard, 1540, in-12, demi-rel. [R. XVI, 1216.]
Cl. Galeni, De curatione per sanguinis missionem libellus. Lugd., Frellonius, 1546, in-12, demi-rel. [SM. ϱ. 29, in-12°.]
Cl. Galeni, Methodi medendi libri 14. Parisiis, Chevallonius, 1538, in-12. [R. XVI, 1198.]
Ægidii carmina de urinarum judiciis edita. Basileæ, Wolfius, 1529, in-12, parch. [R. XVI, 1089.]
De Vasculis libellus. Sebast. Gryphius, 1539, in-12, parch. [R. XVI, 1203.]
Carcel de Amor del complimiento de Nicolas Nunez, et fut impresso in Envers, etc., in-16.
Iatrion medicamentorum simplicium, etc., per Othonem Brunfelsium, in-8°, parch. [Strasbourg, 1533. R. XVI, 1274.]
D. Michaelis Ritii compendiosi, etc., de regibus christianis fere [tres] libelli, etc. Parisiis, 1507, in-8° [R. XVI, 1005.]
De l'administration du Saint-Bois, par Alfonse Ferrier, Poictiers, 1546, in-16, parch.
Œuvres de Franç. Villon. Paris, Janot, sans datte, in-16, parch.
J. A. Comenii Pansophiæ dyatiposis ichnographica et orthographica delineatione. Amsterodami, Elzevirius 1545 [1645], in-12. [SD. e. 116, in-12°.]

D. Honorii Augustudunensis presbiteri lib. 7. Basileæ, 1544, in-8°. [SP. g. 1, in-12°.]

L'antichita di Roma, di Bartolomeo Marliano, in Roma, fig.

[Habert], Voyage de l'homme riche, etc. Troyes, Nicole, Paris, 1543, in-8°. [R. ra. 238, in-12°.]

II lettres d'un docteur de l'ord. Saint-Dominique, sur les cérémonies de la Chine, du Père Dez, principal des Jésuites. Sans datte et nom d'imprimeur, in-12 br.

Alexandri Aphroditici problemata græcè et lat. Parisiis, 1541, in-8°.

Aloisii Mundellæ Brixiensis med. epistolæ medicinales ex Brixia. [Basileae], 1548, in-8°, parch. [SM. m. 117, in-12.]

De morbis mulierum curandis, auth. Rocheo. Parisiis, Janotius, 1542, in-12, parch. [R. ra. 679, in-12.]

Sidonii Apollinaris poema aureum, etc. 1498, in-8°, parch. [I, 115.]

Rhetorices elementa per Philip. Melanchtonem, Lugd., 1541, in-12. [R. ra. 50, in-12.]

Ex scriptis Herodiani excerpta, etc. Basileæ, Wechel, 1542, in-12.

Dictionarium hebraïcum a Sebastiano Munstero. Basileæ, Froben, 1535, in-8°. [R. xvi, 1162.]

Arnoldi Ferroni, De rebus gestis Gallorum lib. 9. Parisiis, Vascosanus, 1550, in-8° [R. ra. 633, in-12.]

Joannis Vultei Remensis epigrammata. Lugduni, Gryphius, 1536, in-12. [R. xvi, 1269.]

Historia del duca di Floria, in Venegia al signo del pozzo, 1542, in-12.

Apulei Madaurensis philosophi platonici Metamorphoseos. Parisiis, Colinæi, 1536, in-12.

Œuvres de Ronsard. Paris, Buon, 1504 [1604], in-12. [R. ra. 287, in-12.]

[Thomas Morus]. Description de l'île d'Eutopie, 1550, in-12. [R. ra. 245, in-12.]

Commentaire de Marsille Ficin, sur le Banquet des Amours de Platon, par Simon Silvius. Poitiers, 1546, in-12. [R. ra. 455, in-12.]

Augustini Niphi medici lib. 3. Lugduni, Beringos, 1549, in-12. [R. r. 31, in-12.]

Berosi sacerdotis Chaldaïci antiquitatum lib. quinque, Antverpiæ, Stelsius, 1545, in-12. [LL. h. 261, in-12.]

Theophrastus, De historia et causis plantarum, Parisiis, 1529, in-12. [R. xvi, 1084.]

Idem. De historia plantarum, Lugduni, Paganus, 1532, in-12.
Vertu et propriété de la quintessance de toutes choses. Lyon, Detournes, 1549, in-8°. [R. ra. 242, in-12.]
Hieronymi Cardani Mediolani med. opera. Lugduni, Paganus, 1535 (?), in-8°.
Paracelsi Chirurgia Minor, quam alias Bertheoneam intitulavit. Basileæ, Pernam, in-8°. [SΦ. χ. 9, in-12.]
Tabellæ de vita et morte, francice et latine. Paris, Hulpeau (?), 1524 (?), in-8°.
Polidori Vergilii Urbinatis. De rerum inventoribus lib. 8, Lugduni, Gryphius, 1546, in-8°.
Henrici Cornelii Agrippæ lib., Parisiis, Wechel, 1531, in-12. [R. XVI, 1112.]
Almanach nova plurimis, etc. Venetiis, Liechtenstein, 1521, in-4°. [R. XVI, 811.]
Lucii Annæi Senecæ. De Morte, etc. In ædibus Ascensianis, 1514, in-4°. [R. XVI, 153.]
Michaelis Ritii Neapolitani. De regibus Francorum. Mediolani, 1505, in-4°. [R. XVI, 769 provient de Condé, mais c'est une éd. de Bâle, 1517.]
De magistratibus et republica Venetorum, Parisiis, Vascosanus, 1543, in-4°.
De rebus Turcarum, ad Franciscum Gallorum regem. Parisiis, Stephanus, 1540, in-4°.
Di Ovidii Metamorphosi, 1538, in-4°.
Aristophanis facetissimi Comediæ, græce, 1545, in-4°.
Passionarius Galeni, etc., in-4°, Lugd., 1526. [R. XVI, 836.]
Ant. Musæ De herba vetonica Apulæi. Basileæ, 1537, in-4°. [R. XVI, 944.]
Cornelius Nepos qui contra etc. Taurini, 1515, in-4°, parch. [R. XVI, 747.]
Rudimenta grammatices Linacri. Parisiis, Stephanus, 1533, in-4°. [R. XVI, 880.]
Métamorphose d'Ovide, fig. in-4°, oblong.
Antiquarum statuarum urbis Romæ de Cavalleriis.
Pseaumes de David, en hébreu.
Livre de broderie, fleur de la science de portraiture, etc. Paris, 1530, in-4°.
[Demetrii] Phaleræi græce. Maugius (?), 1514, in-4°, parch.
Il Decamerone di Boccaccio, etc., in Venegia, Giolito, 1548, in-4°.
Jurisconsultorum vitæ, etc. Basileæ, 1537, in-4°. [R. XVI, 908.]

Leoniceni. De serpentibus. Bononiæ, Junior, 1518, in-4°.
Constantini Lascaris Institutiones, etc. 1510, in-4°.
Mythologie, avec fig., in-4°, parch. verd. [I. 141.]
Sententiola poetarum vet. opera. Græce, lat. in-4°, p.
Ovidii Metamorphoseos libri moralizati. Lugd., Huguetan, 1510, in-4°, parch.
Diodori Siculi Historiarum libri aliquot, Basileæ, 1539, in-4°. [R. XVI, 916.]
La Mer des Chroniques, par Rob. Gaguin. Paris, 1525, in-fol., parch. [R. XVI, 642.]
[J. Lemaire de Belges]. Singularités de Troye, 1509, in-4°, p.
Orationes Beroaldi, in-4°. [R. XVI, 926.]
Salmonii Macrini Odarum libri sex. Lugd., Gryphius, 1537, in-4°. [R. XVI, 1185.]
Libellus verè aureus seu Utopia Thomæ Mori. Antverpiæ, 1516, in-4°. [R. XVI, 755.]
Les vingt-et-une epistres d'Ovide, translatées de latin en français, par l'évêque d'Angouléme. Paris, Trepperet, 1525.
Guidonis Juvenalis Opera. Parisiis, 1490, in-4°. [I. 188].
Theodori Gazæ Grammatica. Parisiis, 1521, in-4°. [R. XVI, 809.]
Urbani Bellunensis Institutionum in linguam græcam grammaticarum libri 2 en 1 vol. in-4°, parch.
Jul. Cæsaris Scaligeri. De causis linguæ latinæ lib. 13, Lugd., Gryphius, 1540, in-4°, parch. [R. XVI, 969.]
Della istitutione di tutta la vita del huomo nato nobile e in citta libera del Alessander Piccolomini. Venise, Scot. 1542, in-4°, demi-rel. [SG. e. 1, in-4°.]
Hermolai Barbari Patritii Veneti in C. Plinii Naturalis historiæ libros castigationes. Basileæ, Valderus, 1534, in-4°. [R. XVI, 896.]
Laurentii Vallæ. De voluptate et vero bono lib. tres, 1522 [1519], in-4°. [R. XVI, 772.]
C. Sollii Sidonii Apollinaris opera cum commentariis J. Bapt. Pii. Basileæ, Petrus, 1542, 4°, parch.
L. Domitii Brusonii Contursini Lucani facetiarum exemplorumque lib. 7. Basileæ, Brylingerus, 4°.
Orlando Inamorato del signor Mateo Maria Boyardo. Vinegia, Scotto, 1548, in-4°.
De magistratibus Atheniensium lib. auth. Guillelmo Postello Barentono. Parisiis. Vascosan, 1541, in-4°.
Jacobi Silvii Ambiani in linguam Gallicam isagogæ. Parisiis, Rob. Stephan., 1531, in-4°. [R. XVI, 870.]

Eusebii Chronicon. Parisiis. Henr. Stephanus, 1512, in-12. [R. XVI, 738.]

Petri Corbelini Adagiales flosculi. Parisiis, Chevallon, 1520, in-4°, parch. [R. XVI, 802.]

Aristotelis Propositiones. Venetiis, Joannot, 1493, in-4°. [I. 193.]

Le Maitre d'arme ou l'exercice de l'épée seule, par Liancourt, fig. Paris, in-4°.

Assemblée des trois états. Caratter. goth., 1483, in-4°.

Appiani Alexandrini. De civilibus Romanorum bellis historiarum lib. 5. Parisiis, Vascosan, 1538, in-4°, parch. [R. XVI, 416.]

Réthorique tant prosaïque que rithmétique de Pierre Fabri. Rouen, 1521, Rayer, in-4°. [R. XVI, 810.]

Gesta Alexandri Magni a D. Galthero versibus conscripta. Goth. in-4°.

Theophilacti arch. Bulgariæ institutio regia. Parisiis, in-4°.

Tullius. De officiis, cum commentariis P. Marsi, in-4°. [I. 165.]

Mirabilia Romæ Francisci Albertini, sans datte, ni nom d'imprimeur, in-4°.

De accentibus et orthographia linguæ hebraïcæ J. Reuchlin. Hagenoæ, Badensis, 1518, in-4°, parch. [R. XVI, 632.]

Epiphanii ep. Cypri. De prophetarum vita et interitu commentarius græce et lat. Basileæ, Cratander, 1529, in-4°. [R. XVI, 853.]

Pindari poetæ vetustissimi, etc. Basileæ, Cratander, 1535, in-4°. [R. XVI, 899.]

De la Rep. des Turcs, etc., par Postel, cosmopolite. Poitiers, Demarnef, in-4°, sans datte. [1560. R. r. 6, in-8°.]

Sigeberti Gemblacensis cenobitæ Chronicon ab anno 331 ad 1113. Henri Steph., in-4° [1513]. [R. XVI, 744.]

Laurentii Vallæ. De latinæ linguæ eloquentia, etc. Parisiis, Rob. Steph., 1541, in-4°. [LP. l. 26, in-4°.]

Manuelis Moschopuli. De ratione examinandæ orationis liber græce. Lutetiæ, Rob. Steph., in-4°, parch.

Trattato utilissimo circa lo regimento e conservatione dela sanitade, per Meser Volgo [Ugo Benzo], sans datte, in-4°. cart. [1508. R. XVI, 725.]

Veterinariæ medicinæ lib. 2 a J. Ruellio, græce. Basileæ, Valderus, in-4°, parch. [1537]. [R. XVI, 906.]

Musæi antiquissimi poetæ de Leandri, etc., græce. Lutetiæ, Gourmontus, 1509, in-4°.

Practica J. Serapionis, etc. 1525, in-4°, parch. [R. XVI, 641.]

Commento di Hieronymo [Benivieni] sopra a piu sue canzone et sonetti dello amore, etc. Firenze, Tubini, 1500, in-4°. [I. 161.]

Recueil d'histoire romaine, in-4°, sans datte ni lieu d'impr.

Policratici opera, etc. Parisiis, Rembolt, 1513, in-4°.

Philippi Galeni opusculum, in-4°.

Arbor Scientiæ Raymundi Lulli, 1515, in-4°. [R. XVI, 752.]

Joannis Argentarii varia opera. Florentiæ, Torrentinus, 1550, in-4°.

Opusculum de mirabilibus Romæ a Francisco Albertino. Lugduni, 1520, in-4°. [R. XVI, 800.]

P. Ovidii Nasonis opera. 4 vol. in-4°.

Veterinariæ medicinæ lib. 2. interprete Joh. Ruellio. Parisiis, Colinæus, 1530, in-fol. [R. XVI, 28.]

Dion. Des faits et gestes des Romains. Paris, les Angeliers, 1542, in-fol., parch.

Persius cum commentariis. Venetiis, de Tridino, 1499, in-fol. parch. [I. 219.]

Ex recognitione Erasmi varii autores, Basil., Frobenius, 1518, in-fol. [R. XVI, 204.]

Eustathius in Homerum. Romæ, Bladus, 1550, 2 vol. in-fol.

Le ricchezze della lingua volgare di Francesco Alcuino. Vinegia, Aldus, 1543, in-fol.

Joh. Bap. Egnatius in Dioscoridem. Romæ [Venet.] 1516, in-fol. [R. XVI, 179.]

Julii Pollucis vocabularium. Florentiæ, Junta, 1521, in-fol.

Domitii Calderini commentarii, 1475, in-fol., parch.

Methodus medendi certa, auth. Albucase. Basileæ, Henr. Petrus, 1541, in-fol.

De omnibus agriculturæ partibus, etc. ; et à la suite : Liber Petri Crescentio de Bononia de agricultura, mss. sans date. — Basileæ, Henric Petrus, 1548, in-fol., parch.

Chronologia ab initio mundi usque ad resurrectionem Christi, auth. J. Funatio, Basle, 1545, in-fol.

Philocolo in lingua volgare... di J. Becontio [Boccacio] de Certaldo. Venetia, 1514, in-fol. [R. XVI, 157.]

Dictionarium Varini Phavorini Camertis ex auth. collectum linguæ græcæ. Basileæ, 1538, in-fol. [R. XVI, 361.]

M. Tullii Ciceronis epistolæ familiares, sans date, in-fol.

Valerii Maximi dictorum et factorum memorabilium, etc. Parisiis, Parvus, 1535, in-fol. [R. XVI, 343.]

Croniche di Messer Giovanni Villani Fiorentino, etc. In Venetia, Zanetti Casterza[gense], 1537, in-fol. [R. xvi, 374.]

7 livres des histoires de Diodore Sicilien, traduit du grec en franç., Paris, Vascosan, 1554, in-fol.

Compendium historial des polices des empires, etc. Paris, Dupré, 1528, in-fol.

Pomponii epistola, Crispi Salusti lib. de conjuratione, cum commentariis, Laurentii Philelphi epistolæ lib. 16. Venetiis, de Pincius, 1492, in-fol. [I. 79.]

J. Stobæi sententiæ, Cyri Theod. dialogus de exilio amicitiæ, græce et lat., in-fol., sans date.

Lepistole vulgari di Nicolo Franco. Venetia, Gardano, 1539, in-fol.

J. Fernelii Ambianatis Cosmotheoria. Parisiis, Colinæus, 1528, in-fol. [R. xvi, 274.]

Xenophontis pphi opera omnia græce et latine. Basileæ, Brylingerus, 1545, in-fol.

Isocratis, Herodoti Halicarnassei lib. 9 in latinum trad. Venetiis, 1494, in-fol. [I. 91.]

Templo militante, flos sanctorum y triumphos, etc., par Barth. Cayrasco. Lisboa, Crasboeeck, 1515 [1615], in-fol. [R. ra. 147, in-4°.]

Chronicorum multiplicis historiæ utriusque testamenti. Maffæus., lib. 20. Antverpiæ, Crinitus, 1540, in-fol.

Auli Gellii Noctium Atticarum lib. 19, etc. Paris, Vascosan, 1536, in-fol. [R. xvi, 341.]

C. Julii Hygini Augusti liberti fabularum lib.; ejusd. Poeticon astronomicon, etc. Basileæ, Hervagius, 1549.

Alex. Tralliani med. et Rhazae De pestilentia lib. Jac. Goupyli Castigationes. Lutetiæ, Rob. Steph. 1548. [R. r. 63, 4°.]

Polybii Megapolitani Historiarum lib. Nic. Perotto interprete. Basileæ, Hervagius, 1549, in-fol.

Thucydides cum scoliis antiquis. Basileæ, Hervagius, græcè, 1540, in-fol.

Historia de todas las guerras civiles que wo (*sic*) entre los Romanos, etc., trad. de latin in lingua castellana, 1536, in-fol.

De l'Institution du Prince, par Guill. Budé, etc. Paris, 1547, in-fol. [R. ra. 18, 4°.]

Cl. Claudiani Proserpinæ raptus, Silii Italici Vita, etc. Parisiis, Regnault, 1512, in-fol.

Terentii Comediæ 6. Parisiis, Henr. Steph., 1529, in-fol.

Justiniani Novellæ constitutiones. Parisiis, H. Steph., 1538, in-fol.

Pauli Æmilii Veronensis. De rebus gestis Francorum lib. 10. Parisiis, Vascosan, 1550, in-fol.

Alberti Magni Methaurorum lib. 4. Renaldus de Novimagio, etc. 1498, in-fol. [I. 84.]

Planta vitis seu Thesaurus synonymicus hebraïco-chaldaïco, rabinicus. Plantavitius ep. Lodovæ, Colomerius, 1544 [1644], in-fol, [Rel. mar. r. aux armes de Plantevit. R. r. 17, fol.]

Inscriptiones antiquæ totius orbis Romani Grotii, Scaligeri et Vetteri card. fig. ex off. Comeliano, in-fol.

Ludovici Cælii Rodigini lectionum antiquarum lib. 30. Basileæ, Frobenius, 1542, 2 vol. in-fol.

Lectiones Dni Al. Siculi archiep. Panormitani super 2 decretalium lib. Basileæ, 1481, in-fol. [I. 41.]

Miroir historial de France. Paris, Dupré, 1516, in-fol.

Opera omnia Divi Joannis Mesue. Venetiis, 1502, in-fol. [R. xvi 102.]

Francisci Patricii Senensis pontificis Cajetani, Enneas de Regno, etc. Parisiis, Dupré, 1520, in-fol. [R. xvi, 213.]

Les dix premiers livres de l'Iliade d'Homère. Paris, Sertenas, 1545, in-fol.

Infinita naturæ secreta quibuslibet hominibus contingentia, etc., per Bern. de Baraldis, 1515, in-fol.

Julii Firmici Materni junioris Siculi ad Mavortium, etc. Basileæ, Hervagius, 1533, in-fol.

Omnia divini Platonis opera. Basileæ, Froben, 1546, in-fol.

Opera Virgiliana cum decem commentis, etc. Lugduni, Crispinus, 1529, in-fol. [R. xvi, 277.]

Calendarium magnum Romanum, aut. Stoefflero Alemano, 1518, in-fol. [R. xvi, 194.]

Joannis Fagaultii de chirurgiæ institutionibus lib. 5. Parisiis, Wechel, 1548, in-fol.

Jani Damasceni decapolitani summæ inter Arabes auctoritatis medici, etc. Basileæ, Petrus, 1543, in-fol.

Compendium sive Breviarium primi voluminis sive historiarum de origine regum, etc. 1515, in-fol.

Chronica de Joanne Maccalezo (?), in-fol.

Methodus sex librorum Galeni. Parisiis, Wechel, 1550, 2 vol., in-fol.

[Johannes de Sacrobosco]. Sphera mundi novi[ter] recognita. Venetiis, 1518, in-fol. [R. xvi, 200.]

Joannis Mathæi de Gradi[bus] opera. Mediolani, Jacobus, etc. dela Rippa, 1493, in-fol. [I, 75.]

Epigrammata antiquæ Romæ. Mazoche, 1521, in-fol. [R. XVI, 334 *a*.]

Eusebii Pamphilii Evangelicæ præparationis lib. 15. Lutetiæ, Stephanus, 1544, in-fol.

Opera J. Franc. Pici. Mantuæ, 1506, 2 vol. in-fol.

Ant. Musæ Brasavoli medici commentaria. Basileæ, Froben, 1541, in-fol.

Commentarii linguæ græcæ a G^mo^ Budæo. Parisiis, Robert. Stephanus, 1548, in-fol.

Genealogie Joannis Boccatii. Mediolani, 1505, in-fol.

Laurentii Vallæ opera. Basileæ, H. Petrus, 1543, in-fol.

Auctores historiæ ecclesiasticæ. Basileæ, Froben, 1523, in-fol. [R. XVI, 238.]

Glarica musica. Basileæ, H. Petrus, 1547, in-fol.

Les illustrations de Gaule et singularité de Troye, par Jean Le Maire de Belges. Lyon, Detournes, 1549, in-fol. [R. ra. 25, fol.]

Josse Saint-Laurent chez Condé émigré [1].

Le bon mesnaiger, par Pierre des Crescens. Paris, Sertenas, 1540, in-fol. [R. XVI, 658.]

1. Ce titre doit être probablement restitué : « Condé émigré, chez Josse Saint-Laurent. » En 1790, le prince de Condé donna des ordres pour que ses livres les plus précieux fussent mis à l'abri de la confiscation dont ils étaient menacés. Le Musée Condé possède une liste sommaire de 141 articles, publiée par Léopold Delisle (p. LXXIII sq.), des éditions princeps et autres raretés que le prince voulait sauver. Or, en comparant cette liste avec les livres mentionnés ici, on constate que Sérieys y a pris 54 articles très importants. Van Praet avait sans doute enlevé les autres, surtout les vieilles impressions de textes français. Voir les n^os^ 5, 7, 13, 22, 25, 26, 36, 41, 50, 53, 55, 56 de la liste des livres des Condé, conservés à la Bibliothèque nationale (*Ibid.*, p. LXXVI).

D'après un mémoire anonyme de 1850, publié par L. Delisle (*l. c.*, p. XVI) les livres et manuscrits des princes de Condé avaient été transportés par leurs ordres, une partie chez un sieur Laurent, demeurant à Paris, rue Saint-Pierre-Pont-aux-Choux, et l'autre partie à l'hôtel d'Aiguillon, rue de Grenelle-Saint-Germain. La cachette de l'hôtel d'Aiguillon ne fut découverte que plus tard, et, attribuée en bloc à la Bibliothèque nationale, elle fut restituée en 1815 aux représentants du prince ; mais la première avait été dispersée dès l'an V. Le sieur Laurent doit être le même que notre document nomme Josse Saint-Laurent. — Il semble qu'il y ait eu encore une autre cachette d'après les mentions mises en marge de certains volumes,

Valerii Martialis opus. Venetiis, 1480, in-fol. [1].

Juvenalis Aquinatis satirographi opus. Venetiis, de Lindon, 1539, in-fol. [2].

Juniani Maii Parthenopei liber de priscorum proprietate verborum. Venetiis, 1485, in-fol. [I. 60.] [3].

Reuchlin Phorcensis de verbo mirifico, 1494, in-fol. [I. 88.] [4].

Bartholomeus Brixiensis Concordia discordantium canonum, in-fol. [5].

Testamentum novum græcè et latine. In-fol. [6].

Biblia hebraïca. In-fol. [R. r. 40, fol.] [7].

Januensis Joannis ordinis Fratrum Prædicatorum summa quæ vocatur Catholicon. Lugduni, Zathani, 1494, in-fol.

Jacobi Januensis Legenda Aurea. Parisiis, Friburger, 1495 [1475], in-fol. [I. 28.] [8].

Abbatis Nicolai Siculi Super decretalium de vita clericorum, etc. Basileæ, de Amerbach, 1488, in-fol. [I. 63.] [9].

Galieni Turisani monaci Cartusiensis commentum. Bononiæ, Rugerius, 1489, in-fol. [I. 71.] [10].

Lucanus cum commento. Venetiis, de Portesio, 1492, in-fol. [11].

Statii commentarii. Venetiis, de Portesio, 1494, in-fol. [12].

Propertius, Tibullus, Catullus, cum commento. Venetiis, 1493, in-fol. [13].

Petrarchæ opera. Venetiis, 1503, in-fol. [R. XVI, 105.] [14].

dans le même ms. de l'Arsenal, fol. 246 v° : *Livres de chez Condé trouvés chez Lafayette* et fol. 247 : *Livres de divers particuliers rapportés de chez Condé chez Lafayette.*

1. Correspond au n° 134 de la liste publiée par Delisle, p. LXXIII sq. C'est l'édition de Calderinus.

2. Peut-être le n° 93 de la même liste.

3. N° 108 décrit ainsi : Priscus de verborum proprietate, 1485.

4. N° 103.

5. N° 91.

6. Peut-être n° 29.

7. Certainement n° 54 : Bible hébraïque d'Arias Montanus (1662).

8. N° 34. La date est exacte dans la liste de Chantilly.

9. N° 100. Probablement n° 100 : [Panormitanus] de vita clericorum, 1498 (à tort).

10. N° 106 : Microtechi Galieni commentum. 1489.

11. N° 112.

12. N° 104.

13. Peut-être n° 110.

14. N° 130.

Ordinis Minorum de Roberti Litio. Romæ, Arnoldus, 1472, in-fol.
Imola (Alexandri [Tartagni] de) doct. utriusque juris. Lecturæ de jure civili. Venetiis, 1494, in-fol. [I. 18.] [1].
Chronique de France. Paris, Regnault, in-fol. [R. XVI, 154.] [2].
Pelagii Alvari. De planctu ecclesiæ, 1535, in-fol. [R. XVI, 188.] [3].
Joannis Andreæ Novella super primo libro decretalium. Venetiis, Jean de Forlivio, 1439 [1489], in-fol. [I. 13.] [4].
Ferrarius. Commentaria. Paviæ, Aloizius Comensi, 1497, in-fol. [5].
Epistolæ Marsilii Ficini, 1495, in-fol. [6].
Capellæ de mystica [nuptiis] etc. Vicentiæ, 1499, in-fol. [7].
Antiquitates judaïcæ a Josepho hist. In-fol. [8].
Titi Livii Decades. Romæ, 1472, in-fol.
Chroniques de Martin. Paris, Verardi, 1454 (*sic.*), in-fol. [9].
Stœffler. Calendarium Romanum magnum. Oppenheym, Köhel, 1518, in-fol. [R. XVI, 194.] [10].
De ordine Fratrum Minorum. Nuremberg, Koburger, 1492, in-fol.
De Voragine, Aurea Legenda sanctorum quæ lombardica historia nominatur. Lugd., Huyon, 1517, in-4°. [R. XVI, 629.] [11].
Guido de Columnis, de Casu Trojæ, 1480, in-4°. [12].
Catho moralizatus, alias Speculum regiminis, quoad utriusque hominis, etc. Lugd., De Vingle, 1497, in-4° [I. 153.] [13].
Chronique de Louis de Valois, depuis 1455 jusqu'en 1483, in-4°. [14].
Consilia medica Baverii. Bononiæ, Plato, 1489, in-4°. [I. 67.] [15].
Fasciculus temporum omnes antiquorum chronicas complectens, 1481, in-4°. [I. 147, s. d.] [16].

1. Cf. n° 25 : Imola in rubricam. Deux vol. in-fol. 1494. Un seul vol. est conservé.
2. Peut-être n° 37.
3. Peut-être n° 10, quoique daté de 1517.
4. N° 96 : Novella Andreæ super Decretales. 1489.
5. Peut-être n° 52. Pratice Ferrarii. Deux vol. in-fol.
6. N° 102.
7. N° 77 : Capella de nuptis, 1499.
8. Peut-être n° 46.
9. Cf. n° 115 : Chronique martinienne, Verard.
10. Peut-être n° 92.
11. N° 39.
12. N° 81.
13. N° 131.
14. N° 109.
15. N° 111.
16. N° 83.

Nouveau Testament. Lyon, Buyer, in-4°.
Marii Philelphi artium jurisque doctoris opera, 1489. — *Ibid.* Francisci Nigri epistolæ, etc. [I. 186.] [1].
Ludolphi Cartusiensis Vita Jesu Christi. In-4°. [2].
Guilli Tardivi, Eloquentiæ compendium, 1490, in-4°. [I. 187.] [3].
Vita sancti Thomæ martyris. Parisiis, Alamanus, 1495, in-4°. [4].
Flavii Josephi Judæi collectio. Jehan Petit, 1520, in-4°. [5].
La Chirurgie de Salicet, dit de Placentia. Lyon, Husz, 1492, in-4°. [I. 191.] [6].
Theologiæ veritatis compendium. In-4°. [7].
Eusebii Esurientis historia ecclesiastica. Parisiis, Levet, 1495 [1497]. in-4°. [I. 152.] [8].
Jardin de plaisance et fleurs de rhétorique, Paris, in-4°. [9].
Practica Bernardi de Gordonio dicta Lilium medicinæ. Lugduni, Lambilionis, 1491, in-4°. [I. 138.] [10].
Variæ oblectationis opuscula et tractatus. Hemmerlin, Basileæ, 1497, in-4°. [I. 151.] [11].
Gregorii Turonensis historia. J. Petit, 1522, in-4°. [R. XVI, 235.] [12].
Légende dorée. Paris, Aubri, 1526, in-4°. [R. XVI, 255.] [13].
Les Triomphes de Pétrarque. Paris, Petit, in-4°. [R. XVI, 601.] [14].
Le Vergier d'honneur, par Saint-Gelais. Paris, Trepperel, in-4°. [15].
La Vie de saint François, par Simon Vostre. Paris, in-4°. [I. 163.] [16].
Liber creaturæ. Sabunde Raym. Tholosæ, 1436, in-4°. [I, 133, s. d.] [17].

1. N° 74.
2. Peut-être n° 97.
3. N° 21.
4. N° 138.
5. Peut-être n° 46.
6. N° 3.
7. N° 73.
8. N° 18.
9. N° 120 [de Fabri]. « en rimes françaises ».
10. N° 22.
11. N° 114, avec la date fausse de 1493.
12. N° 135.
13. N° 23.
14. N° 119.
15. N° 122.
16. N° 2.
17. N° 124. La date de 1436, qui est celle de la préface et non de l'impression, est aussi donnée par la liste de Chantilly.

Jordani Nemorarii arithmetica, 1495, in-4°. [I. 149.] [1].
Oldradi de Laude. Consilia, 1481, in-4° [I. 127.] [2].
Illustrium virorum epistolæ, 1499, in-4°.
Job. de Tornamira. Clarificatorium super nono Almansoris, etc. Lugduni, Trechsel, 1490, in-4°. [I. 137.] [3].
De regimine ecclesiæ primitivæ historia de Cassiodoro. Parisiis, Regnault, in-8°. [R. XVI, 1222.] [4].
[Dorlandus.] Viola animæ per modum dialogi inter Raimondum Sebundium, etc. de natura hominis. Coloniæ, Quentell, 1501. [R. XVI, 701.] [5].
Heures gothiques à l'usage de Bourges. Paris, in-8°. [6].
Beroaldi. De regimine corporis humani. Lugduni, 1504, in-8°. [7].
Reprobatio sententiæ Pilati, a Lodovico Montalto. Parisiis, 1493, in-8°. [I. 192.] [8].
L'aiguillon de l'amour divin de saint Bonaventure. Paris, Sergent, 1541, in-8° [R. r. 34, in-12.] [9].
Métamorphoses d'Ovide, trad. par l'Abbé Bunières [10].
Decreta Basiliensia et Bituricensia. Guymier. Lugduni, 1488, in-8°. [I. 134.] [11].
Stultifera navis et narragonica profectio per Seb. Brant. Parisiis Gaufer [Gaufridus de Marnef], 1498, in-8°. [I. 211.] [12].
Maximi Tyrii philosophi Platonici sermones. Parisiis, Henr. Steph., 1519, in-fol. [R. XVI, 211.]
Libri Epidemiarum Hippocratis. Parisiis, 1546, in-fol.
Etymologicum magnum græce, in-fol. [1499 (?)].
Bernardini historia. Mediolani, Minutianus, 1503, in-fol.
De Roma triumphante lib. 10. Basileæ, Froben, 1531, in-fol.
Flavii Josephi opera græce. Basileæ, 1544, in-fol.
Dictionarium trilingue Munsteri congestum latine, graece, hebraïce. Basileae, Henr. Petrus, 1535, in-4°, parch. [R. XVI, 1162.]

ÉMILE CHATELAIN.

1. N° 139.
2. N° 133, avec la date fausse 1480.
3. Peut-être n° 123.
4. Peut-être n° 43.
5. N° 8.
6. N° 7.
7. N° 12.
8. N° 140.
9. N° 19 : L'Eguillon d'amour, par Gerson, 1541.
10. Peut-être n° 65.
11. N° 11.
12. N° 16.

LE BANQUIER ET SA FEMME DE QUINTEN MATSYS

L'identification d'une œuvre d'art par un mandat de payement, est, quoiqu'on en dise, bien problématique.

Tous ceux qui connaissent l'organisation corporative du moyen âge — et toutes les pages de cette époque que nous appelons aujourd'hui œuvres d'art ne sont en réalité que des travaux industriels —, n'ignorent pas qu'autour de chaque maître, chef d'atelier, vivait tout un petit monde de compagnons, de valets, d'apprentis, de *famulae* mêmes, qui pour n'avoir jamais figuré dans un compte, n'en menèrent pas moins à bien, souvent avec beaucoup de talent, les commandes de la boutique. C'est ainsi qu'au début du XV^e^ siècle, à un moment où il y avait dans l'Ile-de-France au plus cent cinquante maîtres peintres, scribes et enlumineurs, Guillebert de Metz qui était du métier, pouvait écrire que dans Paris, il se trouvait soixante mille écrivains et miniaturistes. On voit la difficulté.

Plus dangereuse encore est la critique purement sentimentale, qui croit possible de trancher par une simple appréciation de facture, de couleur, les problèmes les plus délicats. On a vu, en effet, les meilleurs confondre Botticelli et Jérôme Bosch, se tromper sur le sexe des personnages qu'ils examinaient, décrire dans leur lyrisme littéraire d'admirables choses qui n'existaient pas.

Alors comment décider ?

Quand on sait au contraire, par les *ordonnances*, par des *jugements*, que loin de voir se dresser devant eux l'interdiction de signer leurs œuvres, les artistes étaient *obligés* d'y apposer leurs marques, que loin d'être des ignorants ou des méprisés, certains parlaient six langues et recevaient des princes les distinctions les plus flatteuses, qu'au moyen âge enfin aucun détail ne doit être regardé comme indifférent, il faut se demander si ce n'est pas dans ces hiéroglyphes qu'on prétend simplement décoratifs, dans ces lettres majuscules qu'on assure destinées uniquement à imiter l'antique, dans ces inscriptions qu'on croit au premier abord indéchiffrables, qu'il faut chercher les documents réellement indiscutables.

Mais de ce côté, les découvertes sont forcément très lentes, beaucoup plus lentes qu'on ne pourrait le soupçonner. Les inscriptions sont souvent cryptographiques, parfois en langues très diverses, tracées par des artistes fort ignorants des règles de la paléographie, qu'on aurait ainsi grand tort d'invoquer contre ces fantaisies invraisemblables.

Il y a là en effet des abréviations extraordinaires, des jeux de mots fantastiques, des rébus fort inconvenants, des gauloiseries très grasses, auxquelles les milieux sérieux de nos jours et les mentalités savantes actuelles ne sont pas habitués ; ce sont plaisanteries d'ateliers. Si bien que la réunion d'inscriptions à conserver, leur classement, leur déchiffrement, peuvent demander bien des mois, des années mêmes : la solution, quand on l'obtient, n'en est que la mieux venue. Aussi suis-je très heureux d'apporter aujourd'hui en hommage à un des maîtres les plus éminents de la science du moyen âge, une modeste étude, le troisième chapitre d'un travail commencé dans la *Gazette des Beaux-Arts* en 1908, continué dans les *Monuments Piot* en 1910, qui va peut-être trouver ainsi sa conclusion en 1913, après six ans de recherches par conséquent.

*
* *

L'un des tableaux primitifs les plus justement célèbres est certainement le délicieux petit panneau du Musée du Louvre, *le Banquier et sa femme* (fig. 1), l'œuvre peut-être la plus exquise de Quinten Matsys. Mais alors qu'on le croyait exécuté en 1519, deux lignes qu'on n'avait pas lues, inscrites au dos d'un volume, placé sur une planchette du fond, nous donnent au contraire : *Quinten Matsys, Schildert 1514* (fig. 2). C'est par exemple la seule inscription de ce tableau qui a joui pendant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècles d'une telle vogue, que quantité de reproductions s'en trouvent dans de nombreuses collections d'Europe.

On doit rappeler ici celles que j'ai étudiées naguère à la suite de la page du Louvre : les tableaux de la collection della Faille (1519), du Musée de S. A. R. le prince de Hohenzollern, à Sigmaringen (1534), du Prado de Madrid, de Valenciennes, de Munich, toutes trois datées de 1538, de Copenhague (1540), de Dresde (1545), de Florence, de Nantes, d'Anvers, de King John's House (Farham, Dorset) : ces dernières sans dates, par exemple.

Les inscriptions, que j'ai pu photographier et lire, donnent non seulement des dates qui s'échelonnent ainsi de 1514 à 1545, mais les parchemins couverts de caractères, pendus dans ces tableaux, les registres de comptes ouverts, nous font connaître le nom des peintres qui les ont exécutés, Matsys, Corneille de la Chapelle ou de Lyon, Marinus de Roymerswall et aussi les personnages qui y sont représentés, leurs fonctions et leurs résidences. Le tableau du Prince de Hohenzollern (fig. 3) nous fournit :

Rekenighe van Ian Obrechts
Van ziin half iaer de
Anno vierendertich von d'
Cleene ontfanck.

Ce qui veut dire :

« Compte de Jean Obrecht de son semestre de l'an 1534, de la petite recette. »

Puis :

Ende concluderende mitsdien die zeffde meester Cornelis van der Capella alsbi boven intdoen van desen gheconcludeert heeft ghehadt onder huer... 1533. C. Morsel sign.

Ce qui signifie.

« D'où il faut conclure, par conséquent, que le même maître Corneille de la Chapelle, comme il [est dit] plus haut, en exécutant ceci, avait pris en sous-location en 1533. C. Morsel sign. »

Enfin, dans le registre ouvert sous la main de la femme (fig. 4) :

Ander ontfanck van de Watermoe[l]. In dem eersten van Michiel de Wale achtervolge[nde] donde vord[rag] omme die maent I.

C'est-à-dire :

« Autre recette de Watermael. D'abord de Michel de Wale, suivant l'ancien contrat pour le mois de I. »

Ce tableau nous donne ainsi la date de 1534, les noms de Jean Obrechts, de maître Corneille de la Chapelle, de Morsel, de Michel de Wale, enfin un nom de pays : Watermael [1].

Le tableau de Munich porte (fig. 6) :

Roymerswall, Marinus me fecit a° 38.

Puis une adresse sur une lettre :

Aeñd eersam̄e eñ wise myñe discrete Waut. Basselaer, tholleñe tot Ts.. l.. meleun.

Ce qui signifie :

« A l'honorable et sage Monsieur discret Gaut[hier] Basselaer, collecteur d'impôts à Ts..l.. meleun.

Quant au registre on lit :

1. Petite localité du Brabant.

Fig. 1.

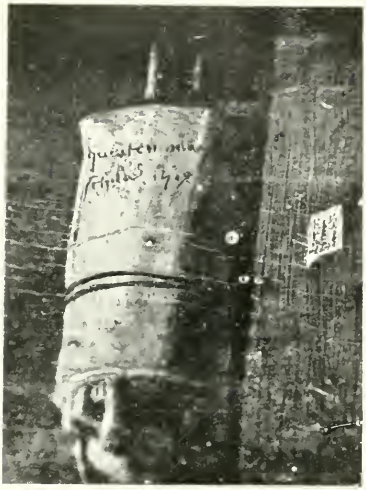

Fig. 2.

Fig. 3.

LE BANQUIER et SA FEMME

Fig. 1. — Par Quentin Matsys.
(Musée du Louvre)

Fig. 2. — Signature de Matsys.
(Musée du Louvre)

Fig. 3. — Par Corneille de Lyon.
(Collection de S. A. R. Mgr. le Prince de Hohenzollern)
(Musée de Sigmaringen)

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

LE BANQUIER et SA FEMME

Fig. 4. — Registre du tableau de Corneille de Lyon. *(Musée de Sigmaringen)*

Fig. 5. — Par Marinus. *(Musée de Madrid)*

Fig. 6. — Signature de Marinus de Roymerswall. 1538.

Fig. 7.

Fig. 8.

LE BANQUIER et SA FEMME

Fig. 7. — Copie du XVII[e] siècle.
(Musée d'Anvers)

Fig. 8. — Copie du XVII[e] siècle.
(Collection Meyer de Colmar).

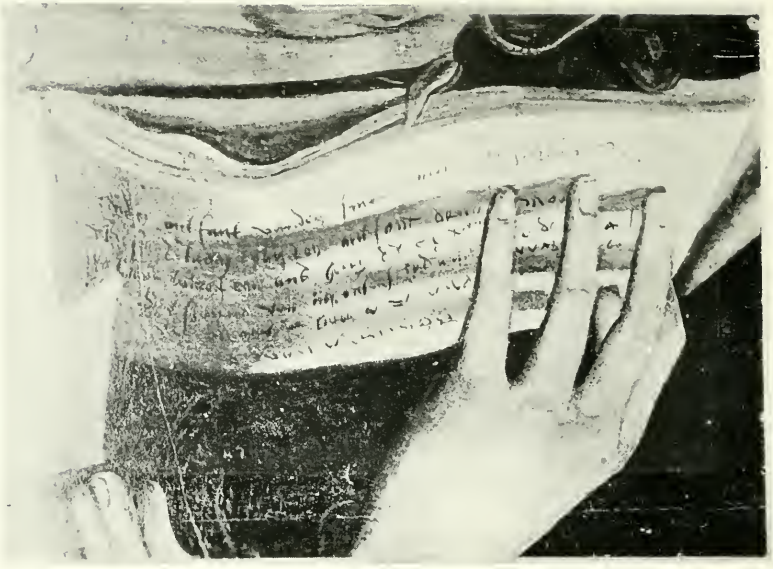

Fig 9.

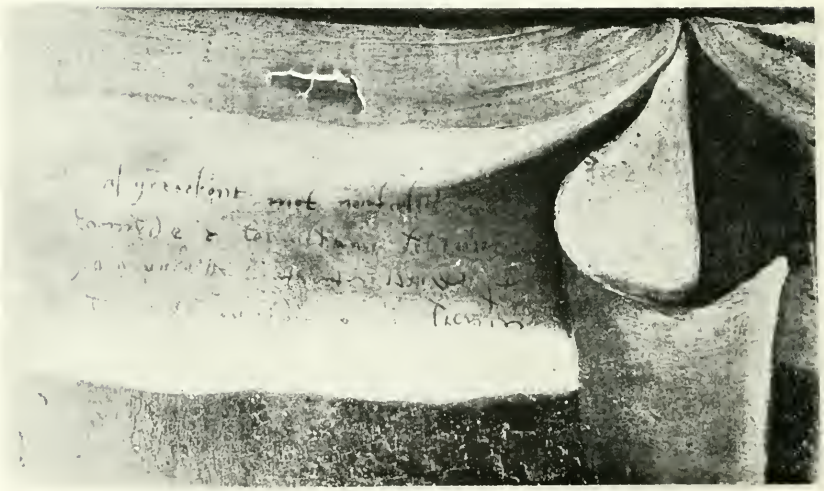

Fig. 10.

LE BANQUIER et SA FEMME

Fig. 9. — Une des feuilles du registre du tableau de la Collection Meyer de Colmar, signée Q. M. avec la date de 1514.

Fig. 10. — Autre feuille du registre d tableau de la Collection Meyer.

Jan de Druve ād Jan Onde. *xxx sc.*	*Jan de Wrye ād sn̄ resten*
. . . . . renten *xiiij ℔*	*. . . sāme*
. . . . Van der Vrye ād sy... *c*	
Somma same... *...c*	*Wilm Raü....* *ix.*

Ce qui veut dire :

« Jan de Druwe et Jan Onde xxx sc	Jan de Wrye et son solde
... renten xiiii ℔	...total
...Van de Vrye [1] et son... c	
somme totale c	Wilhem Raü.... ix »

Le tableau de Madrid (fig. 5) porte dans le fond sur un livre ouvert :

Roymerswall Marinus me fecit a° 1538

et le registre :

Reyken vam lyffrenten.	*Am de Meyer, etc. zy resto*
Ian de Druve ād sn̄ oude rester̄ *x*	*xviij ℔d*
Adriæ Stiles com̄t. taectich	*....x ff*
Lysbet vander Bire eñ hare resten	
Clare en Kathrine vā d̄ Breecht.	*Wilm Pieters.*
Sa LXXV ℔. III sc. III gl.	

Ce qui signifie :

« Compte des rentes viagères.	A de Meyer, etc. son
Jean de Druve sur son vieux solde x	solde xviii ℔d
Adrien Stiles quatre vingt	....x ff.
Élisabeth van der Bire et son solde	
Claire et Catherine van der Breecht	Guillaume Pieters.
Total lxxv ℔. iii sc. iii gl.	

Nous sommes ainsi fixés : chaque réplique porte dans ses inscriptions ses papiers d'identité. On ne peut plus dire que

1. D'après le baron Van Zuylen, ce serait le « Franc de Bruges », ancienne fondation flamande.

ce sont des hiéroglyphes inutiles et intraduisibles ; nous devons compter avec eux et ne pas les regarder comme insignifiants.

Ne nous permettent-elles pas en effet d'attribuer, sans hésitation possible, le tableau du Louvre à Quinten Matsys en 1514, celui de S. A. R. le Prince de Hohenzollern, à Corneille de Lyon en 1534, les autres à Marinus de Roymerswall qui les peignit de 1538 à 1545. Quant au tableau de King John's House, qui est beaucoup plus tardif, il me semble voir sur la photographie que je dois à l'amabilité de M. Salomon Reinach quelques lignes tracées ; malheureusement je ne puis les déchiffrer sur l'épreuve.

Mais si on a jusqu'ici rattaché tous ces panneaux au tableau du Louvre, aussitôt qu'on les rapproche, on s'aperçoit que s'ils reproduisent bien le même thème, ils appartiennent cependant à quatre types très différents dans leurs détails extrêmement personnels.

Le Matsys du Louvre, le premier en date (1514), est unique dans son exécution ; celui de Corneille de Lyon, le premier d'une série nouvelle qui suit (1534), est jusqu'ici seul, avec celui d'Anvers, qui paraît être une copie du XVII^e^ siècle (fig. 7). C'est au sujet de ce dernier que l'érudit et aimable secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, M. F. Donnet, qui malgré le plus sérieux des examens n'a rien pu tirer des inscriptions, m'écrivait :

« On voit parfaitement que le peintre a copié soit des papiers véritables, soit une œuvre dans laquelle l'écriture était lisible ; mais il s'est borné à reproduire des apparences matérielles, sans se préoccuper en quoi que ce soit de l'exactitude. De loin l'exécution est parfaitement simulée ; de près pas une lettre n'est formée, ni un mot lisible. Avec beaucoup de peine sur un coin, je crois déchiffrer : Van den Ferrien. »

Nous n'avons donc rien à demander à cette copie.

Nous venons de voir ce que les répliques de Marinus (fig. 5) pouvaient nous donner. Leur différence avec l'œuvre de Corneille de Lyon consiste surtout dans le costume des person-

nages et dans l'absence du petit personnage à droite qui apporte une lettre derrière la femme (fig. 3).

Mais comme le tableau de Corneille de Lyon de 1534 est de quatre années plus ancien que le premier connu de Marinus, 1538, que les costumes sont d'ailleurs beaucoup plus sobres, beaucoup moins tourmentés, il semble que le tableau de Sigmaringen est, quoique inspiré certainement de celui de Quinten Matsys, en quelque sorte un original.

Cependant, après mon article de la *Gazette des Beaux-Arts* sur les Marinus de 1538 à 1545, M. Robert de la Sizeranne, dont la critique est toujours si fine et si précise, ne pouvait s'empêcher de m'écrire : « Quoique considérablement éclairci, il plane encore sur le problème un troublant mystère. » Je ne pouvais vraiment dire le contraire.

Mon étude des *Monuments Piot* serrait déjà de plus près la question, puisqu'elle nous faisait connaître la page exécutée en 1534, par Corneille de Lyon ; mais il demeurait encore une lacune. Puisqu'on croyait fermement à un original de Quinten Matsys, comment le tableau du Louvre de 1514, avait-il pu ainsi se transformer, pour devenir la formule nouvelle de Corneille de Lyon, si rapprochée et cependant si différente ?

Un document que me signalait M. F. Donnet venait encore augmenter les incertitudes. Car alors qu'on connaissait l'histoire du tableau du Louvre, vers 1630 à Anvers dans le Cabinet Stevens où il était si admiré que Fornenberg le signalait, un procès-verbal de la Gilde de Saint-Luc d'Anvers, du 30 novembre 1681, nous révélait l'expertise d'un tableau présenté aux doyens par un nommé Daniel Garreys comme une œuvre de Quinten Massys (par deux *ss*). Il représentait deux personnages qui comptent de l'argent — *twe parsoonne die gelt tellen* —. Les doyens déclarent que ce n'est pas une œuvre authentique, mais une copie d'après le maître, — *it een copye naer Quinten Matsys*. Pour que Daniel Garreys ait cru pouvoir présenter aux doyens de la Gilde d'Anvers un tableau du *Banquier et sa femme*, comme un original de Matsys, dans la

ville même où se trouvait le célèbre tableau aujourd'hui au Louvre, il faut vraiment admettre qu'il était quelque peu différent de l'autre. Et lorsque les doyens déclarent que c'est une copie d'après le maître, ils affirment ainsi qu'il existait un original de ce tableau par Quinten Massys. Quel était donc ce tableau dont nous n'avons aucune trace ?

C'est bien là le troublant mystère.

*
* *

Telle était la situation, quand après avoir lu dans les *Monuments Piot* mon étude sur *le Banquier et sa femme* de Corneille de Lyon, Mme Judith Gautier me fit examiner une réplique de la même série, qu'une de ses amies, Mme Meyer venait d'acquérir en Alsace (fig. 8).

Comme le tableau d'Anvers, c'est une copie du XVIIe siècle : mais avec cette différence, qu'ici les registres portent non point de la *simili-écriture*, mais des mentions, très difficiles à déchiffrer il est vrai, qui malgré leurs incorrections, leurs fautes d'orthographe, leurs lacunes, offrent, et je dirai même, *à cause de cela*, un intérêt fort grand. Il est certain en effet que si les inscriptions étaient très lisibles, très correctes, très précises, je les craindrais, dans une copie faite après un siècle, semblables aux faux du secrétaire du comte de Béthune, qui au XVIIe siècle ne se faisait aucun scrupule d'orner des mentions les plus royales, les manuscrits de son maître. Ici les difficultés même de lecture prouvent que nous sommes en présence de la copie d'un tableau, dans lequel, ainsi que le disait M. F. Donnet « le peintre avait devant les yeux des papiers véritables dont l'écriture était lisible ». Seulement l'artiste semble avoir été peu familiarisé avec la langue dans laquelle ils étaient écrits : du vieux flamand. Cependant certains mots l'ont particulièrement frappé et il les a reproduits distinctement.

Voici ces deux inscriptions avec leur déchiffrement, œuvre

de collaboration avec le savant M. F. Donnet qui a bien voulu m'aider à les traduire :

Sous la main de la femme (fig. 9) :

Anden ontfant vän dem smedst maſzy te Sanddma van der son E. Judag VIIIſ don antfont darin nuw betref van ons heer XVCX.. de mas 4 f De somme van iiij onterf...

MVCXIIII Q. M.

Ce qui veut dire :

« Autre recette du forgeron Maſzy à Sanddam du fils de E. Judag VIIII s, ensuite de ce qui regarde Mas... en l'an de Notre-Seigneur XVCX...— de 4 f. la somme de iiij d'intérêt.

MVCXIIII Q. M. »

La deuxième inscription donne (fig. 10) :

It. al af gereckent mit interest van inkompt de X tot ultimo februarii yaar de onse heer. ...XI...

Van XVCIII tot [aan einde van termin] (?).

Ce qui veut dire :

« Item. Entièrement réglé y compris les intérêts de x jusqu'à la fin de février de l'année de Notre-Seigneur. ...XI...

De XVCIIII jusqu'à la fin du terme. »

La seconde inscription, assez effacée, ne nous donne en réalité rien autre chose que *quinze cent* trois (XVCIII) et *quinze cent* quatre (XVCIIII). La première au contraire qui ressemble à celles qui nous ont permis d'identifier les tableaux de Corneille de Lyon et de Marinus nous fournit d'abord *mil cinq cent* quatorze (MVCXIIII) ; puis, c'est un reçu comme celui du panneau Hohenzollern avec un nom, Maſzy. Quand nous savons que Matsys signait Massys, quand nous trouvons là cette curieuse épithète, *smedst* (pour *smeder*), forgeron, qui nous rappelle la légende du *fabro-ferraio* de Vasari, du forgeron devenu peintre par amour, quand nous pouvons tra-

duire Sanddma, par la Dune de Sable, quand nous avons un payement au fils de E. Judag, quand enfin au bas nous lisons 1514, suivi des deux initiales, Q M, il nous faut repenser à l'expertise des doyens de la Gilde de Saint-Luc d'Anvers, à un original de Quinten Matsys, différent du tableau du Louvre. Et nous devons nous demander si cette copie du XVII^e^ siècle, où se trouve avec le nom de Massys le forgeron, la date de 1514, n'aurait pas été faite alors directement sur cet original actuellement inconnu de Matsys, copié en 1534 par Corneille de Lyon, puis plus tard, avec quelques modifications de costumes, nécessitées par la mode, par Marinus ?

L'inscription que nous fournit le tableau Meyer nous permet, je crois, de présenter cette hypothèse comme très vraisemblable.

F. DE MÉLY.

Mesnil-Germain (Calvados), le 15 janvier 1913.

L'ORIGINAL DE LA *PALIA* D'ORĂȘTIE

Les Roumains n'ont possédé de Bible complète en leur langue qu'en 1688 (*Bible de Bucarest*), mais l'on avait commencé bien avant cette date, peut-être dès la fin du XV^e^ siècle, à traduire en langue roumaine diverses parties des livres saints, le *Psautier*, les *Évangiles*, les *Actes des Apôtres*. En 1581-1582, s'imprime en Transylvanie, à Szászváros (en roumain, Orăştie), une traduction roumaine de la *Genèse* et de l'*Exode* ; c'est la *Palia* d'Orăştie, œuvre à divers égards fort intéressante, due au zèle d'un petit groupe de Roumains protestants dirigés par l'évêque Michel Tordasi.

J'ai étudié ailleurs les circonstances historiques et les conditions matérielles dans lesquelles fut faite cette publication. Je voudrais indiquer ici les résultats essentiels de mes recherches sur un point particulier, dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance pour l'histoire de la culture et de la langue roumaines : *d'après quel original les traducteurs d'Orăştie ont-ils composé leur version ?*

Si nous en croyons la préface de la *Palia*, les traducteurs se sont imposé la tâche difficile de faire une version roumaine d'après l'hébreu, le grec et le slavon. Mais le titre du volume est moins affirmatif : il présente le Pentateuque comme traduit de l'hébreu en grec, du grec en slavon et en d'autres langues, de là en roumain ; cette mention d'autres langues, en même temps que le vague de l'indication relative à l'original particulier de la traduction roumaine, fait naître quelques doutes sur la véracité de la préface. Ces doutes n'ont pas été levés par les savants qui se sont occupés jusqu'ici de la *Palia*, et la recherche de l'original reste à faire.

Cette recherche se fonderait naturellement sur une comparaison minutieuse de la *Palia* avec les divers modèles que les traducteurs ont pu avoir sous les yeux. Mais il n'est pas sûr que cette méthode dût amener à des résultats certains si, comme il est vraisemblable, les traducteurs avaient eu plusieurs modèles et les avaient contaminés ou corrigés l'un par l'autre. Il est d'ailleurs fort difficile de déterminer, dans la masse des versions bibliques et des remaniements ou des combinaisons de versions du XVI^e^ siècle, celles que pouvaient et celles que ne devaient pas avoir des prêtres habitant dans un pays où se mêlaient les peuples, les langues, les religions et même les civilisations. J'ai donc renoncé à cette méthode d'investigation ; je n'ai fait venir qu'en seconde ligne les comparaisons de textes et j'ai cherché un premier guide dans des détails matériels relativement indépendants du sens. Je n'ai pas tardé à constater que ni l'original hébreu, ni la version des Septante, ni la version slavone, pris isolément ou tous trois ensemble, ne suffisent à expliquer les particularités de la version roumaine.

*
* *

Le vocabulaire biblique est assez complexe, assez différent du vocabulaire commun, pour que des traducteurs des livres saints résistent avec peine à la tentation de faire à leur original des emprunts lexicaux assez nombreux. Les noms propres bibliques sont assez difficiles pour que des traducteurs se bornent à les transcrire très mécaniquement. Ces emprunts lexicaux, ces transcriptions mécaniques, s'il s'en rencontre dans la *Palia*, doivent nous indiquer suffisamment la forme, la langue de l'original. En effet :

1° Un certain nombre de noms se présentent dans la *Palia* avec une finale en *-us*, *-uş*, *-os*, *-oş* ; ce sont des noms de peuples, Amorreoşilor (*Gen.* XV, 16), Horeosanilor (*Gen.* XXXVI, 29), Heteuş (*Gen.* XXIII, 10), Sirus (*Gen.* XXV, 20),

et surtout le mot siclus, sicluș, șicluș ou șucluș (*Gen.* XXIII, 15, 16; *Ex.* XXI, 32; XXX, 13, 23; XXXVIII, 24). Ce procédé de transcription des noms bibliques ne peut avoir son origine ni dans l'hébreu, ni dans le grec, ni dans le slavon, mais il correspond exactement au mode de traitement des mots latins en hongrois [1], cf. hong. predikácio, predikátor, status, templom, etc., où la flexion du nominatif latin est devenue partie intégrante du mot, mais avec prononciation hongroise des caractères latins, *-us* devenant en particulier *-uș*. Dès lors deux explications sont possibles pour les formes de la *Palia* : ou bien elles proviennent d'un original hongrois qui avait déjà altéré les mots latins ; ou bien elles proviennent d'un original latin dont les formes ont été altérées par des traducteurs habitués au système de transposition hongrois. Les deux hypothèses [2] contredisent également les affirmations déjà suspectes des auteurs de la *Palia*.

2° Il est naturel que dans un texte écrit en Transylvanie le roumain soit plus qu'ailleurs pénétré de magyarismes ; mais il s'en rencontre dans la *Palia* un nombre trop considérable pour qu'on puisse ne voir là qu'une particularité dialectale ; je ne donne ici de ces mots d'emprunt que quelques exemples choisis parmi les plus intéressants :

alnic (*Gen.* III, 1), « rusé », hg. *álnok*,

bărat [3] (*Gen.* XXXVIII, 12)
bărătăș (*Gen.* XXVI, 26) } « ami », hg. *barát*,

băsău (*Gen.* IX, 5), « inimitié », hg. *boszú*, « vengeance »,

berc (*Ex.* XXXIV, 13), « bois sacré », hg. *berek*, « bosquet »,

beseadă (*Gen.* XI, 1, 7, etc.), « paroles », hg. *beszéd*,

budușlău (*Gen.* IV, 12), « fugitif », hg. *bujdosó*,

1. *Catechismulu calvinescu*, éd. Baritiu, 121.

2. Je ne m'arrête pas à l'hypothèse d'une traduction faite sur des textes en d'autres langues que le latin ou le hongrois, mais par des traducteurs tellement imbus des habitudes hongroises qu'ils introduiraient dans leur travail, en dépit de leur modèle, des formes latino-hongroises.

3. Je corrige ainsi l'absurde bărbat de la *Palia*.

čurda (*Gen.* XXXI, 43), « troupeau », hg. *csorda*,
doică (*Gen.* XXIV, 59), « nourrice », hg. *dajka*,
ğolğiu (*Ex.* XXVIII, 42), « toile de lin », hg. *gyolcs*,
hasna (*Ex.* XXIII, 10), « profit », hg. *haszon*,
iliş (*Gen.* XIV, 11), « vivres », hg. *élés*,
majă (*Ex.* XXV, 39, etc.), « quintal », hg. *mázsa*,
ocă (*Gen.* XXXVIII, 7, etc.), « cause », hg. *ok*,
şinor (*Ex.* XXVIII, 37), « cordon », hg. *sinór*,
şpan (*Ex.* I, 11), « surveillant », hg. *ispán*,
sucuit (*Ex.* XXXIII, 11), « habitude », hg. *szokni*, « avoir l'habitude »,
tărcat (*Gen.* XXXI, 10), « bigarré », hg. *tarka*,
tărnaţ (*Ex.* XXVII, 18), « parvis », hg. *tornácz*,
tăroasă (*Gen.* III, 16), « enceinte (adj.) », hg. *terhes*.

Cette liste pourrait être infiniment augmentée, si l'on y ajoutait les mots plus répandus tels que alean, bănui, batăr, birui, făgădui, fel, gîndi, hotar, hotnoğ, îngădui, lăcui, mîntui, oraş, pildă, samă, şireag, talpă, uriaş, etc. ; et les mots pour lesquels il est permis d'hésiter entre l'origine slave et l'origine magyare.

Il est peu vraisemblable que tant de magyarismes se fussent présentés sous la plume des traducteurs transylvains, s'ils n'avaient utilisé que des textes hébreu, grec ou slavon. L'on en peut dire autant de magyarismes syntactiques sur lesquels nous aurons à revenir et qui ont imposé de plus en plus à notre esprit l'hypothèse d'un original hongrois pour la *Palia* ; un troisième ordre de faits rend cette hypothèse nécessaire.

3° Les noms propres bibliques se présentent dans la *Palia* sous des formes assez diverses suivant les parties du texte où ils se trouvent, suivant aussi la notoriété des personnages qu'ils désignent : tels noms se rapprochent davantage de la forme gréco-slavone traditionnelle, d'autres de la forme hébræo-luthérienne, d'autres encore de la forme latine. Mais il en est quelques-uns qui s'écartent également de toute tradition et qui supposent des erreurs de la part des traducteurs

roumains ; ce sont, comme on pouvait s'y attendre, des noms d'importance secondaire dans l'histoire biblique, pour lesquels les traducteurs devaient être obligés de suivre aveuglément leur modèle.

Le chapitre x de la *Genèse* présente un assez grand nombre de noms propres de villes et d'hommes qui, dans la *Palia*, se rapprochent en général de la forme hébraïque plus que de toute autre, mais quelques-uns de ces noms ont une finale anormale en *-t*, *th* ou *-ot*, ainsi : x, 11, Irth (Ir), Calahaot à côté de Calah au v. 12 ; — 12, Răsănt (Ressen) ; — 13, Ludimot (Ludim), Anamimot (Anamim), Leabimot (Leabim) ; — et autres formes analogues.

Cette finale, étrangement répétée dans ce passage, ne paraît pouvoir s'expliquer que comme une flexion et, le roumain ne connaissant rien de semblable, force est bien de l'attribuer au texte qui a servi de modèle aux traducteurs ; si ce texte était hongrois tout s'explique : *-t* ou *-ot* est la finale de l'accusatif (les noms en question sont en effet des régimes directs) qu'un traducteur distrait ou troublé par ces noms inconnus n'aura pas su distinguer du radical. Nous trouvons au chap. xxxvi une difficulté semblable : le v. 5 nous présente la forme Coraho, tandis que nous avons vu au v. 14 la forme normale Corah ; la seule différence est que Coraho est un régime direct et Corah un attribut, et cela n'explique rien en roumain, mais résout la difficulté si nous avons affaire indirectement à un texte hongrois : au nominatif Korah correspondait un accusatif Korahot que le traducteur, trouvant ce nom pour la première fois, n'avait pas de raison pour décomposer en Corah + ot plutôt qu'en Coraho + t. Je néglige quelques erreurs analogues qui n'ajouteraient pas à la force probante de celles-ci.

Au chap. xiv, v. 14, nous lisons dans la *Palia* : « Și grăbi dupâ ei pănâ la Danic. » Il s'agit dans ce passage du nom de lieu Dan, qui se retrouve dans toutes les versions sous cette dernière forme ; si nous appliquons à la finale *-ic* le procédé d'explication que nous avons employé pour *-ot*, nous n'aurons

pas de peine à y reconnaître le suffixe hongrois *-ig* indiquant le terme jusqu'auquel on arrive, ce qui s'accorde parfaitement avec le sens de la phrase ; l'idée de terme étant déjà exprimée par un adverbe que traduit pănâ, le traducteur, magyarisant peut-être novice, n'a pas su discerner la valeur de *-ig*.

Nous sommes ainsi amenés à conclure que les auteurs de la *Palia* ont eu, au moins partiellement, pour modèle un texte hongrois, et nous pouvons constater que rien ne leur était en effet plus facile.

*
* *

L'histoire de la Bible hongroise commence au XV^e^ siècle avec le mouvement hussite, mais ici encore il faut attendre la Réforme pour trouver des traductions étendues de l'*Ancien Testament*. Un Saxon magyarisé, Gaspard Heltai[1], élève de Mélanchthon (1543), pasteur à Kolozsvár depuis 1545, fonde, en 1550, une imprimerie dans cette ville et, de 1551 à 1565, y imprime une traduction hongroise presque complète des livres saints. Il débute, en 1551, par un *Pentateuque* précédé d'une longue préface où il nous apprend qu'il a fait sa traduction, avec trois collaborateurs, d'après la Bible hébraïque, mais en ayant sous les yeux la Vulgate, d'autres Bibles latines et des Bibles en d'autres langues (c'est-à-dire sans doute des Bibles protestantes et la Bible allemande de Luther). Il devait être facile[2] aux auteurs de la *Palia* de se procurer le *Pentateuque* de Heltai et la comparaison des deux textes s'impose ; nous avons pu la faire, malgré la rareté de l'impression de Heltai, grâce à la libéralité de l'Académie hongroise qui a mis

1. Il signait aussi Helth, cf. Szabó, *Régi magyar Könyvtár*, II, nos 50 et 51.

2. Il ne faut pas oublier cependant que, à cette époque et même un peu plus tard, la Bible n'était pas un livre fort commun ; cf. ce qu'en dit Étienne Fogarasi dans la préface du *Catéchisme* de 1648 : « La Bible ne se trouve pas dans tous les buissons et elle coûte cher, surtout dans notre pays » (Bianu et Hodoş, *Bibliogr. rom.*, 162).

à notre disposition son exemplaire de ce précieux volume [1]. Cette comparaison a pleinement confirmé nos hypothèses antérieures.

1° La préface de la *Palia* présente un sommaire du *Pentateuque* ; la préface de Heltai contient un sommaire très semblable des livres de l'*Ancien Testament*, et en particulier du *Pentateuque*, qui est visiblement inspiré de l'*Expositio de omnibus sanctæ scripturæ libris* de Heinrich Bullinger, mais Heltai a fait à son modèle des additions qui se retrouvent précisément dans la *Palia* ; par contre tout ce qui est commun à la *Palia* et à Bullinger se retrouve aussi chez Heltai, ce qui nous amène à conclure que les auteurs de la *Palia* n'ont utilisé l'*Expositio* de Bullinger que sous la forme que lui avait donnée Heltai ; il est facile de s'en convaincre en examinant les trois versions du sommaire de la *Genèse* réunies ci-dessous [2] :

BULLINGER	*PALIA*	HELTAI
Genesis. Primus liber exponit originem et caussas omnium rerum, praesertim hominis ortum, qualis fuerit ab initio, quomodo lapsus et restitutus sit, quomodo ab uno nati sint omnes, perque terras sparsi, flagitiis enormibus diluvium in se ab irato deo derivarunt : rursus qui in illo servati omnibus regnis dederint princi-	Bitia : în care Bitie şi carte dentăniu, *scris au sfânt Moisi* : începătura a toate făpturilor : maĭ vărtos iară omul, întru ce aşezătură l'au rodit : *că l'au rodit în curâţie, în măndrie şi sfânţie*, dup'acea cum au căzut, şi apoĭ cumu se au sporit oamenii *dela Adam şi dela Eva* : cumu se au împărţit în lume, şi cumu ş'au adus *pre capete-ş* pentru păcatele	Genesis. Az elsö könybe meg *irta à szent Moses* minden allatnac kezdetit : fökepen kedig az emberèt : Minemü allapadba terömtetet volt : *Mert artatlansagba, bölchesegbe es szentsegbe*. Touaba, mikepen eset, es az essésböl mikepen vètetet fel. Mikepen szaporattanac az emberec *Adamtol es Euatol* : mikepen oszlottakel é földen : mikepen

1. Cet exemplaire signalé par Szabó comme incomplet (*Régi magyar Könyvtár*, I, n° 25) a été complété de façon qu'il ne présente pas de lacune importante pour la partie qui nous intéresse.

2. Je cite l'*Expositio* de Bullinger d'après la Bible latine de Zurich, Froschover, 1539. J'ai souligné les additions communes à Heltai et à la *Palia*.

pium, postremo Abrahami, Isaaci, Iacobi et Iosephi sanctorum patriarcharum qui ante legem tabularum vixerint vitae describuntur, mores, illustria dicta et facta, religio, et quomodo e terra Chanaan descenderint in Ægyptum.

sale Potopul apeei. Şi cum..... se au izvodit iarâş a doo lume. *Scrie se* şi ačasta dup'acea cum au ales Domnezeu Avraam patriarhul den Haldei şi fu lui fîgâduitâ blagoslovenie. Isac, Iacov şi depre Iosif cu bun năravul său : *şi Iacov cu fečorii săi* cum fu dus în Egipet.

hosztac *feiekre* az ö gonosz bünekkel az özön vizet. Kik marattanac meg az özön vizbe : azoktol mikepen szarmazot ismet á masodic vilag. Ennec vtanna vgyan azon könybe meg *irta* á szent Patriarkaknac, Abrahamnac, Isaknac, es Iacobnec, azonkepen Iosephnec erkölcheket, ielles beszedeket, chelekedeteket, Isteni tiszteleteket : *es Iacobnac az ö fiainal* Egiptusba valo meneset, es elnyuguasat.

Pour les sommaires de l'*Exode* et du *Lévitique* le rapport des trois versions reste le même ; pour les *Nombres* et le *Deutéronome* la *Palia* s'écarte de Heltai, mais sans se rapprocher du texte de Bullinger.

2° La *Palia* présente des additions marginales de trois sortes : des sommaires placés en général en haut de la marge extérieure, des indications de concordance, des gloses assez peu nombreuses (environ 30 pour les deux livres). Nous trouvons dans Heltai ces trois genres d'additions.

Les sommaires de Heltai, placés, eux aussi, au haut de la marge extérieure, ne sont pas identiques à ceux de la *Palia*, mais les ressemblances sont très grandes, surtout pour la deuxième partie de l'*Exode* ; pour les parties précédentes les sommaires de Heltai sont très brefs (un simple nom en général : Adam, Abraham, Iacob), la *Palia* détaille un peu plus. Nous rapprochons ci-dessous à titre d'exemples quelques-uns des sommaires de Heltai et de la *Palia* pour les chap. XXI-XL de l'*Exode* :

HELTAI	*PALIA*
XXI Törvennyec.	Legile.
XXII Külsö törvennyec.	Legile de dé afară.
XXIV Egyhazi törvennyec.	Legile beséreciei.
XXVIII Aaron papnac öltezete.	Veșmintele lu Aron pop.
XXXIII Moses beszel az Istennel.	Moisi grăiaște cu Domnul.
XXXVI A sator chinalasa.	Facerea cortului.

L'identité continue de ces formules ne saurait s'expliquer par de simples coïncidences [1].

Les indications de concordance sont un peu plus nombreuses dans le *Pentateuque* de Heltai que dans la *Palia* : la force des caractères employés pour celle-ci empêchait qu'on pût toujours en réunir dans la marge autant que le fait quelquefois Heltai. Par contre, presque toutes les concordances de la *Palia* se retrouvent identiques dans le *Pentateuque*.

Les gloses marginales de la *Palia* sont de nature assez diverse : les unes sont des explications de mots et doivent appartenir en propre au traducteur roumain, par exemple, au chap. XXXVII de l'*Exode*, le traducteur, ayant employé tantôt le mot creangă, tantôt le mot stâlp, pour désigner le même objet, croit bon d'en avertir le lecteur : « Stâlpurile colo sus am scris créngure » ; d'autres sont destinées à faire connaître ou à expliquer des mots hébreux, ainsi, *Ex.* XXVIII : « Hozinul cu alt nume peptar », nous aurons à rechercher d'où viennent ces mots ou leur traduction ; quelques-unes enfin sont de véritables commentaires du texte, l'une de ces dernières pourrait faire croire à une origine orientale à cause de la mention qu'elle fait de S. Jean Chrysostome sous son nom slavon de Zlatoust : « Taore ĭaste Șichem cela ce au rușenat pre Dina, așa cetește Ĭo Zlatoust », *Gen.* XLIX, 6.

Mais si nous nous reportons au *Pentateuque* hongrois, nous y retrouvons dix des gloses de la *Palia*, les plus développées,

1. Aucune des nombreuses Bibles du XVIe siècle que j'ai examinées ne présente des sommaires aussi voisins.

explications de mots hébreux ou commentaires du texte, sous une forme identique ou très voisine, et en particulier la glose à *Gen.* XLIX, 6 : « (Bikat), az az, mint Chrisostomus magyarazya, Sikhēet, ki Dinat meg szeplösitette vala. » Les traducteurs roumains se sont bornés à changer l'ordre des mots et à donner au nom de S. Jean Chrysostome une forme plus familière à leur public.

L'examen des gloses nous fournit encore un rapprochement. Les gloses de Heltai ne sont pas toujours imprimées dans la marge ; elles se trouvent fréquemment insérées dans le texte dont elles se distinguent par un alinéa et par leur caractère : elles sont composées en italique d'un corps inférieur au romain du texte. Les gloses marginales de la *Palia* correspondent en général aux gloses marginales de Heltai, cependant les gloses aux versets 28 et 30 du chap. XXXII de la *Genèse* qui se retrouvent dans la version roumaine et dans le *Pentateuque* hongrois sont, dans ce dernier, insérées dans le texte. Mais en deux passages de l'*Exode*, XXII, 29, et XXIII, 16, le texte même de la *Palia* présente des additions très semblables à deux gloses également imprimées par Heltai au milieu de son texte :

Ex. XXII, 29 : « Plināciuné). amu den hrana. și poama ta, să dai părga den primâ. lacrâmile. amu den vin și den uleĭul tău, și den tot ce se scurâ ce-i al tău să dai părga dentănĭu. » = «(Telyessegedet) az az, gabonadbol es gyümölchedböl meg ad az elsö sengét. (Könyuezésedet) az az, borodbol, es olaiodbol, es minden elfolyo allatodbol adki az elsö sengét. »

XXIII, 16 : « Sfrșitul anului, amu în lună lu Septevie. Chémâ derept'însâ sfrșitul anului. pentru ce atunce se săvărșaște creșterĭa poamelor și culesul lor. » = « (Végén) Az az, Szent Mihal hauaban. Neuezi kedig esztendönec végénec, miert hogy akor à gyümölchnec neuekedesse, es be gyüytesse eluegesztetic. »

Nous trouvons ici identité de sens, de forme et de disposition matérielle ; nous ne pouvons pas espérer de preuve plus

forte à l'appui de notre hypothèse. Mais, s'il est certain que les auteurs de la *Palia* ont connu le *Pentateuque* de Heltai et l'ont utilisé pour des additions au texte biblique, l'ont-ils pris demême pour point de départ de leur traduction ?

Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les magyarismes et les fausses interprétations de suffixes hongrois que nous avons signalés plus haut. La lecture d'un chapitre du *Pentateuque* comparé à la *Palia*, et aux diverses versions qui auraient pu servir de modèle à celle-ci entraîne la même conclusion. Mais nous trouverons des preuves plus certaines encore dans des coïncidences matérielles qui ne sauraient être fortuites.

1° Le texte roumain et celui de Heltai présentent des lacunes identiques pour les passages suivants que nous donnons d'après la Vulgate :

Gen. XX, 5 : et ipsa ait « Frater meus est ».

Gen. XXX, 33 : Respondebitque mihi cras justitia mea, quando placiti tempus advenerit, coram te ;

Gen. XXXIV, 6-7 : Egresso autem Hemor patre Sichem ut loqueretur ad Jacob ecce filii ejus veniebant de agro ;

Gen. XLII, 5 : Erat autem fames in terra Chanaan.

2° Le texte roumain présente des fautes qui correspondent à des erreurs matérielles du *Pentateuque* hongrois ou à des tournures équivoques :

Gen. X, 4 : Le nom biblique Dodanim devient dans la *Palia* Dodavim ; Heltai imprime ici, avec une lettre retournée, Dodauim : le *-u-* a été lu normalement *-v-* entre deux voyelles.

Gen. XVI, 7 : la source « quae est in via Sur » (même texte dans toutes les versions) devient dans la *Palia*, « o fântână ce ïaste lăngă Saru » ; on lit dans Heltai : « melly kutfö Sar ut mellet vala », le mot Sar étant à la fin d'une ligne, ut au commencement de l'autre : le traducteur roumain a conservé la forme Sar au lieu de Sur, mais de plus il n'a pas su décomposer Sarut — qu'il a lu comme un seul mot coupé en deux

par le changement de ligne — en Sar út (chemin de Sar) et il y a vu un accusatif Saru-t, dont il a retranché seulement ce qu'il prenait pour un suffixe de flexion.

Gen. XXVIII, 9 : le nom propre Mahalath (Vulg. : Maheleth, Sept. : Maeleth) est, dans la *Palia*, Mahala ; en effet Heltai imprime Mahalat à l'accusatif à côté de hugat, de húg : le traducteur roumain devait être tenté de supprimer le *-t-* final.

Gen. XXXVI : ce chapitre où les noms propres abondent nous fournit plusieurs exemples d'erreurs de la *Palia*. Au v. 2 Sebeon le Hévéen devient Heveiuzivei, ce qui calque la forme de Heltai, Hiueo Zibei. Au v. 41, les deux chefs Elah et Pinon se fondent en un seul Elapinon qu'avait déjà créé Heltai. Au v. 43 Iram devient Irah, c'est que Heltai avait imprimé Ira pour Irâ, le traducteur a restitué à tort une finale *-ah* dont il avait d'autres exemples dans le même chapitre. Du v. 2 au v. 29 reparaît plusieurs fois, pour désigner d'ailleurs des personnages différents, le même nom Anah ; la *Palia* distingue ici deux noms, Anah et Anania (génitif Ananiei) ; cette distinction n'a aucune raison d'être dans ce passage, elle s'explique seulement par le fait que le traducteur connaissait par d'autres passages de la Bible le nom d'Anania ou Ananias ; mais nous comprenons ce qui a évoqué ce souvenir, lorsque nous voyons la forme Anah correspondre régulièrement aux Anah (nominatif) de Heltai, et la forme Ananiei aux Ananac (datif). Il faut expliquer de même Iscana (*Gen.* XI, 29) pour Isca, l'erreur a été causée par la flexion hongroise Iscanac.

L'*Exode*, à trois reprises, nous donne la généalogie de Besaleel, le constructeur du tabernacle, « Besaleel, fils de Uri, fils de Hur », et le roumain dit en effet correctement : XXXI, 2, « Vesaleel, fiĭul lu Uri, fiĭcorului lu Hur », et XXXV, 30, « Vezaliel, fiĭul lu Uri, a lu Hur », mais au chap. XXXVIII, v. 22, nous lisons « Vezaliel, fiĭul fiĭcorului lu Urihur », et il n'y a à cette erreur d'autre explication que celle-ci : le

hongrois dit « Bezaleel, Vri Hur fianac fia » avec intercalation du déterminatif, construction deux fois comprise, mais, une troisième fois, cause d'erreur pour le traducteur moins attentif ou peut-être pour un traducteur nouveau.

3° La *Palia* n'est pas exempte de contre-sens ; au chap. xv, v. 9, de la *Genèse*, par exemple, sont indiquées les victimes que doit sacrifier Abraham, ce sont : « une génisse de trois ans, une chèvre de trois ans, un bélier de trois ans, etc. » ; la *Palia* en fait « trei ğĭunci de căte u(n) an, şi trei areţi de căte u(n) an, şi trei ţapi de căte (un) an, ş. a. » ; c'est qu'elle calque exactement le texte de Heltai, « harom egy egy esztendös Vszöt, es harom egy egy esztendös Bakot, es harom egy egy esztendös Kost ».

Une explication du même genre s'impose pour le passage suivant :

Gen. xiv, 7 ; Heltai : Amorritakat, kic Hazezon Tamarba laknac vala.

Palia : Amoriténi carii la Haseson, î[n] tabără lăcuiĭa.

Vulg. : (Amorrhaei) qui habitabant in Asasonthamar.

La place du *-ba* locatif lié à Tamar a amené le traducteur à écrire « carii Haseson în Tamar lăcuiĭa », et « în tabără » est sans doute une correction de l'imprimeur ou d'un réviseur qui ne se reportait pas au texte original et qu'inquiétaient ces deux noms juxtaposés.

Au chap. xviii, v. 19, de la *Genèse* un doublon de Heltai entraine dans la *Palia* une double traduction de la même phrase.

4° L'imitation servile du texte hongrois explique bien des expressions étranges de la *Palia* ; en voici quelques exemples :

Gen. xxvi, 11 : cu moarté morţiei va muri = halalnac halalaval hallyon. De même, *Gen.*, xx, 7.

Gen. xxxviii, 15 : atare obraz care au greşit calé (Vulg. : meretrix) = uta vétett szömely.

Gen. XLI, 34 : ţinetori de cinste (Vulg. : praepositos) = tisztartokatt.

Gen. XLIII, 16 : portătoriu de grijă (Vulg. : dispensator) = gondgyaviselö.

Ex. XXV, 10 et passim : de al treilea cot în lung (Vulg. : duos et semis cubitos) = harmadfél séng ; si l'on ne veut pas, pour ce détail, recourir à l'hypothèse d'un original allemand, dont le « dritterhalb Ellen » expliquerait aussi le tour roumain.

Ex. XXXVIII, 26 : Şase sute de mii, trei mii, cinci sute = hátszáz ezer, harom ezer, ötszáz ; même observation que pour l'exemple précédent.

Le titre même de la *Palia* reproduit les expressions du titre de Heltai :

Helt. : A Biblianac elsö resze, az az, Mosesnec ött könyue : mely magyar nyelwre fordittatot....

Pal. : Ačasta e parte Paliei de întăi, amu činči cărţi ale lui Moisi p̄rrocul : carele sămt întorse şi scose...

Certaines des coïncidences que nous venons d'indiquer peuvent être fortuites, mais il est impossible que toutes le soient et nous devons en conclure que la *Palia* d'Orăştie remonte, au moins pour la plus grande partie, au *Pentateuque* hongrois imprimé en 1551 par Heltai. Nous comprenons ainsi comment les auteurs roumains ont pu, sans croire qu'ils altéraient trop gravement la vérité, prétendre que leur traduction se rattachait à l'original hébraïque : Heltai présentait en effet son œuvre comme une traduction de l'hébreu, par suite la *Pălia* dérivait aussi de ce texte primitif ; Michel Tordasi omettait seulement de dire que la filiation n'était pas directe.

*
* *

Le *Pentateuque* de Heltai ne suffit pas à expliquer la *Palia* tout entière. Il y a entre les deux textes des différences dans la division capitulaire, dans les indications de concordances,

dans la forme des noms propres, dans la rédaction ou le contenu des gloses, dans le texte lui-même où certaines lacunes, volontaires ou accidentelles, de Heltai sont comblées par la *Palia*, où certains passages sont interprétés tout différemment par le traducteur hongrois et les traducteurs roumains. Voici de ce dernier fait deux exemples qui ne peuvent être contestés et qui appartiennent à des chapitres où l'influence de Heltai se manifeste par ailleurs d'une façon évidente :

Gen. XXXVIII, 5. Heltai : Vala kedig ö Chezibbe, mikor eszt è fiat szüle.

Palia : şi stătu dé naşterea când născu acel fecor.

Vulgate : Quo nato parere ultra cessavit.

Septante : Αὐτὴ δὲ ἦ ἐν Χασβὶ ἡνίκα ἔτεκεν αὐτούς.

Luther : Und er war zu Chesib, da sie ihn gebar.

Hébr. : même leçon que Luther, Septante, Heltai.

Gen. XLVIII, 7. Helt. : mikor még Ephratahoz egy szantoföld hoszszanyira volnec.

Pal. : şi era timp de primâvarâ : şi întraiŭ în Efrata.

Vulg. : eratque vernum tempus : et ingrediebar Ephratham.

Sept. : ἐγγίζοντός μου κατὰ τὸν ἱππόδρομον χαβραθὰ τῆς γῆς τοῦ ἐλθεῖν Ἐφράθα.

Luth. : da noch ein Feld Weges war gen Ephrath.

Hébr. : même leçon que Luther, Septante, Heltai.

J'ai joint ici aux leçons de Heltai et de la *Palia* celles des versions qu'ont pu le plus facilement connaître les traducteurs roumains (les Septante tiennent lieu de la forme slavone) ; il résulte de ce rapprochement que, si le *Pentateuque* de Heltai

n'est pas le seul original de la *Palia*, les traits par lesquels celle-ci se distingue du modèle hongrois ne proviennent ni de l'hébreu, ni du grec, ni du slavon, ni de la version luthérienne, mais de la Vulgate.

Il me serait facile, mais je crois inutile d'apporter ici d'autres preuves de l'utilisation de la Vulgate par les traducteurs d'Orăștie. J'indiquerai seulement qu'ils ont dû connaître la Vulgate dans une édition corrigée, complétée (en marge ou dans le texte même), comme on en a imprimé plusieurs au XVI^e^ siècle, dans une édition semblable à celles que, depuis 1573, Lucas Osiander imprimait à Tubingue. Un exemple suffira pour faire comprendre sur quoi je fonde cette affirmation.

L'on rencontre à diverses reprises dans la *Palia*, pour une même phrase du texte hébraïque, deux traductions différentes à la suite l'une de l'autre. Ainsi :

Ex. XXI, 3. Helt. : Ha feleségnékül ment hozzad, feleségnékül menyenki.

Vulg. : Cum quali veste intraverit, cum tali exeat.

Pal. : Cu ce veșmânt va întra la tine cu acela ĭasâ. să fără muĭare au mers la tine, fără muĭare să mérgâ de la tine.

On peut expliquer ce passage et d'autres analogues par la contamination de la Vulgate et de la version hongroise ici nettement séparées par le sens, mais la juxtaposition pure et simple des deux traductions dans la *Palia* est surprenante. S'il y a eu contamination consciente, le traducteur roumain ne devait-il pas l'indiquer plus clairement, p. ex., comme il le fait ailleurs, en séparant par sau les deux traductions qu'il proposait également ? Tout s'explique si nous consultons une Bible telle que celle d'Osiander : les deux versions du membre de phrase de l'*Exode*, celle de la Vulgate et celle de la critique du XVI^e^ siècle y sont juxtaposées, comme dans la *Palia* ; mais elles sont clairement distinguées par la mention *Heb.* devant la

seconde et par l'emploi pour celle-ci d'un caractère différent :

Ex. XXI, 3 : || cum quali veste intraverit is, cum tali exeat :
Heb. Si cum corpore suo intraverit (...*cælebs*), *cum corpore suo exeat.*

C'est une disposition analogue qu'ont dû avoir sous les yeux les traducteurs roumains, ou au moins certains d'entre eux chargés de la traduction de tels ou tels chapitres ou d'une révision de l'ensemble. Je ne puis malheureusement pas indiquer précisément quelle édition ou quelles éditions de la Vulgate ils ont connues, mais, si l'on néglige cette question d'importance médiocre, il reste que la *Palia* provient :

1° du *Pentateuque* hongrois de Heltai ;

2° subsidiairement, de la Vulgate, connue, au moins en partie, d'après une édition corrigée. Ainsi s'explique, et se légitime en quelque mesure l'indication de Michel Tordasi sur les textes divers utilisés pour la rédaction de la *Palia*.

Mario ROQUES.

QUELQUES-UNS DES LIVRES DE TRAVAIL ANNOTÉS PAR BARTHÉLEMY MERCIER ABBÉ DE SAINT-LÉGER

Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, a été défini par l'un de ses contemporains (Ch. Antoine de La Serna Santander) une « bibliothèque vivante » et la postérité a ratifié ce jugement flatteur, bien qu'il ne soit en réalité justifié par la publication d'aucun de ces ouvrages auxquels les chercheurs ont constamment recours; le savoir de Mercier ne n'est condensé, en effet, que dans un très petit nombre de publications personnelles destinées la plupart du temps, il est vrai, à former des suppléments et des additions aux travaux d'autrui; mais ce savoir s'est épanché encore dans une correspondance considérable, aujourd'hui malheureusement dispersée, et, de plus, dans des notes déposées sur les marges ou intercalées entre les feuillets des livres, presque toujours de condition fort modeste, composant sa bibliothèque particulière. D'autres notes se lisent encore sur un certain nombre de volumes provenant de l'ancien fond de la bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève dont Mercier eut la garde de 1764 à 1771.

J'ai eu naguère, après bien d'autres, l'ambition de rendre à Mercier le plus précieux hommage que puisse recevoir la mémoire d'un érudit en reconstituant ce qui nous est parvenu de ses écrits et de sa correspondance. Absorbé par d'autres soins, j'ai perdu l'espoir d'accomplir cette tâche; je voudrais tout au moins indiquer quelques-uns des livres enrichis par Mercier de notes qui en doublent le prix et dont j'ai pu retrouver la trace. Quelques-uns font heureusement partie

intégrante de dépôts publics facilement accessibles ; d'autres, plus nombreux, se sont depuis un siècle transmis de mains en mains à des curieux véritablement dignes de ce nom et il n'est pas impossible d'en suivre les migrations successives. C'est le résultat de ces recherches que je présente aujourd'hui aux lecteurs dont l'indulgence ne m'aura jamais été plus nécessaire.

J'ai cru devoir adopter, comme le plus pratique, l'ordre alphabétique des noms d'auteurs en y joignant les références nécessaires, soit qu'il s'agisse d'une simple mention empruntée aux catalogues modernes, soit que l'ouvrage signalé appartienne à une bibliothèque publique ou à un particulier actuellement vivant. Le point de départ de ces recherches a été presque toujours le catalogue de la vente posthume de Mercier de Saint-Léger. Malheureusement l'expert, pour satisfaire aux exigences d'une succession obérée, dut se contenter de rédiger en hâte cette notice et renoncer à y joindre des notes qui nous eussent été précieuses [1]. Selon l'usage du temps en pareille occurrence, les « articles » furent groupés en « numéros » comportant eux-mêmes de très nombreux volumes et il serait téméraire d'affirmer que tous ceux de ces volumes que Mercier avait apostillés de notes ou de corrections aient été signalés par l'expert. On ne trouvera donc ici mentionnés que quelques-uns des exemplaires sur lesquels De Bure avait appelé l'attention des acquéreurs. De plus, dans l'impossibilité matérielle de remettre la main sur tous les témoignages subsistants de l'activité intellectuelle du savant, et pressé à mon tour par le temps et les circonstances, j'ai dû procéder à un choix qui s'est porté de préférence sur les livres de travail. Il m'a donc fallu écarter provisoirement de cette liste les opuscules de littérature ancienne et moderne sur lesquels leur possesseur avait

1. Notice des livres manuscrits et imprimés de feu le cit. Barth. Mercier, ci-devant abbé de Saint-Léger et ancien bibliothécaire de Sainte-Geneviève, dont la vente se fera le 24 frimaire an VIII [15 déc. 1799] et j. s..., en sa maison, rue du faubourg Saint-Jacques, au-dessus de la rue Saint-Dominique [aujourd'hui rue Royer-Collard], nos 132 et 374. *Paris, G. de Bure, l'aîné*, an VIII, in-8, 68 p. (La dernière non chiffrée).

inscrit quelques remarques ou particularités instructives. Telles quelles, si insuffisantes, incomplètes et sommaires qu'elles se présentent, ces indications ne seront peut-être pas jugées indignes de prendre place dans un recueil destiné à honorer l'éminent et bienveillant érudit dont il porte le nom.

Maurice Tourneux.

Baillet (Adrien). Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs [nouv. édition revue et corrigée par B. de la Monnoye]. *Paris, Ch. Moette,* 1722, 7 vol., in-4°.

Fragment du tome Ier (B. N., Rés. Q. 316) de cette réédition (pp. 345-404) comprenant les « Jugements » des principaux imprimeurs, avec notes de La Monnoye et additions peu importantes de Mercier.

Barat (Nicolas), de Bourges. Nouvelle Bibliothèque choisie où l'on fait connaître les bons livres en divers genres de littérature... *Amsterdam, Mortier,* 1714, 2 vol. in-12.

Cat. Boulard, tome III, n° 5351. Le même ex. a passé en octobre 1891 sur un catalogue à prix marqués de la librairie Antonin Voisin (n° 2592), où il était coté 5 francs.

Carra (Jean-Louis). L'an 1787, précis de l'administration de la Bibliothèque du Roi sous M. Lenoir. *S. l. n. d.*, in-8°, 15 p. [B. N., Réserve. Q. 756.]

Exemplaire auquel on a joint deux notes intéressantes de Mercier : la première, en partie déchirée, a trait à la paternité de cet opuscule satirique. « Libelle écrit, dit-on, sous la dictée de l'abbé Desaulnays par un mauvais sujet nommé La Reynie, surnommé au Palais-Royal *l'abbé Lapin*... » Dans la seconde note, Mercier indique le nom du véritable auteur et rectifie, d'après un témoin auriculaire, une anecdote malveillante pour Lenoir à qui serait échappée une inadvertance, lors de la visite du prince et de la princesse Ferdinand de Lorraine à la Bibliothèque du Roi.

Denis (Michel). Bibliotheca typographica Vindobonensis ab anno 1482 ad annum 1560... *Vindobonae, Wappler,* 1742, in-4°.

Cat. de la bibliothèque de feu Marie-Jacques De Bure (13 mars 1848 et j. s.), n° 386.

Billet autographe de l'auteur et nombreuses notes de Mercier.

Freytag (F.-G.). Analecta litteraria de libris rarioribus. *Lipsiae*, 1750, in-8°.

Ex. annoté par Mercier, signalé par A. Claudin sous le n° 700 de la Bibliothèque du Dr Cazin vendue en 1885.

Goujet (l'abbé). Mémoires historiques et littéraires sur le Collège royal de France. *Paris*, 1758, in-4°. [Biblioth. du Collège de France.]

Cet ex. a eu des vicissitudes singulières : après avoir été offert par le libraire Augustin-Martin Lottin à Jamet le jeune, le 27 octobre 1782, il fut déposé par Mercier au Collège de France le 9 avril 1786, mais il disparut pendant la Révolution, et Lalande, par une note insérée dans le *Magasin encyclopédique* (1799, t. V, pp. 229-240), réclamait cet exemplaire devenu « pour ainsi dire un manuscrit » tant il était chargé de notes. Tombé plus tard entre les mains du baron Joseph Vitta, de Lyon, il fut restitué au Collège de France, le 14 avril 1888, ainsi que l'atteste une note autographe signée d'Ernest Renan.

Herissant (Louis-Théodore). — Observations historiques sur la littérature allemande, par un François. Nouvelle [troisième] édition, suivie de Remarques sur le théâtre espagnol, par de Cronegk, et de quelques Lettres sur Leibnitz et sur Gessner. *S. L.* 1781 et *Ratisbonne* [Paris]. 1782, in-8 et in-12.

Le catalogue de la bibliothèque de J. Ch. Brunet (2e partie, n° 1037) enregistre un ex. des deux éditions réunies sous la même reliure et renfermant quatre pages de notes mss. par Mercier.

La Caille (Jean de). — Histoire de l'imprimerie et de la librairie où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en 1689. *Paris*, 1689, in-4°, veau brun.

Exemplaire couvert d'additions et renfermant les feuillets supplémentaires destinés à prendre place entre les pp. 2 et 3. Cet exemplaire provenant de Renouard (n° 3309 de la vente de

1854) a passé dans la vente posthume de Leroux de Lincy (1870), sous le n° 1595.

La Croix du Maine et du Verdier. — La Bibliothèque françoise de La Croix du Maine et de du Verdier, sieur de Vauprivas ; nouvelle édition ... corrigée et augmentée par M. Rigoley de Juvigny, conseiller honoraire au Parlement de Metz. *Paris, Saillant et Nyon, libraires ; Michel Lambert, imprimeur*, 1772-1773, 6 vol. in-4° [B. N. Réserve Q 205-210.].

Exemplaire dont chaque page, pour ainsi dire, présente au recto et au verso des additions ou des corrections importantes, sans parler d'innombrables bouts de papiers de tous formats montés avec le plus grand soin à leurs places respectives. Ce travail minutieux a été accompli par un très habile ouvrier pendant les loisirs forcés du premier siège de Paris (1870-1871), sous la direction de feu M. Olgar Thierry-Poux, plus tard conservateur du département des Imprimés.

Un second exemplaire de la *Bibliothèque française*, en grand papier et relié en maroquin citron, est décrit par M. Émile Picot sous le n° 2517 (tome II) du *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*. Cet exemplaire provient de M. Durand de Lançon qui a transcrit sur les marges une grande partie des notes de Mercier et y a joint d'autres observations suggérées par ses propres recherches bibliographiques.

[La Vallière (duc de).] — Bibliothèque du théâtre françois depuis son origine, contenant un extrait de tous les ouvrages composés pour ce théâtre depuis les mystères jusqu'aux pièces de P. Corneille et la liste chronologique de celles composées depuis cette dernière époque jusqu'à présent. *Dresde, Michel Groell* [*Paris, J.-B. Cl. Bauche*], 1768, 3 vol. in-8°.

Frontispices de Cochin, vignettes et culs-de-lampe, par Eisen, Carpentier, de Seix et Martini, gravés par Massard, de Launay, Fessard et Bosse.

Ex. couvert de notes marginales et intercalaires dans les tomes I et II ; le tome III n'en renferme qu'un petit nombre (vente J.-Ch. Brunet, 2e partie, n° 1782). L'une de ces notes inscrite au verso du feuillet de garde du tome Ier atteste que

Mercier a « travaillé beaucoup » à ce catalogue, ainsi que Capperonnier, Marin et l'abbé Boudot.

Le Gallois. — Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe. *Paris, Michallet*, 1680, in-12.

Cat. A.-A. Renouard (1854), n° 3275. Nombreuses notes de Mercier.

[Lelong (le P. Jacques).] — Bibliothèque historique de la France... Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par Fevret de Fontette [et autres]. *Paris, Hérissant*, 1768-1778, 5 vol. in-folio.

Cet exemplaire, acquis par Campion de Tersan à la vente posthume de Mercier, était en 1820 chez Boulard. Il a passé depuis dans la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice où il ne s'est pas retrouvé lors de l'application des lois récentes sur la séparation de l'Église et de l'État. Il avait été antérieurement l'objet d'un travail intéressant de M. Antoine de Lantenay [l'abbé Ant.-Louis Bertrand], paru dans la *Revue catholique de Bordeaux* et faisant partie (pp. 353-362) des *Mélanges de biographie et d'histoire* de l'auteur, tirés à 50 exemplaires et mis en vente à la librairie Feret et fils (Bordeaux, 1885, in-8°).

Leprince (Nicolas-Thomas). — Essai historique sur la Bibliothèque du Roi et sur chacun des dépôts qui la composent... *Paris, Belin*, 1782, in-12 [B. N., Réserve. p. Q. 77.]

Exemplaire acquis à la vente posthume de M. Armand Durand, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Condorcet (15 février 1895 et j. s.), n° 1305. Il avait auparavant appartenu à J.-Ch. Brunet et à Leroux de Lincy (vente posthume, 1870, n° 1594).

Le Verrier de la Conterie. — L'École de la chasse aux chiens courants, précédée d'une Bibliothèque historique et critique des thèreuticographes, par Nicolas et Richard Lallemand. *Rouen, Nicolas et Richard Lallemand*, 1762, 2 parties in-8.

« Ex. chargé de notes marginales et séparées », dit P. Leblanc, rédacteur du catalogue de la bibliothèque Huzard (tome II,

n° 5073) qui signale, sous le n° 5074, un second exemplaire abondamment annoté par Huzard lui-même.

Lottin (Auguste-Martin). Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis l'an 1470... *Paris, J.-R. Lottin de S. Germain,* MDCC.LXXXIX (1789). Petit in-8.

Exemplaire renfermant un intéressant prospectus de la publication de Lottin ; Mercier de Saint-Léger y a joint huit pages de notes, consacrées à des livres datés, munis de privilèges et publiés par des libraires ou des imprimeurs parisiens (XVI^e^ et surtout XVII^e^ siècles). Cet exemplaire paraît avoir appartenu au libraire Molini ; il a fait, plus tard, partie de la collection de Le Roux de Lincy, dont il porte la signature, mais il ne figure pas dans le catalogue de la vente de cet érudit. Il se trouve maintenant dans la Bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild.

Maichel (Daniel). — Introductio ad historiam litterariam de praecipuis bibliothecis Parisiensibus. *Cantabrigiae,* 1721, in-12.

Cat. M.-J. De Bure (1848), n° 496; cat. Le Roux de Lincy (1870), n° 1589 ; cat. Hipp. Cocheris (1882, n° 1794); cat. Armand Durand (1895), n° 13087; aujourd'hui chez M. Paul Lacombe qui dans une communication faite à la Société de l'histoire de Paris, le 11 juin 1912 (*Bulletin* de la Société, pp. 170-172), a cité quelques-unes des très nombreuses notes relatives au Collège des Écossais déposées par Mercier sur cet exemplaire. Ce même exemplaire est accompagné de la dissertation de Wallin : *Lutetia Parisiorum erudita,* Norimbergiae, 1722, in-12, qui comporte également quelques notes, mais peu importantes.

Maittaire (Michel). — Annales typographici ab artis inventae origine ad annum 1500. *Londini,* 1719-1741, 5 vol. in-4. [B. N., Réserve. Q. 264-267.]

Ex. ne comportant que les tomes II et V, seulement, mais remplis de notes de la main de Mercier, particulièrement dans l'*Index* formant le tome V

[Manuce (Paul).] — Pauli Manutii epistolarum libri XII, ejusdem quae praefationes appellantur. *Venetiis, apud Aldum*, 1580, in-8°.

« Ex. de l'abbé Saint-Léger (*sic*) auquel le titre manque et qui est taché, mais il y a annexé deux notes manuscrites », dit le libraire Gaudefroy, dans le cat. Boulard, tome II, n° 4010.

Marchand (Prosper). Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires concernant la vie et les ouvrages des personnes distinguées singulièrement dans la République des lettres. *A la Haye, chez Pierre de Hondt*, MDCCLIX 2 vol. in-folio.

Un ex., renfermant de nombreuses notes de Mercier, a passé sous le n° 165 d'une vente de livres et documents manuscrits sur Paris, la Picardie et la Lorraine, faite le 22 mars 1886 par M. Antonin Voisin.

Voyez ci-dessous Mercier.

Martène (D. Edmond) et Durand (D. Ursin). Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. *A Paris, chez Florentin Delaulne, Hilaire Foucault, Michel Clouzier, Jean-Geofroy Nyon, Etienne Ganeau, Nicolas Gosselin*, MDCCXVII, deux parties, in-4°.

Un exemplaire, recueilli sur les quais par M. Camille Couderc et obligeamment communiqué par lui, renferme d'assez nombreuses notes marginales de Mercier, la plupart sévères pour les opinions et les allégations des rédacteurs de ce *Voyage* et presque toutes, semble-t-il, contemporaines des dernières années de l'annotateur, car il est fréquemment question des déprédations commises en 1793 et un peu plus tard.

Mercier (abbé de Saint-Léger). Supplément à l'histoire de l'origine des progrès de l'Imprimerie de Prosper Marchand ou additions et corrections pour cet ouvrage. *Paris Ph. D. Pierres* 1773, in-4°. — Supplément... Nouvelle édition revue et augmentée, avec un mémoire sur l'époque certaine du commencement de l'année durant le XVI^e^ siècle. *Paris, Ph. D. Pierres*, 1775, in-4° [B. N. Réserve. Q. 279].

Exemplaires surchargés de notes et d'additions, renfermés dans une boîte de sapin formant reliure. La mise au net de ce travail, destinée à l'impression qu'en projetait Anisson Duperron, fut acquise par Van Hulthem et déposée plus tard à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, avec tous les autres ouvrages légués par ce bibliophile au même établissement ; voir à ce propos le *Manuel du libraire* de J.-Ch. Brunet (5e édition, v° Marchand (Prosper).

Pernetti (l'abbé Jacques). Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire. *Lyon, chez les frères Duplain*, 1757, 2 vol. petit in-8°.

Acquis en 1799 par l'abbé Campion de Tersan et à sa propre vente posthume (1819) par le grand collectionneur lyonnais J.-L.-A. Coste dont les richesses locales et spéciales, léguées à la Bibliothèque municipale de Lyon, ont été inventoriées par Aimé Vingtrinier dans un catalogue imprimé aux frais de la veuve du donateur (1853, in-8°, 840 p.).

Piles (Roger de). Cours de peinture par principes. *Paris, Etienne*, 1708, in-12.

Note autographe de Mercier sur l'auteur.

Catalogue raisonné d'une collection de livres, etc. relatifs aux arts, réunis par M. Jules Goddé peintre, avec des notes du collecteur (L. Potier et Defer, 1850, in-8°), n° 291.

Pingré (le P. Max-Guy). La Cométographie ou Traité historique et théorique des comètes. *Paris, Imprimerie Royale*, 1783, 1784, 2 vol. in-4°, 9 pl.

Ex. annoté sur les marges et sur des feuilles volantes. *Catalogue des livres de la bibliothèque de J.-B. Huzard*, rédigé par P. Leblanc (1842), tome II, n° 5018.

Tassin (dom René-Prosper). Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, où l'on trouve la vie et les travaux des auteurs qu'elle a produits depuis son origine en 1618 jusqu'à présent, avec les titres des livres qu'ils ont publiés et la notice des ouvrages manuscrits composés par des écrivains du même corps. *Bruxelles et Paris, Humblot*, 1770, in-4°.

Ex. renfermant les quatorze cartons dont le détail a été donné par Gabriel Peignot (*Répertoire bibliographique universel*, p. 434) et auquel sont ajoutés dix portraits de bénédictins célèbres. L'exemplaire de Mercier a, depuis, appartenu à D. Poirier et à l'abbé Campion de Tersan. Il a figuré aussi sous nº 628 du troisième *Catalogue des curiosités biblographiques recueillies par le bibliophile voyageur* (P. Leblanc) et dispersées le 1er mars 1839 et j. s.

Thémiseul de Saint-Hyacinthe (Hyacinthe Cordonnier, dit). Dissertation critique et analytique sur les chronogrammes, publiée en 1718. Nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur. *Bruxelles, chez la Vve Foppens*, 1741, in-8º [B. N. Inv. G. 11604].

Pp. 10-11 et 30-31, notes de Mercier intercalées entre les feuillets de cet opuscule dont la paternité est attribuée sans preuve à Thémiseul de Saint-Hyacinthe par Paul Lacroix (*Bulletin du Bibliophile*, 1859, p. 771).

DEUX IMITATIONS DE LA *RESSOURCE DE LA CHRÉTIENTÉ*

En 1494 André de la Vigne était le secrétaire d'Anne de Bretagne[1]. Charles VIII se préparait alors à entrer en Italie et à chercher au delà des Alpes le titre de libérateur de la chrétienté. « Bien des écrits, dont les auteurs se proposaient de justifier l'entreprise de Charles VIII et de préparer les puissances étrangères, surtout celles de l'Italie, à n'en prendre aucun ombrage[2] », virent le jour à cette époque, et André de la Vigne tint sa place dans ce concert ; il composa un ouvrage à la fois en prose et en vers qu'il intitula *La Ressource de la Chrétienté.*

Dame Chrétienté, voyant le mépris où est tombé son culte, vient chercher en France quelque remède à ses maux. Parvenue dans un verger délicieux, elle est abordée par Dame Noblesse, qui l'amène dans un « consistoire tendu de belles fleurs de lys ». Là elle raconte ses malheurs à Majesté Royalle, qu'elle supplie de lui porter secours. Bon Conseil appuie la prière de Chrétienté auprès de Majesté Royalle, tandis que Jenesçayqui fait ressortir le danger et l'inutilité d'accéder à cette prière. Majesté Royalle décide d'accorder à Dame Chrétienté sa protection, et lui promet de la rétablir dans son royaume.

La Bibliothèque Nationale possède dans son fonds français deux manuscrits de cet ouvrage, qui datent tous deux du xv^e^ siècle : l'un porte le numéro 1699, l'autre, qui fut présenté au Roi par l'auteur, porte le numéro 1687. A partir de 1496[3], *La Ressource de la Chrétienté*, dont on avait changé les

1. Picot (E.), *Recueil général des Sotties*, Paris, 1904, 2 vol. in-8°, vol. II, p. 8, 11.

2. Foncemagne (F. de), *Mémoires de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, vol. XVII, p. 583.

3. Picot (E.), *Ouv. cit.*, p. 9.

quatre derniers vers, fut imprimée en guise d'introduction au journal de l'expédition d'Italie, rédigé par André de la Vigne sous le titre de *Vergier d'Honneur*.

La Ressource de la Chrétienté flattait les ambitions du jeune Roi ; aussi André de la Vigne trouva-t-il des imitateurs parmi les partisans de l'expédition. La Bibliothèque Nationale possède deux de ces imitations, toutes deux inédites : le manuscrit français 20055 et le manuscrit français 15215.

Le manuscrit français 20055 se divise en deux parties : la première sur papier, écrite au XV^e^ siècle, comprend 52 feuillets ; la seconde, sur vélin, est du XVI^e^ siècle et comprend 45 feuillets. *La Ressource de la Monarché chrestienne promise estre faict par Majesté Royalle par le moyen de Noblesse et Bon Conseil*, en prose et en vers, remplit les 49 premiers feuillets; 2 feuillets de rondeaux en l'honneur de Charles VIII et un feuillet blanc terminent le manuscrit. Au feuillet 2 recto commence l'introduction : *La prénosticacion du Roy Charles huycieme de ce nom, compillée par l'une des Sybilles et conservée par le saint homme*. Cette prophétie, qui est en latin, annonce que Charles VIII sera couronné dans sa 14^e^ année ; dans sa 24^e^ année (1494) il assemblera une grande armée : il vaincra le monde entier et sera appelé le Roi des chrétiens. Il mourra à Jérusalem dans la 21^e^ année de son règne.

Le manuscrit français 20055 est à ma connaissance le seul qui renferme le texte latin de la prophétie de la Sibylle. Cette prophétie, que cite André de la Vigne [1], était connue dès 1494, car on en trouve à cette date une version française dans *La Prophécie du Roy Charles huitiesme de ce nom* [2], écrite par maître Guilloche de Bordeaux, et

« Extraicte d'une autre copie
En latin, ... [3] »

Dans le manuscrit français 20055, la prophétie est suivie de

1. Bibl. Nat. ms. fr. 1687, f. 22 recto.

2. Publ. par le marquis de La Grange, Paris, 1869, in-12 ; une grande partie dans Cherrier (C. de), *Histoire de Charles VIII*, 2 vol. in-8°; Paris, 1868, vol. I, pp. 487-490.

3. *La Prophécie du Roy Charles VIII*, éd. La Grange, p. 9.

strophes latines à l'éloge de Charles VIII. En bas du feuillet 3 verso, on trouve la signature RAVIGNEAU.

Le récit, qui commence au feuillet 4 recto, *Nagairez moy estant en certaine spéculation,...* suit pas à pas le récit d'André de la Vigne. Seul le nom d'un des personnages est changé, celui de Dame Chrétienté, qui devient Monarché Chrestienne. Les parties en prose sont exprimées dans ce manuscrit avec une simplicité et une clarté plus grandes que dans *La Ressource de la Chrétienté* ; certains détails ont été ajoutés, telle la devise de Majesté Royalle, « ung A et un C en convention », (f. 15 r°) initiales de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Aux strophes de sa propre facture, dont plusieurs contiennent des vers empruntés à *La Ressource de la Chrétienté*, l'auteur a mêlé une grande partie des strophes d'André de la Vigne.

La Ressource de la Chrétienté, de même que *La Ressource de la Monarché Chrétienne*, sont écrites toutes deux dans un style si diffus, qu'il est impossible de trouver d'après la suite des idées quelque indication permettant d'attribuer la priorité à l'un ou à l'autre de ces écrits, et de dire lequel est imité de l'autre.

La Ressource de la Chrétienté se termine par des strophes de 12 vers, dont les initiales expriment les vœux que forme l'auteur pour la prospérité du roi : *Charles huitiesme et dernier de ce nom, par la grâce de Dieu Roy de France, à qui Dieu doint bonne vie et longue, et Paradis à la fin.* Ces strophes sont reproduites dans *La Ressource de la Monarché Chrétienne*, à l'exception de la dernière, qui n'a que 5 vers ; l'acrostiche est ainsi coupé court à *Paradi*.

Il est donc permis de croire que c'est l'auteur de *La Ressource de la Monarché Chrétienne* qui a reproduit, ainsi abrégé, l'acrostiche composé par André de la Vigne, et que l'ouvrage signé RAVIGNEAU n'est qu'une imitation de *La Ressource de la Chrétienté*.

Le manuscrit de *La Ressource de la Monarchie Chrétienne* qui porte le numéro 15215 du fonds français est décrit ainsi qu'il suit dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale :

Début, f. 1, « Nagaires moy estant en certaine speculation... » Miniatures aux fol. 1 et 9. XV^e^ siècle. Parchemin, 23 ff., 248 sur 175^mm^. Relié velours vert.

Par suite d'une erreur du relieur, le feuillet 1 doit être suivi des feuillets 10-15, 8, 9, 2-7 et 16-23.

Le contenu du manuscrit français 15215 est le même que celui des deux manuscrits précédents.

L'auteur a certainement eu en mains le manuscrit français 20055 et *La Ressource de la Chrétienté* d'André de la Vigne. Il a fait un amalgame des strophes du manuscrit 20055 écrites par Ravigneau, et de celles de *La Ressource de la Chrétienté* que Ravigneau n'a pas utilisées; enfin il y a ajouté quelques strophes de sa façon. Son manuscrit date de l'époque des préparatifs faits en vue de la guerre d'Italie, comme l'indique cet explicit[1] : *Pryant le souverain redempteur ladicte entreprise parfaire et mettre à prouffit du Roy et de la chouse publique, exultation et glorieuse renommée de ladite Monarché Cristienne, pour laquelle ce livre est fait et compillé. Lequel est intitulé : La Ressource de la Monarché Chrestienne.*

On ne sait de qui est le manuscrit français 15215. Ravigneau, dont le nom figure sur le manuscrit français 20055, est un personnage tout à fait inconnu. Pourtant il est probable que les auteurs des deux manuscrits ont vécu à la cour de Charles VIII. L'œuvre d'André de la Vigne, composée au moment des préparatifs de l'expédition d'Italie, ainsi que les prophéties de la Sibylle, du médecin Jehan Michel, de maître Guilloche de Bordeaux, et d'autres du même genre[2], ne paraît pas avoir été connue ailleurs qu'à la cour avant 1496, date de sa publication. Les imitations, antérieures à cette date, ont donc dû naître dans l'entourage immédiat de Charles VIII. Le *Dialogue entre la Chrétienté et un chevalier*, resté inédit, et dont la Bibliothèque Nationale possède un manuscrit sous le numéro 148 de son fonds français, a sans doute la même origine. E. R. WICKERSHEIMER.

1. F. 23, l. 20.

2. Ces prophéties étaient répandues tant en Italie qu'en France. Cf. M. de Foncemagne, *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XVII, p. 543 ss.

ANDREA MOSCHETTI

PER LA « CACCIA DI TEODERICO » SULLA FACCIATA DEL S. ZENO DI VERONA.

Dei tanti, che si occuparono delle celebri sculture che adornano i lati del portale di s. Zeno in Verona, e tra esse di quella *Caccia di Teoderico* che si trova nella zona inferiore del lato destro, Francesco Novati dedicò a quest'ultima una particolare e assai distesa trattazione, confermando in parte e in parte mutando, con quella dottrina e con quella acutezza che son tutte sue, i vecchi modi di interpretare e di illustrare la scultura stessa e nuovi proponendone [1]. Non è certo intenzione nostra di affrontare qui e rinnovare tutta la complicata questione che a quei marmi si riferisce [2]; bensì soltanto di discutere e di confutare a nostra volta una di quelle proposizioni del Novati, — piccola in apparenza, ma pur tuttavia tale che su di essa egli fondò buona parte almeno del suo tentativo « di ricercare se nel cimelio sanzeniano sotto il camuffamento medievale si discernano ancora le traccie dell'opera vetusta, ond'è forse derivato ». Intendo dire del significato di quella figura che, nella formella di destra, sta sulla porta di un edificio architettonico, tenendo in una mano qualche cosa che viene da tutti interpretato come uno spiedo o una lancia, e

1. *Sulla leggenda di re Teoderico in Verona*, in *Rendiconti del r°. Instituto lombardo di Scienze e Lettere*, s. II, vol. XXIV, 1901, pagg. 716 sgg.

2. Per la bibliografia dell' argomento rimando al lavoro stesso del Novati e più particolarmente, come più degno di osservazione prima di questo, allo scritto di C. Cipolla, *Per la leggenda di re Teoderico*, in *Per la storia d'Italia e dei suoi conquistatori nel Medioevo più antico* ; Bologna, 1895.

coll'altra afferrando alle corna un cervo che galoppa alla sua volta, — infelice figura tutta pesta e logora dalle sassate plurisecolari della ragazzaglia sanzenate, cosi da riuscire veramente indecifrabile a chi colle antiche opere d'arte non abbia consuetudine quasi quotidiana.

Ci sia lecito, prima, di ripetere brevemente quanto in proposito dice il Novati. « È proprio vero, chiede egli, che quella figura rappresenti il demonio, il quale, ritto sul limitare della sua triste dimora, tende l'orecchio allo scalpiccio del cavallo corrente ? Il personaggio nulla presenta in sè di diabolico, e in così fatta sentenza potrebbe confermarci anche l'esame della riproduzione che l'abbate Venturi aggiungeva nel 1825 al *Compendio della storia sacra e profana di Verona* [1] ; riproduzione grossolanamente ingenua, se si vuole, ma pur sempre interessante per noi, giacchè ebbe a ricavarla dalla tavola marmorea, quando era men guasta, *il fu Gaetano Cristofoli, che aveva una abilità somma per disegnare con tutta precisione le cose di quei rozi* (sic) *tempi, le quali si incidono per lo più inesatte, perchè troppo abbellite.* La figura, di cui stiamo ragionando, non ha corna, non ali, non coda, non viso mostruoso e contraffatto, non corpo villoso e bizzarramente deforme, non piedi belluini o muniti d'artigli. L'arma che stringe poi nella sinistra non è nè una forca, nè un tridente e neppur un raffio ovvero un ronciglio [2] ; sibbene, secondochè ce ne fa certi l'incisione condotta sullo schizzo del Cristofoli, un' asta sormontata da una punta acuminata di lancia : uno spiedo da caccia insomma, un « venabulo » per servirci del termine del quale si valse a descriverla l'Orti Manara [3], che, ancor egli, potè ai giorni suoi discernerne la forma assai meglio di quanto sia a noi concesso oggidì. » Ma al tempo dello scultore Niccolò, nè egli nè altri

1. Edizione seconda, Verona, 1825, vol. I°, tav. XX.

2. Nota del Novati : « E nemmen un « bastone » come scrive il Cipolla. »

3. *Dell' antica basilica di s. Zenone maggiore in Verona, ragionamento.* Verona, 1839, tav. IV b.

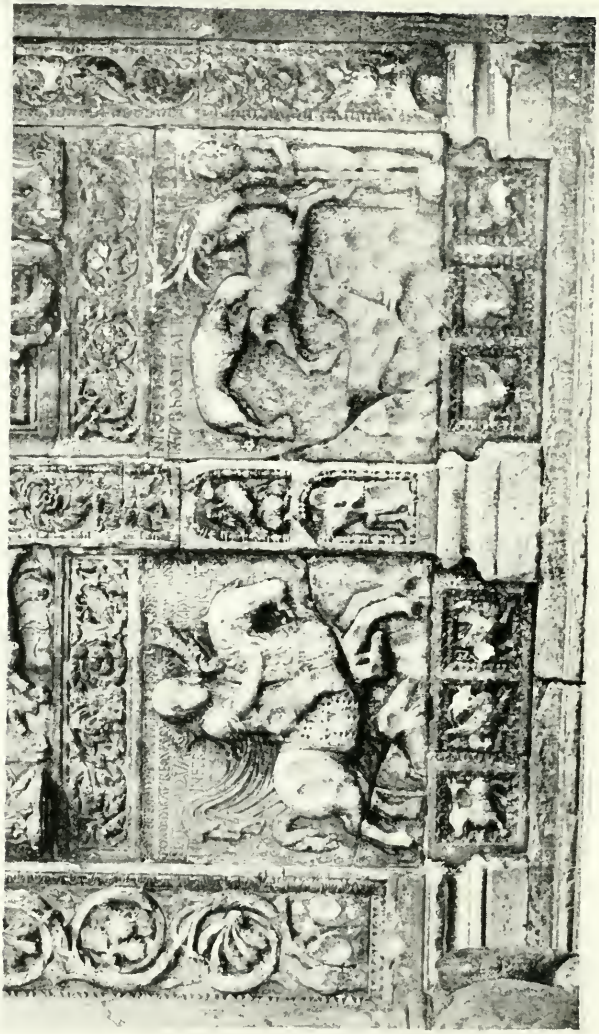

avrebbe effigiato il demonio così spoglio di ogni infernale attributo; come nessuno avrebbe figurata la sua infernale dimora in quel « palazzo merlato, nel cui mezzo aprivasi una porta di buona architettura, un arco sorretto da colonne con basi e capitelli ». Talchè non sarebbe forse difficile intendere che quella figura, anzichè il demonio; fosse « Teoderico stesso balzato fuori ignudo del bagno alla notizia che l'infernale sovrano gli aveva trasmessi i doni bramati; Teoderico che, stringendo in pugno uno spiedo, s'affaccia alle porte delle terme da lui stesso edificate, impaziente di salire in groppa del fatale corsiero ». Il che sembrerebbe confermato, sempre secondo il Novati, da quell'*huic* della inscrizione che si legge sulla formella stessa :

Nisus equus cervus canis huic datur. Hos dat Avernus.

L'*huic* si riferirebbe al secondo Teoderico, nudo ed a piedi, non al primo, cioè a quello della prima formella, che cavalca colla clamide svolazzante e di cui dice l'altra incrizione ivi scolpita :

O regem stultum ! Petit infernale tributum,
Moxque paratur equus, quem misit demon iniquus ;
Exit aquam nudus; petit infera non rediturus.

Due obiezioni però il Novati non si dissimula: la prima che la sommità dell' edificio, sulla soglia del quale appare il personaggio, non risulta già coronata da una serie di merli, secondochè lascerebbe credere l'incisione divulgata dal Venturi, bensì da alquante punte verticali ed ondeggianti che sembrano piuttosto lingue di fuoco. « Se così fosse, soggiunge (ma non dice che così sia veramente), l'edificio rappresenterebbe fuori di dubbio l'ingresso del Tartaro in una forma molto vicina a quella sotto la quale, con esempio più unico che raro nell'iconografia infernale dell' epoca, esso è raffigurato in un' altr' opera d'arte della medesima basilica veronese : le valve di bronzo, cioè, che ne decorano la porta regia. E questa

constatazione, pur non obbligandoci irremissibilmente a riconoscere che colui, il quale si trattiene sull' ingresso delle dolenti case, ne sia per l'appunto il signore e il padrone, danneggerebbe però gravemente, come ognuno intende, la solidità delle nostre congetture ». L'altra obiezione sarebbe che, mentre il cane e il cervo cui allude l'inscrizione si trovano effigiati in quella formella, e il cavallo si potrebbe forse, da un critico non troppo sottile, ritenere quello della formella di sinistra, manca affatto il falcone, il *nisus*, che dovrebbe essere mandato in dono a quel personaggio della porta, all'*huic* della inscrizione stessa.

Delle quali obiezioni la prima, che a noi più interessa, e che è davvero importantissima, rimane per il Novati stesso senza conferma nè diniego. La seconda invece cade di per sè, quando si veda che il falcone, invano cercato dal Novati, esiste invece, ma a parte, in un riquadro della pilastrina che intercede fra le due formelle e che in questo caso funge non da separazione ma da unione fra esse. Ivi l'uccello rapace è calato dall' alto, ad ali spiegate, sopra un coniglio, e lo stringe fra gli artigli ghermito in sul dosso. Lo scultore, ben intendendo che in una caccia al cervo il falcone non avrebbe avuto che fare e sarebbe stato un fuor d'opera, lo collocò qui a formare quasi soggetto da se stesso, pur volgendolo nella stessa direzione di tutto il resto della caccia [1].

Quanto poi al cavallo, anche a rischio di esser presi per critici un po' grossi, a noi pare che l'*equus* della inscrizione nella seconda formella sia tutt'uno coll' *equus* nominato ed effigiato sulla prima; giacchè le due formelle insieme col falcone della pilastrina rappresentano un'unica scena in azione:

1. Si noti che tutta la rimanente decorazione delle pilastrelle non ha scene figurate ma ornati. Sotto del riquadro, che racchiude il falcone e il coniglio, è invece un secondo riquadro figurato, con una persona seduta che suona l'arpa e che, volta verso Teoderico, sembra voglia attrarlo colla seduzione del suono. In che legame questa figura si trovi colla leggenda teodericiana non sappiamo.

il cervo precede di furia, i cani lo incalzano e lo addentano, il falcone si precipita sul coniglio, cavallo e cavaliere sopraggiungono di galoppo al suono del corno. E quel quarto verso è stato messo nella seconda formella non perchè ad essa, come vorrebbe il Novati, particolarmente si riferisca, ma semplicemente perchè lo scultore non aveva lasciato spazio sufficiente per tutti quattro i versi nella prima, come il terzo (che, sia detto per incidenza, anche se si accettasse l'interpretazione del Novati dovrebbe riferirsi a quanto è figurato non nella prima ma nella formella seguente : *exit aquam nudus*) il terzo, anch' esso, è costretto a spezzarsi e a costiparsi frammentariamente in tre righe riempiendo tutti i vuoti attorno alle figure. E anche nella seconda formella, quel povero quarto verso vi sta tutto raggricciato e spezzettato, così che l'ultima sillaba, per quanto ridotta paleograficamente ad una lettera sola, viene a cacciarsi fra il muso del cervo e l'arco della porta, assai lontana dal principio della stessa parola. Certo è dunque che, se spazio avesse avuto, l'epigrafaio avrebbe inseriti tutti i versi nella prima formella, o li avrebbe almeno divisi a due a due fra la prima e la seconda, sicchè la divisione, come è, fu puramente casuale e indipendente dalla sua volontà. Come dunque la scena, così anche l'epigrafe è tutt'una.

Dove corre la caccia infernale ? Nemmeno questo ci par dubbio: entro quell' edificio, oltre la soglia del quale il cervo ha già le zampe anteriori e il quale sbarra ad esso prospetticamente la via. Giacchè maestro Niccolò era uomo che la prospettiva, pur a modo suo, conosceva alquanto e praticava; e sapeva distinguere bene le figure di fronte da quelle di tre punti e di profilo ; e s'arrischiava, non del tutto erroneamente, negli scorci ; nè avrebbe mai disegnato cervo e porta a quel modo se veramente non avesse voluto farci credere, come all' occhio apparisce, che il cervo stesse appunto per infilare la porta.

Porta di che ? A spiegarcelo dovrebbe bastarçi l'iscrizione : *petit infera non rediturus*. Credere che quell'uomo sull'uscio

sia Teoderico uscito dal bagno e già anelante alla caccia, vuol dire, oltrecchè spezzare in due episodi staccati la scena, guastare tutta la concezione della scena stessa, poichè quel bravo Nicolò in tal caso avrebbe almeno volto cane e cervo dall'altra parte e non già mandato il cervo a rifugiarsi fra le braccia del cacciatore. Se no, addio caccia e gita all' inferno ! Quell'uomo dunque, già logicamente, non può essere altri che il diavolo, il quale accoglie col braccio alzato e arresta nella corsa il cervo che, a lui rifugiandosi, gli conduce prigione Teoderico.

Ma nel fatto manca esso veramente di tutti o di alcuni degli attributi demoniaci ? In verità siamo costretti a riconoscere che, nel negargli quegli attributi, il Novati cadde in errore [1] troppo fidandosi, più che dell'esame diretto del marmo, del vecchio disegno del Venturi o del Cristofoli che dir si voglia.

Già quel disegno stesso avrebbe dovuto metterlo subito in guardia. Per quanto i danni del tempo e le offese della ragazzaglia abbiano dovuto per dolorosa necessità crescere col crescere degli anni, ben però si capisce che, dopo più di sette secoli intieri di geli, di grandinate e di sassate, poco assai doveva restare agli ultimi ottant'anni (quanto appunto il tempo intercorso fra la stampa del Venturi e quella del Novati) da rodere su quei marmi, collocati così bassi che son quasi a portata non solo di sassi, ma di bastoni e di mani. Chi invece guardi il disegno del Venturi stupisce che il rilievo potesse ai tempi suoi essere ancora tanto incolume che il demonio (ci sia lecito, fin d'ora, chiamarlo così) conservasse la barba e i capelli, e la lancia conservasse la punta, e del torace si contasser le costole. Ma poi, anche un semplice confronto con una fotografia bastava a mostrare a che cosa si riduceva la perizia e l'esattezza del Cristofoli tanto decantata dal Venturi. La figura del demone campeggia libera nel vano della porta,

1. Adolfo Venturi (*Storia dell'Arte italiana*, vol. III. *L'Arte romanica*, Milano, 1904, mostra dapprima (pag. 191) di intendere anch'egli la figura per un demone; ma più innanzi (pag. 194) ripete testualmente le parole del Novati e sembra acconciarsi, senz'altro, alla sua interpretazione.

mentre nel marmo tutta in altezza e in larghezza la occupa e la chiude; ed ha la faccia di profilo, mentre nel marmo la presenta poco men che di fronte. Che se queste inesattezze non erano state rilevate dal Novati, altre però anch'egli ne aveva avvertite sufficienti ad indurlo a negare ogni lode al Cristofoli o almeno a credere che il disegno suo fosse stato guasto dall' incisore Bisesti; pur tuttavia esse non avevano scemata in lui, nè si capisce perchè, fede alla riproduzione.

Eppure quella merlatura a denti di sega, che sormonta l'edificio, troppo differiva in verità dalle fiamme che si veggono chiarissime nel marmo. Poichè, bisogna dirlo, il dubbio espresso dal Novati sulla loro significazione non può avere assolutamente luogo. Si tratta di sette vere nitide fiammelle, che salgono a spira colla punta aguzza lungo la corona dell' edificio a dar segno del fuoco eterno, che arde entro quelle mura.

Ma vediamo finalmente la figura del personaggio che sta sull' uscio. Il volto è pesto così che ormai non serba più traccia di lineamenti; ma pur in tanta rovina non ci è negato indovinare che esso doveva avere aspetto mostruoso. Un buco profondo eseguito col trapano sta ad indicare la bocca spalancata; attorno si spargono scomposti e arruffati i riccioli delle chiome e della gran barba; a destra rimane, ancora quasi intatto, un orecchio circolare di forma belluina; a sinistra, protetto dalla sporgenza dell' arco e quindi perfettamente conservato, ma non visibile da chi stia in basso, bensì percepibile soltanto a chi salga sur una scaletta a piuoli o lo cerchi colle dita, spunta fra i capelli un piccolo corno; l'altro cornetto, che per la disposizione del viso veniva a trovarsi più in fuori e quindi più esposto, è tutto scrostato e scalcinato, ed ha perduta in parte la forma primitiva, ma pur si conserva anch' esso e tocca colla punta la linea dell' arco.

Che, se delle mani, profondamente guaste, una sola, quella distesa sulle corna del cervo, sembra incertamente mostrare gli unghioni, ben più chiari sono al basso gli attributi demoniaci. Dei piedi infatti uno solo si vede, ma questo è

enorme e si presenta di profilo. Benchè guasto nel mezzo per un gran buco prodotto da una sassata che gli strappò almeno due dita, esso conserva ancora altre due dita grandi, piegate ad arco come veri e proprii artigli di aquila e terminate da unghioni acutissimi e ferini. Lo stato di loro conservazione è perfetto, e la forma loro così evidente che non può sfuggire a chi solo si soffermi a guardarle [1].

Or che cos'è quell'oggetto, in forma di bastone, che il demonio tiene colla sinistra? Non un bastone come credette il Cipolla, ma neanche una lancia o *venabulo*, come disegnò il Cristofoli e come interpretarono l'Orti Manara e il Novati. Della punta in alto non solo non vi è traccia, ma non appare nemmeno che mai vi sia stata; all'estremità superiore quell'asta si troncava sempre semplicemente come ora. Strano è invece che nessuno abbia posto mente o fatto parola dell'estremità inferiore, dove quell'arnese, pesto anch' esso e rovinato, mostra oggi un aspetto quasi di badile. Ma badile non era, bensì un vero e proprio tridente. Le linee di contorno del dente mediano e del dente di sinistra e quelle del tratto trasversale che univa l'uno all'altro sono ancora incise evidentissima-

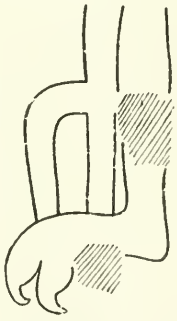

mente nel marmo; soltanto manca lo sporgere delle parti in grossezza o rilievo, poichè le ingiurie del tempo e dei ragazzi

1. I piedi unghiuti furono recentemente avvertiti anche da Luigi Simeoni nel suo lavoro *La basilica di s. Zeno di Verona*, Verona, 1909, pag. 55. Di essi però, come di tutto ciò che è argomento di questo mio scritto, io avevo già prima largamente parlato in una mia lezione all'Università di Padova il giorno 4 febbraio 1908.

sbalzaron via ogni grossezza e spianarono la pietra ; mentre una più grossa sassata staccò intiero il dente di destra insieme col tratto trasverso e insieme collo stinco del demone a cui s'appoggiava, e produsse al lor posto un grosso buco.

Così il demone, cornuto ed unghiuto, si presentava sulla soglia coll'asta del tridente stretta nel pugno sinistro e le punte volte verso terra e nascoste all'estremità loro dietro il piede, mentre colla destra in atto regalmente autoritario fermava la caccia ed accoglieva l'ospite augusto. Degli attributi dunque, di che l'aveva gratificato il Medioevo, nessuno gli manca, tranne la coda che lo scultore, per forza, non poteva farci vedere. Non gli manca nemmeno l'aspetto di gigante [1], un altro appunto dei suoi medievali attributi, poichè colla grande massiccia persona egli riempie intiera, come dicemmo, la porta dell'edificio. Il quale edificio infernale, non ha invero forma di palazzo, ma si riduce tutto ad un liscio muro fiammeggiante e ad una porta romanica segnata fra due colonne e un arco rotondo; forma certo non nuova nè strana a riprodurre l'ingresso della diabolica dimora, se, fino dai più remoti tempi, in tutte le rappresentazioni innumerevoli della Discesa all' inferno, le valve abbattute e le chiavi, i catenacci, i chiodi dispersi erano motivo obbligatorio all' artista. *Portae inferi* era la designazione evangelica dell' inferno, e nel nome di Babilonia, con cui esso veniva chiamato in contrapposizione alla Gerusalemme celeste, era già incluso il concetto di città murata e di porta. Onde potè Dante figurare più tardi nel modo a tutti noto la città di Dite.

E poichè, ripetiamo, non è nostra intenzione addentrarci qui nell'esame di tutta la ipotesi esposta e argutamente soste-

1. Sugli attributi demoniaci e specialmente su quelli mitologici del tridente plutoniano e del corpo gigantesco veggasi A. GRAF, *Il diavolo* (Milano, 1890, pagg. 37 sgg.) ; lo stesso, *Demonologia in Dante* in *Miti, leggende superstizioni del Medioevo* (Torino, 1893, pagg. 79 e segg.) ; A. MAURY, *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1860, pagg. 168 sgg.)

nuta dal Novati, facciamo punto. Certo non possiamo non avvertire (come già egli stesso, colle parole sopra citate, a priori riconosceva) che colla identificazione ormai innegabile del demonio e dell'inferno in quel personaggio della formella di destra e in quell'edificio che lo ospita viene ad essa mancare un assai forte, anzi il più forte, sostegno.

LE PREMIER TRAITÉ D'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE IMPRIMÉ

Le 28 avril 1529 sortait des presses le Champfleury de Geofroy Tory.

Entre autres choses réclamées par l'auteur se trouvait un éloquent appel aux « deuotz Amateurs de bonnes lettres » qu'il conviait à l'étude de notre langue française si négligée jusqu'alors : « ... donon nous tous courage les vngz aux aultres », s'écriait-il, « et nous esueillon a la purifier... Quant lung traictera des Lettres, & laultre des Voca[b]les, vng Tiers viendra / qui declarera les Dictions. & puis encores vng aultre suruiendra qui ordonnera la belle Oraison. Par ainsi on trouuera que peu a peu on passera le chemin, si bien quon viendra aux grans Champs Poetiques et Rhetoriques plains de belles / bonnes / et odoriferentes fleurs de parler et dire honnestement et facillement tout ce quon vouldra. » (Préface, A 8, v°).

Ce fut un Abbevillois qui répondit le premier à l'appel de Tory.

Le 22 septembre de la même année, il écrivait la préface de son *Tresutile & compendieulx traicte dorthographie gallicane*. Quoiqu'il ne souffle mot du Champfleury, il s'est inspiré visiblement de la préface de Tory. S'excusant de tenter un aussi difficile sujet, il ajoute « ... non point que ie pense quil soit souffisant de restaurer lorthographie en sa dignite pristine : Mais affin que les amateurs de ladicte langue francoyse prennent cueur chascun en son endroit : & sefforcent de la redresser & restablir en son entiere et absolute perfection. »

Et, à la fin de son opuscule : « Nous auons beningz lecteurs entame ceste matiere non point que nous pensons auoir satiffait ou pour satiffaire mais nostre intention est principallement de animer et aygrir les engins des gentilz facteurs & vrays zelateurs de nostre langue franchoise pour rencontrer lung lautre au passetemps de doulce et amiable concertation et que par telle collision ilz viennent esclarcir et nettoyer la rouillure / les faultes / et obscurtez grandement noircies / corrompues et peruerties par les faulses escriptures / et aussi pour la restituer en son honneur a la gloire et exaltation de tous franchois. » Le style est aussi pompeux, et le ton aussi élevé que celui du Champfleury. L'auteur toutefois était pourvu de plus de bonne volonté que de talent.

Quel était donc cet auteur qui ne se nomme point ? C'était un Picard, sans doute régent de quelque collège : à coup sûr un érudit. Il se lance dans des discussions sur les lettres, sur les diphthongues, qui trouveraient bien mieux place dans un traité de grammaire, et à ce propos il se permet de reprendre deux autorités en la matière, Despautère et Fabri. Il nous donne quelques renseignements intéressants sur la façon dont on prononçait le latin à son époque.

Il est curieux de poésie vulgaire. Il cultive les rhétoriqueurs. Il cite Lemaire de Belges et Chastelain, écrivains de sa région, comme des auteurs déjà classiques. Il s'étend sur la diérèse, la synérèse, l'élision, tout comme s'il écrivait un traité de seconde rhétorique. Mais quand il touche à l'orthographe, il est évidemment embarrassé. Là il n'avait plus Priscien, Despautère et Fabri comme modèles. L'étude de l'orthographe française n'avait encore été tentée par aucun théoricien. Aussi son œuvre, visiblement improvisée, n'offre-t-elle nullement un corps de doctrine, mais seulement un certain nombre de remarques isolées.

Il était du reste impossible de dégager des règles de la cacographie qui régnait alors.

Par suite du dédain des lettrés pour la langue vulgaire,

une orthographe empirique et routinière colorée d'une vague teinte d'étymologisme s'était peu à peu établie.

Notre auteur, tout farci de latin, est naturellement étymologiste.

« Il se fault donner de garde » d'employer les lettres c, k et q les unes pour les autres. « Il est necessite pour bonne « orthographie de retourner au latin touchant les dictions ter- « minees en *ence* ou *ense* car pour bien escripre *prudence*, *cle- « mence* et semblables, nous retournons a *prudentia*, *clementia* « ou *t* se mue en *c*. Item nous congnoissons quil fault escripre « *offense*, *immense* etc. par *s*, a cause quilz descendent de « *offensa*, [*im*]*mensus*, semblablement *response* a cause de *respon- « sum* : a lopposite *annunce* / *denunce* / *renunce* a raison de « *annuncio*, etc. Nous congnoissons aussy que debuons escripre « par double *ss passion*, *profession*, *possession*, par *passio*, *professio*, « etc. ; au contraire, *perdition* / *inhibition* / *inuention* par *t*. *Extrac- « tion*, *dilection* par *ct*. *Influxion*, *annexion*, par *x*. Et generalle- « ment pour obseruer bonne escripture il conuient recourir au « latin, si les dictions descendent directement dudict latin. »

Et son dernier conseil est pour nous rappeler que « nous « debuons songneusement retourner au latin et regarder par- « faictement lorthographie latine pour nous reigler en nostre « escripture franchoise. »

Il ne proteste contre les lettres superflues que quand elles ne sont pas justifiées par la bonne orthographe latine. Aussi blâme-t-il les mauvaises graphies *dampne* et *escripre* ; il faut écrire *damne* et *condemne*, et *escrire* car « scribere, scribebat na point de *p*. »

Il cherche parfois à concilier l'usage avec son désir de suivre le latin, ce qui lui fait établir une règle tout artificielle d'après laquelle il ne faut pas écrire *cq* dans les adjectifs en *ique*, venant du latin, « attendu que *c* est mue en *q*, il sensuyt que *c* deuant *qu* est superflu, pourquoy on escript mal *magnifique*, *mistique* etc. par *c*. » De même les adjectifs en *-if* « descendantz du latin » ... « reiectent *f* au feminin comme *appellatif*, *appellatine* ;

mais quant il ne profluent point du latin, il reseruent *f* au feminin comme *hatif hatifue* et semblables. »

Quand il n'a plus l'appui du latin, il s'en tient absolument à l'usage. Cet usage avait créé des habitudes de plume plutôt que des règles, en partie nécessitées par le besoin d'éviter les équivoques que n'aurait causées que trop souvent l'illisible écriture dont les Français usèrent jusqu'au XVII^e siècle.

« Nous escriuons » dit-il, les mots « en *eux, eulx, oux, oulx,* « *aux* et *aulx,* par *x* non point par *z*. » « Nous escriuons cous- « tumierement *y grec* en la fin de la diction comme *roy / esmoy /* « *feray / amy / icy,* etc. Et aussi », ajoute-t-il, « en la diction « descendant du grec ayant *y grec* comme *hypocrite...* »

Il constate, pour le pluriel des substantifs, que les « vocables « ayans *b / c / d / f / l* et *t* au singulier ont */ z/* apres lesdictes « consonantes au plurier. Les terminez en *g / m / n / p / r* ont « au plurier *s*. On escript par coustume les participes et noms « terminez en *-ant* ou *-ent* au plurier par *s* : muant *t* en *s* « comme *negligent / negligens*. Jaymeroye mieulx adiouter *s* « apres *t*: et escripre *negligentz, vaillantz* et ainsy des aultres. » Les substantifs terminés par *e* féminin, au singulier, prennent *s* au pluriel comme *diuines, vaillables, bourgeoises...* tandis que ceux qui ont *e* masculin, prennent au pluriel *z* comme *deitez, irritez, precipitez* etc...

Il ne manque pas d'appliquer un des principes orthographiques les moins contestés au XVI^e siècle, qui est l'habitude de distinguer les homonymes par l'orthographe. C'est pourquoi notre auteur conseille d'ajouter au prétérit des verbes *dire* et *lire, dist, list* une *s* « pour mettre difference a la tierce personne du present. » Il déclare en terminant son opuscule qu'il pourrait « ... icy assembler plusieurs dictions a lescripture desquelles on voit leur difference, comme *dix* de decem / *dis* de dico / *dictz* de dicta » et il est regrettable qu'il ne l'ait pas fait.

Il donne la règle suivante qui est conforme à l'usage établi au XVI^e siècle, pour savoir si tel ou tel mot doit se terminer

par *d* ou par *t* : « Nous regarderons pour bien discerner de lescripture sil descend dudit vocable quelque denominatif lequel brisera tout le different; comme il fault escripre *concord, normand / picard / verd* et semblables par *d* ainsy que les denominatifz *concorde, Normandie / Picardie / verdure* enseignent. Au contraire [*ouuert*], *fort, couuert,* etc. par *t* a raison de *ouuerture / fortitude, couuerture.* Si le vocable est verbe, nous passerons au preterit, comme *mordoye, pendoye, descendoient* et semblables demonstrent quil fault escripre *mord, pend, descend* etc. par *d.* Sil est nom ou participe, au féminin, comme *sourd, sourde, truand, truande, superabundant, superabundante.* »

Voilà les principes orthographiques dont s'inspire l'auteur de ce petit traité. Si sa graphie est, sur quelques points, moins empirique que celle du vulgaire, elle n'en diffère guère dans l'ensemble.

On chercherait en vain une innovation dans cet opuscule. Il n'y est nulle part question des accents déjà réclamés par Fabri et Geofroy Tory.

Ce *Traité* est cependant intéressant, parce qu'il nous montre quelle était, à la fin du premier tiers du XVI^e^ siècle, l'orthographe d'un homme « de doctrine non prolétaire. » Il nous permet de juger combien était nécessaire une réforme que plusieurs, peu d'années après, tentèrent, sans pouvoir faire autre chose que d'atténuer la routine de l'empirisme dont plusieurs traits subsistent encore dans notre graphie.

L'ouvrage fut imprimé à Paris, et vendu par Jean Saint-Denis, libraire. L'exécution typographique en est déplorable. Les mots omis, les mots défigurés, la graphie qui donne à chaque instant un démenti aux lois énoncées, nous montrent clairement que l'auteur ne revit aucune épreuve et que l'impression fut faite à la hâte et sans aucun soin.

Quelques années après parut une réédition. Nous relevons en effet, dans le Catalogue de la vente Pichon, 1^e^ partie, 1897, p. 206, n° 712, le titre suivant :

Tresutile & co*m* || pendieulx Traicte de lart et science

dorthogra || phie Gallicane / dedans lequel sont co*m*prinses || plusieurs choses necessaires / curieuses / nouuel || les et dignes de scauoir / no*n* veues au parauan*t* || ¶ Auec vne petite introduction pour cognoi || stre a lire le chiffre / & scauoir gecter & co*m*pter se || lon les sept especes de tout nombre entier. ||

A la fin : Imprime a Paris pour la veufue de feu Jehan Sainct Denys demoura*n*t en la rue neufue nostre dame a le*n*seigne s. nicolas. s. d., très pet. 8° goth. 20 ffinch. (mar. r. tr. dorée, court de marges, prov. de la vente Chartener.)

Jean Saint-Denis étant mort vers la fin de 1531, sa veuve continua son commerce. Cette réédition est donc postérieure à 1531. Nous n'avons pu la rencontrer. L'exemplaire du baron Pichon fut acquis par M. Jacques Rosenthal, libraire à Munich qui l'a vendu depuis.

Nous connaissons deux exemplaires de la première édition : celui de la Bibliothèque James de Rothschild décrit par M. Émile Picot dans le tome IV du *Catalogue* de cette Bibliothèque, p. 45 (avec fac-simile du titre) et celui de la Bibliothèque nationale coté Réserve X 2826. La « petite introduction pour congnoistre a lire le chiffre » annoncée sur le titre ne se trouve que dans l'exemplaire de Rothschild.

Charles Beaulieux.

¶ Trelvtile Et cõ

pendieulx Traicte de lart et ſcience dorthographie Gallicane/dedans lequel ſont compriſes pluſieurs choſes neceſſaires/curieuſes nouuelles/et dignes de ſcauoir/non veues au parauant. Auec vne petite introduction pour congnoiſtre a lire le chiffre.

¶ A treſhonnorable et excellent iuge Jaques daouſt bailly Dabbeuille Salut et pſperite.

Combien que pluſieurs poetes et oratheurs frãcoys euſſent iadis par leur melliffue eloquẽce et abũdante facũde/teſtemẽt enrichy la doulce langue gallicane: q̃ ſus toute aultre vernacule eſt auiourdhuy la plꝰ ꝑpice & copieuſe poꝛ biẽ deduire toute choſe de quelq̃ importãce q̃lle ſoit ſi eſſe q̃z ont ſus leurs eſcriptures: tãt ſolutes q̃ lices ſelõ meſure armonieuſe / ou delaiſſe/ou chãge/ou entremeſle aulcuns traictz leſquelz ont beaucoup corrũpu lorthographie & adõmage ſes bõnes paincturez & eſtoffes naturelles. Et ce nẽ nous doibt point ſeulement deſplaire ains eſmouuoir & ſemondre pour luy faire recouurer ſes p̃mieres & viues couleurs reputez deſtime friuole par le ſuccroyſi de labulterine paincture. Car ſil eſt ainſi que ayons veu en ce tempo heureux toutes ſciences plꝰ eſclarcir q̃ iamais/tout art florir & venir a pfectiõ/chaſcun prẽdre plaiſir a reſſoudre & augmẽter ſon induſtrie ſans eſpargner peine ne labeur. Cela doibt eſtre occaſion ſuffiſante de ſtimuler aygrir/et ouurir les entendemens des zelateurs de ladicte lãgue pour entreprendre & viſiter les eſcriptures peruerties & depraueez en eptirpãt toutes faultes & erreurs affin de les reuoquer a leur premiere et antinque integrite. Neantmoins on a ruſq̃s icy fait de ce nulle ou petite reputation: dõt telles difficultez & obſcurtez ont puſſuke/pour le preſent il neſt pas legier ne ayſe de les cercler et puremẽt nettoyer. Dirent̃ du q̃ les anceſtres ſe ſõt deportez de entamer ceſte matiere il ſẽbleroit oultrecuder & temerite de vouloir inueſtiguer plus auãt. Mais lutilite qui en peult ſuiuir doibt vaincre et donner hardieſſe de mettre la main a ce labeur. Au regard dequoy & auſſi par les improbes exhortations daulcũs auec leſq̃lz iay nõ vulgaire familiarite ſuis cõtraint deypoſer ce petit traicte: nõ poit que ie penſe q̃l ſoit ſouffiſant de reſtaurer lorthographie en ſa dignite priſtine: Mais affin q̃ les amateurs de ladicte langue frãcoyſe prennẽt cueur chaſcũ en ſoy enbroit: & ſefforcent de la redreſſer & reſtablir en ſoy entiere et abſolute pfectiõ. pourtãt treſhõnore ſeignr cõme ie fuſſe pſuade p̃ iceulx mes amys q̃ ceſte lecture dõneroit paſſetẽps: & trouueroit lieu entre gẽtz de doctrine nõ pleſaire entre leſquelz Voꝰ teniez le front deuãt. Ainſi ſoubz lombre de voſtre protectiõ ma ſemble choſe cõuenable et decẽte & ay eſte cõtrainct de layer & cõmuniquer les premices de noſtre petite tennite eſperãt q̃ au moyẽ de voꝰ pourrõt ipetrer faueur et recueil deuant les yeulx des beniuoles lecteurs. ¶ Donne dabbeuille le. pvii. de ſeptembre. & il cinq centz vingt neuf.

Orthographie eſt vng terme grec fait par lõgue eſpace de tẽps cõmun̄ cõe propre a noſtre lãgue dõt pour le preſẽt il nous ſuffira de la diffinitiõ Orthographie doncq̃s eſt vne ſcẽce & induſtrie de ſcauoir biẽ eſcripre. Nõ poit q̃ ce ſoit de bien farder ou paĩdre ſa lettre mais de noy chãger/adiouter ou diminuer vne lettre pour lautre en ſoy eſcripture. Dy cõgnoit ſuffiſãmẽt les lectres reqſes a biẽ eſcripre p la he ce leſq̃lles ſõt deuiſez en voielles a/e/i/o/u/ auec y grecques autres ſõt dictes ꝓſonãtes Noꝰ appellõs vne lectre voielle quãd de ſoymeſme elle fournit pleine voix Cõſonãte quãd de ſoymeſme na point ſa voix mais la mendie de la voielle cõe b/de/e/car il eſt impoſſible de pnũcer b ſãs e/et ainſi des aultres. Toutes lettres au frãchois ſõt de vne ſeulle ſyllabe laquelle choſe eſt manifeſte en la prolation des voielles et q̃l ſoit ainſy des aultres nous le comprehẽdrons facillemẽt. Car la lettre eſt dicte conſonãte puis q̃lle ſõne auec la voielle cõe d/auec e et non point auec deux ou pluſieurs. Je dis ce

affin de abolir la folle vsâce ou plus tost labuz de nostre picardie en laquelle no⁹ proferõs elle lache/ennue/enne/etre esse/iuy/zetdre/pour el haem en et ey. Et me tairay des parisiens q̃ dient voy/choy/doy ꝛ ce. En passãt les aultres subdiuisiõs lesq̃lles ne seruẽt rien a nostre propos car ceste seule suffit a bien furnir ꝛ discerner de lescripture gallicane. ❡ De ces lettres figurees ou elementaires cest a dire escriptes ou profereees depend ꝛ efflue nostre lãgue frãchoise car des lettres/la sillabe : ꝛ des sillabes est la vocale compose. ❡ Il est requis a la sillabe vne ou plusieurs consonantes auec vne seule voielle combien que la voielle(a raison de sa pleine sonorite)fait souuent de soymesme vne sillabe. ❡ Or sil aduient q̃ en vne sillabe deux voielles auec leur vertu ꝛ leur force vocale lesdites deux voielles ainsy confuses ꝛ liees sont appellees dipththongue. et sõt seullemẽt quatre au latin ae/oe/au/eu auec ei grec mais on na point encoire arreste en nostre langue le nombre neantmoins sensuyt celles que auõs amõcelle premierement.

aa	Comme aage dissyllabe escript coustumieremẽt par double aa en sa premiere nomnobstant ie escriproye eage.

A.iii.

Ae	Du latin comme praeferer. ꝛc.
Ai vel ay	Plait/hait/mais/feray
Ao	Aorner
Au	Au chault hault
Ea	Eage aneanter/changea. ꝛc.

On a iusques icy escript barbaremẽt iehã/lcq̃l en sa platiõ ꝛ mesmemẽt en mesure rithmiq̃ est monosyllabe cõe si eha fut dipthõgue:cõbiẽ q̃l soit reqs de riens interposer entre deux voielles apprengnent doncques les iennins a escripre leurs noms.

Ee	Orneement de ornate. On escripra double ee deuãt mẽt quand on le pferera en plele sonorite ma

sculine il est masculin par tout ou il resone cõme en trinite facilite/faculte. Il est feminin quãd il a le son remis et doulx cõme frãce/doctrine/diuine. Sy e doncques deuant(mẽt)est feminin il est simple/cõme fermement / ornement de ornatus. Sil est masculin il est double comme affermeement orneement(de ornate) si vous naymez mieulx escripre ornement par ae et ainsi des aultres.

Ei	Feit/pareil conseil
Eo	George iugeons
Eu	Cheut deux courageulx
Ia	Diable
Ie	liege siege pierre douziesme
Io	Consternions estions

❡ Notez que la coustume des gros picards proferent souuent io ou il affiert seullement o cõme(niom)monosyllabe pour nom/pourquoy si nous voulions escripre selon leur prolation/ nous aurions(comme les flamens) double ii dipthongue.

Oa	Comme coac mais ce est rare
Oe	Du latin
Oi vel oy	Bois besoing roy
Ou	Bourg court tours
Vi vel uy	Huile huy

Despautere dit huy interiection estre monosyllabe ꝛ baille pour tesmoig feretus en quoy luy et son tesmoing cest abuse: car on ne treuue point au latin uy dipthõgue: pareillemẽt u apres h ne perd point vertu de cõsonante parquoy il est necessairement dyssillabe.

❡ Cõment v/ perd aulcuneffoys vertu de voielle ꝛ consonante.

❡ Or affin que ne iugeons mal dipthongue pour non dipthongue nous noterõs icy que u apres g/q/z/s/ suyuant quelque voielle en la mesme syllabe perd nom de voielle ꝛ de cõsonãte ꝛ despautere lappelle lors liquide. Car il ne se profere point(dit il)cõme voielle ꝛ nest poit totalement supprime ains est pronunce cõme en son languissant laq̃lle chose nous cognoissons signamment apres g suyuante/ꝛ i/cõme en distinguer lãguir car si u.estoit du tout supprime on prefereroit distinger/lãgir. Et ainsi perdre vertu de consonante est vne lettre ne pouoir auoir sonorite ou pleine resonãce auec la voielle de elle mesme si deuãt ladicte lettre ne procede quelque aultre consone qui soit en la mesme syllabe/car sy nous reiectons g/de distinguer ou languir.il sera impossible de proferer leurs dernieres sillabes. ❡ Et si v.estoit consonante on prefereroit lãg vir disting ver ou g.ne tiẽdroit point de la derniere sillabe v. donques nest poin en ce consonante attẽdu q̃l ne consone point ꝛ quil na point plein sõ auec la voielle neantmoins ne perd poit non de lettre comme nous monstrerons cy apres.

❡ Selon la prolation obseruee des Franchois u.apres lesdictes consonantes/suyuant a/ꝛ/o/ voielles en la mesme sillabe a le son mort car nous proferons aqua distinguo comme sy on escripuoit aqa distingo sans u:neantmoins selon la prolation italienne ou germanicque on

olt u.auoir ſoy de Voielle et ſemblablemẽt ſuy uãt e/q i/y/perd telle force au latiy apres g/q/ et ſ/ſeullemẽt:mais ey noſtre lãgue apres tou tes cõſonãtes moyennãt q̃ey la meſme ſylla be ſuyue quelq̃ Voielle cõme buire/ cuire/ con duit/fuit/diſtinguer/iuillet luire/nuiſey/nui ſant/puis/quelle/bruit/pourſuit/truaulx Bua loy auquel y: premier eſt conſonante cõe i/ey iuillet. Apres y/et z/Vo⁹ le trouuerez ey aulcũs noms de regions et termes forains.

¶ Et combien que u ey ce ſemble auoir com me ſonorite de Voielle ſy eſſe quil ne reſone nõ plus apres leſdictes conſonantes que apres ſ. ¶ Or puis quil eſt ainſi que apres perd Vertu Vocale q̃ deconſonerik ſenſuyt neceſſairement (attẽdu quil ne change point de ſonorite ains retient pareille reſonance cõme fuir ſuir q̃ ainſy des aultres)que la debuons iuger perdre tel le Vertu deſſoubz les lettres predictes:mais le ſuys icy plus long quil ne appartient a matie re iſagogique.

¶ Dultreplus y perd aulcuneffoys telle Ver tu apres h:comme ey huytieſme aulcuneffoys que nõ comme ey huile laquelle eſt impoſſible de diſcerner a la prolation: Veu que la ſono rite ney change point:mais de ce parlerons cy apres.

¶ Nous auons Vne aultre figure oppoſite par laquelle la dipthongue eſt deſnoee q̃ partie ey deux ſyllabes George chaſtellain auy epyta phes Hector Las eſt cheute ey terre q̃ pourri ture. ¶ Itẽ le maire ey Vng traicte de cupido et atropos. Prit ſa niepce ey ſes bras deſia froi dẽ q̃ ey pluſieurs aultres lieux: Las cheute ſont ey ce triſyllabe aultremẽt la meſure ne ſe roit point obſeruee. Diacreſe eſt diuiſion du ne ſyllabe ey deux aſſez Vſitee tant au fran coys que au latiy Duyde. Nunc quoq; te ſal uo perſoluenda michi. ¶ Itẽ debuerant fuſos euoluiſſe dies. ¶ Itẽ ey hyſtoire de ſaict Vul fray. Prudẽter moderãs fortis iuſtus erat. Ey quoy iuſtus eſt triſyllabe cõme perſoluen da q̃ euoluiſſe de cinq. Jay icy parle deſdictes figures affiy que les ignorans ſe doybuẽt gar der de condẽpner ce quil nentendent pas q̃ di celles oy doibt Vſer ſobremẽt: car elles furent pour neceſſite de meſure inuẽtees. Pour con ſuyuir noſtre propos encõmence ey noſtre lan gue Vulgaire les Voielles ſentreaymẽt telle mẽt q̃ trois nerfuees naturellement enſemble font ſeullemẽt Vne ſyllabe laquelle choſe ne ſe faict point au latiy comme.

Aou	Aouſt ſaouller
Eay Vel eai	Changeay iugeai

¶ De i:et u.conſonante.

¶ Jl ne ſeroit point beſoing deſcripre ee que les enfans ne ignorent ceſt que i:et:u. ſus tou tes Voielles faiſans les premieres lettres de la ſyllabe ſont conſonantes cõme iuſte adiuteur Vertu/conuerſer:(mais maiſtre pierre Fabry treuue ſus Vey(Vulgaire)diptẽgue ey quoy il neſt pas digne deſtre reprins.

¶ De ſinareſe.

¶ Nous noterons icy affiy de diſcerner la dip thongue de nõ diptẽgue que deux Voielles naturellement ſeparees ſeſtraindent et ioin gnent ey Vne ſyllabe par ſinareſe Jean le maire ey lepytaphe dõ biſſipat. Veez cy le corps de kung de plus gentilz.

¶ Item le biey naiſſant de ſubtile poeſie.

¶ Item. Doulzit branſler par art de geome trie/ee/ey Vecz oe ey poeſie q̃ geometrie ne ſõt point diptẽgues ains ſont naturellement dyſſillabes q̃ ſont ainſi noees ey Vne par la dicte figure inuẽtee ſeullemẽt pour mettre:ſi nareſe doncques aultrement appellee Epiſ gualopẽe eſt quãd deux Voielles naturellemẽt ſeparees ſe ſerrent ey Vne ſyllabe.

¶ De diareſe.

Eau Beau nouueau
Eoi Bourgeois liegeois
Jei Vieillard
Jeu Vel yeu Dieu lieu lieu
Oei Docil oeil
Oeu Coeur ſoeur oeuure
Oue Coueffe/mirouers comme eſcrip (uent aulcuns.
ouy Vel oui Ouy de ita/ſouillon (Brouillon.

¶ Je dis deuãt naturellemẽt nerfuees a cau ſe q̃ par ſinareſe trois Voielles ſe ſerrẽt ey Vne ſyllabe qui de leur nature font deux ſyllabes Jean le maire. Elle Va Veoir la noble germai ne. ¶ Itẽ ey lepitaphe de biſſipat. Par foys ſus luy puis leſleuoiẽt auy cieulx ſoient pſer uez ia pieca ne leut oy. Et meſt aduis ſelõ que eſtoiẽt deſcriptz ey quoy trois Voielles fõt(nõ poĩt naturellemẽt)mais par figure troys ſyl labes. Dy Vſe ſemblablemẽt icy de diareſe ey decoppãt teſd trois Voielles ey deux ſi ceſſe q̃l ey fault Vſer ſobremẽt. ¶ Des lettres ey particu lier et pmieremẽt de c/k/q/qu. ¶ Pour deſcen dre auy lettres pticulieremẽt no⁹ debuõs entẽ dre q̃ les grecz ont Vne lettre dicte cappa pour laq̃lle no⁹auõs c/k/q/qu/leſq̃lles trois deuãt a/ o/et u/tant au latiy cõme ey noſtre Vernacule

ont semblable sonorite car catherine/ cõmẽt/
curieux/se pferẽt et resonẽt cõme sy on escri-
puoit katharine/kommẽt/kurieux/ou quathari
ne/quõmẽt quurieux neãtmoins il se fault dõ
ner de garde/descripre vne lettre pour laultre k
et qu.sus e/et y ont semblable plation et reso-
nãce car qstion resonne cõme sy on escripuoit
kestiõ kyrie cõe sy on escriuoit quyrie. Mais c
deuãt lesdictes deux voielles chãge de sonori-
te aultremẽt voꝰ ne trouuerez poĩt de discor-
de entre citer.⁊ quiter.entre qrimonie et ceri-
monie.k/ne se ose trouuer aux frãcoys sinon
en noms forains et barbares.

¶ Des vocables terminez en ique.

¶ Nous noterons icy que qu/du latin se cõuer
tit aulcuneffoys en c/comme de quinq3 cinq/
aulcuneffoys que c/en qu/commẽt de conuo-
care conuoquer.dont nous subsinuerons que
les noms latins en icus transmuez au frãcoys
enique(cõme de angelicus angelique)se doy-
buent escripre sans interposer.c.entre.i.et.q.
car attendu que c est mue en qu.

¶ Il sensuyt que c deuant qu est supflu pour
quoy on escript mal magnifique mistique.⁊c.
per c.

¶ De ence/ense/tion/sion/ction.
xion et semblables.

¶ Oultre plus puys e a qlque itelligẽce auec
t et sil est necessite pour bonne orthographie
de retourner au latin touchãt les dictiõs termi
nees en ence ou ense car pour bien escripre pru
dence clemence ⁊ semblables noꝰ retournõs a
prudẽtia clemẽtia ou t se mue en c Item nous
cõgnoissõs ql fault escripre offẽse immẽse.⁊c.
par s a cause qlz descẽdẽt de offẽsa mẽsus sẽbla
blemẽt response a cause de respõsũ:a loppposite
annũce/denũce/renũce a raisõ de annũcio.⁊c.
Nous congnoissons aussy que debuons escrip
re p double ss passiõ pfessiõ possession p passio
pfessio.⁊c.au contraire pdition/inhibition/ in
uẽtion p t.Extraction dilection p ct. Influ-
xiõ annexion p x. Et generallemẽt pour ob-
seruer bonne escripture il conuiẽt recourir au
latin si les dictions descendent directement du
dict latin

De d et t.

¶ Attendu aussy si d et t en la fin du vocable
ont quelque prochaine resonance nous regar-
derons pour bien discerner de lescripture sil des
cend dudit vocable qlque denominatif leql bri
sera tout le differẽt comme il fault escripre cõ
cord normand/picard/verd ⁊ semblables par d
ainsy q les denominatifz cõcorde normandie/
picardie/verdure enseignent au contraire fort
couuert.⁊c.par t a raison de ouuerture/fortitu

de couuerture. Si le vocable est verd noꝰ pas-
serons au preterit comme mordoye pẽdoye des
cendoiẽt ⁊ sẽblables demonstrent ql fault es-
cripre mord pend descend.⁊c.p d. Silest nõ ou
participe ou feminin cõme sourd sourde truãd
truãde/superabundãt superabũdãte. De f et g

¶ Cõme les aultres cõsones retient sa peculie-
re sonorite signamment dessus a o e ⁊ u:car sꝰ
e ⁊ i resone cõme i cõsonãte. Si doncques nous
interposons e entre lesdictes trois voilles chã-
ge et mue sa sonorite cõme george resone aul-
trement q gorge a raison de e interpose. Ainsi
plusieurs nõ congnoissantz ceste immitation
delaissent e ou il affiert en escripuãt changay/
bourgeoys iugeant et cetera.

¶ Oultre ce g deuãt n cõsonãte en vne mes-
me syllabe fait beguer ⁊ ploier la langue com
me borgne besongne/espargne et semblables
moyennãt qlz ne descẽdent pas du latin ayant
gn lequel on profere cõmunement sans ploier
la langue cõme magnifique regnãt digne.⁊c.

¶ De f. ¶ Les vocables terminez en iue
descendantz du latin cõbien quilz ayent le ma
culin au franchoys en if:sy esse ql reiectẽt f au
feminin cõme apellatif applatiue: mais quãt
il ne proffuent point du latin il reseruent f au
feminin cõme hatif hatiue ⁊ semblables.

¶ D h. H tãt au latin que au frãcoys aspire
toutes voielles ⁊ vne seulle cõsonãte qui est c:
car les vocables retenãtz ph/rh/ et th/ ne sont
point purs latins.ne frãcoys mais descendent
du grec. Entre lesqlles h ne aspire point seulle
ment p:mais ainsi luy faict changer amolir/⁊
muer sa propre resonance aultremẽt il ny au-
roit point de differẽce entre la plation de pha
risien et parisien. Dauantaige en nostre lan-
gue domesticque h retient ceste mesme vertu
sur c et fait amolir ⁊ adoulcer la raisonãce la-
quelle chose il ne fait point au latin cõme de-
monstre charitas et charite:car comme nous
auons dit dessus:c deuãt a/o/e u sy profere cõ-
me si on escripuoit qu au lieu de c mais sy noꝰ
aspirõs c deuãt lesd trois voielles/ laspiration
chãge et molifie la plation cõme coler est plus
dur que choler. Et ainsi nous congnoissons a
la prolation quand on doibt aspirer c ou nõ cõ-
me a proferer catherine/ captiuite/ cõpaignon
flacon gascon curieux et semblables. on con-
gnoit que c ne se aspire point a loppposite il est
aspire en chanoyne charton chose charbonnier
et semblables pourquoy il est euidẽt que on es-
criproit mal sans h frãchois/ fachon/ lechon/et
sẽblables car sans h on pfereroit frãquois.⁊c.
Vous excepterez les vocables descendans du

grec comme chatbee/chananee cholere ꝛc. Auec ſcauoir ⁊ ſes dependans ſy on veult eſcripre ⁊ ſuyuir. La couſtume treſuſitee neantmoins ie ſtime qſ̄ ē beſoig ſelō vraye orthographie de interpoſer e. car nous eſcripuōs au preſēt t u ſcez: il ſcet lequel e debuons garder p tout en eſcriuant nous ſceauons vous ſceauez il ſceauent par lequel les picardz eſcripuent il ſceuent.

Dy addoulte donques c deuant leſdictes trois voielles a o u ey iterpoſāt e cōe cea pour lequel on eſcript mal ca/epcerceant epcerceoit. Pluſieurs ſenforcēt puuer ḣ auoir au latiy vertu de cōſonāte mais toute leur diglabiatiō eſt ſouſtenue et briſee par le bouclier de ceſure. Jl eſt donques ſaulues toutes leurs bonnes raiſons au latiy ſeulement aſpiratiō neantmoīs il a au franchoys vertu de conſonante/et eſt pure conſonnante Car e feminiy deuāt ḣ pure aſpiration eſt touſiours ſynaloephe abſume ⁊ angloutty et ce eſt moult commun: mere ſotte en ſes fantaſtes. Premieremēt plaiſir de qſ̄ ḣō me iouir deuant ſes yeulx le ſage hōme fault mettre et aultres infinies epemples Mais quāt ḣ reſone comme en hardy: hay hobiy ⁊ ſemblables nenbure iamais que e feminiy ſoit abſume Jehan le maire en lepiſtre de lamant verd dont le hault cueur de vray amour pur iure.

Duc hay ſoye ⁊ que fruſtre me voye ſoy maiſtre hault prince de portugal Et ce hobiy malheureux ⁊ mauldit Jtem mere ſotte en ſes fātaſtes Le cris daultruy faiſant mainte harengue. En demonſtrant bras droit face hardie en quoy ḣ a pleine reſonance et ſonne auec la voielle ayant force et vertu de conſone et eſt vraye conſonante mais aup aultres eſt ſeulement aſpiratiō car homme horrible helas ne reſonent noy plus que ſy ḣ eſtoit deſaiſſe

De i deuant l.

Jl deuant l final remploie aulcunemēt la prolatiō moiennant que ledit i ſoit accouple par diptongue auec quelcq aultre voielle ou deup comme metail conſeil/ceil laquelle choſe il ne faict poīt ſeulet ſāo aultre voielle comme fertil/vtil/viril ſubtil. ꝛc. Mais. i. deuant double ll ſoit ſeul ou ioinct par diphthongue faict (au pferer) ploier et becqr la lāgue cōe traueille/bataille/gille/eſtrille moiennant q̄ la dictiō ne deſcende point du latiy ayant double ll: car lors la prolatiō eſt droicte comme en diſtille fille et ſemblables. Nous eſcripuons doncqs fille par double ll a cauſe que ſa prolatiō fait becquer la langue combien quil deſcende de filia lequel a ſimple l.

Des vocables terminez en elle ⁊ el. To⁹ voca

bles deſcendāt̄z des nomz terminez en elus ou elis et des verbes en elo ont ſimple l comme fidele/zele/reuele Tous aultres ont double ll cōme ſupernelle ſempiternelle/naturelle combiē quil deſcende de naturalis.

Des terminez en
ales et allis.

Tous vocables profluantz directement du latiy aiant a ſus l/ont ſimple l comme ſcandale regale: imperiale: bruiale tous aultres ont double ll. De io.

Jamais oy ne doibt eſcripre p entre m ⁊ n po⁹quoy on eſcript mal dampne car il fault eſcripre damne condemne par e noy par a ſans p.

De r

R ſimple ſoit au commēcement au mylieu ou en la fiy a touſiours forte reſonāce ſy elle neſt point enclooſe entre deup voilles entre leſquelles a ſoy foible et petit cōme difference dirime.

De ſ.

¶ S ſimple entre deup voilles a la ſonorite de z Pourtant il ſe fault donner garde deſcripre ſimple ſ pour double ſſ et au contraire: cōme poiſſoy pour poiſoy couſſiy pour couſiey retournāt pour obſeruer bōne orthographie a la platiō p laq̄lle no⁹ ognoiſſōs la differēce cō

me bourgeoiſe ſeſcript par ſimple ſ angoiſſe p double et ainſy des aultres Jaſoyt doncques ſont deup dictions: voire quand il ne deriue point de Jaſez ou Jazer terme nouueau.

¶ Jtem ſ ſeſcript en la premiere ⁊ ſecunde perſonne du preterit parfaict de lindicatif cōme aimaſmes aymaſtes feiſmes feiſtes et aiſy des aultres verbes. Semblablemēt aup dictiōs de nombre comme deuxieſme troiziеſme. ꝛc.

¶ Jl ſeroit auſſi boy de leſcripre en la tierce perſone ſinguliere dudict preterit pour mettre difference a la tierce perſonne du preſent comme diſt de dixit liſt de legit ⁊ ſemblables.

De t.

¶ T i deuant vne voielle reſone ci comme per diction declaratioy. ſi ſ/ou p neſt ſus t cōe queſtioy cōpitioy ou ſekoy aulcuy commiſtioy: ou ſi la dictiōy ne proſtue du grec mathias mathieu car lors t a ſa propre reſonance

De ſt.

¶ Communemēt les vocables deriuātz directement du latiy ayant ſe au franchois ſ retiēt ſoy ſibil comme cocleſte/triſte terreſtre manifeſte et ceter. excepte tempeſte deſtruire monſtrer auec peu daultre que ie paſſe.

¶ Notez directement car ſilz deſcendent indirectement ſ neſt point ouye comme en maiſtre

cloiſtre apoſtre beſte car on diroit directement maiſtre/clauſtre/apoſtole/beſte On pourroit icy dire que aimaſtes et ſemblables viennent directement du latin de amaſtis Je dis q̃ non car nous diſons regulierement amauiſtis et par figure amaſtis.

Toutes aultres dictions eſcriptes par ſt e ſ deuant e a le ſon mort q̃ ſans ſibil comme teſte/ admoneſte enqueſte haſtif/baſton paiſtre/naiſtre.ꝛc. Excepte poſte baſtillon et teſton ſelon la couſtume du Jourdhuy auec peu daultres.

De v.

¶ Combien que Quintilian die o q̃ u eſtre lung pour laultre immue ſy eſſe que ie nay iuſques icy trouue grammerien diſcernant la prolatiõ des vocables latis ayãtz u:auſquelz on la meſme ſillabe m ou n ſuyuẽt continuellemẽt En quoy nous oyons(ſelon la commune prolatiõ) u auoir la ſonorite de o comme mundus/ſeculorum/legũt/vngo/et tous aultres ſy non cũctus/punctus defunctus Meantmoins les dictions pures gallicanes aiantz u deuãt n ou m reſeruent et proferent u non point o cõme brũ verduy aulcuy.ꝛc. Jaſoit donques que ey furibunde facunde/ſecunde/munde/quelcunque profunde q̃ ey ſemblables deriuantz u ait ſonorite de o ſy fault il eſcripre pour obſeruer bõ

ne orthographie u nonobſtãt quelconque couſtume. Nous auons monſtre deuant que v eſt maintenant voielle/maintenant conſonante et que aulcuneffois perd nom de voielle q̃ de cõſonante a quoy chaſcun ſe conſent/mais aulcuns dyent que lors perd nõ de lettre Or pour bien entendre et iuger de ceſt affaire nous prẽdrons ceſte mettre gallicane. Longe ſelon ſon ordre le huitieſme. Ey laquelle ſi u neſtoit poĩt lettre e neceſſairement le abſumeroit ey tant que h ey huitieſme eſt pure aſpiration comme aſpitation ne empeſche point la ſynalephe par plus forte raiſon ſi i neſt point lettre ne lempeſchera point. Oultre ſil eſtoit voielle e ſemblablement ſe abſumeroit.et ſil eſtoit conſonante on profereroit huitieſme comme ſi on eſcriuoit Vitieſme il ne perd point donques nom de lettre:et eſt(comme il eſt dit deſſus)liquide. Si nous deſirons congnoiſtre quand u apres h perd nom de conſonãte et de voielle/ou quãd elle eſt voielle nous nous retirerons a la rithme ey laquelle ſi e feminiy ſabſume il eſt voyelle. Si non il neſt voielle ne ſonante mais le pourrons nommer liquide.

¶ De.y.

Nous eſcriuons la fin de dictions ey euy/eulx ẽuy/oulx/auy et aulx/par y non point par.i.

¶ De y grec. ¶ Nous eſcriuons couſtumiẽrement y grec en la fin de la diction comme roy eſmoy/feray/amy/icy.ꝛc. Et auſſi en la diction deſcendant du grec ayant y grec comme hy pocrite en la premiere ſyllabe/abyſme/babylõne/tyrant de tyrannus et ſemblables.

¶ De.s.et.z. ¶ Vocables ayans b/c/d/f/l/q̃ t.au ſingulier ont/z/apres leſdictes conſonantes au plurier. Les terminez en/g/m/n/p/r/ſt au plurier s. Dy eſcript par couſtume les participes et nõs terminez en ant ou ent/ au plurier par s:muant t en s comme negligent/negligens. Jay meroye mieulx adiouter s apres t:q̃ eſcripre negligentz vaillantz q̃ ainſy des aultres. Oultre ce tout vocable termine en e feminiy ayant ſibil retient e finale cõe diuines/ vaillables/bourgeoiſes/diſcordes ꝓmeſſes/bõnes/dures et ſẽblables/au ꝓtraire le maſculiy a z/comme deitez/irritez/ꝓcepitez.ꝛc. Nous auons declaire deſſus quãd vng terme eſt maſculiy ou feminiy. Je porroye icy aſſembler pluſieurs dictions a leſcripture deſquelles on voit leur differẽce comme dip de decem/dis de dico/dictz de dicta/ Leſquelles ie laiſſe aux diligentz lecteurs.

¶ Et pour la fin nous debuõs ſongneuſemẽt retourner au latin et regarder parfaictement orthographie latine pour nous reigler en noſtre eſcripture franchoiſe nous ſommes ſouuẽt abuſez par faulte de ce comme par faulte de tirer au latin nous eſcriuõs/eſcripre/eſcripuoit.ꝛc.par p combiẽ que latin ſcribere ſcribebat na point de p.ainſi on eſt deceupt/pour cauſe que eſcript lequel vient de ſcriptus ſeſcrit par p:et ainſi des aultres leſq̃lz ie paſſe pour briefuete.

¶ Aux lecteurs.

¶ Nous auons beningz lecteurs entame ceſte matiere non point que penſons auoir ſatiffait ou pour ſatiffaire mais noſtre intẽtion eſt principallemẽt de animer et aygrir les engins des gẽtilz facteurs q̃ vrays zelateurs de noſtre lãgue franchoiſe pour rencontrer lũg lantre au paſſetemps de douce et amiable concertation et que par telle collision ilz viennent eſclarcir et nettoyer la rouillure/les faultes/et obſcurtez grandemẽt noircies/corrompues/et peruerties par les faulſes eſcriptures/et auſſi pour la reſtituer en ſon honneur a la gloire et exaltation de tous franchois. ¶ Finis.

¶ Imprime a paris pour Jehã ſaint denis libraire demourãt a paris en la rue neufue noſtre dame a lenſeigne ſainct Nicolas.

NOTE SUR LE SOMMAIRE DU *DE CLEMENTIA*

Sén. *De Clem.* III, 1. Nunc in tres partes omnem hanc materiam dividam. Prima erit † *manumissionis* ; secunda, quae naturam clementiae habitumque demonstret... ; tertio loco quaeremus, quomodo ad hanc virtutem perducatur animus, quomodo confirmet eam et usu suam faciat.

Ainsi est distribuée dans ce sommaire un peu tardif (cap. III), la matière des trois livres du traité sur la Clémence. Au premier, nous le savons par le contenu lui-même, l'auteur s'étend sur la mansuétude en général, la beauté et la grandeur de cette vertu, l'utilité qu'elle a pour le prince. Le deuxième, nous le voyons par le fragment qui nous en reste et par le sommaire, définissait la clémence et nous apprenait à la distinguer de certains défauts qui lui peuvent ressembler, comme de plusieurs vertus, séparées d'elle par des nuances (misericordia, venia). La troisième partie nous découvrait les moyens d'acquérir cette qualité, de la conserver et de la développer en nous.

Le titre de la première partie, « manumissionis », est une énigme [1].

I

Les corrections qui ont été proposées depuis la Renaissance, sont toutes ingénieuses, mais probablement toutes à écarter.

Celle de Juste Lipse *manuductionis* [2] ne soutient pas l'examen.

1. Cf. Schanz : *Röm. Litt.* (Iwan Muller), II², 1899, § 464 sqq , p. 306, sqq. ; Prima erit manumissionis (leider noch nicht geheilt).

2. *Manuductionis* olim volui, quod esset χειραγωγίας, εἰσαγωγῆς, *praeparationis* et inductionis, sed nec omnino placet. Prima sane pars est in com-

Le mot signifie livre d'introduction, chapitres préparatoires : ce titre convient évidemment au premier livre du *de Clementia* mais n'offre, en somme, qu'un sens assez plat et inutile. De plus il est emprunté au latin de Juste Lipse, qui ne se recommande point par une grande pureté[1] ! L'auteur finit d'ailleurs par renoncer à sa conjecture[2] et par admettre qu'il y a ici une lacune.

Le texte de Gronov (cité par Fickert), *mappa emissionis* ou *commissionis*, n'a qu'un intérêt paléographique.

L'hypothèse de Madvig (*Manus injectionis*), est, certes, fort éloignée de la platitude : il veut dire que Sénèque, dans la première partie, met la main sur Néron et tâche de le « tenir ». Cette expression métaphorique est empruntée à l'écrivain lui-même (*De const. sap.*, 5, 7). Malheureusement, elle est trop recherchée, un peu maladroite ici, et elle n'a pas une grande vraisemblance paléographique.

Mansuefactionis (Gertz) est joli : Sénèque se proposerait d'apprivoiser Néron. Mais ce serait un sommaire un peu trop malicieux peut-être ; et, de plus, nous sommes trop loin des manuscrits.

J. Müller a corrigé en *monitionis* : ce mot convient à l'idée du livre I ; mais outre qu'il est vague et assez plat, il n'a point une grande vraisemblance paléographique.

Très ingénieuse est l'hypothèse de M. Émile Thomas : *in animi remissi bonis*. La mansuétude, l'humanité sont rendues quelquefois par l'expression *remissio animi*[3]. De plus, les quatre mots proposés, moyennant omission mécanique (ani*mi* <re*mi*>) et bévue *in* = *m* font un ensemble de lettres qui

mendanda clementia, necessitate et fructu ejus ostendendo : quod facit hoc libro I. Itaque ego non corruptelam solum, sed defectum arbitror, nec una voce totum hoc expressum.

1. Cf. dans les opera de J. Lipse (Lyon, 1613), t. I, p. 742 : trois livres *manuductionis ad stoicam Philosophiam*.

2. M. Dorison la reprend.

3. Cf. Cic. ad fam. V, 2, 9 : Cognosce nunc humanitatem meam, si humanitas appellandast in acerbissima injuria remissio animi ac dissolutio.

rend compte, dans une certaine mesure, du texte : *manumissionis*. Mais les dernières syllabes (*b*onis) n'ont qu'une ressemblance *assez lointaine* avec la leçon du manuscrit ; et la tournure *in... bonis*, un peu compliquée, ne convient pas précisément à un sommaire. Enfin la finale *onis* fournit un génitif qui est ici fort correct [1] et qu'une méthode rigoureuse doit peut-être essayer d'utiliser.

De l'examen de ces diverses tentatives nous pouvons dégager la méthode à suivre : gardons, si nous le pouvons, le génitif : si les noms communs ne fournissent décidément pas la solution, peut-être un nom propre la fournirait-il. Quelle que soit la nature du mot, il devra résumer le premier livre. Il se peut d'ailleurs qu'il y ait plus d'un mot, qu'on ait, par exemple, un superlatif en *issimi* et un génitif de nom en *onis*.

II

De quoi est-il question dans ce livre ? Nous pouvons le savoir, malgré les sinuosités de la pensée du philosophe, et les digressions perpétuelles. Certes il est question de clémence, de mansuétude, d'humanité.

C'est là, dit Sénèque, la vertu qui convient le mieux à l'homme [2], et surtout au prince [3], elle le fait rayonner comme un astre bienfaisant et pur [4]. Le peuple, aimant le monarque, aime sa propre conservation [5] ; il faut une tête à l'État [6] : la

1. Cf. Cic. de orat. 2, 7: *ars est earum rerum*, quae sciuntur (cité par Madwig : gr. lat., §283 n.). *De fin.* 1, 22, in altera philosophiae parte quæ est *quaerendi ac disserendi*, cité par Riemann, Synt. lat. — De fin. V. 29 : sed est forma ejus disciplinae (peripateticorum), sicut fere ceterarum triplex. Una pars est *naturæ*, disserendi altera, vivendi tertia. Dans ces trois exemples le génitif accompagné de *esse* signifie à peu près : *s'applique à..., a pour objet, roule sur.*

2. III, 2.

3. III, 3.

4. III, 5.

5. IV, 1.

6. IV, 3 (*fin*).

République est le corps de César; lorsqu'il épargne autrui, dans sa clémence, c'est lui-même qu'il épargne[1]. Cette vertu est d'autant plus glorieuse aux souverains qu'elle se déploie sur plus de malheureux[2], qu'elle est plus en vue[3], et qu'elle est plus rare en ce degré d'élévation[4]. N'est-ce pas le propre d'une grande âme de regarder de haut les injures et les offenses[5] ? Seul le souverain peut vraiment donner la vie, comme les dieux[6]. Au reste il ne saurait y avoir, dans la capitale du monde, beaucoup d'âmes innocentes et à l'abri des châtiments[7] : les dieux supportent tous les hommes, et peut-être le prince lui-même : qu'à l'égard des sujets le prince fasse comme les dieux[8]. Et l'éloge de la mansuétude se poursuit par des considérations ingénieuses et des comparaisons grandioses (avec les forces de la nature[9], avec la divinité[10]), par des exemples illustres pris dans la famille du prince[11], par l'exhortation à la prudence bien entendue[12], par la promesse de l'immortalité[13].

Voilà certes des leçons d'humanité à l'usage des rois ; et il faudra que l'idée s'en retrouve dans le substitut de *manumissionis*.

Mais on aurait tort de restreindre à ces préceptes le contenu de ce premier livre. M. Waltz[14] a récemment montré le rapport entre le *de Clementia* et les mesures libérales, humaines

1. V, 1.
2. V, 2.
3. V, 3 et fin.
4. V, 4.
5. V, 5.
6. V, 6 et 7.
7. VI.
8. VII, 1 et 2.
9. VII, 2 et 3.
10. VIII, 3.
11. IX, XI, XV.
12. VIII, 6 ; XXII, sqq.
13. XXI fin ; XXVI.
14. P. 201 sq., *La vie politique de Sénèque*, Paris, thèse, 1909.

du jeune empereur. Conseillé par Sénèque, il cherchait à se faire aimer « par une perpétuelle ostentation de désintéressement et de générosité [1]... Toutes les classes de la nation bénéficiaient tour à tour de sa clémence. L'un, personnage sénatorial, poursuivi sur la seule délation d'un esclave, était mis hors de cause sans débats ; un autre, de rang équestre, était dénoncé comme suspect d'attachement à Britannicus : l'accusation n'était pas accueillie. Plautius Lateranus, exclu naguère du Sénat pour ses relations avec Messaline, fut réhabilité par Néron (*Ann.*, XIII, 10, 11). »

Et Sénèque, en bon précepteur, faisait prononcer par son élève des harangues fort vertueuses, par lesquelles le prince devait se lier. « Nous trouvons sans doute un écho de ces discours sensationnels dans cette phrase du *de Clementia* : I, 11 : *Hoc, quod magno animo gloriatus es, nullam te toto orbe stillam cruoris humani misisse*, etc. et dans d'autres passages analogues. » Rien de plus vraisemblable.

Il faut aller plus loin et dire que ces passages, si le traité devenait le livre de chevet de Néron, allaient le « lier » autant que ses discours. Il allait s'y reconnaître avec complaisance : il les relirait souvent afin de s'imiter lui-même dans sa conduite à venir. Sénèque, les multiplia habilement. Son intention est visible dès les premières lignes : le Traité sur la clémence est un « miroir », dit-il, où Néron n'a qu'à se contempler : « scribere de clementia, Nero Caesar, institui, ut quodam modo speculi vice fungerer et te tibi ostenderem... » ; et l'introduction, le premier livre vont démontrer *à Néron*, tout simplement, que la mansuétude, la clémence, l'humanité, ces vertus divines par excellence, se confondent *avec Néron*, et qu'il n'a qu'à être toujours lui-même.

Voici les principaux passages ; ils sont nombreux :

I, 1, 3. Il est doux de se dire (comme toi) : « ... au sein de la toute-puissance, rien n'a pu m'arracher d'injustes condam-

1. Suet., *Ner.*, 10.

nations : ni la colère, ni la fougue de la jeunesse, ni cet esprit de témérité et de révolte propre à la multitude, qui souvent fait perdre patience aux âmes les plus calmes, ni l'ambition cruelle, mais si commune aux maîtres du monde, de signaler leur pouvoir par la terreur. J'ai enfermé, j'ai scellé mon glaive, avare du sang même plus vil..., etc. »

I, 5 «... Oui César, vous avez aspiré à une gloire bien rare, que jamais prince n'a encore obtenue, celle de n'avoir lésé personne... Jamais homme ne fut cher à un homme autant que vous l'êtes au peuple romain, qui voit en vous ses délices pour une longue suite de jours... 6. On ne vous cherche de modèle à imiter qu'en vous-même... 7. Il n'est plus à craindre que Néron vienne à s'oublier tout à coup lui-même... 9. Ce qui, pardessus tout, frappe les grands comme les petits d'une égale admiration, c'est *votre clémence*... Il ne convient pas toutefois de pardonner au hasard... II, 2. Il est également cruel de pardonner à tous et de ne faire grâce à personne. On doit tenir un juste milieu : or, l'équilibre étant difficile, s'il faut que l'un des deux côtés y gagne, que ce soit *celui de l'humanité*[1]... III. Je divise maintenant mon sujet en trois parties : *Prima erit manumissionis*, etc. »

III, 3. « Il n'est personne en qui la clémence soit plus belle que dans un roi ou un chef d'empire... V, 1... Oui, César, puisque, comme je le prouve en ce moment, vous êtes l'âme de la République, puisque celle-ci est votre corps, vous voyez, je pense, combien la clémence est un besoin pour vous ; c'est vous-même que vous épargnez quand vous semblez épargner autrui... 7. Donner la vie, privilège de la souveraineté, laquelle n'est jamais plus auguste que lorsqu'elle exerce ce bienheureux pouvoir des dieux — à qui tous, bons et méchants, nous devons la lumière ! Que le prince donc, s'associant à la pensée divine, se complaise à voir ceux de ses sujets qui sont vertueux et utiles, et laisse le reste dans la foule. »

1. Sed haec *suo* melius *loco* dicentur (Sénèque vient d'anticiper sur la première partie).

XI, 1 sq. «... Tel fut Auguste déjà vieux ou au déclin de l'âge, après une jeunesse bouillante, irascible, signalée par tant d'actes vers lequels il ne tournait qu'à regret les yeux. Nul n'oserait mettre en parallèle *votre douceur* avec celle d'Auguste, tout divin qu'on le nomme, opposât-on à vos jeunes années, les années plus que mûres d'un vieillard. Il a été clément et modéré, mais ce fut après Actium, etc. Pour moi, je n'appelle pas clémence la lassitude de la cruauté. *La vraie clémence, César, est celle dont vous faites preuve,* qui n'est point née d'une barbarie repentante, qui consiste à rester sans tache, à n'avoir jamais versé le sang des citoyens. C'est, au sein de la toute-puissance, véritablement régner sur soi-même, c'est étendre son amour... à l'univers tout entier, que de ne se laisser ni enflammer de passions coupables ou irréfléchies, ni corrompre aux exemples de ses prédécesseurs, que de ne pas tenter jusqu'où va la rigueur de ses droits sur les peuples, mais, au contraire, d'émousser le glaive du pouvoir. »

« XI, 3. Grâce à vous, César ! Rome est pure de supplices ; et *votre belle âme* a pu se glorifier de n'avoir pas versé dans le monde entier une goutte de sang humain [1], chose d'autant plus grande et admirable que jamais le glaive ne fut confié à de plus jeunes mains 4. La clémence, revenons-y, ne donne pas seulement de la gloire, elle est aussi une sauvegarde, etc... » *A la faveur des éloges,* la leçon va recommencer.

XIII, 4. — Le portrait du bon prince est évidemment le portrait de Néron : c'est lui qui, « porté par nature à la bonté, lors même qu'il convient de sévir, laisse voir avec quelle répugnance il prête son bras à la rigueur préservatrice des lois ; qui n'a dans l'âme rien d'hostile, rien de farouche ; qui exerce doucement une autorité salutaire, qui veut la faire aimer, trop heureux si de sa prospérité tous ont leur part; qui est affable dans ses discours et d'un abord facile... » ; enfin « qui est chéri, défendu, vénéré de tous ses sujets ». A Néron s'applique,

1. Texte cité par M. Waltz.

puisque ceci n'est qu'un « miroir », la comparaison du prince avec un bon père (XIV, 1); oui à Néron, « père de la patrie » (*ibid*, 2.)[1]. Et il devra aussi se reconnaître, sans doute, dans la bonté généreuse, désintéressée qu'Auguste témoigne à Tarius, le père malheureux d'un parricide. A lui sans doute s'adresse ce bel éloge de la clémence (XIX, 1): « Nul ne peut rien imaginer de plus glorieux que la clémence pour l'homme placé à la tête des autres, de quelque manière et à quelque titre qu'il y soit monté » ; et aussi cet autre (*ibid*. 7) : « Quoi de plus beau pour le prince que de vivre entouré des vœux d'un peuple entier, vœux qui ne s'énoncent pas sous l'œil des délateurs; que de voir le moindre ébranlement de sa santé exciter non l'espoir, mais l'alarme de tous ; de savoir que ses sujets n'ont rien de si précieux qu'ils ne soient prêts à sacrifier pour son salut?... 8. Il prouve par des actes d'une bonté journalière que la république n'est pas à lui, mais bien lui à la république. Qui oserait lui dresser quelque embûche? Qui ne souhaiterait, s'il était possible, détourner même les coups du sort loin d'un chef sous qui la justice, la paix, la pudeur, la sécurité, l'honneur fleurissent respectés et qui maintient l'état enrichi, dans l'abondance[2] de tous les biens. Il est contemplé comme le serait la divinité, si elle daignait se rendre visible à nos adorations et à notre culte. 9. Car enfin, n'est-ce pas approcher les dieux que de se montrer, comme est leur nature, bienfaisant, généreux, puissant pour le bonheur du monde » (suivent les leçons XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV, XXVI). Or ces règles ne sont que des applications particulières de la loi sublime de clémence, représentée, incarnée par Néron lui-même. Et de peur que les digressions de la fin (sur la cruauté mauvaise conseillère) ne fassent perdre de vue au lecteur l'objet spécial du premier livre, voici immédiatement après, tout au début du second, le retour de cette idée : Néron très

1. Donc ce titre lui serait donné à la fin de 55 ou au début de 56 (Cagnat, *Man. d'Épigr. lat.*, p. 185).

2. *Florent*, *abundant* sont à l'indicatif, non au subjonctif.

clément, et très humain — par une allusion non déguisée à ce mot célèbre du jeune empereur : « Je voudrais ne savoir pas écrire ! » — et Sénèque nous rappelle l'intention qu'il avait en commençant l'ouvrage : II, II, 2 : bene factis dictisque tuis quam familiarissimum esse te cupio. »

Donc il formule des préceptes généraux de clémence et d'humanité à l'usage des princes : mais il laisse bien entendre, dans tout le premier livre, que c'est *Néron* qui lui fournit le modèle, l'image, l'idéal vivant de la clémence et de l'humanité. D'ailleurs c'est la voix publique qui semble le lui désigner [1].

Je pense qu'il faut voir dans la première partie du traité et du sommaire non seulement un résumé des préceptes : clémence, humanité ; mais une allusion directe à celui qui personnifie ces vertus. J'entendrais donc : « la première partie aura pour sujet *Néron plein de mansuétude* ».

III

Lirons-nous : « prima pars erit *humanissimi Neronis* » ? Les deux derniers mots comportent justement des abréviations usuelles, qui les font ressembler au texte des manuscrits :

umanissimiñois (cf. manumissionis).

Je note dans Hosius (*de benef. et de clem.* Teubner, 1900, p. VII.) que le Nazarianus omet souvent l'h, sans doute comme son modèle ; que l'archétype de N et de R [2] transposait parfois arbitrairement les syllabes des mots, écrivant pour *tempestates* (tēpestates) : *potestates*. Je suppose qu'il était en minuscule, d'après certaines confusions de lettres auxquelles il semble avoir donné lieu [3] ; dès lors les abréviations de *er* et de *onis* sont admissibles.

1. Cf. I, 9 et XI, 3 (liv. I).

2. Reginensis, 1529, (IX-Xe siècle). Cf. Hosius, p. XVI, n. 2.

3. Cf. éd. Hosius, *iu* pour *ui* : par ex. : *de Benef.* VII, 14, 3 : *ui* usus : NR *iu*ssus ; G P *iu*re usus ; *c* pour *t* et inversement : *De Cl.* I, XXVI, 4 : exi*t*ia : aesi*c*ia NR ; II, VI, 4 osci*t*ationem : es*t*itationem NR. I. 26.

Le génitif *humanissimi Neronis* serait de même nature que celui qu'on supposait à cet endroit lorsqu'on lisait un nom de vertu ; de plus, il rappellerait le génitif de consécration ou de dédicace, du style lapidaire [1]. Ainsi la formule ressemblerait aux titres *officiels* que portèrent les grands hommes de la République : Metellus Pius, Piso Frugi, Laelius sapiens [2], et certains empereurs, comme Trajanus *Optimus* [3] ; elle rappelle les récompenses honorifiques que Sénèque à la fin du livre promet au jeune empereur : corona civica — ob cives servatos [4]; et aussi l'épithète flatteuse qu'il faudra bientôt joindre publiquement au nom d'Agrippine : *optima mater*. Sénèque connaissait assez la famille, pour écrire dans un traité destiné au fils : *prima pars erit humanissimi Neronis*.

Deux objections se présentent :

1° Les manuscrits principaux du *de Clem.*, notamment le Nazarianus, semblent être trop anciens pour qu'on puisse admettre la substitution d'un signe à *er*, ou l'abréviation de *onis*.

Il est vrai : *a*) que sur la date du Nazarianus les avis *diffèrent* sensiblement : Si O. Rossbach (*De Sen. phil. libr. rec. et emend.*, Breslau, 1888, p. 13) et M. C. Gertz (cf. Hosius, ed. Teubner *de Clem.*, praef., p. v) parlent du VIII^e^ siècle, Baehrens (*Ienaer liter. ztg*, 4, 1877, p. 62) se prononce pour le VIII^e^-IX^e^ siècle, M. Chatelain (*Pal. des class. lat.*) place N au IX^e^, et R. Kekulé (cf. Hos. *loc. l.*) au IX^e^-X^e^.

1. Cf. Riemann-Lejay. § 60, 2°, p. 121. Cf. Cagnat, Man. d'épigr. lat. p. 226).

2. Cf. Plin., *Pan.* LXXXVIII, 4, à propos du titre d'*optimus* donné à Trajan.

3. Cf. Cohen, II, p. 55 sqq. ; Cagnat, *op. laud.*, p. 188 : Plin., *op. laud.*, II, 6 sq ; 7 ; LXXXVIII, 4 ; LXXXIX, début. Ce titre d'*optimus* résume ceux de *fortissimus*, de *pius*, de *mansuetus* (II, 6); de *clemens*, d'*humanus* (III, 4); de *justus*, de *patiens* (LIX, 3). D'où le caractère un peu vague de ce superlatif : mais n'oublions pas qu'il implique en lui-même le superlatif « humanissimus » (LIX, 3), celui qui pourrait résumer dans le *de Cl.* la *mansuetudo*, la *clementia*, la *liberalitas* de Néron à ses débuts.

4. La récompense *ob cives servatos* avait été déjà décernée à Auguste (Cohen, I, p. 91), le modèle proposé à Néron.

b) Que l'abréviation de *er* a l'air d'avoir été assez fréquente dans l'archétype de N R. En effet, non seulement les copistes des deux manuscrits semblent être habitués à la voir dans leur modèle : *de Clem.*, I, 23, 2, ils lisent *credere* pour *crede*, peut-être il est vrai sous l'influence de *ostendere* qui suit ; I, 6, 3, *de*relinquimus pour deliquimus ; *de Benef.*, VI, 42, 1 recip*e*re (R), pour recipe ; — mais ils paraissent confondre dans leur modèle le signe de *ar* avec celui de *er*, qui lui ressemble : nous trouvons *de Benef.* III, 5, 2 (NR) : obpigneret pour obpigner*ar*et, VI, 5, 4 ; sep*e*ratim (N) pour sep*ar*atim ; *de Clem.*, I, 15, 4 : aparirentur (N), apparerentur (R) pour ap*e*rirentur, I, 8, 1 appereant (N) pour app*ar*eant. Ou bien ils semblent lire le signe de *er à côté* de sa vraie place, car ils l'écrivent *à côté* dans la copie : ainsi *de Ben.* VI, 24, 2, seu*er*itas devient s*er*uitus ; ou bien ils ajouteront au mot abrégé un complément marginal ou interlinéaire (*de Cl.* I, 16, 3 *recundia* NR paraît venir du texte (*ue*^{re}cundia) ; parfois en l'absence de *er* ils interprètent le mot tronqué — *de Cl.* II, 2, 2, ils lisent pre id (NR) pour pret*er* id — ou même le transcrivent tel qu'ils le voient, sans le compléter : *de Cl.* I, 26, 1 : excuerunt NR, pour ex*er*cuerunt ; II, 1, 1 scribem pour scrib*er*em ; *de Benef.* VI, 8, 3, peruenit, pour peruen*er*it ; V, 17, 1 percurre N pour percur*r*ere (en ce cas, il peut y avoir haplographie simplement). Enfin ils abrègent eux-mêmes *er* dans les titres des deux traités [1].

c) L'abréviation *ois* serait moins nécessaire que l'autre : on peut admettre *umanissiminonis* pour expliquer l'arrangement *manumissionis*. D'ailleurs les copistes de NR semblent accoutumés à la rencontrer : car ils la supposent *de Cl.* II, 6, 3, lisant pannoĩam (Pann*oni*am) pour pannosam.

d) Enfin le cognomen Nero devait s'abréger parfois dans les manuscrits : c'est ce qui arrive dans *Vell. Pat.* II, 76 où Ti. N*e*ronis est devenu par abréviation et confusion de lettres

1. Cf. Hosius, *op. laud.*, pp. 216, 120, 52, 21 au mot *liber* lib). Ces faits confirment la date assignée à N par M. Chatelain et par Kékulé.

(Ti.nonis) Tironis dans les copies du XVI^e siècle. Dans le *de Benef.*, *Caesar* devient cēs (III, 27, 1 ; IV, 31, 2 NR).

2° On objectera aussi que le sommaire « Humanissimi *Neronis* » n'est pas conforme à l'étiquette impériale, puisque l'empereur, n'étant pas encore *divus*, y porte non le titre de *Caesar* [1], mais son cognomen *Nero*. La règle invoquée n'est pas absolue [2]. Puis *a*) Sénèque ne s'adresse pas directement à l'empereur, mais il parle de lui ; *b*) il le nomme peut-être à la manière du peuple de Rome, de qui Néron était alors les « délices » (cf. p. 6), et sans doute comme le prince vaniteux, lorsqu'il songeait à sa popularité, aux épithètes décernées à sa personne, au souvenir qu'il laisserait parmi les hommes, à Nero Diuus enfin, se nommait lui-même [3].

Les deux objections précédentes n'en gardent pas moins leur valeur. — 1° Comme le prince n'a peut-être pas encore le culte de son cognomen, l'infraction à l'étiquette impériale reste peu vraisemblable. 2° Même si N est du IX^e et non du VIII^e siècle, les abréviations supposées ne peuvent avoir été assez fréquentes dans le modèle pour qu'on les admette toutes deux au même endroit.

D'ailleurs *umanissimi* est un peu loin de *manumissi*. Enfin l'accord de tous les mss. à cet endroit semble prouver que le modèle X de NR... avait déjà *manumissionis* ; que l'altération est par conséquent antérieure à X et qu'il en faut chercher l'origine ailleurs que dans la minuscule.

IV

Comment était donc formulée l'allusion personnelle à la clémence impériale ? Le mot « Nero », nous l'avons vu, est

1. Apostrophe à l'empereur vivant : *de Cl.* [cap. I, 1 et 5 : Nero Caesar ; Caesar ; II, 1, 1 et II, 1 id. Cf. Plin., *Pan.*, XIV au début, LIII, 5 ; XLVI, 10, LX, 6, etc. : Caesar ; — à l'empereur mort : Plin., *op. laud.* LXXXIX début : Dive Nerva.

2. Cf. Martial. Épigr. IX, 1, 1 ; 26, 1 ; VIII, 70, 1, etc.

3. Cf. Suét., *Ner.* 12, 23, 55 ; cf. Dittenberger, Sylloge, 376.

sans doute à écarter. « Caesar » est impossible paléographiquement. Reste le pronom *tu* ou l'adjectif *tuus*.

Supposons dans X *manumissionis*. L'un des *m* peut provenir soit de la lettre M soit d'un groupe IVI ou TVI... dans l'archétype en capitales. Je lis donc : TVI ANIMI <REMI> SSIONIS : « la mansuétude de votre âme ». *Remissio animi* est synonyme d'*humanitas* (p. 2, n. 3) et s'oppose, comme *clementia*, à *severitas* (Cic. *De or.*, II, 72 ; Sén. *De clem.*, I, 1, § 4) [1]. La place de *tui* souligne l'hommage rendu au prince : « aura pour sujet Votre clémence. »

F. Préchac.

1. Cf. le sens de *remissus* dans Cic. : *Catil.*, IV, § 12 ; ad. fam. XVI, 15, 1 ; Post red. ad Quir. 23 : in ulciscendo remissior ; dans Pl. J. Ep. 14, 5, etc.

AGGIUNTE MINIME ALLE NOTE SUI VIAGGI E I VIAGGIATORI NELLA SPAGNA E NEL PORTOGALLO

(*dal secolo XV al XVIII*) [1]

Dieci anni ormai passarono dacchè io stampai l'ultimo Supplemento ad una Bibliografia dei Viaggi per la Spagna e il Portogallo, e sempre era vivo in me il pensiero di raccogliere in un denso volume quelle mie note scarne, scritte in castigliano, di completarle qua e là, con nuove ricerche nelle biblioteche e negli archivi, di ordinarle con pieno rigore cronologico, indicando via via, sia pure di sfuggita, tutte le ambasciate e nunziature, mettendo in luce i brani più curiosi e caratteristici delle relazioni manoscritte, e talora anche le illustrazioni, le incisioni, i disegni tolti alle memorie e agli appunti degli artisti migliori. Un indice copiosissimo avrebbe dovuto chiudere l'opera, che, a torto o a ragione, recherebbe il sottotitolo : *Fonti per la storia della cultura nella penisola iberica*, e che, malgrado le imperfezioni inevitabili, le lacune, le inesattezze, non sarebbe stata superflua agli ispanisti e agli ispa-

1. Con un sentimento di vergogna ed una dolorosa stretta al cuore raccolgo queste povere mie note, destinate a figurare in una miscellanea in onore di un amico veneratissimo ; nulla di meglio posso offrire dal mio ricovero alpestre ; ed a Torino, in un anno di triboli, mancavami la pace per stendere un lavoro che non offendesse, per la sua pochezza e esiguità, la dottrina professata dall' uomo illustre che or si festeggia e onora, e della cui squisita gentilezza e liberalità io ho memoria imperitura.

Bad Fusch, luglio del 1912.

nologhi, ai quali s'offriva una bibliografia che ancor difetta alle altre nazioni, all' Italia, alla Francia, alla Germania, all' Inghilterra.

Altre cure, altri lavori assorbirono la poca attività di cui dispongo; sopravvenne un mutamento di cattedra; dovettero languire i miei studi ispanici ; e a stento mi ridussi a registrare, nel modo più fugace, man mano che progredivo nelle mie letture, i cenni a me ignoti ancora ad altre peregrinazioni : date, titoli, spunti di epistole che dovevano aggiungersi alle note già offerte e agli antichi frammenti. In fondo mi distraevo, e placavo, col pensiero ai viaggi altrui, la nostalgia mia propria, invincibile, alle terre di Spagna. ¡Non immaginavo un tempo di stendere, sorretto dall' amico Rafael Altamira, un *Cicerone* artistico per la Spagna e il Portogallo ?

Avverto qui infine che, non potendo sciogliere nessuno dei dubbi rimasti in me, nell'isolamento in cui mi trovo, di fronte alle mie carte mute, lontano da ogni centro di studi e da ogni biblioteca, dovrò far seguire, per necessità, alle note così monche e frammentarie che ora offro (limitate a quattro secoli), altri appunti e indicazioni di altri viaggi compiuti, che gioveranno a chi vorrà raccoglierle, disporle e ordinarle nell' opera complessiva, da me, e certo pur da altri, vagheggiata [1].

1. Con l'indicazione *B.* s'intenda la *Bibliographie des Voyages en Espagne et en Portugal* del Foulché-Delbosc.

Con l'indicazione *Ap.* i miei *Apuntes sobre viajes y viajeros por España y Portugal*, nella *Revista crítica de historia y literatura españolas, portuguesas é hispano-americanas* del 1898.

Con l'indicazione *D.* l'estratto : *Mas Apuntes y divagaciones sobre viajes y viajeros por España y Portugal* (dalla *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*), Madrid, 1903.

Non dubito di trovar presto una mano pietosa rassegnata a stendere un indice alfabetico generale dei nomi propri contenuti nelle mie varie divagazioni e negli appunti. Per alcune ricerche storiche quest'indice, la cui mancanza dovetti vivamente deplorare io stesso compilando queste minime note, sarebbe certo di qualche utilità. — Ad una Rivista di Spagna cederò gli appunti sui viaggi nei primi secoli fino al 1400, e quelli, troppo copiosi per essere qui considerati, sui viaggi nel 1800.

XV SECOLO

Curiose notizie sul soggiorno in Ispagna, massime nella Catalogna e nell' Aragona, dei mercanti fiorentini (fine del 1300 e principio del 1400) offrono gli estratti delle lettere pubblicate da G. Livi, *Dall' Archivio di Francesco Datini mercante Pratese*, Firenze, 1910. Il Dati, Simone d'Andrea Bollandi, Lotto degli Agli, Baldassarre e Benedetto degli Ubriachi, Michele Benini erano uomini di acuto ingegno e di grande cultura ; leggevano nei fondaci loro il loro poeta divino, e iniziavano nella terra di Spagna quel culto per Dante di cui è memoria in alcune mie fugacissime note (*Dante in Ispagna*). Parecchi erano benvoluti dai principi. Scrive da Zaragoza, nel 1399, Baldassarre degli Ubriachi : « mi sono molto dimesticato con questo nobile signore Re, il quale m'à posto grande amore, e a ogni mio piacere mi vo a stare con lui a solo a solo nel suo studio, e volentieri m'ode e pratica e ragiona mecho, e per la sua benignità gl'è piaciuto farmi di suo stallo e di suo consiglio ».

1403. — Offre il *Boletín de la R. Academia de la Historia* (ottobre 1907, vol. LI, pp. 319) un frammento di una descrizione del viaggio dalla Castiglia in Tartaria dell' ambasciatore Ruy González de Clavijo (tolta dall' edizione di Madrid 1782) : *Formentera é Ibiza en 1403.*

Citavo nelle *D.* (p. 73) il saggio della Michaëlis de Vasconcellos sui viaggi dell' Infante Don Pedro. Si veda C. Fernández Duro, *Viajes del Infante D. Pedro de Portugal en el siglo XV, con una indicación de los de una religiosa española por las regiones orientales mil años antes*, Madrid, 1903.

Chiariva e discuteva l'*Itinerario del rey Alfonso I de Cataluña II de Aragon*, Joaq. Miret y Sans, nel *Boletín de la R. Academia de Buenas Letras de Barcelona*, 1904, marzo. Si veda, nella *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, 1908, marzo-aprile, l'*Itinerario de Alfonso V de Aragon en España* (A. Jiménez

Soler, *Itinerario del Rey Don Alonso de Aràgon el que ganó Nápoles...*) ; e le indicazioni di F. Carreras y Candi, *Anfós IV « Lo Magnánim » y su muller y llochtinent María de Castella á Montserrat*, nel saggio *Visites de nostres Reys á Montserrat*, or raccolto nel bel volumetto, *Narraciones Montserratinas*, Barcelona, 1911, pp. 285 sgg. (dovró ricordare nelle note sui viaggi anteriori al 1400 questo saggio stampato una prima volta nel *Boletín de la R. Academia de Buenas Letras de Barcelona*, vol. II, pp. 339 sgg., riprodotto in seguito nella *Miscelánea histórica catalana* del Carreras — I, 251 sgg.). — Non vidi un articolo anonimo *Anadas de Reys á Montserrat* in *La Veu de Montserrat* del 25 aprile 1880.

Verso il 1442 il dottissimo Alonso de Cartagena sollecitava Pier Candido Decembrio, perchè realizzasse il desiderio espresso di venire da lui in Ispagna : « ut ais, pietate favente divina, tecum deportares et beati apostoli Jacobi limina visitaturus omnes fere nostras peragrares provincias. Habes siquidem civitatem nostram in via, apud quam, si mihi tunc vita comes esset, non dicam honorem debitum... sed saltem amicabile hospicium reperies ibique quamdiu velle reparans et a labore vie aliquantulum recreatus factusque, ut ita dicam, recencior et de nostris informatior rebus, regiam personam et curiam nec non alias huius regionis provincias visitares. » Breve e facile sarebbe il viaggio dalla Fiandra in Inghilterra e di là alla Spagna. E il Decembrio scriveva da Milano il 30 aprile 1442 : « Suspiro autem iter illud iocundissimum, si id Deus annuat, sed nescio quo modo omnia preter spem eveniant; nam facta sperantibus plerumque adversa succedunt, adversa timentibus nonnunquam prospera eveniunt, verum illa rariora. » Rimase l'umanista con la sua speranza, e in terra di Spagna non mise mai piede (tutto ciò è bene e luminosamente esposto dal Morel-Fatio, *Les deux Omeros castillans*, nella *Romania*, XXV, 125). Fece poi il vescovo di Burgos, sessantenne, il suo pellegrinaggio a Santiago e ne ritrasse grande sollievo e conforto.

Fu Gismondo Pandolfo Malatesta, signore di Rimini († 1468) in Ispagna? Le lettere degli umanisti del tempo, anche quelle del Decembrio, ci lasciano in dubbio. Il Basini nell' *Hesperidos* (*Opera*... Rimini, 1794, I, 151 sgg. : « Venimus a priscà magnae Carthaginis urbe... »), ove celebra le guerre combattute dal Malatesta, nel 1448 e nel 1453, contro Alfonso e Ferdinando d'Aragona, favoleggia, nel 7° libro, che s'ispira all' *Odissea*, di un viaggio del Malatesta in Catalogna, ove, sul paese che sconfisse, vola altissima la sua fama. Lo studio di F. Ferri, *L'autore del Liber Isottaeus*, Rimini, 1912, non rileva il potere fantastico del Basini. E al viaggio in Ispagna non alludeva punto il Battaglini nel saggio premesso alla Opere basiniane, *Della Vita e de' fatti di Sigismondo Pàndolfo Malatesta*.

Nel *Livre des faits de Jacquès de Lalaing*, che Kervyn de Lettenhove stampa tra le opere di Georges Chastellain (Bruxelles, 1860, vol. VIII), si narrano le imprese cavalleresche e le giostre alle corti di Navarra e Castiglia, d'Aragona e del Portogallo (intorno al 1445), cap. XXIII-XL.

È memoria di un peregrinaggio a Santiago in una delle leggende sacre del Bokenam (*Osbern Bokenam's 'Legenden* hrg. v. C. Horstmann nell' *Altenglische Bibliothek*, I, Heilbronn, 1883, p. 129) :

.....Magdalena !
tyl I acomplysyd
My pylgramage had, wych promysyd
I to seynt Jamys wyth hert entere
Had to performe pe same yere...

Rileva la passione per i viaggi nei principi estensi, i magnifici e sontuosi cortei che li seguivano a San Giacomo, a Gerusalemme e altrove, G. Bertoni, *La Biblioteca Estense e la coltura ferrarese ai tempi del Duca Ercole I* (*1471-1505*), Torino, 1903, pp. 185 sg.

Sui viaggi del Rozmital (*B.* N. 11; *Ap.* p. 160) vedi Henry

Cust, *Gentlemen Errant, being the journeys and adventures of four noblemen in Europe during the 15th and 16th centuries*, London, 1908 (Qui pure è memoria dei viaggi in Ispagna dell' elettore palatino Federico).

1465 sgg. — Ricorderò altri pellegrinaggi reali dietro il saggio già cit. di Fr. Carreras y Candi (Visites de nostres Reys á Montserrat), pp. 295 sgg. *Joan II a Montserrat* (viaggi del 1465 ? e del 1475), pp. 295 sgg. *Pere IV Conestable de Portugal Rey de Catalunya a Montserrat* (1465 ?), pp. 296 sgg. *Ferran II « lo Católich », a Montserrat* (1471, 1481, 1493).

1468. — In un manoscritto dell' Archivo Histórico Nacional trovasi una *Relacion que Francisco de León, Comendador de bastimentos del campo de Montiel en la Orden de Santiago, hizo al Maestre Don Alonso de Cárdenas del estado de los conventos, pueblos y encomiendas del Orden, según la visita que por mandado del Maestre D. Juan Pacheco hizo el año de 1468.*

Al soggiorno in Ispagna, nel 1465, 'bb e nel 1468, Robert Gaguin (*Ap.* p. 160; *D.* p. 8) allude pure nel suo *Compendium* della Vita di Carlo Magno (I, 188) : « Ego verum cum Tolleti essem, ecc... ; si veda : *Roberti Gaguini Epistole et Orationes*, ed. L. Thuasne, Paris, 1904, II, 19 sgg.

1468-69. — Con Bernardo Bembo (*D.* 8) e Antonio Vinciguerra fu pure in Ispagna Paolo Marsi, su cui vedi uno studio di A. Della Torre, *Paolo Marsi da Pescina. Contributo alla storia dell' Accademia Pomponiana*, Rocca S. Casciano, 1903. Qui si stampano, tolti ad un codice ferrarese, alcuni frammenti delle elegie curiosissime, *Bembice*, del poeta umanista, che descrivono di tappa in tappa (Cartagine, Gibilterra, Cadice, Siviglia) il viaggio ispanico e i fortunali amori con la bella andalusa Beatrice (pp. 143 sgg.). Il viaggio del Vinciguerra è ricordato di sfuggita nel lavoro antecedente del Della Torre, *Di Antonio Vinciguerra e delle sue satire*, Rocca S. Casciano, 1902, pp. 32 sg.

Sul Ramusio (*D.*, p. 8) vedi A. Del Piero, *Della vita e degli studi di G. B. Ramusio*, Venezia, 1902 (e vedi *Rivista storica ita-*

liana, vol. XX). Sul Marineo Siculo (D., p. 9) viene pubblicando da alcuni anni in qua il prof. P. Verrua una serie di note che illustrano l'efficacia dell' insegnamento impartito in Ispagna : *Nel mondo umanistico spagnolo*, Rovigo, 1906 ; *Cultori della poesia in Ispagna durante il regno di Ferdinando il Cattolico*, Adria, 1906 ; *Precettori italiani in Ispagna durante il regno di Ferdinando il Cattolico*, Adria, 1907 ; *Lucio Marineo Siculo e la scienza del linguaggio*, Adria, 1908 ; *Una lezione epistolare di latino a una donzella spagnola nel 1504*, Bobbio, 1912. Si aggiunga l'opusculo di G. Noto, *Moti umanistici nella Spagna al tempo del Marineo*, Caltanisetta, 1912.

Già in una mia divagazione linguistica sulla parola *Marrano* (« *Studi letterari e linguistici* » *dedicati a Pio Rajna*, Firenze, 1911, p. 524) accennavo ad un viaggio che Pico della Mirandola minacciava di fare in Ispagna, e al terrore suscitato nei santi uomini dell' Inquisizione che chiedevano ai re cattolici lo si incarcerasse appena giunto sul suolo di Spagna, come infetto di giudaica perfidia. Si veda un art. del P. Fita, *Pico de la Mirándula y la Inquisición española. Breve inédito de Inocencio VIII*, nel *Boletín de la R. Academia de la Historia* (1890), XVI, 314 sgg : « Audivimus Joannem Picum de Mirandula ad Regna Hispaniàrum et ad loca Regni tui, in quibus studia litterarum vigent, venisse ea de causa ut comites furoris et insaniae socios possit invenire et fau[t]ores querere ad misterium iniquitatis quod operatur... »

Di una missione diplomatica presso Ferdinando di Castiglia affidata al priore John Weston è memoria nel Dudgale, *Monasticos Anglic.*, VII, 799.

Sappiamo da alcune lettere, ora edite, di Amerigo Vespucci (ved. Rambàldi, *Amerigo Vespucci*, Firenze, 1898 ; *Rivista delle biblioteche e degli archivi*, ottobre-dicembre 1902) in quali rapporti di intimità vivesse l'illustre esploratore cogli amici italiani stabiliti in Ispagna : i Del Nero a Vallàdolid, Bartolommeo Marchionni a Lisbona, Antonio del Giocondo, Clemente Sernigi ecc.

Tra gli episodi fantastici intrecciati un po' goffamente nel *Mambriano* di Francesco Bello detto il Cieco da Ferrara (ultimo decennio del 1400) compare pure l'avventuroso pellegrinaggio di Orlando a S. Jacopo di Compostella.

Particolari su di un' ambasciata di alcuni Genovesi al re di Castiglia e d'Aragona (1493) offre A. Ferretto, *Notizie intorno a tre ambascerie genovesi del secolo XV*, nel *Giorn. stor. e letter. d. Liguria* (1904), V, 262 sgg.

Un' altra ambasciata al re di Spagna (1498) ricordata nel *Diario* del dalmata Luca de Renaldis, vescovo di Trieste, è descritta nell' *Archeogr. Triestino*, Serie III, vol. I, pp. 46 sgg. (E vedi per altre ambasciate, dal 1495 al chiudersi del secolo: Francesco Capello, Giorgio Marni, Guido Antonio Rizimbaldo, Giov. Battista de' Sfondradi, Giov. Girolamo Visconti, Domenico Trevisan, ecc., un articolo di A. Schaube, *Zur Entwicklungsgeschichte der ständigen Gesandtschaften*, nelle *Mittheil. d. Instit. f. oesterr. Geschichtsforsch.*, X, 549 sgg.).

Ferdinand Wolf ricorda in un suo saggio, *Studien..*,, Berlin, 1859, p. 227, una *Beschreibung des festlichen Empfanges der D[a] Margareta de Flandes bei deren Vermählung mit dem Prinzen von Asturien D. Juan*, Sevilla 1497, dovuta a Hernan Vazquez de Tapia.

1497. — Si vedano alcuni brevi articoli della *Revista de Extremádura*, del 1904 (novembre): E. Escobar Prieto, *Los Reyes Católicos en Trujillo*; V. Paredes, *Itinerarios extremeños de los Reyes Católicos*; A. Aznar, *Valencia de Alcántara por los Reyes Católicos. Boda regia en 1497* [1].

1. Do qui in nota alcune poche notizie estratte dall' opuscolo di Prospero Peragallo, *Cenni intorno alla colonia italiana in Portogallo nei secoli XIV, XV e XVI*, Torino, 1904, che allinea in ordine alfabetico gli italiani che soggiornarono nel Portogallo: esploratori, commercianti, artisti, letterati, ecc. (Per gli scopritori e viaggiatori nell' India e nell'Oriente si consulterà il lavoro di Amat di S. Filippo, più volte citato nelle mie note):

Erasi stabilita a Lisbona, già in fine del 14° secolo la famiglia Spinola, con Baldassarre, favorito del re Fernando.

A Lisbona ebbero fondaco e case di mercatura fiorentissime negli-

XV SECOLO

Solo delle raccolte dei viaggi e delle spedizioni d'oltremare (Valentim Fernandez, Pietro Martire d'Angera, Aloise di Cà da Mosto... Feyerabend, ecc...) s'occupa la tesi de M. Böhme,

ultimi decenni del 1400 : il fiorentino Gerolamo Sernigi (fu tra primi a diffondere notizie della 1ª spedizione di Vasco de Gama ; prese parte a parecchie spedizioni nell'India), il banchiere Bartolomeo Marchionni, assai ben voluto da re Emanuele e pur attivo in più spedizioni in India.

Sulla fine del 15° secolo è attivo a Lisbona il conte Gian Francesco Affaitati, passato dalla mercatura alla costruzione di armature di navi per le spedizioni in India. Verso il 1554 era chiamato da Genova nel Portogallo Bruzio Damiani, perito nel dar carena alle navi senza tirarle all' asciutto. Nella 2ª decade del 500 arricchivasi a Madera nella coltivazione delle cannamele il fiorentino Simone Acciaiuoli.

Erano a Lisbona, a principio del 1500 : Francesco Carducci (Carducho), ricco negoziante di spezierie e di zucchero ; Francesco Corvinelli, commerciante di droghe indiane e famoso navigatore; Luca Giraldi, ricordato come uomo d'affari intraprendentissimo nel 1515 (Nel 1583 la sua vasta tenuta « dos Theos » passava a Francesco Giraldi, noto capitalista e ambasciatore (Su Pietro Strozzi che giungeva a Lisbona nel 1509, fortunato esplorarore delle Indie, si veda G. Uzielli, *Piero di Andrea Strozzi viaggiatore fiorentino nel secolo delle scoperte*, in *Memorie d. Società geogr. ital.*, V, 110 sgg.).

Si ricorda il fiorentino Giuliano del Giocondo mandato da re Emanuele a Siviglia per indurre Amerigo Vespucci a mettersi al servizio del Portogallo.

— Nel 1501 stabilivasi a Lisbona il cremonese Gian Pietro Buonomini editore e tipografo; nel 1504 si associava a Valentim Fernandez.

Verso il 1488, o poco dopo, re Giovanni II chiamava a insegnare all' università di Coimbra Giovanni Cataldo Aquila.

Nel 1544 re Giovanni III incarica un suo agente di recrutare per l'università coimbrana professori valenti, assicurando buon trattamento per un corso di 4 a 6 anni, prolungabile a piacere. E pare aderissero all' invito : certo Rissoro, di cui il monarca sollecitava la partenza verso il 1546 ; Ascanio Scotto, letterato e legista di Perugia ; un giovane ebreo convertito che insegnava alla Sapienza di Roma.

Del latinista Maffei, che dal 1572 in poi risiedette nel Portogallo, è memoria più innanzi nelle mie note.

Recasi a Lisbona nel 16° secolo il veneto Marco Antonio Priuli, con lettera raccomandatizia del doge Pietro Landi al re Giovanni.

Die grossen Reisesammlungen des 16 Jahrhunderts, Strassburg, 1904.

Nella *B.* N 25 non si avverte che nel 1501 l'arciduca Friedrich si mosse una prima volta per la Spagna, già allora seguito dal suo annalista Hubertus Thomas. — E delle Epistole dell' umanista Nicolas Cleynaert era pure opportuno citare l'ediz. di Anversa, 1566, anteriore di 40 anni a quella indicata: Sui viaggi di Cleynaert vedi *Ap.*, p. 168; aggiungi alcuni particolari insignificanti nella *Revue de la Renaissance*, Genn.-Febbr., 1905, pp. 22 sgg., *Un voyage au Maroc au XV^e siècle par Nicolas Clénart de Louvain.*

È ora nota una disposizione di Louis II de la Trémoille riguardo ad un pellegrinaggio a S. Giacomo di Galizia, del 29 febbraio 1504, indicata da L. de la Trémoille, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1892, II, 55.

Un *Reisepass nach Santiago de Compostella*, rilasciato nell'

Nel 1558 Antonio Cavalcanti, nobile fiorentino, perseguitato da Cosimo de Medici, trova rifugio nel Portogallo.

Con Antonio fiorentino, pittore di Giovanni I, Benedetto da Ravenna, mandato a fortificare Ceuta, il Contucci (Sansovino), chiamato da Giovanni II, si ricordano: i fratelli Antonio, Francesco e Pietro Tacca, pittori in vetro, attivi verso la metà del 1500 (lavorarono alla basilica di Batalha); Diego e Consalvo Torralva, architetti piemontesi (lavorarono, nella 1ª metà del 1500, alla basilica di Belem e alla cattedrale di Miranda); il bolognese Filippo Terzi, pittore e architetto, seguì D. Sebastiano nella campagna del 1570, fu fatto prigionero nel 1578, e, riscattato, moriva nel 1597; al Terzi succedette il cremonese Leonardo Torriano ingegnere civile e militare (un suo *Parecer sobre la navegacion del rio Guadalete al de Guadalquivir*, colla data del 1627, è alla Nazionale di Madrid: due altre copie sono alla Nazionale di Lisbona).

Per le vicende dei mercanti italiani nel Portogallo si dovrà ancor sempre consultare lo studio di G. Canestrini, *Intorno alle relazioni commerciali dei Fiorentini coi Portoghesi avanti e dopo la scoperta del Capo di Buona Speranza*, nell' *Archivio storico italiano*, tomo III (1846).

Un articolo di A. Ferretto, nel *Giornale Ligustico*, anno XXII (1897) fasc. 1, *Contributo alle relazioni tra Genova e Lisbona*, reca memoria di alcuni cappuccini genovesi che si stabilirom nel Portogallo, nella seconda mebà del' 600.

aprile del 1505, è riprodotto nella *Zeitsch. f. d. Gesch. d. Oberrheins*, XVI (1864) [1].

1517. — Avevo scordato nei miei appunti alcune pagine di Francesco Chieregati, *Notizie de le cose degne da vedersi et de le delitie nel regno di Granata che fu dei Re mori nella Spagna* (1517), riprodotte da A. Portioli, *Quattro documenti d'Inghilterra ed uno di Spagna dell' Archivio Gonzaga di Mantova*, Mantova, 1868, pp. 27-34.

1517. —Una redazione spagnuola (da aggiungersi alla *B.* N. 17) : *El viaje que el emperador Carlos Quinto hizo á Castilla año de 1517* è indicata nell' Inventario (N. 214) riprodotto da R. Beer, *Die Handschriftenschenkung Philipp II an den Escorial* (*Jahrb. d. kunsthist. Samml. d. allerh. Kaiserh.*, vol. IX).

1517-1523. Fernan Colon (vedi *D.*, p. 10) ; la *Descripcion itineraria de todas las ciudades y lugares que anduvo personalmente*, contenuta in un vol. esclusivamente dedicato alla Spagna, e 4 tomi di *Variae eruditae anotationes* del dotto e attivissimo figlio di Colombo sono ricordati da A. Blázquez, *El Itinerario de D. Fernando Colón y las relaciones topográficas*, nella *Rev. de Arch., Bibl. y Museos* (febbr.-marzo 1904), VIII, 83 sgg.

Si aggiunga ai miei *Ap.* (p. 169), a proposito dei viaggi di Carlo V, un articolo di certo J. C., *Les anades del gran emperador Carles V al Santuari de Montserrat*, in *La Veu de Montserrat* (1884), VII, 304 ; il cap. *Múltiples visites de Carles I a Montserrat*, del saggio più volte citato di F. Carreras y Candi (*Visites de nostres Reys á Montserrat*), p. 305 sgg. (viaggi del 1520, 1533, 1535, 1536, 1538, 1542). E si ricordino le peregrinazioni al celebre santuario dei monarchi successivi : *Les visites de Felip I « lo Gran» (II en Castella) a Montserrat* (pp. 311 sgg.; 1548, 1565, 1585); *Felip II (III en Castella) a Montserrat* (pp. 331 sgg. ; 1599); *Felip III (IV en Castella) a Montserrat* (pp. 336 sgg. ; 1626, 1632); *Lo rey Felip IV de Borbón (Veu*

1. Un curioso *Spottlied* di G. Wickram sui peregrinaggi devoti è a stampa nell' 8° vol. delle opere compl. *Werke*, hrg. v. J. Bolte (*Bibl. d. liter. Verein*, vol. CCXLI), Stuttgart, Tübingen, 1906.

Castella) *a Montserrat* (pp. 339 sgg.; 1702). E si vedano le note su viaggi nel secolo XVIII.

1521. — Missiva di Chiaffredo Pasero al segretario ducale Giovanni Vulliet, da Lisbona, aprile, 1521 ; riguarda il matrimonio tra il duca e Beatrice figlia del re di Portogallo (si veda A. Segre, *Documenti di Storia sabauda*, Torino, 1903, p. 162, dal R. archivio di Stato di Torino).

1523-1524. — Data da questi anni una missione nel Portogallo affidata a D. Luis de Requesens y Zuñiga; parecchie lettere scritte dal Portogallo le pubblicò D. Manuel Danvila nel *Memorial histórico español*, vol. XXXIX (1899). Si veda A. Morel-Fatio, nel *Bull. Hisp.*, VI, 196.

Alla missione in Ispagna del cardinale Salviati alludono 4 pag. di un *Sumario de las facultades concedidas por el Sanctissimo señor nostro señor el papa Clemente septimo : al reuerendissimo señor don Juan del título de sant Cosme y sant Damian diacono Cardenal de la sancta romana yglesia llamado de Saluiatis*, Toledo, en casa de Ramon de petras, 1525 (per questa e per altre missive di nunzi in Ispagna sempre dovrò rimandare all' ottimo libro di R. de Hinojosa, *Los despachos de la Diplomacia Pontificia*, Madrid, 1896).

Cenni al viaggio e alla prigionia di Francesco I° e ai vari parlamenti avutisi dai suoi rappresentanti, specie da Jean de Selve, nello studio di M. G. Clément-Simon, *Un conseiller du roi François I : Jean de Selve, premier président du parlement à Paris, négociateur du traité de Madrid*, nella *Revue des Questions historiques*, vol. LXXIII (1903), pp. 45-120.

Vedo ricordata nella *Revue latine* del 1906 (V, 625), in un artic. di E. Maison, *De Pavie à Madrid* un manosc. di Simancas (*B.* I, 2), certa *Informacion del uxer Frances, que vino á visitar el Dolfin y el duque de Orliens por mandado de la regenta de Francia.*

Parecchie lettere ancora ignote di Martino Centurione ambasciatore alla corte di Spagna, scritte a Toledo, ritengo verso il 1525, sono all' Archivio di stato di Genova.

1525. — Negli *Ap.* (p. 167) e nelle *D.* (p. 13) ricordavo il viaggio dell'Acursio. Si vedano ora alcune epistole concernenti l'ambasciata a Carlo V, edite ed illustrate da G. Pansa, *Otto lettere inedite del celebre umanista Michelangelo Accursio*, nel *Bollettino della Società di Storia patria negli Abruzzi*, XV, fasc. 4.

All'epoca stessa dell' Accursio trovavasi in Ispagna l'umanista Benedetto Tagliacarne (Teocreno), precettore del delfino di Francia. Non so s'egli abbia lasciato memorie di questo suo soggiorno. — Sull'umanista Aretio, ricordato nelle *D.*, p. 14, si veda un ampio saggio di E. Pulejo, *Un umanista siciliano della prima metà del secolo XVI, Claudio Mario Aretio*, Acireale, 1903, e la bibliografia degli scritti aggiuntavi. — Il viaggio in Ispagna del Vettori è fugacemente ricordato nella monografia di F. Niccolai, *Pier Vettori*, Firenze, 1912, p. 9.

Missiva del Sig^r di Configue al duca di Savoia, da Vitoria, 16 aprile 1526, con informazioni sulla regina Eleonora e i figli ostaggi di Re Francesco. — Altra missiva da Sevilla, 14 maggio 1526, ove accenna di presto sbrigare la missione nel Portogallo (A. Segre, *Documenti di Storia sabauda*, Torino, 1903, pp. 176 sgg.).

L'umanista spagnuolo Juan de Vergara ricorda le sue peregrinazioni in una epistola poetica pubblicata da A. Bonilla (*Un manuscrito de la Biblioteca Nacional Matritense con versos de Juan de Vergara*, in *Anales*... Madrid, 1903... pp. 172 sgg.).

> ... Atque ego non paucas peragravi glorius vrbes,
> hispanas gallasque simul flandrasque potentes,
> germanasque etiam. Quarum ipse illustria gesta
> perdidici. Vidi Burgos mercantibus vrbem
> claram, et Valsolti confiniae pulchra coloni,
> inclytaque intraui Toleti mœnia saepe.
> Quae Tagus auriferas ambit iaculatus arenas
> Lisbonae et portus ; Meritaeque et mœnia priscae,
> lata amplos quondam circuncingentia campos.
> Secobiam atque Abulam, et te Salmantica docta
> multoties adii, nec non et plurima nostrae
> oppida quae taceo patriae.....

Erano troppo scarse e troppo vaghe le notizie sulle peregrinazioni ispaniche degli umanisti tedeschi che offrivo nelle *D.* pp. 16 sg. — Nell' *Ars versificandi* Conrad Celtis frustava già la voga dei lontani viaggi (nella Gallia, in Ispagna, nella Pannonia, ecc.). — Pasquillus, eroe di un singolarissimo libello *Pasquillus Marranus exul* (stampato a Wittenberg, nel 1520) pretende di esser passato, con Carlo V, dalla Spagna in Germania, per fuggire la vita corrotta alla corte di Roma (vedi lo studio *Marrano*, in *Studi letter. e linguist. ded. a Pio Rajna*, Firenze, 1911, p. 542 ; W. Brecht, *Die Verfasser der Epistolae Obscurorum Virorum*, Strassburg, 1904, p. 196). — Era in Ispagna, intorno al 1515, Wilibald Pirckheimer, e di là facevasi venire uno dei nipoti che allora studiavano a Bologna. — Da Roma, verso il 1520, recavasi in Ispagna alla corte di Carlo V, Georg Sauermann, autore di un' arringa in versi assai letta ai suoi tempi, *Hispaniae consolatio.* — In Ispagna similmente vagò alcun tempo, sempre con fissa la sua Germania, le sue selve, i suoi prati in cuore, Peter Lotichius. Si veda una elegia sua (lib. II, 11), *De peregrinatione in Hispaniam.* — Fra i compagni nel terzo viaggio in Ispagna (1526) del principe palatino Friedrich von Wittelsbach (*B.* N. 45) era pure l'umanista Johann Lange di Löwenberg (vedi Bauch, *Beiträge zur Literaturgesch. d. schlesisch. Humanismus*, nella *Zeitschr. d. Vereins f. d. Gesch. Schlesiens*, XXXIX, 179 ; e vedi la nota seguente sui ricordi del Lange Ispagna). — Lessi poi il volume del Chytraeus, *Hodeporicu, sive Itineraria*, ecc. (*Deliciae Variorum Europae itinerum*). che ancora non conoscevo all' epoca delle *D.* (p. 17). Vi è accolta un'epistola, *Valentia* (p. 313), di G. C. Scaligero.

Un *Hispaniarum Elogium* figura nel libro di J. Vaerthus, *Phonicis sive consecrationis Augustae*, Antverpiae, 1562, fol. 21-26 (è registrato nell' *Ensayo* del Gallardo, IV, 849).

1526. — A. Hasenclever, *Die tagebuchartigen Aufzeichnungen des pfälzischen Hofarztes D. Johannes Lange über seine Reise nach Granada im Jahre 1526*, nell' *Archiv f. Kulturgeschichte*,

vol. V (1907), pp. 385-439 (fu tra i Baschi, in Castiglia, a Jaen. Tornò da Granada passando a Toledo e a Madrid) ; vedi anche G. Lacombe, *Les Basques en 1526*, nella *Revue de Linguistique*... del 1912.

Era nella Spagna e nel Portogallo, intorno al 1535, Andreno Boorde, autore di un primo Baedeker per l'Europa, *Itinerary of Europe* (1542).

1535-1537. — Non dovevo scordare nelle *D.* la nunziatura in Ispagna di Giovanni Guidiccioni e le lettere importanti che concernono questo viaggio (ediz. Minutoli, Firenze, Barbera, 1867). Il Guidiccioni andò in Ispagna il 24 gennaio del 1535, e tornò in Italia il 28 agosto del 1537 (si veda sul Guidiccioni : M. A. Benincasa, *Giovanni Guidiccioni scrittore e diplomatico italiano del secolo XVI*, del 1895 ; E. Chiorboli, *Giovanni Guidiccioni*, nella *Bibliot. letter. della Romagna*, N. 1, Jesi, 1907 ; e un saggio di R. Fornaciari, nel vol. *Fra il nuovo e l'antico*, Milano, 1909).

È manoscr. alla Hofbibliothek di Vienna (N. 6621-43) una *Instruttione per il Nuntio di Portogallo Gerolamo Capo di Ferro, 17 febbraio 1537*.

1538 sgg. — Sui frequenti viaggi diplomatici nella Spagna, nel Portogallo e all' estero di Luis Venegas de Figueroa vedi il denso volume di A. Danvila y Burguero, *Diplomáticos Españoles. Don Cristoval de Moura primer Marqués de Castel Rodrigo*, Madrid, 1900 (cap. II, VI, ecc.). Qui pure copiose notizie sui viaggi dei monarchi di Spagna (cap. XXVII, *Viaje del monarca castellano. Viaje de la corte á Valencia*).

1541. — Si aggiunga alla *B.*, N. 27, una *Relació inedita de la vinguda á Mallorca del Emperador Carlos V y de su expedició á Alger*, scritta da Gabriel Sampol nel 1541 (vedi *Boletín de la Sociedad aqueológica Luliana*, 1904, marzo).

Nella *Revista Europea* del 1879, A. Rodriguez Villa riferiva sulla fuga a Toledo e il soggiorno nel Portogallo di Doña Maria Pacheco, sorella di D. Diego de Mendoza. Delle Memorie scritte da questa gentildonna sembra non esservi ormai più traccia.

Repertorio de todos los caminos de España compuesto por Pero Juan de Villuga, Medina del Campo, 1546 (ne diede una ristampa recente Archer M. Huntington).

1547-1552. — Sull' insegnamento e le tormentose vicissitudini del celebre George Buchanan nel Portogallo chiamatovi come illustrazione della novella università di Coimbra, vedi il saggio di G. J. C. Henriques, *Buchanan in Portugal* del vol. miscellaneo : *George Buchanan : A memorial. 1506-1906. Contributions by various writers, compiled and edited by D. A. Millar...* St Andrews, 1907 (7° studio).

1548. — Particolari sul viaggio in Ispagna dell' imperatore Massimiliano I (*D.* p. 15) trovi in un' indagine di H. Kreiten, *Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I mit seiner Tochter Margareta*, Wien, 1907. — Nell' *Ensayo* del Gallardo (IV, 1222) si registrano le *Coplas nuevamente hechas sobre el gran recibimiento que se hizo al Principe Maximiliano en esta villa de Valladolid*, 1548.

Ricorderò una ristampa del poema descrittivo della Sigea (*D.* 75) aggiunta al volumetto di P. Allut, *Aloysia Sigéa et Nicolas Chorier*, Lyon, 1862 (a pp. 64 sgg. notizia sul soggiorno di Sigea nel Portogallo) ; un'altra curata da Fonseca e Pinto col titolo *A flor de marmore...*

1548. — Un estratto della *Relazione* (stesa dal dotto umanista e musicista bergamasco Cerbonio Besozzi) del viaggio in Ispagna, compiuto nel 1548, dal cardinale Cristoforo Madruzzo si stampò in un opuscolo *per nozze Giuliano Del Rio*, Trento, 1885. — Vedi ora nelle *Fontes rerum Austriacarum*, I p., *Scriptores*, 9° vol. : *Die Chronik des Cerbonio Besozzi 1548-63* erläutert u. herausg. v. W. Friedensburg, Wien, 1904.

Un' *Istruzione per l'ambasceria affidata ad Annibale Merlani presso Filippo II re di Spagna nel 1559* è riprodotta nella *Riv. stor. artist. e archeol. d. prov. di Alessandria*, III (1901).

Un anno dopo era in Ispagna alla corte di re Filippo l'ambasciatore lucchese Andrea De' Nobili. Al suo viaggio accenna S. Bongi, nell' opusculo, *Il Principe Don Carlo e la Regina Isa-*

bella di Spagna secondo i documenti di Lucca, Lucca, 1887, p. 107. — Posteriori a quella data sono le relazioni date in luce da A. Pellegrini, *Relazioni inedite di ambasciatori lucchesi alla Corte di Madrid nei sec. XVI-XVII*, Lucca, 1903.

Dovevano ricordarsi per necessità dietro l'Alberi le relazioni di Spagna e del Portogallo (Soriano, Quirini, G. Soranzo, P. Tiepolo, Antonio Tiepolo, Cavalli, Badoero, L. Donato, Mocenigo, Contarini) accennate e discusse nel lavoro assai pregevole di Willy Andreas, *Die venetianischen Relätionen und ihr Verhältniss zur Kultur der Renaissance*, Leipzig, 1908. Qui si osserva che non tutti gli ambasciatori offrono descrizioni dirette; parecchi desumono le notizie loro candidamente dai precursori; il Soranzo dipenderebbe del Tiepolo ; il Correr dal Quirini ; tutti caratterizzano gli Spagnuoli assai sfavorevolmente. A pp. 119 sgg., è riassunta la bella caratteristica dell'imperatore Carlo V fatta dal Mocenigo, « ein Meisterstück aller Menschendarstellungen ». — Ora è in luce un volume curato da Arnaldo Segarizzi (*Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, Bari, 1912. *Scrittori d'Italia*).

Fu in Ispagna nel 1562 il letterato bassanese G. Betussi, con tutta probabilità mandatovi dal Vitelli, che fu pur lui in seguito in Ispagna. Non conosco memorie di questi viaggi ; e nemmeno a G. Zonta che del Betussi raccolse parecchie notizie (*Note Betussiane*, nel *Giorn. stor. d. letter. ital.*, LII, 350 sgg.) sono note le lettere che il Betussi scrisse da Barcellona al Contile (*Lettere di Luca Contile*, Pavia, 1564, p. 418, 10 settembre 1562 : « So d'avervi scritto almeno tre volte dal dì che ricevei la lettera vostra data in Barcellona. » — E il 29 maggio 1563 : « Niuna occasione mi poteva esser più grata che il vostro ritorno e che vi siate conservato sano... in così lungo viaggio e per terra e per mare »).

Torno a consigliare uno studio sui comici italiani in Ispagna, che recherà certo nuova luce alla storia del teatro. Alle peregrinazioni ispaniche del Ganassa accennavo negli *Ap.*, p. 178, e nelle *D.* p. 21. Prima certamente del 1574 era in Ispa-

gna. Sul soggiorno a Madrid, a Sevilla e altrove nella penisola, nel decennio 1574-1584, vedi l'articolo del Cotarelo, nella *Rev. de Arch., Bibl. y Museos*, 1908, XIX, 42 sgg. E bisognerà correggere la nota che al Ganassa dedica H. A. Rennert, nel paziente e dotto libro, *The Spanish Stage in the time of Lope de Vega*, New York, 1909, p. 479. Si vedano i *Nuevos datos acerca del histrionismo español en los siglos XVI y XVII*, del compianto C. Pérez Pastor, nel *Bull. hisp.* del 1911.

1562-1565-1566. — Su Jean Ebrard in Ispagna si vedano le lettere e i documenti messi in luce da E. Cabié, *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays en 1566*, Albi, 1903.

Ritengo datino dal 1567 alcune *Epistolae* di « Johannes Tonner a Triebpach in Hispania », dirette all'arciduca Rodolfo d'Austria, manoscr. alla *Hofbibliothek* di Vienna (N. 9103).

Dai manoscritti della medesima biblioteca (N. 9371) rilevo : Johannes Michaël Thonet, *Relatio Germaniae ad quendam imperatorem de Statu Belgii regii et foederati nec non regni Hispaniarum*.

Altro manoscr. della « Hofbiblioth. » (N. 10100, 17) : *Dialogus germanicus Henrici II regis Galliae et Ludovicii XIII de itinere in Hispaniam nuptiarum gratia suscipiendo.*

Ricorda i peregrinaggi a Santiago delle confraternite svizzere E. A. Stückelberg, in un articolo delle *Basler Nachrichten*, 1903, pp. 190-196 che ancor non lessi, e in una nota di aggiunta : *Schweizerische Santiagopilger*, dello *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, vol. VIII, pp. 61 sgg. (qui si riproduce il documento della fondazione della confraternita di Sachseln) [1].

Sul pittore e poeta Caxesi in Ispagna (verso il 1567 ? — vedi *D.* p. 76), una lettera di Léo Rouanet, (spentosi pur lui ormai !) nella *Rev. de Arch., Bibl. y Museos*, gennaio del 1904.

Di due viaggi in Ispagna compiuti tra il 1569 e il 1572, dà

1. Sul *Wanderlied für Raisende Leut* del Fischart, si veda A. Hauffen, *Fischart-Studien*, nell' *Euphorion*, XI, 56 sgg.

notizia Ch. Mirschauer, nella *Revue du Nord*, agosto 1911 : *Le voyage en Espagne de Nicolas de Leucaigne et de Philippe Prévost*.

Nessuna memoria di Spagna trovo nelle *Lettere* di Giuliano Goselini (Venetia, 1592 ; sul suo viaggio ved. *Ap.*, p. 308). Solo vi si accenna con insistenza all' ambasciata in Ispagna del Torre, posteriore al viaggio del Goselini di più di un decennio.

Spiacemi non conoscere ancora un libro di Gilbert James Coleridge e Marion Coleridge ; *Jan Van Elselo : Account of his adventures during the reign of His Most Catholic Majesty Philipp II, king of Spain*, London, 1902.

Della relazione di Gaspar Aguilar, *Fiestas nupciales que la ciudad de Valencia hizo al casamiento de Felipe II*, v'è una nuova ristampa (non venale) curata da Francisco Carreres Vallo, preceduta da uno studio biografico e bibliografico di Francisco Martí Grajales, Valencia, 1910.

1571. — Giovasi della relazione inedita del viaggio del cardinale Alessandrino (Giov. Battista Venturino da Fabiano, ved. *Ap.*, p. 174, 308), A. Pellizzari, nel saggio, *Feste, Gioie e Veste nuziali del Cinquecento*, in *Rivista d'Italia*, settembre 1911.

Del latinista bergamasco Gian Pietro Maffei (chiamato a Lisbona nel 1572 per compilare la storia portoghese dell' infante D. Enrico fino a re Sebastiano, e restatovi per circa un decennio), è memoria nel saggio cit. di P. Peragallo, *Cenni intorno alla colonia italiana in Portogallo...* Torino, 1904.

Sul Granvella in Ispagna (*Ap.*, p. 309) avrei dovuto ricordare il volume di M. Philippson, *Ein Ministerium unter Philipp II. Cardinal Granvella am spanischen Hofe, 1576-86*, Berlin, 1895 (pp. 67 sgg. viaggio del Granvella in Ispagna).

1577. — Una *Descrizione del Portogallo*, ignoro di quale autore, è tra i manoscr. della « Hofbibliothek » di Vienna (N. 6752, 2). — Similmente a Vienna è pur manoscr. un *Itinerario overo descrittione di Portogallo et Historia di quel Regno*, 1577. — N. 6977, 3.

1575. — Una relazione, ritengo ancora manoscritta, *Las vis-*

tas del Rey de Castilla y Portugal en Guadalupe, año 1575, è ricordata nell' *Ensayo* del Gallardo (IV, 1514).

A Celio Magno, che fu in Ispagna con l'ambasciatore Badoero (*Ap.*, p. 177) dedica parecchi studi A. Pilot : *Filippo II di Spagna in una canzone inedita di Celio Magno*, nella *Nuova Rassegna*, Firenze, 1905. — *Del protestantesimo a Venezia e delle poesie religiose di Celio Magno*, nell' *Ateneo Veneto*, vol. XXXII, fasc. 1-2.

Sul Sassetti (*B.*, N. 38 ; *Ap.*, p. 175 ; *D.* 20) vedi Zaccaria, *Contributo allo studio degli iberismi in Italia*, Torino, 1905. — Su Antonio Veneziano (*Ap.*, p. 176), L. Natoli, *Prosa e prosatori siciliani del secolo XVI*, Milano, Palermo, 1904, e una memoria (a me ancora sconosciuta) di F. Biondolillo, *Un ignoto manoscritto di Antonio Veneziano*, dall' *Archivio storico siciliano*, N. S. anno XXXVII, Palermo, 1912.

Sul *Peregrino curioso* del Villalba vedi una breve notizia nell' introduzione del Serrano y Sanz al vol. *Autobiografias y Memorias*, Madrid, 1905, p. LXXXVI sg. Non sarà possibile rintracciarne la continuazione ? Sono sfuggite al Serrano le memorie di Juan de Vargas, che narrano gli infiniti vagabondaggi in Ispagna e un po' per tutti i regni. Si stamparono, tradotte non so in qual modo, da C. Navarin, *Les Aventures de Don Juàn de Vargas*, Paris, 1853 (Bibl. Elzév.)

Dall' Archivio di Stato Mediceo estrae notizie sul soggiorno in Ispagna (a Madrid, a Barcellona, verso il 1579) di Luigi Dovara (successo a Antonio Serguidi), G. Sommi Picenardi, *Luigi Dovara gentiluomo cremonese agente mediceo alla Corte di Filippo II*, nell' *Arch. stor. ital.*, Ser. V, tomo XLVII (1911), pp. 63 sgg.

Ricordavo nelle *D.* p. 75, il viaggio in Ispagna di Thomas Wyatt. Un poeta ben maggiore, lo Spenser sembra sia pure stato in Ispagna, verso il 1579, al seguito del duca de Leicester. A me sfugge una sua epistola latina, in cui narra dover peregrinare nelle contrade più remote ; « per inhospita Caucasa longe Perque Pyrenaeos montes Babylonaque turpem », e nella Spagna, e a Roma, ecc.

1583-1586. — La biblioteca di Corte di Vienna conserva manoscritto di Vincenzo Gradenigo (N. 6744) un *Registro di lettere di Spagna*, che comprende gli anni 1583-86.

1583-90. — Sul soggiorno del de Ségusson in Ispagna si veda lo studio di A. Mousset, *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue* (*1583-1590*), *Pierre de Ségusson*, Mamers, 1908.

Fu affidata a Pomponio Torelli, verso il 1584, una missione diplomatica in Ispagna per ottenere dal re la restituzione del castello di Piacenza. Poco si sofferma su questo viaggio (già ricordalo dall' Affò, *Memorie degli scrittori e letter. parmigiani*, vol. IV, p. 273), A Barilli, *Nuova Biografia di Pomponio Torelli e critica della sua tragedia Vittoria*, Parma, 1903, pp. 12 sgg. A Barcellona il poeta della *Merope* dev' essersi trovato col Principe di Sulmone, col Barone Sfondrato, con Bonifazio Vannozzi. — Il Vannozzi spagnolizza a piacere nelle sue epistole, e ricorda il gran viaggio (*Delle Lettere Miscellãnee...*, Venetia, 1606). Scrive ad un ignoto, I, 8 : « Quello che mi paia della Corte di Spagna... lo vedrà... e l'intenderà nell' alligato foglio... Quivi si tratta di cose massime, di negotii sodi... Io non vorrei non esservi stato per quanto m'è cara la vita... »,

1584. — L'amico D. Joaquim de Araujo m'indica un' epistola sfuggitami nelle *D.* : *Sul commercio dei prodotti delle Indie Orientali. Lettera informativa di Luigi Verato da Lisbona al Console della Repubblica Veneta a Madrid, V maggio MDLXXXIV*, Venezia, Antonelli, 1873 (di 43 pp.). Verato era ancora a Lisbona nell' anno successivo, 1585.

1585. — Alle mie note sul viaggio di Carlo Emanuele Filiberto (*Ap.*, p. 30, 113 ; *D.*, p. 20) s'aggiunga una notizia di F. Carreras y Candi, *Carlos Manuel de Saboya en el Carnaval de Barcelona* (*año de 1585*), nella *Cultura Española* del 1908, febbr., pp. 10 sgg.

Alle notizie sui viaggi e le esplorazioni di Francis Drake (*B.*, 45 ; *D.*, p. 21) s'aggiungan le *Noticias historiales de las con-*

quistas de Tierra Firme di Fray Pedro Simon (1604), sulle quali riferisce G. Jenner, *A Spanish account of Drakes voyage*, nella *English Historical Review* del 1901, pp. 46-66. — E si veda la tesi di John Arthur Ray, *Drake dans la poésie espagnole* (1570-1732), Chartres, 1906.

1587. — Vedo registrato dal Gayangos, *Catalogue of the Mss. in the Span. lang. in the Brit. Mus.*, IV, 85 una relazione: *Fr. Garcia de Loaysa á Matheo Vasquez sobre la visita de Roncesvalles por los de la Camara y respuesta de Su Majestad, 23 Febrero 1587.*

1587. — Pure al British Museum (Egerton 311) conservasi una relazione manosc.: *Visits to shrines in Spain, Provence and Italy in 1587 by a proxy of Philipp II.*

1588. — Manoscr. alla « Tournay Library »: *Journey of the Comte de Solre, Sieur de Molenbais, from Solre, near Dinant, in Belgium, to the court of Philipp II of Spain 1588: via Genova.*

Sui viaggi di certo Fabrizio Ballerini che fu in Ispagna verso il 1588, vedi un opuscolo di P. Tommasini-Mattiucci, *Un viaggiatore perugino del secolo XVI*, Perugia, 1906.

Ricordavo nelle *D.*, p. 73 il viaggio in Ispagna del milanese Pietro Monti, assai stimato e benvoluto da Leonardo da Vinci. Un altro milanese, Giov. Ambrosio Mazzenta, scultore di valore, felice possessore dei più preziosi manoscritti vinciani recavasi un secolo dopo in Ispagna, nel 1589 (*Alcune Memorie de fatti da Leonardo da Vinci a Milano e de suoi libri del P. Don Giov. Ambrosio Mazzenta milanese Chierico...* ripr., nel *Buonarroti*, serie II, vol. IX, pp. 168 sgg.).

Sembra sia pure stato in Ispagna, verso la fine del 1500, Scipione Mercurio, a cui il dottissimo Teza dedicava una memoria: *Scipione Mercurio e gli Errori popolari d'Italia*, in *Atti e Mem. d. R. Acc. d. scienze, lettere e arti*, Padova, 1902. N. S., XVIII, 189-205.

1589. — Vedo erroneamente attribuita a Walter Raleigh una variante del discorso registrato nella *B.* 46, stampato a parte, già nel 1589 (prima che nella raccolta dell' Hakluyt):

A True Coppie of a Discourse written by a Gentleman employed in the late Voyage by Spaine and Portingale, sent to his particular friend, and by him published, for the better satisfaction of all such as having been seduced by particular report have entered into conceipts tending to the discredite of the enterprise and actors of the same, London, 1589.

Il viaggio del Barbetta è ricordato nelle *D.*, p. 21, con la data erronea del 1590; si corregga 1592, e si indichi più esattamente il titolo: *Itineris a Venetiis in Hispaniam et inde in Americam et Africam suscepti descriptio*; la relazione, è stesa in tedesco, ed è dedicata « praeposito Berchtegadensi » (cod. 8916 della Palatina di Vienna).

Di un viaggio in Ispagna del poeta John Donne, compiuto certamente nell' ultimo scorcio del 1500, prima che il Donne fosse secretario di Lord Ellesmer non trovo memoria nei due vol. di E. Gosse, *The life and letters of John Donne* (*Dean of St. Paul*), London, 1899; v'è qui riprodotta una lettera del Donne diretta al Buckingham quand' era in Ispagna col principe de Wales (1623), vol. II, p. 176: « I can thus far make myself believe that I am where your Lordship is, in Spain, that, in my poor library, where indeed I am, I can turn mine eye towards... In any profession from the mistress of my youth, Poetry... Their authors in Divinity, though they do not show us the best way to heaven, yet they think they do (non ho tra mani l'ediz recente : *The Poems of John Donne*, ed. by H. J. C. Grierson, Oxford, 1912, 2 vol.).

Credo si debba far risalire all' ultimo decennio del 1500 il *Romance del viaje... á Sevilla* del Góngora, che io ricordai nelle *D.*, pp. 26 sg. Si aggiungano altri *Romances* che celebrano altre peregrinazioni del poeta: quello a *Granada* p. es. (del 1598 ?): « Ilustre ciudad famosa », ecc. che figura nel *Romancero general*, del 1600 (9ª parte, pp. 515-516); quello posteriore di alcuni anni (1609) a « Galicia » : « Oh montañas de Galicia », ecc.

Vedo ricordato nella memoria del Bonilla, *La vida del*

Pícaro (*Revue hisp.*, IX, 34), certo satirico *Itinerario escrito de Burgos á Cristóbal Perez ministril de Segovia* del dottor Juan de Salinas.

1599. — Dovevo avvertire negli *Ap.*, p. 183, che la *Relacion* del viaggio a Valencia di Filippo III (1599) è opera di Luis Velez de Guevara. Si veda A. Paz y Melia, *Nuevos datos para la vida de Luis Velez de Guevara*, nella *Rev. de Arch., Bibl. y Museos*, del 1902, p. 129 ; e le *Notas* di F. Pérez y González all' ediz. del *Diablo cojuelo*, Madrid, 1903 (qui appare col titolo *Las bodas de los Católicos Reyes de España Don Felipe III y Doña Margarita de Austria*). — Si aggiunga la relazione poetica di Lope de Vega, *El viaje y fiestas que se hicieron á Felipe III en Denia*, Valencia, 1599.

1599. — Sul viaggio dell' arciduca Alberto (*B.* 50) si veda l'opuscolo di Arnaud d'Agnel, *La venue à Marseille en 1599 de la reine d'Espagne Marguerite et de l'archiduc Albert*, Paris, 1907. — E aggiungasi alla *B.* (50), agli *Ap.* (pp. 183) e alle *D.* (p. 24) una *Breve narratione di quanto passò appo la persona dell' ill. et ecc. Signor Contestabile di Castiglia dal giorno che partì, fino a che ritornò a Milano con la Seren. et potent. Regina Margarita*, Milano, 1599.

Era manoscritta alla Nazionale di Madrid, alcuni anni or sono, e destinata alla pubblicazione, una curiosa autobiografia, ch'io ancora non lessi : *Vida y Memorias del licenciado Gregorio de Tovar* (*1547-1636*). — Accennavo fugacemente negli *Ap.* (pp. 184 sgg.) e nelle *D.* (pp. 21 sgg.) alle peregrinazioni per le terre di Spagna e fuori di esse di alcuni avventurieri, soldati, comici, che scrissero più o meno fantasticamente le memorie loro. Di Alonso Contreras occorreva pure rammentare un suo *Derrotero del Mediterraneo*, frutto delle esperienze avute nei lunghi viaggi, e in cui gran parte è fatta alla Spagna. Pur non dovevo tacere i *Comentarios del desengañado...* di D. Diego Duque de Estrada (*Memorial histórico español*, vol. XII), il *Cavallero venturoso* di Juan de Valladares de Valdelomar (dato in luce dal Bonilla e dal Serrano), e parecchie

altre narrazioni autobiografiche registrate e studiate da M. Serrano y Sanz nel vol. *Autobiografías y Memorias coleccionadas é ilustradas* (*Nueva Bibl. de Aut. Esp.*), Madrid, 1905, pp. XCIV sgg.

Ricordo qui, congiunte, le relazioni lucchesi che si estendono dal 1592 al 1674, e pubblicate da A. Pellegrini, *Relazioni inedite di ambasciatori lucchesi alla corte di Madrid* (sec XVI-XVII), Lucca, 1903 :

1ª relazione di Compagno Compagni che rimase quattro anni a Madrid (1592), pp. 11 sgg.
2ª — di Lorenzo Bonvisi e Alessandro Gabrielli (1599), pp. 15 sgg.
3ª — molto ampia di Damiano Bernardini rimasto dieci anni alla corte (1602), pp. 18 sgg.
4ª — di Alessandro Lamberti (1605), pp. 24 sgg.
5ª — di Sebastiano Gigli (1610), pp. 30 sgg.
6ª — di Bernardo Minutoli (1615), pp. 39 sgg.
7ª — molto estesa e importante di Attilio Arnolfini che fu tre anni alla corte (1618), pp. 43 sgg.
8ª — di Cesare Burlamacchi (1622), pp. 57 sgg.
9ª — di Lorenzo Cenami, che fu tre anni a Madrid (1622, giunse alla corte nel 1619), pp. 60 sgg.
10ª — di Jacopo Arnolfini (1644), pp. 66 sgg.
11ª — di Alessandro Massei, ambasciatore residente per tre anni (1646), pp. 72 sgg.
12ª — di Giovanni Guinigi, ambasciatore, pur rimasto tre anni (1649), pp. 80 gg.
13ª — di Pietro Guinigi e Claudio Bonvisi (1666), pp. 84 gg.
14ª — di Lorenzo Cenami, che passò altri nove anni circa alla corte (1674), pp. 87-96.

Chiama l'Arnolfini (relaz. 7ª, pp. 51) la cacciata dei Mori compiuta da Filippo III, « la più pia e la più eroica attione che qual si voglia romano imperatore, e cristianissimo re, potesse mai fare ; generosa, poichè per quella non solo

corse S. M. gran pericolo che quell'innumerabil quantità di ferocissime bestie li facesse immortal guerra..., ma ancora perchè non bastò per tenerlo indietro il grand'interesse di stato che dovesse la Spagna et i suoi stati mancar di tanta brava gente da Guerra... E dove poichè vi puoneva la sua potente mano poteva far morir tal diabolica gente, perchè non li facesse mai più guerra, non patì il suo humanissimo quore che si spargesse tanto sangue humano ». — Dice di re Carlo II il Cenami (rel. 14ª, p. 94): « Non sarà ornato di scienza, di lingue, nè di cognitioni politiche, per che non l'hanno mai potuto soggetare allo studio che l'abborrisce più della morte e l'attrista a segno di farle danno alla salute; fugge il maestro, et un giorno, trovandomi con la Marchesa Aya in uscita, mi sentii afferrare da una parte; voltandomi viddi essere la M. S. che lo fuggiva, nè sono certo che siano ancora arrivati alla felicità che sappia scrivere il suo real nome. »

XVII SECOLO

Sul Cortese, che pur viaggiò in Ispagna (*D.*, p. 24), si veda A. Ferolla, *Giulio Cesare Cortese, poeta napoletano del secolo XVII*, Napoli, 1908.

Seguono da più anni le discussioni sulle *Filippiche* (*Ap.*, pp. 183 sg.; *D.* p. 24), che nella *Bibl. Univ.* del Sonzogno ancora si stampano come opera del Testi; vedi: *Rass. bibl. d. letter. ital.*, XI, 231; A. Belloni, *Le Filippiche e la « Pietra del Paragone »*, per nozze *Pellegrini-Buzzi*, Verona, 1903; G. Rossi, *Saggio di una bibliografia ragionata delle opere di Aless. Tassoni*, Bologna, 1908; G. Rua, *Tassoniana, Nuovi documenti per la storia delle Filippiche*, nel *Giorn. stor. d. letter. ital.*, L, 369 sgg. Dimenticavo io pure negli *Ap.* la traduzione castigliana di una *Filippica*, indicata nel *Catal.* del Gayangos, I, 856 (opusc. di 10 pp.).

1603. — Una breve parte è pur fatta alla Spagna nelle *Relaciones de Don Juan de Persia... divididas en tres libros, donde*

se tratan las cosas notables de Persia, la genealogia de sus Reyes, guerras de Persianos, Turcos y Tartaros, y las que vido en el viaje que hizo á España ; y su conversion y la de otros dos Cavalleros persianos, Valladolid, 1604 (vedi fol. 161 sgg.).

1603-1604. — La relazione del viaggio in Ispagna di Barthélemy Joli (*B.*, N. 56) è ora a stampa nel XX vol. (1909), della *Revue hispanique* (cita Lope « poète fort estimé », il Botero, l'autore del *Guzmán de Alfarache*, Huarte, Juan de Mal Lara, Mariana, i Valdés, ecc.).

Al Cervantes attribuivasi erroneamente una *Relacion de las fiestas de Valladolid*, scritta da Antonio de Herrera, come dimostra C. Pérez Pastor, *Documentos Cervantinos*, II, 411-418. — Si aggiunga agli *Ap.*, p. 184, per le peregrinazioni del Cervantes, lo studio di Martínez Ruíz (Azorín), *Ruta de Don Quijote*, Madrid, 1905 (1ª edizion), e Madrid, 1912, (2ª ediz.). Non conosco che dal titolo una *Relatione di quanto è successo nella città di Vagliadolid dopo il felicissimo nascimento del Principe di Spagna D. Filipo D. V.*, Milano, 1608 (comprende 116 pp. di una *Miscellanea Milanese*).

1605. — *La embajada de Lord Nottingham á España en 1605*, fa parte del vol. di Ramirez de Villa-Urrutia, *Ocios diplomáticos*, Madrid, 1907 (qui pure vi figura : *La jornada del Condestable de Castilla á Inglaterra para las paces de 1604*).

1605-1606. — Un manoscritto della Bodleiana (*D.* 1286) che contiene la relazione del viaggio di un anonimo, *Italy and Spain, 1605-06*, è registrato nell'ottimo volume di E. S. Bates, *Touring in 1600. A Study in the Development of Travel as a Means of Education*, London, 1912, p. 393 (si veda particolarmente la 3ª parte : *The misunderstood West*, del cap. *Christian Europe*, pp. 162 sgg.)

Polevo io pure ricordare che nel 1607 si stampò á Anversa la descrizione del Nuñez : Ludovicus Nonnius, *Hispania sive de oppidis, fluminibusque veteris Hispaniae* (nella *Hisp. illustr.* dello Schott, IV, 431 sgg.). Sulla descrizione ancora inedita di Pedro Teixeira, compilata intorno al 1630, vedi l'articolo di

A. Blázquez, *La descripción de las Costas de España por Pedro Teixeira Albernas*, nella *Rev. de Arch., Bibl. y Museos*, del 1908, pp. 364 sgg., che offre stampati i primi due capitoli.

1608 sgg. — Sull' ambasciata del conte Orso d'Elci a Madrid, che favoriva il duplice matrimonio fra le case di Spagna e di Francia, vedi l'indicazione del carteggio col granduca Ferdinando I, di altre lettere a cardinali, ecc. ; e varie minute scritte dall' ambasciatore toscano a Madrid negli anni 1608-1618, nella *Revista delle Biblioteche*, giugno-luglio, 1904 (*Carte del Conte Orso D'Elci-Pannocchieschi acquistate dal R. Archivio di stato di Firenze*).

Peregrinò pure in Ispagna, nel secondo decennio del '600, Peter Mundy, le cui memorie di viaggio or si stampano dalla Hakluyt Society, Series II, vol. 17.

Le peregrinazioni in Ispagna di César Oudin si ricordano negli *Ap.*, p. 184. Dalla ristampa della *Galatea* del Cervantes (1611) risulta che l'Oudin fu pure nel Portogállo : « passando a Portugal, y llegando a una ciudad fuera de camino llamada Evora, ecc. »

Nel *Càtal.* del Gayangos, I, 355, è registrata una breve *Relacion de España*, manoscr. del 1610 (« a miscellaneous collection of tracts, compiled from various authors, and intended for a description of Spain : *Costumbres de España diferentes de* [*las de*] *otras naciones*).

Per la relazione, incompleta, di un viaggio d'anonimo compiuto nel 1612, indicata nella *B.* 58, vedi E. Guillon, *Deux voyages en Espagne au XVII^e siècle*, nella *Revue hispan.*, del 1902, IX, 511 sgg.

Avevo spedito a D. Pedro Roca, a Madrid, già nel 1902, un ampio estratto della relazione latina manoscritta *Peregrinus, sive Peregrinator terrestris et coelestis* del medico di Königsberg Caspar Stein (*D.* p. 27), ma, non so come avvenne, la copia mia si smarrì, e alla morte del Roca non s'è più trovata tra le carte lasciate dall' estinto. Sarà bene tornare a chiedere il manoscritto dello Stein alla biblioteca dell' Università di Königsberg.

Di alcune memorie del « maestre de campo » Alvaro de Paz Villalobos: *Servicios... á los Reyes Felipe II y III, en Italia, Flandes, Portugal y las Indias*, Madrid, 1602, non ho che una notizia vaghissima.

1615. — Una brevissima relazione di Fr. Luys Soleto concerne più l'Italia che la Spagna: *Relacion verdadera del recibimiento que Papa Paulo V y los cardenales hizieron en Roma al embaxador de los Japones, que desta Ciudad de Sevilla partió el año passado*, Sevilla, 1616.

Non avrei dovuto dimenticare negli *Ap.*, e nelle *D.* le *Relazioni sulla Nunziatura in Ispagna* del Cardinale Bentivoglio (vedi l'edizione di Colonia, 1632). La Palatina di Vienna conserva manoscritte (N. 6739, 24) *Treinta y cinco Cartas del Cardenal Bentibollo traducidas de Italiano en Castellano escritas al Duque de Monteleon á Bruselas y á Madrid, 1618-1620.* — E vedi del cardinale Bentivoglio le *Memorie*, Milano, Daelli 1864.

Si aggiunga alle notizie sui viaggi dell' Howell (*B.* N. 69) la curiosa allegoria Howelliana *Dodona's Grove, or the Vocall Forest* (1640), di cui conosco una traduzione francese: *La Deudrologue ou la Forêt de Dodone, composée de plusieurs arbres mystérieux sous l'ombre desquels il est discouru critiquement des plus mémorables occurrences amenées en France, en Angleterre, en Italie, en Espagne... depuis l'an 1600 jusqu'à présent par J. Howell, gentilhomme breton-anglais*, Paris, Courbé, 1641 (v'è anche una versione latina del 1641). — E vedi G. Jürgens, *Die Epistolae Ho. Elianae. Ein Beitrag zur englischen Litteraturgeschichte* (in *Marburger Studien zur englischen Philologie*), Marburg, 1901.

Alla *B.* N. 65 e alle *D.*, p. 28 s'aggiunga una nuova e scrupulosa edizione del viaggio del Lithgow, *The totall Discourse of the Rare Adventures and Painefull Peregrinations of long Nineteen Yeares Travayles from Scotland to the most famous Kingdomes in Europe, Asia and Affrica*, Glasgow, 1907.

1620 sgg. — Registriamo y vari viaggi in Ispagna (1620;

1639; 1643) dell'agente diplomatico modenese Ippolito Camillo Guidi, di cui stampa ora il Morel-Fatio, nel *Bull. ital.*, del 1913, l'interessantissima *Caduta del Conte d'Olivares*, scritta a Madrid nel gennaio del 1643.

Pare si recasse in Ispagna verso il 1623, col vescovo di Bertinoro, monsig. Massimi Nicolò Strozzi, e vi abbia conosciuto personalmente Lope de Vega. Stampa un sonetto di Lope allo Strozzi, L. Fassò, in *Scritti vari di erudiz. e di critica in onore di R. Renier*, Torino, 1912, p. 405.

Nè la *B.* N. 70, nè le mie aggiunte (*Ap.*, pp. 186; 311; *D.*, pp. 28 sg.; p. 77) ricordavano una stampa barcellonese di una relazione del viaggio del principe Charles Stuart, riprodotta in facsim. da Archer M. Huntington (1902): *Relacion de la salida que hizo desta villa de Madrid el Serenissimo Principe de Gales, á nueve de Setiembre deste año de 1623*, Barcelona, 1623. Si veda anche una notizia nel *Boletin de la Sociedad Castellana de Excursiones*, luglio, 1908: *El Principe de Gales en Valladolid en 1623*.

Era pure del seguito del principe, Sir Richard Wynn che scrisse le sue memorie di viaggio, stampate da Thomas Hearne in appendice alla *Historiae Vitae... Ricardi II* (1729), e riprodotte, nel 1845, da Halliwell-Phillipps nell'edizione dell'autobiografia di Simonds d'Ewes (1602-1650).

1624. — È manoscritta alla Nazionale di Madrid (N. 6043); vedi *Rev. de Arch., Bibl. y Museos*, vol. VIII, 1904, p. 95, una *Noticia de algunos lugares de Andalucia, de relaciones de Gabriel del Santaus que con comisión de su Magestad por el año pasado de 1624 anduvo por algunas partes de España, recogiendo y observando lo más notable de algunos pueblos para la descripción general de España que se habia encargado á Juan Bautistà Labaña* (vedi *D.*, p. 77).

1624. — È nota un' epistola del Quevedo: *Carta al marqués de Velada y de San Roman, dandole cuenta del viaje de Andalucia con el rey Don Felipe IV*, che può leggersi nella *Bibl. de Aut. Esp.*, XLVIII, 521, ed è ricordata dal Rodríguez Marín,

Pedro Espinosa, Madrid, 1907, p. 260 (si aggiunga alla *B.*, 71).

Della nobile Anna Douglas, contessa di Morton, che viaggiò e soggiornò in Ispagna nei primi decenni del 1600, è memoria nell' opera del Serrano y Sanz, *Escritoras españolas*, Madrid, 1903, I, 346 : « Un distinguido bibliófilo nos dijo que Dª Ana habia estado en España y publicado la relación de su viaje, de cuya obra tenía él un ejemplar. » Ma forse la notizia è erronea. Della Douglas non è a stampa che un libro di preghiere, edito più volte sin verso il 1666.

Ricordi di un milite portoghese Miguel Leitão de Andrade che partecipò alle campagne del re D. Sebastiano, in un bizzarro volume, *Miscellanea*, Lisboa, 1629.

Fr. Luis dos Anjos è autore di un *Jardim de Portugal*, Coimbra, 1626.

1626. — Non so se sia già a stampa la *Relacion del viaje y entrada en Madrid* del Cardinale Barberino, che vidi manoscritta alla Nazionale di Madrid (ind. ant. H. 10). Si aggiunga alle notizie della *B.* N. 74 ; *Ap.*, p. 187 ; *D.*, pp. 30, 78, una *Relacion de la partida que hizo el Conde de Oñate para la raya de Aragon*, movendo all' incontro del Cardinal Barberino, Madrid (vedi Gallardo, *Ensayo*, I, 390).

Sul conte Giambattista Ronchi residente estense a Madrid (1630-1633) ha promesso da parecchi anni un lavoro Paolo Negri.

Il *Catal.* del Gayangos, IV, 157, registra tra le descrizioni dei viaggi in Ispagna : *Risbie's Journey from Brussels to England* (nel 3° decennio del 1600). Da Bruxelles il viaggiatore passava nella Spagna e nel Portogallo, e risaliva per la Francia.

Ai viaggi in Ispagna del Voiture e del Saint-Amant acennavo nelle *D.*, pp. 32 sg. (vedi ora E. Magne, *Voiture et les origines de l'hôtel de Rambouillet...*, Paris, 1913). Occorreva pure indicare il viaggio e il lungo soggiorno fatto alla corte di Madrid da Antoine de Metel sieur d'Ouville, di cui è memoria nei *Contes aux heures perdues*, Paris, 1651, vol. I, p. 477 : « Ne vous estonnez point si vous voyez en ce present volume

plusieurs contes des Espagnes. L'Autheur qui a fait ce recueil y ayant demeuré sept ans dans la Court, et la langue espagnole luy estant fort familière n'a pas voulu oublier ceux qu'il a remarquez dans ce pays... » Analoga affermazione nel vol. III dei *Contes*, p. 406 : « ...pour avoir demeuré sept ans entiers à Madrid et prenant plus de plaisir à la lecture espagnole qu'à la française... (e vedi Tallemant des Réaux, *Historiettes*, III, p. 167 ; A. L. Stiefel, nella *Zeitschr. f. franz. Sprache u. Liter.*, XXVII, 192).

Negli *Ap.*, p. 311 ricordavo i viaggi in Ispagna del Brignole Sale e di Paolo Riccio. Avrei forse dovuto aggiungere un altro secentista genovese Tommaso Oderico, autore delle *Muse Castigliane* (R. Soprani, *Scrittori della Liguria*, Genova, 1667, p. 271), e il genovese Tommasi Sibori che scrisse e rimò in castigliano parecchio (un vol. suo manoscr. è registrato nell' *Ensayo* del Gallardo, IV).

Dovevo similmente indicare altre ambasciate in Ispagna ordinate dagli estensi, oltre quella del Testi (*Ap.*, pp. 188 sgg.) e ricordare le missioni anteriori del conte Ercole Rondinelli, del Cardinale Alessandro d'Este (1614), ecc. Per il Testi si veda una memoria di V. Santi, *Il processo e la condanna di Fulvio Testi nel 1617*, nel *Giorn. stor. d. letter. ital.*, LIV, 1 sgg.

1634. — La Nazionale di Madrid (Mss. P. V. Fol. 8, N. 64), conserva il manoscr. autografo di una *Relacion de un viaje que hizo desde Madrid á Palermo*, D. Gaspar de Salcedo (Palermo, 2 febbr. 1634).

Sugli Itinerari allestiti da Martin Zeiller di Ulm (*B.* N. 63) vedi una fugace notizia nella *Beilage der Allgemeinen Zeitung*, del 1904, N. 245 : *Ein Baedeker vor 250 Jahren*.

Su Godofredo Riques, agente della Danimarca in Ispagna, verso il 1638, ved. E. Gigas, nella *Revue hispanique*, XXIII (1910), pp. 575 sgg.

1640-1644. — Sarebbe ormai tempo che si raccogliessero e si stampassero, ordinate e illustrate, le relazioni sugli ambasciatori estensi alla corte di Madrid, non meno importanti cer-

tamente delle relazioni lucchesi. Dell' ambasciata del P^re^ Ippolito Camillo Guidi inviato alla corte di Spagna dal duca Francesco I° d'Este (vedi l'articolo cit. del Morel-Fatio in una nota precedente) sappiamo ancora ben poco. Tutto il carteggio, che lo Justi cita nel suo *Velazquez*, riposa negli archivi di Modena. E non offre più di un aridissimo elenco G. Ognibene nel suo libro *Le relazioni della casa d'Este coll' estero*, Modena, 1903. Ora il Sig^r^ U. Dallari gentilmente mi comunica trovarsi nell' archivio di Stato di Modena che dirige tredici minute delle istruzioni avute dal Guidi per la sua missione, e quattro intere buste del voluminoso carteggio guidiano con notizie interessantissime intorno alla corte spagnola nel 1643 e la disgrazia del Conte Duca. Il 1° ottobre del 1640 il Guidi ebbe udienza a Madrid dal Conte Duca; rimase alla corte sin verso la fine del 1644. Gli successe, in qualità di agente estense, il nipote capitano Pietro Giovanni Guidi.

Assicura in certe sue rime il Busenello: « E perchè havea superà el francese | Andai subito in Spagna vittorioso... » ma forse è immaginario questo suo viaggio, e appaiono calcati sui soliti modelli due suoi sonetti su Madrid ed una sua *Descritione di Madrid*. Si vedano *I sonetti morali ed amorosi di Gian Francesco Busenello* (1598-1659). Testo critico per cura di A. Livingston, Venezia, 1911, p. 112. E, del medesimo Livingston, *La Vita veneziana nelle opere di Gian Francesco Busenello*, Venezia, 1913, p. 80.

Spiacemi non avere che una vaghissima notizia della missione diplomatica in Ispagna del toscano Monsignor Lorenzo Corsi, avvenuta, se non erro, intorno al 1640.

1640 sgg. — Rimembra le missioni in Ispagna di H. Hannibal Sehest, di H. W. Rosevinge, il dotto E. Gigas nella sua interessante pubblicazione: *Notes du Voyage en Espagne (1640-41) du Médecin Otto Sperling*, nella *Revue hispanique*, XXIII, 534 sgg. (Su altri ambasciatori di Danimarca in Ispagna [il Lerche fu in Ispagna dal 1650 al 53 e dal 1658 al 62], vedi

E. Gigas, *Lettres inédites de quelques savants espagnols au XVI^e siècle*, nella *Rev. hisp.*, XX, 424).

1640. — F. Rodríguez Marín nel suo bel volume su *Pedro de Espinosa...*, Madrid, 1907, p. 308 dà notizia del *Panegyrico nupcial : Viage del Excelentissimo Señor Don Gaspar Alonso Perez de Guzman, Duque de Medina Sidonia... en las bodas con la Excelentisima Señora Doña Juana Fernandez en Cordoba...*, Cadiz, 1640, che io ricordai nelle *D.*, pp. 36 sg.

Nell' Inventario della collezione Édouard Favre (*Bulletin hispanique*, XIV, 93) trovo indicato una *Relation du voyage fait en Andalousie par D. Luis* [*Mendez*] *de Haro* [*Sotomayor y Guzman*], *Comte-duc d'Olivares* (tra il 1645 e il 1649).

1649. — Si ricordi a proposito del viaggio di Maria Anna d'Austria (B., 81) l'entusiastica descrizione e l'inno sciolto da D. Juan de Mendoza nella « comedia » del Calderón, *Guardate del agua mansa* (Jorn., I).

Pare varcasse la frontiera e giungesse in Catalogna il poeta Jean-François Sarasin, benchè le ultime lettere sui suoi peregrinaggi non datino che dalla Francia. Vedi il cap. *Der Feldzug in Catalonien und Sarasins Tod*, dell' opera prolissa di M. Mennung, *Jean-François Sarasin's Leben und Werke*, Halle a S., 1904, II, 425 sgg.

1655. — Sul viaggio del Brunel (*B.* N 83) vedi J. de Armas, *Antonio Brunel y su viaje á España en 1655*, nel vol. *Ensayos de literatura inglesa y castellana*, Madrid, 1909 (e vedi *España futura*, del 1910, genn.-febbr.-marzo).

1657. — Un « romance » che fa parte di certo *Poema* di P. Pedro de Quiros, tuttora manoscritto (a Sevilla?), è ricordato nell' *Ensayo* del Gallardo, IV, 18 : « Dale cuenta á Ardenia del Viaje de Olivares. Lunes 4 de diciembre 1657 ».

Per le spedizioni alle frontiere della Spagna del conte di Souvigny si vedano : *Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du Roi, publiés d'après le manuscrit original par le baron Ludovic de Contenson*. Paris, 1906 (ora, se non erro, è a stampa solo il 1° vol.).

Ricordo qui l'*Itinerario historial* di Alonso de Andrade, nell' ediz. Madrid, 1647 (ve n'è una posteriore, Lisboa, 1687). E ancora : un' arida descrizione di A. Saur, *Stätte-Buch oder ausführliche Beschreibung der fürnehmsten Stätte, Plätz und Vestungen meistens in Europa, auch in anderen Teilen der gantzen Welt*. Fortgesetzt durch H. A. Authes (con molte incisioni), Frankfurt a. M., 1658.

A complemento della relazione di viaggio elencata nella *B.* 90, s'aggiunga la *Relación de la jornada que la Condessa de Escalante* [*Doña Maria de Guevara*] *hizo á la ciudad de Vitoria á bessar la mano á Su Magestad*, ricordata dal Serrano y Sanz, *Escritoras Españolas*, I, 474 ; deve trovarsi ancora manoscritta alla Nazionale di Madrid).

1662. — È sepolto all' Archivio di stato a Parma il carteggio di Giuliano Ardinghelli che recossi in Ispagna e nel Portogallo per i preparativi delle nozze di Alessandro Farnese con Maria di Portogallo. Si veda J. de Araujo, *O Conde de Mansfelt em Portugal*, in *Revista*, Porto, 1903, fasc. III. — Per altre notizie di stranieri, diplomatici ecc. alla corte di Castiglia a quell' epoca si veda il 1° vol. dell' opera di G. Maura Gamazo, *Carlos II y su corte*, 1 vol. (1661-1669), Madrid, 1911.

1666. — Sul viaggio da Madrid a Rovereto dell' infanta Margarita Maria, sposa all' imperatore Leopoldo I d'Austria, (*Ap.*, p. 191), si veda una notizia nel *Boletín de la R. Academia de la Historia*, 1903 maggio (vol. XLII, pp. 376 sgg.).

Per i viaggi del Fanshawe (*Ap.*, p. 190), ved. J. W. Mackail, *Sir Richard Fanshawe*, in *Transactions of the Royal Society of Literature*, XXVIII (1908), fasc. 2. — Additavo le *Memoirs of Ann lady Fanshawe*, nell' edizione del 1829 ; or converrà ricordare quella curata da John Lane, London, 1907.

1666 sgg. — Dei vari viaggi in Ispagna di Domenico Laffi (*Ap.*, p. 191) (fu, come già si è avvertito, tre volte a Santiago : una prima volta nel 1666, con D. Morando Conti, Nicolò Mantuani, Francesco Magnaghi — una 2ª nel 1670,

col pittore Domenico Codici — una 3ª nel 1673 con Fra Giuseppe Lipparini; si spinse allora sino a Madrid) tocca fugacemente G. Rossi, *Roncisvalle nei ricordi di un pellegrino del 600*, nel *Fanfulla d. Domenica*, XXV (1903), pp. 9 sgg. (ora nel vol. *Varietà letterarie*, Bologna, 1912, pp. 135 sgg.)

1667-68. — Nelle mie aggiunte era pure scordato il viaggio del Potemkin. Si veda : *La Russie du XVII*e *siècle dans ses rapports avec l'Europe centrale. Récit du voyage de Pierre Potemkin envoyé en ámbassade par le tsar Alexis Mikhaïlovisch à Philippe IV d'Espagne, et à Louis XIV en 1668*. Précédé d'un aperçu... par le Prince Em. Galitzin. Paris, Baudry 1853 (quivi il *Journal détaillé de l'ambassade... en Espagne, 1667, 1668*).

1669. — Estratti di un *Itinerarium Hispanicu(m)* compilato da Frate Simon Gansler « Guardiano Landishutano », nel 1669, sono comunicati, con scarse note illustrative, da L. Pfandl, nella *Revue hispanique*, XXIII, 411 sgg. (*Ein Beitrag zur Reiseliteratur über Spanien aus einer Handschrift der Münchener Hof- und Staatsbibliothek*).

1669-70. — Di un manoscritto di memorie del conte Ercole Zani (Bibl. univ. di Bologna, col. n. 3830) : *Viaggi per l'Italia, Francia, Spagna, Portogallo, Inghilterra, Alemagna, Polonia, Moscovia, Svezia e Danimarca*, dà succinta notizia L. Frati, *I viaggi del conte Ercole Zani*, Bologna, 1911 (estratto dal *L'Archiginnasio*, VI, 1-2). Lo Zani si recò nel 1669 nel Portogallo, e passò nell' estate del 1670 a Madrid, dove rimase 45 giorni; in seguito si recò a Zaragoza e a Barcelona (notizia cortesemente comunicatami dal Frati).

1670. — Di una *Relacion de un viaje hecho desde Mädrid á la ciudad de Argel para redimir cautivos, en el año 1670*, è data notizia nel *Boletín de la R. Sociedad Geográfica*, del 1907.

Della *Jornada de Madrid*, Madrid, 1672, di A. Ribeiro de Barros non ho che una vaghissima notizia.

Al viaggio in Ispagna di J. Limberg von Roden (1673) allude fugacemente E. Gigas, nella *Revue hispanique*, XXIII, p. 575.

Col viaggio del de Senecé (*D.*, p. 42) avrei pure dovuto rammentare quello nel Portogallo del poeta Antoine de La Fosse, sieur d'Aubigny. Or no so bene in quale anno l'eseguisse.

Dal *Catal.* del Gayangos (*Collectanea Historica*, I, 300) estraggo la notizia di un *Itinerario que lleva el Ser^mo Señor Don Juan* [*de Austria*] *desde esta corte á la Coruña* (1675?), manoscr. al British Museum.

1677. — Il medesimo *Catal.* (I, 392) registra una relazione abbreviata del viaggio che figura nella *B.*, 107 : *Diario del viage que el Rey nuestro Señor* [*Carlos II*] *hizo al Reyno de Aragon.*

Di Pedro Cubero Sebastián (*B.* 108) si ricordi anche l'edizione di Valencia, 1697, della *Descripción general del mundo y notables sucesos que han sucedido en él, con la harmonia de sus tiempos, ritos, ceremonias, costumbres y trajes...*

1678 sgg. — Sui frati Francesco da Portomaurizio e Paolo da Varazze, attivi nel Portogallo si veda un breve art. già citato di A. Ferretto, *Contributi alle relazioni tra Genova e Lisbona*, in *Giorn. ligust.*, XXII, 12 sgg.

Qualche particolare aggiunto alla relazione del viaggio pubblicata nel *Bull. hisp.* del 1902 (*D.*, p. 79) può vedersi nell'articolo del compianto Rodríguez Villa, *Dos viajes regios*, nel *Boletín de la R. Academia de la Historia*, Madrid, 1903, pp. 250 sgg.

Memorabilia Europae, oder Denckwürdige Sachen, Welche Ein Reisender in den fürnehmsten Städten Europae heutiges Tages observiren und in Acht zu nehmen hat. Nunmehr aber, zum fünften mal, An vielen Orten vermehret und verbessert, Ulm, 1686 (ne ignoro l'autore, e pur mi sfugge la data della prima stampa).

Considera pure la Spagna, come m'avverte l'amico R. Beer una relazione satirica, ancor manoscritta alla Palatina di Vienna (14117, 2), *Nerone pellegrino per le principali reggie d'Europa.*

Si noti una miscellanea di Pascual Ribeiro Coutinho, *Jornada de la Reyna de Portugal y fiestas que en el viaje se le hicieron hasta llegar á la corte de Lisboa. — Entrada del Embaxador, Conde de Villar-Mayor, Manuel Tellez de Silva, en la Corte de Heldemberg — Fiestas que se celebraron en Lisboa desde 11 de Agosto hasta 25 de Octubre*, Madrid, 1687. E si veda Fr. da Fonseca, *Embayada do Conde de Villarmayor Fernando da Sylva de Lisboa à Corte de Vienna e viagem da Rainha Senhora Maria Anna de Austria de Vienna à Corte de Lisboa*, Vienna, 1717.

Si aggiunga alla *B.* 115 e alle *D.* p. 44, un *Relate del viaje hecho por los que fueron á recibir D^a Mariana de Neoburgo*, manoscritto alla Nazionale di Madrid (T. 250).

Fra le descrizioni del Portogallo converrà pure registrare quella del visconte Julio de Castilho, *A Ribeira de Lisboa*.

Nella *Turbia Aganipe*, miscell. poetica manoscr. di Vicente Diaz de Montoya (Gallardo, *Ensayo*, II, 767) figura certa « carta », satirica « á un amigo... describiendo un viaje de Madrid á Canencia (1696).

Soggiornò a lungo in Ispagna e nel Portogallo, sulla fine del 1600, il capit° John Stevens (morto nel 1726), ma non so se nel British Museum si conservino le memorie delle sue peregrinazioni.

1698. — Per il viaggio di François de Tours, cappuccino predicatore (*B.* 123), si veda ora *Deux voyages en Espagne...* cit. nella *Revue hispanique*, IX (1902).

Sul Gemelli Careri (*Ap.*, pp. 194 sg. ; *D.* p. 44) si veda oltre il saggio del Magnaghi : F. A. Numari, *Un viaggiatore calabrese della fine del secolo XVII*, Messina, 1901.

XVIII SECOLO

Si aggiunga alla *B.*, 120 : *Voyages faits en divers temps en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en France et ailleurs par Monsieur M**** (con 12 incis.) Amsterdam, 1700.

Non è ricordata nelle *D.* la descrizione : *Spanien, des Königreichs, Land-Staats- und Städt-Beschreibung, worinnen von dessen Lager, Gräntzen, Fruchtbarkeit, Innwohnern, Regenten etc.*,

wie auch von denen dazu gehörigen Königreichen und Provinzen so wol hin Europa, als auch in Asia, Africa und America gehandelt wird (con 13 incis.), Leipzig, 1700.

Si aggiunga alla *B.*, 125 C, un art. di M. Rosi, *Un ricevimento regio al principio del settecento* (*Filippo V a Genova*), Firenze, Collini, 1906; S. Mujica, *Los Viajes reales de antaño...*, in *Euskalerrianen-Alde*, 1911 marzo.

Al N. 132 della *B.* s'aggiunga ora : *Madame des Ursins et la succession d'Espagne. Fragments de correspondance publiés par M. le duc de la Trémoille*, Nantes, 1903 (due vol.). E si completi la mia nota sull' Alberoni (*Ap.*, p. 196): E. Bourgeois, *La diplomatie secrète au XVIII^e siècle*. Vol. II, *Le secret de Farnèse. Philippe V et la politique d'Alberoni*, Paris, 1909.

1700-1701. — La breve relazione del viaggio in Ispagna di Louis François d'Harcourt si stampò da L. Barrau-Dihigo nella *Revue hispanique* del 1908, pp. 248 sgg.

1706 sgg. — Da una relazione del viaggio in Catalogna dell' arciduca d'Austria, ormai irreperibile, J. R. Carreras y Bulbena toglieva le notizie per un suo articolo : *Carlès d'Austria y Elisabeth de Brunswich Wolffenbüttel a Barcelona y Girona*, Barcelona, 1902. Si veda anche il cap. *Visites a Montserrat de Carles, Arxiduch d'Austria, regnant a Catalunya* del libro cit. di F. Carreras y Candi (*Visites*, ecc. pp. 343 sgg.). E si ricordi una descrizione in versi del Montserrat del P. Eura, *Descripció de la montanya y santuari de Montserrat. Poesia catalana del siglo XVIII publicada enteramente conforme con el manoscrito original, por D. Florencio Janer*, Madrid, 1859 ; e una collana di versi assai curiosa, *La musa latina en Montserrat. Antologia de poetas latinos de los siglos XVI y XVII que da á luz por vez primera con un estudio bibliográfico D. Jaime Collell, canónigo de la catedral de Vich*, Barcelona, 1893.

1711-13. — Un articoletto di G. Doublet, *Un ambassadeur ariégeois en Espagne à la fin du règne de Louis XIV* (*1711-1713*), in *Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des Sciences*,

Lettres et Arts, vol. IX, Foix, 1904, descrive l'ambasciata presso Filippo V di Jean-Louis d'Usson, marchese di Bonnac (1672-1738).

1718. — Un estratto dell' autobiografia di un commesso viaggiatore di Strasburgo, J. E. Zetzner è ora a stampa nella *Revue d'Alsace*, 1905-1907 : R. Reuss, *Un voyage d'affaires en Espagne en 1718* (Anche a parte, Strasbourg, 1907).

E. R. Roth, *Memorabilia Europ., auserles. Denckwurdigkeiten, welche ein curieuser Reysender in Europa zu observiren.*, Ulm, 1719 (debbono precedere a questa edizione parecchie altre).

1727. — Duolmi di non aver ricordato negli *Ap.* e nelle *D.* la *Relación del viaje del Marqués de los Balbases desde Madrid á Lisboa*, comunicata da A. Rodriguez Villa nel suo saggio, *La Embajada extraordinaria del Marqués de los Balbases á Portugal en 1727*, nella *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos* (antica serie), II, 192 sgg.; 205 sgg.; i 225 sgg.; 237 sgg., e a parte, Madrid, Rivadeneyra, 1875.

1728. — Sul viaggio del D'Arvillars alla corte di Madrid si veda una breve memoria de A. Giarrusso, *Istruzioni al Marchese d'Arvillars, ministro piemontese a Madrid nel 1728*, Catania.

1729. — Un fugace accenno al soggiorno in Ispagna di un missionario gesuita destinato alle Filippine, in un breve articolo di V. W. Eymer, *Leben und Schicksale des Missionärs Laurenz John S. J.*, in *Deutsche Arbeit*, del 1906, V, 373 sgg.

Ignoro l'autore di certa *Description de la Ville de Lisbonne, où l'on traite de la Cour, de la Langue Portugaise et des Mœurs des Habitans*, stampata a Parigi, nel 1730.

Negli archivi di La Haya è sepolta ancora una parte assai cospicua del carteggio dei vari ambasciatori d'Olanda in Ispagna, nella prima metà del 1700.

Negli *Ap.*, p. 198, ricordavo la autobiografia curiosissima di Diego de Torres Villarroel, che ora può leggersi nitidamente stampata nella collez. *Clásicos castellanos*, vol. 7° : *Vida*,

ascendencia, nacimiento, crianza y aventuras del Doctor Don D. de T. V... (Introduzione e note di F. de Onis), Madrid, 1912. Vedi lo studio de A. García Boiza, *Don Diego de Torres Villaroel...*, Salamanca, 1911.

Per alcune missioni in Ispagna verso la metà del 1700 vedi Andrés Jiménez Soler, *Caballeros españoles en Africa y africanos en España*. Notizie in *Revue hispanique*, del 1908; G. Desdevises du Dezert, *Un consul général de France à Madrid sous Ferdinand VI (1748-1756)* (trattasi della gestione del console M. Partyet e delle sue esperienze alla corte di Castiglia).

Ricordo qui una traduzione tedesca (di N. Carstens?) di certe memorie del danese Erich Pontoppidan, professore di teologia a Kopenhagen (*Menoza, en asiatisk prinds*, 3 vol. 1742), sfuggitemi nelle *D.* : *Menoza*, | *Ein* | *asiatischer Printz* | *welcher die Welt umhergezogen*, | *Christen* | *zu suchen* | *Besonders in Indien, Hispanien, Italien*, | *Frankreich, Engelland, Holland, Teutschland*, | *und Dänemark*, | *aber des Gesuchten wenig gefunden*, Copenhagen, 1750.

Se non erro, pure alla Spagna si estendono le memorie di un avventuriere fiammingo : *Der reisender Avanturier. Oder sehr merkwürdiges Leben und Begebenheiten eines flamländischen Ritters*, Frankfurt a M., 1749.

Nel 1749 fu nel Portogallo e in Ispagna il celebre pittore Joshua Reynolds. A Menorca cade da cavallo e riporta una ferita al labbro (si veda la monografia di P. Ortlepp, *Sir Joshua Reynolds...*, Strassburg, 1907).

1753 sgg. — Una dissertazione di B. Mildebrath, *Die deutschen « Avanturiers » des XVIII Jahrhunderts*, Gräfenhainichen, 1907, ricorda, pp. 68 sgg., due peregrinaggi in Ispagna : *Der russische Avanturier- 1753* ; l'avventuriere, prigioniero de' Turchi, è liberato da una nave da guerra spagnuola e condotto a Barcellona. Qui si bisticcia con un prete ; passa alle carceri dell' inquisizione ; ma gli amici vengono in soccorso e gli agevolano la fuga a Marsiglia. — *Der Leipziger Avanturier-*

1756; da Parigi, dove trovasi con un portoghese, va a Madrid, Toledo, Sevilla, Cadix, Lisboa. Di qui passa in Inghilterra.

1754. — Si aggiungano al *Journal* del Fielding (*B.*, 149), le lettere scritte durante il soggiorno nel Portogallo. Di due bellissime epistole, dirette da Lisboa al fratello, dà notizia A. Dobson, nella *National Review* del 1911, agosto.

Poco è noto delle peregrinazioni ispaniche di Henry Lloyd, scrittore di cose militari, stimato assai dal Carlyle, intimissimo un tempo dei fratelli Verri. Dava di lui notizia Pietro Verri in una lettera del 15 settembre 1759 (*Lettere e scritti inediti di Pietro e di Alessandro Verri*, 7 ed., C. Casati, Milano, 1879, I, 49) : « ha vissuto molto in Italia e nella Spagna, e ne conosce assai bene le lingue... Visse in Barcellona assai bene col marchese (de las Minas) che non potendogli dare un impiego se non nel militare, lo appoggiò a Madrid, al signor Watt, secretario di gabinetto del re cattolico. Ivi lavorò... ritornò a Barcellona, ecc ». Si veda anche L. Ferrari, *Del Caffè, periodico milanese del secolo XVIII*, Pisa, 1899, p. 16; E. Masi, *Gli avventurieri* (nel vol. coll. *La Vita italiana nel Settecento*, pp. 87 sgg.). Del Lloyd cercai invano le Memorie, tradotte in parte in francese, *Mémoires politiques et militaires...*, Paris, 1911. — Or, dopo scritta questa nota, leggo il *Carteggio di Pietro e di Alessandro Verri*, a cura di F. Novati e E. Greppi, Milano, 1910, e vi trovo, nei 2 vol. pubblicati, frequentissimi accenni al Lloyd e alla sua estrema volubilità.

In una nota fugace degli *Ap.* (p. 198) indicavo il nome di alcuni italiani che soggiornarono nella penisola nella 2ª metà del 1700 (il Signorelli nella commedia *Faustina* ricorda ancora Placido Bordoni, Giacinto Ceruti e il Conti). Or del Signorelli saranno presto in luce altri ricordi di Spagna promessi nel vol. di C. G. Menini, *Pietro Napoli Signorelli. Vita, opere, tempi, amici, con epistolario, documenti ed altri scritti inediti...*, Città di Castello, 1913. — Si avvertano ancora gli italiani chiamati da Padova all' università di Lisbona, verso il

1765 (Domenico Vandelli, G. Antonio della Bella, Giulio Mattiazzi), di cui ragiona P. Saccardo, *Di Domenico Vandelli e della parte che ebbe lo studio padovano nella riforma dell' istruzione superiore del Portogallo nel Settecento*, in *Atti e Memorie d. R. Acad. d. Scienze... di Padova*, N. S., vol. XV (1899), pp. 71 sgg.

« Un idiota che ha pubblicato i suoi viaggi nella Spagna in un volume, dove l'unica cosa buona si è un disegno del Cipriani e del Bertolazzi », questo giudizio dava il Baretti, in una lettera sua, del viaggio del Twiss (Piozzi, *Letters to and from the late Samuel Johnson*, London, 1788, I, 215). — Poco soddisfatto doveva pure essere il Baretti della traduzione francese del proprio *Viaggio* (*B.*, 155 V. e *Ap.* p. 193) : « I Francesi debbon aver tradotto il mio viaggio di Spagna al modo che mi tradussero un tempo il Ragguaglio d'Italia, onde questa è forse la ragione che ti riesce insulso e noioso. Io non ho veduta quella traduzione, anzi non sapevo che esistesse ». Così in una lettera a Filippo Baretti, Londra, 5 dicembre 1777, cit. da L. Piccioni, *Studi e ricerche intorno a Giuseppe Baretti*, Livorno, 1899. — Di un frammento di versione svedese (che neppur vedo ricordato dal mio carissimo Piccioni), ho avuto tardi notizia : *Bref om Portugal af Joseph Baretti, of okänd hand, af Arthur Wilhelm Costignan. Ofwersättning af Samuel Oedmann*, Stockholm, 1796. — Qualche altro particolare sulla peregrinazione barettiana in Ispagna offre U. Cosmo, *G. Baretti e José Francisco de Isla*, nel *Giorn. stor. d. letter. ital.*, XLV, 280 sgg. Ora, nella cit. miscellanea di scritti dedicata a R. Renier (Torino, 1912, p. 365) il Piccioni pubblica una curiosa lettera del Baretti, ove è pur memoria della Spagna che il brioso scrittore avrebbe voluto rivedere : « L'aria di Spagna, amico, m'ha fatto tanto bene... Per Dio che mi sono affatto innamorato degli Spagnuoli, gente molto diversa da quello che infiniti birboni di viaggiatori ne hanno scritto. Se avessi avuto venti anni di meno, non tornavo più indietro. Basta, ci tornerò un' altra volta, se la Parca non mi fa'l giuoco troppo tosto ».

1765. — Stampa la *Lettre du comte G. Ph. Creutz à Marmontel sur l'Espagne* (1765), J. Vising, nella *Revue hispanique*, vol. XXIII, ignorando serenamente che io l'avevo indicata nelle *D.*, p. 47 (la mancanza di un Indice è riuscita fatale ai miei poveri appunti).

1767-68. — Sulla nunziatura in Ispagna di Monsignor Lucini, del conte Ippolito Antonio Vincenti e di altri valentuomini si vedrà il carteggio sepolto ancora all' Archivio Vaticano.

Nel 1767 G. C. Passeroni avrebbe dovuto essere compagno al Lucini nella nunziatura di Madrid, ma, stretto da altre cure, rinunciò al viaggio. Vedi V. A. Arullani, *Ricerche sulla cronologia de' viaggi di G. C. Passeroni*, nel *Bull. stor. bibl. subalp.*, XI (1906), pp. 239 sgg.

Citavo nelle *D.*, pp. 49 sgg. le *Memorie* del Casanova, e ricordavo gli articoli del D'Ancona, or riprodotti con molte aggiunte nel vol. *Viaggiatori e Avventurieri*, Firenze, 1912, pp. 215 sgg. — Trovo, tradotto Da Wilhelm von Schütz e stampato nell' *Urania. Taschenbuch auf das Jahr 1824*, Leipzig, 1824, pp. 243 sgg., il *Gemälde aus Madrid nach Casanova*. — Nelle *Memorie* (VII, 387) il geniale avventuriere ricorda l'architetto Sabatini che re Carlo III chiamava da Napoli a Madrid per ripulire la capitale.

1767 sgg. — Brevi notizie sul doloroso soggiorno in Ispagna di alcuni missionari tedeschi, tolti a forza dalle colonie spagnuole dopo l'espulsione dell' ordine, nella *Zeitschrift für katholische Theologie*, XXVI (1902), pp. 62 sgg. : J. B. Mundwiler S. J., *Deutsche Jesuiten in spanischen Gefängnissen im 18 Jahrhundert*. Vi si ricorda, tra altri, con Joseph Goebel, che risiedeva in Ispagna ancora nel 1778, Peter Weingarten (Ms. delle sue memorie nell' *Archiv Provinciae Germaniae*. S. J.), scarcerato nel 1769; Josef Rapp (lettera che descrive il viaggio in Ispagna nel medesimo *Archiv*), rilasciato nel 1769; Franciscus Niclutsch; Bernhard Middendorf (parte del manoscritto, or perduto, delle sue memorie apparve nel *Kathol. Magazin f.*

Wissenschaft u. Leben, nel 1845 : *Aus dem Tagebuch des mexikanischen Missionarius G. B. M.*, 1754-1776) ; Benno Ducrue (una *Relatio expulsionis*... stampata da Ch. G. Murr, nel *Journal z. Kunstgeschichte u. z. allgemeinen Litteratur*, XII, 217-267, Nürnberg) ; Wolfang Bayer (memorie del suo viaggio nel medesimo *Journal*, III, 113-326) ; Florian B. Baucke (su di lui scrisse una memoria H. Kobler, Regensburg, 1870) ; Michael Gerstner ; Michael Meyer, ecc.

Accanto al Casanova avrei pur dovuto far posto nelle aggiunte mie all' avventuriere Gorani che s'aggirò buon tempo nella Spagna e nel Portogallo, autore de' *Mémoires secrets et critiques des Cours, des Gouvernements et des mœurs des principaux États d'Italie*, Paris, 1793. Si veda su di lui il libro di Marc Monnier, *Un aventurier italien. Le Comte Joseph Gorani*, Paris, Levy, 1885 (Ricordo il Gorani negli *Ap.*, p. 316, di sfuggita, citando le *Migalhas* di Pinheiro Chagas).

Cita il Morel-Fatio, nel suo studio *La Satire de Jovellanos contre la mauvaise éducation de la noblesse* (1899, p. 18, n. 3 dell' estr.), certe *Cartas sobre las costumbres de la Corte*, stampate a Madrid, ma subito soppresse, e ormai irreperibili, di D. Cristóbal de Hoyo Solorzano, visconte di Buen Paso, morto nel 1762 (noto col pseudonimo F. Gonzalez de la Gonzalera), e rimanda all' articolo su questo Casanova di Spagna di José de Viera y Clavijo, *Noticias de la historia general de las Islas Canarias*, t. IV, Madrid, 1783, p. 555.

Nel catalogo dei manoscritti posseduti da Pascual de Gayangos, ora acquistati dalla Nazionale di Madrid (17, 733), trovo indicata la relazione di un viaggio fittizio di un barbiere : *Viaje de Roque Anton. Escrito por un personage en el reinado de Carlos III, en compañia de los tres herederos del lugar de Castro Andrés : Saturnino, Firmin y Jorge* (I^a^ *parte*) ; cicaleggio satirico sui costumi del tempo.

1780. — Richard Cumberland, autore ben noto dei 2 vol. di *Anecdotes of Eminent Painters in Spain*, prese parte coll' abate Hussey, nel 1780, ad una missione secreta in Ispagna e

nel Portogallo e narrò le sue esperienze nella penisola nei 2 vol. di *Memoirs of himself*, London, 1807 (che io ancora non vidi), e in un volume di scritti lasciati alla figlia, inedito tuttora al British Museum, Add. MS. 28851.

1782. — Di G. B. Casti ben conoscevasi la *Relazione di un viaggio a Costantinopoli*, a tutti accessibile nella stampa di Milano, 1822 (or lo ripubblica F. Visconti, Rocca S. Casciano, 1912), ma ignote ancora sono le sue memorie sul soggiorno in Ispagna e nel Portogallo, a cui allude fugacemente Gemma Sgrilli, *Viaggi e viaggiatori nella seconda metà del settecento* (*Miscellanea... in onore di G. Mazzoni*, II, 300). Fu il Casti in Ispagna dal 1° aprile 1782 al 1° ottobre di quell' anno, e scrisse da Cadice, da Malaga, da Badajoz, da Lisbona lettere lunghissime, le più dirette al Kaunitz (redatte in castigliano), ancor sepolte nel carteggio del Casti alla Nazionale di Parigi (cod. ital. 1629, pp. 34-134).

Deve aver pure peregrinato in Ispagna il fecondo verseggiatore e avventuriere Giacomo Bosi (1739-1824) che, senza quattrini, percorse l'Europa. Vedi su di lui le *Notizie biografiche degli scrittori dello Stato Estense*, Reggio, 1834, II, 432 (*Le Lettere dei Viaggi di Andrea Benedetto Giovanelli* pubbl. dal principe A. Giovanelli, Venezia 1907, concernono i viaggi compiuti verso la metà del 700 in gran parte dell' Europa, ma la Spagna non vi è compresa).

Di passaggio sulla nave che da Londra salpava per Costantinopoli il Biörnstähl, professore di filosofia all' università di Uppsala; vide Lisbona, Gibilterra e i monti di Granada; ricordi fugaci nel VI vol., p. 6 di *Jacob Jonas Biörnstähls Briefe aus seinen ausländischen Reisen an den k. Bibliotekar C. C. Giörwell in Stockholm*. Aus dem Schwedischen übersetzt von Just Ernst und Christian Heinrich Groskurd, Leipzig, Rostoch, 1783.

Passò pure per la Spagna il Padre Boetti, grande vagabondo che scrisse le memorie delle sue peregrinazioni, trafugategli poi, nel 1786, da un suo confidente. Una relazione francese, desunta da quelle memorie tolta dall' archivio di

stato di Torino, ci è offerta da F. Picco, *Un avventuriere monferrino del secolo XVIII*, Alessandria, 1901. E vedi un breve cenno sul Boetti (ristampato dal *Fanfulla d. Domenica*, del 1881) nel vol. del D'Ancona, cit., *Viaggiatori e avventurieri*, pp. 436 sgg. (Deploro di non conoscere ancora un saggio recente di F. Visconti, *Letterati viaggiatori nel secolo XVIII*, Ariano, 1909, che, come rilevo da una recensione, non trascura le peregrinazioni in Ispagna.)

Nelle *D.* (p. 81) è un cenno breve alle memorie del soggiorno in Ispagna di Paolo Greppi, console a Cadice, e provvido di aiuti e di consiglio a molti italiani che a lui si rivolgevano (si vedano le notizie sul Pananti). Usci nel 1902 (a Milano) il 2° vol. che annunciavo di G. Greppi, *La rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano*. Nel 1904 l'opera si chiudeva col 4° vol. — Mi scordavo di avvertire che del Greppi essiste manoscritta alla Palatina di Vienna (N. 6820) una *Relazione del commercio di Cadice*, che data dal 1775.

Alla Palatina viennese è pure manoscr. (N. 15188, 15) un *Rapport à M. le prince de Kaunitz sur les progrès littéraires d'Espagne* di Francesca Giusti nata Manzoni, steso nel 1777.

Sono noti pochi brani del *Viaggio di Cadice per Cartagena* del Marchese Azzo Giacinto Malaspina, esperto giurisconsulto (nato nel 1746) e amico di Paolo Greppi, da uno studio di G. Sforza, *Azzo Giacinto Malaspina. Un feudatario Giacobino*, nel *Giorn. stor. e letter. d. Liguria* (1903), IV, 8 sgg.

È tuttora sepolta al R. Archivio di stato a Firenze la narrazione del viaggio in Ispagna (in Francia e altrove), nel 1785, stesa da Giovanni Battista Malaspina, di cui favella a lungo il D'Ancona (senza però considerare le memorie sulla Spagna) nell' articolo *Francia e Italia nel 1786* (*nella relazione del viaggio di G. B. Malaspina*), riprodotto dalla *Nuova Antologia* (16 dicembre 1891) nel vol. cit., *Viaggiatori e avventurieri*... pp. 453 sgg.

Ricordo, di sfuggita, nelle D., p. 81, la descrizione di

un viaggio di un tedesco alla Sierra Morena, del 1769. Nel 1788 comparve anonimo a Zurigo (ne era autore Giovanni Pezzi), un libro, *Faustin, oder das philosophische Jahrhundert*, che descrive alquanto fantasticamente un viaggio da Genova alla Sierra Morena in compagnia di alcuni emigranti.

1787. — Nell' introduzione al suo volume *Autobiografías y Memorias coleccionadas é ilustradas* (Madrid, 1905, p. LVII) il Sig^r^ M. Serrano y Sanz registra un manoscritto, posseduto dal Gayangos, ora alla Nazionale di Madrid : *Diario de los viajes hechos en Cataluña* por D. Francisco de Zamora. Año de 1787 (« D. Fr. de Zamora... aficionado á la Arqueología hizo varias excursiones por el Principado, y escribió en este libro sus observaciones, que no dejan de tener bastante originalidad »).

Ricorderò la monografia dedicata al colonizzatore tedesco della Sierra Morena, di J. Weiss, *Die deutsche Kolonie an der Sierra Morena und ihr Gründer J. Kaspar v. Thurriegel, ein bayerischer Abenteuer des 18 Jahrhunderts*, Köln, 1907 (*Görresgesellschaft*, 1 Vereinschr.). Il Thürriegel giungeva a Madrid nel 1766.

1789 sg. — Fu anche in Ispagna il conte d'Espinchal, di cui si è recentemente pubblicato dai manoscritti originali il *Journal d'émigration*, Paris, 1912.

Non vennero in luce ancora i *Diari* dei viaggi del Jovellanos affidati per la stampa a quella fenice di critico e di erudito ch'era il Menéndez y Pelayo, ora scomparso. Li ricordavo fugacemente negli *Ap.* (pp. 204; 213) e nelle *D.* (p. 51). Ne dava una breve notizia il Serrano nel tomo cit. *Autobiografías y Memorias* (pp. CXXIX sgg.). Appena vi accenna E. González Blanco, nel saggio : *Jovellanos, su vida y sus obras*, Madrid, 1911. Or vedi le ultime fatiche del perseverante Jovellanista Julio Somoza (che già aveva pubblicato altri *Diari : Camino del destierro. Fragmento de un diario en Valldemuza. Devuelta del destierro. Diario del viaje de Cádiz á Muros*); l'edizione del carteggio *sobre la guerra de la Indepen-*

dencia (2 vol., Madrid, 1911); e i 2 vol. *Documentos para escribir la biografía de Jovellanos*, Madrid, 1911.

Dalla Polonia passava in Ispagna, nel 1790, il polacco T. Morski, autore, tra altro, della *Lettre à Mr. l'abbé de Pradt ci-devant ambassadeur en Pologne*, Paris, 1815.

Fu in Ispagna, ospite degli eremiti del Montserrat il vescovo di Tarbes F. de Gain-Montaignac. Vedi la monografia dell' abate L. Dantin, *François de Gain-Montaignac, evêque de Tarbes (1782-1801) et son diocèse pendant la Révolution*, Paris, 1908.

Ricorderò una buffa fantasia di Alexandro Mota, *El triunfo de las castañuelas ó mi viaje á crotalópolis*, Madrid, Gonzalez, 1792.

È memoria nelle mie *D.* del viaggio in Ispagna di alcuni poeti inglesi. Anche il Wordsworth fu afflitto un tempo dalla « Sehnsucht » per la Spagna, e nel 1792 sperava di riuscire ad accompagnare un giovane Lord, in qualità di tutore, nei viaggi al Mezzodì. Vide poi l'Italia, ma non la Spagna (Si vedano le *Letters of the Wordsworth Family*, ed. W. Knight, Boston, London, 1907).

Delle peregrinazioni (in Inghilterra, in Ispagna, ecc.) della marchesa di Lage s'aveva notizia dai *Souvenirs d'émigration de M^me^ la Marquise de Lage de Volude, dame de S. A. S. Madame la Princesse de Lamballe 1792-1794* (*Lettres à Madame la Comtesse de Montijo publiées* par le *baron de La Morinerie*, Évreux, 1869). Or si veda il vol. della contessa H. de Reinach-Foussemagne, *Une fidèle, La marquise de Lage de Volude (1764-1842) d'après des documents inédits*, Paris, 1908.

1792-1802. Non so se sieno riuniti in un volume i numerosi articoli di J. Contrasty: *Le Clergé français réfugié en Espagne*, pubblicati nella *Revue de Gascogne*, dal 1908 al 1910, notevole complemento all' indagine di V. Pierre, *Le clergé français en Espagne...*, Besançon, 1904 vedi nel *Boletín de la Comisión provinc. de Monum. histór. y artist. de Orense*, 1904, marzo-aprile, la *Relación de todos los eclesiásticos franceses que*

con motivo de la persecución de la Iglesia y clero de Francia han llegado á la ciudad y obispado de Orense en los años de 1792 á 1802. — E vedi, nel medesimo *Boletín*, maggio-giugno, 1908, un resoconto, *El clero francés en Galicia, 1792-1802*).

1797. — Si vedano le lettere scritte da Madrid di J. B. Le Chevalier (gennaio-aprile, 1797), in appendice all'articolo di C. Joret, *Un helléniste voyageur normand, d'après sa correspondance avec Böttiger*, in *Mémoires de l'Académie Nat. des Sciences, Arts et Belles-Lettres,* Caen, 1903, pp. 37 sgg.

1798-1800. — Sul soggiorno in Ispagna del diplomatico H. Schubart, di cui esiste manoscritta alla Biblioteca reale di Copenhagen (N. 1386[d]) una autobiografia amplissima, offre preziose notizie E. Gigas, *Lettres d'un diplomate danois en Espagne* (1798-1800), nella *Revue hispanique* (1902), IX, 393 sgg. (Sul danese Yoldi, con cui si trovò lo Schubart, vedi E. Gigas, *Litteratur og Historie*, II, Copenhague, 1899, pp. 1 sgg.)

Nell' opera di R. Köpke sul *Tieck*, I, 300 affermavasi risolutamente di Wilhelm von Burgsdorff, vissuto in intimità col Brinkmann, con W. von Humboldt ed i maggiori spiriti del suo tempo : « Im Jahre 1799 ging er nach Spanien, im Spätherbste nach London. » Or questo viaggio è immaginario affatto, e il v. Burgsdorff, che assai interessavasi alle cose di Spagna, e progettava una biografía del Cervantes, e da W. v. Humboldt avevasi nel 1800 a prestito tutta la biblioteca ispanica, dovette calmare ben presto i suoi ardori. Nè mai potè metter piede sui lidi della Spagna. Vedi ora *Wilhelm von Burgsdorff, Briefe an Brinkmann, Henriette v. Finckenstein, Wilh. v. Humboldt, Rahel, Friedr. Tieck, Lud. Tieck* ...hrg. v., A. F. Cohn, in *Deutsche Leteraturdenkm. d. 18 und 19 Jahrh.* 3 Folge, N. 19, Berlin, 1907 (a p. 181 si ricorda il maggiore Peter v. Gualtieri, ambasciatore prussiano a Madrid); e *Euphorion*, XIV, 533 sgg.

Quanto al viaggio in Ispagna di Wilhelm von Humboldt, da me descritto, ancora si aspetta la pubblicazione del *Tage-*

buch famoso (nelle *Gesammelte Schriften* ?) annunziata dal Leitzmann (*D.* p. 51). Per qualche altro particolare vedi A. Stauffer, *Karoline v. Humboldt in ihren Briefen an Alexander von Rennenkampf*, Berlin, 1904 ; gli ultimi 2 volumi del carteggio, *Wilhelm und Karoline von Humboldt in ihren Briefen*, hrg. v. A. v. Sydow (Berlin, 1907-1910); *Goethes Briefwechsel mit Wilhelm und Alexander v. Humboldt*, hrg. v. L. Geiger, Berlin, 1909 (su Sagunto vedi l'introduz. ai frammenti del viaggio in Ispagna). Vedi ancora una mia breve nota, *Le Tagebuch de G. de Humboldt*, nella *Rev. intern. de los Estudios Vascos*, VI, 558.

Sembra che parecchie lettere scritte da Filippo Pananti dalla Spagna (*Ap.*, p. 317) non sieno giunte mai a destinazione : « Mi son convinto che si debbon esser perdute due lettere che vi ho scritte da Bagneres e da Saragoza. Altri miei corrispondenti, a' quali scrissi nello stesso tempo, si lagnano del mio silenzio. » (*Scritti minori*, p. 296, lettera al fratello da Sorèze, 1° febbraio 1802). Il viaggio in Ispagna era luego, ben triste. Qualche breve osservazione sulle coste di Spagna trovasi pure nella *Relazione di un viaggio in Algeri*, in *Opere*, vol. III, Firenze, 1825.

Arturo Farinelli.

LA PREMIÈRE ÉDITION DES ŒUVRES DE CLÉMENT MAROT

Dans l'épître préliminaire en date du 12 août 1532 placée en tête de l'*Adolescence Clémentine*, édition publiée par *Pierre Roffet* [1], Clément Marot, s'adressant « a un grand nombre de frères qu'il a, tous enfans d'Apollo », donne comme un des motifs de la publication de « ces miennes petites jeunesses, le deplaisir de ouyr crier et publier par les rues une grande partie toute incorrecte, mal imprimee, et plus au proufict du libraire qu'à l'honneur de l'autheur ».

Au f. 89 du même livre, Marot, revenant sur ce sujet, faisait précéder un certain nombre de pièces d'un titre ainsi libellé : *Autres œuvres de Clement Marot, varlet de chambre du Roy. Faictes depuis leage de son adolescence par cy devant incorrectement, et maintenant correctement imprimées.*

A quel volume Marot faisait-il allusion ? A ce moment le poète s'était borné à faire imprimer quelques opuscules : *Le Temple de Cupido*, l'*Épître de Maguelonne à son ami Pierre de Provence*, l'*Eglogue sur le trespas de Loyse de Savoye* [2], mais bien d'autres petites œuvres de lui circulaient dans des re-

1. *L'Adolescence Clementine, autrement les Œuvres de Clement Marot de Cahors en Quercy*. Paris, P. Roffet, 12 août 1532, in-8 de 4 ff. lim., 115 ff. chiffr. et 1 f. d'errata. Brunet, *Manuel du libraire*, III, 1446 ; *Catalogue de la bibliothèque James de Rothschild*, rédigé par M. Émile Picot, n° 596. Cette édition est la plus ancienne citée avec date. Lenglet Dufresnoy dans sa *Chronologie des Œuvres de Clément Marot* (*Œuvres de Marot*, La Haye, 1731, VI, 283) cite vaguement une édition de l'*Adolescence* publiée en 1530, mais cette édition n'a jamais été retrouvée et la date de 1532 de l'épître préliminaire infirme l'assertion de Dufresnoy. Voy. encore *Cat. Rothschild*, n° 596.

2. Brunet, *Manuel*, III, 1459.

cueils manuscrits ; il avait donc été facile à un éditeur peu scrupuleux de réunir un certain nombre de ces poésies et de les publier sans l'autorisation de l'auteur.

On ignorait le sort de livrets de ce genre, quand en 1884, lors du pillage de l'antique *Bibliothèque Colombine*, formée dans le premier quart du XVI^e^ siècle par Fernand Colomb, aujourd'hui propriété du Chapitre de Séville, on signala parmi les manuscrits et livres volés un volume ayant pour titre : *Opuscules de Clément Marot*[1].

L'attention des bibliophiles fut attirée sur ce volume demeuré jusque-là inconnu, mais le livre ayant été acquis par M. Daguin, collectionneur aussi avisé que discret, il disparut parmi les trésors de sa bibliothèque, sans qu'on ait pu en prendre une description complète.

Cependant M. Harrisse, très renseigné sur la *Bibliothèque Colombine* et ses déprédations, obtenait par une voie indirecte un assez grand nombre d'indications sur les livres volés, même sur les *Opuscules de Marot* et enregistrait ses trouvailles dans une brochure ayant pour titre : *La Colombine et Clément Marot*, deuxième édition revue, corrigée et considérablement augmentée. *Paris*, 1886, in-8[2].

M. Harrisse n'était pas éloigné de penser que le volume des *Opuscules de Clément Marot*, était un de ceux dont Marot avait « le deplaisir de ouyr et crier par les rues », mais ayant seulement une copie inexacte du titre et le relevé d'une mention inscrite par Fernand Colomb au verso du dernier feuillet : *Esto libro costo 8 dineros en Mompeller a 6 de julio de 1535. y el ducado de oro vale 564 dineros*, ce bibliographe, malgré ses ingénieuses déductions, ne put que limiter la date de publication du recueil entre l'automne de 1530 et le printemps de 1535.

1. H. Harrisse, *Grandeur et décadence de la Colombine*. Paris, 1885, in-8, p. 19. Publié antérieurement dans la *Revue critique*, n° de mai 1885.

2. Une partie de ce travail avait été publié dans le *Livre*, n° du 10 mars 1886.

En 1905, lors de la dispersion aux enchères de la bibliothèque de M. Daguin, le volume des *Opuscules* fut acquis par un bibliophile américain M. Robert Hoe. La collection de

Les Opuſcules et
petitz Traictez de Clemẽt Marot de Qua
hors Dar'ei de chãõre du Roy. Cõtenens
Chãtz royaulx Ballades Rõdeaulx Epi
ſtres Elegies/auec le Tẽple de Cupido/&
la plaincte de Robertet/enſemble pluſieurs
aultres choſes ioyeuſes & recreatiues/redi-
gees en Dng/& nouuellement Imprimees
a Lyon par Diuier Arnoullet.

M. Hoe ayant été également vendue récemment, nous avons réussi à faire revenir en France ce précieux ouvrage et par la description qui suit, on verra que rien ne s'oppose à ce que l'on voit en lui le premier essai des publications des œuvres de Marot et le livret ayant décidé le poète à mettre au jour son *Adolescence Clémentine*.

Le volume des *Opuscules* est un petit in-8 gothique de 40 feuillets non chiffrés à 27 lignes à la page pleine, signatures A-D par 8. Le texte commence au verso du titre dont nous donnons la reproduction à la page précédente.

Il se termine au verso du dernier feuillet par le mot *Finis*. Au-dessous de ce mot était autrefois l'inscription de Fernand Colomb citée plus haut, cette inscription a été soigneusement grattée.

Le volume a été relié par *Cuzin*, pour M. Daguin, en maroquin brun Lavallière, avec ornements à froid et le titre de l'ouvrage doré en lettres capitales autour des plats[1].

Olivier Arnoullet ayant exercé à *Lyon* de 1514 à 1567 environ[2] l'année de l'impression ne peut guère être fixée d'après ces dates éloignées.

Voici le détail des pièces contenues dans le recueil :

1° *Chant royal de Marot* :

> Qui ayme dieu son regne et son empire
> Rien desirer ne doibt que son honneur...

Œuvre de jeunesse de Marot. Se trouve dans l'*Adolescence Clementine*, édition de août 1532, f. 105 r° ; dans l'édition définitive des *Œuvres de Marot* (dite *du Rocher*) publiée par Constantin à *Lyon* en 1544, p. 260, et dans l'édition des *Œuvres complètes de Marot* publiée par *P. Jannet*, tome II, p. 92.

Il y a quelques légères variantes entre le texte des *Opuscules* et celui des autres éditions.

2° *Champ royal faict par Clement Marot. Sur le refrain donne par le Roy sur Desbender larc ne guarist point la playe.*

> Prenant repos dessoubz ung verd laurier
> Apres travail de noble poesie...

Adolescence, 1532, f. 106 r° ; *Marot*, 1544, p. 262; *Marot, Jannet*, II, 94.

1. H. Harrisse, *Excerpta Colombiniana*. Paris, 1887, n° 145 ; *Catalogue de beaux livres ayant appartenu à M. Daguin*, 3e partie, 1905, n° 632.

2. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, X, pp. 28 et 41.

3° *Epistre de Marot envoyee au Roy.*

Roy des françois plain de toutes bontez
Quinze jours a ie les ay bien comptez...

Épître composée pendant la captivité de Marot en octobre 1527.

Adolescence, 1532, f. 110 v°; *Marot*, 1544, p. 169; Marot *Jannet*, I, 190; *Œuvres de Marot*, édition G. Guiffrey, III, 80.

4° *A Monsieur le Cardinal de Sens chancelier de France Clement Marot Donne tres humble salut.*

Si officiers en lestat seurement
Sont tous couchez, fors le povre Clement,..

Épître composée peu de temps après 1527, date à laquelle le chancelier Du Prat fut nommé cardinal.

Adolescence, 1532, f. 109 r°; *Marot*, 1544, p. 167; *Marot*, *Jannet*, I, 188; *Marot*, *Guiffrey*, III, 93.

Cette épître comprend seulement 48 vers, alors que dans les autres éditions elle en contient 62.

5° *Dizain.*

Puissant prelat ie me plains grandement
Dung tresorier qui ne veult croire en cire...

Composé à la même époque que l'épître précédente pour se plaindre du trésorier Preudhomme.

Adolescence, 1532, f. 110 r°; *Marot*, 1544, p. 159; *Marot*, *Jannet*, I, 190; *Marot*, *Guiffrey*, III, 99.

6° *Au conte destampes.*

Conte prudent saige et rassis
Fortune que iay tant suyvie...

Épître en 20 vers suivie des mots : *Finis coronat opus.* Elle est adressée à Jean de La Barre, seigneur de Verets, premier gentilhomme de la chambre du Roi, comte d'Étampes de

1526 à 1533. Marot réclame toujours son inscription sur le registre des pensions royales.

Cette pièce n'est pas imprimée dans les diverses éditions des *Œuvres de Marot* ; elle se retrouve, avec le nom du poète, dans un *Recueil de poésies du seizième siècle* (principalement de Clément Marot), composé à Ferrare vers 1535, recueil qui fait partie de la bibliothèque James de Rothschild (*Cat. Rothschild*, n° 2964).

7° *Balade sur la venue des enfans de france.*

Les ans dorez ont ia reprins leurs cours
Saturnus vient qui les chasse et ramaine...

Refrain :

Qui a pris fin à l'aide du grand maistre

Cette *Ballade* ne se retrouve pas dans les Œuvres de Marot, et n'est probablement pas de lui. Elle se termine par la devise : *Aprés mort vie* que nous n'avons pu identifier.

8° *Balade a la louenge de ma dame Alienor Royne de France.*

Or vient le temps de la ioyseuse (*sic*) année
Princesse ellustre, et de bonne heure nee...

Cette pièce, n'est pas l'œuvre de Marot ; elle se retrouve parmi diverses poésies imprimées à la suite d'une traduction en vers français de la tragédie d'*Hécube* d'Euripide, publiée à *Paris* en 1544 et en 1550.

Ces poésies, ainsi que la traduction d'*Hécube*, simplement signées de la devise : *Rerum vices*, étaient généralement attribuées à Lazare de Baïf, mais M. René Sturel, de qui nous tenons ce renseignement, dans un travail intitulé : *A propos d'un manuscrit du Musée Condé*, publié dans les *Mélanges offerts à M. Émile Chatelain*, a très vraisemblablement restitué à Guillaume Bochetel, secrétaire du roi, et la traduction d'*Hécube* et les poésies qui font suite, y compris la *Ballade* à la louange de la reine Éléonore.

Marot, à la suite de l'annonce du mariage de François Ier avec la sœur de Charles-Quint, et du retour en France des fils du roi, s'était hâté de composer une *Épître a la royne Elienor nouvellement arrivee d'Espagne avec les deux enfants du Roy delivrez des mains de l'Empereur* ; il présenta cette épître à la nouvelle reine à Bordeaux, le 17 juillet 1530 (*Marot*, édition Guiffrey, III, p. 162) ; la pièce ne fut pas imprimée dans l'*Adolescence* de 1532, mais seulement dans la *Suite de l'Adolescence* dont la plus ancienne édition doit être de 1534 (voy. *Cat. Rothschild*, n° 601).

L'éditeur des *Opuscules* n'ignorait pas le poème de Marot, mais n'ayant pu s'en procurer le texte, il a comblé cette lacune en imprimant dans son volume les deux *Ballades* mentionnées sous les nos 7 et 8.

9° *A monsieur le cardinal de Lorraine.*

> Lhomme qui est en plusieurs sortes bas
> Bas de stature, et de ioye et desbas...

Épître composée par Clément Marot vers 1528 pour succéder à son père Jehan Marot, sur l'état des pensions du roi.

Adolescence, 1532, f. 111 v° ; *Marot*, 1544, p. 171 ; *Marot, Jannet*, I, 192 ; *Marot, Guiffrey*, III, 101.

Le texte de cette pièce dans les *Opuscules* renferme un certain nombre de variantes assez importantes donnant la première leçon de l'épître.

Au 31e vers au lieu de :

> J'entend pourveu que monsieur le grand maistre...

allusion au duc de Montmorency pourvu de cette charge, on lit :

> J'entens pourveu que Destempes le comte

qui se rapporte à Jean de La Barre, comte d'Étampes, premier gentilhomme de la chambre du roi (voy. ci-dessus, n° 6).

A la fin du poème deux vers qui n'ont pas été reproduits dans les éditions suivantes :

> Plus nen disant de paour que en cuydant plaire
> Trop long escript ne cause le contraire.

10° *Le temple de Cupido. Faict et compose par maistre Clement Marot. Facteur de la Royne de France.*

Ce poème, une des premières œuvres de Marot, fut imprimé séparément (vers 1515, dit Lenglet Dufresnoy) et forme un petit volume de 12 ff. (Brunet, *Manuel*, III, 1459).

L'édition gothique est précédée d'une épître en prose au roi, qui n'a pas été reproduite dans les premières éditions collectives de Marot et qui a été remplacée dans les éditions postérieures à 1538, par une épitre à Messire Neufville, chevalier seigneur de Villeroy.

Adolescence, 1532, f. 5 r° ; *Marot*, 1544, p. 7 ; *Mârot, Jannet*, I, 5 ; *Marot, Guiffrey*, II, 61.

Le volume des *Opuscules* contient le *Temple de Cupido* tel qu'il est imprimé dans l'édition gothique, avec l'épître au roi et les diverses transpositions de texte qui ont été corrigées dans les éditions suivantes.

11° *Deploration sur le trespas de feu messire Florimond Robertet seigneur Dalluye. Jadis chevalier (sic) Conseiller du Roy, tresorier de France. Secretaire des finances.*

> On vit iadis son vol ma plume estendre
> Au gré damours et dung bas stile et tendre...

A la fin la devise : *Mord ny mord.*

Florimond Robertet mourut le 29 novembre 1527 ; la *Deploration* fut écrite peu de temps après.

Adolescence, 1532, f. 90 r° ; *Marot*, 1544, p. 442 ; *Marot, Jannet*, II, 244.

12° *Epistre du Coq a Lasne faicte par Clement Marot.*

> Je te donne ung grant million
> De Salus mon amy Lyon...

La date de la composition de cette épître à Lyon Jamet,

célèbre dans les œuvres du poète, n'est pas encore bien établie. Lenglet Dufresnoy, dans sa *Chronologie des œuvres de Marot*, cite cette pièce à l'année 1534, sans avoir remarqué qu'elle figure déjà dans l'édition de 1532 de l'*Adolescence*; d'un autre côté M. Guiffrey (*Œuvres de Marot*, III, 206-207) a retrouvé dans les registres du Parlement, à la date du 18 mars 1531 (1532 nouveau style), un document établissant qu'à cette époque Marot était de nouveau inquiété pour avoir enfreint la loi de l'église, défendant de manger de la chair en carême, et il suppose que Marot s'adressait de nouveau à son ami Jamet en souvenir de l'assistance qu'il lui avait donnée auparavant dans un cas semblable ?

La raison est un peu subtile, et nous croyons que la date de cette épître peut être avancée, et l'allusion (vers 24 et suivants) à un hiver très rigoureux s'applique parfaitement aux grands froids d'avril 1530 que Sauval signale dans son *Histoire des Antiquités de Paris* (I, p. 350).

Adolescence, 1532, f. 107 r°; *Marot*, 1544, p. 163; *Marot, Jannet*, I, 184; *Marot, Guiffrey*, III, 206.

Le texte des *Opuscules*, présente quelques variantes avec celui des autres éditions.

Au 119e vers au lieu de :

Saint Marceau pour faire pleuvoir

on lit :

De sainct Alivargo pour faire pleuvoir

L'épître se termine par 4 vers omis dans les autres éditions :

Lettres courez, comme astarot,
A Lyon, loing de jamect,
De par le tien, Clement Marot
Que amours au loing des ja mect.

13° *Chant Royal sur le grant decret*
Que le pape ordonna pour l'homme
Contre peche comme discret

Cest Marie en concept sans somme
De vice que grace consomme.

Cette pièce qui commence ainsi :

Le grant evesque en leglise Rommaine
Souverain prebstre et grant legislateur...

n'est pas de Marot ; M. Picot nous a signalé qu'elle se retrouve sous le nom de Jacques Fillastre, au feuillet 59 du recueil des *Palinodz, Chants royaulx, Ballades, Rondeaux et Epigrammes, a l'honneur de l'immaculee Conception de la toute belle mere de Dieu (Patronne des Normans) presentez au Puy a Rouen.* Paris, Fr. Regnault, s. d. (vers 1525), in-8 gothique[1].

L'éditeur du volume des *Opuscules* en prenant le texte de ce *Chant royal* dans le recueil des *Palinodz*, a maladroitement reproduit le poème de Fillastre à la place de celui de Clément Marot commançant ainsi

Lorsque le Roy par hault desir et cure
Delibera d'aller veoir ennemis...[2]

imprimé immédiatement avant, aux ff. 57 et 58 du même volume, chant royal présenté par Clément Marot au concours de l'année 1521[3].

14° *Épistre de Maguelonne a son amy Pierre de Provence elle estant a lhospital.*

Cette épître, composée par Marot dans sa jeunesse (Lenglet Dufresnoy dit en 1517), fut d'abord imprimée séparément et Brunet (*Manuel*, III, 1459), en cite une édition gothique en 4 ff. in-4 publiée suivant lui vers 1519.

Adolescence, 1532, f. 26 v° ; *Marot*, 1544, p. 108 ; *Marot, Jannet*, I, 127 ; *Marot, Guiffrey*, III, 3.

1. Brunet, *Manuel*, IV, 318 ; *Collection Dutuit, Livres et Manuscrits*, n° 292.

2. Marot, *Édition Jannet*, II, 80.

3. Vie de Clément Marot par G. Guiffrey (revue par M. Yves Plessis), *Œuvres de Marot*, édition Guiffrey, I, p. 66.

Le texte de cette pièce, dans les *Opuscules*, se rapproche avec quelques variantes de celui de l'édition gothique.

15° *Rondeau duquel les lettres capitalles portent le nom de Lacteur.*

> Comme Dido qui moult se courrouca
> Lors Queneas seulle la delaissa...

Se trouve déjà à la suite de l'*Épître de Maguelonne* dans l'édition gothique citée au n° 14. Ce *Rondeau* est signé de la première devise de Marot : *De bouche et cœur.*

Adolescence, 1532, f. 30 r°; *Marot*, 1544, p. 285; *Marot, Jannet*, II, 127; *Marot, Guiffrey*, III, 4.

Ainsi qu'on a pu le voir, toutes les pièces contenues dans le volume des *Opuscules* ont été composées avant la fin de l'année 1530; les variantes relevées dans plusieurs d'entre elles, notamment dans l'*Épître au Cardinal de Lorraine* (n° 9), dans le *Temple de Cupido* (n° 10) et dans l'*Épître à Lyon Jamet* (n° 12), montrent que l'éditeur a imprimé son livre avant la publication de l'*Adolescence* de 1532, ne pouvant ainsi profiter des revisions et modifications apportées par Marot à ses œuvres de jeunesse.

Huit pièces, celles citées sous les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 9, 11 et 12, sont contenues dans la partie des *Autres œuvres* de l'*Adolescence* que l'auteur déclare avoir été *par cy-devant incorrectement imprimées*.

Les plaintes formulées par Marot dans sa préface d'août 1532 semblent donc bien s'appliquer au volume des *Opuscules* dans lequel nous devons voir une première réunion des œuvres du poète, faite sans son aveu, et le déterminant à présenter ses œuvres au public en un volume soigneusement revu et corrigé.

Édouard Rahir.

TABLE DU TOME II

J. Deny. Sari Saltiq et le nom de la ville de Babadaghi..... 1
John Gerig. Une lettre d'Antoine Arlier à Louis Grille..... 17
E. Hoepffner. La chronologie des Pastourelles de Froissart..... 26
Cte A. Medin. Il Gran Credo di Venezia..... 43
Th. Dufour. *Calviniana*..... 51
Fr. Novati. Bigorne e Chicheface..... 67
H. Pernot. Le poème crétois de la Belle Bergère..... 89
G. C. Keidel. I Santi di Manerbi printed on vellum..... 103
Pio Rajna. *Rosaflorida*..... 115
M. L. Polain. Note sur un hommage d'Érasme..... 135
Guido Mazzoni. Un poema su Carlo magno dedicato a Enrico IV. 143
M. Wilmotte. A propos d'un passage d'Alfred de Vigny..... 149
A. Piaget. La *Complainte du prisonnier d'amours*..... 155
A. Pereire. Les quinze lois de la Bibliothèque des Vargas Macciucca. 163
H. Stein. Scipion Sardini et sa famille..... 171
Ed. Champion. Notes sur un recueil formé par Philibert de Pingon..... 187
G. Lanson. Manuscrit de *La mort de Socrate* de Lamartine..... 199
J. Bédier. Un personnage de chanson de geste non identifié jusqu'ici..... 221
H. Martin. La diatribe de Jean d'Anneux..... 227
L. G. Pelissier. Origines et caractères généraux de la Signoria.. 241
L. Dorez. Le *Zibaldone* de Baccio Tinghi..... 261
L. F. Benedetto. L'*Hélène* de Leconte de Lisle..... 279
L. Auvray. La bibliothèque de Claude Bellievre (1530)..... 333
E. Muret. Une lettre inédite de Lope de Vega..... 365
A. Vidier. Un bibliophile du XVIe siècle, Nicolas Moreau d'Auteuil..... 371
P. Le Verdier. Jacques de Campront et son *Psalterium*..... 377
Ch. Oulmont. Pierre Gringore et l'entrée de la reine Anne en 1504..... 385
G. Cohen. Le thème de l'aveugle et du paralytique dans la littérature française..... 393
C. de Lollis. *Polyeucte* entre les mains de Voltaire, Baretti et Paradisi..... 405
R. Sturel. Notes sur Maître Jacques Mathieu le Bazochien..... 417
A. Blum. De l'esprit satirique dans un recueil de *Dicts moreaux* du XVIe siècle..... 431

Seymour de Ricci. Les feuillets perdus d'un manuscrit de Leonard de Vinci..... 447
Paul Barbier, fils. Note sur les sens du mot *picot*..... 453
Abbé A. J. Corbierre. Correspondance inédite entre Mabillon et Montfaucon..... 459
A. Lefranc. Rabelais et Cornelius Agrippa..... 477
E. Chatelain. Recherches sur les plus vieux livres des Condé... 487
F. de Mely. Le banquier et sa femme de Quinten Matsys..... 505
M. Roques. L'original de la *Palia* d'Orăstie..... 515
M. Tourneux. Livres annotés par Mercier de Saint-Léger..... 533
Mme E. Wickersheimer. Deux imitations de la *Ressource de la Chrétienté*..... 543
A. Moschetti. Per la *Caccia di Teoderico* sulla facciata del S. Zeno di Verona..... 547
Ch. Beaulieux. Le premier traité d'orthographe française imprimé. 557
F. Préchac. Note sur le sommaire du *De Clementia*..... 569
A. Farinelli. Viaggi e viaggiatori nella Spagna e nel Portogallo. 583
E. Rahir. La première édition des œuvres de Clément Marot.... 635

ERRATUM

P. 71, dernière ligne, au lieu de *saccheggiare*, lire *uccellare*.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC
14
P54M45
1913
T.2
c.1
ROBA